Quis ut Deus? Dieu premier servi
TOME VI N° 2

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANC-CATHOLIQUE

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 18 — 20 OCTOBRE 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . **20** fr. par an.
{ Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **2** fr.

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements, sont annuels et partent du 1er Janvier

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE Vve GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE ET Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPIC

LIVRAISON DU 20 OCTOBRE 1913

SOMMAIRE

I. — Etude sur la Franc-Maçonnerie américaine ; chap. VII . 3647
Arthur Preuss.

II. — Le Crime Rituel chez les Juifs 3665
IV. — *Les Avocats d'Israël.*
Albert Monniot.

III. — XIe Congrès des Jeunesses Laïques. 3677
La Rédaction.

IV. — Sommaires et Analyses. 3717
I. — Lewis Melville. *The Life and Writings of Philip Duke of Wharton* (Vie et écrits du Duc Philippe de Wharton). — Londres, J. Lane, 1913.
II. — A. M. Broadley. *Freemasonry in its Relation to the Serious Pictorial Art of the Eighteenth Century* (La Franc-Maçonnerie dans ses rapports avec l'art de la peinture grave du 18e siècle). — Weymouth, Sherren et fils.
III. — John-T. Lawrence. *The Perfect ashlar and other masonic Symbols* (Le moellon façonné et autres symboles maçonniques).
D. Albrecht.

PARTIE DOCUMENTAIRE

V. — Index Documentaire Maçonnique 3725
A. Martigue.

VI. — Bibliographie Maçonnique du F∴ Peeters-Baertsoen . 321

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** Paris, xviie.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ÉTUDE

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE

(*Suite*)

CHAPITRE VII

LA FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE ET LE PAGANISME

Nous avons prouvé, dans les deux chapitres précédents, que la Franc-Maçonnerie américaine est une religion. Il est vrai que nous n'avons pas toujours employé l'adjectif « Américaine » ; nous avons voulu éviter une répétition inutile, mais cet adjectif est toujours sous-entendu, car nous ne nous appuyons que sur les auteurs classiques de la Franc-Maçonnerie américaine, qui ont écrit en vue d'instruire les Francs-Maçons américains. Nous procéderons de la même façon dans la suite de cet ouvrage ; nos lecteurs suppléeront l'épithète partout où il sera question de Maçonnerie.

Après avoir prouvé que la Maçonnerie est une religion, qu'il suit logiquement de sa propre théorie qu'elle est la seule religion ; après l'avoir entendue, conformément à cette prétention, se donner le titre de religion « catholique » de l'humanité, il nous faut parler de la nature de son *Credo*. Une investigation de ce côté est tout indiquée au point où nous en sommes arrivé dans notre Etude.

La Maçonnerie n'est pas le Christianisme. Ceci, elle le déclare ouvertement. Qu'est-elle donc ? Prenons notre *Masonic Ritualist*, et tâchons d'y trouver une réponse à notre question. A peine

l'avons-nous ouvert, que nos désirs sont satisfaits, et qu'une lumière assez nette nous éclaire.

Le rituel d'une religion est l'expression et l'extériorisation de sa nature. C'est à cette fin qu'il a été composé ; pour elle encore qu'on s'en sert. Quelle réponse fait donc le *Masonic Ritualist* à notre question au sujet de la religion de la Maçonnerie ?

Aussitôt après avoir parlé du caractère religieux de la Maçonnerie et reconnu l'opportunité des cérémonies d'ouverture et de fermeture des Loges, il se hâte de nous introduire dans les mystères du paganisme. Et nous n'allons pas tarder à découvrir qu'entre ces mystères et la Maçonnerie, il y a des points de contact qui ne sont pas l'effet d'un pur hasard, mais nous nous rendrons compte peu à peu qu'ils sont plus que des associés, plus que des amis. Nous verrons, à notre grande surprise, qu'il existe entre eux la relation la plus étroite. Mais n'anticipons pas sur les instructions du Dr. Mackey.

« Les cérémonies d'ouverture, dit le *Masonic Ritualist*, avaient, dans les anciens mytères (ces rites sacrés qui ont fourni tant de modèles au symbolisme maçonnique), un caractère des plus solennels. Le héraut sacré des Anciens Mystères inaugurait les cérémonies d'ouverture des plus hautes initiations par la formule solennelle suivante : « Hors d'ici, profanes ! » à laquelle s'ajoutait la défense hautement intimée d'employer toute expression pouvant sembler de défavorable augure aux rites qui se préparaient[1] ».

Ces paroles sont bien celles d'un admirateur du paganisme : les termes « rites sacrés », « caractère des plus solennels », « héraut sacré », « formulle solennelle », mettent à nu les sentiments de l'auteur.

Et comment pourrait-il parler autrement des rites religieux « qui ont fourni tant de modèles au symbolisme maçonnique » ? Il serait étrange d'adopter des modèles sacrés sans les révérer. Nous n'allons pas cependant nous arrêter à une vénération sentimentale, car aussitôt que nous pénétrons dans la Loge, nous sommes tenus à participer à des cérémonies païennes. C'est pourquoi Mackey[2] prend la peine de nous exposer l'histoire et le symbolisme du rite païen de la procession circulaire (*circumambulation*). Il procède par ordre, et commence par nous donner la définition de ce mot :

« Ce rite, dit-il, dont le nom vient du verbe latin *circumambulare*, marcher autour, consiste en l'usage observé dans toutes les cérémonies religieuses de l'antiquité, de faire processionnellement le tour d'un autel ou de quelque autre objet sacré ».

1. *Masonic Ritualist* p. 12.
2. *Ibid.* p. 25-27.

Ayant ainsi défini la « circumambulation », et après l'avoir rehaussée du prestige de l'antiquité, notre auteur continue :

« Ainsi, en Grèce, dans leurs rites sacrificatoires, les prêtres et le peuple, faisaient toujours trois fois le tour de l'autel en chantant un hymne sacré. Macrobe nous dit que cette cérémonie se rapportait au mouvement des corps célestes, qui, d'après les anciens poètes et les philosophes, produisaient un son harmonieux imperceptible à l'oreille humaine, et qu'ils appelaient « la musique des sphères ». C'est pourquoi, dans la procession autour de l'autel, on prenait grand soin de tourner en imitant le cours apparent du soleil. On partait donc de l'est et l'on y revenait en passant par le sud, par l'ouest, et enfin par le nord. En observant cette méthode, on voit que l'on avait toujours l'autel à sa droite ».

Voilà comment, cher lecteur, nous sommes transportés dans la Grèce païenne, au milieu de ses rites sacrificatoires, et comment on nous instruit sur la « circumambulation » et sur ses raisons d'être. Nous allons assister à une cérémonie religieuse du paganisme ayant le soleil pour objet, et force nous est de prendre les plus grandes précautions afin de réussir à imiter le mouvement apparent de cet astre.

« Mais, demanderons-nous, même en admettant que les Grecs et les Romains de l'antiquité aient pratiqué cette « circumambulation » dans leurs rites purificatoires, que s'ensuit-il ? Que nous devons faire de même ? Mais ne savez-vous pas que l'argument : « Ils font ainsi, donc nous devons faire de même » n'a de valeur que s'il y a parfaite conformité entre nos religions pour la croyance et pour la pratique ? Si notre religion est différente de la leur, il faut en tirer la conclusion directement opposée : « Ils ont fait cela, donc nous ne devons pas le faire ». Par conséquent, si la Maçonnerie défend l'usage de son rite par la pratique des païens, les relations de la Maçonnerie avec le paganisme ne peuvent être dissimulées ».

Mais la Maçonnerie ne tient aucunement à dissimuler ses relations. Après avoir cité les pratiques par lesquelles les Hindous et les Druides imitaient avec révérence le cours du soleil, notre auteur s'empresse d'affirmer :

« Et c'est de cette cérémonie universellement pratiquée et de l'usage invariable d'aller de l'est à l'ouest en passant par le sud, et en ayant par conséquent toujours la main droite du côté de l'autel, que ressort avec évidence la source commune de tous ces rites et l'unité de leur origine, source *à laquelle la Franc-Maçonnerie doit aussi son existence*[1] ».

1. *Masonic Ritualist*, p. 27.

Suivant le Dr. Mackey, le paganisme grec et romain, le brahmanisme, le Druidisme adoraient le soleil ; or, la Franc-Maçonnerie pratiquant tous les mêmes rites religieux, il en ressort avec évidence, dit la Maçonnerie, que nous venons tous de la même source primitive. Cette parenté est sans doute édifiante aux yeux du Maçon initié, mais c'est une parenté, disons-le honnêtement, dans laquelle il n'y a que du paganisme et rien autre.

Or, lorsque la Maçonnerie veut prouver la pratique universelle du rite de la « circumambulation » parmi les nations de l'antiquité, elle fait une omission considérable ; elle ne dit rien de la religion juive, dont le Christianisme est la fleur et le fruit. Elle choisit quatre formes du paganisme ; et, d'une plume légère, elle en déduit l'universalité de cette coutume.

Ici, cher lecteur, nous vous prions d'excuser la courte digression que nous allons faire, pour attirer votre attention pendant quelques instants sur la forme de raisonnement commune, nous devrions dire classique, chez les auteurs maçonniques. On la nomme induction ; elle serait parfaitement légitime si elle était conforme aux règles auxquelles elle devrait se soumettre. Mais nous allons montrer l'écueil en faisant voir qu'il n'est aucune forme de raisonnement où il soit plus facile de violer les règles, sans que le lecteur ordinaire s'en aperçoive. On nomme quelques auteurs anciens qui auraient enseigné une théorie : donc toute l'antiquité l'enseigna. Les Grecs, les Romains, les Druides, les Brahmanistes pratiquaient telle cérémonie : donc toute l'antiquité la pratiqua. Les références aux auteurs cités sont trop rarement données. Cicéron dit, Plaute dit, Macrobe dit, telles sont les informations offertes. Parfois, on renvoie d'une manière générale à tout un ouvrage, comme pour le *De Spiritu Sancto* de saint Basile. Tout le monde conviendra que des recherches personnelles sur les bases de ces inductions sont pratiquement impossibles. Prenons un exemple tiré du *Masonic Ritualist*, p. 26 : « Le poète latin, Plaute, fait dire à l'un de ses personnages : « Si vous voulez honorer les dieux, il faut vous tourner du côté droit ». A lire ce passage tel qu'il est présenté, on se figure que Plaute est le Shakespeare de la poésie latine, et que son opinion doit avoir une grande importance. Mais, en examinant le texte de plus près, nous nous apercevons que ce n'est même pas Plaute qui parle, mais un de ses personnages. Dans quelle œuvre ? On ne nous le dit pas. De sorte que, même si nous savons le latin, même si nous sommes assez instruits dans cette langue, en supposant encore que nous ayons un Plaute sous la main, il nous sera bien difficile de trouver un texte ainsi isolé. De plus, en admettant qu'un personnage de Plaute dise en effet cela, un auteur ne fait pas exprimer à tous ses

personnages ses propres idées et ses sentiments. Et même si Plaute était vraiment (ce qu'il n'est pas) *le* poète romain, c'est-à-dire l'oracle de son siècle, qui prendra la peine de faire des recherches si longues et si ennuyeuses sans être sûr du succès? La difficulté des recherches est fatale à l'investigation personnelle; on trouve plus simple de croire aveuglément ce qui est écrit, de s'imaginer qu'il y a une autorité qui fait loi là où il n'y en a pas, d'admettre que la question est résolue, surtout si elle l'est selon le secret désir de nos cœurs. Mais un tel système n'est compatible qu'avec la crédulité la plus aveugle. A ceux qui sont habitués aux raisonnements faits à la légère et qui ne prennent pas la peine de faire des recherches personnelles soigneuses, on n'à qu'à parler bien haut de l'émancipation de l'intelligence, de l'impossibilité où est tout homme ou toute société d'hommes de nous dicter notre foi religieuse, et on leur fera aisément avaler Plaute et ses personnages avec leurs sentiments. « Après avoir fait des difficultés pour un moucheron, ils avaleront un chameau », suivant le proverbe. Mais retournons à notre « circumambulation ».

Ayant donc établi à son entière satisfaction ce qu'il considère comme l'origine évidente de l'Institution, le Dr. Mackey continue :

« Parmi les nations païennes, c'était à la grande doctrine du Sabaïsme ou Culte du Soleil que s'appliquait la « circumambulation ». Seule, la Franc-Maçonnerie lui a conservé son sens primitif, celui de symboliser le soleil comme source de lumière matérielle et comme l'œuvre la plus merveilleuse du Grand-Architecte de l'Univers ».

« L'explication que donnent Webb et Cross dans leurs leçons modernes ne vaut pas la peine d'être critiquée. La Loge représente le monde; les trois principaux officiers représentent le soleil dans ses trois phases principales – au lever, à midi et au coucher. La circumambulation rappelle donc ce cours apparent de l'orbe solaire qui, passant par ces trois points, fait le tour du monde. Nous considérons ceci comme son symbolisme astronomique, mais au point de vue intellectuel, la circumambulation et les obstacles qu'elle rencontre en différents points, symbolisent les travaux et les difficultés de l'étudiant au cours du chemin qui le conduira de la nuit intellectuelle ou l'ignorance à la lumière intellectuelle ou VÉRITÉ [1] ».

La clarté se fait pour nous, car nous savons maintenant avec quelle forme du paganisme la Maçonnerie réclame une parenté.

1. *Masonic Ritualist*, p. 27.

C'est avec le culte solaire des anciens. Mais avant de nous lancer dans les commentaires, permettons à notre auteur de nous instruire davantage.

L'adoration du soleil, nous dit-il, fut introduite dans les mystères, non pas à titre d'idolâtrie matérielle, mais comme moyen d'exprimer une idée du passage de la mort à la vie, idée qui est tirée de la réapparition journalière de l'astre lumineux à l'est après sa disparition à l'ouest pendant la nuit. Au soleil encore, en tant que régénérateur et vie de toutes choses, doit être rendu le culte phallique, qui avait une part importante dans les mystères. Les Gnostiques ont pris aux initiations mithriaques, dans lesquelles le culte du soleil tenait une place si prépondérante, un grand nombre de leurs symboles qui ont à leur tour eu leur influence sur les Francs-Maçons du moyen âge. C'est ainsi que le soleil s'est fait une place si éminente dans le système maçonnique, non comme un objet du culte, mais simplement comme un symbole dont l'interprétation se présente de différentes manières ».

Remarquez bien, cher lecteur, quelle généalogie la Franc-Maçonnerie américaine revendique constamment dans ses auteurs classiques : l'Institution moderne vient de la Maçonnerie du moyen-âge, née des Gnostiques, les descendants des mystères mithriaques ou autres semblables, engendrés à leur tour par le sabaïsme ou culte primitif du soleil ; le culte phallique ou culte des facultés génératrices de l'homme tenant partout un rôle important. Trouverons-nous ce même culte dans la Maçonnerie ? Il faut nous y attendre, si la vie tout entière de la Maçonnerie moderne et les anciens mystères du paganisme sont identiques ; si, comme on nous le dit, la différence qu'il y a entre eux n'est que de pure forme. Toutefois, ne disons pas encore notre dernier mot, mais attirons plutôt l'attention de nos lecteurs sur une expression ou deux introduites par le Dr. dans quelques passages ; elles pourront éclaircir notre sujet.

Dans le *Ritualist*, Mackey appelle le soleil : « la plus merveilleuse des œuvres du Grand Architecte de l'Univers », et dans le dernier passage que nous avons cité : « le régénérateur et celui qui revivifie toutes choses ». De plus, il est toujours personnifié et n'est jamais employé au genre neutre. Notons que cette personnification constante qui, en anglais, se comprend dans la poésie où elle est à sa place, n'a aucune raison d'être en prose, surtout dans la modeste prose rituélique. Un homme sensé, et à plus forte raison un homme instruit, n'aurait jamais recours à ce procédé sinon dans un but déterminé. Et pourquoi le soleil matériel, « source de lumière matérielle », est-il l'œuvre la plus noble de l'univers ? Que deviennent l'âme humaine, le monde des esprits, la vie, l'intelligence, le libre arbitre?

Est-ce que la Maçonnerie soutiendrait qu'ils sont le produit de la lumière materielle du soleil, « le régénérateur et vivificateur de toutes choses » ? Serait-ce là la nature et l'essence de l'âme humaine que doit nous apprendre la Maçonnerie ? Si nous devons entendre ses propres expressions à la lettre, nous répondrons affirmativement à toutes ces questions; oui, nous sommes « les enfants de la lumière » dans son sens le plus matériel. Si les assertions de la Maçonnerie doivent être entendues différemment, elle aurait dû s'exprimer autrement. Comme nous reprendrons ce sujet plus tard, contentons-nous de bien faire ressortir l'importance du soleil dans le système maçonnique.

Cette importance va nous faciliter l'étude des purifications : « Dans les Anciens Mystères, dit le *Ritualist* à la page 40, le candidat procédait tout d'abord à la lustration ou purification. Il n'était pas permis au candidat de pénétrer dans le vestibule sacré ou d'entendre la formule secrète de l'initiation avant qu'il ne se fût symboliquement purifié, par l'eau ou par le feu, des corruptions du monde qu'il était sur le point de quitter. Un principe analogue existe dans la Franc-Maçonnerie, où les premiers symboles présentés à l'Apprenti enrôlé sont ceux qui impliquent une purification du cœur. dont la purification corporelle des Anciens Mystères était le symbole. Nous ne faisons plus usage du bain ni de la fontaine, parce que, dans notre système philosophique, ce symbolisme est plus abstrait ».

Il est vrai que, pour ceux qui considèrent le soleil comme le régénérateur et le purificateur de la nature, le feu est un agent de purification beaucoup plus naturel que l'eau. Nous lui devons la chaleur de notre sang et celle de nos passions. Aussi les païens comprenaient-ils ainsi les choses lorsqu'ils donnèrent au culte de la passion humaine une place prépondérante dans leur adoration du soleil. L'eau est le symbole et le moyen de purification dans le baptême chrétien, mais la Maçonnerie n'est pas chrétienne et trouve le symbolisme du Christianisme trop abstrait.

Le non-initié pourrait demander : Pourquoi la purification par l'eau est-elle trop abstraite ? L'eau n'est-elle pas un symbole commun de purification ? N'est-ce pas par elle qu'est purifié tout ce qui est souillé ou malpropre ? Et comme elle purifie nos mains et notre visage, qu'y a-t-il d'abstrait à la prendre comme symbole de la purification de nos cœurs ? Pour bien comprendre notre auteur, il faut le lire à la lumière de la philosophie de la Kabbale traitant de l'homme : de cette vielle Kabbale juive d'où la Maçonnerie a tiré sa philosophie en grande partie. Dans ce système, ce n'est pas le cerveau, mais le cœur qui est le siège de l'intelligence. La purification

du cœur n'est donc pas pour eux, comme pour nous, la purification des affections, mais celle de l'intelligence. Nous ne parlons pas de purifier l'intelligence, mais de l'éclairer. Elle est purifiée lorsque les nuages de l'ignorance qui l'obscurcissent sont dissipés, comme l'air est purifié lorsque les miasmes et les vapeurs dont il est chargé sont dissipés par les rayons du soleil. La purification du cœur est donc cette illumination spirituelle dont la Maçonnerie nous a parlé dans le « Choc de l'Illumination », et qu'elle nous a complètement révélée en nous parlant de la lumière matérielle du soleil. Cette purification du cœur, cette science particulière aux anciens mystères du paganisme et à la Maçonnerie, est, en effet, mieux représentée par le feu que par l'eau, puisque le feu brûle là où l'eau éteint. C'est à la Kabbale, qui a tant pris aux mystères païens, et à ces mystères eux-mêmes que nous aurons à demander une explication sur ce qu'est la Franc-Maçonnerie et sur ses symboles. Pour nous qui connaissons déjà les rapports de la Maçonnerie avec les mystères, le fait est évident ; cependant, nous voulons en demander une nouvelle confirmation à notre *Ritualist.*

Nous y lisons aux pages 41 et 42 : « Les Maçons instruits ont toujours eu tendance à aller au-delà des simples expressions techniques et des phrases stéréotypées des leçons ; ils fouillent l'histoire et la philosophie des religions de l'antiquité et l'organisation des anciens mystères pour y chercher la véritable explication de la plupart des symboles de la Maçonnerie, et c'est là qu'ils ont toujours pu trouver leur véritable interprétation ».

Allez donc tous, initiés et profanes, allez, vous qui voulez étudier la Maçonnerie, non pas dans sa seule forme extérieure qui ne vous donnera aucune interprétation vraie de ses symboles, mais dans son esprit et dans sa substance, allez aux vieux mystères du paganisme ; pénétrez vous de leur histoire, de leur organisation, de leur philosophie, et vous y trouverez la Maçonnerie telle qu'elle est. Il faut, comme nous le dit le Dr. Mackey, que nous étudiions le paganisme pour comprendre la Franc-Maçonnerie. Les Maçons savants ont toujours été aux sources païennes, et c'est là qu'ils ont toujours réussi à trouver la *véritable* interprétation.

Quoi de plus naturel puisque la vie tout entière, l'esprit des mystères du paganisme et la Maçonnerie sont identiques ? Tenez-vous à l'entendre dire par des lèvres maçonniques ? Ecoutez le Dr. Mackey discourir sur ce qu'il appelle l'ère préhistorique de la Maçonnerie[1].

« Et, en ce qui concerne l'ère préhistorique, dit-il, — celle qui la

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 297.

rattache aux mystères du monde païen, aux vieux prêtres d'Eleusis, de Samothrace ou de Syrie — disons franchement que nous ne parlons pas maintenant de la Maçonnerie avec son organisation actuelle, qui, nous le savons, n'existait pas alors, mais d'une science particulière et uniquement particulière aux Mystères et à la Franc-Maçonnerie, — une science que nous pourrions appeler le symbolisme maçonnique et qui constituait le sang coulant dans les veines des institutions anciennes et modernes, science qui leur donnait une identité de fond alors même que les formes étaient dissemblables ».

Voici donc ce vieux collège sacerdotal que nous cherchions au chapitre précédent ; il est formé des prêtres d'Eleusis, de Samothrace ou de Syrie ! C'est de ce collège-là que la Maçonnerie proclame qu'elle tient sa doctrine religieuse, les Vérités pures de la foi primitive, « la Vérité Divine — la Vérité sur Dieu et sur l'âme humaine – la nature et l'essence de l'un et de l'autre ». Considérez la source de l'illumination religieuse de la Maçonnerie. C'est en de telles mains qu'on nous demande de déposer les destinées éternelles et temporelles de l'humanité.

Fier de cette identité prouvée avec le paganisme, tel qu'il est contenu dans les Mystères païens, nous entendons sans étonnement notre auteur appeler les païens « ses frères » de Rome. C'est en parlant de la foi ou de la fidélité symbolisée par la main droite qu'il dit :

« La main droite a de tout temps été l'emblème de la fidélité, et nos anciens frères adoraient la divinité sous le nom de *Fides* ou de Fidélité, que l'on représentait quelquefois par des mains droites jointes ou encore par l'image de personnages se tenant par la main droite. Numa, le premier, éleva un autel à *Fides*, et, sous ce nom, l'on vénéra la déesse des serments et de l'honnêteté. Les obligations contractées en son nom étaient considérées comme plus inviolables que d'autres ».

Il est, certes, très édifiant de voir « nos anciens frères » adorer la divinité sous la forme d'une déesse païenne, et notre Frère Numa lui élever, le premier, un autel ; mais quoi qu'elle puisse être chère à nos frères contemporains, ce n'en est pas moins de l'idolâtrie païenne.

Remarquez de quelle façon le candidat en Maçonnerie est de plus en plus attiré vers le paganisme.

D'abord les mystères païens fournissent des modèles au symbolisme maçonnique ; puis la pratique des cérémonies païennes apporte l'évidence que ces Mystères et la Maçonnerie ont une origine commune ; ensuite on fait remonter la Maçonnerie moderne aux Mystères mithriaques de l'adoration du soleil et du phallu , en passant par les Gnostiques et par les Maçons du moyen âge ; et nous voyons

que c'est à ces Mystères qu'on renvoie le candidat pour y trouver l'explication vraie de la plupart des symboles de la Fraternité, en lui donnant l'assurance qu'il l'y découvrira; maintenant le candidat nous est représenté fraternisant avec les adorateurs d'une divinité païenne, et recevant des païens l'emblème de la fidélité. Les obligations contractées au nom de la « fidélité » sont plus inviolables que toutes les autres. C'est ainsi qu'on sème les graines qui produiront leur fruit en leur temps.

Et qui se serait imaginé que l'idée même de « constructeur », la plus essentielle en Maçonnerie, est une idée païenne ? Ce n'est pas nous, certes, car nous avions tellement entendu parler du Temple de Salomon et de ses rapports avec la Maçonnerie que nous imaginions bénévolement que si tout le reste était païen en Maçonnerie, cette idée du moins pouvait revendiquer une autre parenté. Hélas ! comme malgré tout ce qu'on nous avait appris, nous nous rendions peu compte de l'identité parfaite qui existe entre les Mystères du Paganisme et la Maçonnerie ! L'idée du constructeur de temple est aussi païenne que tout le reste.

Tandis que les Maçons discutent sur la dérivation du mot Maçon, ils sont tous d'accord sur sa signification. Un Maçon est un bâtisseur. Sur ce point, tout le monde s'entend. Il n'est pas un bâtisseur d'édifices matériels, comme le sont les maçons d'aujourd'hui et comme l'étaient ceux des temps passés ; son œuvre, telle qu'il l'entend, c'est la construction de l'humanité. Nous lisons dans *Le Symbolisme de la Franc-Maçonnerie*, pp. 85 et 86, que les maçons de l'antique Jérusalem construisaient un temple terrestre et matériel qui devait être consacré au service et au culte de Dieu — une maison dans laquelle Jéhovah devait habiter visiblement par sa Chekinah (sa gloire), et d'où il devait, par Urim et Thummim, faire entendre ses oracles pour gouverner et diriger son peuple choisi.

« Mais l'art opératif (la construction des édifices matériels) ayant cessé *pour nous*, nous, en tant que Maçons spéculatifs, symbolisons les labeurs de nos prédécesseurs en nous employant à la construction d'un temple spirituel dans nos cœurs, temple pur et sans tache, digne d'être la demeure de Celui qui est l'auteur de toute pureté — où Dieu sera adoré en esprit et en vérité, et d'où toute mauvaise pensée et toute passion déréglée seront bannies, comme le pécheur et le Gentil étaient bannis du sanctuaire du temple juif.

« Cette spiritualisation du Temple de Salomon est la première de toutes les instructions de la Franc-Maçonnerie, la plus importante et la plus profonde de toutes ».

Tout ceci, qui semble si orthodoxe, si chrétien même, est purement païen. Le *Masonic Ritualist* nous en informe aux pp. 112 et

113. « L'idée de la légende (du constructeur de Temple) fut certainement empruntée aux Anciens Mystères dont la leçon était la même que celle que l'on trouve dans le troisième degré de la Maçonnerie ». Expliquez le Temple comme vous l'entendrez ; qu'il représente si vous le voulez, comme il le fait souvent, le corps de l'homme, c'est ainsi que le Christ parle du Temple de son corps ; qu'il représente l'âme humaine, le monde en général, l'humanité présente et future ; le constructeur de tous ces temples, c'est la Maçonnerie ; et le modèle auquel chacun d'eux doit se conformer doit être pris dans les anciens mystères du paganisme. L'idée leur est empruntée. « Le Temple égyptien, dit le Dr. Mackey, était le véritable archétype du tabernacle mosaïque, de même que celui-ci était l'archétype du Temple de Jérusalem ».Le symbolisme basé sur ce Temple devait, en dernier ressort, se rapporter au Temple égyptien. Considérez donc, cher lecteur, si vous le pouvez, le but vers lequel est dirigée l'influence maçonnique secrète du monde actuel et quelles doivent être les conséquences de cette influence, alors que c'est le paganisme, concentré et exprimé dans l'idée d'un temple païen,qu'elle s'efforce sans cesse d'établir,en y employant toutes ses énergies. La vie physique, morale et intellectuelle de chacun ; la constitution de la famille, de l'Etat ; la religion de l'humanité, les destinées éternelles de l'âme,tout cela doit être moulé sur le modèle d'un temple païen. Voilà quel est le but de la Maçonnerie en enseignant la Vérité Divine.

Mais un temple était essentiellement l'endroit où l'on adorait ; et le culte,chez les païens,nous assure la Maçonnerie, était de deux espèces : le culte idolâtre du commun du peuple et le culte secret des Mystères. La Maçonnerie rejette le premier et adopte le second. Le Temple,en tant qu'il exprime ce culte et qu'il s'identifie avec lui,est donc le type que la Maçonnerie propose aux yeux ésotériques, et ce culte est, comme nous l'a dit notre auteur, le culte phallique. « Au soleil, aussi, doit être rendu le culte phallique comme au régénérateur et à celui par qui toutes choses sont revivifiées,et ce culte constitue la partie la plus importante des mystères [1] ». Sur ce dernier point, il n'y a aucun doute, car toutes les pages des ouvrages de Mackey abondent en citations qui le confirment ; nous ne les prodiguons pas à nos lecteurs par respect pour leurs sentiments. Si nous sommes parfois obligé de froisser leur délicatesse, il faut nous excuser, car il nous est impossible de parler tout au long de la Maçonnerie sans avoir affaire à son essence.

Dans son article sur le culte phallique [2], le Dr. Mackey, après

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 766.
2. *Ibid.* p. 577.

avoir expliqué le sens du mot, dit que ce culte passe pour avoir pris naissance en Egypte, où, après le meurtre d'Osiris par Typhon, dans lequel il faut voir le symbole de la destruction de la lumière du soleil par la nuit, Isis, sa femme, ou le symbole de la nature, se mit à la recherche de son corps mutilé ; elle en trouva, dit-on, toutes les parties, sauf les organes générateurs. Ce mythe symbolise tout simplement le phénomène du coucher du soleil qui, une fois disparu, perd sa puissance fécondante et vivifiante. Le phallus était donc, en tant que principe générateur du mâle, universellement vénéré parmi les anciens, et il l'était comme rite religieux, sans qu'il y eût le moindre rapport à toute application impure ou lascive ».

Notre auteur ne nous dit pas pourquoi, dans les mystères, il fallait vénérer le principe générateur du mâle ; il se contente d'exposer et d'approuver le fait. On n'explique pas davantage pourquoi un tel symbolisme est employé pour représenter une chose aussi évidente que la lumière du soleil, qui, chaque jour, brille et disparaît. L'histoire d'Osiris et d'Isis est une invention ; pourquoi y a-t-on eu recours pour exprimer des phénomènes naturels aussi connus que le lever et le coucher du soleil ?

Pourquoi les anciens inventaient-ils de telles fables et employaient-ils de tels symboles ?

Affirmer qu'ils le faisaient sans y ajouter la moindre idée impure ou lascive est admissible ou non, suivant ce que l'on entend par ces mots. Nous montrerons, en traitant de la morale maçonnique, que la pureté maçonnique est très différente de la pureté chrétienne, tout comme l'était la pureté païenne. Le commandement de Dieu à Moïse : « Tu ne commettras pas l'adultère », et son corollaire : « Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain » brillent par leur absence dans le décalogue maçonnique, tel que le donne le F.·. Pike[1].

Dans son *Symbolism of Freemasonry*, à la page 113, le Dr. Mackey, après avoir donné le passage que nous venons de rapporter, cite Sonnerat[2] pour soutenir son opinion sur la pureté du culte des anciens. « Sonnerat remarque, dit-il, que ceux qui pratiquaient ce culte avaient les principes les plus purs et menaient une vie irréprochable, et il semble qu'il ne soit jamais entré dans la tête d'aucun législateur ou du peuple indien que quelque chose de naturel pût être grossièrement obscène ».

A vrai dire, on ne saurait trouver d'obscénité dans les objets

1. Pike. *Morals and Dogma*, pp. 17-18.
2. Voir plus loin, chap. : *Morale maçonnique*. *Voyage aux Indes Orientales*, I. p. 118

physiques, considérés en leur ensemble, leur totalité, et faisant la part légitime des circonstances, des bornes prescrites par la raison naturelle — ceci est évident. Toutes les religions bénissent l'union du mari et de la femme, comme Dieu la bénit. Tous les enfants aiment leurs père et mère et l'union à laquelle ils doivent la vie. Mais des limites, des restrictions sont imposées par la nature raisonnable à nos appétits sensuels, et il n'est pas naturel à l'homme, ni même à la brute, de se permettre de dépasser ces limites. La Maçonnerie elle-même a pendant longtemps[1] reconnu ces bornes en excluant les bâtards de l'Ordre; aujourd'hui, la Maçonnerie moderne est plus indulgente. Si rien de ce qu'on peut appeler naturel n'est obscène, pourquoi est-il recommandé aux Maçons de « respecter la chasteté des femmes de Maçons et celle de leurs filles[2] » ?

« Mais, continue Mackey, le Phallus ou, comme l'appellent les Orientalistes, le *Lingam* était la représentation du seul principe masculin. Pour compléter le cercle de la génération, il faut faire un pas de plus. Nous trouvons alors dans la *Cteis* des Grecs et le *Yoni* des Indiens, un symbole du principe générateur de la femme ayant une importance égale à celle du Phallus. La Cteis était un piédestal circulaire et concave, ou réceptacle sur lequel reposait le Phallus en forme de colonne, qui sortait du milieu du réceptacle[3] ».

Mais quels rapports y a-t il entre tout ceci et la Maçonnerie américaine? s'écriera peut-être notre lecteur à bout de patience. Le Dr. Mackey va nous le dire.

« Nos anciens frères, écrit-il, dédiaient leurs loges au roi Salomon, parce qu'il fut notre premier Très Excellent-Grand-Maître; mais nos Maçons modernes dédient les leurs à saint Jean-Baptiste et à saint Jean l'Evangéliste qui étaient les deux éminents patrons de la Maçonnerie et, depuis qu'ils ont été choisis, il existe dans toute Loge régulière bien administrée, un point déterminé, dans la circonférence d'un cercle, encadré de deux lignes parallèles et perpendiculaires, représentant saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste, au-dessus desquelles sont posées les Saintes-Ecritures. Le point représente un frère quelconque; le cercle indique la ligne limitrophe qu'il ne permettra jamais à ses préjugés et à ses passions de lui laisser franchir. Tournant autour de ce cercle, nous rencontrons nécessairement les deux lignes parallèles en même temps que les Saintes-Ecritures, et, tant qu'un Maçon reste renfermé dans ces sages limites, il est impossible qu'il tombe matériellement dans l'erreur ».

1. Cf *Encyclopædia*, p. 108.
2. *Ibid.* p. 160.
3. *Ibid.* p. 577.

« Le point dans le cercle, continue Mackey, est un symbole important et intéressant en Maçonnerie, mais il a été si avili dans l'interprétation que donnent de lui les leçons modernes que plus tôt l'oubliera l'étudiant en Maçonnerie, mieux cela vaudra. Le symbole est en réalité une allusion indirecte à l'ancien culte du soleil, et c'est lui qui nous mène pour la première fois à cette modification de ce culte connue des anciens comme culte du phallus ».

« Le phallus, ajoute-t-il, était une imitation de l'organe générateur du mâle. Il était généralement représenté par une colonne, entourée d'un cercle à sa base, placé là pour la *cteis*, ou organe générateur de la femme. Cette union du phallus et de la *cteis*..... était pour les anciens le modèle des puissances génératrices de la nature qu'ils adoraient sous les formes réunies du principe actif ou mâle et du principe passif ou femelle. Pénétrés de cette idée de l'union des deux principes, la plus ancienne des divinités qu'ils inventèrent était hermaphrodite, et ils croyaient que Jupiter, le dieu suprême, avait les deux sexes à la fois, ou, comme l'a dit un de leurs poètes « avait été créé mâle et vierge immaculée ».

« On supposait encore, dit toujours notre *Ritualist*, que cet hermaphrodisme de la divinité suprême était représenté par le soleil qui figurait la force génératrice, mâle, et par la nature ou l'univers qui symbolisait le principe prolifique femelle. Et cette union était figurée de différentes façons, principalement par le point dans le cercle ; le point indiquant le soleil, et le cercle l'univers ou la nature, en qui ses chauds rayons prolifiques engendraient la vie ».

Qu'il nous soit permis de demander ce qu'ont à faire les deux saints Jean, les deux éminents patrons des Loges, avec ces cultes du soleil et du phallus ? Apprenez une leçon du symbolisme maçonnique, l'une des premières qu'enseigne la Maçonnerie, et, quand vous l'aurez bien comprise, vous saisirez quel peu de consistance a le voile chrétien qui cache derrière lui le paganisme.

« Les deux lignes parallèles qui, d'après les Leçons modernes représentent saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste, figurent en réalité deux périodes du cours annuel du soleil. A deux certains points de son évolution, que l'on nomme le Solstice d'été et le Solstice d'hiver, le soleil se trouve dans les signes zodiacaux du Cancer et du Capricorne. Quand le soleil arrive à ces points, il a atteint respectivement ses limites extrêmes au nord et au sud. Si nous considérons le cercle comme représentant le cours annuel du soleil, les points où les deux lignes parallèles touchent le cercle représenteront les deux solstices. Or, les jours précis où le soleil

atteint ces points extrêmes sont le 21 juin et le 22 décembre, et cela explique pourquoi les deux saints Jean, dont l'Église fête les anniversaires aux alentours de ces dates, ont été choisis [1] ».

« Ainsi, conclut le Docteur, la véritable interprétation qu'il faut donner au point dans le cercle est celle qui convient au Maître et et aux Gardiens d'une Loge. Ils contiennent à la fois le symbolisme du monde et de la Loge. Le Maître et les Gardiens sont représentés par le soleil; la Loge, par l'univers ou le monde; le point est également l'emblème du même soleil, et le cercle qui l'environne, celui de l'univers, tandis que les deux lignes parallèles ne figurent pas, en réalité, les deux saints, mais les deux limites extrêmes au nord et au sud du cours du soleil [2] ».

Il y a peu de passages dans le *Ritualist* qui nous fassent mieux saisir l'inanité des prétentions de la Maçonnerie à être chrétienne Il s'annonce à grand bruit de trompettes en célébrant les louanges des deux saints Jean, les deux éminents patrons des Loges, pour finir par l'aveu qu'il n'est aucunement question d'eux historiquement parlant, mais des deux points extrêmes du cours annuel du soleil, des deux moments où il est le plus et le moins ardent. C'est donc le soleil, son culte et le culte phallique qui appartiennent à la Maçonnerie. Le nom des deux saints n'est là que comme symbole pour indiquer à l'initié le soleil arrivé dans les signes du Cancer et du Capricorne, et pour dérouter le profane qui croit qu'il s'agit du Précurseur et du disciple du Christ.

Nous avouons qu'en lisant ces noms pour la première fois, nous avons donné dans le piège. Nous avons cru, comme le croira tout non-initié, que ces noms quoique employés à tort, se rapportaient bien aux deux saints en question. Nous nous souvenions de ce qui nous avait été dit sur ces saints dans les leçons sur l'ouverture d'une loge, et nous n'aurions jamais pensé que le « Symbolisme » pût aller si loin.

« On déclare alors que la loge est ouverte en due forme, au nom de Dieu et des deux saints Jean, pour le premier, le second ou le troisième degré, suivant le cas [3].

« On dit qu'une loge est ouverte *au nom de Dieu et des deux saints Jean* (c'est Mackey qui souligne) pour déclarer que nous nous assemblons dans un but sacré et religieux, pour témoigner de notre profonde révérence pour cet Etre Divin dont le nom et

1. *Ritualist*, p. 63.
2. *Ibid.* p. 63.
3. *Ibid.* p. 14.

les attributs devraient faire l'objet constant de nos contemplations, et de notre respect pour ces anciens patrons que les traditions de la Maçonnerie ont joints si intimement à l'histoire de l'Institution ».

Comparez les deux passages et tirez-en vos propres conclusions. Et la loge est ouverte au nom de Dieu et de ses deux saints !

Qui sont ces deux saints ? Deux points nommés du cours du soleil. La loge est donc ouverte au nom de Dieu et des saints signes du Cancer et du Capricorne, pour des fins sacrées et religieuses ». Si tels sont les saints, quel est le Dieu auquel ils sont unis ? Et voilà l'instruction donnée à l'Apprenti enrôlé, au novice en Maçonnerie ! C'est ainsi qu'il est conduit au culte phallique, au culte des facultés génératrices de la nature humaine, et le plus souvent à une période de la vie où il n'est que trop porté, en dehors même de toute instruction maçonnique, à s'adonner à un tel culte. Et ce culte étant élevé à la dignité de culte religieux, son intelligence maçonnique purifiée en tirera les conclusions naturelles car « pour les purs, tout est pur ». Les anciens, qui adoraient les passions de la nature humaine étaient irréprochables dans leur morale ; il le sera comme eux. Horace était un initié. Sa sensualité, si effrontément exposée dans ses Odes, n'était que des écarts de jeunesse bien naturels. Alcibiade était un initié, mais nous ne voudrions pas faire un tableau de sa morale. Tibère en était un également ; qui n'a pas entendu parler de Caprée ?

N'importe : dans chaque loge bien administrée, on voit, pour l'instruction des frères et pour leur édification, le symbole phallique, le point dans le cercle. Bien mieux, la Loge elle-même, les colonnes de la Loge, les officiers de la Loge, les symboles les plus ordinaires employés par la Loge, tout exprime la même signification à l'initié. Voulez-vous entendre ces affirmations dans des termes explicites appliqués au Temple de Salomon ?

La Loge, comme nous l'avons vu, est un type du Temple de Salomon qui est lui même une copie des Temples phalliques égyptiens.

« La description suivante du Temple de Salomon, faite par J.-G.-R. Forlong, dans son admirable ouvrage intitulé *Rivers of Life* (Les Rivières de la vie) ne peut pas être négligée dans une encyclopédie maçonnique, nous dit le F∴ McClenachan dans son *Addendum* à l'*Encyclopédie de la Franc-Maçonnerie* du Dr. Mackey, (pp. 1004, 1005) ». Apprenez-nous, je vous prie quelles sont ces idées sur le Temple de Salomon si admirables et si instructives pour la Fraternité ?

« Que la boîte de l'arche d'alliance avec sa tour phallique est semblable à tout un sanctuaire sivaïque, que la tour d'entrée n'est autre chose qu'un obélisque égyptien, ou bien la copie des piliers bouddhistes ou des colonnes d'Hercule placées près du temple phénicien..... Qu'un autel était une arche avec un « siège de miséricorde » ou lieu du feu et du sacrifice ».

Voici ce qu'il nous dit un peu plus loin : « Ces temples sont communs surtout chez les adorateurs du phallus de l'Inde méridionale. Un portique élevé orne généralement la façade ; on trouve dès l'entrée les piliers phalliques, avec des autels pour le sacrifice, etc. et dans le coin le plus reculé, le sanctuaire ou oracle du culte ».

Ou encore : « Cette [section] donne les détails de la pointe et de la position des *phalli*, Jachin et Boaz ».

La même théorie est reprise à la page 1015, et plus complètement encore à la page 1016. « L'arbre et son extrémité de lotus, dit Kitto prit la place de la colonne égyptienne sur les deux fameux *phalli* de Salomon, Jachin et Boaz ». (p. 1017).

Ces deux piliers étaient sous le portique du temple de Salomon et leurs représentants, portant les mêmes noms, Jachin et Boaz ornent la loge maçonnique. Le temple de Salomon était un temple phallique, la loge est sa représentation fidèle, comme le sont le monde, l'humanité, comme l'est encore l'individu — tout devant être construit sur le même plan — voilà toute la Maçonnerie. Voilà où nous a conduits la Maçonnerie avec son paganisme et ses symboles païens ; elle l'a fait lentement, pas à pas, mais infailliblement.

D'abord, elle nous a montré son respect et son amour pour les cérémonies païennes qu'elle présente comme sacrées et comme le modèle des siennes propres. Puis elle oblige son candidat à faire le tour de la Loge, en partant de l'est pour y revenir par le sud et l'ouest, pour imiter le cours journalier du soleil. Elle présente donc son candidat au soleil, objet du culte des anciens, purificateur et régénérateur de toutes choses. Puis on lui fait voir la communauté d'origine, la différence de formes mais l'identité de fond qui existent entre la Maçonnerie américaine et les mystères païens. Elle fait remonter son histoire aux mystères mithriaques ou culte phallique, modification du culte du soleil, en passant par les Gnostiques.

Elle renvoie son disciple studieux aux mystères païens pour y trouver la vraie signification de ses propres symboles, l'assurant que c'est là qu'il l'y découvrira. Elle reconnaît pour ses frères les anciens Romains idolâtres, et elle fait remonter le nom même de Maçon, bâtisseur de temple, jusqu'aux autels phalliques des temples païens, dont le Temple de Salomon n'était que la copie. C'est donc

au culte d'Isis ou de la nature que nous aboutissons ; c'est ainsi qu'il est appelé — le culte de notre nature sensuelle. Voilà pourquoi nous avons besoin qu'un changement s'opère dans notre intelligence, car la conscience et la raison chrétiennes nous dirigent autrement. C'est pour enseigner ce culte que la Loge est construite et ornée ; ses officiers représentent le matin, le midi et le soir de l'humanité ; ses piliers se nomment Jachin et Boaz ; ses colonnes : Sagesse, Force et Beauté soutiennent la Loge et une colonne n'est autre chose qu'un pilier bouddhique ; elle en a le même sens phallique ; et, pour résumer tout en un mot, on trouve dans chaque Loge bien administrée le point dans le cercle, ce qui figure les fins sacrées et religieuses que se propose la Loge, et ce point dans le cercle est le symbole phallique des païens.

A. PREUSS.

(*A suivre*)

LE

CRIME RITUEL CHEZ LES JUIFS

IV

Les Avocats d'Israël

Théodore Reinach. — Je dois réparer brièvement une omission dans le chapitre consacré à ce singulier critique.

Comme tous les négateurs du crime rituel, M. Théodore Reinach fait état et grand cas des Bulles pontificales dont j'ai déjà parlé.

« A côté de ces témoignages venus de si haut... », écrit-il, après des citations de ces Bulles.

Cela ne le gêne nullement, d'ailleurs, pour dire de saint Simon et du bienheureux André :

« A l'égard de ces cas, Ganganelli n'était pas libre, car des décisions pontificales avaient reconnu les deux *prétendus martyrs*, Simon et André ».

Et voilà comment, après s'être placé sous le couvert d'une autorité qui lui paraît indiscutable, un critique peu scrupuleux peut la bafouer.

H.-L. Strack. — C'est l'auteur, protestant, du livre *Le sang et la fausse accusation de meurtre rituel*, le meilleur livre sur la question, d'après M. l'abbé Vacandard.

Il faut tout d'abord noter que cet auteur a placé son livre sous le patronage de M. Théodore Reinach, et, qu'ayant une informa-

tion à prendre sur le crime d'Acuta, il s'adresse au docteur Samuel Kohn.

Si nous n'étions pas ainsi renseignés dès l'abord sur le caractère de son entreprise, nous n'aurions qu'à ouvrir son livre : il en coulerait aussitôt un flot d'épithètes injurieuses à l'adresse de Rohling, de Desportes et de *l'Osservatore*.

Comme le moindre argument ferait mieux notre affaire ! M. Strack se vante d'avoir réduit à néant une liste de 154 crimes rituels, alors que c'est à peine s'il en a discuté une demi-douzaine. Il ne les énumère même pas tous et passe rapidement sur un des crimes rituels modernes les mieux établis, celui de Tisza-Eslar.

La plupart du temps, il se borne à relever chez Desportes ou dans *l'Osservatore* une erreur de date, ou tout simplement un nom de ville mal orthographié. Or, chacun sait combien il est difficile de s'entendre sur le nom, en français, d'une ville étrangère.

Me voyez-vous convaincu d'erreur parce que j'écris Londres et non London ?

Cette puérile manie m'a amené à faire une constatation bien plaisante.

Parlant de Desportes et de *l'Osservatore*, M. Strack écrit (page 206) :

« Au 102e cas,(ils écrivent) Orkul, en Hongrie, au lieu de *Orkuta* ».

Or, je lis 25 pages plus loin :

« La 102e affaire se passe à *Acuta*, en Hongrie ».

Oh ! la paille et la poutre !

M. Strack écrit (page 176) :

« J'accuse ici publiquement le chanoine et professeur impérial et royal autrichien, Auguste Rohling de parjure et de faux grossiers ».

Voilà de bien gros mots, mais une accusation très nette. Il ne reste plus qu'à prouver, et c'est là où notre auteur paraît si embarrassé qu'il faut une bonne volonté tenace pour le suivre dans ses inductions et déductions.

Essayons, pourtant :

« Je déclare qu'Auguste Rohling a donné de nombreuses preuves de son ignorance crasse dans les jugements qu'il a portés sur la religion et sur la littérature juives ; j'ajoute que les abondantes citations de la littérature talmudique et rabbinique qui éblouis-

sent le profane ont été en partie copiées dans l'ouvrage d'Eisenmenger: *Le Judaïsme démasqué*, et lui ont été en partie indiquées par d'autres, notamment par Aaron Brimann ».

Très bien : c'est donc Eisenmenger et Aaron Brimann qu'il faut convaincre de faux grossiers, ou nous serons en droit de juger que notre auteur n'est pas sérieux. En ce qui touche le dernier, M. Strack nous a bien prévenus, à la page 170, que, « ni le zèle des initiés parmi les polémistes chrétiens, ni le regard aiguisé par la haine des renégats juifs, jaloux de prouver leur attachement à la nouvelle religion par une haine fanatique des Juifs, n'ont pu, dans ces écrits, découvrir quoi que ce fût pouvant confirmer l'accusation » (de crime rituel). Mais alors, pourquoi s'escrimer avec tant d'ardeur contre le prétendu collaborateur de Rohling, Aaron Brimann ?

La moindre preuve d'un faux serait plus convaincante que toutes les affirmations ; allons-nous la trouver à l'encontre d'Eisenmenger, qu'aurait effrontément pillé Auguste Rohling ? Voyons :

« Le livre *Le Juif démasqué* (d'Eisenmenger) ne donne pas une image exacte du Juif fidèle au Talmud, parce que l'auteur s'est placé, dans le choix de ses citations, à un point de vue très simpliste... »

Une citation est une citation, quel que soit le point de vue de l'auteur, et l'important serait de prouver que ces citations sont travesties, puisque nous sommes en matière de faux. Or, M. Strack continue :

« ...Mais le lecteur est encore à même d'exercer un certain contrôle, parce que Eisenmenger donne partout le texte hébreu ou araméen et reproduit souvent de longs passages ».

Ou je ne sais plus lire, ou c'est un hommage rendu à la conscience d'Eisenmenger. On regrette de ne pouvoir rendre le même hommage à M. Strack qui, dans de telles conditions, ne reconnaît au lecteur *qu'un certain* contrôle.

Si Eisenmenger s'est montré si consciencieux, que peut-on bien reprocher à son prétendu copiste Rohling ?

Voici : « Rohling, par contre, ne donne que les fragments qui concordent avec son but, sans se soucier le moins du monde du contexte, de sorte que son exposé n'est pas seulement une charge tendancieuse, mais une contre-vérité intégrale ».

Il est incontestable qu'une citation tronquée peut dénaturer le texte, et c'est une faute que nous nous efforçons de ne point

commettre'; mais il est non moins certain que la citation empruntée à un auteur ne saurait entraîner l'obligation de reproduire tout un volume.

M. Strack, accusateur véhément, avait le strict devoir de fournir au moins une seule citation de Rohling, de la rapprocher du texte d'Eisenmenger agrémenté de son contexte, de prouver la dénaturation et de triompher : « *Traduttore, traditore* ».

Il ne l'a pas fait. Pourquoi ?

M. Strack tente pourtant la réfutation d'une citation, l'appuyant du texte hébreu ; c'est le passage du Talmud de Babylone déjà cité dans la lettre de M. Zadoc-Kahn, car il paraît que nos contradicteurs n'ont que cette corde à leur arc.

Voici la traduction fournie par M. Strack :

« Lorsqu'un homme meurt en laissant un fils mineur à sa mère et que les frères héritiers du père disent : qu'il grandisse parmi nous, alors que la mère objecte : qu'il grandisse auprès de moi — il faut le laisser à sa mère et non pas chez ses héritiers naturels. Car il pourrait arriver (d'après les précédents cités dans Bera-Koth 2 *a*) qu'ils l'égorgent la veille de Pâques (14 visani), le 15 étant jour de Pâques ».

Ici, reconnaissons-le franchement, M. Strack convainc quelqu'un d'addition frauduleuse.

Qu'on relise, en effet, la lettre de M. le grand-rabbin Zadoc-Kahn, où est cité le même passage.

Au lieu de « Car il pourrait arriver », on lira avec quelque étonnement : « car il est arrivé une fois ». Ce n'est certainement pas le défunt grand-rabbin que visait M. Strack.

C'est lui qu'il a atteint, quoiqu'il cherche par ailleurs à établir qu'il s'agit d'un seul précédent, d'un cas unique.

Pour *une fois* que nos contradicteurs tentent une réfutation appuyée sur un texte, ils ne sont pas heureux.

Ailleurs (p. 182), M. Strack reproche à Rohling d'avoir publié *Le professeur Dr Rohling, la question juive et l'opinion publique*, sous le nom d'abbé Dr Clemens Victor.

« Clemens Victor, triomphe-t-il, quoique Rohling le nie obstinément aujourd'hui, n'est autre que Rohling lui-même ».

Que nous importe ! Ce qui importe, c'est de démontrer que cette publication justificative de Rohling contient des faux grossiers et justifie l'accusation de M. Strack.

Or, voici ce qu'en dit celui-ci :

« Là-dessus, je répondrai au professeur impérial et royal autrichien Rohling :

« Premièrement : que la publication de Victor, *en tant qu'elle fait preuve d'une connaissance étendue de la littérature juive*, n'est nullement du crû de Victor Rohling, mais d'un converti (probablement de Brimann), dont Rohling a en partie fort mal compris les notes) ; Rohling a ainsi eu certain droit de nier en être l'auteur ».

Pardon ! monsieur, il faudrait pourtant s'entendre et vous mettre d'accord avec vous-même.

Si c'est Brimann qui est l'auteur de la publication signée Clemens Victor, pourquoi accusez-vous Rohling de s'être justifié lui-même sous le voile d'un pseudonyme ?

Si c'est Rohling qui est l'auteur de cette publication, pourquoi accusez-vous ailleurs d'ignorance crasse et de faux grossiers l'écrivain en qui vous reconnaissez ici « une connaissance étendue de la littérature juive ? »

Savez-vous bien que telles contradictions pourraient suffire à des esprits non prévenus pour condamner la cause que vous défendez ?

Au moins, allez-vous réfuter cette gênante publication ? Je vous écoute, ou plutôt je vous lis :

« Deuxièmement : que je me fais fort de réfuter à fond la publication en question sur tous les points principaux... »

Ah ! à la bonne heure ! mais continuons :

... « Dès que je me serai acquitté de deux engagements littéraires antérieurement contractés, à moins que d'ici là on n'ait mis bon ordre aux agissements de Rohling ».

On rasera gratis demain.

Que c'est puéril, grands dieux ! et combien piteux l'appel au secours qui délivrera Strack de son imprudent engagement !

Mais on a tellement l'embarras du choix, qu'on ne sait où puiser dans ce livre pour démontrer l'absence de toute méthode critique chez les avocats d'Israël, qui procèdent par affirmations, sans même s'apercevoir que la seule affirmation d'un converti vaudrait bien la leur.

Même dérobade devant Eisenmenger :

« J'espère pouvoir exposer en détail mon opinion sur Eisenmenger dans une prochaine occasion », dit M. Strack en note, page 177.

C'est à se demander pourquoi il a écrit les 400 pages de son livre.

Voulez-vous savoir maintenant quelles preuves suffisent à former la conviction de M. Strack ? Voici : « S'il existait un dogme quelconque, dit-il, prescrivant l'emploi du sang chrétien, on ne saurait s'en priver et l'on en verserait forcément tous les ans ».

Je ne crois pas qu'aucun auteur ait jamais prétendu que les azymes devaient nécessairement contenir du sang chrétien, qu'il existait des prescriptions formelles et explicites, ni que les Juifs du monde entier s'adonnaient à ces abominables pratiques.

On a dit que des Juifs pouvaient interpréter, et de fait avaient ainsi interprété, interprétaient encore ainsi, certaines prescriptions talmudiques, aidés par la tradition orale.

Le récit des faits nous édifiera.

J'ajoute que l'étrange amplification de M. Strack ne justifierait pas son immédiate déduction qu'un sacrifice humain serait annuellement nécessaire.

Et il reste, encore une fois, que nous aurions le droit de qualifier crimes rituels, les meurtres simplement accomplis en haine du Christ.

Mais continuons notre citation :

« Mais alors, on eût dû avoir à enregistrer — surtout dans la période des cent dernières années, et au moins dans les Etats européens policés où les Juifs vivent dispersés parmi la population entière — un nombre considérable de cas étayés sur des preuves irréfutables.

« Or, ces preuves font complètement défaut.

« Ensuite, cette accusation eût dû être formulée partout. On devrait donc trouver cette accusation dans tous les siècles depuis la fondation de la religion chrétienne, tout au moins depuis l'époque où elle devint religion dominante dans l'empire romain.

« Eh bien ! cette accusation n'apparaît ni en tout lieu, ni en tout temps ».

Or, ce pauvre M. Strack va lui-même passer en revue une longue série d'accusations qui se sont produites en tous temps et en tous lieux !

Il ne manquait à M. Strack que d'être convaincu d'erreur par son propre préfacier, M. Théodore Reinach.

A propos de l'offre faite de 10.000 francs par *l'Osservatore romano* à qui le convaincrait d'erreur, M. Reinach dit en note, page XVIII :

« Un des arbitres désignés par *l'Osservatore* était le Jésuite romain, C. A. de Cara, auquel M. Strack attribue par erreur (sous réserves, il est vrai), des articles publiés en 1881 et 1882 dans la *Civilta cattolica*. Je suis heureux de dire que mon savant ami de Cara est tout à fait étranger aux articles en question comme aux manœuvres de *l'Osservatore* ».

Ainsi M. Strack avait récusé, comme juge prévenu contre lui, un savant ami de M. Th. Reinach !

Laissons M. Strack sur cette bévue, laissons-le se mettre d'accord avec son préfacier, avec M. Zadoc-Kahn, avec lui-même.

L'ABBÉ VACANDARD. — Nous voici en face d'un contradicteur qui mérite une considération spéciale : il est prêtre, il a une certaine réputation, et il est le dernier venu parmi les négateurs du crime rituel.

Allons-nous enfin trouver une méthode critique sérieuse, autre chose que des dénégations et des épithètes ?

En août 1911, M. l'abbé Vacandard, du diocèse de Rouen, a publié une étude sur *La question du meurtre rituel chez les Juifs*, qu'a accueillie *La Revue du Clergé français*. Fort judicieusement, si l'on considère l'habit qu'il porte, M. Vacandard a,en quelque sorte,placé son étude sous le haut patronage de Mgr Duchesne.

Il cite en épigraphe, l'extrayant d'une lettre de lecteur, ce passage de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* :

« La sottise humaine qui les entretient (les calomnies d'inspiration religieuse) est inexpugnable. Ne voyons-nous pas renaître à chaque instant et se dresser contre les Juifs la stupide accusation du meurtre rituel » ?

« Odieuse et stupide légende », « stupide accusation »: la nuance est à peine perceptible, et même quand cette opinion émane d'un si haut personnage, nous exigeons autre chose, avant de tomber mort.

Historien, Mgr Duchesne relève de la libre discussion, et je serais tenté de retirer *de plano* à M. Vacandard le « fort judicieusement » dont je l'ai gratifié en constatant qu'il invoque un auteur qui eut maille à partir avec la Congrégation de *l'Index*.

Un opuscule que j'ai sous les yeux prouve que M. Vacandard marche volontiers dans le sillage de Mgr Duchesne.

Je n'aurais à l'en louer ni à l'en blâmer et je passerais outre, si le même opuscule ne nous mettait en garde contre les procédés critiques de M. l'abbé Vacandard. C'est intitulé :« Apostolicité

des Eglises de Provence. — Lettre ouverte à M. l'abbé Vacandard. »

Et voici ce que j'y lis :

Vous ignorez qu'on a répondu, voilà déjà bien longtemps, et victorieusement, à l'opuscule que vous produisez, quelque peu ingénuement, comme le jugement de l'histoire.

Vous ignorez l'ouvrage, si consciencieux et si bien documenté, de M. l'abbé Bérenger, curé de Saint-Victor, à Marseille : *Les Traditions Provençales, Réponses aux arguments de M. l'abbé Duchesne* (Marseille 1904), véritable corps à corps, celui-ci, où le vaillant lutteur dévoile, l'un après l'autre, tous les accrocs à la vérité donnés par un adversaire qu'il suit pas à pas et dont il ne laisse debout aucune des allégations fautives, opposant à des inductions, précipitées et données « de chic », les textes, les monuments, les certitudes objectives irréfragables : argumentation péremptoire à laquelle les maîtres de la critique de cette école, ou ne répondent pas, parce que « leur siège est fait », ou se dérobent, d'autorité, par cette fin de non-recevoir dédaigneuse : *apocryphes*, les textes ; *frauduleux*, les faits, qui nous condamnent !

Vous ignorez aussi, monsieur l'abbé, les remarques ou observations si fines, si pleines de sens et d'humour, d'une impeccable dialectique et d'un esprit bien français, de M. l'abbé Marbot, ancien vicaire général d'Aix, provençal d'adoption et de cœur, originaire de la Martinique... Et tant d'autres !... Mais, que n'ignorez-vous pas sur ces matières, où vous tranchez pourtant si lestement ?

Vous nous dites, par exemple, que les trois écrits de Vézelay sont du XIe siècle ; or, il n'existe aucun manuscrit de Vézelay à cette date ; les plus anciens sont de la seconde moitié du XIIe. L'assertion est de M. Paul Meyer, membre de l'Institut ; vous ne récuserez pas son témoignage.

Et après quelques autres rectifications, ceci :

On trouve enfin, chez vous, cette phrase empruntée comme le reste à votre Maître, puisqu'il est votre seul critérium : « La crypte de Saint-Maximin n'est autre chose que la sépulture d'une famille gallo-romaine du Ve ou du VIe siècle. Une sépulture du même genre se trouvait à la Gayole, près Brignoles, non loin de Saint-Maximin. » — Il est étrange que vous vous teniez si peu au courant de ce qui se publie, même à l'*Officiel !* — Numéro du 31 mars 1910 : Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Communication de l'abbé M. Chaillan. — Sachez donc que le tombeau de la Gayole est de la fin du Ier siècle, au plus tard du commencement du IIe. C'est le sentiment formel de MM. de Rossi, Edmond Le Blant, et Camille Jullian, de l'Institut.

Vous voici pris, cette fois, au piège que toujours, *in verbo magistri*, vous nous tendiez. Oh ! Monsieur l'abbé, ne vous en défendez pas. Demeurez avec nous, dans la crypte de Saint-Maximin, captif une bonne fois de la vérité, — la vérité qui délivre. Vous y êtes en bonne compagnie, avec des critiques de métier qui ont personnellement tout visité, scruté, comparé : Edmond Le Blant, Henri Revoil, qui déclarent cette crypte « un lieu saint primitif », et

par la technique de la structure, et par les *fenestellæ* des sarcophages ; Albanès, L. Rostan et tant d'autres. Nous vous pardonnerions vite, car nous vous savons homme sincère, les insuffisances de votre documentation et la légèreté de vos conclusions d'élève docile, le jour où, abandonnant la méthode de critique *négative*, trop facile en vérité, mais bien peu logique et bien téméraire aussi, vous collaboreriez par des recherches d'ordre *positif* au travail sérieux des vrais architectes de l'histoire, qui consacrent, avant tout, leurs efforts à conserver les constructions antiques, et crient avec M. André Hallays, qu'il n'y a pas de pire vandales que les architectes « restaurateurs ».

C'est signé Fernand Cortez, et daté de Saint-Maximin (Var), le 25 mars 1912.

Je n'ai certes pas à intervenir dans ce débat ; mais c'était mon droit et mon devoir de faire cet emprunt au moment où j'examine les procédés critiques de nos contradicteurs, ceux que j'appelle les avocats d'Israël avec la conviction de ne point les froisser.

« Léger, imprudent, manquant de documentation, critique négatif », M. Vacandard devait être de nos adversaires dans le débat sur le crime rituel.

L'Ami du Clergé, dans son numéro du 29 août 1912, a fait une analyse de l'étude de M. Vacandard sur le crime rituel, et là aussi, dans une forme très mesurée, on lui reproche sa légèreté et l'audace de ses déductions.

Voici une note de cette publication, dont M. Vacandard ne récusera pas l'autorité, relative aux petits martyrs André et Simon :

M. Vacandard fait bien mention, à plusieurs reprises, des miracles accomplis par ces victimes des juifs ; mais il est clair qu'ils ne lui inspirent pas une dévotion excessive.

A propos du B. Lorenzino de Valrovina, trouvé mort le 5 avril 1485, il dit : « Comme *il fit des miracles*, on en conclut que les Juifs l'avaient tué » (c'est M. V. qui souligne).

Pour le B. André, autre enfant immolé en 1462 à Rinn en Tyrol, pas de document écrit avant le XVIIe siècle (avant 1619), donc légende ! La mère avait fait inhumer tranquillement le petit, mais voici que des miracles éclatent « bientôt sur sa tombe ignorée : ces miracles, dit Desportes (cité par M. V.), donnèrent à réfléchir au peuple. Quand on apprit, en 1475, que l'enfant immolé par les Juifs de Trente était honoré dans cette ville en qualité de martyr, on songea à vénérer, dans un culte public, la mémoire du petit André... Des miracles récompensèrent la foi des fidèles » : — « Telle est la légende », ajoute M. V.

M. V. note, p. 353, que « la béatification n'engage pas l'infaillibilité des pontifes romains » ; sans doute : elle garde cependant sa valeur, qui est considérable, même au point de vue de la critique historique. — Il dit, p. 351,

que l'inscription au Martyrologe romain « n'a d'autre valeur que celle que peut lui donner le compilateur du Martyrologe » : c'est aller un peu vite en exécution.

Est-il excessif de juger hâtives et quelque peu audacieuses ces déductions d'un prêtre ?

Mais gardons-nous de toute prévention, de tout jugement téméraire, et jetons nous-même un coup d'œil sur l'étude de M. l'abbé Vacandard, dont *la Revue du Clergé français* nous offre le texte (cela dit pour les références).

Nous lisons tout d'abord, page 303.

« Somme toute, le livre qui nous offre, avec le plus d'autorité, un historique à peu près complet, bien que sommaire, du *Préjugé du sang* à travers les âges, est l'œuvre d'un savant chrétien (protestant), le Dr Strack, professeur de théologie à l'Université de Berlin ».

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que ce prêtre, « critique négatif », va chercher son inspiration chez un protestant, négateur par essence.

Et nous savons déjà ce qu'il faut penser de la méthode critique du Dr Strack.

Aussi, allons-nous le voir choir dans les mêmes affirmations que son guide.

Il nous dira, page 320, que pas un seul crime rituel n'est établi juridiquement, alors que Théodore Reinach lui-même avoue une condamnation à mort, et oubliant les multiples condamnations de Damas qu'un firman de grâce ou de libération ne saurait effacer.

Il nous dira que les aveux des criminels Juifs perdent toute valeur du fait qu'ils ont été dus à la torture, oubliant qu'à Damas, notamment, ces aveux ont guidé les recherches et amené la découverte des restes des victimes, fourni mille précisions vérifiées, reconnues exactes, sur le crime, précisions qu'aucune torture n'eût pu suggérer à un innocent. Il oublie que des accusés ont avoué des crimes antérieurs, pour lesquels ils n'étaient pas en cause, et dont les auteurs n'avaient pu être découverts.

Il écrit, page 446, en invoquant le témoignage de Strack :

« En réalité, tous les Juifs convertis, en mesure de connaître à fond les usages rabbiniques, sont unanimes à nier la pratique du meurtre rituel ».

Or, nous savons que Strack accuse deux Juifs convertis d'avoir documenté Rohling !

Nous aurons nous-même à invoquer le témoignage de Juifs convertis.

Mais voici le prêtre-auteur, parlant du crime de Trente, dont la victime, le petit Simon, a été béatifié par l'Eglise.

Là se révèlent, dans toute leur beauté, les tendances et le sens critique de M. l'abbé Vacandard.

Citons, page 439 :

« Le 20 juin 1478, Sixte IV déclara que, pris en lui-même, le procès pouvait être considéré comme *rite factum*. Il refusa seulement d'autoriser le culte du petit Simon et fit à l'évêque la recommandation de ne plus persécuter les Juifs en aucune façon et de ne pas les empêcher d'accomplir leurs rites accoutumés.

« Certains ont vu dans cet avis une preuve que le pape ne croyait pas à la culpabilité des Juifs de Trente ».

Que semble vouloir prouver l'auteur ?

1° Que le Pape a blâmé l'évêque de Trente qui instruisait le procès, puisqu'il l'aurait invité à cesser de persécuter les Juifs.

2° Que le Pape Sixte IV, refusant d'autoriser le culte du petit Simon, était en opposition avec Sixte V, qui ratifia ce culte.

Or, 1° Sixte IV blâma si peu l'évêque de Trente que, nous dit Desportes, « Sixte IV approuva la conduite de l'évêque dans un Bref où il déclare que tout a été fait *rite et recte* (Bulle du 12 des calendes de juillet 1478) ».

2° Sixte IV est si peu en opposition avec Sixte V, que c'est ce Pape lui-même, Sixte IV, qui ordonna l'instruction du procès de canonisation et commit à cette instruction, par sa bulle de 1480, trois cardinaux et deux évêques.

M. l'abbé Vacandard ne pouvait ignorer ces faits : pourquoi donc les a-t-il passés sous silence ?

N'est-il pas étrange que nous devions plaider telles causes contre un prêtre ?

Mais que devons-nous attendre d'un auteur qui, parlant de la crucifixion du petit Hugues, à Lincoln, crime avoué par le Juif Copinus qui déclara que chaque année, autant que possible, les Juifs crucifient un enfant en haine et par mépris de Jésus, d'un auteur qui conclut placidement : « L'authencité de ce forfait fût-elle établie, on ne voit pas qu'il soit question d'un meurtre rituel » !

Contre ce crime de Lincoln, où il y a aveux du principal coupable, aucune contestation ne s'élève, aucune, si ce n'est celle de

M. Vacandard lui-même qui écrit : « L'authenticité de ce forfait fût-elle établie... »

Cette gratuite concession, que rien ne justifie, est-elle le fait d'un juge impartial, ou d'un avocat d'office ?

Rapportant que Copinus et quelques-uns de ses complices furent mis à mort, M. Vacandard ajoute : « Quelques-uns subirent seulement *les horreurs* de l'incarcération ».

Les horreurs ! A qui ne semblera-t-il pas que M. l'abbé Vacandard eût pu réserver sa pitié à la victime ?

Et voilà ceux qui nous reprochent volontiers d'être incapables d'objectivité !

M. Vacandard va plus loin, beaucoup plus loin.

Parlant du petit André, de Rynn, béatifié par l'Eglise en raison des miracles qui se produisirent sur sa tombe et pour avoir été martyrisé par des Juifs en haine du Christ, M. Vacandard dit après avoir reproduit le récit de Desportes :

« Telle est la légende. *Y eut-il un enfant assassiné à Rynn ? On peut l'admettre* sans qu'il soit sûr pour cela que le crime fut commis par les Juifs ».

Ici, nous nous abstiendrons de tout commentaire : le zèle des avocats leur fait fréquemment perdre tout sentiment de la mesure.

Nous en avons fini avec les « avocats d'Israël ».

Cette revue préalable n'avait pour objectif que de repérer nos positions, d'établir qu'aucun de nos contradicteurs n'avait pu se cantonner dans le froid examen des textes et des faits, qu'on n'a su opposer aux accusateurs que l'épithète injurieuse, l'argutie et les plus injustifiables récusations.

(*A suivre.*)

ALBERT MONNIOT.

XIe CONGRÈS

DES

JEUNESSES LAÏQUES

Au Congrès du progrès religieux, nous avons vu M. Paul-Hyacinthe Loyson annoncer le prochain Congrès des Jeunesses laïques et préparer dans ce but l'Union des Libres-Penseurs et des Libres croyants. « Au fond, écrivions-nous [1], le fils du Père Loyson veut unir la Libre-Pensée, c'est-à-dire la liberté de ne penser que laïquement, avec la libre croyance, c'est-à-dire la liberté de ne pas croire, et il a estimé, non sans raison, que c'était une bonne fortune de s'en ouvrir aux protestants libéraux, dont la foi, affranchie par le libre examen, est déjà de la libre pensée ».

Or, ce *Congrès des Jeunesses laïques* vient de se tenir à Paris, à la mairie du Xe arrondissement, du 22 au 25 septembre [2]. Pris

1. *Revue internationale des Sociétés secrètes*, année 1913, 20 août, p. 2826.

2. Nous avons donné l'appel fait à ce XIe Congrès par ses promoteurs, MM. Loyson et Boucoiran dans notre numéro du 20 septembre dernier, p. 3395.

Le premier numéro de *Floréal* (p. 30) donne l'aperçu historique suivant sur la *Fédération des Jeunesses laïques* :

Le dernier Bulletin fédéral, publié par la *Jeunesse Laïque* et le *Cri des Jeunes* ayant été particulièrement chargé, le secrétaire général de la C. E. a prié la rédaction de *Floréal* de remplacer, dans son premier numéro, les communications habituelles par un rapide historique de la Fédération. Il n'est pas inutile, en effet, de dire à ceux de nos amis, non adhérents encore aux Jeunesses Laïques :

Ce que les J. L. ont fait

De la grande crise de l'affaire Dreyfus, du frisson de réveil indigné qu'elle fit courir sur la France, de l'enthousiasme des républicains d'alors pour la politique des Waldeck-Rousseau et des Combes, dite du « Bloc de gauche », si nettement laïque et si féconde, est née, en 1902, la Fédération des Jeunesses laïques de France. Ce fut d'abord

au jour le jour, le compte rendu d'un de nos amis diffère sensiblement des articles de journaux, qui ont atténué les discours et les projets de nos fougueux congressistes.

simplement un beau nom, un beau titre couvrant des idées, un programme, non une organisation.

Deux Congrès eurent lieu à Paris, en 1902, et 1903, qui furent de brillantes manifestations oratoires, où les « jeunes », d'ailleurs, n'eurent guère de place. En 1903 cependant, le mouvement fédéral se dessine, la province demande la faveur d'organiser, à son tour, le Congrès national. Et, en 1904, le Congrès de Nîmes dessaisit le comité parisien et confie à la section nîmoise la tâche d'organiser la Fédération.

La Fédération des Jeunesses laïques de France comptait alors huit sections. La nouvelle C. E. modifia complètement les statuts. D'après les nouveaux statuts, la C. E. devait siéger dans la ville où se serait tenu le Congrès national. A partir de ce moment, des sections se créèrent, la vie fédérale commença et, au Congrès de Tours, en 1905, la Fédération comptait 60 sections fédérées, et d'autres, nombreuses, s'annonçaient encore.

Vinrent le Congrès de Marseille (1906), du Puy (1907) ; le Congrès de Béziers (1908) marque une nouvelle étape. Le Comité de contrôle est créé au-dessus de la C. E., avec pouvoir de dissolution sur cette dernière. Ce Comité de contrôle est composé uniquement d'anciens secrétaires généraux.

La nouvelle expérience de la C. E. à Paris n'est pas très heureuse. Elle dure quatre ans. Notons ensuite le Congrès du Mans (1909) où, pour la première fois, est vivement discutée la question d'un organe officiel. En 1910, pas de Congrès. En 1911, première tentative de rachat des « *Annales de la Jeunesse Laïque* » par le bureau fédéral parisien. Le Comité de contrôle oppose son *veto* et déclare le projet non fédéral. Le Congrès de Verdun (1911) approuve le Comité de contrôle et remet en question le rachat des « *Annales* » ou la création d'un organe.

Le Congrès de Moulins (1912) replace la C. E. en province, à Nîmes, crée un nouvel organisme, le Comité d'Action et de Propagande, à Paris, et donne mission à la nouvelle C. E. d'aboutir sur la question de l'organe officiel.

A cette heure, 130 sections sont fédérées, et la Fédération a son organe officiel, *Floréal*.

Demain, le Congrès de Paris, où toutes les sections ont le devoir de se rendre, dira si la Commission Exécutive siégeant à Nîmes (1912-1913) a fait son devoir.

Statuts de la Fédération

(Extraits)

. . . .

Art. 2. — Elle est une organisation nationale d'éducation fondée sur le principe du Libre Examen, une ligue d'action laïque, républicaine et sociale, ayant pour but de favoriser le développement intégral de la personnalité humaine et de hâter l'avènement d'une société meilleure. En conséquence, elle se propose de lutter sur tous les terrains contre toute ingérence dogmatique et contre toutes les forces d'oppression.

Art. 3. — Elle s'interdit la participation aux luttes électorales. Elles ne présente ni ne patronne aucune candidature dans aucune élection.

Art. 11. — La cotisation minima est fixée : 1° pour les groupes, à 0 fr. 15 par membre et par an ; 2° pour les membres isolés, à 3 francs par an ; la cotisation est réduite à 1 franc pour les abonnés de *Floréal*.

Pour adhérer, adresser au secrétaire général une feuille contenant la déclaration d'adhésion signée du secrétaire ou du président du groupe et donnant :

1° Les noms des membres du bureau ;
2° Le nombre des membres ;
3° L'adresse du siège social (pour la correspondance) ;
4° Le nom des conférenciers, s'il y a lieu ;
5° Le nom et l'adresse des journaux de la région.

Pour faire de l'action. Se réunir le plus souvent possible, organiser des causeries, des conférences, des fêtes, des manifestations ; donner le plus possible de comptes rendus à la presse locale. Créer des sections nouvelles, organiser des fédérations départementales ou régionales et des congrès. Tous les mois, le 20, dernier délai, envoyer régulièrement au secrétaire fédéral une relation succincte des travaux de la section. S'abonner et faire des abonnés à *Floréal*.

Toute la correspondance doit être adressée au secrétaire général, à Nîmes. Les mandats au nom du camarade Mathieu, trésorier fédéral, à Nîmes, 22, boulevard Victor Hugo.

Les pages suivantes sont donc un document vécu qui montre la mentalité très arriérée de ces prétendus jeunes, qui en sont restés aux déclamations ridicules débitées dans les pires réunions publiques de la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Ces « jeunes » sont des tardigrades, mieux encore des écrevisses, qui nous rappellent nos débuts dans la politique, à nous qui, comme Gustave-Adolphe Hubbard, — un des républicains radicaux de la Conférence Molé, il y a trente-cinq à quarante ans, — ne sommes plus jeunes du tout.

Les « jeunes laïcs » se rendent, du reste, parfaitement compte du divorce qui se fait, peu à peu, entre leurs idées et celles du pays. Cela ressort avec évidence de leurs déclarations enregistrées avec fidélité par notre dévoué collaborateur. Ils essayent de galvaniser des idées et un parti dont la nation ne veut plus, et sont d'autant plus violents qu'ils y réussissent moins.

Voici le compte rendu qui nous fût remis après chaque séance :

Le 22 septembre 1913 a eu lieu, à la mairie du X[e] arrondissement, la première séance publique du « XI[e] Congrès des Jeunesses laïques ».

Auditoire de 200 à 225 personnes : quelques jeunes filles, quelques vieilles dames, des jeunes gens, employés de commerce, étudiants de 18 à 25 ans, enfin un stock de vieilles barbes républicaines et maçonniques connues : le député Rivière, le sénateur Beauvisage, Delpech, du Gers, ancien Président du G.·. O.·., etc., etc.

A la porte, on est tenu de donner son nom, qui est soigneusement inscrit par les Secrétaires aux brassards rouge et vert.

Les Commissaires distribuent *Les Droits de l'Homme*, *Floréal* [1].

1. *Les Droits de l'Homme*, 21 septembre au 5 octobre. Ce numéro contenait des articles sur : *Le devoir des jeunes ; Le bloc intégral*, etc... et, sous le titre : *Sons de cloche*, les vers les plus pornographiques extraits des *Blasphèmes* de Jean RICHEPIN, avec ce petit entrefilet à l'adresse des Quarante Immortels : « On sait que M. Jean Richepin tient son prestige littéraire de son livre *Les Blasphèmes*, qui le fit entrer à l'Académie ». Pauvres Loyson et consorts ! Peut-on tomber si bas quand on renie Dieu !

Floréal : on distribuait le premier numéro, septembre 1913, avec un dessin contre Pie X, signé Sam W. Monod. Ce qui nous intéresse est le programme de cette nouvelle revue dont nous avons donné la genèse le 20 août (p. 3392) :

« *Floréal* n'a d'autre maître que la Fédération des Jeunesses Laïques de France qui, elle-même, n'en reconnaît aucun, si ce n'est la Raison et la Conscience alliées pour le service de la Vérité.

« *Floréal* est le seul organe officiel et la propriété exclusive des sections fédérées.

« C'est donc le reflet, l'expression même de la pensée des Jeunesses Laïques de France que vous trouverez dans cette revue, où collaboreront fraternellement les aînés et les jeunes.

« Demain, notre onzième Congrès national donnera la synthèse de notre programme, en élaborant la « Charte des Jeunesses Laïques de France ».

« Dès aujourd'hui, nous pouvons en indiquer, très sommairement, les grandes lignes, sur lesquelles, depuis longtemps, nous sommes, tous, étroitement d'accord.

« Au point de vue philosophique, loin d'être des sectaires, nous comprenons, nous admettons parfaitement le « sentiment religieux », la « recherche de la divinité », la question du « pourquoi » des choses, l'inquiétude du « vers quoi » des actes. Mais nous

un recueil d'extraits de *l'Emile*, de J.-J. Rousseau, *Job fils de Job*, essai sur le problème du mal, par Etienne Giran, etc...

L'ouverture de la séance, annoncée pour 8 h. 1/2 du soir, n'eut lieu qu'à 10 heures ! Pendant une heure et demie, les deux cents auditeurs ont attendu patiemment, sans aucune protestation, la venue de leurs orateurs, de leurs chefs, « occupés, disait-on, à résoudre dans une salle voisine des problèmes d'une extrême importance, d'une extrême gravité et d'une extrême urgence (?) ! » (*Sic*). C'est ce qu'une « Jeunesse laïque » vint annoncer à 9 h. 3/4.

démasquons l'imposture. Nous déniaisons la superstition. Nous refusons « aux religions, qui passent, le droit de gouverner l'humanité qui dure ». Nous croyons à la supériorité de la morale laïque, purement, profondément et magnifiquement humaine, seule désintéressée, donc seule noble, sur la morale ecclésiastique avec ses deux plateaux de balance, l'« Enfer », châtiment, et le « Paradis », récompense.

« En politique, nous sommes avant tout des républicains, dans toute la rigueur, et la plus intransigeante, de ce terme. La République, pour nous, est la seule forme de gouvernement, toujours perfectible, qui permette de réaliser plus de progrès, tout le progrès. Nous pensons que, dans tous les programmes des divers partis de la grande famille républicaine, il y a des revendications communes (les meilleures) rapidement réalisables ; et nous voudrions que tous les hommes de bonne volonté (il y en a dans tous les partis) s'unissent dans cet effort, au lieu de s'acharner en des luttes fratricides qui seraient bientôt liberticides.

« Mais, au foyer de cette famille républicaine, nous ne faisons de place ni aux bâtards de la réaction qui cherchent à se glisser parmi nous en se couvrant de notre patronyme, ni aux enfants trouvés de la démagogie qui tentent l' « aventure » au sortir du bouge.

« Nous sommes des partisans résolus de la politique du « bloc de gauche ». On sait assez ce que cela veut dire.

« Au point de vue social, nous sommes révoltés de l'iniquité qui préside à la répartition des richesses, du bien-être, de l'instruction et des loisirs, de tout ce qui constitue l'honneur et la joie de vivre. *Il y en a trop qui souffrent trop.* Toutes les entreprises appelées à améliorer les conditions matérielles et morales de la vie, c'est-à-dire à libérer l'homme, à le parfaire et à l'épanouir, ou nous nous y associerons, ou nous en donnerons le signal.

« Adversaires résolus du battage et de la surenchère aussi bien que du piétinement, nous méprisons et nous dénoncerons les procédés avilissants de ceux qui, pour en arriver à leurs fins personnelles, n'hésitent pas à exploiter cyniquement les sentiments les plus sacrés.

« De ce point de vue moral, qui commande les autres, nous exigerons, avant toute chose, le respect des promesses souscrites, la fidélité aux principes, le souci de l'idéal vécu. Nous jugerons les hommes sur leurs actes. A la base même de l'Acropole, nous scellerons la loi inéluctable de la responsabilité de chacun.

« Les trublionades des chauvins ne nous séduisent pas plus que les théories, impies si elles n'étaient absurdes, de la désertion devant l'ennemi. Entre les unes et les autres, il y a une large place, un terrain ferme, pour un patriotisme éclairé. Nous, les fils des soldats-citoyens de la Révolution qui improvisèrent la victoire contre toute l'Europe coalisée, qui trouvèrent du génie dans le sacrifice pour défendre le sol de la Patrie, nous ne permettrons à personne de nous traiter d'anti-patriotes, pas même aux descendants des émigrés de Coblentz qui rentrèrent en France en croupe des cosaques. Notre congrès de Tours a fait connaître notre sentiment sur l'« idée de Patrie ». Il reste tel.

« L'amour de la Patrie n'exclut pas l'amour de l'humanité. Il l'implique. Nous sommes les adversaires de toute guerre, coloniale ou autre, hormis la guerre de liberté. Pour nous, ce qui fait la grandeur féconde de la Patrie, ce ne sont pas ses armées, ses généraux et ses conquêtes ; ce sont ses savants, ses poètes et ses artistes qui, sans tapage, par un inlassable labeur, par le rayonnement de leur âme, élargissent la civilisation, reculent les frontières de la misère et donnent la France en exemple au monde.

« Et l'école ? L'école laïque ? Hélas ! Combien de politiciens qui chantent en baillant cette antienne : « La défense de l'école laïque », et n'ont encore rien fait pour elle que d'« apaiser » le zèle des instituteurs !

« C'est l'école laïque qui prépare, qui crée les citoyens de demain; elle est la Mère de la Cité.

« La France sera demain ce que sera l'instituteur », a dit Zola, notre maître aimé.

La patience d'un auditoire capable d'attendre une heure et demie m'avait stupéfié ! Je l'ai comprise au cours de la soirée. Jamais je n'ai entendu, même dans les pires réunions ouvrières de la salle Wagram, des discours aussi violents, des théories aussi folles, aussi frénétiquement, aussi unanimement applaudis.

C'était proprement une réunion d' « esclaves ivres », selon le mot célèbre de Gambetta. Les jeunes filles et les vieilles dames (j'avais quatre protestantes auprès de moi) étaient les plus enragées.

Parole plus vraie et plus tragique aujourd'hui que jamais, parole que les cléricaux ont méditée avant nous — mieux que nous.

« Chassés par la porte, ils rentrent par les fenêtres, ils rentreraient par la cheminée. Ils multiplient écoles, « patronages », sociétés de gymnastique et de tir ; ils dressent les athlètes destinés, comme dit notre ami Sembat, « à nous administrer des raclées ». Rome est en train de rassembler en silence la plus formidable armée qu'elle ait jamais levée contre nous, et nous assistons à ce déploiement comme à une parade de tout repos. Faudra-t-il, pour nous détromper, les premiers coups de feu de la guerre civile ?

« Le thermomètre du républicanisme et de la laïcité baisse tous les jours d'un degré. Sous l'œil terne de gouvernements émasculés, les vexations pleuvent dru sur les maîtres de l'école publique ; les évêques s'installent dans leur chaire pour éplucher leurs manuels et corriger leurs leçons ; il se trouve des inspecteurs d'Académie pour molester les membres de l'enseignement coupables de s'être livrés à des actes de propagande laïque, d'avoir adhéré à nos sections ou d'en avoir créé ; d'autres leur interdisent de s'affilier à la « Ligue de défense et d'action laïques » ; on tire à balles évangéliques sur l'instituteur de Couffouleux; les coupables sont dérobés à la Justice, et c'est la victime qui est condamnée à payer les frais du procès. Le lapin laïc a commencé. Le lapin doit même réparation.

« Certains républicains poussent la mansuétude chrétienne jusqu'à préconiser la « répartition proportionnelle scolaire » et même un nouveau Concordat. Où s'arrêtera-t-on en si beau chemin ? Aux pieds du Pape, le front prosterné sur sa mule ?

« Et ce n'est pas seulement l'école laïque qui se lézarde, mais encore nos écoles primaires supérieures, nos écoles professionnelles, nos lycées, nos Facultés, en un mot, tout notre enseignement public : l'édifice entier menace ruine.

« Pas plus, du reste, que nos instituteurs, nos professeurs ne reçoivent le traitement que méritent ceux qui constituent au premier chef l'élite de la nation ; notre budget de l'Instruction publique est dérisoire pour un pays qui revendique un des premiers rangs dans le monde. La République n'est plus assez riche pour payer sa gloire.

« Sachons y voir clair dans la situation présente, même si la vision est cruelle : c'est moins les attaques de nos adversaires que la désaffection des nôtres qui mine le régime républicain.

« L'enthousiasme fécond des jours de lutte a fait place à la déception, à l'énervement, à l'indifférence. A chaque nouvelle consultation électorale, les abstentions se font plus nombreuses, éclaircissent nos rangs autour du drapeau. Or, si le parlementarisme subit une crise indéniable, que les parlementaires n'ont pas volée, il n'y a pourtant qu'une alternative pour ce pays : Parlementarisme ou Dictature. Le vrai coupable, le vrai criminel n'est donc pas le régime démocratique, mais le gouvernant qui, le corrompant dans ses élus et le châtrant dans son action pour rester seul maître d'une troupe d'eunuques repus et dociles, le déshonore aux yeux du Peuple.

« Revenons-y et insistons-y, cette corruption, cette politique se résument en un mot : l' « apaisement », apaisement des consciences intransigeantes, apaisement de l'effort sur nous-mêmes, apaisement de la lutte contre l'ennemi qui, lui, ne désarme jamais, apaisement enfin de tout idéal et de toute raison de vivre pour la République. Eh bien, nous jeunes, NOUS N'EN VOULONS PLUS !

« C'est par la lutte, et au prix de leur sang, que nos pères ont fait la République. Nous voulons lutter pour la rendre plus grande et meilleure. Nous voulons la bataille, la rude et belle bataille des idées, avec, toujours, le souci du respect de la personnalité humaine.

« Guerre donc, guerre loyale et franche, au grand jour de la Presse, des réunions publiques, des manifestations, des congrès ; mais guerre impitoyable, sans merci ni trêve, à toutes les réactions, à tous les dogmes philosophiques, politiques, sociaux ; guerre surtout aux traîtres et aux arrivistes, à tous les hommes « à la suite » de l'immoralité politique qui fut flétrie au Congrès de Moulins.

« Résumons-nous. Rompre le réseau inextricable des préjugés et des conventions qui nous étouffe ; briser les chaînes ressoudées par des lois mal faites ; reviser l'inventaire

A 10 heures, le bureau fait une entrée triomphale : le président, que l'on me dit être M. Lucien-Victor Meunier, s'avance en distribuant les saluts et les poignées de mains. Chose étrange pour un antimilitariste féroce, il porte le costume des officiers coloniaux : vareuse sombre à col droit, serrée à la taille et boutonnée, large pantalon flottant.

Il veut amener sur l'estrade le F∴ Delpech. Celui-ci refuse et passe la soirée à se caresser le crâne et la barbe.

Le Président excuse le bureau de « la longue attente imposée à l'auditoire par des circonstances imprévues et graves ». Pour abréger, il donne la parole « Au Camarade » Paul-Hyacinthe Loyson.

Celui-ci, longuement applaudi, commence : « Citoyens et Citoyennes, mes Camarades », merci de votre patience, merci de votre empressement, merci de votre nombre, merci de votre dévouement qui nous est de plus en plus nécessaire dans « notre effroyable lutte ». — Les obstacles les plus jésuitiquement variés ont été dressés contre nous. Tous les pièges nous ont été tendus. L'on ne nous a, jusqu'à la dernière heure, épargné aucune difficulté... Cela ne nous décourage point : nous avons avec nous « les Jeunessss laïques ».

« Ce XIe Congrès marque une date à jamais mémorable : Il demeurera dans l'histoire le Congrès du bloc des jeunes coalisés, sous la conduite de nos

d'une société moralement inique où l'Homme est tout, où la Femme n'est rien, d'une société socialement odieuse où ceux qui ont les mains pleines pour la besogne les ont vides pour le profit ; convier les ouvriers manuels et les ouvriers intellectuels à se prêter entr'aide fraternellement, et faire par les seconds l'éducation des premiers afin que, *devenus vraiment conscients de leurs droits comme de leurs devoirs*, ils acquièrent une force telle que plus rien ne les entrave dans leur élan, dans leur marche ascendante vers la Cité prochaine où il y aura, pour tous, toujours plus de Vérité, toujours plus de Justice, toujours plus de Beauté.

« Voilà notre tâche. Elle est noble et forte. Elle nous séduit, elle nous prend. Tant qu'il nous restera une goutte de sang dans les veines, sans arrêt comme sans détour, nous y travaillerons. Elle n'a qu'un défaut : elle est immense. Ce n'est point l'œuvre d'une génération. La Révolution est à refaire. Nous campons toujours sur les décombres de l'ancien monde. Tout le monde nouveau est à construire.

« N'oublions pas le « ciment armé », la vertu civique et privée. Politiquement illusoire, si elle ne s'applique socialement, la Démocratie serait plus vaine encore, elle serait virtuellement inexistante, elle serait la dégradation de la race et la pire faillite de l'histoire, si elle ne se fondait moralement et, dans le sens profond de ce terme, religieusement [1], dans la conscience. Aidez-nous donc, camarades, à poser la base de l'édifice, à entreprendre, avant toute chose, *notre propre éducation morale*, à remplacer par une équivalence d'abord, par une supériorité ensuite, la morale d'Eglise que nous répudions, à mériter, enfin, de vaincre par le privilège de convaincre.

« Moraliser la Démocratie, spiritualiser la Libre-Pensée, ce seront là nos derniers mots.

« Viennent la Libre-Pensée qui pense et la République républicaine ! »

Pour la Fédération des Jeunesses Laïques de France :

Gaston Bonnaure,
Président du Comité de Contrôle ; Directeur de Floréal.

Georges Boucoiran,
Secrétaire général de la Commission Exécutive ; Administrateur de Floréal.

Paul-Hyacinthe Loyson,
Membre du Comité d'Action et de Propagande ; Rédacteur en chef de Floréal.

1. *Religio*, de *religare*, ce qui unit les hommes entre eux, c'est-à-dire, pour nous, le Devoir.

grands et illustres anciens, Anatole France, Emile Combes et Jean Jaurès [1], pour abattre à jamais les « gens trop mûrs » qui nous gouvernent provisoirement et qui, de trahison en trahison, nous mènent droit à la destruction de la République. Ce XI[e] Congrès marquera aussi notre union intime et confiante avec « nos amis socialistes ». (*Appl. frénétiques de la salle entière*).

1. Nous avons donné dans le numéro de septembre les messages de MM. Anatole France et Emile Combes (pp. 3393, 3394). Celui de Jean Jaurès est plus laconique ; nous le reproduisons d'après le premier numéro de *Floréal* (p. 2) :

Le Message de Jean Jaurès

Citoyens,

J'accepte avec joie de prendre ma part de la présidence d'honneur de votre Congrès.

Jean JAURÈS.

Villefranche-d'Albi, août 1913.

(*Transmis par le camarade Craste, président de la J. L. de Toulouse*).

En revanche, le *Rappel* rapporte les paroles réconfortantes aux délégués des Jeunesses laïques lors de leur visite à M. Anatole France. Cet académicien leur aurait dit :

« Bientôt, nous serons peut-être obligés d'appeler le peuple dans la rue pour lutter contre toutes les réactions ».

C'est le peuple, en effet, qu'on enverra aux barricades, tandis que les Anatole France, les Jaurès et les Combes seront à l'abri.

D'ailleurs, le président de cette première séance générale, le citoyen Lucien-Victor Meunier, directeur de *la France* de Bordeaux, sonnait déjà dans son journal, dès le 5 septembre, ce fameux coup de clairon, dont il répéta l'écho dans *le Radical* du 22 septembre ; voici cet appel aux armes :

« C'est la tactique depuis longtemps déjà, de nos adversaires,— et ils y ont eu déjà recours, non sans quelque succès, antérieurement, — de chercher à égarer, à tromper l'opinion publique, à la séduire, à l'endormir, en répétant que l'anticléricalisme est passé de mode ; qu'il conviendrait de renoncer vraiment à cette forme désuète du combat républicain ; qu'il y a autre chose à faire, de plus utile, de plus urgent que de manger du curé », comme ils disent, en attendant que le curé nous mange.

« Et de même qu'il le fit au temps du ministère Méline, grâce à la formule captieuse de l' « esprit nouveau », aujourd'hui, sous le couvert de l' « apaisement », aspect actuel de l'esprit nouveau, le parti clérical se livre à ce sourd et patient labeur souterrain qui, espère-t-il, lui mettra dans les mains, pour l'écrasement des revendications populaires, tous les pouvoirs et toutes les forces. Préparons-nous à faire maigre, le vendredi saint officiel est proche.

« Quelle victoire pour lui d'avoir, par le vote de la loi de trois ans, obtenu le premier pas en arrière que la République ait fait depuis quarante ans ! Pour lui, quel succès que l'impuissance avérée du Parlement à défendre l'école laïque, à protéger contre la diffamation, l'injure, le boycottage, les instituteurs et les institutrices ! Le développement pris par l'Union catholique des chemins de fer français n'est-il pas de nature à éveiller notre vigilance ? N'assistons-nous pas à l'embrigadement méthodique des jeunes gens dans ces innombrables sociétés de gymnastique qui, si elles étaient sincères, arboreraient, au lieu du drapeau bleu, blanc et rouge de la République française, le drapeau jaune et blanc du Pape ?

« Aveugle, en vérité, qui ne le voit pas, ce parti clérical qui, comme une gigantesque pieuvre, tapie dans l'ombre, étend chaque jour davantage, d'un mouvement souple et onctueux, ses tentacules, s'insinue partout, et dont les ventouses, par milliers et par milliers, aspirent l'énergie, la vitalité françaises ! C'est lui qui, regagnant en quelques jours tout le terrain que l'affaire Dreyfus lui a fait perdre, parvient, en ce moment, dirait-on, à nous replacer sous le joug du sabre. Et déjà il a commencé la cam-

M. Loyson parle avec une facilité, une chaleur, une violence extrêmes qui maîtrisent l'auditoire. Il lit rapidement la liste des fédérations, des syndicats, des ligues (de l'Enseignement et des Droits de l'Homme), des amicales, etc.., qui ont adhéré au XIe Congrès ; puis il affirme que « de tous les pays latins sur lesquels pèsent encore le jésuitisme cynique et la tyrannie déprimante et avilissante du Vatican », lui sont venus les plus énergiques encouragements. Il cite les dépêches de Magalhaes Lima, « le prochain président de « cette vaillante », de « cette admirable » République portugaise ; de Nathan, le grand, le génial, l'héroïque antagoniste de la Papauté déliquescente ; de « Gallego », le chef de la Libre-Pensée dans « ce pays déshonoré qui fusilla l'immortel Ferrer » !

« Camarades, tout ce qui est esprit nous soutient. Nous vaincrons. Ayons autant de volonté que de foi.

« Je reviens de province ; Beauvisage, le descendant d'un des héros de la Bastille, ce fils illustre d'un héros des « trois glorieuses », m'a associé à sa magnifique tournée de Conférences ; je lui en garderai une éternelle reconnaissance. Quels spectacles réconfortants il m'a fait voir ! Ah ! mes amis, combien la République est belle en province ! Combien différente de celle que nous voyons ici, dans ce Paris aveuglé, trompé, trahi, où un gouvernement de scélérats nous endort de ses tirades sur la laïcité, « alors que, sous la table, il *fait du pied* avec le cardinal Vanutelli ! »

« La première visite des jeunesses laïques, avant l'ouverture de notre Congrès, devait être pour « le plus grand des laïcs », le « plus intrépide des Républicains », pour Emile Zola.

pagne, sournoisement, perfidement, en vue de se refaire des relations diplomatiques avec le Vatican. Vous le voyez, manœuvrant comme il l'a fait pour la loi militaire, s'inquiéter hypocritement, au point de vue patriotique, affirme-t-il, de l'infériorité qui résulte pour la France de ne point avoir de représentant, avec ceux des autres puissances, au Saint-Siège. Que demain un aventurier quelconque poignarde la République, les *Te Deum* de décembre sont prêts.

« Eh bien ! les délégués des Jeunesses laïques de France se réunissent en congrès pour dire à voix haute qu'ils ne sont pas aveugles, eux ; qu'ils voient le péril grandissant, imminent, et qu'ils le dénoncent ; qu'ils ne sont point les dupes de ceux dont les agissements menacent notre liberté et notre honneur, et contre la réaction cléricale et militariste, qui semble triompher en ce moment, ils les défendront de toute leur énergie, de toute leur foi républicaine et laïque, et jusqu'à la mort.

« Croyez que ce n'est point sans raison qu'ils ont choisi pour y tenir leurs assises la mairie du dixième arrondissement, dont fut, pendant de longues années, le représentant, ce grand citoyen Brisson, qui, à l'heure la plus critique, sous la menace boulangiste, évoqua, à la tribune de la Chambre, le jour où l'on discutait la loi sur les candidatures multiples, le fusil libérateur ! Bravo, jeunes gens ! Le sang qui coule dans vos artères est généreux et pur ! Parlez ! Agissez ! Réveillez la France ! Les vieux vous applaudissent, qui trouveraient encore, s'il le faut, la force de gravir les tas de pavés où l'on meurt, comme Baudin, comme Delescluze, comme Crémieux, pour la République et pour la France, pour l'idéal » !

Voici le commentaire humoristique de *la Bataille*, de Bordeaux (11 septembre) :

« C'est çà ! Pendant que ces « Jeunesses » réveilleront la France par des Batteries de casseroles, ce pacifiste pompier prendra un « fusil libérateur » et trouvera la force de gravir des tas de pavés où l'on meurt !

« Au fond, je suis persuadé qu'il irait tout simplement les manger chez Gazeaud.

« Décidément, les lecteurs de la *France* doivent passer de bons moments. Lire du « Meunier », c'est combattre la « neurasthénie ».

« C'était notre pèlerinage obligatoire aux catacombes de « l'Affaire Dreyfus !

« Défense nous fut faite de rendre hommage à nos morts [1] ! Ou plutôt, non. Ces gens n'ont pas le courage de défendre. Nos gouvernants sont des lâches. Ils escamotent ! Ordre avait été donné à leurs agents d'ignorer Zola, Emile Zola ! le Zola qui les a faits ce qu'ils sont, qui a sauvé la République, la France, la vérité, la justice françaises, etc., etc., personne ne sait où pose son admirable monument ».

Ici, l'orateur conte longuement les incidents de la recherche de la statue sur laquelle les « Jeunesses laïques » se proposaient de porter une palme « avec une inscription ».

M. Loyson annonce que le Gouvernement va être *remis* dans la dure obligation de s'incliner et « d'avouer l'inutilité et la lâcheté de sa vilenie ! »

Il demande au Congrès d'autoriser une délégation de ses membres à faire, sous sa direction, toutes les démarches nécessaires pour retrouver le monument de Zola et y déposer la « palme de la protestation et de la fidélité ».

Consulté, le Congrès, à l'unanimité (sauf moi) accorde l'autorisation demandée et applaudit chaleureusement.

M. Loyson termine en remerciant les délégations provinciales présentes et en les suppliant de suivre le conseil d'Emile Combes, et de pousser à fond la lutte contre la réaction cléricale et militariste qui relève la tête. (*Frénétiques appl.*)

M. Boucoinran, délégué de Nîmes, annonce que, « vu l'heure », il prononcera demain son *discours* ! Mais il va manquer tout de suite à sa parole, et prendre part à la discussion sur l'établissement d'une « morale ». M. Boucoiran est tout jeune et évidemment protestant.

M. Bancel, de Cette, un tout jeune aussi de mine, et fort peu intelligent, lit un résumé des communications adressées au Congrès sur la question de « *la rénovation de la morale sociale* ! » « Aucune société, dit-il, ne semble pouvoir vivre sans une morale.

« Dans la marche prodigieusement rapide de l'humanité vers son affranchissement définitif, il faut un frein : c'est la morale.

« Celle-ci doit, avant tout, être indépendante des religions. Les dieux s'en vont. Ils sont partis. La morale laïque « vient ». Comment l'établira-t-on ?

« La section de *Dieppe* considère qu'il faut d'abord procéder à un travail de nettoyage, ne plus parler de religion et bannir de partout le nom de Dieu. L'enseignement laïc fera le reste !

« La section de *Verdun* incline à penser que la morale consiste à suivre la nature et se confond pour les êtres avec la satisfaction des besoins, en dehors de toute préoccupation religieuse.

« La section de *Millau* (par l'organe du Camarade Bessières, protestant),

1. L'orateur s'est plaint également des incidents qui se produisirent lors de la manifestation anticléricale des Jeunesses laïques à l'occasion de Jeanne d'Arc.

conclut que la loi morale se confond avec la loi de la conscience, celle-ci étant le « seul juge des actions humaines ».

« Une « thèse inattendue surgit » ! Elle est de notre Camarade Ségui, de Béziers. « La science est trop variable et encore trop incertaine pour servir de base à la morale. — La satisfaction des besoins, l'intérêt particulier, même la conscience ne sauraient être des fondements de la morale.
Le seul possible est le sentiment religieux (*Protestations et rires de l'auditoire*). La Crainte de l'Etre Suprême est le commencement de la sagesse. »

« Est-ce à dire que la religion catholique assure à l'homme plus de moralité que les autres religions ?

« M. Ségui ne se prononce pas, mais il incline à penser que la morale la plus pure est... dans le protestantisme !

« M. Dumontet, de la section de *Cette*, croit que la morale doit être indépendante de la religion ».

Le président met aux voix, comme conclusion de la Communication Bancel, un ordre du jour « affirmant la nécessité d'une morale indépendante, et son fondement sur les trois idées suivantes : 1° Nécessité pour l'individu d'arriver à la pleine possession de soi-même ; 2° Amour du prochain ; 3° Pratique constante de la solidarité [1].

Un auditeur, tout jeune, M. Parod, se lève et proteste contre la thèse soutenue et la forme de l'ordre du jour.

« Il n'y a pas de différence, dit-il, entre l'amour du prochain et la solidarité. Au surplus, je ne pense pas comme vous sur le sujet traité. Qu'est-ce que la morale ? Vous n'en savez rien. Elle varie avec les hommes et avec les races. Au centre de l'Afrique, des hommes, aussi hommes que nous, mangent leurs semblables, de préférence leurs parents vieux ou infirmes. Ils se débarrassent ainsi des inutilités et, en cela, sont les imitateurs de certain peuple de l'Ancienne Grèce, que nous admirons encore, qui tuaient les nouveaux-nés mal conformés, pour maintenir la force et la pureté de la race. Les uns et les autres manquaient-ils à la loi morale ? — Pas le moins du monde !

« Je soutiens que la morale existe même chez les animaux : les abeilles, les castors accomplissent leurs œuvres admirables avec une union de vues, un concert d'efforts qui marquent chez eux « un haut sentiment de la loi

1. On adopte alors les conclusions de M. Bancel, qui sont ainsi conçues :

Le Congrès, considérant que la moralité est la condition du progrès humain, proclame la nécessité d'une loi morale en harmonie avec les exigences de la raison. Cette loi morale sera dominée par deux raisons maîtresses, savoir :

1° La nécessité pour l'individu de se réaliser pleinement ;

2° La solidarité humaine.

La morale sera vraiment laïque et ne fera en aucune façon appel, même sous le couvert d'une notion métaphysique, à l'autorité des religions.

Rationnelle dans son principe, positiviste et scientifique dans ses méthodes, elle consistera surtout dans la formation de la volonté par la suggestion d'un principe général de conduite qui paraît pouvoir être puisé, à l'heure actuelle, dans les notions de justice et de solidarité.

morale ». Celle-ci les porte à s'entr'aider, à se soutenir pour le bien de la communauté. C'est de la morale. En fait, ce sont les bêtes qui ont créé la morale et nous l'ont enseignée en commençant par nos ancêtres, les hommes des cavernes ! Ce n'est que plus tard que la caste religieuse s'est emparée de l'idée morale et en a fait le fondement de la religion. Car ce n'est certainement pas la religion qui a fondé la morale ».

Personne ne proteste contre les folies qui sont la simple reproduction des inepties débitées dans les Loges sur ce sujet. On applaudit même l'orateur quand il professe, avec un aplomb imperturbable, les pires énormités.

« Donc, dit-il, rien de fixe en morale, nous la voyons changer de peau tous les jours, comme le caméléon. Il y a quarante ans, on montrait au doigt une femme adultère. Que les temps sont changés ! Donc, votre morale aussi ! Il est de notoriété publique que la très grande majorité des femmes pratiquent régulièrement l'adultère. Qui y prend garde ? Qui leur en fait grief ? Personne ! Pas même leurs maris « conscients, consentants, intéressés ou amusés ! »

« Et, après tout, où est le mal ? Peut-on reprocher à une femme, d'être entraînée par sa nature, d'obéir à son tempérament, de suivre ses goûts, de céder à une tentation ? Non !

« Alors, que devient votre morale, dans tout cela » ? — (*Appl. sur toute la ligne ! ! !*).

« Je résume ma pensée en disant que ce que vous appelez la morale est né et s'est développé avec la vie en société, dont elle suit les capricieux et perpétuels changements ».

Un autre auditeur, M. Rousseau, qui se dit instituteur, et qui est un sectaire, se lève et proteste, avec une violence et des cris invraisemblables, contre l'ordre du jour proposé.

« C'est de la théorie, tout cela ! Il nous faut de la pratique. La devise républicaine, Liberté, Egalité, Fraternité, c'est de la théorie aussi, avec laquelle on dupe le peuple depuis trop longtemps. Votre République commence à dégoûter tout le monde, parce que gouvernement, parlement, administration, n'ont jamais mis d'accord leurs paroles et leurs actes. C'est de ce mal qu'est mort le catholicisme, prenez-y garde ! Donc, je ne voterai qu'un ordre du jour imposant, non la théorie, mais la pratique des principes de la morale ». (*Appl.*)

Revient le jeune Boucoiran : « Les religions sont basées sur l'intérêt. Fais ceci, tu seras récompensé là-haut, ne fais pas cela, sinon tu seras puni en bas. (*Vifs appl.*) Morale d'esclaves ! Morale de marchands.

« Donc, point de religion dans la morale, qui doit être purement laïque, humaine, libre et désintéressée. Faire le bien, éviter le mal, tout est là et c'est simple ! »

Le Camarade Antonelli proteste contre la conclusion du rapport Ségui. « La base de la morale ne peut pas être métaphysique. Elle est pratique. La morale existe. Inutile de la chercher. Elle est dans la vie de tous les êtres organisés en sociétés. Nous ferons la vie morale en supprimant tout ce qui

contrarie la nature, comme l'alcoolisme, la tuberculose, l'avarie, la pornographie, celle-ci déformant et avilissant le cerveau humain ». (*Appl.*)

M. Loyson lit un ordre du jour des jeunesses socialistes, sur lequel le président prononce, aux applaudissements incessants de l'auditoire, un très violent discours sur la réaction cléricale, militariste (sabre et goupillon), sur les trahisons et les crimes du gouvernement qui se sont succédé depuis trois ans surtout, et sur la nécessité de renverser sans retard le ministère et le Président qui sont complices.

Ce discours est le développement aggravé d'un article paru dans *le Radical* du 22 septembre.

La séance est levée à minuit dans un enthousiasme de fous.

* * *

A la deuxième séance publique du XIe Congrès des Jeunesses laïques, même auditoire que la veille : environ 200 personnes.

Avant l'arrivée des chefs, une assez vive agitation se manifeste dans la salle, surtout parmi les jeunes qui discutent avec animation. On sent vaguement que les deux partis de la « jeunesse laïque », les « Poincaristes » et les « Blocards », n'ont pas réussi à se mettre d'accord.

La séance, annoncée pour 2 h. 1/2, s'ouvre à 3 h. 1/2 ; les « Jeunesses laïques » ne sauraient imiter la politesse des Rois.

Le citoyen *Rozier*, député socialiste du XIXe, ouvrier endimanché qui n'arrive qu'à grand'peine à lire le programme de la séance, prend la présidence. Il appelle comme assesseurs le citoyen Goldschild, des jeunesses socialistes [1], et le citoyen Morizot, des jeunesses républicaines de France.

1. L. Goldschild est le signataire de la lettre adressée au Congrès par la « Jeunesse socialiste » du XIXe, dont voici le texte :

« *Citoyen président du Congrès des Jeunesses Laïques*

« Cher citoyen,

« La Jeunesse socialiste du XIXe (section française de l'Internationale ouvrière), réunie le 19 septembre, salle des Trois-Pavillons, après lecture d'édifiantes statistiques prises dans le rapport de la Fédération des Amicales d'instituteurs et relatant la nouvelle vigueur de la réaction cléricale.

« Considérant cette situation comme étant le résultat fatal d'une politique de division, de trahison et d'immoralité, que cette politique a laissé livrer l'école laïque à ses pires adversaires, et que l'Etat lui-même a fait chorus avec la réaction en persécutant les instituteurs et en faisant dissoudre leurs organisations syndicales ;

« Considérant, d'autre part : 1° le sabotage systématique de la loi militaire républicaine de 1905 ; 2° la renaissance du nationalisme, les manifestations chauvines multipliées dans une atmosphère trouble de défiance internationale, et dont l'aboutissant est cette loi bâtarde et désastreuse qui inflige au pays la charge écrasante de trois années de service militaire ;

« Considérant enfin l'échec successif des réformes sociales, les libertés syndicales refusées aux fonctionnaires, le repos hebdomadaire non appliqué, l'impôt sur le revenu ajourné, les lois scélérates subsistantes, les conseils de guerre maintenus, la liberté de la presse violée chaque jour et l'acheminement marqué vers un concordat ;

« Constate :

« Le programme républicain reste entier à réaliser.

« La Jeunesse socialiste du XIXe se félicite de ce qu'à la lueur des événements, les

Le Président adresse, en fort mauvais termes, qui « sortaient » péniblement (lui-même dit à son voisin : ça ne « sort » pas aujourd'hui !), le salut fraternel de tous les socialistes et de la « jeunesse socialiste » du XIXe, « ses mandants », au XIe Congrès des Jeunesses laïques de France. Puis, il donne lecture des lettres d'excuses et de sympathie des citoyens Thalamas, « retenu par la maladie de sa femme » : Groussier, engagé pour une réunion publique ; Thomas malade ; Painlevé, alité, et Sembat, fatigué par les graves travaux du Convent qui vient de se clore.

Tous ces noms, surtout ceux de Thalamas, Painlevé et Sembat, sont vigoureusement acclamés.

La parole est donnée au camarade Bruon, de la Jeunesse laïque de Niort, pour la lecture de son rapport sur « *les prétentions temporelles du Vatican* ».

« Vous vous souvenez, dit-il, de ce Doge de Venise en visite à Versailles, à qui l'on demandait ce qu'il trouvait de plus étonnant, et de sa réponse : « C'est de m'y voir ! » Eh bien ! mon étonnement égale et surpasse celui du Doge, quand je vois « se reposer » la question du rétablissement de nos relations avec le Vatican ! Est-il un républicain qui se serait douté que, dix ans après la rupture, un Gouvernement d'étiquette, non ! de trahison républicaine, jouerait de nos prétendus intérêts en Orient pour arriver à la nomination d'un chargé d'affaires de France auprès du Pape ? — Ce ministère de réaction est aussi ignorant que traître : il ne sait même pas que « tous nos traités visant l'Orient ont été faits en dehors et au-dessus des Papes ?

« L'engrenage de réaction est manifeste ; les signes, les symptômes caractéristiques sont éclatants. Contemplez cette trinité audacieuse et cynique, la circulaire Baudin réformant l'œuvre de salut accomplie dans notre marine réactionnaire par la courageuse hardiesse de Pelletan ; le mandement du cardinal Andrieu, ordonnant de tuer le veau gras en l'honneur du voyage de « Sa Sainteté » Raymond Poincaré ; la circulaire Barthou, admettant « l'incompétence » des pères de famille dans le choix des manuels scolaires, et, en réalité, dressant pour ce choix le curé contre l'instituteur ! Vous avez lu, Camarades, les enquêtes faites sur cette question, et les lourds articles du noble clérical de Mun, sans oublier l'étrange attitude du citoyen Deloncle. Encore un qui a été touché par la grâce ! (*Violents applaud.*)

« Mais, en présence de ce réveil de cléricalisme, appuyé, naturellement, de ses éternels alliés, le nationalisme et le militarisme, nous n'allons pas perdre notre sang-froid... Ne pas reconnaître les cultes, ce n'est pas les ignorer ! Nous veillons ! La loi de séparation a fait à l'Eglise Romaine une situation privilégiée (!) reconnue par le Pape, par les Evêques et leur clergé !

républicains sincères de tous les partis commencent à se rendre compte du péril. Elle espère qu'en face du bloc des réactions, en face de l'alliance antique et reblanchie du sabre et du goupillon, le Congrès qui s'ouvre resserrera les coudes de tous les jeunes républicains, et salue en lui l'ouverture d'une ère nouvelle de confiance et de combats hardis pour la République laïque, et sociale et contre toutes les réactions.

« La Jeunesse socialiste du XIXe adresse, à l'unanimité, aux congressistes de cette assemblée, l'expression de sa plus vive sympathie.

« *Pour la Jeunesse socialiste du XIXe* :

Le secrétaire, Léon GOLDSCHILD. »

« Il est nécessaire de « revoir et de corriger » cette loi !... à la question : Va-t-on vers un nouveau Concordat ? Nous répondons bien haut : l'Ere du Concordat est close ! ***L'Ere de la laïcité a commencé*** !

Nous, Jeunesses laïques, nous ne sommes pas des naïfs. Nous ne voulons point, mais point du tout, de l'apaisement. La lutte, pour un parti, c'est la vie. Nous sommes résolus à la lutte sur toute la ligne, et nous empêcherons toute tentative de retour vers un Canossa honteux, déshonorant, impossible ». (***Applaud. longs et unanimes.***)

Voici le « citoyen Charles », *ancien rédacteur à la Croix*, actuellement rédacteur aux *Droits de l'Homme* et à *Floréal*.

« J'applaudis de toutes mes forces au rapport du camarade Bruon. Il faut revoir la loi insuffisante de séparation et rendre celle-ci plus absolue. Il n'y aura jamais de paix entre l'Etat et l'Eglise, tant qu'ils auront un point de contact, tant qu'ils se connaîtront. Or, je me demande si, même malgré la loi de séparation, ce contact a jamais cessé d'exister. Un souvenir me revient ! (*Silence et mouvement d'attention ! ! !*)

« En juin 1898, le ministère Méline était violemment attaqué, parce qu'il était « dans la Célèbre Affaire, en pleine réaction, en pleine insurrection, contre « l'Affaire jugée ». A la fin d'une séance, un député accusa Méline d'avoir, pour assurer le succès de ses candidats, traité avec les Assomptionnistes, usé de leur argent ! Naturellement, Méline haussa les épaules et nia. Il était vraisemblablement sincère, car il était plus faible que malhonnête. Mais, si le député s'était adressé à Barthou, le traître perpétuel, celui-ci, malgré son aplomb, n'aurait pas pu nier sa scandaleuse compromission avec Piou, « l'intermédiaire du Vatican, des Evêques et des Congrégations auprès du Gouvernement », et le distributeur prodigue de l'or clérical qui a fait le succès frelaté des élections de 1898. Car c'est un fait certain, indéniable, je le sais, moi qui fus de la maison, Barthou a acheté ses succès progressistes, c'est-à-dire réactionnaires, avec l'or des Congrégations, surtout avec celui des Assomptionnistes ! Or, ledit Barthou n'en est pas à sa première récidive en fait de trahison ! Avec lui, nous allons droit à Canossa ! Deloncle a beau nous parler de nos intérêts en Orient ; ce n'est pas de cela qu'il s'agit en ce moment. Nous assistons à un retour en arrière, à une réaction dès longtemps préparée.

« Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es » est un proverbe toujours vrai. Qui veut un nouveau Concordat ? Rome, d'abord, l'Evêque d'Orléans, qui ne se gêne pas pour le dire, tous ses collègues mitrés, surtout Fuzet, qui connaît bien Briand-apaisement, le cardinal Vanutelli qui, nous en sommes sûrs, lors de son voyage triomphal, causa avec Pichon (?) et prononça le mot étudié, concerté, significatif : « La France est la nation choisie ! », puis le cardinal Andrieu, qui fit, comme Bruon le disait, tuer le veau gras en l'honneur de Sa Sainteté Poincaré. Qui encore veut ce Concordat que nous repoussons ? De Mun, *l'Echo de Paris*, *la Croix*, *la Libre Parole*, toute la presse serve, vendue à la cléricaille. Est-ce assez clair ? La trahison est dans l'air, et, sans nul doute, on se prépare, dans la région de la trahison gouvernementale, à nous humilier devant la mule du Pape ! —

Jeunesses laïques, le permettrez-vous, ce crime inexpiable ? (*De tous les points de la salle partent des* jamais ! *et de frénétiques applaud.*)

Le Président donne la parole au citoyen Gustave Hubbard, « le vétéran de nos luttes laïques et républicaines ». (*Triple salve d'appl*). Celui-ci parle avec une extrême rapidité, et une extrême violence qui ravit l'auditoire :

« C'est au nom de la Libre-Pensée, la passion de ma vie, que j'ai cru devoir parler devant ce magnifique Congrès des Jeunesses laïques... Nous avons éprouvé une douleur, une stupeur à voir Pichon, Dumont, Massé, Chéron, « des socialistes radicaux », égarés dans ce ministère de trahison qui veut « faire du règne de Poincaré un Consulat ! » Au cours de son voyage consulaire, ce Poincaré a sans cesse parlé d'Etat, de France laïque. N'en croyez rien. C'était le masque de la trahison !

« Que voyons-nous, en effet ? Les vrais républicains sont réduits à l'opposition. Ils n'attaquent plus. Ils ne font que se défendre. L'Ecole laïque, l'Œuvre laïque entière de la République, sont gravement menacées. Les lois protectrices de l'école dominent dans un oubli commandé. *L'Instituteur, notre seule force*, se voit abandonné et perd la tête, découragé. Nos classes se vident, dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement primaire. On ne songe plus à la réforme et à l'accentuation des programmes, ni à l'augmentation nécessaire des traitements de nos maîtres, condamnés à crever de faim sur les ruines de nos promesses et de leurs légitimes espérances. Pendant ce temps-là, les curés triomphent, leurs écoles sont pleines ; leurs patronages, leurs sociétés de gymnastique, leurs syndicats verts et multicolores regorgent d'adhérents. La milice noire a repris le haut du pavé ; on ne voit qu'elle partout, agressive, insolente, remuante, triomphante,... et riche de l'or qu'abondamment lui versent un capitalisme trembleur et l'éternelle crédulité des bigots. Tout cela parce que le clergé a repris l'offensive que nous avons abandonnée, soutenu qu'il est par des gouvernements de traîtres.

« Avouons, pendant qu'il en est temps encore, nos erreurs et nos illusions. La loi de séparation a été une duperie. De longues et sournoises tractations l'ont faite volontairement dangereuse. L'article 4 est un crime contre la Société laïque et contre la République. Il écartait le principe fondamental, nécessaire et sauveur du droit commun dans la disposition des églises... Le clergé est devenu une formidable C. G. T. religieuse ! Aussi le Vatican, les Evêques, les Curés, ont-ils grandement raison de se réjouir de la Séparation. On leur a follement donné tous les privilèges de la liberté. Ils en usent cyniquement, et les confessionnaux, les catéchismes, les chaires retentissent sans cesse des plus impudentes attaques contre la République et l'Ecole laïque.

« La plus élémentaire prudence commandait *d'obliger le clergé catholique à la déclaration, à la demande d'autorisation pour tous les actes du culte, à l'intérieur des églises.* Toutes les menées souterraines du Vatican, toutes les intrigues des Evêques et des Grands Cléricaux n'ont eu qu'un but : Conserver la libre disposition des églises. Et, soyez-en sûrs, toute la campagne en faveur d'une reprise de relations entre la Rome papale et la France ne vise qu'à la consolidation définitive de cette main-mise sur les églises. C'est sur

cette question que se ferait le nouveau Concordat, si nous n'étions là pour crier : Halte-là! Arrière ! (*Tonnerre d'appl.*)

« La campagne de Barrès est une moquerie. Cet académicien se moque de nous quand « il verse son émotion grotesque et ses larmes de crocodile » sur nos humbles églises de village, ces monuments de l'art, ces sanctuaires de tous les pieux souvenirs, ces témoins des douleurs et des joies de nos pères, de nos mères, etc. — Les voyez-vous, vous, nos amis de province, ces églises de village, monuments de l'art dignes du classement ? (*Longs appl., rires !*) Non, ce qui inspire Barrès et tous les sous-Barrès, ce n'est pas une préoccupation artistique : c'est la volonté, longuement et perfidement concertée dans les hautes sphères cléricales, de dépouiller l'Etat et les communes des églises, leur bien, et d'en assurer au clergé la propriété définitive et l'exclusive disposition. Eh bien ! cela ne sera pas.

« Nous voulons et nous ferons que les églises restent ce qu'elles sont en fait et en droit, la propriété de l'Etat, propriété collective, ouverte à la libre discussion de toutes les idées, de toutes les doctrines philosophiques, religieuses, politiques, socialistes, collectivistes, scolaires et *même maçonniques*! Nous voulons et nous ferons que ces temples nationaux, que le clergé occupe gratuitement et où il enseigne à l'insondable bêtise de ses fidèles les plus grossières superstitions, soient rendus à la Nation et qu'ils deviennent enfin des foyers de large culture humaine. Ce sera notre réponse à Barrès et aux restaurateurs de Concordat !

« Mais il y a plus : Savez-vous pourquoi l'Eglise est avec le Consul Poincaré ? Savez-vous pourquoi ils ont partie liée ? C'est que la première a dit au second : « Donne-moi, rends-moi la pleine propriété de nos édifices religieux, et je te soutiendrai de ma puissance et de mon or « dans ton entreprise militariste ! » Bien mieux, je t'aiderai « sur tous les terrains ». — Et la loi inutile et criminelle des trois ans a été votée, après une savante campagne faite, sur un mot d'ordre venu de Rome, dans les sacristies, les confessionnaux, les patronages, les châteaux et même dans les couloirs du Parlement ! Le marché était conclu : Avec la permission du Pape, *l'encasernement* pour trois ans des enfants du peuple assurerait l'avènement du Consulat ! Cette honte, ce crime, vous, Jeunesses laïques, suprême espoir de la France, la supporterez-vous ? (*Non ! non ! chaleureux appl.*)

« Eh bien ! organisez-vous en hâte. Il n'est que temps ! Ayez la Maison des Jeunesses laïques et républicaines, même modeste au début. Créez-y une permanence, où radicaux, radicaux-socialistes, syndicalistes, collectivistes, maçons, professeurs, instituteurs, étudiants, ouvriers, employés, tout ce qui forme bloc pour la pure république laïque viendra chaque jour, chaque nuit « au rapport ». Entendez-vous ? Concertez-vous pour la lutte... Même dans la rue ! Oui, je dis : *même dans la rue !* (*Bruyants appl.*)

« C'est sur Paris, surtout, qu'il vous faut porter votre effort. La province se défend. Mais... Paris, ce Paris du boulangisme, du militarisme persécuteur, assassin d'un innocent parce que juif (*appl. frénétiques*), ce Paris livré par un gouvernement de traîtres au bonapartiste Chassaigne-Goyon, au nationaliste clérical Galli, le décoré ! Oui, ce Paris nous quitte. Il faut le re-

prendre ! *Nous y songeons* . Steeg ne disait-il pas naguère l'intolérable indécence d'une organisation électorale qui livre la capitale aux conspirations de la réaction ? Qu'a-t-on fait ? Rien ! Les temps de la parole sont passés. Agissons ! » (*Trois longues salves d'appl., puis, après un silence, un triple et formidable ban salue l'orateur.*)

Elles sont belles, décidément, ces Jeunesses laïques ! ! ! Lorsqu'on les voit sous leur jour véritable et non plus à travers les comptes rendus sophistiques des journaux.

Le rapporteur, M. Bruon, répond brièvement à M. Hubbard : Il est d'accord avec l'éminent orateur, et il pense, avec tous ses camarades, que si l'on veut toucher à la loi de séparation, ce doit être pour la rendre « plus séparative » et pour réintégrer l'Eglise dans le droit commun pur et simple. Cependant, il a des doutes. Avec la Chambre actuelle, il faut se méfier et éviter d'aggraver une situation déjà mauvaise Le mieux, le plus prudent, c'est l'union large et forte de tous les vrais républicains laïcs, la reconstitution du bloc des Gauches ».

M. Loyson propose alors l'ordre du jour suivant, applaudi et voté par tout l'auditoire :

« En présence des symptômes indéniables d'une nouvelle réaction cléricale, suscitée par les doctrines de l'apaisement Briandiste et soutenue par le régime des républicains de droite, assurés des faveurs gouvernementales;

« Le Congrès, fidèle à la tradition révolutionnaire : 1° proteste contre toute tentative de conversation entre la République et le Pape, 2° se propose d'organiser dans le pays un vaste mouvement d'opinion en faveur du retour à à la Nation des édifices cultuels, traîtreusement livrés à l'Eglise par l'hypocrite article 4 de la loi de séparation ».

M. Bruon insiste sur ce fait que l'ordre du jour satisfait les Jeunesses laïques, « véritables délégués des sociétés de Libre-Pensée, » mais ne les empêche pas d'être perplexes : un parlement « mal élu », devant qui un gouvernement traître et des « parlementaires suspects » feraient miroiter un « prétendu intérêt républicain », pourrait causer de graves surprises. « Voyez ce que pourrait, dans l'espèce, manigancer Briand l'apaiseur, la plus grande force de pourriture que nous ayons subie ». Et puis, il faut compter avec la lassitude de la France, avec le dégoût général. On a tant vu de compromissions, de trahisons, que l'on ne croit plus à rien ni à personne, et que l'on est devenu indifférent à tout.

» Relisez, dans *l'Histoire d'un Crime*, la proclamation de Bonaparte. Elle se résume en deux mots bien actuels : « Silence aux bavards ! Rentrons dans l'ordre ! »

« Jusqu'à Poincaré, tout le monde, maintenant, dénigre le Parlement. On le ridiculise. On le bafoue. Peut-être l'a-t-il un peu voulu ? Mais cela nous ramène tout de même au Coup d'Etat. Les circulaires Barthou et Baudin, les mandements des Evêques, le tourisme élyséen sont des symptômes graves. Nous, Jeunesses laïques, nous n'avons aucun souci électoral. Nous sommes des groupes d'éducation populaire. Nous ne voulons à aucun prix

d'un apaisement quelconque. La Séparation a été la « plus grande conquête » de la République. Combes a laïcisé l'Etat français. Honneur à lui ! Ne nous écartons pas du chemin qu'il nous a tracé ! » (*Vifs appl.*)

Un individu, de pauvre mine, au rire niais perpétuel, doué d'un fort et désagréable accent, se lève. C'est le Citoyen-Camarade Barthe ! Il peut avoir environ 25 ans, et il va nous servir un long rapport, mal fait et plus mal lu, sur *le Cléricalisme et le Militarisme* !

« C'est le parti prêtre qui a préparé et amené le vote de la loi de trois ans. C'est Rome, par ses Evêques et ses curés, qui a provoqué les soulèvements des élèves de nos Lycées contre leurs maîtres sagement patriotes et l'enthousiasme des foules aveuglées pour les retraites millerandistes. C'est de Rome que partent les calomnies contre nos chefs les plus respectables : Jaurès est un ennemi de la France stipendié par l'Allemagne, Anatole France est un gâteux, et Combes un renégat et un malfaiteur public. Méprisons ces infamies. Rendons à ces grands républicains laïcs, l'hommage de nos remerciements et de notre reconnaissance ; et veillons.

« En premier lieu : il faut, de toute urgence, réagir contre le Chauvinisme. Effaçons les malentendus et les antipathies entre nations. « *La Patrie est un mot vide de sens !* »...

Un auditeur, que je ne vois pas, et que l'on dit être M. Fabius de Champville, proteste : « Nous, Français, dont la Patrie a fait la Révolution et fondé les Droits de l'Homme, nous ne pouvons admettre pareil langage ! » Personne n'applaudit cette protestation qui interloque quelques instants le bureau, y compris, MM. Loyson et Barthe. Celui-ci essaye de se rattraper : « Nous ne sommes pas des antipatriotes. Nous ferons notre devoir dans une guerre défensive... »

« Mais *au-dessus de la Patrie, nous mettons l'Humanité !* « Cette idée plus large, cette idée *qui nous donne du cœur à l'âme*, c'est la conscience que nous sommes les défenseurs des droits imprescriptibles des peuples ! (*Sic*).

« Je reprends et vous propose l'ordre du jour du *Congrès de Tours* en 1907. Il est actuel ; vous le voterez ». Et, en effet, l'unanimité l'acclame. Le voici :

« Le Congrès, considérant que le militarisme uni au cléricalisme menace les œuvres vives de la République, qu'il importe de prendre des mesures énergiques ; — considérant que les guerres sont une honte pour un peuple civilisé, que les armées de métier ne vivent que de la guerre ; — considérant qu'il est du devoir de tout militant *d'éduquer la masse et de faciliter les relations entre les divers pays* ; déclare qu'il faut exiger des représentants du peuple une politique de sagesse, de modération et de droiture, la suppression des traités secrets, et, *en attendant le désarmement simultané, conventionnel* et *progressif*, une organisation judicieuse et rationnelle du territoire ! ! — C'est M. Hubbard qui a imposé les trois épithètes du désarmement. Ce chef-d'œuvre d'ignorance, d'inconscience et d'imbécillité, a été frénétiquement applaudi.

Un « Jeunesse laïque » fait observer que cet ordre du jour, qu'il vient de voter, peut présenter un danger : « Ce sont les cléricaux qui détiennent le record du nombre pour les Sociétés de préparation militaire. C'est la

faute de ce gouvernement de trahison vendu à Rome et qui réserve toutes ses faveurs à la réaction. »

Le F∴ Hubbard interrompt : « C'est aussi notre faute, il faut l'avouer. Nous n'avons rien fait, et nous sommes devancés ! »

Le Camarade Boucoiran, notre Nîmois de 25 ans environ, très affairé et remuant, avec P.-H. Loyson, la vraie cheville ouvrière du Congrès, proposa une addition au sujet des traités secrets !

« C'est fantastique, mais c'est ainsi !

« Nos diplomates sont généralement des gens qui voient surtout dans leurs fonctions le moyen de satisfaire leur besoin de parader dans les salons princiers ! Ils y font de l'esprit et de bons dîners, comme, d'ailleurs, leurs collègues des autres pays ! « Entre la poire et le fromage », ils bavardent, échangent des idées, des projets et posent, *sans nous consulter*, (jamais un diplomate ne consulte le peuple !) les bases de traités que nos députés votent les yeux fermés !

« Eh bien ! cela doit cesser ! Nous voulons *connaître jour par jour*, vous entendez, camarades, *jour par jour*, toutes les tractations diplomatiques « préalables aux traités qui doivent nous lier, et que nous avons le droit de discuter avant qu'ils soient conclus ». Nous exigeons que ces « beaux messieurs » de la diplomatie nous tiennent jour par jour au courant de leurs projets, de leurs paroles et de leurs actes ! »

L'addition, votée à l'unanimité, est renvoyée à la Commission pour la rédaction.

M. P.-H. Loyson se lève. Il est sans voix et s'en excuse : « Nous avons tant travaillé, tant discuté, mon camarade Boucoiran et moi ! Mais nous avons fait de bonne besogne dans nos commissions. Attendez, vous serez satisfaits ».

Il rappelle les recherches et les visites faites pour retrouver la statue de Zola et lui porter une palme.

Le monument égaré a été retrouvé, et le Congrès a cru devoir adresser la lettre suivante à M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

« Paris, le 23 septembre 1913.

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts,

« Monsieur le ministre,

« Un » monument à Emile Zola — pour nous exprimer comme le communiqué de votre administration — ayant, paraît-il, été retrouvé ou plutôt découvert au prix de laborieuses recherches dirigées par vous, nous avons, pour la seconde fois, l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la permission de descendre, demain matin, mercredi 24 septembre, à 9 heures précises, dans les catacombes du Grand-Palais pour déposer devant l'effigie de l'auteur du « J'accuse », une palme avec cette inscription : « A Emile Zola, prisonnier. Les Jeunesses laïques de France ».

« Pour la Commission d'organisation du Congrès :

« Pour le bureau de la séance du 22 :

Hyacinthe LOYSON, secrétaire général ; Georges BEAUVISAGE, sénateur du Rhône ; Arthur ROZIER, député de Paris ; Alphonse RIVIÈRE, député de Loir-et-Cher ; Lucien-Victor MEUNIER, rédacteur en chef de la *France du Sud-Ouest* ; Gaston BONNAURE, président du comité de la Fédération ; Georges BOUCOIRAN, secrétaire général de la Fédération ».

« Demain matin, nous irons au Grand-Palais. Nous entrerons dans les catacombes où des pleutres, des lâches, des traîtres détiennent prisonnier le héros à qui ils doivent leur fortune politique. Et tous les ans, n'en déplaise à nos maîtres, nous ferons le même pèlerinage pieux [1] »! (*Appl. de la salle entière*).

Enfin, le député Rozier va mettre fin à toutes ces insanités en célébrant les avantages et la gloire du bloc des gauches, à qui l'on doit les grandes lois de la République. Il est temps de le restaurer, de refaire l'union de toutes les forces de gauche, si l'on veut résister au militarisme et au cléricalisme, redevenus arrogants et dangereux. (*Vifs et unanimes appl.*) La séance est levée.

*
* *

A la troisième et dernière séance publique du XI[e] Congrès des Jeunesses laïques, il y a à peine cent personnes. M. Beauvisage, sénateur du Rhône, préside. C'est un esprit très étroit, un sectaire anticlérical très représentatif de

1. Le 24 septembre, les Jeunesses laïques ont porté la palme destinée au monument de Zola. Voici le résumé des informations fournies par la presse :

« Ce matin, à 9 heures, la délégation des « Jeunesses laïques », conduite par M. Beauvisage, sénateur, et M. Rozier, député, a porté une palme au monument de Zola au Grand Palais.

La délégation, qui comprenait une trentaine de personnes a été reçue par M. Touny et par M. Maurice Reclus, chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts. La palme qui a été déposée portait comme inscription : « A Emile Zola prisonnier, les Jeunesses Laïques. »

Cette palme a été clouée au mur par M. P.-H. Loyson dont voici la brève allocution:

« La statue d'Emile Zola est perdue, dit-il, ce n'est pas à nous de la retrouver ; mais les Jeunesses Laïques de France sauront bien retrouver son idéal et s'inspirer de son exemple. Et puisque, aussi bien, l'âme d'un homme se survit en ceux qu'elle inspire, et se perpétue mystérieusement en participant de l'Univers, qu'il nous soit permis de nous adresser au grand mort pour lui dire : « Emile Zola, tu ressusciteras ».

Puis le secrétaire général de la Fédération, Georges Boucoiran, prononca l'allocution suivante :

« J'éprouve quelque fierté à venir aujourd'hui, en votre nom, apporter au maître vénéré, à Emile Zola, le tribut de reconnaissance de la Fédération des Jeunesses Laïques. Enfin le voilà, celui que le gouvernement actuel avait perdu, celui que le conservateur de ce palais nous affirmait, dimanche dernier, n'avoir jamais vu. Tout à l'heure, mon cher Loyson, avec un zèle pieux, vous avez cloué auprès du maître la palme des J. L., de peur que, par d'autres négligences, ne soit égaré aussi, dans ce palais ou ailleurs, ce témoignage de notre admiration. Il en sera de cette palme comme de ce monument, qu'elle disparaisse ou non : ce qui ne peut périr, ce qui restera, c'est l'admirable exemple du grand citoyen, que le gouvernement en soit persuadé, son exemple ne sera pas perdu pour les J. L. de France. Maintenant, le chemin est ouvert. C'est ici que viendront les républicains rendre hommage à celui qui a crié au monde entier son appel à la lumière, et qu'on veut laisser dans les ténèbres. Mais bientôt il verra enfin la lumière qu'il a réclamée, il se dressera en plein Paris, en plein soleil !

la nullité radicale. A ses côtés prennent place Barthe, Boucoiran, Brulat, Bruon et G. Hervé.

Boucoiran propose d'acclamer Beauvisage et G. Hervé (*Longs appl.*). Brulat et Bruon, Loyson, Carvalho, délégué des Jeunesses laïques du Portugal et Scié-Ton-Fa, ex-préfet de la République chinoise, assis au bureau. (*Acclamations prolongées*).

Le camarade Barthe vient lire un rapport sur « *le Cléricalisme et le Capitalisme* ».

« Tout le monde le sait, sous prétexte d'assurer le salut du genre humain, l'Eglise poursuit une œuvre de domination universelle. Elle envahit tout, persuadée que si elle se laisse devancer, elle est perdue...Tous les moyens lui sont bons, et, pour écraser tout ce qui lui résiste, elle ne recule devant aucune infamie. Le mensonge et la calomnie sont ses armes préférées. Ouvrez *La Croix*, vous y lirez tous les jours qu'André était un fou criminel hypnotisé et manœuvré par la Maçonnerie ; que Pelletan est un ivrogne fieffé, qu'il a détruit notre marine et laissé voler ses secrets par son ami et coreligionnaire Pictet, le Gènevois, lequel les a vendus à l'Allemagne : que le « huguenot » Percin est un délateur et un traître au service de l'Etranger, etc.etc. Sans doute il faudrait être stupide pour croire à ces énormités, mais il y en a qui s'y laissent prendre. D'autres, comme la plupart des cheminots catholiques, sont victimes de la pression patronale qui, sous peine de révocation, leur impose l'adhésion aux syndicats catholiques. Tout cela, avec les patronages, les sociétés de gymnastique et cent autres, n'en constitue pas moins une armée formidable et menaçante.

« Pour la maintenir, il faut de l'argent. L'Eglise en a autant qu'elle veut : elle n'a qu'à frapper à la caisse du « Capitalisme », son allié. M. Bouquet, évêque de Chartres, déclarait naguère que le salut est dans l'union du patronat et de l'Eglise. La main de fer du Vatican est toujours au-dessus de toutes les œuvres, et elle frappe lourdement les écarts.Vous vous rappelez l'affaire de la coopérative de Reims. L'Eglise et le Capitalisme avaient partie liée: le pape exécuta la coopérative. Les syndicats verts font éclater à tous les yeux l'union intime du Capitalisme et de l'Eglise. Tournez vos regards vers nous, laïcs, vous verrez combien plus haut et plus pur est notre idéal. Que voulons-nous ? Instituer dans le monde un ordre nouveau en complet accord avec la nature et avec la donnée de la science ; assurer à tout homme la faculté de se développer pleinement, en toute liberté ; substituer à la forme actuelle de la propriété injuste et oppressive une conception, une organisation d'égalité et de justice qui assure à tous les êtres une part égale de bien-être, de sécurité, de jouissance, de considération et... de beauté ! ! !

« Notre conception est la seule morale. Nous ne sommes pas des prédicateurs d'ineptes superstitions. Nous ne faisons pas argent d'un enseignement mensonger et stupide. Nous répudions les vérités prétendues éternelles. Et nous enseignons honnêtement que la vérité, comme tout dans l'humanité, est en perpétuel mouvement. Nous, Jeunesses laïques, nous enseignons le devoir social ». L'orateur propose un ordre du jour [1] acclamé,

1. Voici le texte de cet ordre du jour :

visant le recul actuel dû à la trahison gouvernementale, le réveil inquiétant et menaçant d'un cléricalisme d'autant plus dangereux qu'il s'appuie sur le militarisme et le capitalisme, et la nécessité urgente de réaliser le progrès social et de favoriser le développement de l'action syndicale. »

Un de mes voisins, le citoyen Guillerot, bilieux et rageur, propose d'ajouter : « et de chercher les moyens d'amener la cheminote républicaine à se mettre plus énergiquement en travers... de *la marée noire !* » Adopté et renvoyé à la Commission pour la rédaction. (*Vifs appl.*)

Voici le citoyen Boucoiran ! « Jamais nos précédents Congrès n'avaient pu se mettre d'accord sur les termes de la déclaration des « Jeunesses laïques ».

Nous avons la satisfaction de vous en proposer une sur laquelle vous aurez à vous prononcer. L'orateur lit la déclaration du premier numéro de *Floréal* que nous donnons plus haut ; puis il termine par ces aveux :

« Les élections sont déconcertantes : le nombre des abstentions ne cesse de croître. Les parlementaires subissent une crise dangereuse, mais « ils ne l'ont pas volée ! » Et, cependant, nous n'avons le choix qu'entre le parlement et la réaction... L'apaisement serait la fin de la guerre au cléricalisme, la fin de tout. Les Jeunesses laïques repoussent l'apaisement. Elles veulent la bataille publique sur toute la ligne : Guerre à la réaction ! Brisons toutes les chaînes ! Dans notre société tout est injustice : la femme n'est rien ; l'ouvrier crève de faim à côté des monceaux d'or que son travail a fait sortir du sol ! Il faut en finir. La *Révolution de* 89 a *été manquée, incomplète : il nous faut la refaire !* (*Longs appl.*)

« Le mot de Valabrègue au *Congrès de l'Humanité* fait son chemin ! »

M. P. Brulat vient lire sa vieille rapsodie : « Il est grand temps d'agir. L'Eglise a fondé sur *la peur* une organisation formidable. La trahison gouvernementale a commis le crime de lui laisser l'indépendance. Elle s'est emparée des plus grands journaux. Elle est en train d'escamoter la République ! La force de l'Eglise est fondée sur les vices de la société et la crédulité des fidèles. Elle les exploite avec une merveilleuse habileté, et ainsi elle tient tout, de la chaumière au château. Elle dispose des sanctions de l'autre monde, et promet, à son gré, l'enfer ou le paradis.

« Et nous, que pouvons-nous offrir à notre clientèle ?... Une République où la vie renchérit tous les jours, où le travail n'est plus libre et suffit, à

« Le congrès, considérant que le recul social présent est le fait de l'égoïsme des possesseurs de fortune, du manque d'éducation du prolétariat, de la trahison de trop nombreux républicains ;

« Considérant que le rôle des J. L. est d'indiquer les moyens moraux capables de former des hommes libres ;

« Considérant que toutes les doctrines sociales du parti républicain qui conduisent à l'établissement d'une société où l'homme ne travaillerait plus pour des maîtres et sous des maîtres sont légitimes et défendables,

« Invite tous les partis politiques démocratiques à réaliser les réformes sociales qui leur sont communes.

« La Fédération des J. L. déclare au surplus qu'il est du devoir de tout laïc de soutenir le prolétariat dans son œuvre d'émancipation matérielle, intellectuelle et morale, et de favoriser par tous les moyens l'action syndicale et l'action coopérative. »

grand'peine, à sauver l'individu de la misère, où l'or est roi, où toutes les injustices se commettent, où toutes les corruptions s'étalent, où, enfin, l'on ne fait rien pour le peuple, toujours leurré de vaines promesses et de vains espoirs. Mais, même mauvaise, même stérile, la République vaut pourtant mieux que le règne des curés.

« *L'état de guerre* fait la force *du cléricalisme et du nationalisme* », par conséquent, *notre faiblesse.* — C'est pourquoi nous devons nous rapprocher de l'Allemagne, pour arriver au désarmement et à la suppression du militarisme ! »

Ces déclarations mises aux voix sont adoptées par acclamations unanimes !

Le camarade Auger (Oger, d'après *Le Radical*) lit son rapport sur les vœux, et déclare qu'ils sont en parfait accord avec les thèses et doctrines du Congrès :

1° Carvalho demande l'envoi d'un délégué à la manifestation qui aura lieu à Lisbonne le 5 octobre ; adopté.

2° Les jeunesses syndicalistes protestent contre le maintien des lois scélérates, et demandent que les poursuites arbitraires contre les camarades soient suivies de non-lieu et que, pour l'avenir, elles soient soumises à la Cour d'assises ; adopté.

3° Vœu contre la loi de trois ans et pour le retour à la loi de deux ans ; adopté.

4° Vœu en faveur de la formation d'un bloc laïc contre la réaction et contre le ministère Barthou ; adopté.

5° Vœu contre la présidence Poincaré qui conduit droit à la dictature ou à l'Empire ; adopté.

6° Vœu contre le chauvinisme et « la patrioterie », dirigés contre la société laïque ; adopté.

7° Vœu de la jeunesse de l'Hérault, qu'un mouvement d'opinion soit créé pour obtenir de l'Allemagne qu'elle autorise l'Alsace-Lorraine à manifester par un plébiscite ses préférences et arrive ainsi à son autonomie ; adopté.

Un délégué de Belfort (?) fait la déclaration suivante : Nous n'oublions ni les souffrances ni les regrets de nos frères opprimés, ni les devoirs ni les espérances de la France ; mais nous ne pouvons approuver le réveil du chauvinisme, fourrier du cléricalisme. Que l'on renonce aux horreurs d'une guerre entre deux nations civilisées, et que la France offre à l'Allemagne, en échange de l'Alsace-Lorraine, ses colonies asiatiques; adopté [1].

1. Voici quelques vœux relevés dans *La Lanterne, le Radical, la Petite République ; le Rappel el l'Humanité ;* nous répétons celui qui est contre Rome :

Le Congrès, constatant que les vrais républicains n'ont jamais refusé les sacrifices nécessaires à la défense nationale ;

Que les autres partis, qui font cyniquement parade de leur patriotisme, ont autrefois fait appel à l'étranger et porté les armes contre la France ;

Affirment hautement sa volonté de voir notre pays respecté et soucieux de la garantie de ses droits ;

Le Fr∴ Hubbard veut ajouter un mot : « Notre devoir, *à nous libres-penseurs d'Allemagne et de France*, est de faire l'éducation morale des deux peuples. Il faut leur ouvrir les yeux, les instruire. Nous ne sommes pas loin d'un accord avec *nos amis d'Outre-Rhin*. Nous les amènerons à exiger et à obtenir de leur empereur l'autonomie républicaine de l'Alsace-Lorraine. Mais que notre campagne soit prudente et n'aille pas effaroucher la démocratie allemande ! ! ! (*Vifs appl.*) — Ces gens-là sont criminels ou fous !

Convaincu que la loi de deux ans représentait le maximum d'efforts utiles que le pays peut faire ;

Regrette que le gouvernement actuel ait transformé une loi de défense nationale en instrument de division, et qu'on l'ait imposée au pays avec l'appui de la réaction contre les républicains ;

Déclare que ce n'est qu'en bloc de toutes les forces de gauche franchement éprises d'idéal que doit être poursuivie la politique de laïcité et de réformes économiques.

(*La Lanterne*).

— Adoption de quelques vœux, le premier, très important, émanant des Jeunesses syndicalistes, blâmant l'acharnement du gouvernement contre les antimilitaristes emprisonnés.

Un autre vœu contre la loi de trois ans et contre les perquisitions est adopté, avec modifications, ainsi qu'un vœu pour la formation d'un Bloc de gauche, ainsi conçu :

CONTRE LA RÉACTION — POUR LE BLOC

« Le Congrès des J. L., considérant que la politique d'apaisement et d'immoralité de ces dernières années a favorisé le retour au pouvoir de la réaction, blâme les parlementaires à étiquette républicaine qui ont trahi leur parti ;

« Constate la propagande active et inlassable de l'Eglise catholique qui poursuit une guerre sans merci contre nos institutions laïques et recrute une véritable armée ouvrière, qu'elle dressera demain contre la République ;

« Le Congrès adresse un salut fraternel à la Ligue de défense laïque des chemins de fer, qui lutte contre la puissante organisation des cheminots catholiques, au service des dirigeants capitalistes ;

« Devant le retour offensif de toutes les forces de réaction coalisées, et dans l'intérêt supérieur de la République, le Congrès émet le vœu que le bloc républicain soit reconstitué ;

«Adresse un pressant appel à tous les républicains sincères, radicaux et socialistes, à toutes les jeunesses d'avant-garde et à toutes les forces vives du prolétariat, pour qu'ils s'unissent et fassent entendre le cri d'alarme à travers les masses démocratiques et organisent la défense de nos institutions républicaines ;

« Espère que le nouveau bloc, une fois de plus, saura mettre en déroute la réaction cléricale et nationaliste, et faire échouer les menées militaires et césariennes de la présidence Poincaré, qui conduisent notre pays à la dictature et à la guerre ».

On adopte également l'ordre du jour suivant :

« Le XIe Congrès national des Jeunesses laïques, réuni à Paris, renouvelle le vœu déjà émis à Moulins, demandant que toutes les fractions du parti républicain s'abstiennent, sous quelque prétexte que ce soit, de toute alliance avec les partis de réaction ».

M. Gustave Hubbard réclame une campagne pour obtenir les droits d'autonomie complète et d'indépendance locale de l'Alsace-Lorraine, république indépendante.

POUR LES SYNDICALISTES POURSUIVIS

Le Congrès des Jeunesses laïques émet le vœu que les poursuites arbitraires actuelles contre dix-huit jeunes camarades des Jeunesses syndicalistes se terminent le plus vite possible par un non-lieu général, et qu'au cas contraire, l'affaire soit jugée en Cour d'assises et non étouffée en correctionnelle.

Il proteste énergiquement contre les atteintes trop fréquentes portées à la liberté individuelle pour des délits politiques en mettant abusivement en application les lois scélérates.

(*La Petite République*).

Voici G. Hervé, gros, lourd, figure de paysan malin, tenue débraillée. Il s'avance, les deux mains dans ses poches. Un tonnerre d'applaudissements l'accueille : « J'ai hésité à venir, dit-il, à votre Congrès, j'avais peur de vous compromettre. Depuis dix ans, toutes les salles officielles, toutes les mairies me sont fermées. Chez vous, après vous avoir entendus, je me sens en famille !

« Je veux vous faire une confession. Elle vous expliquera l'ostracisme et les persécutions injustes dont j'ai été l'objet, et dont je ne me plains pas. Le drapeau que j'ai voulu planter dans le fumier n'est pas « notre tricolore » républicain : il couvre les mêmes espoirs que « le rouge », c'est le drapeau des trahisons et des boucheries napoléoniennes.

« En 1905, j'étais blocard ; c'est à la sommation de *nos amis allemands* que nous avons rompu le bloc. L'affaire du Maroc éclatait comme un coup de tonnerre.

« J'ai dit à *nos amis allemands* : nous sommes, vous et nous, dans la même posture : chez vous, comme chez nous, ce sont les mêmes gens qui veulent nous faire battre pour le Maroc. Voulez-vous que des deux côtés du Rhin nous leur sautions à la gorge ?

« Rappelez vos souvenirs : les socialistes allemands ont, en ce temps-là, nettement manifesté contre la guerre. C'est tout ! Ils n'ont pas fait la promesse du geste nécessaire. Ils ne se sont pas révoltés.

« J'ai eu, je l'avoue, une désillusion. ***Après sept ans de lutte, j'ai dû reconnaître que notre propagande risquait de saboter la défense nationale d'un seul côté de la frontière.*** Sans *mea culpa*, tout en gardant l'espoir qu'un jour il faudra bien s'insurger, sentant bien, qu'à vouloir continuer, je ***fortifierais le nationalisme***, je me suis arrêté. Soyons prudents. « Ayons peur de faire peur ! » Nous finirons bien par arrêter la vague réactionnaire et par arriver au rapprochement allemand.

« Dans mes longues réflexions, mon esprit s'est toujours heurté à la question de l'Alsace-Lorraine.

Contre le Militarisme

« Le Congrès, considérant que le militarisme uni au cléricalisme menace les œuvres vives de la République, qu'il importe de prendre des mesures énergiques :

« Déclare qu'il faut exiger des représentants du peuple une politique de sagesse, de modération et de droiture.

« La suppression des traités secrets.

« Et, en attendant le désarmement souhaitable, simultané, conventionnel et progressif, une organisation judicieuse et rationnelle des forces de la nation en vue de la défense exclusive des territoires ».

(*Le Rappel*).

Contre Rome

En présence des symptômes indéniables d'une réaction cléricale suscitée par les doctrines de l'apaisement briandiste et soutenue par le régime des « républicains de droite » assurés des faveurs gouvernementales.

Le Congrès, fidèle à la tradition révolutionnaire : 1° proteste contre toute tentative de conversation entre la République française et le Pape ; 2° se propose d'organiser dans le pays un vaste mouvement d'opinion en faveur du retour à la nation des édifices cultuels traitreusement livrés aux églises par l'hypocrite article 4 de la loi de séparation.

« Sembat croit qu'on peut tout tenter pour la résoudre..., moi non ! On n'est pas impunément né Français. *Je vibre* avec notre France qui a trop souffert en 1870 ! — Ce n'est pas elle qui peut discuter la question d'Alsace-Lorraine ! Si nous le tentions, nous, socialistes, la vague nationaliste nous écraserait et nous amènerait, non pas le beau roi noceur, toujours en balade, mais l'Empereur.

« Nous ne pouvons pas, avec les Allemands, aborder la question de principe : le Kaiser garde l'épée qui a fait l'Allemagne. Dieu et cette épée lui ont donné l'Alsace-Lorraine. Il la garde. Au surplus, nous ne nous sommes pas mis en bonne posture. Ambassadeur de France, je serais fort embarrassé de parler des droits des peuples. On me répondrait : Est-ce que votre Bonaparte n'a pas piétiné l'Allemagne sans merci ? Quel peuple n'avons-nous pas piétiné ? Alors, que faire ? Comment aborder la question ? Hélas ! Comme une affaire ! On a fait marché pour le Maroc, marché pour l'Asie-Mineure. Essayons d'un marché avantageux, même honorable, pour les deux pays.

« Deux solutions m'apparaissent : l'une *maximum* : restitution à la France de l'Alsace-Lorraine en échange de l'Indo-Chine, de Madagascar, de toutes nos colonies d'Afrique, sauf l'Afrique du Nord, sauf aussi nos vieilles colonies devenues et restées si françaises de cœur. Ce n'est pas très reluisant, les trocs d'hommes ! Mais, enfin, *les nègres africains ne perdront pas en échange !*

« Voici la solution qui me plairait, solution *minimum* : En échange de l'Alsace-Lorraine, accorder à l'Allemagne l'inscription à la Bourse de Paris des valeurs allemandes. Aller même jusqu'à se contenter de l'autonomie des deux provinces ! L'Alsace-Lorraine autonome deviendrait le creuset où se fondraient les deux cultures franco-allemandes, la digue contre les agressions futures.

« Cette solution simple et pratique plairait aux Allemands positifs et aussi aux Alsaciens-Lorrains.

« On peut trouver d'autres solutions. Cherchons-les. Parlons-en sans cesse. Pensons-y toujours. Saturons-en l'opinion. Sur les deux rives du Rhin, personne ne veut la guerre. Mais « un crime passionnel » est vite commis qui peut la provoquer.

« Le développement croissant des armements amènera fatalement la fin du régime. Craignez la Russie, comme l'Allemagne, d'instinct, craint l'Autriche. Non que je critique l'alliance russe qui nous a servi et nous sert encore. Mais c'est d'elle et de l'Autriche que partira la guerre. Slaves et Germains sont comme chien et chat. Nous sommes rivés à la Russie, l'Allemagne est rivée à l'Autriche. Un rapprochement avec l'Allemagne empêcherait la catastrophe.

« Au prochain Congrès de Vienne, nous poserons carrément la question de l'Alsace-Lorraine, et nous retournerons à la Conférence de Berne, dont nous sommes loin de rougir. (*Bruyants appl.*). Quand les radicaux-socialistes des deux pays proclameront leur volonté absolue de l'autonomie, le Kaiser entendra. Alors, les deux gouvernements pourront causer. Noblesse oblige ;

nous avons fait nos preuves ; (?) à nous de prendre le taureau par les cornes, et de parler les premiers.

« En terminant, un conseil : vous, les jeunes, les ardents, allez à Paris et secouez le parti radical qui somnole. Rédigez à l'usage de vos anciens une belle proclamation où vous inviterez les radicaux-socialistes et les honnêtes gens des deux pays à travailler à la réconciliation *amiable*. Vous ferez meilleure et plus utile besogne que les jeunes et les vieux braillards, visiteurs patentés de la statue de Strasbourg. Vous travaillerez pour le bien de la France et de l'Allemagne *que nous aimons*, pour *l'avènement des Etats unis d'Europe*, et, je suis heureux de le dire bien haut devant notre hôte, préfet de la République chinoise, vous aurez contribué à *fonder la République universelle* ». (*Frénétiques appl.*), puis un *triple ban* est battu en l'honneur d'Hervé, longuement acclamé [1].

M. Loyson remercie Hervé de sa présence ; il y voit un gage d'entente définitive entre les Jeunesses laïques et le socialisme, même unifié. Il loue Hervé de sa « noble confession » et de son changement de tactique.

« Le Congrès qui s'achève a fondé son statut définitif et l'union de toutes les gauches. Il est le premier Congrès du nouveau bloc, arrachant bien des pages du vieux livre républicain. Nous allons en écrire d'autres. Nous allons dire les paroles nouvelles. Nous demandons aux socialistes de se joindre avec nous à ce parti radical, « si déplorable par ses chefs, si admirable par ses troupes ». Nous leur promettons de ne jamais manquer à la parole donnée. Nous ne pactiserons jamais avec nos ennemis. Nous ne ferons jamais alliance avec les progressistes, les « Poincaristes », les « Barthoutistes ». C'est vous, Hervé, qui m'avez conseillé, dans mes heures de perplexité, de quitter le fusil du franc-tireur et d'aller à la bataille avec l'armée compacte des radicaux. J'ai suivi votre sage conseil ! Aidez-nous dans la grande œuvre de la réconciliation républicaine » (*Vifs appl.*)

On adopte : un vœu oublié « contre la politique coloniale des requins ». — Une adresse télégraphique au Comité du rapprochement allemand qui siège à Gand. — Un vœu d'amnistie en faveur des victimes des dernières mutineries militaires.

Enfin, le sénateur Beauvisage, dans une langue informe, clot le Congrès : « Il est le bloc des forces laïques et républicaines dressé contre la trinité réactionnaire du cléricalisme, du militarisme, du capitalisme.

« Cette trinité apparaît comme une hydre de Lerne. Il faut en couper toutes les têtes. Ainsi, seulement, vous détruirez cette « triple et dangereuse vermine figurée dans la caricature par le sabre et le goupillon désormais appuyés du coffre-fort ! »

1. Conclusion du discours de G. Hervé :

Le Congrès adopte alors l'ordre du jour suivant, qui sera proposé successivement aux Congrès radical et socialiste :

Le XIe Congrès des Jeunesses laïques répudiant toute idée de guerre de revanche et s'inspirant de l'esprit pacifiste de la Conférence de Berne, invite les socialistes et les radicaux de France et d'Allemagne, et, en général les honnêtes gens des deux pays, à travailler à la grande œuvre de la réconciliation franco-allemande par le règlement amiable de la question d'Alsace-Lorraine.

(M. Beauvisage est professeur de Faculté !). « Je tiens à vous dire, ajouta-t-il, que j'étais à Berne, et que je serai à Paris, où je soutiendrai vos revendications ! Dans votre lutte laïque contre la réaction, je vous recommande instamment de faire comme nos ennemis les curés. Ils nous calomnient et nous ridiculisent. *Calomniez-les* et *bafouez-les* ! Vous avez là partie belle avec leurs dogmes grotesques et leurs niaises superstitions. C'est surtout aux bonnes gens simples qu'il faut montrer le côté ridicule et stupide de l'enseignement catholique. Détournez-les du baptême, de la première communion, des cérémonies et pratiques religieuses, qui ne servent à rien qu'à engraisser les curés. — En terminant, devant le haut fonctionnaire de la Chine républicaine qui nous a fait l'honneur de sa présence, je vous engage à donner partout comme un modèle à suivre en France la belle circulaire du nouveau ministre de l'enseignement de la Chine ». (*Vifs appl.*) Le Congrès est clos ; il se réunira à Lyon en 1914.

Le Congrès avait débuté par un punch, il se termina par un banquet.

Voici le récit du *punch fraternel :*

Le Congrès des Jeunesses laïques, dont les travaux commencent effectivement demain, a préludé ce soir par un punch amical offert par la Jeunesse laïque parisienne.

Ce fut une très belle et cordiale réunion, où assistèrent tous les délégués de province et des pays étrangers, soit une centaine environ.

Citons, parmi les personnalités présentes : MM. Beauvisage, sénateur du Rhône ; Rivière, député de Loir-et-Cher ; Hyacinthe Loison, directeur du journal *les Droits de l'Homme* ; Lucien-Victor Meunier, rédacteur en chef de *La France de Bordeaux* ; Paul Brulat, homme de lettres ; Lahy, chef de travaux à l'École des hautes études ; Bonhoure, président de la Commission de contrôle ; Boucoiran, secrétaire général de la Fédération des Jeunesses ; Barthe, secrétaire du Congrès ; Bertommieux, ancien secrétaire général ; Bloch, Caen, Delorme, délégués de l'Union des Jeunesses républicaines ; Lamoureux, président de la Fédération des étudiants ; Lepron, délégué de la Fédération de Libourne, etc.

Des discours fort applaudis ont été prononcés en l'honneur de l'idéal républicain et laïc de la jeunesse de France, par de nombreux et brillants orateurs.

Tour à tour, M. Beauvisage, au nom des ancêtres de la République, de ceux qui connurent les luttes si violentes de la première heure et qui assistent, un peu découragés aujourd'hui, non à l'échec complet de leur idéal, mais à sa compromission trop certaine ; M. Barthe qui, au nom du Comité d'organisation, souhaite une bienvenue cordiale aux congressistes, et M. Rivière, qui joint aux plaintes de son ami Beauvisage, son désir de vieux combattant de voir les jeunes gens porter plus avant qu'il ne le fit avec ses compagnons de lutte, le drapeau de la laïcité.

Tour à tour, ces orateurs constatèrent la situation critique dans laquelle

les attaques franches ou déguisées de la réaction ont placé la République. MM. Lahy et Paul Brulat, le premier au nom des scientifiques, le second comme représentant de la pensée littéraire, accusèrent encore cette impression de pessimisme en faisant le tableau, malheureusement trop véridique, de la crise réactionnaire qui se constate également dans les sciences et les lettres, et conclurent comme leurs prédécesseurs, à la nécessité d'une action énergique et de tous les instants, contre les parasites néfastes qui sont en passe de ruiner, au profit d'une religion digne des anciens sages, mais non point de notre époque de lumière, la raison dont il serait puéril de méconnaître la toute puissance.

Mais voici M. Bloch, et avec lui la note change : M. Bloch est un vrai jeune, et, très légitimement, se dit fier de l'être. Les paroles un peu découragées des orateurs précédents, et dont il exagère à plaisir le pessimisme, l'attristent. Pour lui, il serait prématuré de désespérer. Non, la confiance doit revenir parmi la jeunesse. Malgré les tristesses de l'heure présente, l'avenir est à elle. L'union de plus en plus intime des groupes de gauche en est le gage, et il salue le symbolisme des trois noms illustres qui sont la sauvegarde des idées laïques et républicaines, et auquel le Congrès a assuré la présidence d'honneur : MM. Anatole France, E. Combes et Jaurès.

M. Lucien-Victor Meunier se lève alors. Son discours, haché d'applaudissements, concilie admirablement les deux thèses.

« Point de deuil, dit-il, mais pas trop de confiance non plus, cette confiance, du moins, qui ferait s'endormir les énergies dans une trompeuse sécurité. L'heure est grave, c'est malheureusement indéniable. La jeunesse, elle-même, n'a pas toujours, comme celle que l'orateur a sous ses yeux ce soir, la volonté de vaincre ; le scepticisme règne dans ses rangs ; mais cette jeunesse amollie, n'est point, par bonheur, toute la jeunesse. S'il en avait fallu une preuve, M. Lucien-Victor Meunier l'aurait trouvée dans les paroles si confiantes de M. Bloch. Eh bien, oui, espérons, reprenons, malgré le recul évident des derniers temps, la citadelle où nous étions installés et que la trahison de certains républicains a fait tomber dans d'autres mains ».

Et, dans une magnifique envolée, l'orateur a conclu en dénonçant l'éternel ennemi, le cléricalisme, à la haine des jeunes générations dont la loyauté et le courage ne font aucun doute.

Le succès de M. Lucien-Victor Meunier a été des plus vifs et des plus mérités.

Cet article est précisément tiré de *La France* de Bordeaux, dont le rédacteur en chef est M. Lucien-Victor Meunier. Nous comprenons qu'il ait été « haché d'applaudissements », et que l'amour de la vérité ait obligé ce F.·. à nous rapporter « son succès des plus vifs et des plus mérités ».

Quant au banquet, M. P.-H. Loyson l'avait recommandé, en annonçant que la présidence en avait été offerte à Mme Mauger, secrétaire générale de la Fédération des Amicales d'instituteurs.

« C'est un grand honneur, a-t-il dit, que Mme Mauger nous fait

en acceptant notre invitation. En échange, nous voudrions apporter en sa personne, un réconfort à ces admirables Amicales, marraines vigilantes de nos pauvres écoles laïques, tutrices de la Jeunesse démocratique, exécutrices de la loi républicaine, si calomniées par l'Eglise, si abandonnées par l'Etat ».

De fait, le banquet eut lieu dans les salons de l'Egalitaire, 17, rue de Sambre-et-Meuse, sous la présidence de Mme Mauger, secrétaire générale de la Fédération d'Amicales d'instituteurs. Figuraient à la table d'honneur : MM. Beauvisage, sénateur ; Mauger, député ; Loyson, secrétaire du Congrès ; Bonnaure, président du comité de contrôle de la Fédération ; Boucoiran, secrétaire général ; Daube, secrétaire du comité d'action et de propagande ; Mathieu, trésorier fédéral ; Morizot, ex-président des Jeunesses républicaines ; Bancel, du *Cri des Jeunes* ; Rousset, trésorier du Congrès ; Corredor de Tolle, Xavier de Carvalho et Narbonne, représentant les libres-penseurs et républicains d'Espagne, du Portugal et d'Italie.

La musique de l'Egalitaire prêtait son concours au banquet.

Les toasts ont été nombreux :

M. Boucoiran, secrétaire général de la Fédération, présente les excuses de MM. Groussier, Sembat, Thomas, Thalamas, Ponsot, députés ; Laurent Eynac, etc... Il adresse des remerciements aux vaillants organisateurs du Congrès, à la Jeunesse laïque parisienne et plus particulièrement à Loyson, Rousset et Barthe. Il complimente les délégués parisiens et provinciaux pour leur beau travail au Congrès. Il boit au bloc des gauches, à la prospérité des Jeunesses laïques, indépendantes des préoccupations politiques et électorales.

M. Beauvisage, sénateur du Rhône, se préoccupe de l'école laïque, si dignement représentée par Mme Mauger, présidente. Il boit à l'école et à la raison ; M. Bancel, de la Fédération de l'Hérault, apporte le fidèle attachement de sa Fédération aux J. L. Il est heureux de constater que le Congrès a ratifié les vœux déjà votés à Saint-André de Sangonis. Il boit à la Fédération et à *Floréal*, sa revue, pour qui le *Cri des Jeunes*, dont il est directeur, disparaît ; M. Morizot, ancien président des J. R., se félicite du rapprochement qui se fait entre J. R. et J. L. pour les luttes de demain ; M. Goldschild, de la Jeunesse socialiste du 19e, salue les J. L. et les assure de la sympathie des Jeunes socialistes ; M. Guernut, de la *Ligue des Droits de l'Homme*, prononce une de ces fines allocutions dont il a le secret. « Les Droits de l'Homme vous saluent parce que vous êtes des jeunes et des laïcs.

Vous poursuivez un idéal de beauté et de vérité que nous cherchons aussi. Vous n'avez peur ni des hommes, ni des choses, ni des mots. Vous avez plus d'ardeur et de foi non déçue que nous. Nous vous souhaitons de réussir. »

Viennent ensuite des discours de sympathie de Nalbonne, pour l'Italie ; Tolle, pour l'Amérique latine ; Carvalho, pour le Portugal ; Sitoufa, pour la Chine.

M. Sabatier, de l'Egalitaire, boit à la République sociale ; M. Charles, ex-rédacteur à la *Croix*, lit un sonnet à *Floréal* ; M. Livet, au nom de la presse, assure les J. L. de toutes les sympathies de la presse laïque et républicaine.

Mme Mauger prononce le dernier toast. Elle ne s'étonne nullement du redoublement des attaques cléricales contre l'école laïque. C'est contre l'enseignement du peuple que sont dirigés les coups des adversaires de la République, contre l'esprit de la Révolution, contre l'esprit de vérité et de justice. Elle évoque les nombreux incidents qui ont marqué cette lutte incessante ; les instituteurs peuvent se défendre, mais les élèves ?... C'est à eux qu'il faut songer ; le Parlement, les pouvoirs publics le peuvent s'ils le veulent. Mais il faut vouloir, et le temps presse. Le Congrès actuel a réveillé les énergies endormies : c'est une tâche utile dont les Jeunesses laïques peuvent se féliciter.

Il importe que tous les républicains laïques s'unissent pour faire front à l'assaut qui se prépare. C'est de volonté, d'énergie, d'action que nous avons besoin. Le Congrès des Jeunesses laïques ranime et fortifie nos espérances.

De vifs applaudissements soulignent cet appel éloquent, et les congressistes se séparent, réconfortés par cette belle manifestation républicaine qui se termine par un bal.

Ce qui se dégage du *Congrès des Jeunesses laïques*, c'est, d'une part, la division de ces groupements blocards, et, d'autre part, leur union sur un terrain commun.

La division est éclatante, et, bien que M. Georges Boucoiran ait établi le bilan du Congrès sur cette double constatation : Pas d'excommunication, formation du bloc des gauches [1], toutes les séances privées, dites fédérales, n'ont eu que des sentences d'excommunication comme ordre du jour. Après de chaudes discussions, M. P.-H. Loyson fait excommunier *Les Annales de la Jeunesse laïque* que va remplacer *Floréal*. Voici le texte qui consacre cette excommunication :

1. *L'Action*, 26 sept. 1913 ; article de M. Marcel GÉRAUD.

« Le XI[e] Congrès National des Jeunesses Laïques de France, réuni à Paris le 21 septembre 1913, après avoir pris connaissance des faits, approuve tous les actes du bureau fédéral et du Comité de contrôle en vue de créer *Floréal*, organe officiel et propriété de la Fédéation ;

« Déclare que les *Annales de la Jeunesse Laïque*, qui ont été antérieurement l'organe de la Fédération, cessent d'avoir un lien officiel quelconque avec la Fédération ;

« Invite tous les camarades et amis de la Fédération à réserver tout leur effort de propagande et de collaboration à *Floréal*, seul organe officiel de la Fédération ;

« Rappelle que les *Annales de la Jeunesse Laïque* ne sauraient être considérées par les membres de la Fédération que comme des organes républicains et laïcs au même titre que les autres organes amis, mensuels, hedbomadaires ou quotidiens, qui apportent leur concours à l'action laïque en dehors de la Fédération [1] ».

1. *Floréal* fait grand bruit des adhésions qu'il reçoit. Aussi a-t-il publié dans son premier numéro (p. 3) le *Message* suivant de Gabriel SÉAILLES :

De grand cœur j'envoie mes vœux d'action féconde et de longue vie à la revue nouvelle, que fonde la jeunesse laïque et républicaine. Ce n'est point aux habiles, qui rêvent d'arriver avant d'être partis et qui se mettent au service des hommes qu'ils croient capables de les y aider, qu'il appartient de parler en son nom. *Floréal*, c'est l'année qui s'ouvre sur une grande espérance, que le passé n'a point lassée ; il faut beaucoup de fleurs au printemps, pour que mûrissent, avec les moissons de l'été, les fruits de l'automne.

Le rôle de la jeunesse n'est pas de tout admettre, de tout accepter, de trouver dans le succès la justification de toutes les trahisons ; il importe à la nation même qu'elle garde sa généreuse intransigeance contre les « vilains », par le dégoût naturel de leur vilenie. La jeunesse représente l'idéal, parce qu'elle représente l'avenir, dont il est la forme anticipée ; elle n'est plus elle-même, si par calcul ou par peur elle renonce à l'idéal, recule devant l'action qu'il exige et les sacrifices qu'il impose. Nous ne proscrivons pas l'ambition. L'ambition est légitime et nécessaire, elle est, chez l'homme intelligent et énergique, avec l'idée d'une œuvre qui le dépasse, la conscience de ses forces, le besoin de les exercer ; elle fond l'égoïsme et le désintéressement, elle identifie l'individu avec la grande cause à laquelle il se dévoue, et c'est pour elle et avec elle qu'il veut triompher. L'arriviste n'a pas d'idées, il n'a que des intérêts ; il ne domine pas les circonstances, il change avec elles, et tous les honneurs, dont il parvient à se déguiser, n'enlèvent ni aux autres, ni le plus souvent à lui-même, le sentiment de sa bassesse et de sa médiocrité.

Jamais la République n'a eu plus besoin de la jeunesse, des révoltes de sa franchise, de la puissance de renouvellement qui est en elle. Nous sommes à une heure difficile. Les mots détournés de leur sens ne servent qu'à entretenir la confusion des esprits. Une espèce d'hypocrisie consentie fausse la vie politique de la nation. M. Barthou est radical, M. Millerand est socialiste. En fait, la réaction triomphe, le cléricalisme rassuré s'organise, et partout prend l'offensive ; l'école laïque est attaquée avec violence, ses adversaires prétendent non seulement contrôler, mais dicter son enseignement. Mettant à profit les bruyantes niaiseries par lesquelles quelques fanatiques ont inquiété le patriotisme du pays, le nationalisme revient à la charge et une fois encore donne l'assaut à la République. Ceux mêmes qui redoutent les aventures se prêtent au jeu, heureux de voir l'attention du pays détournée des réformes sociales, et retardée l'heure où il faudra bien les aborder en face. Les chefs, qui sont pourvus ou qui ont des appétits à satisfaire, réservent au peuple les belles paroles, aux privilégiés, dont ils sont les commensaux et les parasites, les réalités ; bien qu'assurés en tout état de cause de se retourner assez vite pour se trouver toujours du côté du soleil, ils ne veulent pas un changement de régime, qui leur imposerait un maître moins facile et plus proche : ils aiment la République, celle qu'ils ont faite, et qui leur a donné ce qu'ils demandaient, le pouvoir et l'argent.

La marche offensive de la réaction, dont les succès s'expliquent surtout par nos fautes, ne peut plus être évitée que par la concentration de toutes les forces républi-

Ceux qui avaient pris la part la plus vive à la discussion sont MM. Loyson, Antonelli, Vannoz, Boucoiran, Lucien-Victor Meunier. On n'a tenu compte ni des services de M. Vannoz, ni de ses articles. Citons quelques-unes de ses réflexions qui ne manquent pas de bon sens [1] :

Toutefois, je ne me dissimule pas qu'il existe chez quelques membres récents de la Fédération une volonté d'offensive et de domination qui, à tous égards, me paraît redoutable. J'ai fort bien compris, depuis longtemps, que les incidents créés autour de la question du rachat des *Annales* en particulier, n'étaient, pour quelques-uns, qu'un simple prétexte pour atteindre, à travers les militants laïcs que nous sommes, une politique et un idéal qui n'ont point leur agrément. Certains jacobins irréductibles ne seront contents et satisfaits que lorsque tout le monde pensera comme eux sur tous les sujets, et lorsque tous adopteront religieusement leurs haines et leurs

caines. C'est assez que nos divisions nous livrent à la merci de nos adversaires, pour que nous ayons hâte d'en sortir. Il est beau de publier dans la défaite le bulletin des victoires qu'on remportera demain ; il est sage de préparer l'avenir dans le présent. Les partis tendent à se tenir pour des êtres indépendants, ayant leur existence propre, travaillant pour eux-mêmes. En fait, les partis n'existent que par les citoyens, les collectivités et les intérêts qu'ils représentent. Le parti radical, qu'après ses défaillances, il faudra ramener à son esprit et à son programme, représente le peuple paysan ; le socialisme représente le peuple ouvrier ; entre le paysan et l'ouvrier, si des divergences d'habitude, de manière de voir et de penser, d'intérêt même existent, y a-t-il et doit-il y avoir hostilité ? Ne sont-ils point des frères séparés d'hier, de l'un à l'autre, n'y a-t-il pas un incessant passage ? Les opposer, n'est-ce pas opposer les deux moitiés du prolétariat, au grand profit de ceux qui l'exploitent ? Les partis ne sont pas faits pour créer entre les citoyens des divisions artificielles, mais pour exprimer et traduire leurs rapports réels.

La victoire sur les forces de résistance et de réaction n'est possible que par le concours de tous les vrais démocrates. Ils trouvent une première raison de s'unir dans le fait même qu'ils ont à combattre les mêmes ennemis, qu'ensemble ils veulent et doivent vaincre la coalition cléricale et nationaliste. Mais après la victoire, qu'il leur appartient d'assurer, sont-ils condamnés à retomber dans leurs querelles intestines et à faire renaître des mêmes erreurs la même situation ? Il n'y a d'union durable et forte que par la poursuite d'un idéal commun. N'y a-t-il donc aucune œuvre positive, qui puisse les tenir unis, détruire peu à peu leur défiance, les convaincre de ce qu'il y a de commun dans leurs intentions et dans leur volonté ? Liberté laïque et républicaine, défense de l'école nationale, développement de l'enseignement populaire, retour à la nation armée, qui peut seule assurer efficacement la défense de la patrie française, contrôle de l'opinion et du parlement sur la politique coloniale et sur la politique étrangère pour la sauvegarde de la souveraineté nationale, équitable répartition des charges fiscales par l'impôt sur le revenu, lutte contre l'alcoolisme, contre la tuberculose, contre tout ce qui condamne l'individu à la déchéance et le prolétariat à la servitude, n'y a-t-il pas là tout un programme positif, qui suffit à assurer l'accord dans le présent et à préparer l'entente dans l'avenir ?

C'est à la jeunesse, c'est à ceux qui n'ont pas commis les fautes dont ils ont été les témoins, à ceux qui n'ont pas combattu et qui sont libres des rancunes de défaites qu'ils n'ont pas subies, à ceux qui gardent vivante l'ardeur de l'âge héroïque, qui est toujours l'âge de la jeunesse, qu'il revient d'imposer à leurs aînés cette concorde républicaine et de la maintenir demain par leur propre effort. Nous comptons sur elle et nous lui remettons dans un sentiment de confiance et d'espoir l'avenir de la République et de la démocratie.

Gabriel SEAILLES (1).

Guillestre, 4 septembre 1913.

1. J'écris au directeur des *Annales de la Jeunesse Laïque* de rayer mon nom de la liste des membres du Comité de patronage de cette revue. G. S.

1. *L'Action*, 17 septembre 1913 ; art de Léon VANNOZ : *Avant le Congrès des Jeunesses laïques.*

partis pris. Tous ceux qui n'épousent point absolument toutes leurs querelles, leur deviennent aussitôt antipathiques. Or, rien ne me paraît plus dangereux, à l'heure actuelle surtout, qu'un tel état d'esprit. Ce fut un absolutisme de ce genre qui causa la ruine de la Révolution française, et qui amena les républicains de 93 à se décimer les uns les autres, pour le seul profit de la dictature militaire de Bonaparte. Je redoute qu'à ce moment, un trop grand nombre de démocrates n'aient point encore compris que les Montagnards de la Convention n'ont rien gagné à envoyer les Girondins à la guillotine. Le seul résultat de cette folie d' « épuration » fut qu'ils se virent proscrits à leur tour, et qu'ainsi toutes les forces vives de la Révolution se détruisirent réciproquement. Et encore les Conventionnels avaient-ils l'excuse du « salut public », de l'effort implacable nécessaire pour sauver la France de l'invasion. Aujourd'hui, plus encore qu'en 93, un tel état d'esprit ne peut aboutir qu'à l'affaiblissement et à la ruine du régime républicain. Dans la lettre qu'il a adressée au Comité d'organisation, j'eusse été heureux, je l'avoue, de voir l'illustre maître Anatole France, qui a écrit *Les Dieux ont soif*, rappeler à nos camarades, après leur avoir justement dit que l'on connaît le sort des nations qui se laissent dominer par les prêtres, quel devient aussi à bref délai le sort des démocraties qui acceptent la tutelle des fanatiques sectaires, dont il nous a donné dans son Evariste Gamelin un inoubliable portrait.

Sans doute, je sais bien qu'aujourd'hui la guillotine n'est plus dressée en permanence sur la place publique, mais il n'en existe pas moins des émules d'Evariste Gamelin, qui travaillent à tuer moralement leurs adversaires, et c'est dans tous les milieux républicains qu'ils opèrent. Partout où il y a une force organisée, on est sûr de les rencontrer. C'est pourquoi le danger est sérieux pour la République elle-même. Alors que partout on ne devrait songer qu'à l'union, qu'à l'entente, qu'à l'effort commun pour le bien de la Patrie et de la République, partout on n'entend parler que d' « épuration », d'« excommunications », d' « exclusions » ! Si encore dans certains milieux purement politiques, comme par exemple dans le Parti Radical, de telles préoccupations peuvent à la rigueur se comprendre, elles deviennent tout à fait déplacées, pour ne pas dire absurdes et odieuses, dans une grande Fédération comme celle des Jeunesses Laïques, qui se flatte d'être « une ligue d'éducation nationale », et qui adopte pour base essentielle et fondamentale, le principe de la Libre Discussion et du Libre Examen. La Fédération, jusqu'ici, n'a vécu que parce qu'elle est restée fidèle à sa doctrine. Groupant des personnes appartenant à tous les partis, elle ne peut subsister que par un accord de ces individus sur de mêmes idées générales et des principes communs. Si elle introduit dans ses débats des préoccupations politiques de clans et de chapelles, si elle entreprend de se prononcer pour certaines personnalités républicaines contre d'autres, si elle veut abandonner les luttes sereines d'idées, pour intervenir dans les querelles infécondes et stériles des démagogues de profession, elle n'a plus aucune raison d'exister, et elle court à sa perte, qui certainement causerait un dommage à la République.

Au sujet du bloc, il ne paraît pas non plus solidement cimenté.

Nous donnons le compte rendu succinct du Grand National (23 sept. 1913) :

La fusion avec les Jeunesses républicaines

A cinq heures, les délégués se réunissent au siège de la Jeunesse républicaine du dixième arrondissement, 44, rue du Château-d'Eau, où ils doivent se rencontrer avec les délégués des Jeunesses républicaines pour examiner l'utilité de la fusion des Jeunesses laïques et des Jeunesses républicaines.

M. Lévy, de la Jeunesse du Xe, préside cette réunion. Il souhaite la bienvenue aux congressistes, puis donne la parole à Loyson.

— La question est bien simple, dit le directeur des *Droits de l'Homme*. Nous avons à voir dans quelles conditions nous pourrons coordonner nos efforts.

M. Berthomieux, pour permettre une discussion précise, fait l'historique des relations entre les Jeunesses laïques et républicaines depuis le Congrès de Verdun en 1911.

Echangeons des paroles de cordialité

Pour M. Morizot, des Jeunesses républicaines, le moment est venu de prononcer des paroles de cordialité.

— On verra, alors, dit-il, qu'il y a une sympathie réelle entre les membres de nos groupes.

Loyson déclare qu'il n'est pas du tout partisan de la fusion.

— Il nous en coûterait trop, aux uns et aux autres, de sacrifier notre passé, nos traditions. Il faut surtout ne pas se nuire entre soi.

« A Paris, nos groupes peuvent facilement s'entendre.

« Et pourquoi, de temps en temps, ne tiendrions-nous pas nos deux Congrès dans une même ville ? Nous profiterions de cette occasion pour faire une manifestation commune ».

En terminant, notre ami préconise des mesures pratiques, applicables dès maintenant.

Dans les localités où existe déjà un groupe de jeunesse républicaine, on ne fonderait pas de jeunesse laïque, et réciproquement.

Cette proposition est accueillie par les applaudissements de tous les auditeurs.

Un organisme confédéral

Une autre proposition est faite.

M. Berthomieux, son auteur, la résume ainsi :

« Le comité d'action et de propagande des Jeunesses laïques constituera une délégation permanente auprès de la Commission exécutive des Jeunesses républicaines. Ces deux Commissions constitueraient un organisme confédéral qui dirigerait l'action commune des Jeunesses. »

M. Bonnaure, enthousiasmé, voudrait que cette Confédération fonctionnât sans retard.

M. Morizot fait quelques reproches aux Jeunesses laïques, mais il espère

que les petits incidents qui vinrent troubler parfois la bonne harmonie entre les deux jeunesses ne se reproduiront plus.

Il s'engage à intervenir auprès de tous ses camarades pour qu'ils tendent une main fraternelle aux Jeunesses laïques.

M. Parod se prononce pour une entente entre tous les groupes de jeunes d'avant-garde, y compris les Jeunesses socialistes et syndicalistes, pour une action déterminée. C'est également l'avis de notre ami Barthe.

Le rôle de la Ligue d'action et de défense laïques

Notre collaborateur Edmond Daube s'étonne que l'on veuille fonder encore un organisme pour l'action laïque.

— Nous avons fondé, ajoute-t-il, la Ligue d'action et de défense laïques. Elle a actuellement deux cents sections et plus de quinze mille adhérents. Ne créez pas encore une organisation nouvelle.

Notre excellent ami termine en préconisant, lui aussi, une entente entre les groupes pour certaines actions.

Loyson répond en déclarant qu'il n'est pas question de créer un organisme nouveau, mais de coordonner seulement les efforts des groupes existants.

Il rend hommage au grand dévouement de Daube, « qui écrivit pendant six semaines plus de cent lettres par jour, pour fonder, presque seul, la Ligue dont il est l'actif secrétaire général ».

— Si la Ligue d'action et de défense laïques peut devenir l'organisme central de toutes les œuvres laïques, nous applaudirons à ce beau succès. Seulement, nous doutons que cela soit possible actuellement.

Daube réplique :

— J'ai dit simplement : n'émiettons pas nos efforts et la Ligue d'action et de défense laïques pourrait être, en effet, l'organisme central dont parle Loyson.

M. Bloch veut, avant tout, éviter les froissements entre les Jeunesses laïques et les Jeunesses républicaines et les scissions possibles entre les groupes de province.

M. Morizot ne croit pas que la fusion de toutes les œuvres laïques soit possible en ce moment. Lui aussi rend hommage aux services rendus par la Ligue de notre ami Daube.

Et M. Bloch, pour clore le débat sur ce point, propose que, pendant un an, les Jeunesses laïques et républicaines aient des relations suivies.

Les résultats de cette expérience fourniront des indications utiles pour l'avenir.

Les Jeunesses socialistes

M. Berthomieux dépose par écrit sa proposition que nous avons résumée plus haut.

M. Barthe insiste pour que cette motion prévoie l'entente avec les Jeunesses socialistes et les Jeunesses syndicalistes.

Mais M. Bloch fait remarquer fort justement que l'entente est impossible avec ces groupements dans les mêmes conditions qu'avec les Jeunesses ré-

publicaines, puisque les Jeunesses laïques ne pourront jamais fusionner avec les Jeunesses socialistes et syndicalistes.

Et il demande qu'un ordre du jour spécial exprime les sentiments cordiaux des Jeunesses laïques à l'égard des Jeunesses socialistes et syndicalistes, et aussi l'espoir que tous les groupes de jeunes d'avant-garde sauront se concerter pour une action commune quand les circonstances l'exigeront.

Cette proposition est adoptée par acclamations.

Rappelons enfin qu'après un long débat entre MM. Vannoz et Antonelli d'une part, et, d'autre part, MM. Loyson et Bloch au sujet de l'attitude que les « Jeunesses laïques » doivent prendre dans les manifestations organisées par des groupes n'appartenant pas au bloc républicain, P.-H. Loyson a réussi à faire voter l'ordre du jour suivant :

Le Congrès ayant pris connaissance de la participation de certains camarades à des manifestations où fraternisaient des Sillonnistes et des Nationalistes, rappelle ces camarades au respect de la discipline de gauche.

Donc, excommunication majeure pour les *Sillonnistes* et les *Nationalistes*. Remarquons, en passant, que « cette discipline de gauche » devrait bien inspirer à nos parlementaires une discipline de droite ; nous aurions alors une « opposition ».

Excommunication majeure des *Jeunesses socialistes et syndicalistes*, malgré tous les efforts de M. Berthomieux.

Excommunication mineure pour les autres groupes, même pour l'*Union des Jeunesses républicaines*, auxquelles la proposition de M. Charles Berthomieux ne tend que la main gauche :

« Le Congrès, en vue de régler les rapports entre la ***Fédération des Jeunesses laïques et l'Union des Jeunesses républicaines***, donne mandat au Comité d'Action et de Propagande de se joindre, le cas échéant, à la Commission exécutive de l'Union des Jeunesses républicaines pour former un ***Comité confédéral des Jeunesses Républicaines et des Jeunesses Laïques de France*** ».

En revanche, il est un terrain d'action qui réunit tous ces groupements, de quelque nom qu'ils s'appellent et quelles que soient les nuances briandistes ou combistes qui les divisent. La seconde motion de Ch. Berthomieux l'indique clairement :

Le Congrès adresse son salut fraternel à toutes les organisations d'avant-garde et amies des Jeunesses : ***Jeunesses socialistes, Jeunes Gardes révolutionnaires, Jeunesses républicaines, Renaissances républicaines, Fédérations des étudiants républicains, Etudiants socialistes, Cadets de la République***, à l'exclusion des groupes républicains de droite.

Et demande qu'un accord intervienne entre ces diverses organisations, dans tous les cas où s'imposera une action commune contre les agissements de la réaction cléricale et sociale.

N'oublions pas non plus cet autre mot d'ordre du bloc politique des gauches dont nous répétons le texte :

Le Congrès des Jeunesses Laïques :

« Devant le retour offensif de toutes les forces de réaction coalisées, et dans l'intérêt supérieur de la République, émet le vœu *que le bloc républicain soit reconstitué.*

« Adresse un pressant appel à tous les républicains sincères, radicaux et socialistes, à toutes les Jeunesses d'avant-garde et à toutes les forces vives du prolétariat, pour qu'ils s'unissent et fassent entendre le cri d'alarme à travers les masses démocratiques et organisent la défense de nos institutions républicaines.

« Espère que le nouveau bloc, une fois de plus, saura mettre en déroute la réaction cléricale et nationaliste et faire échouer les menées militaires et césariennes de la présidence Poincaré, qui conduisent notre pays à la dictature et à la guerre ».

M. Planche déclare que les membres des Jeunesses Laïques n'ont pas d'amis à droite. (*Vifs applaudissements.*)

Mais Hyacinthe Loyson répond qu'ils ne veulent pas non plus marcher avec les républicains progressistes. (*Nouveaux applaudissements.*)

En mauvais français, les « Jeunesses laïques » veulent la *laïcité* », mot ingrat comme la chose ; mot maçonnique qui se répète dans le monde entier et qui est le grand effort de l'heure présente. Or, le groupement qui nous occupe est dû, comme nous l'ont appris les orateurs du Congrès, au regretté Henri Brisson, et, dès lors, à la Maçonnerie. Logiquement, on doit sortir de l'école laïque, passer par la Libre-Pensée et aboutir à la Loge [1].

En bon français, l'action commune qui ralliera toutes les forces, fussent-elles « poincaristes », c'est la lutte contre l'Eglise et la Patrie. Inutile d'insister, tout cet article en est la preuve. Nous nous contenterons de reproduire la lettre de M. Painlevé à P.-H. Loyson [2] :

Mon cher secrétaire général,

Permettez-moi d'adresser aux Jeunesses laïques de France l'assurance de toute ma sympathie et de tout mon dévouement.

Nous sommes à une heure qui exige de tous les républicains beaucoup de sang-froid, de vigilance et d'énergie.

Envahir silencieusement toutes les grandes fonctions administratives, remettre la main, comme il y a quinze ans, sur l'armée et ses chefs, cela ne

1. Nous avons déjà salué le F.·. Lucien-Victor Meunier ; nous trouvons un F.·. Boucoiran à Nimes. Ce sont de bons introducteurs dans la Maçonnerie.
2. *Le Radical*, 26 sept. 1913.

suffit pas aux ambitions de la droite. Elle veut humilier et abaisser l'idéal laïc de la République ; elle veut que la France plie officiellement le genou et fasse son *mea culpa* devant l'Eglise romaine.

Laisserons-nous se développer ce plan audacieux ?

Déjà, l'école laïque est menacée ; des maîtres sont inquiétés et persécutés. On leur dénie le droit de choisir leurs manuels. On prétend les soumettre à la haute surveillance de soi-disant conseils de pères de famille, où seule la fortune aurait la parole, où les pauvres n'auraient qu'à se taire sous peine de perdre leur pain. Bien plus, nos adversaires réclament de l'Etat, comme en Belgique, sacrifices égaux pour l'école libre et pour l'école laïque. Comme ils ajouteraient aux subventions officielles les subventions de riches caisses privées, ils espèrent assurer aux élèves de leurs écoles des avantages qui feraient déserter les nôtres. C'est ainsi qu'ils spéculent sur la misère des classes laborieuses pour qu'elles leur livrent l'âme de leurs enfants.

Mais ce que veulent par-dessus tout les partis de droite, c'est que la République renoue avec le Vatican des relations diplomatiques, c'est qu'elle accorde à l'Eglise catholique un traitement privilégié, c'est qu'elle participe publiquement à quelques cérémonies solennelles de son culte. Un tel recul, un tel aveu de faiblesse de la grande nation laïque d'Europe serait, pour l'Eglise, le plus grand triomphe qu'elle ait enregistré depuis un siècle, depuis le Concordat.

C'est sous le couvert du patriotisme (est-il nécessaire de le dire ?) que nos adversaires poursuivent obstinément leurs ambitieuses visées. Pour conserver son prestige extérieur et remplir sa mission civilisatrice, il faut, déclarent-ils, que la France apparaisse aux yeux du monde jaune ou musulman, en Extrême-Orient, en Orient, au Maroc même, comme la grande puissance catholique. Nous voulons, nous, qu'elle apparaisse comme la grande puissance *humaine*, essentiellement tolérante, au service de la générosité et de la justice. Nous voulons qu'elle protège les catholiques quand ils sont menacés, non pas parce qu'elle préfère leur culte, mais parce que ce sont des hommes. Nous voulons qu'elle apporte aux populations dont elle a pris la charge, la sécurité, le bien-être, la concorde, sans prétendre s'immiscer dans leur conscience, ni régenter leur foi.

Entre l'idéal de l'avenir et celui du passé, il faut choisir. Le choix du pays est fait, et les tentatives de nos adversaires, quelque grandes que soient leurs ressources et leur ténacité, ne nous inquiéteraient guère, si un trop grand nombre de nos amis ne s'étaient laissé prendre aux captieuses propromesses de *l'apaisement*. L'apaisement dont on les berne ne serait qu'une méprisable capitulation entre les mains de ceux qui ne désarment pas et crient à la persécution dès qu'ils ne peuvent plus persécuter à leur convenance. Il n'y a point de paix sincère en dehors de la laïcité. Voilà ce que doit répéter inlassablement votre propagande. Elle réveillera ceux qui s'endorment ; elle leur montrera le péril ; elle les ramènera au combat. Nos adversaires s'imaginent trop vite avoir victoire gagnée. *Nous n'irons pas à Canossa.*

PAUL PAINLEVÉ.

Roscoff, septembre 1913.

M. Painlevé ne donne ici qu'une formule mutilée, la voici complète :

« *Nous n'irons pas à Canossa, ni à Strasbourg* ».

Anticléricalisme, antipatriotisme, ce sont les deux notes de la laïcité, jeune ou vieille ; ce sont les deux notes de la Maçonnerie en G.·. O.·. ou en G.·. L.·. ; ce sont les deux notes des Congrès de Progrès religieux et de Libre-Pensée. Dans ces réunions, on peut trouver isolément des membres patriotes et parfois demi-croyants [1], mais tous ces groupements, fils naturels du Protestantisme et de la Maçonnerie, ont perdu la foi dans le libre examen, et le patriotisme dans la « fraternité laïque ».

LA RÉDACTION.

1. Nous invitons nos lecteurs à revoir la citation de M. E. Ségui, dans le *Cri des Jeunes* (Revue, sept. 1913, p. 3387), ils verront que les Jeunesses laïques et la Libre-Pensée ont peur d'être abandonnées pour leur athéisme ; « mais, écrit le rédacteur, si nous devons être neutres en face de la religion, nous devons être *les adversaires irréconciliables du cléricalisme* ».

M. Ségui n'est pas le seul libre-penseur à rêver de religion, anticatholique, bien entendu. L'Agence *Roma* nous apportait le 6 octobre la note suivante :

Le monisme prétend être une religion malgré qu'il soit athée. Naguère, à Iéna, a eu lieu une réunion des monistes de Saxe et Thuringe, où l'on est tombé d'accord que le monisme doit avoir son culte. Des cérémonies devront accompagner certains événements familiers, comme la naissance, la sortie de l'école, les noces, la mort. D'ailleurs, le grand pontife des monistes, M. Ostwald, a précédé le Congrès par son exemple, à l'occasion de la naissance de deux petits-fils à lui. On y faisait de la musique, on prononçait des discours ; à chacun des bébés fut donnée une sentence morale qui lui devra servir de règle pour toute la vie, et enfin on les régala d'un bouquet de roses et d'épis. Du moins, cela prouve combien le besoin d'un culte extérieur et symbolique est enraciné dans l'âme humaine, qui prend sa revanche au milieu des pires athées.

SOMMAIRES & ANALYSES

I

Lewis Melville. *The Life and Writings of Philip Duke of Wharton* (Vie et écrits du duc Philippe de Wharton). — Londres, John Lane, 1913, in-8°, xx — 336 pages, avec 17 illustrations hors texte ; 21 shillings.

Le duc Philippe de Wharton fut en Angleterre, une des figures les plus curieuses et les plus troublantes du xviiie siècle commençant. Sans conscience et dénué de principes, libertin, débauché, buveur et même ivrogne, instable et versatile, mais d'une intelligence vive et pénétrante, entreprenant, audacieux, ironique et caustique ; à la fois ou tour à tour pamphlétaire et poète, bouffon et personnage grave, homme politique et ambassadeur, et, pour résumer, le modèle qui servit, dit-on, à Richardson pour son Lovelace de *Clarisse Harlowe* : tel fut le duc Philippe de Wharton, tout ensemble un charme et une horreur pour ses contemporains, sinon pour la postérité.

Cet aventurier, qui appartient aussi à l'histoire de la Franc-Maçonnerie, a attendu jusqu'à ce jour pour trouver en M. Lewis Melville un biographe érudit et consciencieux, exact et impartial.

L'ouvrage de M. Melville, que la *Revue internationale des Sociétés secrètes* a déjà signalé dans son numéro du 20 septembre 1913, p. 3284, n'a guère en effet de précédents, à l'exception de quelques articles de revues qui ne traitaient que d'épisodes particuliers dans la vie du duc de Wharton, ou d'aspects spéciaux de son caractère. Ainsi, le personnage en question est-il connu en tant que franc-maçon, grâce à l'étude de R.-F. Gould dans

l'*Ars Quatuor Coronatorum*, t. VIII (1895), p. 114 et suivantes : *Masonic Celebrities.* No. VI : *The Duke of Wharton.*

Dans son livre, M. Melville s'est proposé de donner une monographie complète du duc de Wharton. Il en a retracé l'existence mouvementée avec un soin digne de tout éloge, puisant ses assertions aux sources les plus sûres et les plus autorisées, avant tout dans la correspondance même de son héros et de ses contemporains.

Le duc Philippe appartenait à une famille de haute antiquité, puisqu'il en est fait mention dès 1292. Il naquit en décembre 1698, dans le comté d'Oxford, à Ditchley ou à Adderbury. De bonne heure, il manifesta une intelligence très éveillée et des talents variés, mais aussi un manque de discipline qui ne fut pas sans causer quelques déboires à son père, le marquis Thomas de Wharton. C'est ainsi que le brave marquis dut accepter comme un fait accompli le mariage que son garnement de fils avait contracté dès l'âge de seize ans. Il se contenta de séparer les deux époux,et mourut d'ailleurs peu de temps après.

Alors, Philippe entreprit un voyage sur le continent. C'est avant de franchir le détroit qu'il écrivit sans doute le dialogue pastoral intitulé *Menalcas et Enosia*, qui semble être sa première œuvre.

Son voyage dura toute l'année 1716. On le vit, en compagnie de son tuteur, à Hanovre et à Cassel, puis à Genève, d'où brusquement et sans son tuteur, il gagna Paris et y mena joyeuse vie.

A ce moment, il se déclare partisan du prétendant Jacques Stuart et lui fait offrir ses services. Il est reçu en audience à Avignon,et mission lui est confiée de gagner à la cause jacobite le landgrave de Hesse-Cassel.

A la fin de 1716, Philippe de Wharton revient en Angleterre. Dès 1717, son enthousiasme pour Jacques Stuart se refroidit,et bientôt il cesse de correspondre avec Avignon. Il se rapproche de la maison de Hanovre alors régnante, et,quoique âgé seulement de dix-huit ans, il occupe un siège à la Chambre des Lords d'Irlande, à Dublin. Son attitude donne complète satisfaction à la Cour, et le roi George Ier lui confère le titre de duc le 28 janvier 1718.

De retour à Londres, Philippe de Wharton reprend la vie commune avec sa femme. Un fils lui naît, qui meurt bientôt de la variole. La discorde envahit le ménage,et les époux se séparent encore une fois. Le duc mène alors une vie dissipée, dissolue. De 1719 à 1723, il se plonge dans les excès. Les courses, le vin, les

femmes font de larges brèches dans sa fortune. Il tombe dans l'extravagance et devient, par exemple, président du club dit du Feu de l'Enfer, une société d'impies, de blasphémateurs et de sacrilèges. Il compose des poésies satiriques et aussi une pièce de théâtre sur *Marie, reine d'Ecosse*. Entre temps,et par contraste sans doute, il trouve moyen de patronner des hommes de lettres, comme Young, et de faire des donations à l'Université d'Oxford.

A cette époque également, il devient franc-maçon. Il paraît avoir été initié vers le milieu de l'année 1721, et, dès le 25 juin de l'année suivante, à l'assemblée générale de la Saint-Jean d'été, il est élu Grand-Maître, succédant dans cette charge à un homme de distinction et de valeur, le duc de Montaigu. Sous un rapport au moins, comme le remarque finement M. L. Melville (p. 111), on ne saurait douter qu'il fut à la hauteur de sa mission, car en portant des toasts le verre à la main, il était certes dans son élément. C'est durant l'année de sa maîtrise que fut publiée l'édition originale du *Livre des Constitutions*. Le 25 juin 1723, à l'expiration de son office, le duc jugea convenable de faire un éclat en refusant de désigner son successeur. La Grande Loge elle-même eut donc à exercer son choix qu'elle fixa sur le comte de Dalkeith ; celui-ci, à son tour, fit approuver la nomination de Désaguliers à titre de député Grand-Maître.

Le duc de Wharton resta-t-il affilié à la Franc-Maçonnerie ? C'est probable, car en 1728, au moment où la chance commençait à ne plus le servir, il fonda dans ses propres appartements,à Madrid,une Loge filiale de la Grande Loge d'Angleterre.

Parallèlement à sa vie de plaisirs, Philippe de Wharton menait aussi une vie politique intense. Le 21 décembre 1719, il fut introduit à la Chambre des Lords, et jusqu'en 1725, il prit une part active aux débats concernant les affaires publiques. A plusieurs reprises, il fournit des preuves de sa profonde habileté et prononça des discours remarqués. Il fonda même et dirigea un journal politique dénommé *Le fidèle Breton*. Le prospectus en fut lancé le 6 février 1723, et le premier numéro publié le 3 juin suivant. Le journal paraissait deux fois par semaine. Il eut un si grand succès que le gouvernement en prit ombrage et interdit la publication de la feuille dès février 1724. Cependant le duc de Wharton restait fidèle à la dynastie régnante. Mais au commencement de 1725, il se rapprocha de nouveau du prétendant, et, de juillet à décembre de la même année, il fut chargé d'une mission à Vienne, en vue d'intéresser l'Empereur à la cause de Jacques Stuart. Il devint rapidement un des favoris de la Cour d'Autriche. Pourtant,

son succès n'était que de superficie : il n'obtint rien en faveur du prétendant. Aussi, durant le premier semestre de 1726, gagna-t-il l'Espagne, où il reçut un accueil également favorable. La Cour d'Angleterre, qui jusque-là avait fermé les yeux, finit par s'émouvoir. Elle somma le duc d'avoir à comparaître devant le Conseil privé. Mais il se soumit d'autant moins à cette injonction qu'il rêvait une invasion de la Grande Bretagne pour mettre Jacques Stuart sur le trône par un coup de force.

La duchesse de Wharton étant morte le 14 avril 1726, Philippe se remaria à Madrid, avec une dame d'honneur de la reine, Miss O'Beirne, fille d'un Irlandais exilé qui était devenu colonel dans l'armée espagnole. Ces nouvelles épousailles ne s'accomplirent pas d'ailleurs sans difficultés, et le duc fut obligé de se convertir à la foi catholique. D'autre part, son crédit était épuisé auprès du prétendant, qui ne lui confiera plus désormais de mission. Aussi se fit-il agréer comme colonel adjoint d'un régiment irlandais au service de l'Espagne. Accusé de trahison par le gouvernement anglais à la fin de 1727, il tente en 1728 un suprême effort auprès du prétendant. Il est éconduit et fait alors des ouvertures pour se réconcilier avec la Cour d'Angleterre. Mais on exige de lui une soumission absolue. Il s'y refuse et s'avoue une fois de plus partisan de la cause jacobite. Aussi le gouvernement anglais use-t-il de rigueur et le déclare hors la loi. Dépouillé de ses biens et de ses titres, Philippe de Wharton, en compagnie de sa femme, erre à travers la France durant les années 1729 à 1731. Après quoi, il rejoint son régiment en Espagne. Mais, usé par les excès, sa santé s'altère de plus en plus et il meurt le 30 mai 1731, à Poblet en Catalogne, dans un couvent de Franciscains. Il n'était âgé que de trente-trois ans. Il fit, dirent les bons moines, une fin pieuse et chrétienne, ce que relate aussi son épitaphe :

HIC. IACET. EX'MUS.
D. PHILIPPUS. DE WHAR
TON ANGLUS...........
....
OBIIT. IN FIDE. EC
CLESIÆ. CATHOLICÆ.
ROMANÆ. POPULETI.
DIE. 31. MAII. 1731.

La biographie du duc Philippe de Wharton occupe 252 pages du livre de M. Melville. Les pages restantes (253-316) contiennent en appendice sept pièces justificatives, qui s'ajoutent aux

nombreuses lettres utilisées par l'auteur au cours de l'ouvrage. Enfin, un index détaillé et fort utile couronne le tout.

Ce livre, d'un prix assez élevé (21 shillings), est établi d'après les traditions de sobriété et de bon goût qui distinguent la typographie anglaise. C'est une qualité extérieure qu'il convient de savoir apprécier. En outre, 17 planches hors texte servent d'illustrations. Nous signalerons entre autres deux portraits du duc (frontispice et p. 160). C'était un homme de figure agréable, aux traits doux et réguliers. Son écriture, d'après le fac-simile d'une lettre, donné à la page 238, était fine et distinguée. La planche insérée à la page 110 reproduit le frontispice et le titre du *Livre des Constitutions* selon l'édition originale de 1723. Toutes ces planches sont de grande beauté et tirées avec soin. Elles ajoutent à l'intérêt du livre, qui pourrait bien être le livre définitif sur cet homme étrange et singulier, aux aspects variés et quelque peu déconcertants, que fut le duc Philippe de Wharton.

II

A.-M. Broadley. *Freemasonry in its Relation to the Serious Pictorial Art of the Eighteenth Century* (La Franc-Maçonnerie dans ses rapports avec l'art de la peinture grave du XVIIIe siècle). — Weymouth, Sherren et fils, brochure in-8°, de 31 pages.

Cette brochure est la reproduction d'une conférence faite devant une Loge, à Dorchester, le 13 novembre 1912. La *Revue* en a déjà dit un mot dans son numéro du 20 septembre 1913, p. 3284. Le sujet est plein d'intérêt et mériterait de convenables développements. Le livre qui en naîtrait serait une utile contribution à l'histoire de l'art au XVIIIe siècle, et montrerait comment, dans quelle mesure et avec quel succès la Franc-Maçonnerie a pu être une source d'inspiration pour les peintres et graveurs de cette époque.

Car ce sont à la fois les peintres et les graveurs que M. Broadley englobe dans sa dénomination de *Pictorial Art*. Les artistes de ce genre ne manquent pas au XVIIIe siècle, et parmi ceux auxquels se borne M. Broadley, quelques-uns jouissent d'une réelle notoriété, tels Hogarth, Highmore, Faber, et même J. Pine.

C'est de ce dernier que l'auteur s'occupe d'abord, à propos de l'édition originale de 1723 du *Livre des Constitutions*. On sait que le frontispice de ce livre fut gravé par Pine qui, au premier plan, représenta le duc de Montaigu remettant le manuscrit des Cons-

titutions maçonniques au duc de Wharton, son successeur, dans la charge de Grand-Maître de la Grande Loge anglaise.

John Pine fut contemporain de Newton. Il naquit en effet au déclin du XVIIe siècle et mourut le 4 mai 1756. Il avait étudié son art auprès de Bernard Picart, le graveur français réfugié à Amsterdam. Il était affilié à la Franc-Maçonnerie, et entretint des relations suivies avec la Loge.

Il ressemblait en cela à son ami Joseph Highmore, né à Londres en 1692, à qui l'on doit quelques portraits de Grands Maîtres.

Un autre ami de Pine fut le célèbre Hogarth. Celui-ci était devenu graveur après avoir commencé par être artisan sur métaux. Franc-Maçon également, il ne semble pas cependant avoir témoigné pour l'équerre et le compas symboliques d'un zèle aussi vif que Pine et Highmore.

Hogarth épousa la fille d'un peintre les plus renommés de son temps, James Thornhill (1675-1734). C'est à celui-ci qu'est dû le frontispice ornant la traduction française du *Livre des Constitutions*, que le Fr∴ de la Tierce publia à Francfort en 1732.

D'autres artistes font encore l'objet de courtes notices de la part de M. Broadley. Par exemple, John Faber qui reproduisit pour la postérité les traits de hauts dignitaires maçonniques, comme les Grands Maîtres Sayer, le duc de Montaigu, Desaguliers, et surtout François duc de Lorraine, puis grand duc de Toscane.

Tel encore Benjamin Cole, dont on trouve le nom, de 1731 à 1766, au bas de frontispices ou de titres d'ouvrages maçonniques.

D'autres graveurs portèrent encore le nom de Cole : William qui vivait vers 1755, et John qui appartient à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

Signalons enfin George Bickham, mort en 1758, Edward Rooker (1712-1774) et Thomas Fittler (1758-1835). Ce dernier grava, en collaboration avec F. Bartolozzi,et sur les dessins de J.-B. Cipriani et Paul Sandby, le fameux frontispice de l'édition de 1784 du *Livre des Constitutions.* Fameux n'est pas trop dire d'une page d'un symbolisme outré et de mauvais goût, où sont réunies des figures vraiment incompatibles. Car l'on voit la Vérité, assistée des trois Vertus théologales, projetant les rayons de son éternel miroir dans l'intérieur d'une Loge où s'étalent les emblèmes maçonniques et où descend, d'autre part,le génie de la Maçonnerie, un flambeau à la main.

Par ce simple aperçu, on peut se rendre compte que la brochure de M. Broadley contient des notices intéressantes et utiles. Mais

elles sont mélangées à une histoire forcément écourtée de la Grande Loge d'Angleterre depuis sa fondation, en 1717, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Cette histoire n'avait rien à voir avec le sujet abordé par l'auteur. Il en résulte une certaine confusion, un manque de clarté et d'ordonnance, en un mot un défaut de composition qu'on regrette d'autant plus qu'il était facile à éviter, surtout si la rédaction définitive n'avait pas conservé la forme, toujours un peu dépourvue de méthode, d'une conférence ou d'un discours.

Quelques illustrations, faites avec soin, ornent cette brochure. Nous signalerons, entre autres, p. 5, la reproduction du frontispice et du titre des *Constitutions* de 1723, et, p. 28, le fac-simile du frontispice symbolique de 1784.

III

John-T. LAWRENCE. *The perfect ashlar and other masonic Symbols* (Le moellon façonné et autres symboles maçonniques). — Londres, A. Lewis, 1912, in-12, 347 pages.

Dans son numéro du 20 septembre 1913, p. 3283-3284, la *Revue* a reproduit l'opinion d'un journal maçonnique anglais sur cet ouvrage. L'appréciation est évidemment élogieuse. Mais il est permis aussi de la tenir pour partiale. Le livre du Rév. Lawrence ne s'élève guère, en fait, au-dessus du médiocre.

Il vise à être un manuel de symbolique maçonnique, et ce but, tout au moins, est louable ; mais il n'est pas atteint comme on souhaiterait qu'il le fût.

Sans doute l'auteur nous apprend, ou nous rappelle, que la pierre brute et informe, grossièrement taillée, représente l'esprit de l'homme dans son état primitif ; au contraire, la pierre façonnée en un cube régulier, aux arêtes parfaites, désigne l'intelligence humaine développée, accomplie par l'éducation et la morale. Dans un autre ordre d'idées, l'équerre, qu'on l'envisage sous son aspect de simple instrument de travail, ou comme emblème du Vénérable d'une Loge, ou à titre enfin de deuxième grande Lumière maçonnique, l'équerre indique la direction morale. A son tour, le niveau est le signe matériel de l'impartialité et de l'égalité, et le fil à plomb celui de la droiture. Nous n'ignorons rien de ces symboles. Pareillement, nous savons que la clef, attribut spécial du trésorier, signifie sécurité ; la lyre, harmonie ; la bourse suspendue à une chaîne, charité éclairée ; les deux bâtons croisés, maintenus par un ruban, autorité et sécurité, et c'est pourquoi

ils sont les insignes du maître des cérémonies, de même que l'épée, dont se revêt en particulier le tuileur, est l'image objective de la vigilance et de l'attention.

Jetons-nous un coup d'œil sur le vêtement maçonnique, le tablier arrête d'abord nos regards : il est, nous dit M. Lawrence, le signe de l'innocence et le témoignage de l'amitié qui doit lier les Frères entre eux ; les gants symbolisent la pureté, et le collier marque les rapports qui s'établissent entre les dignitaires et les simples membres d'une Loge.

Nous pourrions ainsi parcourir et résumer en quelques mots les diverses sections qui composent le livre de M. Lawrence. Ce n'est ni nécessaire, ni même utile. La symbolique maçonnique est connue. L'auteur nous en instruit une fois de plus dans 26 chapitres sur 29. Son exposé même ne manque pas d'intérêt, surtout quand il envisage les variations qu'a subies parfois ladite symbolique au cours des temps.

Mais sa façon de dire est touffue, encombrée, pas claire. Les chapitres de son ouvrage auraient besoin d'être,en quelque sorte, déblayés,pour que plus de lumière y pénétrât. En d'autres termes, M. Lawrence ne sait pas composer. Il manque de méthode. Et ce défaut est nettement visible dans l'ordonnance même des chapitres. On se demande, par exemple, quelle idée l'a poussé à disserter de David au chapitre XVII, et de Moïse au chapitre XXI. Ces digressions historiques n'avaient,à proprement parler,rien à voir avec son sujet. Pas davantage le chapitre XXVI, sur la bibliothèque de la Grande Loge d'Angleterre. Ceci est un hors-d'œuvre manifeste. Si M. Lawrence y tenait, il n'avait qu'à le rejeter en appendice.

Quelques planches ornent ce livre qui a,d'ailleurs, au point de vue typographique, très bel aspect. Mais ces illustrations ne sont pas, comme on aurait le droit de l'espérer, d'ordre symbolique. Elles reproduisent seulement quelques aspects ou quelques objets de la bibliothèque et du musée de la Grande Loge anglaise. Ici encore, la méthode est défaillante.

D. Albrecht.

INDEX MAÇONNIQUE

AVIS

Afin de ne pas compromettre nos correspondants et de ne pas brûler nos sources d'informations, nous ne pouvons pas indiquer publiquement toutes les références des renseignements et des documents publiés par la Revue. *Mais nous tiendrons toujours ces références à la disposition de ceux de nos abonnés qui pourraient en avoir besoin pour leurs travaux.*

Antimaçonnerie

Généralités Internationales. — L'intention générale, approuvée et bénie par N. S. Père le Pape, pour l'*Apostolat de la prière*, pendant le mois d'octobre 1913 est : **La lutte contre la Franc-Maçonnerie**.

— La vaillante Agence *Roma*, qui lutte, avec tant de générosité et d'ardeur, contre la Secte, au milieu de difficultés qui rendent son dévouement encore plus méritoire, publie dans les *Cahiers Romains*, une série d'études sur « les Pièges de la Secte ». Dans les numéros des 14 et 28 septembre 1913, l'auteur étudie « Le Génie des Conspirations ». Il s'agit en fait de Weishaupt et des Illuminés. Nous publions intégralement ci-dessous ces deux articles. La *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* estime, en effet, contrairement aux méthodes et aux habitudes défectueuses de certains, —

méthodes que nous retrouvons dans la Franc-Maçonnerie, constatons-le en passant, — qu'il y a intérêt à faire connaître tous les travaux importants des Antimaçons et à mettre sous les yeux des travailleurs toutes les thèses soutenues par les défenseurs de l'Eglise et les adversaires de la Secte.

Mais nous n'abandonnons pas pour cela le droit de juger et de critiquer, courtoisement, au besoin, nos compagnons de lutte. Et nous ne leur demandons que d'user de réciprocité,et aussi de croire à notre loyauté et à notre bonne foi vis-à-vis de leurs écrits,en même temps qu'à notre sympathie pour leurs personnes.

Ceci dit, nous croyons devoir signaler dans les études ci-dessous quelques lacunes. Nous avions déjà remarqué, dans ce travail, l'absence de variété dans la documentation. Et plus la publication avance, plus cette lacune saute aux yeux. L'auteur ne parait connaître que les ouvrages du P. Deschamps, de Barruel, de Claudio Janet et de Crétineau-Joly. C'est beaucoup, mais ce n'est pas assez, et si ces excellents travaux, qui devront, certes, toujours être consultés avec fruit par les étudiants en antimaçonnerie, ont été écrits par des maîtres respectables, dont tout le monde doit louer et reconnaître les efforts, il est impossible, cependant, de ne pas constater qu'ils datent d'une époque où la science et la critique historiques n'avaient pas été portées au point où nous les trouvons aujourd'hui. Nos méthodes, qui tendent à se perfectionner chaque jour, sont autrement rigoureuses et exactes. C'est pourquoi il est dangereux, au point de vue de l'exactitude scientifique, de négliger les travaux plus modernes ; il est encore plus fâcheux de les dédaigner de parti pris. L'historien averti sait trouver son bien partout et la saine critique lui permet de juger la valeur des documents. L'abondance en cette matière ne saurait nuire, au contraire.

Pour la Secte des Illuminés, par exemple, il y a des sources beaucoup plus complètes que les auteurs cités par l'écrivain des *Cahiers Romains*. Des papiers d'archives ont été mis à jour. Il y a les papiers de Weishaupt lui-même, que l'auteur ne semble connaître qu'à travers les quatre écrivains, qui constituent toute sa documentation. Peut-être ses jugements, un peu trop superficiels dans leur rigueur, se modifieraient-ils, s'ils étaient éclairés par une documentation plus étendue.

Il ne faut pas oublier, non plus, quand on étudie les Illuminés, que Weishaupt a été élève, puis professeur, chez les Jésuites et qu'il s'est beaucoup inspiré, en les déformant, bien entendu, pour les faire servir au mal, des méthodes que les R. Pères d'Ingolstadt appliquaient pour le bien avec tant de succès... sauf quand ils s'en sont servis pour former Weishaupt et ses premiers disciples !

Il est une autre lacune bien regrettable, quand on veut étudier l'Illuminisme, c'est l'ignorance de la mystique et de l'occultisme. Nous en reparlerons après la lecture des articles, mais nous avons tenu, avant que le lecteur ne s'y livrât, à appeler son attention sur ces points. Cela lui permettra, croyons-nous, de mieux juger ces études, auxquelles ces quelques réserves nécessaires n'enlèvent ni leur valeur réelle, ni leur intérêt. Encore moins ces critiques n'atteignent-elles pas la richesse documentaire et la sûreté d'information des feuilles de la catholique intégrale Agence *Roma*, à laquelle nous faisons, pour tous nos numéros, de si nombreux et intéressants emprunts.

I

Tout observateur, qui étudie la guerre entreprise depuis un siècle et demi contre l'Eglise et contre l'Ordre social, doit constater qu'elle a porté, dans tous les pays, des fruits et des germes d'anarchie plus ou moins développés. Il est forcé de reconnaître que partout a dû fonctionner un mécanisme aux multiples ressorts, tendant au même objet et employant des méthodes identiques, tout en les adaptant aux conditions plus ou moins favorables des divers milieux. Il fallait que cet organisme fût constamment dissimulé par les chefs de la Contre-Eglise. Cependant, il est possible de connaître assez exactement la structure qui assurait son fonctionnement avant la grande Révolution. Le code de Weishaupt, ses instructions secrètes, sa correspondance avec les autres chefs de son Illuminisme, ont été publiés par Barruel. L'art de la séduction s'y manifeste de telle sorte que Deschamps a pu écrire : « L'organisation que Weishaupt donna à l'ordre (des Illuminés de Bavière) est peut être *le chef d'œuvre du génie des conspirations* [1] ».

Louis Blanc appelle Weishaupt « *un des plus puissants conspirateurs qui aient jamais existé* ». [2]

Les combinaisons de ce génie furent sans doute aidées par des Juifs, héritiers des haines implacables de la vieille Synagogue, car le fameux Bernard Lazare n'a pas reculé devant cet aveu : « *Il y eut des Juifs autour de Weishaupt* ». [3]

Ainsi, « cette secte s'est emparée à cette époque de la direction de toutes les Loges de l'Europe continentale, et ses *visées continuent à* inspirer les arrière-Loges qui dirigent tout l'Ordre ». [4]

Les ressorts du formidable mécanisme créé par Weishaupt ont pu subir des modifications accidentelles et se perfectionner encore ; mais il suffit de lire les écrits de Weishaupt et de ses principaux adeptes,

1. *Les Sociétés secrètes et la Société*, II, p. 102.
2. *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 85.
3. *L'antisémitisme, son histoire et ses causes*, p. 339-340.
4. *Sociétés secrètes et la Société*, I, p. 7.

et de considérer ce qui s'accomplit de nos jours, pour être persuadé que les pièces principales d'un système, inventé par le génie des conspirations, servent encore de modèles aux chefs de la Contre-Eglise De plus en plus maîtresse des Etats, la conjuration se trouve aussi plus à l'aise pour faire jouer de si puissants ressorts. Les progrès de la science l'ont servie à souhait. Les affiliés de la Haute-Vente romaine, dont Crétineau-Joly a publié la correspondance secrète, se révèlent au milieu du XIXe siècle, comme de très habiles conspirateurs, mais il apparaît évidemment qu'ils suivent des méthodes déjà expérimentées. L'organisme mystérieux, dont ils sont eux-mêmes des rouages cachés au sein de la société romaine et du clergé qui entoure le Pape, doit être, sinon calqué sur celui de Weishaupt, du moins inspiré par le même génie du mal.

De nos jours encore, les chefs de la secte dirigent contre la religion et contre la société les mêmes armes perfides, préconisées par le *Code illuminé* et par les instructions de Weishaupt. Après avoir dit que « l'esprit de la maçonnerie s'est, à la fin du XVIIIe siècle, résumé tout entier dans la secte des Illuminés allemands, fondée par Weishaupt ». Deschamps continue : « Partout répandue, partout influente, la secte anti-chrétienne peut aujourd'hui, avec une extrême facilité, à l'abri de la légalité, sinon avec la connivence du pouvoir, fabriquer son poison et le faire circuler, sans interruption, dans toutes les contrées du monde ».

Le texte suivant du *Code illuminé*, exquisse, d'après Deschamps, la « pensée fondamentale » du système Weishaupt : « L'égalité et la liberté sont les droits essentiels que l'homme, dans sa perfection originaire et primitive, reçut de la nature. La première atteinte à cette égalité fut portée par la propriété ; la première atteinte à la liberté fut portée par les sociétés politiques ou les gouvernements ; les seuls appuis de la propriété et des gouvernements sont les lois religieuses et civiles. Donc, pour rétablir l'homme dans ses droits primitifs d'égalité et de liberté, il faut commencer par détruire toute religion, toute société civile, et finir par l'abolition de la propriété ». Ces quelques lignes, observe Deschamps, indiquent « l'idée-mère de la Maçonnerie et de toutes les sociétés secrètes : elle se développe scientifiquement dans les hauts grades et se réalise brutalement dans le communisme de l'internationale et l'anarchisme de Bakounine et la démocratie socialiste. »

L'illuminisme de Weishaupt excellait dans l'art d'inoculer, soit à ses propres adeptes, soit aux vulgaires francs-maçons, qu'il s'affilait adroitement, soit au monde profane qu'il devait conquérir, les fameux principes de liberté, d'égalité, subversifs de tout ordre religieux et social : c'était là ce que Weishaupt appelle *l'esprit de l'illuminisme.*

« Les Illuminés, prescrit Weishaupt, doivent exercer l'empire sur les hommes de tout état, de toute nation, de toute religion, les dominer sans aucune crainte extérieure, les tenir réunis par des liens

durables, leur inspirer à tous un même esprit ». (Discours de l'hiérophante à l'initié).

« C'est dans l'intimité des sociétés secrètes, disait Weishaupt, qu'il faut savoir *préparer l'opinion.* »

Barruel nous introduit dans cette *intimité des sociétés secrètes* superposées, dont se composait l'illuminisme. Il nous fait explorer les divers étages de cette construction secrète. Là le mensonge le plus monstrueux et l'impiété la plus radicale étaient, peu à peu, inculqués aux adeptes selon leurs aptitudes et aussi dans la mesure de leur bonne volonté à profiter des leçons de leurs maître s Ces initiés étaient constamment surveillés, éprouvés à leur insu par des adeptes supérieurs, qui, eux-mêmes, étaient l'objet d'une observation incessante, exercée par des chefs inconnus, membres d'une autre société supérieure : il en était ainsi jusqu'au sommet de la pyramide. Weishaupt, connu de ses seuls aréopagites, se tenait au sommet et dirigeait tout. Pour être élevé surtout aux grades principaux, il fallait avoir subi avec succès une série d'épreuves, ou l'avoir mérité par des services exceptionnels. Les hauts initiés étaient donc, à diverses reprises, triés sur le volet.

Le système était divisé en trois classes. La première était celle des préparations. Elle contenait deux grades : les *novices* et les *minervals*. Ceux-ci composaient le gros de l'illuminisme. Les chefs s'appliquaient à leur infuser ce que Weishaupt appelait *l'esprit de l'ordre.* Aucun magistère ne semblait s'imposer, mais, dans les écoles minervales, on faisait étudier des livres, où la doctrine de l'illuminisme était insinuée graduellement. On façonnait l'esprit, on faisait penser et désirer, sans donner de maître connu, ce que pensait et voulait la secte. L'initié croyait tirer de son propre fonds, l'opinion qu'il allait émettre ; il s'y attachait d'autant plus, il la propageait avec une ardeur d'autant plus grande, et se révélait ainsi aux chefs qui avaient mission de l'observer. Dans les écoles minervales, on étudiait la physique, la médecine, l'histoire naturelle, les mathématiques, la politique, les arts, les sciences occultes. Il y avait ainsi sept facultés comprenant chacune un groupe d'écoles minervales, entre lesquelles les adeptes étaient répartis selon leurs aptitudes. Un *épopte* ou prêtre illuminé présidait chaque faculté. Dans les écoles minervales, on apprenait à *fabriquer l'opinion, à frelater les doctrines*, à l'usage du monde profane qui, lui aussi, devait être imbu de l'esprit de l'illuminisme. Là, on cultivait le sophisme ; on interprétait l'Evangile et l'Imitation de Jésus-Christ, de manière à faire passer les opinions de la secte dans les milieux chrétiens. Ainsi, tandis que les chefs s'appliquaient à former *l'esprit* des nouveaux adeptes, ceux-ci s'exerçaient sous la surveillance des mêmes chefs à former *l'esprit public.*

La seconde classe de l'ordre comprenait plusieurs grades, dont les plus élevés étaient celui de *prêtre*, ou *épopte* et celui *de régent.*

La troisième classe était composée de *l'aréopage* de Weishaupt. Les aréopagites choisis parmi les régents devaient être douze.

Louis Blanc a jugé comme il suit le système de Weishaupt : « Par le seul attrait du mystère, par la seule puissance de l'Association, soumettre à une même volonté et animer d'un même souffle des milliers d'hommes, pris dans chaque contrée du monde, mais d'abord en Allemagne et en France ; faire de ces hommes, au moyen d'une éducation lente et graduée, des hommes entièrement nouveaux, les rendre obéissants jusqu'au délire, jusqu'à la mort, à des chefs invisibles et ignorés. Avec une légion pareille peser secrètement sur les cœurs, envelopper les souverains, diriger, à leur insu, les gouvernements et mener l'Europe à ce point que toute superstition (lisez religion) fût anéantie, toute monarchie abattue, tout privilège de naissance déclaré injuste, le droit même de propriété aboli, tel fut le plan gigantesque du fondateur de l'Illuminisme ». [1]

Dieu veille sur son Eglise. Il n'a pas permis à Weishaupt de consommer son œuvre. Cependant, le chef de l'Illuminisme a exercé une influence considérable sur les événements de son époque. C'est sa puissante intervention qui a rendu possible l'explosion révolutionnaire. Barruel, Deschamps, Claudio Jannet, etc., ont prouvé que la concentration des forces internationales de la Contre-Eglise durant les années qui précédèrent 1789 fut l'œuvre de Weishaupt.

Le génie des conspirations, qu'il semblait incarner de son temps, opère toujours contre la religion et contre la société, avec les méthodes préconisées par Weishaupt. Elles sont de telle nature qu'elles pourraient suffire à préparer la grande séduction, l'apostasie universelle et le règne de l'Antéchrist.

En cette guerre, qui est avant tout contre la doctrine de l'Eglise, ce que les enfants de lumière doivent opposer d'abord aux propagateurs des ténèbres, c'est la *vérité pure*, c'est le catholicisme romain intégral. (AIR).

II

M. Gustave Bord, parlant des crimes de la Révolution, écrit dans l'article que nous avons déjà cité [2] : « Est-ce que toutes ces monstruosités qui l'enchaînent sont le résultat d'un vote maçonnique quelconque ? Est-ce que plusieurs années à l'avance, on a perpétré ces crimes, et, si on l'a fait, qui l'a fait ? La Société Maçonnique, dans un convent général. Il n'y a pas eu de *convent général*, et de nos jours, si la Maçonnerie évoluée tend à arriver à cette unité d'action, elle est loin d'y être parvenue... Ces rites s'ignorent et se méprisent, quand ils ne sont pas en guerre ouverte. *Nier cette évidence, c'est méconnaître l'emplacement, la force et la tactique de l'adversaire* ». [3]

Ne serait-ce pas M. Bord lui-même, qui, se mettant en contradic-

1. *Histoire de la Révolution*, II, p. 85.
2. Voir *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 20 août 1913, p. 2965.
3. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 15 février 1913, p. 238.

tion avec les maîtres de l'antimaçonnisme, nie *l'évidence*, et méconnaît absolument « l'emplacement, la tactique et la force de l'adversaire ? ».

Un peu plus loin, M. Bord ajoute : « Est-ce que les Illuminés ont répandu leurs doctrines par l'Apostolat ? » Il répond : « Oui, *mais fort peu* ». Un peu fort, n'est-ce pas ! Après ce que nous avons dit de M. Bord, dans les articles précédents, nous les mentionnons seulement pour montrer, encore une fois, qu'il y a des antimaçons bien étranges.

Weishaupt, né en Bavière en 1748, était, à 28 ans, professeur de droit canon à l'Université d'Ingolstadt. Il était franc-maçon depuis plusieurs années, quand il fonda, avec ses amis et ses élèves, en 1776, une société secrète supérieure, l'*Ordre des Illuminés*.

L'art de Weishaupt consista, nous l'avons vu, à organiser un vaste mécanisme de séduction universelle. Ses adeptes étaient choisis et formés avec une habileté qui révèle son génie. Il les faisait pénétrer dans le monde profane, partout où il y avait une influence à exercer. Ce n'est pas tout. Il les glissait adroitement dans les autres sociétés secrètes, soit dans les Loges symboliques de la Maçonnerie, soit dans les sociétés plus avancées, qui déjà dirigeaient les groupements maçonniques à l'insu de ceux-ci. Weishaupt avait formé le projet hardi de s'emparer secrètement de la direction suprême de toutes les puissances occultes qui conspiraient contre la religion, contre les princes, contre la société.

C'est principalement au Congrès de Wilhelmsbad (1871), que Weishaupt, assez prudent pour n'y point paraître en personne, opéra dans ce sens, en maître consommé. Là, il jeta son invisible filet, par les manœuvres de ses lieutenants, de telle sorte que les députés des sociétés secrètes, séduits par l'attrait des mystères de l'Illuminisme, se firent tous initier, l'un après l'autre, aux grades d'*épopte* et de *régent*, selon le système de Weishaupt. Pour apprécier l'importance de cet événement, il faut lire le 4e volume de Barruel ou le 5e chapitre du tome II de Deschamps, qui abrège Barruel, mais le confirme par d'autres témoignages. Citons ce passage de Deschamps :

« De toutes les assemblées générales tenues depuis vingt ans, par les Francs-Maçons, aucune encore n'avait approché de celle de Wilhelmsbad, soit pour le nombre des élus, soit pour la variété des sectes, dont elle se composait. Donc, en 1871, sous *l'inspiration secrète* de Weishaupt, et sur la convocation officielle du duc de Brunswick, de toutes les parties de l'Europe, du fond de l'Amérique, et des confins même de l'Asie, étaient accourus les agents et les députés des sociétés secrètes. C'étaient en quelque sorte, tous les éléments du chaos maçonnique, dit Barruel, réunis dans le même antre. »

Au sein du Congrès, il y eut dissentiment entre les députés de l'Illuminisme bavarois et ceux du *Martinisme* ou *Illuminés français*. Cette dernière secte, très répandue et très influente, voulait aussi

dominer l'assemblée. On finit par s'entendre, mais le succès réel fut pour Weishaupt. Deschamps fait à ce sujet, une observation fort grave, qui aide à saisir la portée de nombreux conflits entre les groupements maçonniques ou les diverses sectes. « Il y eut plutôt, dit-il, rivalité pour la *direction* des mouvements et l'emploi des procédés, que divergence dans le but à atteindre ».

Deschamps décrit ainsi les progrès de l'*Ordre des Illuminés*, de Weishaupt, après le Congrès de Wilhelmsbad : « A dater de l'instant où tous ces députés maçons furent illuminés, les progrès de la secte bavaroise et de son esprit destructeur de toute religion, ne connurent plus de bornes. L'accès des Loges de tous les systèmes leur fut ouvert, par la reconnaissance de l'équivalence des grades symboliques. Le duc de Brunswick, élevé à la dignité de Grand-Maître, dut employer sa suprématie désormais incontestée, sur tous les systèmes maçonniques, au profit d'une influence qui dirigeait de loin leurs mouvements, sans qu'il sût bien lui-même le but final de la secte. Leur centre est désormais Francfort, au moins quant à l'activité. Knigge (lieutenant de Weishaupt) compte bientôt jusqu'à 300 adeptes illuminés par lui, et presque tous choisis dans les Loges Maçonniques. Autour de lui, les Loges illuminées elles-mêmes se multiplient : La Franconie, la Goualec, les cercles du Haut et du Bas-Rhin, la Westphalie, ont leurs époptes et leurs écoles minervales, dans presque chaque ville. Les Loges de Vienne et de Berlin annoncent... que l'Autriche et la Prusse s'infectent de tout l'illuminisme. Le Tyrol l'est déjà, et le même apôtre le porte en Italie. Au Nord, d'autres adeptes travaillent les Loges de Bruxelles et celles de Hollande ; d'autres encore se disposent à porter les mystères de Weishaupt en Angleterre. Ils sont déjà en Livonie ; des traités se préparent pour leur donner toute la force des confédérations en Pologne ». [1]

Le même auteur ajoute : « Si les jours de la France n'arrivent pas encore, c'est qu'il est sur elle des *desseins plus profonds* ». Bientôt, en effet, le traître Mirabeau, déjà franc-maçon, est envoyé en mission secrète à Berlin, par les ministres de Louis XVI. Il est initié aux mystères de l'Illuminisme bavarois à Brunswick, par Mauvillon, élève de Knigge. Revenu en France, Mirabeau introduit les mêmes mystères, dans la fameuse Loge des philalèthes. Talleyrand est initié le premier.

« Ce fut alors, écrit Deschamps, que l'aréopage de Weishaupt décida que la France serait illuminée et que c'est *par elle que commencerait* grand œuvre. »

Weishaupt envoie ses députés à Paris, à la Loge des *Amis Réunis*. L'alliance est conclue. Un convent général des maçons de France et de l'étranger est convoqué en secret, à Paris, pour le 15 février 1785. « C'est dans ce Congrès que fut résolue la Révolution Française et sa

1. Deschamps, *ouvrage cité*, tome II, p. 108.

propagation en Europe, que tout son plan, jusqu'au régicide, qui devait la couronner, fut arrêté ».

Dans les chapitres suivants, Deschamps prouve surabondamment ce qu'il avance. La Révolution fut vraiment le résultat d'un complot international. Depuis plus de soixante ans, la secte maçonnique préparait la ruine de la religion et de la monarchie ; mais ce fut le génie des conspirations, d'illuministes bavarois, qui opéra la centralisation définitive des forces de la Contre-Eglise, et, en attisant l'ardeur impie des nouveaux adeptes, exerça l'action décisive, et fit éclater la Révolution. Il n'y eut rien de plus antinational, de plus anti-français que la Révolution dite française.

La propagande de l'Illuminisme se faisait aussi par la presse et par l'enseignement. Bardht et Nicolaï, deux adeptes, organisèrent l'*Union Allemande*. Cette société, qui se disait *littéraire*, infectait l'Allemagne des productions les plus impies. Les membres de l'Union allemande étaient liés par un serment et obligés au secret. Chacun recevait un document qui avait pour titre le plan des XXII. Il commençait ainsi : « Nous sommes constitués en ordre pour accomplir le dessein du célèbre fondateur du Christianisme, c'est-à-dire l'illumination de l'humanité, par la destruction de la superstition et du fanatisme (c'est-à-dire de la religion et de la royauté), au moyen de la fraternisation secrète de tous ceux qui aiment l'œuvre de Dieu ». Pour les hauts initiés, ce Dieu est le Dieu-Nature, l'humanité déifiée.

Dans presque toutes les Universités de l'Allemagne et dans une multitude de collèges, la secte fit entrer des adeptes comme professeurs. Bien entendu, ces Maîtres sectaires ne pouvaient enseigner crûment la doctrine de l'Illuminisme. Ils avaient un autre mode d'action fort efficace ; tantôt sous leur direction, tantôt sous leur protection, par d'autres adeptes, la secte des Illuminés organisait des *Loges d'étudiants*. Ceux-ci exerçaient sur leurs condisciples des collèges ou des universités, la propagande imposée à leur zèle. Il fallait singer l'action intensive des congrégations, dans les collèges de Jésuites. On conçoit la puissance pour propager et recruter l'Illuminisme. de la double opération combinée des professeurs et des étudiants affiliés. La Loge de l'Université d'Iéna s'appelait société des *Amicistes*. Pour disposer ces étudiants aux mystères de la secte, dit Deschamps, « les supérieurs secrets leur représentent le serment fait à leur société comme le plus étroit des engagements, dont la violation serait suivie par eux, des plus terribles châtiments. Ils leur demandaient ensuite s'ils étaient assez *éclairés*, pour croire qu'ils pouvaient, sans blesser leur conscience, oublier et tenir comme nul le serment fait au supérieur du collège, de n'entrer dans aucune société secrète, etc. Sur leur réponse affirmative, on leur remettait le Code des *Amicistes*, et ils y lisaient qu'avec leurs sociétés, ils formaient un Etat dans l'Etat, ayant leurs lois propres jugeant, d'après elles, les affaires mêmes qui sont hors de leur cercle, mais dans le plus profond secret. Ils

devaient, quand, dans une nécessité extrême, ils changeaient de résidence, correspondre par lettres avec leurs Loges, et partout obéir aux supérieurs de l'ordre, secourir leurs frères, procurer leur avancement, être prêts enfin à sacrifier à l'ordre leur fortune et leur sang.

Le Cardinal Caprara, nonce à Vienne, dans un mémoire confidentiel adressé au Pape en 1787 [1], dénonce la puissance de l'action des sectes répandues dans toute l'Allemagne et conclut ainsi : « Le danger approche, car de tous ces rêves insensés de l'Illuminisme, il doit sortir une effrayante réalité. Les Visionnaires ont leur temps, la *révolution qu'ils présagent aura le sien.*

A propos de la question centrale de la secte et des appréciations de M. Bord, nous croyons opportun d'ajouter ce qui suit :

» Dans le dernier numéro de la *Revue Internationale des Sociétés secrètes* [2], M. Bord examine le livre de M. Favre (lire : Fabre) : « Franciscus Eques a capite galeato », nom maçonnique du marquis François de Chefdebien, comme M. Bord le constate [3] »

M. Bord fait plusieurs observations intéressantes, et nous sommes d'accord avec lui que le travail de M. Favre (lire : Fabre), n'est pas définitif, ce qui n'empêche pas qu'il soit très important, tel qu'il est.

Mais il y a un point dans l'article de M. Bord, qui mérite d'être

1. Caprara fut élevé au cardinalat en 1792, N. D. L. R.

2. Numéro du 5 septembre 1913, p. 3071 et suiv. N. D. L. R.

3. On a reproché, dans certains milieux, à M. Bord et à la *Revue Int. des Sociétés Secrètes* d'avoir divulgué le nom de l'*Eques a capite Galeato*. Nous ferons remarquer : 1°) que si divulgation il y a, elle est du fait de M. Benjamin Fabre qui, comme nous l'avons indiqué en note, p. 3071, a laissé ce nom dans un des documents publiés par lui, fac-simile Otto, p. 103. — 2°) qu'il y aurait un enfantillage peu sérieux et peu digne d'un ouvrage qui prétend à une valeur historique et documentaire de s'amuser à faire mystère d'un nom connu de toute l'antimaçonnerie, qui se trouve dans tous les calendriers maçonniques, dans Thory, dans la plupart des ouvrages maçonniques, dont celui de M. Bord lui-même. Mais il est évident qu'une autre pensée a guidé l'auteur et le préfacier, dans leur réserve. En imprimant le nom de M. de Chefdebien, il était difficile d'attribuer à celui-ci un rôle de chef mystérieux et inconnu de la Secte. Il y avait donc dans le mystère fait sur l'*Eques a capite Galeato* et dans la publication de ses papiers, le désir d'apporter un argument à une thèse préconçue sur l'existence de directeurs inconnus de la secte. Or, ni le nom du personnage, ni les papiers publiés ne se prêtent à cette interprétation qui ne repose sur aucune base scientifique positive, à notre avis, et peut induire en erreur des lecteurs superficiels n'ayant pas le temps de creuser ces choses, c'est pourquoi nous avons cru nécessaire de mettre les points sur les i. Nous pensons que jusqu'à nouvel ordre, et tant que des documents nouveaux, autres que ceux publiés par M. Fabre, ne seront pas venus éclairer la question, il faut s'en tenir, pour rester dans la donnée scientifique sur ce sujet, à de simples conjectures. Conjectures très plausibles, à la condition toutefois de ne rien exagérer, mais dénuées, nous le répétons, de preuves historiques indiscutables, telles qu'on les exige aujourd'hui des historiens sérieux et des érudits. N. D. L. R.

relevé. Parlant de quelques aventuriers maçonniques qui tâchaient de s'imposer aux poires (*sic*) des Loges, en s'affichant comme mandataires des mystérieux S. I. (Supérieurs inconnus), centre fermé de toute la Secte, M. Bord constate que ces aventuriers se vantaient ; d'où il déduit que ces S. I. n'existaient pas. La déduction est bien risquée. Si les aventuriers en question se sont présentés faussement, comme des *missi dominici* des S. I., non seulement rien ne dit que ces imposteurs n'existaient pas, mais plutôt cela montre la conviction générale de l'existence de ces S. I., car il aurait été bien étrange que ces imposteurs eussent inventé de toutes pièces le mandant outre le mandat. Leur calcul de réussite devait, évidemment, se baser sur cette conviction, et celle-ci ne dépose pas contre l'existence des Superiores Incogniti, évidemment.

D'ailleurs, ce n'est pas par ces incidents-là que la question centrale de la Secte peut être résolue. En attendant, nous constatons qu'aucun argument probant n'a été présenté jusqu'ici, contre le pouvoir central, occulte de la Secte. Des arguments comme celui que les différents rites maçonniques « s'ignorent (*sic*) et se méprisent », font sourire. Non pas seulement dans le camp de l'Antechrist, mais aussi dans celui de l'Eglise, l'histoire nous a montré les compétitions aussi tenaces que fâcheuses, entre plusieurs grandes organisations, ce qui n'empêche pas qu'elles étaient et sont sous le même pouvoir suprême personnel du Pape, tandis que quand on parle du pouvoir occulte de la Secte, on n'entend nécessairement ni un individu chef suprême ni même une oligarchie strictement organisée. Pour la réalité du Pouvoir Occulte, il suffit qu'il y ait, de fait, une entente continuelle entre des chefs dont l'influence mène la masse des différentes sectes, dont la plus répandue est la Franc-Maçonnerie. (A. I. R.)

Sans vouloir discuter, en ce moment, sur la question du pouvoir central de la Secte et sur son mode d'action, nous ferons simplement remarquer qu'il y a dans la fin de cet article des *Cahiers Romains* une théorie toute nouvelle de la part des tenants pour un comité directeur occulte. Théorie qui les amène sur le terrain de leurs adversaires. Est-ce une concession qui ouvre la voie à une conversion? Personne, je crois, n'a jamais mis en doute que, dans certains cas, il puisse y avoir et qu'il n'y ait eu, en effet, une entente entre différents chefs de Sectes ou de Puissances maçonniques. Les faits, comme, par exemple, les affaires Dreyfus et Ferrer, le démontrent surabondamment. Et tels groupements, qui se déchiraient à belles dents auparavant, se sont entendus pour cette lutte contre l'Eglise, l'armée et la Société. Comment s'est faite cette entente, surquelles initiatives? Nous l'ignorons encore, mais le fait de son existence est patent, et tout permet de conjecturer qu'elle a été conduite par un pouvoir central exclusivement juif, sûrement dans le premier cas, et très probablement aussi dans le second.

Quant à la thèse opposée à M. Bord à propos des fameux Supérieurs Inconnus, il est nécessaire de distinguer : si le rédacteur des *Cahiers Romains* entend par ceux-ci des hommes en chair et en os, nous croyons qu'il est dans l'erreur et que M. Bord a raison. Si Chefdebien, Salvalette de Lange, Willermoz, Saint-Martin, Cagliostro lui-même, etc., etc., s'étaient présentés comme mandataires d'hommes vivants, on pourrait, avec raison, les traiter d'imposteurs, comme on a le droit de le faire de nos jours, par exemple, pour Mmes Blavatsky, Annie Besant et autres chefs de la Théosophie, lorsqu'ils nous parlent des Mahâtmas, vivant dans une Loge du Thibet.

Mais ce n'est pas de cela dont il s'agit ; cette interprétation est toute exotérique, pour les profanes et les adeptes non initiés. Le sens ésotérique a toujours été très différent. Les fameux Supérieurs Inconnus, pour les vrais initiés, existent parfaitement, mais ils vivent... dans l'Astral. Et c'est de là que, par la théurgie, l'occultisme, le spiritisme, la voyance, etc., ils dirigent les chefs des Sectes, du moins aux dires de ceux-ci. Les Supérieurs Inconnus, ce sont les anges qui dictent à Swedenborg ses ouvrages, c'est la *Sophia* de Gichtel, de Bœhme, la *Chose* de Martinez Pasqualis, le *Philosophe Inconnu* de Saint-Martin, les manifestations de l'école du Nord, le Gourou des Théosophes, l'esprit qui s'incarne dans le médium, soulève le pied de la table tournante ou dicte les élucubrations de la planchette, etc., etc. Il y a naturellement, dans tout cela, des variations et des nuances, du plus ou du moins, du vrai et du faux, — beaucoup de faux, — mais au fond l'origine est à peu près la même. Cette question soulève des problèmes que nous étudions dans l'occultisme, problèmes dont les Francs-Maçons du XVIIIe siècle poursuivaient avec ardeur la solution. Mais on ne peut voir clair dans cette question que si l'on connaît à fond les sciences occultes et la mystique. C'est pourquoi si peu d'antimaçons parviennent à pénétrer ces arcanes que ne connaîtront jamais ceux qui prétendent demeurer sur le terrain positiviste. Il est impossible de comprendre les écrits d'hommes qui vivent dans le surnaturel et se laissent diriger par lui, comme les théosophes swedenborgiens ou martinistes du XVIIIe siècle, si l'on ne se donne pas la peine d'étudier et la langue qu'ils parlent et la chose dont ils traitent dans leurs lettres ou leurs ouvrages. Encore moins si, de parti pris, on prétend nier l'existence de l'atmosphère surnaturelle dans laquelle ils étaient plongés et qu'ils respiraient chaque jour.

Nous essaierons d'élucider ces questions dans la partie de la Revue consacrée à l'occultisme, car, sans le secours de ces sciences, dites occultes, il est de toute impossibilité de comprendre la Ma-

çonnerie du XVIII[e] siècle et même, ce qui étonnera les non initiés, celle d'aujourd'hui. C'est de cette ignorance, qui est le partage non seulement de profanes, mais aussi de Maçons, même revêtus des hauts grades, que proviennent des erreurs, comme celle dont nous nous occupons. Cette erreur a lancé l'antimaçonnerie à la recherche de Supérieurs Inconnus qui, sous la plume des vrais initiés, sont simplement des manifestations extra-naturelles d'êtres vivant dans le Monde Astral. Ce qui ne préjuge rien sur leur existence, pas plus, du reste, que sur celle dudit monde astral. Nous ne prétendons indiquer ici que ce que pensaient les hauts Maçons du XVIII[e] siècle et rien de plus.

Par conséquent, en écrivant les mots Supérieurs Inconnus, S. I., les Illuminés, les Martinistes, les Membres de la Stricte Observance et tous les Maçons du XVIII[e] siècle parlent bien d'êtres considérés comme ayant une existence réelle supérieure, sous la direction desquels chaque Loge et chaque adepte initié sont placés. C'est dans ce sens qu'écrivent l'*Eques a Capite Galeato*, le Marquis de Chefdebien, et ses correspondants, et il faut interpréter leurs lettres comme ils les comprenaient eux-mêmes, si l'on ne veut pas se tromper complètement en poursuivant ces études, déjà si difficiles, même quand on est dans la bonne voie. Il est indispensable d'éclairer la bonne route aux ténébreuses lumières de l'occultisme, ce qui n'est pas toujours commode.

En attendant, nous reconnaissons volontiers que, s'il comprend le pouvoir occulte dans le sens que nous venons d'indiquer, le rédacteur des *Cahiers Romains* a raison d'écrire, ainsi qu'il le fait : « Nous constatons qu'aucun argument probant n'a été présenté, jusqu'ici, contre le pouvoir central occulte de la Secte ». Mais s'il entend, par ces mots, contrairement aux Francs-Maçons initiés du XVIII[e] siècle, un comité d'hommes en chair et en os, nous sommes obligé de retourner l'argument et de dire : « Nous constatons qu'aucun document probant n'a été présenté, jusqu'ici, en faveur de l'existence de ce comité directeur inconnu ». Et c'est à ceux qui affirment cette existence d'apporter la preuve décisive. Nous attendons. La question demeure donc ouverte. Puissent les prières de « l'Apostolat de la Prière » nous aider à la résoudre. Elle est des plus importantes.

— Voici comment un journal officiel de la Maçonnerie internationale décrit les ennemis qui la combattent. D'autres publications analogues traitent la même question des points de vue différents, et nous les citerons à l'occasion.

Avoir beaucoup d'ennemis est chose honorable. Si jamais proverbe eut son application, c'est bien en ce qui nous regarde. La Lumière et les Ténèbres se haïssent mutuellement et ne se séparent jamais. Il y a à peine un homme qui soit capable de croire que, tant que l'humanité existera sur terre, il n'y aura parmi elle que des chercheurs de la vérité. Les causes profondes de cet état de choses sont : l'égoïsme originel, qui fait le fond de notre nature : il donne, à son tour, naissance à des personnalités qui ne trouvent leur profit et leur avantage que dans les ténèbres. La domination sur autrui deviendrait bientôt impossible, si ces gens là étaient obligés de se montrer à découvert. Tant que la Maçonnerie s'attachera à défendre la lumière, elle sera exposée aux attaques de ceux qui soutiennent le principe opposé. Les hommes contraires à la science, au progrès, aux droits de l'homme, à l'amour de l'humanité, sans distinctions, haïront toujours, et partout, la Maçonnerie. Si toutefois, ils se bornaient à la combattre, théoriquement ou par des faits, la lutte serait un vrai plaisir. Mais l'adversaire, sentant, ou plutôt sachant que le combat tournerait en faveur des amis de la lumière, évite souvent de l'engager à découvert, dans des conditions honorables, il recourt à des armes empoisonnées, que l'on peut manier dans l'ombre, pour anéantir l'ennemi. Cette tactique est vieille comme le monde : les prêtres d'Egypte et de Canaan la connaissaient déjà. De temps à autre, l'ennemi se laisse surprendre : on peut le traîner au grand jour, mais il compte bientôt sur le pardon de son cher prochain, et il se remet à sa vieille besogne, comme s'il n'était rien arrivé, ou comme si on ne lui avait fait aucun reproche. S'imagine-t on qu'on va trouver, chez les ennemis actuels de la Maçonnerie, dans les attaques présentes contre elle, le moindre sentiment de honte, après s'être laissé prendre à la Taxiliade ? On n'en découvre aucune trace chez les hauts personnages, non plus que dans le personnel inférieur du camp adverse. On continue à vouloir rendre la Maçonnerie odieuse auprès du peuple, et par tous les moyens, tels que le mensonge, la ruse. On peut s'attendre à ce que la chose nous soit réchauffée, servie de nouveau, avec des variations.

On s'imaginerait peut-être, que tout homme, capable de réflexion, se dira qu'il suffit de savoir à quelle source ces détails et ces descriptions ont été puisés, pour leur refuser toute créance. Que de maux, de haine, d'inimitiés, ont déjà éprouvés tous ceux qui se sont détachés de la croyance de Rome ! Et cependant, on rencontre jusque parmi les protestants, une certaine disposition à accepter ces histoires sur les méchants Francs-Maçons. On n'a pas assez de défiance, à l'égard du vieil ennemi, quand on dédaigne ses attaques. Un exemple, entre mille, suffira pour le prouver. Le Fr∴ X... quitte une localité pour une autre. Un journal ultramontain, de cette dernière région, dénonce à ses lecteurs ce Franc-Maçon, qu'il ne connaît que par ses actes publics, bien que cet homme ne lui ait jamais fait aucun tort. Le journal compte que l'on sera bientôt au

fait de la situation qu'occupe le Fr∴, et que le renseignement sortira des limites du secret confessionnel ; tout est employé pour faire de lui un objet de haine. Il est vraiment fatigant de lutter avec un pareil adversaire. L'individu attaqué n'est fort, n'est capable de résistance, que quand il est soutenu par le sentiment de la solidarité. Les ennemis de la Maçonnerie savent fort bien que, malheureusement, cette solidarité n'existe pas toujours, du moins avec une énergie suffisante, sans quoi les attaques extraordinairement audacieuses qu'on a vues, en ces tout derniers temps, auraient bientôt pris fin.

Il est à peine nécessaire de souligner cette étrange prétention de la Maçonnerie à représenter la lumière, et à accuser les adversaires de l'attaquer dans l'ombre, par la ruse et le mensonge, alors que cette action sournoise, secrète, est la règle commandée par l'organisation même et les traditions de l'ordre.

ALLEMAGNE. — Nous avons déjà parlé dans le n° du 20 septembre dernier, p. 3260 du discours prononcé par Mgr Koppes, évêque de Luxembourg, au Congrès catholique de Metz. *Die Post*, de Berlin, 9 septembre 1913, publie la protestation suivante qui est communiquée par la *Ligue des Grandes Loges Allemandes* :

« A l'occasion du soixantième Congrès catholique, tenu à Metz, l'évêque Koppes, de Luxembourg, d'après des nouvelles parues dans les journaux, et qui n'ont point été démenties, a risqué des imputations et des calomnies inouïes contre la Franc-Maçonnerie.

« Il parle d'Eglise de Satan, il affirme que la Loi de la Franc-Maçonnerie est le mensonge, que son culte est le plus infâme qu'on puisse imaginer, qu'elle recourt à tout, pour corrompre la jeunesse par de mauvaises leçons, et il conclut en exprimant le désir que les Princes se délivrent enfin de ses séductions.

« Ces attaques d'un ecclésiastique haut placé n'atteignent point la Franc-Maçonnerie, dont les principes religieux et moraux sont bien connus du public. Mais nous devons regretter profondément qu'un Allemand, président de l'assemblée, ait cru devoir manifester, comme elle, son entière adhésion aux assertions de l'Evêque étranger. »

Nous ferons remarquer tout de suite, avant de donner les principaux articles des journaux allemands sur cet incident, la fourberie de la Secte. Mgr Koppes n'a pas parlé de la Franc-Maçonnerie allemande plus que d'une autre, mais de la secte en général. Par conséquent la question de nationalité n'a rien à voir ici.

Ensuite le langage de l'Evêque a été dénaturé par les journaux maçonniques et la protestation des Loges. Mgr Koppes a dit :

La Maçonnerie a pour loi le mensonge, son dieu est le démon, et ses doctrines sont les plus funestes qu'on puisse concevoir.

Les journaux inféodés à la Maçonnerie ont, sur un mot d'ordre évident, travesti ce langage, comme, par exemple, la *Gazette de Francfort* (10 sept. 1913) et la *Strasburger Post* (de Strasbourg, 9 septembre), qui ont remplacé le mot *schaedlichste* (les plus funestes) par le mot *schaendlichste* (les plus infâmes). Mais cette supercherie a été relevée, comme elle le méritait par les journaux catholiques, la *Germania* et autres (10 septembre 1913).

Voici les principales protestations des organes dévoués à la secte :

Le *Neue Hamburger Zeitung* (Nouveau Journal de Hambourg), du 21 août, dans un article intitulé « l'Eglise de Satan », dit que c'est l'insulte la plus haineuse, qui soit jamais venue d'une dignité ecclésiastique aussi haute, dans un Congrès de catholiques allemands.

Le *Saale-Zeitung* (Journal de la Saale) et le *Stader Tageblatt* (Feuille quotidienne de Stade), tous deux, le 21 août, défendent la Maçonnerie contre les attaques, dans de longs articles qui ont été réimprimés dans le *Freimaurer Zeitung*, (p. 281 et suiv.).

Le *Anhaltische Tageblatt* (quotidien de Anhalt) qui paraît à Dessau, a publié un article signé « Un Ex-Maçon », sous le titre « *Blanker Unsinn im Kampf gegen dia Feimaurerei* ». (Pures sottises dans la lutte antimaçonnique).

Les *Bremer Nachrichten* (Nouvelles de Brême), du 24 août, ont publié dans la partie « Tribune ouverte au public » une « Lettre ouverte à l'évêque Koppes, de Luxembourg », par le F∴ Karl Gustave Hartwig.

Le *Zei am Montag* (Le Temps du Dimanche), de Berlin, du 25 août, dans un article intitulé « Les Catholiques de Metz s'amusent » demande : « Le bon Evèque aurait-il été franc-maçon, comme le comte Hœnsbrœh, par exemple, a été jésuite, et a-t-il acquis ainsi le droit d'écrire l'histoire naturelle de cet Ordre, ce qui ne serait pas des plus flatteurs ? »

Le *Hildesheimer Algemeine Zeitung* (Journal général de Hildesheim, du 25 août, a reproduit l'article du *Magdeburgische Zeitung*, donné dans notre numéro du 20 septembre dernier.

Le *Leipziger Tageblatt* (le quotidien de Leipzig), du 27 août, contient un article intitulé : « Les sources où a puisé Mgr. Koppes ». Il indique que les Encycliques du Pape Léon XXIII contiennent les assertions les plus incroyables, au détriment de la Maçonnerie.

Le *Frankfurter-Zeitung* (Gazette de Francfort) dans sa feuille du matin, du 28 août, affirme la fausseté des reproches faits par Mgr Koppes, dans un article envoyé du Luxembourg :

« Ce discours, qui a soulevé une émotion légitime, serait jugé encore plus sévèrement par le public, si l'on tenait compte des faits auxquels

Mgr Koppes l'a rattaché. Son attaque contre la Franc-Maçonnerie est absolument inintelligible pour quiconque sait ce qu'a été et ce qu'est la Franc-Maçonnerie à Luxembourg, une douzaine de gens qui s'occupent, d'une manière absolument inoffensive, de questions humanitaires. Il n'est pas un enfant qui ne sache qu'aucun membre de la Loge de Luxembourg n'exerce d'influence dans la politique du pays, qu'aucun n'appartient, comme facteur actif, à un parti politique. Si, malgré cela, l'Evêque Koppes veut faire de la Maçonnerie un épouvantail pour l'Eglise, et armer celle-ci contre elle, c'est parce qu'au Luxembourg, le peuple en est à considérer tout Maçon comme un antechrist. Si l'on croit ici que la loi sectaire est l'œuvre de la Maçonnerie, l'Evêque a gagné la partie.

Dans le *Breslauer Zeitung*, un article fort long du Fr∴ Schwabe, a été reproduit, un peu abrégé, dans le *Heidelberger Zeitung*, du 28 août ; il a pour titre : « Maçonnerie et Congrès Catholique ». Il est aussi dans le *Hannoversche Courier* (Courrier de Hanovre), du 3 septembre).

Voici les passages essentiels d'une protestation parue dans le *Kösliner Zeitung*, 31 août 1913. Les arguments sont plutôt inattendus :

Comment s'expliquer une conception aussi erronée de la Maçonnerie, que celle que s'est faite l'Evêque de Luxembourg ? Le motif est évidemment dans le mystère dont l'Ordre s'entoure. L'imagination cherche, dans ce mystère, les choses les plus extraordinaires, et les explications les plus fantaisistes trouvent un écho.

Il y a là un très grossier malentendu, une opinion qui, pour être très répandue, n'en est pas plus exacte. En fait, la Maçonnerie n'a rien du caractère mystérieux qu'on lui attribue. Ses buts, tant intellectuels que pratiques, apparaissent au grand jour. On peut étudier son histoire, aussi bien que sa littérature. Et quiconque lit les livres et journaux maçonniques, est par là mis au fait des querelles et des difficultés qui se produisent dans son sein.

Le point sur lequel l'Ordre garde son secret, ce sont des symboles, des signes de reconnaissance, des formules de langage. Cela n'est pas plus mystérieux que les signes dont conviennent de bons amis pour se reconnaître de loin et de près. Les gens peuvent se froisser de n'être pas admis dans cette intimité ; ce n'est point une raison, pour que lesdits amis fassent connaître, au monde entier, leur manière de penser, leur but. Il n'en est pas autrement, pour la Maçonnerie. Qu'on tienne son rituel pour bon ou superflu ; en tout cas, il n'a rien d'essentiel. Ce qui est essentiel, tout le monde peut le voir.

Justement, en ces derniers temps, il a paru deux travaux sur la Maçonnerie, qui ont été couronnés. Ils contiennent tout ce qui est nécessaire pour la juger. Le premier a pour auteur le docteur et

conseiller intime Professeur Ludwig Keller, l'autre est du docteur L.-N. Starcke.

En Franc-Maçonnerie, il est toujours question d'un temple qu'il s'agit de construire : ce Temple est l'humanité, et sa construction, c'est l'éducation. Tout individu doit chercher à faire de son existence un tout harmonieux ; la Société doit en faire autant, au moyen des intérêts communs des divers individus. L'homme est mis sans cesse en présence de l'œuvre merveilleuse de la vie ; on cherche à lui inspirer confiance dans l'Architecte suprême de l'Univers, à lui inculquer la croyance à l'immortalité de l'âme. Le patron spécial de la Maçonnerie est saint Jean-Baptiste ; l'Evangile selon saint Jean est son évangile préféré. Le Précurseur a eu des Précurseurs, entre autres Pythagore et Platon. Les Loges ont quelque analogie avec les Académies, et, comme ces fraternités antiques, elles ont pour devise l'union dans l'affection, la confiance, le désir de chercher la vérité, et de faire le bien.

— Sous ce titre : La chasse aux corbeaux, le *Leipziger Tageblatt*, 21 août, publie ce qui suit :

Recueil d'opinions de la Presse au sujet des accusations portées par l'Evêque de Luxembourg, Jean-Victor Koppes, contre la Franc-Maçonnerie, au Congrès catholique de Metz. — Il était à prévoir que les singulières accusations de l'Evêque Koppes contre la Franc-Maçonnerie appelleraient de nombreux champions sur le champ de bataille. Il est à espérer que la Franc-Maçonnerie allemande fera une réponse qu'il n'arborera pas à son chapeau épiscopal. Une réponse est déjà nécessaire, par le seul fait que de grandes masses populaires, qu'il est impossible d'instruire de la vraie essence de la Maçonnerie, se font sur elle des idées entièrement erronées. Mais donnons la parole aux divers journaux.

I. L'édition du soir de la *Saale-Zeitung* (journal de la Saale), du 21 août : « *L'Evêque Koppes et les Francs-Maçons* ». — Jean-Joseph Koppes, depuis 1883 évêque dans le Grand-Duché de Luxembourg, peut se flatter d'avoir acquis un discrédit durable, et d'avoir abusé, de la manière la plus offensante, de l'hospitalité que lui offrait si cordialement l'Empire allemand, lors du 60ᵉ Congrès des catholiques allemands, tenu récemment dans les murs de Metz, cette vieille citadelle des dieux gaulois. Pendant que la plupart des orateurs de ce Congrès se tenaient à une certaine hauteur, et que les hauts dignitaires ecclésiastiques, des évêques, Dʳ Korum, et Mgr. Benzler lui-même qui ne passe pas pour un prodige de douceur, s'exprimaient dans des termes que parfois un protestant lui-même eût approuvés, pour leur valeur morale, l'Evêque de Luxembourg est descendu, le soir du second jour, à un langage que, seul, peut employer un prédicant prêcheur de haine parlant à ses ouailles.

Jean-Joseph Koppes a voulu, nouveau Pierre l'Ermite, obtenir que le congrès catholique s'engageât dans une croisade contre les Francs-Maçons, et il a apostrophé l'assemblée, avec une rudesse luxembourgeoise, en des termes qu'elle a accueillis, sinon par l'exclamation des auditeurs de Clermont : « Dieu le veut ! », mais par des *hoch* ! adressés à l'orateur épiscopal. Quand on accueille la péroraison d'un discours par un « hoch » (un bravo) enthousiaste, il doit nécessairement se produire des *aparte*, sur le sujet traité. Et il y en eut. Monsieur l'Evêque croyait, en effet, qu'il existe, de notre temps, une société maudite qui cherche à tout bouleverser, surtout dans les pays latins. « Cette puissance funeste, c'est la Franc-Maçonnerie. Beaucoup de catholiques ne se rendent pas compte du danger de cette puissance. Dès 1829[1], une Encyclique pontificale fut dirigée contre Franc-Maçonnerie, qui fait tous ses efforts pour corrompre la jeunesse, par de mauvaises doctrines. Dans beaucoup de pays, l'école maçonnique a fait des ravages incroyables. La Franc-Maçonnerie forme une jeunesse qui ne tient plus compte d'aucune leçon, ne respecte aucune puissance ; sa loi est le mensonge, son dieu est Satan, et ses doctrines sont les plus infâmes qu'on puisse concevoir. Il est à souhaiter que les Princes se délivrent enfin de ses séductions. Nous autres, Luxembourgeois, nous en savons quelque chose, malheureusement ! Il y a, parmi nous, des obscurantistes libéraux, des militants socialistes, des révolutionnaires, des libres-penseurs ; ils se sont unis en un bloc, et ce bloc a fait une détestable, révoltante loi scolaire. On a dit, sans doute, que nous aurions une bonne école, mais on a introduit dans la Loi des dispositions si perfides, si hypocrites, qu'un député catholique a pu s'écrier, en pleine Chambre : « Cette loi n'est autre chose que l'hypocrisie mise en articles ! » Dans le Luxembourg, l'Ecole doit être sans Dieu et contre Dieu ; la gauche de la Chambre a rejeté les amendements proposés par la droite, et il en est résulté une loi qui ôte à l'Eglise toute influence sur l'Ecole. Il est interdit aux maîtres, par une pénalité, de se mêler d'enseignement religieux. Toute surveillance de l'Eglise est supprimée. Un incroyant, un Franc-Maçon, un athée, peut instruire des enfants catholiques, et personne n'a le droit de protester. Voilà ce qu'est une école neutre. Un Allemand, qui occupe une haute situation, m'a dit que les Allemands, s'ils savaient ce qui s'est passé au Luxembourg, devraient se lever comme un seul homme et aider les catholiques Luxembourgeois à se débarrasser de cette loi... »

L'information que nous avons sous les yeux n'en dit pas davantage. Sans cela nous aurions cité plus longuement. Il ne faut pas supprimer un mot de ce compte-rendu, car cette définition de la Maçonnerie, telle qu'elle sort de la bouche d'un Evêque, est si carac-

1. Voir la note du numéro du 20 septembre, p. 3260.

téristique, si effarante, qu'elle rend impossible toute polémique contre les assertions fantastiques, où, évidemment, le diable Bitru a mis la main. Nous ne voulons ajouter que quelques mots, pour compléter ce que dit l'Evêque. Ses connaissances sur l'histoire des Encycliques paraissent aussi faibles que ses informations sur la nature des Loges : en effet, ce n'est pas en 1829, que les Papes ont lancé leur première Encyclique contre les Francs-Maçons ; dès 1738, Clément XII les avait excommuniés, et aucun de ses successeurs n'a négligé de réitérer cette mesure... Et malgré cela, la maudite société vit encore ; elle a la vie aussi dure que le diable, avec lequel elle est constamment liguée, à l'insu de tout le monde.

« Il semble que jamais un ouvrage sérieux sur la Franc-Maçonnerie ne se soit égaré dans le paisible palais épiscopal de Luxembourg. Vraisemblablement, aucun facteur de la poste, par crainte d'excommunication, ne se risque à introduire un livre de ce genre dans le palais Koppes. Sans cela, l'évêque Koppes devrait savoir que la vertu cardinale du Franc-Maçon, est l'ennoblissement moral de l'humanité, et que les Francs-Maçons, qui, d'après l'évêque de Luxembourg, auraient pour dieu le démon, ne peuvent atteindre leur but moral, élevé, qu'à la condition absolue de reconnaître Dieu, le tout-puissant Architecte des Mondes. »

Mr l'Evêque doit sans doute ignorer que, dans toute Loge, il y a la Bible, trésor inépuisable de sagesse, et qu'elle en est le livre le plus précieux...

Mr Koppes croit que les doctrines maçonniques, — dont l'essence, le dernier mot, est de porter l'humanité au degré le plus élevé de la perfection morale, — en l'affranchissant de la haine religieuse, — sont les plus infâmes qu'on puisse imaginer.

Si l'on ne savait pas que l'Evêque de Luxembourg est un fanatique, auquel la loi scolaire de son pays, tout récemment sanctionnée par la jeune Grande-Duchesse, enlève la domination sacerdotale sur l'Ecole, et que cela lui a aigri le sang, on pourrait s'irriter contre ce langage, qui exprime des soupçons sans preuves, à travers lesquels s'entrevoit à la dérobée, l'esprit de l'Inquisition. Mais il est extrêmement vraisemblable que les Francs-Maçons ne feront rien pour être agréables à M. Koppes, car ils savent que l'empereur Frédéric, dont le fils a reçu depuis vingt-quatre heures, par la voie télégraphique, les félicitations et les assurances de fidélité de cette société et lui a renvoyé son salut le plus respectueux, a été un des Francs-Maçons les plus intrépides et les plus nobles qui aient jamais vécu.

...Comme conclusion, M. l'Evêque Koppes adresse un appel aux Allemands, qu'il invite à se lever comme un seul homme, pour aider les catholiques du Luxembourg à se défaire de cette loi scolaire.

Nous nous garderons bien de remuer seulement le petit doigt en faveur des cléricaux luxembourgeois.

Chose singulière : M. Koppes est un des plus grands partisans des

Français ; c'est grâce à lui que, dans ces dix dernières années, l'apothéose des Français et la haine contre les Allemands ont atteint leur plus haut point. Et malgré cela, c'est cet Evêque, qui, nouveau Pierre l'Ermite, enfourche son âne pour entraîner les Allemands à la croisade. Evidemment, vu l'indication fausse du diable Bitru, M. Koppes s'est trompé de porte.

II. Le *Stader Tageblatt* (Quotidien de Stade), du 21 août 1913. Son article a pour titre : « L'Evêque Koppes et la Franc-Maçonnerie » :

On ne peut laisser passer, sans en dire quelques mots, un discours prononcé par l'Evêque Koppes, de Luxembourg, le jeudi, à la deuxième séance publique, au Congrès Catholique allemand de Metz. C'est l'invective la plus exagérée, la plus haineuse qui ait jamais été entendue, de la part d'une personnalité aussi haut placée, dans un Congrès de catholiques allemands. L'Evêque a qualifié la Loge d'Eglise de Satan, a dit qu'elle avait pour loi le mensonge, pour dieu le démon, que son culte était le plus infâme qu'on pût imaginer, que ses membres étaient des obscurantistes libéraux, des militants socialistes, que leur œuvre était l'Ecole sans Dieu, que son succès était bâti sur le « mensonge, l'oppression et la vénalité ». L'Evêque a voulu parler de la Franc-Maçonnerie du Luxembourg, mais il a rappelé aussi en termes généraux l'Edit du Pape contre les Francs-Maçons, et a reproché à ceux-ci, comme une action déshonorante, d'avoir amené la substitution des laïques et gens du métier aux ecclésiastiques, dans la surveillance de l'Ecole.

Pour juger les Loges Maçonniques, il faut d'abord rappeler que l'Empereur Guillaume Ier, l'Empereur Frédéric III, le Roi de Hanovre et d'autres têtes couronnées, ont appartenu ou appartiennent encore à la Franc-Maçonnerie, que l'Empereur Guillaume a témoigné le plus vif intérêt aux Loges par maintes marques de sa bienveillance, que le beau-frère de l'Empereur, le Prince Frédéric-Léopold de Prusse est Protecteur des Loges.

Il y a longtemps que la Maçonnerie n'est plus un secret. Une partie considérable du public croit, aujourd'hui encore, que derrière les portes closes des Loges Maçonniques, il se poursuit des fins mystérieuses qui sont soustraites à dessein à la publicité. Cette manière de voir est radicalement fausse, écrit le Dr Ernst Schultze, de Hambourg, dans un article de « *Westermann's Monatshefte* » (Magazine mensuel de Westermann) sur le secret maçonnique. La Franc-Maçonnerie n'est plus une société secrète aujourd'hui : elle est tout simplement une société fermée. Et elle ne tient pas davantage à faire mystère des buts qu'elle poursuit, et des moyens avec lesquels elle travaille à les réaliser. Toutes ces choses, elle les discute, en partie, sous les yeux du public. S'il est certaines autres choses qu'elle garde secrètes, elle agit en cela comme un grand nombre d'autres sociétés, on pourrait même dire, comme tous les groupements d'hommes. Le seul secret qu'elle possède, c'est un beau rituel, qui a pour base le passé, avec

des formes magnifiques, d'un symbolisme, d'un caractère dramatique, qui parle au cœur. Dans l'intimité de la Franc-Maçonnerie ont lieu bien des discussions, sur la nature et la valeur du secret maçonnique; il y en a toujours eu. Presque toujours, on est parti de ce point de vue, que le mystère, qui s'appelle aussi le Rituel, était devenu pour la grande majorité des membres, l'objet d'une très grande affection. Justement parce que les formes de cet usage sont devenues très chères et très précieuses, à chaque Franc-Maçon, il semblait que ce fût, en quelque sorte, le profaner, que de parler, çà et là, de ces choses, de les exposer peut-être à la raillerie, bref, de discuter sur des sujets qui échappent à toute discussion abstraite. En effet, en réalité, le Rituel franc-maçonnique est une forme de culte, sans dogme religieux. Il est plein de choses profondes, il agit non seulement sur nos sens, mais encore sur notre vie intérieure, à laquelle il procure le calme, donne la force, et qu'il ennoblit ; de plus, il fait entrevoir des rapports d'une si grande portée, qu'il peut en naître les incitations les plus fécondes à réfléchir sur le sens et la valeur de l'existence humaine, sur la signification et les nécessités de la vie ordinaire, et autres questions analogues.

Voilà ce que dit le Dr Schultze, et nous ajouterons : le but de la Franc-Maçonnerie est la culture de l'humanité. Le travail est, pour le Franc-Maçon, humanisme et moralité. La Franc-Maçonnerie allemande se refuse à tous les moyens de puissance ; elle se tient éloignée de toute politique. La seule puissance qu'elle vise, est de conquérir tous les cœurs à son idéal. L'esprit, en tant qu'organisme artistique, est l'arrière-plan des symboles de la Maçonnerie, et nous nous plaisons à le nommer son individualisme. C'est grâce à lui, que l'homme travaille à faire, de lui-même, une œuvre d'art, et il y travaille au milieu de l'ensemble social. Ce travail de la Franc-Maçonnerie comporte des conditions préalables. D'abord, tout Franc-Maçon doit croire à une ordonnance morale de l'Univers. Par horreur de tout scepticisme, il est favorable à l'idée d'évolution, qui trouve son expression dans l'éducation. De plus, le Franc-Maçon reconnaît pieusement les droits de la science ; à l'égard de l'Eglise, il a l'attitude de la parfaite neutralité, tout comme à l'égard du matérialisme. Les vertus principales du Franc-Maçon sont la justice et l'amour. Les Francs-Maçons bâtissent, en leur esprit et en celui des autres, une sorte de temple de la sagesse, et ils encouragent des croyances qui élèvent à une conscience plus haute la vie terre à terre de l'homme.

Voilà le véritable portrait de la Franc-Maçonnerie. Ce qui est infâme, ce n'est point le culte que pratique la Franc-Maçonnerie, ce sont les propos calomnieux que tient l'évêque Koppes sur la Franc-Maçonnerie.

Le *Leipziger Tageblatt* (journal quotidien de Leipzig), du 22 août 1913, publie la lettre suivante signée « Un Franc-Maçon ca-

tholique », deux mots qui jurent d'être accouplés et qui, s'ils l'étaient à bon droit, en diraient long sur la mentalité du signataire :

Quand un particulier, sous le couvert d'une réunion religieuse, commet une sottise, une faute contre le tact, ou une grossièreté, celui qui est dans la position la plus fâcheuse, n'est point la personne contre laquelle ces procédés sont dirigés ; ce sont les personnes qui appartiennent à la confession de l'orateur, et qui innocents en réalité, sont en apparence complices de la mauvaise action commise, et compromis ainsi de la manière la plus regrettable. Celui qui est attaqué, peut toujours se défendre et se faire donner satisfaction, pour les outrages qu'il a subis ; mais les autres membres de la même corporation restent sans défense, exposés à une critique injuste, à l'occasion d'imputations qu'ils n'approuvent pas ; ils en sont rendus et doivent en être rendus solidaires, par le fait même qu'ils appartiennent à la même corporation. C'est dans cette situation que se trouvent les catholiques allemands, bien plus qu'on ne le croit généralement. Cet état de choses est devenu plus sensible, et plus insupportable, par suite des attaques lancées contre les Francs-Maçons allemands[1] par l'Evêque de Luxembourg, Mgr Koppes, au Congrès catholique de Metz, attaques qui sont des injures dictées par un esprit véritablement digne du Moyen-Age. Il n'est que temps de rappeler que les hommes actuellement réunis à Metz n'ont pas le droit de se déclarer les représentants de la totalité des catholiques allemands. Ce qui se fait, ce qu'on encourage généralement, dans les congrès de ce genre, est inspiré par des tendances jésuitiques et ultramontaines, c'est-à-dire par des intérêts qui n'ont rien d'allemand, et les fantaisies d'arbitraire et de ténèbres, qui y sont favorisées, n'ont absolument rien à voir avec la Religion.

Il y a, en Allemagne, un nombre fort considérable d'hommes qui ont été élevés dans la religion catholique, mais qui, fils d'un siècle de progrès, ne sont plus enchaînés par la croyance aux dogmes ; peut-être se sentent-ils attirés vers quelques-uns des idéals maçonniques, mais peut-être, par là même, rendent-ils hommage et honneur à l'Eglise catholique, à raison de sa haute valeur morale. Il peut arriver que, pour des motifs qu'il n'est pas nécessaire de discuter ici, de tels hommes ne puissent se déterminer à entrer dans une autre confession, bien que la tendance ultramontaine, qui se manifeste et prend le dessus dans l'Eglise catholique, soit de nature à les pousser de ce côté-là. Les contributions de ces personnes, qu'on qualifie si volontiers de « catholiques quand même », que l'on considère comme des dissidents et qu'on regarde de travers, ne sont pourtant point acceptées avec répugnance, ou même refusées. Est-ce que, dans ces milieux, qui ont cependant le droit de se faire entendre, on ne se révoltera pas enfin, contre l'abus qui se fait du nom de catholiques ?

1. Nous avons déjà dit que Mgr Koppes a parlé des F∴ M∴ en général.

Ne pourrait-il pas se faire qu'aux jours des prochaines fêtes commémoratives, il se trouve des hommes qui montreront qu'ils comprennent le sens de ces trois phrases d'Hauptmann, dans la pièce de vers écrite par lui, à cette occasion, et qu'ils sont prêts à en faire prévaloir la pensée ?

Faites que l'Allemagne soit libre de la domination étrangère,
Veillez à ce que l'Allemagne devienne une,
Et soyez vous-mêmes libres ! soyez vous-mêmes libres.

UN FRANC-MAÇON CATHOLIQUE.

D'après le *Breslauer Zeitung*, du 25 août, le *Schlesisches Zeitung*, accusé d'avoir fait le silence sur les assertions calomnieuses de l'Evêque Koppes, au Congrès Catholique de Metz, dit qu'il a reçu une information, d'après laquelle Mgr Koppes aurait déclaré que la Loi de la Maçonnerie est le mensonge, son dieu, Satan, et sa doctrine, la plus infâme qu'on puisse concevoir, et que lui n'a point publié cette information ; mais que si l'Evêque a tenu ce langage, il n'a dit que ce que dire un évêque catholique.

Le*Badische Beeobachter* (l'Observateur Badois), d'après le *Constanzer Zeitung* (Journal de Constance), 27 août, dans une polémique avec le *Badische Landeszeitung* (journal du pays de Bade), au sujet des déclarations de l'Evêque Koppes, dit : « D'ailleurs, nous sommes fort loin de comprendre, dans un arrêt de condamnation, tous les bourgeois pansus et inoffensifs, qui sont signalés, ici et là, comme faisant partie de la Maçonnerie ».

— La *Germania*, de Berlin, publie en réponse à ces attaques, deux articles, 6 et 9 septembre 1913, dont voici la traduction :

I

En face de cette affaire, nous n'avons qu'à mettre le tapage Ferrer, qui a retenti jusqu'en Allemagne, et qui présente une confirmation complète des assertions de Mgr Koppes. L'anarchiste Ferrer était en même temps un Franc-Maçon de marque. En même temps que la Franc-Maçonnerie universelle, la Social-Démocratie révolutionnaire et athée se déclarait en faveur de l'anarchiste Ferrer. Lorsque celui-ci eut été exécuté, le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France exhorta les Puissances Maçonniques, et toutes les Loges, à formuler une protestation, et dit que Ferrer personnifiait l'idéal maçonnique, et que c'était à cause de cela qu'il avait été frappé. Le chef d'une bande de conspirateurs, qui assassina, pilla, brûla, qui mit à sac les églises, accabla les ecclésiastiques de mauvais traitements ; le fondateur d'une école d'anarchie et d'athéisme, voilà donc l'idéal franc-maçonnique ! Cela ne confirme-t-il pas le langage de Mgr. Koppes, et en particulier, ce qu'il dit des relations entre la Franc-Maçonnerie et

l'école anti-religieuse ? Ce tapage Ferrer n'a-t-il pas démontré l'union intime, la solidarité d'intérêts des Francs-Maçons, des Libres-Penseurs, des Social-démocrates, avec l'anarchisme, même en Allemagne, et cela d'une manière si claire, qu'aucune négation n'est possible.

Et la Franc-Maçonnerie allemande, dans ses rapports avec l'Ecole et l'Education ? Un organe maçonnique, la *Bau hütte*, a publié en 1909 un appel pour que « de nos jours, la jeunesse qui grandit sous nos yeux, soit élevée dans un esprit de tolérance, en dehors de tout confessionalisme étroit, c'est-à-dire qu'elle soit élevée dans un sens maçonnique ». Un écrivain de la Loge définit, ainsi qu'il suit, le but de cette éducation :

« Nous autres, Francs-Maçons, nous n'attaquons pas directement la Religion, mais nous traitons la jeunesse, le jeune homme, de telle sorte, que le Confessionalisme, la croyance religieuse, se retirent peu à peu de leur âme, comme la feuille flétrie se détache de l'arbre.

« La méthode d'éducation maçonnique est donc une méthode qui vise à anéantir la foi religieuse ; elle s'est fait suffisamment connaître, par le projet de loi sur l'éducation populaire, dans le Luxembourg, en sorte que Mgr Koppes avait parfaitement le droit de signaler, au Congrès de Metz, la « fuite de la Maçonnerie devant le grand public ». D'ailleurs, la Maçonnerie luxembourgeoise a laissé percer son hostilité contre l'Eglise Catholique. Son Grand-Maître, prenant la parole au cinquième Congrès Maçonnique international de Rome (1912), a déclaré : « Quiconque se rendra désormais à Rome, ne demandera plus à voir le Pape, mais à voir Nathan ». Le nom même de ce personnage, maire de Rome, Grand chef de la Maçonnerie italienne, dit assez son origine juive, qui lui vaut l'amitié toute particulière du *Berliner Tageblatt*. Un correspondant de la *Frankfurter-Zeitung* prétend que la Loge de Luxembourg se compose d'une douzaine de braves gens, personnes inoffensives, qui s'occupent de questions humanitaires ; il ajoute qu'aucun d'eux n'a d'influence dans la politique du pays, qu'aucun n'est membre militant d'un parti. On le croira si l'on veut : c'est toutefois le cas d'appliquer le « *Credat Judæus Apella* » Quiconque a pu jeter un regard dans les manœuvres maçonniques, pourra affirmer que la loi scolaire, dont a parlé Mgr Koppes, n'est autre chose qu'une œuvre maçonnique.

Il ne faut pas davantage méconnaître ou nier les rapports entre la Maçonnerie et les agitations et les violences révolutionnaires. Sans doute, la Maçonnerie allemande va nous dire que ce caractère révolutionnaire est propre à la Maçonnerie de langue romaine, que, pour son propre compte, elle ne s'occupe pas de politique, et cela *par principe*. Nous allons montrer que ce « par principe » est une tromperie, et nous le prouverons par les faits.

La Maçonnerie allemande est simplement une branche de la Maçonnerie internationale, qui a pour siège le Grand-Orient de Paris. La Franc-Maçonnerie allemande est donc assujettie aux décisions et aux

tendances du Grand-Orient de France. L'année 1870-71 a amené, sans doute, un refroidissement assez persistant dans les relations maçonniques entre la France et l'Allemagne, mais les fils maçonniques, qui relient Berlin à Paris, se sont renoués en ces dernières années, et la Maçonnerie internationale est revenue à n'avoir « qu'un cœur et qu'une âme ». La Maçonnerie allemande doit donc être tenue pour responsable des efforts et des actes de la Maçonnerie internationale. Du reste, la Maçonnerie allemande n'a jamais renié cette solidarité, *même dans l'affaire Ferrer*, bien que les Francs-Maçons allemands aient été assez prévoyants, pour ne pas mettre trop en avant, au premier plan, cette affaire compromettante. La Social-Démocratie, en vertu de sa communauté d'intérêts avec la Maçonnerie, met à la disposition de celle-ci, dans la lutte contre l'Eglise catholique, les réunions en masse qu'elle peut organiser. D'ailleurs, les Messieurs de la Loge se voient obligés de prendre part aux réunions en masse, et, à côté de leur « travail secret, ils ne craignent plus de se montrer en public, dans ces sortes de réunions. Les Sociaux-démocrates, en tant qu'hostiles à toute religion et à toute Eglise, frayent la route à la Maçonnerie, et trouvent, dans les réunions protestantes, des troupes auxiliaires toutes prêtes.

On trouve donc la Maçonnerie, à côté de la Social-Démocratie, parmi ceux qui combattent, par principe, le catholicisme ; ces derniers adversaires s'opposent à toute manifestation positive, à toute activité catholique sur le terrain de l'Eglise et de l'Ecole. Lors de la session de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, qui a eu lieu le 21 mars 1912, dans les locaux de la Loge *Karl Zum Aufgehenden Lichte* (Loge *Charles à la Lumière qui se lève*), à Francfort-sur-Mein, le Fr∴ Dr Weiss (de Constance), a formulé 18 règles ou principes dont nous reproduisons le plus caractéristique : « Un vrai Franc-« Maçon ne saurait être un disciple fidèle de l'Eglise catholique, alors « même qu'il rendrait hommage à la valeur mentale et morale de « celle-ci ». Ensuite, il a donné une indication sur la manière d'agir pendant qu'on est en état de santé, c'est-à-dire sur les dispositions que l'on doit prendre dès lors pour écarter de son lit de mort l'assistance du prêtre. On ne saurait définir, plus nettement, l'attitude de la Franc-Maçonnerie allemande, en face de l'Eglise catholique. Et lorsque la Presse libérale nous chante, sur tous les tons, que la Loge « n'est point l'ennemie de la Religion et de l'Eglise », il faut reconnaître que certaines gens savent nous jeter de la poudre aux yeux.

Encore un mot sur la position de la Franc-Maçonnerie par rapport à l'*Ecole chrétienne*. Lors d'une réunion de cercle de l'Union des Francs-Maçons Allemands (cercle de Wurtemberg, de Bade, d'Alsace-Lorraine et de la région de la Sarre), tenue le 28 mars 1909, à Fribourg-en-Brisgau, le Fr∴ Otto Hesse, de Saarbruck, a dit que « *dans « le but d'exercer une influence sur l'action scolaire, il fallait obtenir « que le personnel enseignant et le personnel administratif scolaire,*

« *unissent leurs efforts à ceux de la Loge, en collaborant avec elle* », et il indiqua les voies et moyens, pour arriver à ce résultat. Dans le compte rendu annuel de la Loge *Germania Zur Deutschen Treue* (Germania à la loyauté allemande), d'Erlangen, pour l'année 1908-1909, se trouve un opuscule, qui a pour titre : « Des moyens dont chaque Loge dispose pour répandre les lumières autour d'elle ».

Cet opuscule est digne d'attention ; on y lit : « De tous les établis- « sements d'éducation et de culture, l'Ecole populaire est, sans con- « tredit, le plus important ; en ce qui la concerne, nous formulons « en première ligne les exigences suivantes : « Direction laïque de « l'Ecole, rédaction de règlements d'ordre et d'enseignement confor « mes à l'esprit moderne, transformation en écoles communes aux « deux sexes, l'enseignement religieux confié aux ministres de la re « ligion. »

L'appel invitant les personnes qui pratiquent et celles qui dirigent l'enseignement à l'école, à collaborer avec la Loge, dit assez qu'on veut écarter la collaboration de l'Eglise.

Dira-t-on que la politique maçonnique, qui a pour objet l'Eglise et l'Ecole, et qui est dirigée surtout contre l'Eglise et l'Ecole catholique, n'est point de la politique proprement dite ! Cela revient à dire que c'est énoncer consciemment une fausseté que de soutenir que la Maçonnerie allemande ne se mêle point de politique.

II

Le journal libéral *Saarbrücker Zeitung*, à propos du discours prononcé au Congrès Catholique de Metz, par Mgr. Koppes, de Luxembourg, s'exprime ainsi :

« Les Loges allemandes ne s'occupent point de politique et ne sont point les ennemies de la Religion et de l'Eglise. Leur but est de travailler à l'idée humanitaire ; l'Ordre se distingue par l'œuvre bienfaisante qu'il accomplit dans le silence. »

Ce sont là des propos qu'on entend souvent ; mais ils témoignent d'une entière ignorance sur la nature et les efforts de la Maçonnerie allemande, ou bien ceux « qui savent » sont amenés à dissimuler et à nier le travail politique de la Maçonnerie allemande. La Maçonnerie doit évidemment tenir beaucoup à ce qu'on croie dans le grand public, qu'elle forme une société inoffensive humanitaire, bienfaisante, étrangère à la politique. Mais, c'est tout le contraire qui est vrai.

Si la Maçonnerie internationale, chaîne dont la Maçonnerie allemande forme un anneau important, s'occupe notoirement, et activement de politique, et exerce ainsi une action considérable sur les événements politiques, il faut en conclure que la Maçonnerie allemande ne peut se soustraire à la politique générale de la Maçonnerie internationale, et de plus, qu'elle cherche à s'assurer une influen-

ce dans la politique allemande. C'est un *travail secret*, comme le sont du reste tous les *travaux* de la Maçonnerie, et il est rare que le public profane en ait une connaissance précise. Mais ce secret même est une première preuve que les Loges s'occupent de politique. A l'étranger, on n'a pas le moindre doute à cet égard ; il en est de même en Allemagne, au moins parmi ceux qui sont le plus apparentés aux Francs-Maçons ; nous voulons parler des Libres-Penseurs. Nous avons publié dans notre dernier numéro du dimanche, d'après le n° 17 du *Freidenker* (Libre-Penseur), une invitation à prendre part au Congrès international de la Libre-Pensée à Lisbonne, avec le programme d'une « Manifestation contre l'Eglise Romaine » et d'une « Manifestation en l'honneur de la République Portugaise ». Cela n'empêchera pas la « *Saarbrücker Zeitung* » d'affirmer encore que « *les Loges allemandes ne s'occupent pas de politique, qu'elles ne sont hostiles, ni à la religion, ni à l'Eglise* ».

On nous rappellera peut-être que cette attention est un principe affirmé par les Loges ; nous n'ignorons point qu'il y a eu des déclarations faites par le Congrès (convent) des Grandes-Loges allemandes en 1874 et en 1878. Au Convent de la Ligue des Grandes-Loges Allemandes, tenu à Berlin, le 24 mai 1874, il a été décidé en substance, sur la proposition du F.·. Bluntschli, article 2 : « Les Loges ne sont point appelées, *en tant que Loges*, à participer aux luttes politiques et religieuses de parti. » Nous avons souligné les mots « en tant que Loges » parce qu'il y a déjà là une certaine limitation, confirmée par l'expression : « ne sont point appelées »... Il s'agit donc d'une simple formalité qui n'empêche nullement la participation à la politique.

Afin de démontrer que la Maçonnerie allemande s'occupe réellement de politique dans les partis politiques et religieux, en dépit de l'interdiction rapportée plus haut, nous allons citer, conformément à notre promesse, un document dont nous avons sous les yeux *l'original*. C'est une lettre autographe du Grand-Maître de la Grande-Loge *Royal-York*, de Berlin. Elle est entre nos mains depuis longtemps. Cette reproduction sera exacte et intégrale, bien qu'une grande partie du texte soit dépourvue d'intérêt.

A

la Respectable Loge, P. z. s St. Berlin, le 28 décembre 1904.

(Sceau avec l'inscription : *Sigillum*.

Magni Latomorum Cœtus
R. Y. de Amicitia
dicti Berolini

Vénérable Maître, — chers Frères, —

..*Ma lettre confidentielle* du 2 juillet courant, où je demandais l'ap-

pui actif des Respectables Loges de notre Rite, en faveur de la Loge *Culm-Schwets*, qui lutte pour son existence, n'est pas restée sans résultat. Plusieurs de nos Loges ont déjà envoyé des contributions importantes ; d'autres les ont promises d'une manière certaine ; un petit nombre d'autres, qui se trouvent dans des embarras financiers, ont dû décliner toute aide. Les Loges (au nombre desquelles se trouve la vôtre) qui n'ont pas encore fait connaître la détermination prise, sont invitées par moi à le faire dans le plus berf délai, et à contribuer, dans la mesure de leurs forces à soutenir une *œuvre à la fois maçonnique et nationale. Je rappelle encore une fois qu'il s'agit, dans ce cas*, D'UN DEVOIR IMPORTANT, CELUI D'AIDER NOS FF.·. DANS LA LUTTE CONTRE L'ULTRAMONTANISME ET CONTRE LE POLONISME.

« La Loge de *Culm-Schwetz* travaille encore actuellement dans des locaux loués. La propriétaire se refuse à renouveler le bail. Comme il est actuellement impossible de se procurer un autre local par location, la Loge se voit dans la nécessité, si elle ne veut pas se dissoudre, d'acquérir par voie d'achat, la propriété qu'elle a utilisée jusqu'à ce jour, et de le faire dans le plus bref délai. La propriété est déjà hypothéquée pour la somme de 13.000 marks à 5 % ; il manque encore 10.000 marks pour parfaire le prix d'achat, et il serait possible de les demander à nos Loges de Saint-Jean et à la Grande-Loge. En cas de nécessité, on pourrait offrir une partie de la somme en seconde hypothèque, et obtenir de la Grande-Loge qu'elle se chargeât un jour de payer les intérêts.

« Les ressources manquent pour une construction entièrement neuve, et même pour un agrandissement peu important. Cependant les FF.·. de *Culm-Schwetz*, qui se sont toujours montré très disposés aux sacrifices pécuniaires, se voient contraints de créer un fonds en vue d'une construction, attendu que le local de leurs réunions est absolument insuffisant.

« Je vous serai extrêmement reconnaissant de m'informer le plus tôt possible des décisions prises par vous, et si vous m'apprenez votre participation à cette belle œuvre soit par une contribution pécuniaire, soit par un prêt (le mot allemand est écrit avec une faute d'orthographe : *Darhlehn* que la *Germania* reproduit avec un (*sic*).

« Je vous salue comme

« Votre

« très attaché Fr.·.

« Signé : B. A. WAGNER, Grand-Maître. »

Nous remarquerons, à ce sujet, que la circulaire confidentielle du Grand-Maître Wagner, du 2 juillet 1904, ne nous est point connue, et que nous avons nous-même souligné les passages de la lettre du 28 décembre. A cela près, la reproduction est parfaitement complète, exacte. Le passage le plus frappant est celui-ci :

« *Je rappelle encore une fois qu'il s'agit dans ce cas d'un devoir « important, celui d'aider nos FF∴ dans la lutte contre l'Ultramon- « tanisme et le Polonisme.* »

Nous avons là une preuve documentaire, indiscutable, que la Maçonnerie allemande, elle aussi, prend part aux luttes de partis en religion comme en politique. En outre, il ne s'agit point ici de telle ou telle Loge locale plus ou moins insignifiante : c'est le Grand-Maître de la Grande-Loge « *A l'Amitié* » qui enfreint la décision mentionnée plus haut du Convent des Grandes-Loges.

Personne ne s'étonnera de voir la Maçonnerie allemande en lutte contre l'Ultramontanisme, c'est-à-dire, contre le Catholicisme, mais, dans les milieux polonais, l'attention se portera sur la lutte contre le *polonisme* que le Grand-Maître Wagner inscrit sur le drapeau maçonnique. Et l'on soutiendra encore que la Maçonnerie allemande ne se mêle point aux luttes des partis, en religion et en politique !

Le parti qui pousse le gouvernement prussien à dénationaliser la Pologne par l'expropriation des grands propriétaires fonciers, par l'établissement de colonies allemandes sur leurs domaines divisés en petits lots, est dit le parti *hakatiste*, ainsi nommé des lettres H. K. T. qui commencent les noms de ses trois chefs principaux: le premier est celui de Hansemann,fils du fondateur de la grande Banque la Diskonto Geselschaft, et ancien ministre des finances, grand ennemi de Bismarck. Et l'on peut être certain qu'il y a l'influence juive derrière, comme le montre l'attitude des Polonais contre les Juifs, attitude que nous signalons plus loin.

Canada. — Le *Patriote de l'Ouest,* 28 août 1913, rapporte d'après le *Leader*, de Regina, les paroles suivantes prononcées par S. G. Mgr Pascal, évêque de Prince-Albert, au Congrès catholique français :

Aujourd'hui, grâce à Dieu, nous ne sommes plus seuls. Nous avons beaucoup de paroisses où le clergé est français, où tout se fait en français. Nous devons nous unir, former un bataillon, un régiment, établir entre nous tous une entente commune. Le temps est passé où nous devions plier le genou devant les « francs-maçons » et leur permettre de nous mener par le nez. Ne parlons pas mal d'eux. Ne traitons pas nos ennemis avec mépris .Mais tenons-nous debout, pour défendre nos droits. » » *The time has passed when we must bow our knees before the free masons and allow them to lead us by the nose. Do not speak evil of them, or treat our enemies with scorn, but stand up for our rights.* »

Notre vaillant collaborateur, M. L. Hacault, auquel nous empruntons cette citation, ajoute :

Pour qu'un prêtre devenu évêque ait pu parler publiquement, aussi carrément, de l'action maçonnique, il faut évidemment que son jugement soit fondé sur une longue expérience. Comme cette expérience est vieille de bientôt 40 ans, ces paroles ne peuvent être taxées de mots en l'air. L'Evêque sait ce qu'il dit en parlant de cette puissance occulte devant laquelle on a si longtemps dû plier. Il sait ce qu'il dit en insistant sur la formation d'un bataillon, d'un régiment, d'une union catholique nationale pour la défense nécessaire de nos droits.

Je ne rechercherai pas les faits auxquels l'Evêque a pu faire allusion. Toute l'histoire du Nord-Ouest, depuis l'époque où la Maçonnerie a commencé sa conspiration contre les droits scolaires des catholiques, des Canadiens-Français, jusqu'aux événements de 1905, atteste une action maçonnique prépondérante. Les noms de F∴ Haultain, de F∴ Goggin, de F∴ Clifford Sifton ne sont pas encore oubliés, sans doute dans le Nord-Ouest. pas plus que ceux des FF∴ Joe Martin, Cameron, Greenway et alii, en Manitoba.

Mais ce n'est pas, particulièrement, sur la constatation de cette prépondérance, de cette tyrannie, de cette violation cynique des droits des catholiques, en matière d'éducation, qu'il importe d'insister. Ce qu'il faut signaler c'est la formation de combat contre l'Ennemi si clairement signalé, — formation de combat demandée de tous les catholiques, — c'est l'établissement, entre eux, d'une union nationale, solide, solidaire, vraiment catholique, de cœur et d'âme.

Mais pour combattre l'ennemi, il faut le connaître, tel qu'il est. Il faut le démasquer, — car il porte cent masques. Il faut montrer la Maçonnerie, telle qu'elle est (Ordre de Léon XIII). Il faut donc l'étudier tout d'abord et la faire étudier par les catholiques. De même qu'il faut à l'Eglise des docteurs en théologie catholique, il faudrait aux fidèles des docteurs en *athéologie* maçonnique..

Et c'est ici que la presse est appelée à jouer un grand rôle. C'est qu'elle peut, qu'elle doit servir à étudier, l'ennemi ,à le faire étudier, à le faire connaître tel qu'il est, à lui ôter, l'un après l'autre, tous ses masques, afin d'en montrer à tous la vraie face *ne varietur*. Cette face, au fond, est partout, la même, — la face kabbaliquement, judaïquement anti-chrétienne, anti-catholique, et j'ajoute : anti-française, anti-patriotique, anti-nationale. Quand la Maçonnerie sera connue *telle qu'elle est*, quand elle sera combattue *comme elle doit l'être*, Dieu aidant, — ce jour-là, elle sera vaincue.

Etats-Unis. — Quelques journaux maçonniques américains veulent faire croire à leurs lecteurs que l'Eglise se relâche de sa persévérance dans la lutte antimaçonnique. Certains journaux catholiques se persuadent même qu'elle doit le faire pour porter son attention ailleurs. Voici quelques indications sur cette tendance. Elles

sont tirées d'un périodique maçonnique d'un ton sérieux et d'une allure modérée :

« Pendant que les Prélats catholiques des pays latins exploitaient l'affaire Taxil et en tiraient tout le parti possible, on se rappelle que les Evêques d'Amérique et d'Allemagne donnèrent de sérieux avertissements au sujet des absurdités qu'on mettait en circulation sous le couvert de l'Eglise. Ce qui prouve que les gens d'Eglise n'ont pas tout à fait perdu le sens des proportions, c'est qu'il en est qui se refusent à suivre aveuglément l'appel à l'attaque contre la Maçonnerie. Voici ce qu'on lit, dans le *Western Watchman* (la Sentinelle de l'Ouest), journal catholique de St-Louis ; c'est une lettre de son correspondant de Rome :

« On nous parle trop de la Maçonnerie et des actes maçonniques. « Au temps de Rome païenne, tous les désastres possibles, qui arri- « vaient aux armées romaines ou à la cité impériale, étaient impu- « tés aux Chrétiens. Ainsi que nous l'apprend Tertullien, soit qu'il y eût « une sécheresse, que le Tibre débordât, que l'incendie fît des ra- « vages, que les moissons fussent perdues, tout cela était l'œuvre « des complots chrétiens, et de toutes parts venait le cri « *Christianos* « *ad leones* ». (Les chrétiens aux lions !) Aujourd'hui la partie « inerte des Catholiques italiens renverse les rôles en attribuant à « la Franc-Maçonnerie tout ce qui arrive de fâcheux pour l'Eglise. « Certes on doit faire une large part à l'action de la secte de ténè- « bres. Mais puisqu'il y a 35 millions de Catholiques en Italie, et un « misérable total de 15.000 Maçons, il est vraiment trop tôt de crier « Au Franc-Maçon » à chaque instant, a moins qu' « il n'y ait quelque « chose de pourri dans le royaume de Danemark », à moins que les « Catholiques ne perdent de vue leur affaire. »

« Et ce que je dis de l'Italie, peut se dire des autres pays. En Eu- « rope, en Amérique, en Afrique et en Océanie, il y a 3.990.000 Ma- « çons, mais le nombre des catholiques dépasse 200 millions. »

On comprend fort bien l'intérêt de la secte à détourner l'activité des catholiques. On le comprend assez pour éviter le piège ainsi tendu.

L'Eglise abandonne si peu la lutte anti-maçonnique que, comme on l'a vu plus haut, le Pape Pie X a prescrit des prières pour appeler les forces surnaturelles au secours des combattants.

Italie. — Nous trouvons dans l'*Idea Nazionale*, du 3 septembre, de nouvelles réponses à l'enquête sur la Franc-Maçonnerie. Voici d'abord celle de Mgr de Bonomelli, évêque de Crémone, dont les idées libérales sont bien connues :

La Franc-Maçonnerie, dit entre autres l'évêque de Crémone, rompt l'harmonie, scinde en deux la société forme une

société dans la société civile, un Etat dans l'Etat, et établit entre ses membres et la société civile, la société en grand, la société légale, un mur de séparation, et cela, par suite du secret qu'elle exige. La Franc-Maçonnerie condamne l'aristocratie du sang, et prêche la démocratie la plus large, mais elle-même, elle crée une démocratie infiniment plus dangereuse, une société qui recourt à tous les moyens pour aider ses membres, en se servant, si cela est nécessaire, comme de marche-pied, des citoyens les meilleurs, de quiconque n'appartient pas à la Franc-Maçonnerie.

Le sénateur Pompeio Molmenti se déclare opposé à la Maçonnerie et conclut ainsi : « Les côtés ridicules de son symbolisme empêchent « absolument de la prendre au sérieux. Il faudrait un Goldoni pour « décrire certains Maçons que je connais, qui doivent tout à la « Maçonnerie, et qui disent d'elle tout le mal possible. Voilà la grande « faiblesse de l'institution : elle ne peut pas même être défendue par « ceux-là mêmes qui lui ont les plus grandes obligations. Ces gens-là « font comme les radicaux qui dînent d'un prêtre, soupent d'un « prêtre, et envoient leurs enfants chez les Jésuites. »

Le sénateur Tamassia rappelle que, vers la fin de 1897, il publia un avertissement en règle à la « secte ténébreuse », et il le renouvelle sous une forme incisive : « Si, dit-il, la Maçonnerie veut rendre « un véritable service à la civilisation, il faut qu'elle ait le courage « de se suicider, ou l'énergie d'opérer dans son propre organisme « une transformation radicale, qui l'ouvre au souffle de la vie mo- « derne. »

Le sénateur Francesco Bruno, président honoraire de la Cour de Cassation, dit que la Maçonnerie détruit la force des divers organes de l'État : armée, magistrature, enseignement.

Le lieutenant-général Berta déclare que la Maçonnerie cause des maux incalculables : « Toutes les médiocrités à la conscience élastique « y sont attirées ; l'obscurité qui enveloppe les Fr∴ crée en chacun « d'eux un sentiment de défiance, de malaise, contraire aux traditions « de camaraderie et de franchise nécessaires à l'armée. »

Des réponses analogues ont été faites par les sénateurs Emanuele Fergola et Biscaretti, le lieutenant-général Porro, qui commande la division militaire de Milan, et le vice-amiral Carlo Marchese.

L'honorable Foscari répond que vingt ans passés dans la marine de guerre l'ont convaincu qu'il y a incompatibilité entre le serment prêté au Roi et à la Patrie, et le serment prêté au Grand-Maître et à la Fraternité universelle : dix ans de vie politique lui ont prouvé que cette incompatibilité s'étend à toutes les administrations de l'Etat.

L'avocat Bassano Gabba, ancien maire de Milan, dit : « Je ne suis « pas arrivé à comprendre comment on peut sortir d'une Eglise, pour « entrer dans une autre, où l'on se sent plus gêné encore. »

Le professeur Michele Scherillo, de l'Académie des Sciences et des Lettres de Milan, dit : « Je ne sais si, quand l'heure sera venue « d'écrire l'histoire du Risorgimento avec sérénité, on réussira à « prouver que l'avantage politique dû à la Maçonnerie n'a pas été « balancé par l'énorme préjudice moral qui a été causé au caractère « national. En tout cas, maintenant que nous avons conquis un « régime de liberté, la Maçonnerie est désormais privée de l'unique « argument qui pouvait justifier son existence. »

La Franc-Maçonnerie et les organes qui lui sont dévoués continuent à faire la « muette ». Le seul personnage qui ait dit quelques mots, bien insignifiants encore, en faveur de la Secte, le professeur Arturo Labriola, a déclaré qu'il n'est point Maçon, et qu'il ne voit dans la Maçonnerie qu'un contrepoids à la puissance de l'Eglise Catholique,

— Sous le titre de « *Referendum* sur la Franc-Maçonnerie » la *Gazette de Liège*, 20 septembre 1913, publie l'article suivant :

Nous avons précédemment attiré l'attention de nos lecteurs, sur le referendum organisé en Italie, par l'*Idea Nazionale*, journal libéral, au sujet de la Franc-Maçonnerie. Les sept séries de réponses publiées jusqu'à ce jour, émanant souvent d'anciens affiliés aux Loges, en tout cas d'esprits indépendants, et la plupart carrément hostiles à l'Eglise, constituent une condamnation écrasante de la Maçonnerie et de ses pratiques souterraines.

On en jugera par l'analyse de la septième série, que nous empruntons au *Corriere della Sera*, du 11 septembre.

Le sénateur Alexandre d'Ancona fait observer qu'aujourd'hui, pratiquement, la Maçonnerie n'est plus qu'une société de secours mutuels.

« Si d'autres, continue-t-il, voulaient la considérer comme l'antagoniste de la secte cléricale, il s'agirait donc de deux sectes en conflit, qui prétendent à la domination, et dont l'une vaut l'autre. Mais, pour suivre des voies secrètes et ténébreuses, la Franc-Maçonnerie est moralement plus coupable, elle qui devrait passer pour une réunion d'hommes libres. »

Le sénateur Di Prampero, se déclare également l'adversaire de la Maçonnerie, dont il considère l'action comme plus nuisible qu'utile.

Le sénateur Della Vedova observe que le fait de chercher à se cacher, ce qui revient à se soustraire aux responsabilités, s'il pouvait s'expliquer en d'autres temps, n'est plus nécessaire désormais, comme il n'est ni glorieux, ni moderne.

« Si de fait, continue-t-il, il est permis à la Franc-Maçonnerie non seulement de dissimuler cette qualité, mais même, quand la chose est utile, de la nier, tant pis pour cette école, qui autorise encore explicitement ses disciples au mensonge. »

Le contre-amiral Umberto Cagni affirme que « l'action occulte de la Franc-Maçonnerie est destructrice de cette foi en la justice, qui constitue un élément fondamental de la discipline, en n'importe quelle corporation , et qu'elle est très nuisible à la sérénité indispensable de l'école, et à la formation du caractère de la jeunesse italienne ».

Le vice-amiral Marselli et le lieutenant-général Luigi Zuccari, donnent des réponses analogues.

L'honorable Vincenzo Carboni, observe que les démocrates sont tout spécialement, le plus férocement, opposés à tout ce qui reste d'obscur et d'occulte, dans la vie publique, et que celui-là ne peut prétendre à remplir une fonction éducatrice, celui qui plonge les racines de son existence dans la dissimulation et l'hypocrisie.

Le commandeur Ferdinando Bocca, président de la Chambre de Commerce de Turin, dit que l'action de la Maçonnerie, quand elle est occulte, ne peut être que nuisible, en toute manifestation de la vie nationale, et, quand elle se produit au grand jour, réussit difficilement à surpasser le vide de ses symboles et le grotesque de son rituel.

Luigi Einaudi déclare que, malgré tous ses efforts, il n'a réussi à rien trouver « qui puisse être en faveur d'une chose aussi comique et aussi « camorristique » que notre Maçonnerie ».

« Ce qui n'empêche, ajoute-t-il, que la lutte contre la Maçonnerie, comme l'anticléricalisme, ne puissent devenir de périlleuses diversions à la lutte, contre les vrais maux qui menacent la vie du pays. »

« Sorti depuis vingt ans de la Maçonnerie, écrit le professeur Giacomo Venezian, de l'Université de Bologne, je ne puis hésiter à manifester ma conviction profonde que, si une société secrète peut préparer un mouvement révolutionnaire, jamais elle ne pourra déterminer dans un pays à régime libre, un fécond mouvement d'idées. »

Et il conclut en disant, pour ce qui regarde la Maçonnerie, que « la résistance et la défense, contre la puissance du clergé, a dégénéré en une réaction anticatholique et antireligieuse, qui est un des plus puissants dissolvants de notre organisme national. »

Le professeur Carlo Formichi, de l'Université de Pise, observe que celui qui, aujourd'hui, éprouve le besoin de se cacher, ne peut vouloir ni faire que le mal.

Luigi Siciliani trouve que la Maçonnerie est réduite, dans la meilleure hypothèse, à une société de secours mutuels.

Se déclarent également adversaires de la Franc-Maçonnerie, Angelo Zanelli, Giovanni Rabizzani, le professeur Léone Nicolini, de l'Université commerciale Bocconi, et le commandeur Luigi Galata, vice-directeur général au ministère des Finances.

Deux mots de réflexion là-dessus. Voilà sept séries de sommités italiennes, sénateurs, amiraux, officiers, commandeurs, professeurs, députés, appartenant tous à l'opinion libérale, qui sont unanimes à déclarer la Franc-Maçonnerie néfaste pour l'Italie, et à condamner

son action occulte, comme une déformation du caractère et un ridicule anachronisme. Il serait très intéressant de savoir ce que pensent de ce referendum nos francs-maçons belges. Est-ce que par hasard, ce qui est jugé détestable au-delà des monts, serait de ce côté-ci, digne de louange ? La parole est aux loges belges. — AMICUS.

Et aux Loges françaises, ajouterons-nous.

Mais ni les unes ni les autres ne répondront. La Franc-Maçonnerie n'aime pas à causer avec les profanes. Elle ne consent pas à discuter au grand jour et possède un talent supérieur — c'est même à peu près le seul qu'il faille lui reconnaître — pour organiser la « muette » sur les questions qui la gênent. Cet état d'esprit et cette manière de comprendre la discussion, qui se sont malheureusement infiltrées dans bien d'autres milieux — où l'on est un peu surpris de les rencontrer — portent au premier chef la marque de la Secte. Hors nous et ceux qui pensent absolument comme nous, nul autre n'a droit à la lumière de la libre discussion. Le silence seul convient. Triste mentalité, mais bien maçonnique, comme le prouve, une fois de plus, le mutisme des Francs-Maçons d'Italie et d'ailleurs.

Mais, par contre, si la Franc-Maçonnerie évite la discussion au grand jour, elle ne recule devant rien pour travailler en sous-main l'opinion publique et l'amener au point qu'elle désire. Et ici encore nous trouvons sur une échelle peut-être plus restreinte la même méthode dans d'autres milieux. On ne discute pas, mais on dénigre sous le manteau de la cheminée.

M. Copin-Albancelli, lisons-nous dans la *Picardie*, 26 septembre 1913, qui a jeté bien des lumières sur l'histoire des Loges, a mis très justement en évidence cette grande vérité, que le rôle de la Franc-Maçonnerie est de faire l'opinion.

En quel sens, s'est-il demandé, la Franc-Maçonnerie est-elle une société secrète ? Est-ce en ce sens que les Francs-Maçons se dissimulent et qu'ils ne sont pas connus ? Il y a là, répond-il, du vrai et du faux. Oui, à certains moments et dans certains milieux, les membres des Loges ne veulent pas être connus, connus au moins du gros public ; mais, par la force des choses, l'affiliation d'un associé est connue partout et toujours d'un certain nombre d'autres associés ; sans quoi, en effet, nulle société ne pourrait même exister. Ici, le secret, poursuit M. Copin-Albancelli, consiste bien plutôt en ce que le but suprême de la secte est caché aux regards, et que ce but, pour les affiliés inférieurs et pour le public, n'est pas le même que pour les initiés de rang supérieur, véritables inspirateurs de la pensée maçonnique.....

...Le Franc-Maçon travaille l'opinion au dehors, pour que l'œu-

vre au dedans puisse mieux se continuer. Il ne veut pas d'algarades qui puissent mettre les FF∴ en mauvaise posture. Le but dernier à atteindre restera momentanément soustrait aux curiosités indiscrètes, ou bien nié en dépit de l'évidence, parce que les dissimulations même seront un meilleur moyen de parvenir à ce but. Cependant les Loges avancent toujours, et ne reculent jamais..

.....Les Loges, avons-nous dit, font l'opinion : nous soupçonnons précisément qu'elles ne soient pas tout à fait étrangères à une opinion que beaucoup de nos amis se sont faite sur M. Poincaré.....

Nous ne sommes pas éloignés de partager l'opinion de notre vaillant collègue picard sur ce point. Et cela est dû au travail souterrain qui s'accomplit un peu partout, et dans lequel on produit des arguments qu'on n'oserait pas sortir au grand jour d'une discussion publique. C'est toujours le même procédé, contre lequel viennent se briser les meilleures bonnes volontés et les efforts les plus courageux. Quels que soient le talent et la valeur apportés dans la lutte, l'effort demeure vain à batailler contre une ombre qui fuit. Aussi est-ce par le grand jour et la lumière que l'antimaçonnerie triomphera de l'adversaire. A la condition toutefois de concentrer tous les efforts contre lui et de ne pas lui emprunter ses procédés douteux... pour s'en servir contre ceux qui mènent le même combat.

— Nous donnons ci-dessous une série de dépêches de l'Agence *Roma*, concernant les incidents qui ont marqué la présence des gymnastes catholiques à Rome.

Certains groupes de jeunes catholiques, membres des sociétés de gymnastique venues à Rome, se sont rendus devant le palais Giustiniani, siège du Grand-Orient italien, pour y faire une manifestation contre les Francs-Maçons, afin de répondre aux manifestations hostiles des anticléricaux, qui voulaient s'opposer à la libre circulation des jeunes catholiques. (A.I.R., 9 septembre 1913).

La Franc-Maçonnerie italienne a mobilisé ses apaches contre les gymnastes catholiques, non seulement à Rome, mais dans plusieurs villes sur le parcours des trains qui les ramenaient. Les attaques ont été les plus violentes dans les centres notoirement dominés par les Loges, tels que Civita-Vecchia et Pise. Partout, on a remarqué la connivence manifeste des autorités locales avec les agresseurs. La question romaine reçoit, de ces exploits de brigands, un argument de fait, qui va grossir ses annales plus ouvertes que jamais.

A Rome, les gardes de police et les carabiniers ont malmené les membres de la Jeunesse catholique italienne qui criaient : « Vive le Pape ! » à la sortie de l'audience pontificale. La Franc-Maçonnerie

maintient son mot d'ordre. Elle prépare ainsi les élections générales. (A.I.R., 12 septembre 1913).

— En attendant, tout le monde peut constater, encore une fois, que le Saint-Siège et les catholiques italiens sont à la merci de la Secte. Toutes les fois qu'elle veut attaquer, tout est prêt pour la servir, ou pour la laisser servir. (A.I.R., 13 septembre 1913).

— Hier dimanche, a eu lieu, à la Sala Pia (Borgo), le meeting catholique de protestation contre les exploits de la « teppa » anticléricale organisée par la Secte et tolérée par la police de M. Wenzel franc-maçon militant. La réunion était privée. M. Wenzel avait interdit le meeting public, ainsi que l'affichage d'une protestation. A la sortie, les apaches anticléricaux essayèrent de renouveler leurs attaques de brigands, ils furent reçus vigoureusement par les catholiques. Le soir, tous les journaux libéraux annoncèrent que les catholiques avaient attaqué les inoffensifs anticléricaux. Voici le texte de l'ordre du jour voté :

« Les Catholiques de Rome, réunis en solennel comice, ayant constaté que la récente défense du cortège gymnastique catholique constitue une violation des libertés constitutionnelles les plus élémentaires ; que les provocations et les exploits d'apaches des anticléricaux contre les gymnastes désarmés et pacifiques, avec la complicité complaisante des fonctionnaires publics, démontrent la faiblesse et l'impuissance du gouvernement ; pendant qu'ils repoussent les insinuations d'antipatriotisme lancées contre les citoyens catholiques, par une presse vendue et faussaire, et par des adversaires intéressés, revendiquent la dignité traditionnelle de Rome hospitalière, vilainement offensée par une minorité inconsciente ; font des vœux pour qu'à l'avenir, dans la lutte des idées et dans les questions de partis, s'établisse un courant de tolérance réciproque qui, en permettant une appréciation plus sereine des hommes et des choses, en éliminant les éléments antisociaux, prépare des jours meilleurs à la nation. »

Cet ordre du jour, très modéré, ne parle pas de l'offense faite à la dignité et à la liberté de la Papauté, par les exploits anticléricaux et par la complicité gouvernementale. Peut-être cette offense est-elle si évidente et si grave, qu'on n'a pas trouvé assez de termes pour la flétrir, et l'on s'est contenté de parler de la tolérance, de la nation, etc. ? (A.I.R., 15 septembre 1913).

Une dépêche du 19 septembre annonce que d'autres réunions de protestation ont eu lieu à Padoue, Naples, Modène, etc.

— L'enquête gouvernementale, sur les excès des apaches organisés par la Secte, pour assaillir les gymnastes catholiques, à la gare de

Civita-Vecchia, a montré la grave responsabilité du sous-préfet, M. Louis Asprea ; il a été déplacé par décret ministériel. (AIR, 22 septembre 1913).

Nous lisons d'autre part dans la *Vigie*, 2 octobre 1913 :

— D'après la *Liberté*, de Fribourg, le sous-préfet de Civita-Vecchia, a été transféré à la sous-préfecture de Pavie, à la suite d'une enquête, démontrant que les autorités de Civita-Vecchia, n'avaient pas pris toutes les mesures d'ordre, pour protéger les trains de pèlerins, provenant de Rome, et qu'elles ne surent pas empêcher les apaches, de provoquer et d'insulter les gymnastes catholiques.

Les *Cahiers Romains*, 21 septembre 1913, précisent :

Après avoir rappelé les faits mentionnés plus haut, l'auteur ajoute :

A propos des protestations des catholiques, contre ces excès sectaires, des feuilles catholiques n'ont pas pu dissimuler leur étonnement, en voyant voter, par le meeting catholique de la Sala Pia, à Rome, un ordre du jour, où l'on parlait de Rome hospitalière, de la tolérance dans la lutte des partis, des libertés constitutionnelles et des jours meilleurs pour la nation, sans souffler un mot de l'outrage fait à la Papauté, et de la situation intolérable que lui fait la Secte, dans la capitale du monde catholique. Cet ordre du jour pouvait être proposé et voté par des libéraux, adversaires des revendications papales, mais aussi civilisés, pour déplorer, etc., et pour souhaiter, etc. La chose est d'autant moins explicable, que l'ordre du jour parle au nom des « catholiques de Rome, réunis en solennel comice » et que, parmi les orateurs, on remarquait M. le président de l'Union Populaire des Catholiques Italiens.

Quand la campagne antimaçonnique éclata en Italie, dans les milieux les moins cléricaux du monde, on pouvait facilement prévoir que la Secte préparait le « diversif clérical ». L'histoire nous avait assez informés et édifiés là-dessus, pour qu'on n'eût pu en douter. Maintenant, ça y est. Faute de mieux, et dans le besoin de ne pas trop tarder (les élections générales italiennes approchent), la Secte s'est accrochée au concours des gymnastes catholiques à Rome, et au pèlerinage de la Jeunesse catholique italienne.

S'il y a un prétexte absurde, c'est vraiment celui-là. Les gymnastes catholiques sont des jeunes gens, quelques-uns vraiment, quelques autres vaguement catholiques, qui font du sport, c'est-à-dire une chose bien moderne, et qui n'a rien en elle de clérical. A Rome, ils se sont adonnés à un simple concours sportif, sans la moindre manifestation politique. Ajoutez, pour l'honnête vérité, que la plupart de ces gymnastes n'ont jamais manifesté, ni à Rome, ni ailleurs, des sentiments cléricaux, ni comme gymnastes, ni comme individus. On sait même

qu'il y a des catholiques expérimentés, qui sont inquiets, au point de vue catholique romain, sur les résultats pratiques de la plupart des sociétés sportives à étiquette catholique... Donc, rien de moins clérical, que le concours des gymnastes catholiques à Rome. Cela est si vrai, que la Secte elle-même a pris pour prétexte initial le fait que, parmi les gymnastes catholiques, il y avait des Autrichiens. Or, « A bas l'Autriche ! », donc, « Sus aux gymnastes catholiques ! » Misérable prétexte, digne de la malhonnêteté et de la goujaterie traditionnelles de la Secte.

Quant au pèlerinage de la Jeunesse catholique italienne, — outre qu'il a été une simple manifestation religieuse, — il faut également remarquer que, parmi ces braves jeunes gens, fourmillent les individus à idées bien modernes, bien démo-libérales. Il suffit de connaître leurs orateurs en vogue, par exemple, M. Engilberto Martire, qui, récemment à Pise, en présence du Cardinal Maffi, ne crut pouvoir mieux commémorer Ozanam, que par une attaque passionnée contre l'intransigeance de Louis Veuillot. Donc, point de ce cléricalisme « réactionnaire et temporaliste », qui sert à la Secte d'écharpe rouge, pour mettre en fureur les taureaux de ses corridas. Mais, nous venons de le dire, les élections approchent, et il fallait faire vite.

Dans sa hâte, la secte n'a pas dissimulé son organisation. A Rome, le chef de police, M. Wenzel, est un franc-maçon militant bien connu...

Après avoir rappelé les faits mentionnés plus haut, l'auteur conclut :

Sans aucun prétexte, nous ne disons pas sérieux, mais ayant l'ombre au sérieux, la secte organise ces scènes sauvages comme elle fit pour Ferrer, comme elle fit auparavant toutes les fois que cela lui a fait plaisir. Elle lance ses apaches — sa *teppa*, comme on dit ici, — contre toute une jeunesse venue à Rome pour faire du sport ou un pèlerinage religieux, sans aucun acte politique, sans aucune idée « réactionnaire et temporaliste », une jeunesse où les idées modernes dominent jusqu'à inquiéter toujours davantage des catholiques expérimentés et clairvoyants.

Donc, une fois de plus, on touche de la main cette vérité éclatante : les catholiques ont beau se moderniser, se libéraliser, se démocratiser, la secte les hait et les attaque également. Pour elle, le catholique moderniste et le catholique intégral sont deux individus à pendre à la même potence. Et alors, voilà la faillite du catholicisme démo-libéral, même sur le terrain de la « pratique » opportuniste, sur lequel il se vante d'être si fort.

Et notez bien : Si la Secte attaque les catholiques « modernes », comme s'ils étaient des « Torquemada », le gouvernement italien, depuis Giolitti jusqu'à Wenzel, les laisse attaquer, et ne sait sévir que contre eux. C'est la même histoire, comme aux pires jours de Crispi, comme toujours.

En effet, le gouvernement italien est sous l'influence directe de la Secte, depuis sa naissance. Il peut faire des gestes d'apaisement religieux ou national, quand la Secte le lui permet, pour ses buts inavouables. Mais, le moment venu, les ficelles tirées, le gouvernement se raidit et frappe toujours de notre côté.

Voilà des réflexions romaines, d'une chronique romaine et italienne. Mais croyez-vous que les choses se passeraient différemment, dans la France de Poincaré, dans l'Espagne de Romañones, etc., etc. ? La Secte est partout la même ; cela suffit pour répondre. (**A.I.R.**)

Armée

Allemagne. — Les journaux maçonniques ne manquent jamais de relever, à l'éloge de la Secte, les faits de guerre où le signe de détresse, même le simple signe de reconnaissance, a contraint des officiers à enfreindre des instructions qui leur étaient données. La *Revue* en a rapporté des exemples bien significatifs. En voici d'autres qui ne le sont guère moins.

Par suite d'une entente entre deux Fr∴ allemands et le Fr∴ général qui commandait le corps français, la ville de Schneeberg, en Saxe, fut exemptée d'une lourde contribution. Le journal qui cite ce fait y ajoute une remarque importante. Bien que la conception qu'on se faisait alors de la Maçonnerie fût fort différente chez les Allemands et les Français, la solidarité maçonnique exigeait qu'on ne tînt aucun compte de ces divergences. L'*Astræa* de 1901 a publié une traduction d'un article de J. Jeandré intitulé « La Franc-Maçonnerie dans l'Armée française », où il est dit : « Il paraît incontestable que, pendant plus d'un siècle, la Maçonnerie militaire a contribué à atténuer les rigueurs inutiles de l'état de guerre. »

Des Frères allemands, qui avaient exposé leur vie en affichant leurs sentiments anti-français, ont été sauvés dès lors qu'ils ont pu faire connaître leur qualité à des Francs-Maçons français. Un de ces faits s'est passé à Bayreuth, en 1809. Le diacre Frédérich Wilhelm Hagen, de Silb, dans cette principauté, croyant que la Prusse était disposée à se joindre à l'Autriche soulevée contre Napoléon, avait formé, de concert avec le capitaine Paschwitz, le dessein de faire révolter la population : ce fut de la chaire même qu'il lui prêcha publiquement la révolte. Lui et Paschwitz furent arrêtés et condamnés à être fusillés, mais le commandant français de Bayreuth, qui était Franc-Maçon, les sauva au dernier moment. Fut-ce en violant la consigne et en les faisant évader, comme cela s'est vu plus d'une fois ?

Voici un autre exemple non moins curieux et non moins significatif, tiré de l'histoire de la Loge *Victoria aux trois Tours couronnées*, de Marienbourg, en Prusse :

Au commencement de mars 1807, par suite du traité de Tilsitt, on fortifia la ville, entreprise qui exigeait la démolition d'un grand nombre de maisons, et la destruction de tous les arbres, pour former le glacis de l'enceinte. Parmi les maisons condamnées, se trouvait celle qui servait aux réunions de la Loge. Elle fut épargnée sur l'ordre du Fr∴ Gerbet, colonel du génie français, et de quelques autres Fr∴. Ils pourvurent à ce que l'édifice restât en dehors du tracé et poussèrent l'attention, jusqu'à veiller à ce que cet édifice ne fût point soumis à l'obligation de loger des soldats. Il en fut de même dans une autre localité, à Halle, en Saxe, pour la Loge *Aux trois Glaives*.

Voici deux cas des plus remarquables. Le premier est raconté par Fillié dans son *Histoire de la Loge de Saint-Jean aux Trois Ancres, Affection et Confiance, de Settin :*

« Au mois de juin 1810, cette Loge reçut une lettre du Fr∴ Dauvigny, par laquelle il prenait congé d'elle et lui léguait les outils de la Loge Française, qui avait existé jusqu'alors ; à ce don était ajoutée une somme à répartir entre les pauvres.

L'autre cas se rapporte à la ville de Kustrin :

« Le Vénérable de la Loge locale « *Friedrich Wilhelm au Sceptre d'or* » ne manqua jamais de représenter aux Fr∴ français combien étaient lourdes pour les habitants les taxes de guerre, et il obtint d'eux des sommes assez considérables pour la Loge, qui devait les distribuer aux pauvres. Certaines familles furent même inscrites nommément pour obtenir de l'Etat français des secours réguliers, qui leur furent payés, même pendant un certain temps, après le départ des troupes françaises. »

Etats-Unis. — Le Fr∴ Julius Sachse, bibliothécaire de la Grande-Loge de Pensylvanie, au cours des recherches qu'il poursuit sur l'histoire de la Maçonnerie dans cet Etat, a fait une découverte qu'un auteur maçonnique de ses amis croit fort honorable et fort glorieuse pour la Fraternité, car il s'est empressé de la faire connaître d'après les épreuves de l'ouvrage du Fr∴ Sachse :

La Grande-Loge de Pensylvanie accorda une patente, pour la formation d'une Loge, au 17e régiment anglais de ligne. Cette patente fut perdue au cours de la guerre. Tombée entre les mains des Américains, elle fut renvoyée au régiment avec une lettre, où les devoirs maçonniques sont fort nettement mis sur la même ligne que les devoirs envers la patrie.

France. — Nous venons de voir, par des anecdotes empruntées à des publications maçonniques, que les mots solidarité maçonnique

et trahison nationale, sont presque toujours synonymes. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que la Maçonnerie enregistre ces faits avec orgueil, comme s'ils étaient des arguments irréfutables en sa faveur. Les profanes sont d'un avis tout opposé. En tout cas, voici un nouveau fait :

Les hasards de la guerre, en 1813, condamnèrent un citoyen de Limerick, alors commandant d'un vaisseau marchand, à être capturé par un navire corsaire français, dont le commandant, capitaine Mariencourt, s'apercevant que le capitaine fait prisonnier était un Fr∴, lui rendit aussitôt sa liberté, son navire et son chargement. Une conduite aussi véritablement noble fut bientôt connue de la Loge, et l'on fit une souscription de cent guinées, que l'on employa à l'achat d'un vase, qui devait être remis au généreux Français. Le vase fut envoyé, par l'intermédiaire du consul anglais, à la Grande Loge de France, mais pendant ce temps, le brave Mariencourt avait péri en Afrique, et le vase fut renvoyé à la Loge.

Suit l'histoire du vase en question. Ce qui est bien plus intéressant, ce sont les commentaires dont elle est accompagnée :

Voilà de quoi faire rougir ceux qui attaquent la Maçonnerie, soit par de vils mensonges, soit par les moyens plus subtils du sophisme. La Maçonnerie peut inspirer de la crainte aux scélérats, et cela se comprend, car son existence est une preuve de la bonté qu'a eue le Tout-Puissant, en mettant, dans le cœur de l'homme, des dispositions à la pitié, à la bienfaisance et à la charité.

Maçons de tous les pays, depuis le Prince dans la plénitude du pouvoir, jusqu'au plus humble de la Fraternité, rappelez-vous ce noble Français, Mariencourt, et quand vous serez en mesure de faire usage du pouvoir que vous possédez, réfléchissez, faites comme lui.

Ajoutons toutefois, pour ne pas mériter les reproches de mensonge et de sophisme, que le journal en question termine ainsi :

Il serait intéressant, après un siècle, de rechercher si l'on sait encore quelque chose de ce vase et sur l'authenticité du fait

Nous ferons remarquer que le fait lui-même, qu'il soit vrai ou faux, la leçon qu'en tire le journal maçonnique reste la même.

Bibliographie

Suisse. — Toujours sur la brèche, le vaillant antimaçon, M. William Vogt, vient de publier deux nouvelles petites brochures, *Au Bourg-de-Four* et *Etats généraux et état d'âme de la Franc-Maçonnerie suisse en 1912-1913, première partie au Bourg-de-Four*. Voici la table des matières de cette dernière :

Avant-propos. La 61e Grande-Loge de l'*Alpina*, les 24 et 25 mai 1913, à Zurich. Combien sont-ils. Rapports des Loges. Le prix Nobel. Les jeux en Suisse. Conférences en 1912.

Le lecteur, après avoir passé un bon moment avec le spirituel M. Vogt, attend avec impatience la seconde partie annoncée. Les Francs-Maçons sont peut-être moins pressés de la voir apparaître.

Boy-Scouts

Belgique. — Extrait de la lettre du correspondant de l'Agence *Roma* à Bruxelles, 17-19 septembre 1913 :

Le scoutisme patronné par des collèges épiscopaux et par les PP. Jésuites de Bruxelles, vient de donner un trait de son complaisant interconfessionnalisme. Les « Catholic Belgian Scouts » sont allés en Angleterre, pour rendre leur visite aux boys du général Baden Powell, si gracieusement logés, il y a deux mois, chez les PP. Jésuites de Bruxelles. Leur « colonel » les a conduits aux tombes des deux scouts qui périrent aux bains de mer de Nieuport (Belgique). Là, le « colonel », professeur laïc dans un institut religieux de Bruxelles, a prononcé une oraison funèbre ; ensuite il a invité ses scouts catholiques à dire une prière. Le *De profundis*, croyez-vous, cette prière universellement traditionnelle dans la bouche des catholiques. Ah non ! un simple *Pater*, comme une prudente lecture de la Bible, afin de ne pas offenser les consciences des scouts protestants, selon le procédé du ci-devant abbé Charbonnel, au Congrès des religions, à Chicago ! (AIR).

France. — Nous lisons dans la *Semaine Religieuse du diocèse d'Evreux*, 6 septembre 1913 :

La vérité sur les Boy-Scouts. — L'association des Boy-Scouts (ou éclaireurs) a été fondée en Angleterre, en 1907, par le lieutenant colonel Baden-Powel, protestant militant. M. Chèradame, libre-penseur, les a fait connaître en France, par un article du *Petit Journal* (28 juillet 1909). La première patrouille fondée en France l'a été à Paris, au patronage protestant de Grenelle, par le pasteur Gallienne, en octobre 1910. Tous les journaux anticatholiques du monde prônent vivement le scoutisme. Des trois associations scoutistes de France (les Boy-Scouts protestants français, les Eclaireurs français, ou Débrouillards de la Ligue d'Education nationale, les Eclaireurs de France, la première a un programme inspiré du protestantisme, les deux autres comprennent, parmi leurs adhérents, la fine fleur des propagandistes francs-maçons, protestants et juifs ; Israël Lévy, Théodore Reinach, Ferdinand Dreyfus, Gabriel Monod, Cruppi, Painlevé, Paul-Hyacinthe Loyson, Bouffandeau, Mesureur, Dufresne, etc.

N'est-ce pas assez pour rendre cette association suspecte aux familles et aux jeunes gens catholiques ?

Le but du scoutisme ? En apparence, il n'a pas l'air bien méchant : grouper les jeunes gens, les adolescents et même les enfants, en écartant toute idée politique et religieuse, dans le seul but de développer en eux toutes les qualités d'initiative qui font les hommes vraiment digne de ce nom. En réalité, sous ces dehors de neutralité et de tolérance, le scoutisme imite trop la Franc-Maçonnerie pour ne pas suivre le même but ; il a l'initiation, le serment, les grades, les épreuves, les mots et signes de reconnaissance, les saluts et insignes particuliers, ses rites grotesques, etc., tout un système de pratiques destinées à briser le ressort moral de la jeunesse, pour en faire le jouet de la Franc-Maçonnerie.

Par sa prétendue neutralité, le scoutisme est opposé aux directions du Saint-Siège ; par la prédominance qu'il donne aux exercices physiques, il méconnaît l'importance de la formation morale et religieuse de la jeunesse, par l'esprit laïque et irréligieux de ses directeurs, par ses accointances avec la Franc-Maçonnerie, il paraît bien, en dépit des déguisements dont il se couvre, une filiale de cette association antichrétienne.

A tous ces titres, le scoutisme doit éveiller toutes les défiances des parents catholiques. Dans les patronages catholiques, les enfants et jeunes gens trouvent une culture physique suffisante, en même temps qu'une sérieuse formation morale et religieuse ; on ne leur impose pas, comme dans le scoutisme, un serment qui porte préjudice aux droits des familles.

Et l'on peut dire que les parents manqueraient gravement à leurs devoirs et enfreindraient un précepte formel de l'Eglise, en permettant à leurs enfants de s'enrôler dans les « Eclaireurs ».

Crémation

Alsace. — Nous lisons dans *le Rappel*, 7 septembre 1913 :

Strasbourg, 5 septembre. — Le congrès des sociétés allemandes de crémation s'est ouvert à Strasbourg hier soir. L'avocat strasbourgeois, Me Jershke, a vivement critiqué le Parlement alsacien-lorrain, qui, seul en Allemagne, dit-il, a refusé de s'occuper de la question de la crémation. Ce matin, le Congrès a commencé ses travaux proprement dits.

Prusse. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 20 septembre 1913 :

Dans la petite ville, presque entièrement catholique de Petershofen, en Silésie, tout près de la frontière moravienne, on va ériger un four crématoire. On était étonné de cette construction, car il semblait im-

possible que le four put payer les frais, dans cette petite ville, dont les habitants sont opposés à la crémation. L'étonnement cessa lorsqu'on a su que le four se bâtissait sur commande de plusieurs riches industriels de Moravie (Autriche) qui, ne pouvant se faire incinérer chez eux, et trouvant trop loin le four de Gotha, choisirent dans ce but la ville de Prusse la plus proche. (AIR).

Enseignement

Belgique. — Une étude documentée, que publie la *Gazette de Liège* (21 septembre), rend un compte précis de la valeur des écoles libres belges. En voici un extrait, qui résume les données les plus intéressantes fournies par cet article:

Quoi qu'il en soit de l'étiquette ou du pavillon, ce qu'il importe de connaître, c'est leur réelle valeur. Ne parlons pas de leur valeur éducative, parce que le thème est usé, et qu'à cet égard la supériorité de nos écoles est incontestable et incontestée. Il n'y a que les maîtres chrétiens, qui soient capables d'affiner l'âme du peuple, de l'orienter vers ses vraies destinées de la dresser au bien, parce que seuls, ils ont des principes, un code de vérités traditionnelles et religieuses, tandis que « les neutres » sont condamnés par définition à être des « impuissants », n'étant que des sceptiques. Tout cela saute aux yeux.

Mais les parents, justement soucieux de la formation morale de leurs enfants, en seraient-ils réduits à devoir acheter cet inappréciable bienfait, au prix de la déformation intellectuelle de ces mêmes enfants ? Ce serait évidemment le payer cher ; on pourrait dire trop cher. Est-ce que la valeur scientifique de nos écoles libres correspond à leur valeur éducative ? N'est-elle pas trop inférieure à celle des écoles officielles qui disposent d'un ensemble de ressources extraordinaires, grâce au budget ?

Il fut un temps, où la question était tranchée par les résultats de concours organisés entre toutes les écoles ; elles descendaient toutes dans la lice, se mesuraient les unes avec les autres et... ce sont nos écoles, qui régulièrement emportaient la palme. Alors, pour ne pas faire de jaloux, on supprima la matière de ces dangereuses rivalités, on abolit les concours.

Mais heureusement, l'institution en a été conservée chez nous et elle peut fournir, aux parents désireux de s'éclairer, de précieuses lumières. Tout d'abord, chaque année, les écoles dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne organisent entre elles un concours, dont les résultats pour notre ville, ont été proclamés aux distributions des prix et publiés ici-même.

Les autres écoles libres, c'est-à-dire toutes les écoles catholiques de la province, non dirigées par les Frères de S. Jean de La Salle, soumises à l'inspection de M. J. Bonfond, et à celle de M. le chanoine Smets, participent aussi à un concours général, dont les résultats,

pour Liège, on s'en souvient, ont été proclamés, cette année, avec une solennité extraordinaire, le dimanche 27 juillet, au collège Saint-Servais, et ont été également consignés dans cette feuille.

Il est très intéressant de se rendre compte de cette épreuve, pour savoir au juste ce que valent nos écoles. Nous nous sommes donc procuré le questionnaire du concours, qui eut lieu le 1er juillet, et le tableau complet des résultats. Nous analyserons brièvement ces documents.

L'épreuve écrite embrassait les branches suivantes du programme de l'enseignement primaire : Religion (Catéchisme et Histoire sainte), Style, Grammaire, Dictée-Ecriture, Arithmétique, Histoire nationale, Géographie, Dessin, Hygiène.

Les questions de Religion portaient sur l'Eglise et le sacrement de mariage, puis sur l'interprétation de deux textes évangéliques : difficulté moyenne. Le « style » comportait une lettre, où devait se faire jour le sentiment filial, à l'occasion de la maladie et de la guérison d'une mère : travail aisé. La « grammaire » exigeait des notions très précises sur certaines « croix » de l'orthographe, en matière de participes, et sur la formation des mots. La dictée, une page sur « l'Immortalité de l'Eglise », écrite dans une langue oratoire assez relevée, pouvait déconcerter de jeunes élèves. L'arithmétique nous a paru dépasser presque le niveau d'esprits enfantins, par d'inutiles complications ; on en jugera par ce problème. Un particulier a vendu : a) une maison ; b) une propriété à raison de 8.000 francs l'hectare. Le produit total de ces ventes, placé à intérêts simples, est devenu après 3 ans 20.430 francs et, après 5 ans, 22.050 francs. Sachant que le prix de vente de la propriété vaut les 2/3 de celui de la maison, on demande : a) le taux du placement ; b) le prix de la maison ; c) la surface de la propriété.

Les questions d'histoire étaient conçues d'un point de vue synthétique embarrassant pour de petites têtes, par exemple : « Sous quelles dominations et à la suite de quels événements la Belgique a-t-elle passé depuis le règne de Marie-Thérèse ? »

L'épreuve de géographie, bien adaptée à la capacité intellectuelle des concurrents et aux exigences modernes, demandait une connaissance détaillée de la Belgique et, pour le monde en général, celle des grandes voies de communication par mer.

Pas banal, le « dessin » ; pour garçons : une porte grillée à dessiner, pour avant-cour, avec montants, cadre, barreaux, baguettes intercalaires, serrure, frise ornementale, et, pour filles : une serviette à thé, avec initiales au choix. L' « Hygiène » s'enquérait des conditions de cette nature, que le constructeur d'une maison doit avoir en vue, des précautions prophylactiques à prendre dans un endroit contaminé par la contagion morbide, et de deux préceptes relatifs aux soins de la peau.

On tombera d'accord, pensons-nous, qu'un tel ensemble, embrassant toutes les branches du programme, hérissé de difficultés en maintes

parties, constitue une épreuve assez redoutable pour des garçonnets et des fillettes de dix à douze ans, et je sais pas mal d'adultes, dits lettrés, à commencer par celui qui écrit ces lignes, qui ne s'en seraient pas tirés avec honneur.

Quel fut le résultat ?

Les 139 écoles catholiques de la province relevant de l'inspection de MM. Bonfond et Smets, à savoir 28 de garçons, 105 de filles et 6 mixtes, à l'exclusion notamment des écoles des Frères, participèrent à cette joute, faisant entrer en ligne 1.063 concurrents et concurrentes. Sur ce nombre, 163 élèves ont obtenu les neuf dixièmes des points, 272 les huit dixièmes, 373 les sept dixièmes, 182 les six dixièmes, et 69 la moitié : total de 1.059 distinctions. Ce qui fut donc 15.3 0/0 d'excellences, 25.6 0/0 de diplômes du 1er degré, 35.1 0/0 du 2e degré, 17.1 % du 3e degré et 6.4 % d'accessits.

Il nous semble que l'éloquence de ces chiffres, fournis par le dynamomètre du concours, proclame assez haut la valeur de nos écoles pour se passer de commentaire.

Brésil.— On lit dans une revue maçonnique du Brésil, qui paraît à Recife sous le titre de *Archivo Masonico*, que la Loge de Sao-Paolo *Sete de Setembre*, qui a concouru le plus activement à la diffusion de l'enseignement laïque, a pris à sa charge les écoles qui fonctionnent dans la Capitale de cet Etat, et en a confié la direction à la Senora dona Amalia Franco. Le nombre de ces écoles a été porté de quatre à sept ; toutes sont mixtes. En mars dernier, le nombre total des élèves des deux sexes s'élevait à 458.

Canada. — Nous lisons dans *La Vérité*, de Québec, 20 septembre 1913 :

Les journaux ont publié, il y a quelques jours, une dépêche d'Ottawa, annonçant que le gouvernement venait enfin de rendre presque entièrement justice aux Canadiens Français d'Ontario, relativement aux écoles bilingues et à l'enseignement du français. Or, il n'en est rien, malheureusement, comme le constate une circulaire de l'Association Canadienne Française, en date du 11 septembre.

Espagne. — Nous lisons dans *El Debate*, 1er septembre 1913 :

Où va l'argent des contribuables, celui que les contribuables versent, pour payer l'enseignement public ? La question a été posée, en Espagne, par le journal *El Debate*. Il a trouvé la réponse dans le projet de budget pour 1914, où l'on voit la somme considérable de 2.183.100 pesetas, attribuée ainsi : « Secours et subventions ». Une obscurité un peu moins complète règne dans le budget municipal de

l'instruction publique de la ville de Madrid. La somme de 35.370 pesetas y est répartie en subventions, de la manière suivante : aux écoles Pies de San Fernando, 1.000 pesetas ; aux écoles de filles de la Concepcion, 120 pesetas. La somme totale est répartie entre 33 établissements d'instruction, dont 2 catholiques (1.120 pesetas), 10 républicains, 8 socialistes, 13 se disant neutres.

Etats-Unis. — Nous empruntons à l'*Advertiser*, de Boston, 7 août 1913, un fait divers qui jette un jour tout particulier sur le caractère des Fraternités.

Les Automobiles et les Fraternités ont joué un rôle important dans l'événement tragique qui a causé la mort de Meta Zook, âgée de 18 ans, élève d'une école supérieure, après une opération illégale. L'instruction a abouti à l'arrestation de deux médecins et à la mise en cause d'une douzaine de jeunes gens des Ecoles supérieures, dont plusieurs appartiennent à des familles des plus respectables de la ville.

Voici en quels termes l'affaire est appréciée par M. I. I. Cammack, surintendant des écoles :

« Certains parents, dit-il, se sont déchargés sur les écoles, de toute « la responsabilité qui leur incombe, en ce qui concerne la surveil- « lance de leurs enfants. Désormais, nous organiserons des réunions « où les parents et les autorités scolaires discuteront ensemble sur « les intérêts de l'Ecole. La question de l'hygiène sexuelle est en jeu. « Certaines vérités scientifiques une fois apprises, les leçons morales « en résulteront nécessairement. »

Mr. Cammack a déclaré qu'il existe une règle interdisant les Fraternités dans les écoles supérieures. Il a ajouté, néanmoins, qu'aucune règle n'interdisait aux jeunes gens de se rendre à l'Ecole en automobile et de laisser ces véhicules stationner devant la porte. Cette pratique a un résultat fâcheux sur les autres élèves moins fortunés, et ce résultat a même été désastreux, le jour où les jeunes gens sont partis en automobile, emmenant des jeunes filles. »

France. — *Congrès de la Ligue de l'Enseignement.* — Le trente troisième Congrès de la Ligue de l'Enseignement s'est tenu à Aix-les-Bains, les 25, 26, 27 et 28 septembre, sous la présidence de M. Barthou, président du Conseil. Il a reproduit, dans la forme et dans le langage habituel la manifestation de l'esprit sectaire qui, de plus en plus, prétend dominer l'Ecole. La Ligue a pris soin autrefois, par la bouche même de son fondateur Jean Macé, de se proclamer fille de la Franc-Maçonnerie. Elle demeure imbue de la mentalité haineuse des Loges et l'on n'y peut parler de l'Eglise catholique sans grincements de dents. Le président de la Ligue, M. Dessoye, et le

secrétaire général, M. Robelin, personnifient très exactement cette mentalité. Le secrétaire général notamment a tracé un tableau effroyable des œuvres catholiques : mutualités agricoles, mutualités scolaires, œuvres du trousseau, œuvres de placement, sociétés de gymnastique, de préparation militaire, patronages, associations amicales d'anciens et d'anciennes élèves.

On parlait à Gérardmer, dit-il, dans son rapport sur les travaux de la Ligue depuis le dernier Congrès, de la propagande cléricale dans l'ensemble du territoire républicain ; celle-ci s'est-elle ralentie ?

Les paroles épiscopales, au contraire, se sont déchaînées contre l'école républicaine avec une passion, qui, par endroits, a perdu toute mesure. De Paris, de Montpeilier, de Nancy, de Cambrai, de Sens, de Lyon, de Viviers, de Montauban, de Nevers, de Versailles, ont été lancés de véritables appels à la révolte.

L'évêque de Valence, présidant un congrès des catholiques de son diocèse, a pris l'engagement sacré de violer hardiment et ouvertement les lois de défense qui pourraient être votées par le Parlement.

L'évêque de Bayonne, il y a huit jours, au congrès diocésain de Salies-de-Béarn, a prêché dans les termes suivants la croisade contre l'école laïque : « Lorsque vous serez en butte aux tracasseries d'un instituteur, où lorsque ce fonctionnaire enseignera à vos enfants des notions ou des idées qui choqueront votre foi de chrétien, n'attendez rien du pape, ni de l'évêque, ni de votre curé ; allez trouver ce monsieur et cassez-lui la figure. Je vous recommande ce procédé. »

M. Robelin attribue à des excitations de ce genre l'attentat dont a été victime l'instituteur de Couffouleux. Sur sa proposition et par d'unanimes acclamations, le Congrès en profite pour adresser son salut le plus cordial à l'instituteur Donat.

Et le secrétaire général de la Ligue poursuit en exposant les progrès réalisés par les œuvres catholiques durant l'année écoulée et en signalant que les Associations de pères de famille viennent de recevoir une note épiscopale pour surveiller plus efficacement encore l'enseignement public.

La campagne pour la R. P. scolaire est également en progrès, assure M. Robelin.

Encouragés par ces premiers succès, dit-il, les groupements catholiques font campagne actuellement en faveur d'une proposition qui, si elle était votée, serait la fin de l'école laïque : la communalisation de l'enseignement, c'est-à-dire, la liberté pour les pères de famille, dans chacune des communes, de choisir les maîtres et les maîtresses qui leur conviennent, et qui peuvent être par conséquent soit laïques, soit congréganistes. En un mot, chaque commune serait libre de régler à son gré l'espèce et la qualité de l'élément spirituel qui serait fourni aux siens.

Vous voyez à quel point les prétentions et les exigences du parti clérical croissent au fur et à mesure que les jours s'écoulent, sans que le Parlement ait encore voté les lois de défense réclamées depuis si longtemps.

Oui, on ne saurait trop le répéter, l'œuvre de l'école laïque est menacée par la propagande multiforme de l'Eglise, bénéficiaire d'indéfendables privilèges dans l'ordre primaire, d'un écrasant monopole de fait fondé sur le double abus de l'autorité spirituelle et du pouvoir de l'argent.

Pour y remédier, M. Robelin fait non seulement appel à des lois coercitives, mais aussi et surtout à la propagande des ligueurs, à l'initiative privée.

Personne, dit notamment M. Léon Robelin, ne peut nier les résultats impressionnants obtenus par nos adversaires. Il importe de contrebalancer cette propagande, de répondre à cette offensive. Et comment? par la loi d'abord, et par l'autorité.

Mais ce n'est pas tout, il y a autre chose à faire, qui appartient à la Ligue et aux ligueurs : c'est de s'adresser, comme le préconisait Jean Macé, à l'initiative privée pour faire une œuvre de bien public.

C'est à cette œuvre de propagande et d'éducation par l'initiative privée que la Ligue, par l'organe de M. Robelin, convie instamment ses membres. « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », c'est toujours la devise du parti.

Même note dans le rapport de M. Dessoye qui esquisse « la campagne menée contre l'Ecole laïque, nouvelle guerre faite à l'esprit de la Révolution ». Voici les passages les plus marquants de ce rapport-discours, d'abord la sommation à M. Barthou d'accentuer ses déclarations dans un sens agréable à l'auditoire.

Monsieur le Président du Conseil, vous êtes depuis huit ans membre du Conseil Général de la Ligue, et je crois bien me souvenir qu'au temps déjà lointain où votre vive et active jeunesse se préparait aux luttes de la politique, vous teniez à honneur d'être au nombre des conférenciers dont la parole éloquente, aidait, fortifiait l'action des militants de la Ligue.

Vous connaissez l'œuvre et son esprit ardemment républicain, sincèrement laïque. Eprise de la beauté qui porte en elle le sentiment de la tolérance, partant essentiellement libérale, la Ligue de l'enseignement subit chaque année, les attaques des adversaires de la République et de l'esprit républicain .On dénonce depuis qu'elle existe son sectarisme, et la dénonciation est faite par ceux-là mêmes dont l'étroitesse d'esprit et l'intransigeance, n'admettent d'autres façons de croire et de penser, ne conçoivent d'autres

méthodes de raisonnement, ne se résignent à d'autre discipline sociale que celles auxquelles l'Eglise, puissance politique, a voulu pendant des siècles plier l'humanité.

Nous avons assisté, en ces dernières années, à un assaut général donné par le parti clérical et avec lui par tous ceux qu'il domine et entraîne à l'école laïque. Ne nous y trompons pas, c'était une nouvelle guerre faite à l'esprit de la Révolution qui sévit en la République. Elle continue chaque jour avec une persévérance et une habileté de sophisme contre lesquels il importe que les républicains soient en garde. Le prétexte de cette reprise d'agression a été les livres scolaires. Il paraît que certains n'étaient pas conformes à la règle de neutralité, et dans le zèle qu'on mit à dresser la liste des livres à condamner, on en inscrivit contre lesquels les évêques fulminèrent, qui, depuis des années étaient en usage, sans qu'aucun des pieux professeurs ou des directeurs qui les feuilletaient chaque jour n'y eût rien vu de répréhensible...

Les livres scolaires ,dit M. Dessoye, doivent respecter la règle de la neutralité. C'est entendu. Nous l'avons tous proclamé. Mais qu'est-ce que la neutralité ? Et alors que loyalement, nous conformant à la pensée du législateur de 1882, nous voyons en la neutralité le respect de la conscience en formation de l'enfant, de la conscience des parents, de celle des maîtres, le respect aussi de la vérité démontrée, quel langage nous tient-on ? Souvenez-vous des déclarations retentissantes des évêques. La neutralité scolaire, ils la condamnent d'abord de toutes leurs forces, c'est la règle impie, sacrilège.

Non, pas de neutralité, anathème à la neutralité.

Puis ils se prennent à réclamer la stricte application d'une neutralité particulière qui ne serait que l'abdication sans réserves de l'esprit civique devant tout ce qui, de près ou de loin, touche aux choses de l'Eglise.

C'est en réalité tout l'édifice scolaire de la République que l'on bat en brèche. On nous demandera, sans doute, lorsque viendra en discussion devant la Chambre, le projet de loi sur les caisses des écoles, d'instituer, à l'exemple de la Belgique, la proportionnelle scolaire, l'Etat subventionnant toutes les écoles, les siennes et les autres.

Pourquoi pas ? dit-on ; l'argent qui vient de tous doit aller à tous.

Mais ou l'Etat jouera un singulier jeu de dupe, ou, s'il paye, il voudra inspecter, réglementer, dresser partout les programmes, nommer partout le personnel. Cela, c'est le monopole. Nos adversaires n'en combattent-ils si violemment l'idée qu'avec la pensée de le réaliser par voie détournée, à leur profit ?

M. Dessoye termine ainsi :

Nous avons à certaines heures fait entendre un vigoureux appel à l'action des pouvoirs publics. Pendant des années, luttant contre les forces de conservation des ignorances du passé, la Ligue de l'ensei-

gnement a demandé qu'une loi rendît l'instruction obligatoire, gratuite et laïque.

Elle reste donc fidèle à elle-même en appelant l'attention du gouvernement sur la nécessité et l'urgence de certaines dispositions législatives. Elle accomplit son œuvre propre, en suscitant et stimulant les initiatives dont le développement marque parfois si heureusement la vie des démocraties. C'est dans le même esprit que nous nous occuperons de la culture physique et de la préparation militaire.

Dans un pays où tout citoyen doit être soldat, c'est compléter utilement l'œuvre de l'école que travailler à rendre le jeune homme plus souple de corps, plus vigoureux, plus prêt à l'effort et à la fatigue, et à le préparer ainsi à l'accomplissement du commun devoir envers la patrie.

Enfin, en un temps, où les questions d'hygiène sociale tiennent, à juste titre, une si grande place dans les préoccupations publiques, nous étudierons le rôle que la femme peut y jouer. Nous avons depuis longtemps, à la Ligue de l'enseignement, un comité de dames, qui dépense, pour le progrès des œuvres féminines d'éducation, la plus méritoire activité. Permettez-moi de saluer, ici, les femmes éminentes qui en ont assumé la direction.

Messieurs, notre démocratie a témoigné jusqu'à présent qu'elle savait toute la capitale importance de l'œuvre d'éducation. C'est la France de demain qui se prépare dans chacune de nos écoles. Nous la voulons, plus encore que nous n'avons pu l'être, éprise d'idéal, de beauté, de justice, de générosité, de vie saine et ardente.

Cela s'allie très bien au sens des réalités. De tout l'effort de notre propagande, nous appelons une jeunesse en qui se fasse cet accord, dans un grand esprit de sincérité, comme dans l'âme de tous nos maîtres s'allie l'amour de la liberté, de la République et de la patrie.

Telles sont les déclarations auxquelles s'associait par avance le Président de la République qui avait, dans la matinée, adressé au président du Conseil la lettre que voici

Je vous serai obligé de vouloir bien transmettre au comité de la Ligue et aux membres du Congrès, mes remerciements pour l'adresse qu'ils m'ont envoyée.

J'ai été heureux d'accepter, comme mes deux éminents prédécesseurs, la présidence d'honneur de la grande association républicaine dont j'ai été le collaborateur et le conférencier. Je n'oublie pas que, l'année dernière, à pareille époque, dans le pays de Jules Ferry, devant la « ligne bleue des Vosges », j'ai présidé la dernière séance du Congrès de la Ligue et que, ensemble, nous avons célébré la mémoire de l'illustre homme d'Etat qui a fondé l'école laïque et si vaillamment servi la République et la Patrie.

Je demeure très reconnaissant à la Ligue du chaleureux accueil qu'elle m'a fait, lorsqu'elle a bien voulu fêter, au Trocadéro, mon élection à la première magistrature, et je lui renouvelle l'assurance de mon dévouement.

Croyez, mon cher président du Conseil, à mes meilleurs sentiments. — *Signé* : Raymond POINCARÉ.

Le clou de la première journée du Congrès, ce fut le discours de M. Barthou dont voici les principaux passages :

En présidant une des séances du congrès de la Ligue, dit le président du conseil, je me suis conformé à la tradition créée par mes prédécesseurs. Tous les ministres républicains ont tenu à apporter à cette vaste association, qui a rendu à l'école laïque d'incomparables services, le témoignage de leur gratitude et de leur dévouement.

La Ligue de l'enseignement est une des forces morales du pays. Fidèle à l'esprit de son fondateur, elle a multiplié dans l'Ecole et autour de l'Ecole des institutions, qui attestent ce que peut l'initiative privée, largement comprise et vaillamment poursuivie. Ses adversaires ne lui ont épargné ni les attaques, ni les calomnies. Sûre d'elle-même, fidèle à la pensée de son fondateur, elle ne s'est laissé détourner de sa propagande et de son œuvre.

M. Louis Barthou rappelle qu'il est un des plus anciens membres de la Ligue de l'enseignement. Etudiant en droit à Bordeaux, en 1881, il fit, sous ses auspices, ses premières armes de conférencier. Sa fidélité, depuis, ne s'est pas démentie, et il s'honore d'être membre du conseil général de la Ligue.

Aujourd'hui, c'est le salut cordial et le concours loyal du gouvernement que je lui apporte. Le programme de la Ligue de l'enseignement et celui du gouvernement ne diffèrent, dans l'ordre des questions scolaires, ni sur le but à poursuivre, ni sur les moyens à employer. Il faut, à la fois, développer les grandes lois de 1882 et de 1886, qui sont la charte inaliénable de l'école laïque, et les défendre. Les questions soumises au Congrès, sont celles qui appellent la collaboration féconde de l'action privée et du pouvoir législatif.

Sur la culture physique et sur la préparation militaire, le ministre de l'Instruction publique s'associe aux conclusions générales du rapport de M. Braibant.

Le développement de la culture physique est un des éléments de la défense nationale. Les derniers contingents examinés par les conseils de revision ont révélé, au point de vue de la taille et de la force musculaire, une amélioration sensible de la race. Ce progrès est dû aux exercices physiques qui se sont multipliés au cours de ces dernières années. Il faut les organiser méthodiquement et rationnellement. En prêtant son concours à la préparation militaire,

la Ligue de l'enseignement, dont les sentiments et les espérances patriotiques n'ont jamais subi une défaillance, secondera la volonté des législateurs et rendra un nouveau service au pays.

La République et l'école laïque sont inséparables, dit M. Barthou. Qui attaque l'une menace l'autre. Qui défend l'une sert l'autre. Le gouvernement est attaché, comme le pays, à une politique de concorde nationale, dont il ne renie pas les aspirations ; mais il ne saurait ni la concevoir, ni la pratiquer sans l'union des républicains, et en dehors de l'application loyale et ferme des lois fondamentales qui sont la raison d'être de la République. Quoi qu'en disent des pessimistes de profession ou d'occasion, ses intentions et ses actes ne procèdent pas d'une politique d'abdication. Adversaire des tracasseries mesquines et des vexations irritantes, il ne consentira jamais dans l'ordre laïque, ni directement ni indirectement, à une renonciation qui serait, de son vrai nom, une trahison. C'est un reproche contre lequel nous ne nous abaisserons pas, mes collaborateurs et moi, à nous défendre. La sympathie confiante, dont je renouvelle aux instituteurs de France l'expression publique, n'est pas seulement un devoir de ma fonction ; elle est, si j'ose dire, une tradition de famille, puisque deux de mes parents ont, l'un succédant à l'autre, exercé pendant une période de quatre-vingts ans, la profession d'instituteur dans la même commune.

Sans fermer les yeux sur des écarts individuels, dont aucune collectivité humaine n'est exempte, je n'ai jamais manqué une occasion de protester contre l'injustice des généralisations de tendance, et de rendre au corps enseignant de nos écoles primaires l'hommage que méritent ses efforts, son courage et les difficultés d'une tâche que des adversaires de parti pris épient pour la rendre encore plus délicate et plus périlleuse.

Seulement, il n'est que temps de passer des paroles de confiance aux actes de protection.

Il faut assurer la fréquentation scolaire et défendre l'école contre la calomnie et le boycottage. Où la persuasion ne suffit pas, la contrainte et la répression s'imposent. Qui pourrait s'élever contre leur usage si les Caisses des écoles, constituées par une contribution obligatoire de l'Etat, écartent les suggestions de la misère, et si le respect assuré de la neutralité scolaire enlève tout prétexte aux manœuvres du fanatisme ?

Ai-je besoin d'expliquer à cet égard, poursuit M. Barthou, une circulaire récente ? J'en prends la responsabilité entière, ayant avec moi de bons garants. Il suffit d'un simple rapprochement de textes pour voir que j'ai maintenu, non seulement dans son esprit, mais même dans ses termes, la réglementation de l'arrêté organique du 18 janvier 1887, dont Goblet fut l'auteur. Les droits des instituteurs, soit dans les Conférences cantonales, soit dans la réunion départementale, restent les mêmes et leur initiative est intacte. Je n'ai donné aux recteurs aucun droit nouveau en précisant la nature de leurs

attributions et de leurs responsabiliés. La seule innovation a consisté dans la publicité du catalogue départemental, afin de permettre aux pères de famille de produire leurs observations écrites. Est-ce un tort ? Je m'en fais plutôt un mérite. Il me serait facile de rechercher ce que tant d'autres républicains parmi les plus avancés, ont proposé pour associer les pères de famille à la vie de l'école. Je ne suis pas allé aussi loin. J'ai pensé simplement que puisque l'obligation entraîne la neutralité, il doit être loisible aux pères de famille de connaître les livres imposés à leurs enfants, et s'ils la croient légitime, de soumettre une observation aux autorités responsables, qui statueront en pleine lumière et en toute liberté. Bien loin d'avoir méconnu l'intérêt de l'école laïque, je me flatte d'avoir donné une raison de plus aux mesures qui développeront la fréquentation scolaire. Et je crois fermement, qu'après un tel acte de prévoyant libéralisme, la sévérité des sanctions proposées pour défendre l'école publique contre les attaques violentes et perfides n'apparaîtra plus que comme un acte de nécessaire justice et d'inévitable protection sociale.

La Ligue de l'enseignement, dont le distingué président m'a apporté une adhésion particulièrement précieuse, peut beaucoup pour préparer, dans ces questions délicates, une solution trop longtemps différée. Le gouvernement attend d'elle la collaboration qu'elle ne lui a jamais refusée. Il a augmenté les soldats de la France. Il veut donner à la République des citoyens éclairés. A cette tâche, patriotique et républicaine, la Ligue de l'enseignement apportera son autorité morale et le puissant concours, dont j'ai la fierté, comme président du Conseil, de la remercier devant le pays reconnaissant.

La séance se termina par la remise de nombreuses décorations, et le soir au banquet, au Grand Cercle, le Président du Conseil prononça le discours relatif à la loi de Séparation et à la négation de toutes négociations avec Rome que l'on trouvera ailleurs.

La séance du lendemain (26 septembre) fut beaucoup moins suivie. Au secrétariat général, on procédait à l'élection au conseil général de la Ligue (renouvellement triennal) :

Ont été élus pour trois ans : M. Baudrillart, inspecteur de l'enseignement primaire ; M. Bonnin, président de la Fédération des patronages bordelais ; M. Léon Bourgeois, sénateur ; M. A. Carnot, membre de l'Institut ; M. Cleiftie, ancien préfet ; M. Crémieux, ancien président du Cercle marseillais ; M. Dessoye, député ; Mme Jules Ferry, présidente de la Coopération féminine ; M. Joliet, préfet honoraire ; M. Laya, avocat à la Cour d'appel ; M. Léopold Mabilleau, président de la Fédération nationale de la mutualité ; M. Edouard Petit, inspecteur général de l'instruction publique ; M. Léon Robelin, membre du Conseil supérieur de la Mutualité ; M. Paul Strauss, sénateur.

M. Thalamas, qui ne se représente pas, est remplacé par M. C. Verlot, député des Vosges.

La première commission, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, assisté de MM. Dessoye, Terme, Bador et Moulet, entendit lecture du rapport de M. Théodore Reinach. En voici les passages principaux :

Des trois méthodes dont dispose le législateur pour favoriser la fréquentation scolaire — amélioration, assistance, répression, — la première seule, a été sérieusement, mise en œuvre. Pour la seconde, nous avons dû constater une demi-faillite ; pour la troisième, une faillite entière.

Comment s'étonner après cela de l'insuffisance des résultats obtenus ? Comment s'étonner qu'après trente ans de soi-disant régime d'obligation, la fréquentation scolaire en France soit si loin d'atteindre — soit par le nombre, soit par la régularité, soit par l'efficacité — le niveau qu'elle présente dans les pays les plus civilisés de l'Europe ? Comment s'étonner que tant de milliers de jeunes gens arrivent en possession de leurs droits civiques et politiques, avec une instruction lamentablement faible, les uns n'ayant jamais rien appris, les autres ayant tout oublié ?

Il faut ici laisser la parole aux statistiques. Voici d'abord celles qui concernent la fréquentation scolaire pendant les cinq années 1906 à 1910 :

Année scolaire	Enfants incrits dans une école	Absents au 1er décemb.	Absents au 1er juin
1906-1907	4.840.503	513.049	612.461
1907-1908	5 461.435	1.017 163	1.289 922
1908-1909	5 486.873	1.067 567	1.382 138
1909-1910	5.491.678	1.080.833	1.227.508
1910-1911	5.502.520	1.157.126	1.252.776

Ces chiffres globaux sont déjà assez édifiants, mais il faut descendre dans le détail ; on trouve alors qu'en 1907-1908, la seule année où fut faite une enquête d'ensemble sur la fréquentation scolaire, sur 3.603.264 enfants inscrits « dans les écoles publiques », avaient manqué sans excuse valable (en totalisant leurs absences de l'année) :

Pendant 1 mois	440.636
— 2 mois	252.846
— 3 mois	265.419
— 4 mois	107.140
— 5 mois	68.360
Plus de 5 mois	111.739

Le total des quatre dernières catégories, des enfants ayant manqué plus de 60 journées scolaires sur 220, est de 452.658.

C'est donc, dans les écoles publiques seulement, à peu près 12 pour 100 des écoliers dont la fréquentation est insuffisante, et, par suite, l'instruction défectueuse. Et il n'y a aucune raison de penser que la situation soit plus satisfaisante dans les écoles privées.

Il serait bien désirable que les statistiques de ce genre, au lieu d'être prescrites à l'occasion, à intervalles irréguliers, fussent rendues annuelles et générales. A défaut de relevés d'ensemble, voici par exemple ce que je constate pour une importante école urbaine de notre département, l'école des garçons d'Aix-les-Bains. Sur un effectif moyen de 350 enfants inscrits au registre d'appel, on a constaté en cinq ans (1908-1912), un total de 73.638 absences journalières se décomposant ainsi suivant leur imputation officielle :

1. Maladie	42.856
2. Difficulté des communications.	281
3. Travaux des champs et autres	10.687
4. Indigence des familles ..	1.301
5. Négligence des parents.	5.349
6. Autres motifs (parmi lesquels deuils, exercices religieux, etc.)	13.164

On voit, d'après cela, que près des trois quarts des absences constatées sont *légitimes* dans le sens de la loi de 1882. Malheureusement, le motif indiqué sur le billet de famille, exigé de l'enfant rentrant, n'est pas toujours sincère. « Si la police était mieux organisée, écrit un maître, elle surprendrait souvent un prétendu petit malade jouant autour de la maison paternelle, un prétendu petit ouvrier flânant à travers champs pour cueillir des fruits ou dénicher des oiseaux. »

Dans cette même école d'Aix, en 1912-13, sur un effectif moyen de 335 inscrits, le nombre des enfants ayant quatre absences ou davantage par mois varie de 49 en octobre à 143 en mai. La moyenne mensuelle est de 81,5. En admettant que la moitié de ces absences soit *réellement* légitime, il reste environ 41 enfants sur 335, soit plus de 12 pour cent, dont l'assiduité laisse à désirer. C'est à peu près le chiffre moyen que nous avons obtenu pour l'ensemble de la France.

La statistique de la fréquentation a pour contre-épreuve la statistique de l'ignorance. Un illettré, c'est presque toujours un écolier irrégulier, un enfant qui n'a pas été à l'école ou qui l'a fréquentée insuffisamment. Sur 138 illettrés de la garnison de Reims, dit M. Pozzi, 57 n'avaient jamais mis le pied dans une école, 39 autres y avaient passé moins de deux ans.

En 1872 et en 1901, les bulletins individuels de recensement présentaient une colonne relative au degré d'instruction de la personne recensée. Si l'on convient d'appeler « illettré » tout individu ne sachant *pas à la* fois lire et écrire, on constate qu'en 1872, sur 1.000 per

sonnes âgées de plus de 20 ans, 434 étaient dans ce cas. En 1901, la proportion est descendue à 194. Assurément le progrès est sensible, mais le pourcentage des illettrés n'en est pas moins encore énorme, si énorme qu'il est permis de conserver quelque doute sur l'exactitude des statistiques, ou tout au moins d'attribuer cette masse d'analphabètes au résidu, encore considérable en 1901, des générations antérieures à la loi de 1882.

Quoi qu'il en soit, un nouveau moyen de contrôle nous est fourni par l'examen annuel des conscrits, prescrit, à l'instar de ce qui se pratique en Suisse, par une loi récente du 29 juillet 1910, dont l'initiative est due à notre éminent ami, M. Ferdinand Buisson. Voici les résultats de cet examen, opéré pour la première fois sur la classe 1911, examinée en 1912 :

Sur 237.865 jeunes soldats incorporés (Algérie comprise) 50.800 ont été reconnus doués d'une instruction si insuffisante qu'on les a astreints à suivre les cours de l'Ecole de régiment. Là-dessus, 8.305 jeunes gens (c'est-à-dire 34.90 sur 1.000 incorporés) ne savaient ni lire ni écrire ; 4.059 savaient lire seulement. Bien entendu, la proportion varie considérablement d'après la provenance des conscrits. Le pourcentage des illettrés — calculé cette fois non sur le nombre des incorporés, mais sur celui du contingent inscrit, des examinés, qui est environ d'un tiers plus fort — est de 1 pour cent dans l'Yonne, de 13 pour cent dans le Morbihan, et de 15 pour cent dans les Basses-Pyrénées. Ajoutons qu'aux 35 pour 1.000 qui ne savent ni lire, ni écrire, et aux 17 pour 1.000 qui savent lire seulement, il faut ajouter une très forte fraction des 50.800 « astreints » à l'école régimentaire, dont les connaissances sont tout à fait rudimentaires et pour ainsi dire inutilisables : ce sont les jeunes gens qui, à l'examen — très indulgent, il va sans dire — n'ont obtenu qu'un total de deux ou trois points. A Beauvais, au 54e régiment d'infanterie, nous apprend M. Maurice Faure, le nombre de ces quasi-illettrés, de ces « sub-lettrés », comme dit M. Lintilhac, s'élève à 17 pour cent du total.

Ces chiffres affligeants le deviennent davantage encore si on les compare aux chiffres analogues obtenus à l'étranger. Tandis qu'en France, on vient de le voir, le nombre des conscrits absolument illettrés, des « analphabètes », est encore de 35 sur 1.000 incorporés, il n'est que de :

16 dans les Pays-Bas ;
6 en Suède ;
5 en Suisse ;
2 en Danemark ;

0 1 seulement — un illettré sur 10.000 incorporés — en Allemagne

Voilà où mène l'application méthodique d'une législation simple et rigoureuse, voilà l'effet de ce que nos voisins de l'Est appellent le *Schulzwang*, la contrainte scolaire.

C'est une médiocre consolation de penser que certains pays d'Eu-

rope présentent une proportion encore plus défavorable que chez nous. C'est ainsi que sur 1.000 incorporés, on trouve, paraît-il :

En Belgique	91	illettrés
En Autriche-Hongrie	220	—
En Italie	306	—
En Russie	617	—

La France se targue, avec quelque raison, d'être à l'avant-garde de la civilisation et des lumières. Dans le cortège des nations où elle tient sa place glorieuse, elle doit regarder devant elle et non derrière. Il faut à tout prix, suivant la parole de M. Jaurès, éclairer et assainir « ce déplorable fond d'ignorance qu'aucune clarté n'a encore pénétré ».

La conclusion de l'orateur est celle-ci :

« Dans la généreuse croisade entreprise depuis quelques années pour améliorer en France, la fréquentation scolaire, croisade où la Ligue de l'enseignement a marqué sa place d'honneur, les esprits, suivant leur tempérament, ont préconisé des remèdes différents a une situation dont tout le monde s'accorde à reconnaître la gravité.

Les uns n'attendent rien que de la répression légale : vigoureuse et sévère, combinant les pénalités de la loi de 1882, avec une procédure plus expéditive, elle atteindrait, croient-ils, sûrement le but.

D'autres, frappés de l'importance qui revient aux causes économiques dans l'absentéisme scolaire, mettent toute leur espérance dans une large organisation des Caisses des Ecoles, fortifiée par l'action des autres lois scolaires.

D'autres enfin, et parmi eux, nombre de praticiens avertis par l'expérience, comptent avant tout sur le perfectionnement même de l'enseignement, sur le tact et la persuasion des instituteurs, sur l'intervention persévérante et conciliante de leurs chefs et de leurs amis, groupés en conseil de l'Ecole, enfin, sur la lente évolution des mœurs et de l'opinion publique.

Le péril nous paraît trop sérieux, et surtout les raisons du mal trop complexes pour que nous consentions à courir le risque d'une solution exclusive et à demander le salut à un remède unique. Dans notre conviction, chacune des méthodes proposées offre ses avantages et répond à des nécessités particulières : il faut donc les employer simultanément et concurremment.

Aux causes locales de négligence, d'indifférence ou de mésintelligence, il faut opposer l'action administrative et civique, nuancée suivant les lieux et les mœurs, appliquant à propos toutes les mesures de détail que nous avons énumérées, ayant pour foyer et pour centre de ralliement ce Conseil de l'école dont la création, longtemps réclamée, ne saurait être différée davantage et qui, plus que toute autre institution, entretiendra autour de l'école publique une chaude atmosphère de sympathie et d'encouragement.

A l'abstention motivée par la misère, nous opposerons des Caisses des écoles largement dotées et l'assistance légale pour les familles nombreuses.

Enfin au résidu de plus en plus infime de réfractaires déclarés ou d'ennemis irréductibles, doit répondre la coercition légale, sobre de pénalités, mais quand elle frappe, frappant sûrement et promptement, sans pitié pour des résistances qu'il importe de briser à tout prix.

Ainsi, ni individualisme, ni étatisme exclusif ; ni brutalités ni sensiblerie ; ni assitance sans répression, ni répression sans assistance ; mais action combinée, concertée, continue, de toutes les bonnes volontés, de toutes les énergies nationales : voilà notre formule, voilà ce qui doit conduire au succès définitif.

Les heureux résultats obtenus dans certaines régions par l'emploi d'une partie seulement de ces ressources et de ces procédés, mis en œuvre avec discernement et esprit de suite, nous tracent la voie à suivre. Malgré l'échec partiel de la loi de 1882, l'idée de l'obligation du devoir scolaire pénètre peu à peu dans la population. Soixante ans de suffrage universel, quarante ans de République, le service militaire égal pour tous, la presse à bon marché partout répandue, le développement de la richesse nationale, des méthodes plus rationnelles de travail, tout concourt à faire mieux apprécier l'éminente utilité de l'instruction populaire. Mais, sans l'action vigoureuse des chefs responsables de la démocratie, le progrès sera d'une lenteur désespérante et parfois même pourra se changer en recul. Comme le dit l'inspecteur d'Académie de Rouen : « Surtout que notre zèle ne faiblisse pas. S'il venait à se relâcher, on verrait aussitôt un grand nombre d'enfants quitter l'école. *Tenons bon.* »

C'est sur cet avertissement que je veux terminer. Oui, *tenons bon* pour le redressement et surtout pour l'observation des lois scolaires; tenons bon pour la défense et le développement de l'école laïque. Clef de voûte de la démocratie, si elle vient à tomber, tout l'édifice s'écroule. Sans elle, il n'y a ni égalité, ni fraternité digne de ce nom. Nous voulons être un peuple libre. Instruire, c'est affranchir.

La séance plénière s'ouvrit à deux heures, sous la présidence de M. Dessoye, député, président de la Ligue, assisté de MM. Buisson, Robelin, Perrier, Verlot, Borrel et Raffin-Dugens.

L'ordre du jour appela la discussion sur la question de la culture physique et de la préparation militaire. Voici tout de suite le rapport de M. Maurice Braibant :

Que le Parlement vote au plus tôt une loi organisant la préparation militaire. Cette loi devra assurer à la base la culture physique dès l'enfance et ne prévoir que, pour les jeunes gens au-dessus de seize ans, les exercices ayant un caractère militaire.

— A mon avis, a-t-il dit, la culture physique ne doit être l'apanage d'une élite spécialement douée et se livrant uniquement à une

préparation purement physique au détriment des études ; la culture physique doit être donnée à tous, surtout aux moins forts, aux malingres, aux enfants et aux jeunes gens d'un développement incomplet et difficile.

Je voudrais voir consacrer dans toutes les écoles un certain temps à l'éducation physique ; mais je pense que l'enfant ne doit pas se spécialiser dans le développement de sa force musculaire et je ne voudrais pas que le champion de tel ou tel sport fût nécessairement le dernier en orthographe ou en géographie.

L'éducation physique peut se donner, d'ailleurs, par des jeux qui plaisent aux enfants. Que dans le programme général des études à tous les degrés, une part raisonnable soit faite aux exercices physique !

Il ne faudrait pas que ce programme fût unique pour toutes les écoles de France.

Tout d'abord une distinction s'impose entre les écoles urbaines et les écoles rurales.

L'enfant qui vit à la campagne, le jeune homme ou la jeune fille qui se livrent aux travaux des champs, prennent naturellement assez d'exercice physique pour qu'on les dispense de certaines épreuves fort utiles aux citadins.

Nos campagnards se développent physiquement dans des conditions excellentes. Le seul avantage des exercices exécutés sous la direction du maître serait de les rompre à une certaine discipline, — je parle de discipline morale. Car il est à remarquer que le paysan discipline lui-même son effort physique. Comme l'ouvrier terrassier ou tout autre astreint à un travail pénible, il donne instinctivement tout l'effort nécessaire, mais rien que l'effort nécessaire. Les spécialistes de l'éducation physique peuvent trouver des indications utiles dans nos populations rurales. Voyez un gamin de la campagne qui monte au haut d'un arbre pour dénicher un nid : il part lentement, par courtes brassées, sans s'attacher à aller vite, et sans risquer un effort qui ne rendrait pas tout ce qu'il doit rendre. Pas de geste inutile, rien qui ressemble à une bravade, rien qui soit fait pour la galerie. Aussi bien, remarquez la marche du paysan. Elle paraît lourde. Elle ne brille pas par l'élégance. Le corps semble manquer de prestance quand notre homme marche. Mais le poids du corps est légèrement penché en avant, le pied ne s'élève au dessus du sol que juste ce qu'il faut, et le paysan est un marcheur intrépide et inlassable. De son pas égal et lent, il accomplit des randonnées extraordinaires.

Sauf de rares exceptions, l'éducation physique qu'il faudra donner à l'habitant des campagnes ne reposera donc pas sur les mêmes principes que celle dont auront besoin les habitants des villes

C'est vers l'assouplissement qu'il faudrait faire porter l'effort de l'éducation physique des campagnards ».

En ville, au contraire, nécessité absolue de la culture physique

intensive. Il faut que nos enfants, tous nos enfants, se développent. Pour cela, il est nécessaire dans tous nos établissements d'instruction de donner une large part à l'enseignement des sports.

Il faut que cet enseignement soit donné dans les espaces libres.

La gymnastique, — fût-elle suédoise — qui se fait dans un lieu fermé, ne saurait donner tous les résultats demandés. Le préau couvert est tout à fait insuffisant. La pauvre cour, où les poussières malsaines volent à l'état permanent, où se rabattent les fumées irritantes, ne me donne pas satisfaction. Que peuvent valoir les exercices respiratoires dans un tel milieu ? il faudrait faire tous les jours une promenade au grand air, hors de ville, promenade coupée par l'exécution de mouvements simples, appropriés à la conformation (parfois aux déformations) de l'enfant, sans appareil, sans gestes de parade.

Nous devons nous pénétrer de cette idée que l'éducation physique doit être donnée à tous dans le but d'une amélioration générale de la race, afin de rendre meilleures les bonnes constitutions, de rendre aussi bonnes que possible, les constitutions débiles, en portant notre effort surtout sur les plus faibles et les plus mal venus : faisons des hommes et des femmes valides : les champions sauront sortir du rang sans que nous nous consacrions exclusivement ou trop spécialement à eux».

L'orateur ne croit pas que l'enfant doive commencer dès le jeune âge son éducation de soldat.

Autant j'attache d'importance, dit-il, à l'éducation physique à l'école, autant je regretterais d'y voir introduire la préparation militaire.

Laissons à l'initiative personnelle de l'enfant le plaisir de « jouer au soldat . Ce peut être l'indice d'une vocation que je ne voudrais pas contrarier. Mais vouloir enseigner l'esprit militaire à des « gosses » ne me dit rien qui vaille. Car la préparation militaire comporte autre chose, à mon gré, que le maniement d'armes ou « les marques extérieures de respect ».

Il y a dans la préparation militaire un côté « discipline » sur lequel il faut insister. La discipline militaire ne peut être imposée à des enfants, sans que souffre leur développement moral. Si la lourde discipline militaire pèse sur ces petits cerveaux, c'en est fait de l'espièglerie enfantine, de l'initiative gentille du petit écolier : le bon psychologue qu'est l'instituteur français ne s'y trompera pas. Et c'est la discipline militaire qui aura tort : on l'appliquera mollement — et ce ne sera plus la discipline militaire. Les habitudes déplorables d'une demi-discipline seront pires qu'une absence complète de préparation.

Contentons-nous donc, à l'école, d'une éducation physique raisonnée.

Puis, après l'école en nous basant encore sur l'âge et sur le développement du garçon qui sera le soldat de demain — surtout de

16 à 20 ans, essayons d'inculquer les bons principes d'une éducation militaire avant le régiment.

A la deuxième et à la troisième commissions, on avait discuté les vœux et, à la séance plénière de l'après-midi, M. Braibant, député rapporteur de la deuxième commission, fit émettre ceux qui avaient été adoptés en commission. La séance du samedi, 27, fut employée à l'examen des vœux élaborés par la première commission. Voici d'après le *Savoyard de Paris* (4 octobre 1913) le texte de ces vœux.

Première commission :

1° Le Congrès estime que l'œuvre indispensable et urgente du relèvement de la fréquentation scolaire exige l'emploi persévérant et simultané de la loi d'obligation, de l'assistance, de l'action administrative et privée ;

2° Le Congrès exprime le vœu, que le projet de loi sur la fréquentation et la défense de l'école, soit voté sans retard par le Parlement, conformément au texte rapporté par M. Dessoye, et qu'il comporte des pénalités sérieuses pour les parents convaincus de négligence opiniâtre et d'oubli persistant de leurs devoirs :

3° Le Congrès adhère au contre-projet sur les caisses des écoles, rapporté par M. Viviani, et appelle, de ses vœux, le vote dans le plus bref délai possible. Il insiste pour que l'on conserve à ces caisses le caractère obligatoire, la subvention également obligatoire de l'Etat, et le droit de participer aux œuvres complémentaires de l'école :

4° Le Congrès renouvelle ses vœux précédents, en faveur de la création d'un Conseil de l'école, dépourvu de toute attribution judiciaire ou disciplinaire, mais destiné à grouper les efforts pécuniaires et moraux des amis de l'école laïque dans chaque commune ou dans chaque canton, à servir de trait d'union entre l'école, les familles et les autorités ;

5° Le Congrès recommande, à l'examen prompt et favorable du Parlement, le projet de loi sur l'inspection médicale dans les écoles, rapporté par M. Gilbert Laurent ;

6° Le Congrès décide que, dans l'intérêt même de la fréquentation scolaire, une plus grande décentralisation soit apportée dans les méthodes et même dans les matières de l'enseignement, mieux approprié aux besoins régionaux, et que, notamment, l'époque des vacances et l'horaire des classes puissent être réglés par les autorités académiques locales en tenant compte des conditions climatériques et économiques de chaque fraction du territoire.

Le Congrès a, en outre, adopté les vœux nouveaux qui suivent :

7° Que des cercles affiliés à la Ligue soient appelés à étudier les mesures propres à garantir la fréquentation de l'école.

8° Que les allocations aux familles nombreuses ne soient accordées qu'aux parents qui se conformeront à la fréquentation scolaire.

9° Sur la proposition de M. Borrel, député, le Congrès émet le vœu qu'un minimum de temps de présence soit fixé et complété même après 13 ans.

M. Raynaud, inspecteur primaire à Chambéry, dit que, dans les pays de montagne, on renvoie les enfants après 13 ans par suite du manque de place et du mauvais vouloir de certaines communes qui se refusent à faire les réparations nécessaires dans les établissements scolaires.

10° Le Congrès adopte le vœu, sur la proposition Reinach, que l'Etat modifie la répartition des subventions relatives aux constructions d'écoles, et qu'une partie soit affectée à l'aménagement et aux réparations.

11° M. Bador propose le vœu suivant, qui est adopté après une longue discussion :

« Le Congrès émet le vœu, que des moyens soient étudiés pour contraindre les maires des communes à dresser, pour les enfants à l'âge scolaire, des listes pareilles à celles du recrutement. »

12° M. Dessoye propose que les inspecteurs primaires, suivent de plus près les écoles privées et fassent leur possible pour se rendre compte du degré de fréquentation dans ces écoles.

13° M. Raffin-Dugens député, demande « que tous les inspecteurs et employés supérieurs sortent des rangs, ou autrement débutent dans des écoles à plusieurs divisions, pour que, connaissant les différents services, ils ne s'avisent pas d'exiger des choses qui ne riment à rien ».

M. Raffin-Dugens déchaîne un tumulte en proposant un vœu tendant à la monopolisation de l'instruction primaire.

M. Buisson déclare « que le président de la commission se conformera strictement à l'ordre du jour, et que les vœux sur le monopole ne rentrent pas dans le cadre de ladite commission ».

Sur les instances de M. Raffin-Dugens, M. Buisson s'explique :

« En ce qui me concerne, dit-il, je ne mettrai pas ce vœu aux voix. Si vous voulez le faire discuter, élisez un autre président ».

M. Borrel intervient pour dire que, contrairement à l'avis du président, il estime que la commission peut discuter le monopole, car cette question se rattache à la fréquentation scolaire.

« Il est reconnu, en effet, déclare l'orateur, que les inspecteurs ne peuvent pas régulièrement constater la fréquentation chez les élèves des écoles privées ».

M. Reinach intervient et demande que l'assemblée vote une motion invitant la Ligue à étudier la question du monopole pour la soumettre à son prochain Congrès.

Il en est ainsi ordonné.

2me *commission* :

1° Que l'institution des ligues de propreté soit établie partout où il soit possible et fonctionne avec le tact nécessaire ;

2° Que des infirmières volontaires apportent leur concours aux directrices et institutrices pour la surveillance de la propreté et de la santé des écolières et des écoliers (formulé par l'Amicale de l'Ardèche) ;

3° Que toutes les classes de garde du jeudi, transformées en véritable patronage, donnent aux élèves des notions pratiques d'hygiène et d'éducation pratique et ménagère ;

4° Que les groupements postscolaires laïques apportent leur concours au personnel enseignant pour l'organisation et le fonctionnement de cette éducation à l'école ou hors de l'école ;

5° Que ces œuvres postscolaires participent à la lutte antituberculeuse, en donnant à leurs membres et à leurs familles une éducation appropriée ;

6° Qu'il soit créé des dispensaires communaux d'hygiène sociale avec le concours du plus grand nombre de volontés ;

7° Que les œuvres postscolaires participent à la lutte antialcoolique, en donnant à leurs membres et à leurs familles une éducation appropriée ;

8° Que des « cadettes », sections enfantines de la ligue nationale antialcoolique, soient créées dans toutes les écoles de France ;

9° Que le plus grand nombre possible de femmes puisse entrer dans les délégations cantonales, notamment afin de seconder le personnel enseignant dans l'éducation hygiénique de l'enfant ;

10° Qu'il soit accordé aux femmes la place légitime qui leur revient, dans toutes les commissions locales ou départementales d'hygiène ou d'assistance, et dans celles chargées de surveiller l'application des lois d'assistance aux familles nombreuses et aux femmes en couche.

3me *commission :*

1° Considérant que sans exercice et sans sobriété, une race s'étiole et décroît, le congrès émet le vœu que les pouvoirs publics fassent appliquer la loi de 1872, qui a rendu la gymnastique obligatoire et arrêtent, soit par les moyens dont ils disposent, soit par des lois nouvelles, les progrès de l'alcoolisme ;

2° Qu'une plus large part dans l'emploi du temps soit réservée à l'enseignement de la gymnastique et plus de souplesse laissée aux horaires : que des professeurs de gymnastique soient affectés à tous les établissements universitaires et aux écoles primaires supérieures ;

3° Que soient formées, dans les écoles, par l'adhésion volontaire des élèves et avec l'autorisation des parents, des sociétés de jeux et de sports ;

4° Que des promenades nombreuses soient organisées dans les établissements universitaires ;

5° Que la natation soit comprise dans la culture physique ;

6° Le Congrès émet le vœu que l'inspection médicale, qui aura un rôle important à jouer dans la culture physique, soit organisée dans toutes les écoles, soit par le Parlement, soit par les communes ;

7° Que les enfants anémiés soient envoyés dans des écoles de plein air pour y recevoir une éducation physique appropriée à leur état ;

8° Que des terrains de jeux soient mis à la disposition des établissements scolaires qui en feront la demande à leur municipalité ;

9° Que le Parlement vote au plus tôt une loi organisant la préparation militaire pour les jeunes gens au-dessus de 16 ans ;

10° Que dans le plus bref délai possible, les établissements universitaires qui comprennent des élèves au-dessus de 16 ans et les petites A., organisent des sections de préparation militaire ;

11° Que les sociétés et sections de culture physique et de préparation militaire fassent une place importante à la formation intellectuelle, morale et civique de leurs adhérents ;

12° Que lesdites sociétés et sections engagent leurs adhérents à compléter leur instruction dans les cours d'adolescents et d'adultes, pour élever le niveau de l'examen des conscrits.

La réunion du 28 septembre continua par un discours de M. Verlot, député.

Le pays républicain, disait M. Verlot, est saturé de belles paroles. Il demande des actes, et il demande impérieusement au gouvernement et à la majorité républicaine d'agir vite et bien. Tout retard, tout atermoiement, sera considéré aujourd'hui non pas comme une faiblesse, mais comme une trahison. Tel est le sentiment unanime et profond qui se dégage de ce congrès.

Le Congrès, dit-il, a répété aux représentants républicains, qu'il était nécessaire et urgent de voter des dispositions légales rendant la fréquentation scolaire plus effective et organisant un enseignement complémentaire pratique et varié, susceptible de favoriser le développement physique, intellectuel et professionnel, ainsi que la formation morale et civique de l'adolescence urbaine et rurale.

En attendant, il faut qu'une loi d'obligation bien faite, et facilement applicable, comme celle qui a été élaborée par M. Dessoye, assure demain la fréquentation de nos écoles publiques, et protège l'école laïque, comme la loi du 9 décembre 1905, sur la Séparation des Eglises et de l'Etat, protège la liberté de conscience. Il faut que le contre-projet Viviani devienne le statut large et généreux de nos caisses des écoles.

Nous ne voulons ni répression sans assistance ni assistance sans répression.

M. Ch. Dumont, qui devait présider les fêtes du 28, s'était fait remplacer par M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine, à qui M. Dessoye présenta la Ligue dans un discours où il retraçait les origines et affirmait que c'est surtout grâce à la ténacité des militants républicains de la Ligue, et notamment de Jean Macé, que put aboutir la loi de 1882, organisant l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque.

Dans la suite de ce discours, M. Dessoye déplore que trente ans après il soit permis de constater huit mille conscrits illettrés chaque année, et se défend néanmoins, comme on l'en a accusé, d'avoir avoué la faillite de la loi d'obligation.

J'ai montré, dit-il, un mal présent, que des statistiques anciennes et sans force probante avaient jusqu'ici dissimulé en 1872.

Cependant on comptait une moyenne de 45 à 50 0/0 de jeunes soldats ne sachant ni lire, ni écrire, et cette moyenne est tombée aujourd'hui à 3,49 0/0. Tout de même, cela c'est un progrès, mais c'est un progrès insuffisant.

Nous ne proclamons donc, en aucune manière, la faillite de la loi d'obligation, nous constatons seulement sans récrimination, et tout le monde peut prendre sa part de reproches, que toutes les forces sociales organisées dans ce pays, qui avaient la charge d'appliquer la loi, n'ont peut-être pas rempli leur tâche avec l'attention soutenue et persévérante et la volonté réfléchie, que le législateur de 1882, attendait d'elles, mais, il est une autre constatation que certaine presse oublie de relever, c'est que le nombre des illettrés totaux, est surtout élevé dans les départements où les écoles libres sont particulièrement nombreuses.

Aussi la Ligue invite instamment toutes les autorités constituées, gouvernement et majorité républicaine, à se préoccuper sans retard de ce douloureux problème de la fréquentation scolaire.

Voici le texte du discours prononcé par M. de Monzie :

Messieurs,

Fidèle à une tradition qui lui est chère, soucieux d'accomplir un devoir en participant jusqu'au bout à vos travaux, le gouvernement m'a fait l'honneur immérité de me déléguer parmi vous, pour le représenter, à la séance dernière de votre trente-troisième congrès.

Je n'éprouve d'embarras, qu'au souvenir des hommes d'Etat, dont vous avez, chaque année, recueilli les illustres hommages.

Par ailleurs, venant exprimer à la Ligue, une admiration qui n'a point été improvisée dans une veillée oratoire, je suis certain d'être reconnu, d'être accueilli comme un des vôtres, et cela seul me suffit, cela seul m'importe.

Ce ne sera pas la première fois que la sincérité du cœur aura fourni des équivalents au talent et à la renommée.

Tout a été dit magnifiquement sur vos origines et sur votre histoire. Mais, tout ce qui pouvait être dit avait été résumé par avance dans une simple formule de Michelet : « l'école ne sera vraiment libre qu'autant que le maître verra près de lui une association active et énergiquement, qui s'intéresse à l'école et à lui... ».

Cette association active et énergique, c'est la Ligue de l'enseignement, et toutes les sociétés qui se sont constituées autour de l'école ont suivi son exemple ou reçu son inspiration.

Vous avez donc secouru, sinon créé, l'école pubilque ; vous avez défendu, sinon sauvé, l'éducation laïque ; vous avez réalisé le vœu de Michelet et servi les desseins de la démocratie.

Voilà votre œuvre dans le passé. Elle était assez belle pour assurer dans l'avenir aux continuateurs de Jean Macé la paisible possession d'une gloire indiscutée. Vous pouviez vous transformer en académie rationaliste, devenir le conservatoire officiel de la laïcité. Vous avez préféré rester sur la brèche, quand il vous était permis de vous réunir sur le Capitole, et vous avez continué votre effort, alors même qu'il semblait avoir abouti. Aujourd'hui, comme il y a quarante ans, la Ligue est une assemblée de militants et non une assemblée de docteurs et de notables.

De cela, messieurs, il faut vous louer plus encore que de votre passé. Mais, pour vous louer dignement, il convient de pénétrer le sens de votre action ininterrompue. Il ne s'agit pas pour vous de prolonger par goût de la controverse des querelles périmées au sujet de l'école, d'éterniser les batailles au delà des victoires, par habitude ou par calcul, de dénoncer de vains périls et de fantomatiques adversaires par désir d'employer une ardeur en chômage.

Le péril scolaire n'est pas accidentel ; il est permanent et divers. Il n'y a pas seulement concurrence et lutte de l'école confessionnelle avec l'école neutre, tentative incessamment renouvelée de celle-là pour reprendre à celle-ci, son crédit et sa clientèle, mise en discussion, mise en accusation des hommes et des leçons, des maîtres et des manuels, des propos hardis et des silences suspects.

Il n'y a pas seulement contre l'école républicaine, une coalition et des résistances politiques. Les partis pris se coalisent avec les insolences. La résistance des préjugés s'accroît de la résistance des intérêts. Il n'est pas jusqu'aux intérêts de la misère qui ne soient complices des défections scolaires. Il y a des menaces, des risques, des adversaires pour l'école en dehors et en dedans de l'école.

Il y a péril, s'il y a diminution des effectifs scolaires ou même s'il y a arrêt dans le recrutement.

Il y a péril, si la qualité de l'enseignement ou son influence diminuent. Il y a péril encore, si le progrès s'attarde, s'enlize, se ralentit. L'école publique est condamnée à un incessant perfectionnement, comme l'institution républicaine dont elle procède. Tout dans l'école et dans l'enseignement qu'elle répand est tributaire de ce progrès obligatoire, même l'essentielle neutralité qui préside à cet enseignement.

La neutralité légale n'est pas, en effet, une attitude d'indifférence concertée, une méthode d'universel pyrrhonisme, un refus par ordre de conclure ou de choisir ; c'est une compréhensive impartialité, c'est une manière d'enseigner qui laisse à l'enfant la spontanéité de ses premiers jugements ; c'est une certaine politesse respectueuse dans l'exposé des faits et des doctrines qui mirent aux prises, en d'autres âges, des hommes ou des peuples.

Pour être pratiquée efficacement, cette règle exige les plus hautes vertus de l'esprit. Un philosophe contemporain, devenu recteur d'université, M. Lapie, a écrit un livre intitulé : *La Justice par l'Etat*, dans lequel il s'efforce de démontrer que l'enseignement public, lui aussi, est une magistrature. J'accepte, pour ma part, cette assimilation où je tiens le plus modeste des instituteurs pour un magistrat investi des plus redoutables pouvoirs.

Mais, précisément parce qu'il a fonction de justice et charge de vérité, ce modeste ne saurait être trop attentivement éduqué, formé, affiné. En réclamant que soit modifié le programme des écoles normales, que soit amélioré le recrutement des élèves-maîtres, que soit relevée la condition matérielle des instituteurs et institutrices, vous avez prétendu, n'est-il pas vrai, préparer une élite de plus en plus capable de s'élever à la dignité des libres recherches et d'enseigner sans dogmatisme brutal les éléments indispensables de la connaissance humaine.

Le problème moral de l'école est dans le cumul de l'esprit critique et de la foi laïque ; sans esprit critique, pas de neutralité ; sans foi, sans croyances, sans convictions, pas d'emprise valable, sur les volontés et les consciences. Le problème n'est pas posé pour tous ceux qui ont fait du doute une méthode et de la science un but.

Il s'est posé pour Ernest Renan, dans le moment de sa jeunesse, où il écrivait l'*Avenir de la science*. Et Renan a répondu : « L'enthousiasme et la critique sont « loin de s'exclure .» Il a répondu en s'appropriant le mot de Joseph de Maistre : « Qui ne croit rien ne vaut rien. » La culture intellectuelle ne vaut que par des croyances toujours amendées et perfectionnées.

S'attacher passionnément à défendre et propager des vérités incomplètes, s'attacher plus passionnément encore à les compléter, à les amplifier, à les parfaire, telle fut la loi commune des penseurs républicains ; tel peut et doit être, toute mesure gardée, l'idéal de ceux qui enseignent.

Ah ! certes ! je ne méconnais pas combien il est difficile, méritoire parfois, pour les maîtres de l'enfance contemporaine de professer les principes de leur foi laïque. Leurs devanciers, en dépit des embûches et des inimitiés, avaient du moins le réconfort d'être compris à leur tour, quand ils parlaient de la raison humaine et de son pouvoir indéfini, quand ils évoquaient le progrès, celui d'hier, celui de demain, le progrès par l'émancipation des hommes, par la diffusion du savoir, par l'accroissement du bien-être. Raison, progrès, ces mots avaient une magie. Ils furent les guides d'humbles vies apostoliques.

Or, voici que le progrès est désavoué. D'aucuns le nient et le bafouent avec des arguments de science prétendue. Des systèmes se construisent sur cette négation. Une ingénieuse campagne est menée contre le rationalisme avec l'appui d'un grand philosophe. Traditionalistes et révolutionnaires s'efforcent pareillement de discréditer la philosophie qui a nourri, depuis la première Révolution, tous nos enthousiasmes et soutenu nos élans. La contagion de ces nouveautés n'a pas encore gagné les écoles normales ; une atmosphère a été créée, qui amollit et attiédit la ferveur des propagandes.

Pour réagir, pour ressaisir notre courage, pour restituer toute leur foi à ceux que nous appelons si justement des apôtres, une décision gouvernementale, un délibéré parlementaire, des vœux de congrès — si éloquents soient-ils — seraient inopérants. Il faut plus et mieux. Il faut, puisqu'on nous y convie, puisqu'on nous y force, récapituler pour l'opinion les preuves de la République, recommencer la justification qui fut commencée par les encyclopédistes et achevée par les révolutions, rajeunir les raisons de croire et d'espérer au front hésitant de la démocratie. Des maîtres plus assurés en leur ardeur, distribueront un enseignement plus irrésistible en sa supériorité. Il n'est pas interdit d'envisager pour l'école de la nation un monopole de fait à défaut de l'autre. C'est la seule forme d'accaparement qui soit conforme au bien public.

Mais si, malgré tout, l'obligation scolaire n'est pas respectée, la juste contrainte des lois y pourvoira. Je me garderai d'affaiblir en les répétant, en les paraphrasant, les claires promesses que vous a apportées l'autre jour, le président du conseil.

Il n'appartient pas davantage à un de ses collaborateurs de rappeler avec quelle promptitude et quelle allégresse le chef du gouvernement a coutume de payer les dettes de ses discours.

Le discours d'Aix a sonné clair comme un appel à l'action immédiate. A cet appel, « la concentration nationale » (pour employer la belle formule de M. Monis) ne manquera pas de s'opérer au bénéfice de l'école.

Dans quelques jours, un texte vigoureux et bien français, si je ne me trompe, réalisera ce que les pays étrangers, pour la plupart, ont obtenu à grand renfort de règlements et de mesures policières. Haines sournoises, guerres finaudes, snobismes de village ou combi-

naisons de couloirs, rien ne saurait prévaloir contre l'accord unanime des républicains que nous constatons, que nous proclamons.

Assez parlé, puisqu'il faut, par la faute des adversaires, un geste qui rassure et qui libère, l'instituteur sera rassuré et l'école républicaine définitivement libérée !

Naturellement les discours d'Aix-les-Bains ont fait répondre des torrents d'encre. Voici quelques extraits des articles principaux publiés à leur sujet.

De M. Maxime Vuillaume (*Aurore* du 26 septembre) :

Le président du Conseil a, certes, dit de fort bonnes choses. Il a déclaré qu'il fallait défendre l'école contre la calomnie et le boycottage. Qui donc renierait un semblable programme ? Comme la pierre angulaire de M. Briand, c'est là une belle parole. Malheureusement, les actes ne concordent pas. Ils ne peuvent pas concorder. Il faudrait pour cela que le gouvernement, au lieu de regarder à droite, où sont ses amis, tournât ses regards vers la gauche, où siègent ceux qui ne peuvent pas lui donner leurs voix. L'école ne vit pas de belles déclarations, quelque pur que soit le langage de l'homme d'Etat qui les apporte à la tribune. Elle demande à être soutenue sans réserves, et à être mise à l'abri des tentatives, plus ou moins déguisées, de ceux qui ne rêvent que sa ruine. La neutralité est un mot à double entente, et, par cela même un mot dangereux. M. Dessoye l'a fort bien expliqué. Neutralité, oui. Mais neutralité républicaine, exclusivement républicaine. Il nous a semblé que la neutralité de M. Barthou n'était pas tout à fait celle du président de la Ligue d'enseignement.

De M. Robert-Pemienta (*L'Action* du 2 octobre) :

Le Congrès que la *Ligue Française de l'Enseignement* vient de tenir à Aix-les-Bains, la perle de la Savoie, au pied du faîte immaculé des Alpes, a proclamé énergiquement et éloquemment la nécessité de défendre l'Ecole publique, d'en imposer la fréquentation conformément à la loi de 1882, de réprimer enfin la provocation à la désertion et à l'indiscipline scolaires .

Les armes que les champions et les amis de l'Ecole demandaient pour sa défense leur ont été promises, officiellement et péremptoirement, en termes excellents, par le chef de l'Université, d'autant plus autorisé qu'il est en même temps le président du Conseil. Ces affirmations ont été appuyées avec beaucoup de plaisir par un autre membre du Cabinet, M. de Monzie. Elles ont été approuvées au Congrès par des représentants éminents de la majorité républicaine dans les deux chambres. •

A commémorer ces souvenirs, à ne pas oublier tout à fait l'éclat de ces manifestations successives, et pour ainsi dire, périodiques, on en vient à se demander si l'Ecole n'a pas obtenu chaque année les

armes nouvelles qu'elle forgeait pour sa défense et qui seraient devenues insuffisantes au Congrès suivant de la Ligue de l'Enseignement.

N'est-ce pas ce que doivent s'imaginer tous les « pères de famille », inspirés par les célibataires de sacristie, pour protester contre cette école qui finit par importuner tout le monde avec ses revendications perpétuelles et ses appels multipliés à la défense ? N'est-ce pas ce que peuvent très logiquement supputer les indifférents eux-mêmes en entendant chaque année l'Ecole, encore l'Ecole et toujours l'Ecole, réclamer aussi fort des mesures de protection que toujours le gouvernement lui promet ?

Mais, tandis que les champions de l'Ecole proclament si éloquemment, si énergiquement, si officiellement leur résolution immédiate de la défendre pour la République, les ennemis de l'une et de l'autre, tout en reprochant insolemment, non sans une spirituelle ironie, aux instituteurs de faire trop de tapage, poursuivent, silencieusement, mais victorieusement, cette guerre incessante et harcelante où ils excellent, et pour laquelle ne leur manquent à défaut de discours laïques et officiels, ni les exemples que leur ont laissés leurs ancêtres, les chouans, ni les conseils que leur chuchotent les disciples de Loyola.

Quant aux républicains, voilà assez longtemps qu'ils se plaignent si magnifiquement de recevoir dans le dos, et à la partie vitale qui est l'Ecole, des coups de poignards.

A eux de les parer, et tout de suite.

Assez de paroles, des actes.......

Si les pouvoirs publics, si prodigues de beaux discours, ne trouvent pas le moyen d'assurer, dès cette année, par le vote d'une loi formelle et qui sera rigoureusement exécutée, la Défense de l'Ecole, celle-ci ne résistera peut-être pas bien longtemps, mais comme elle est, suivant une expression si forte parce que si juste, la pierre angulaire de la République, elle l'entraînera dans sa chute, et les survivants de la Ligue française de l'enseignement ne pourront plus se réunir, s'ils le peuvent, que pour pleurer la ruine de leur idéal.

En d'autres termes, nous espérons, nous aussi, nous souhaitons, nous surtout, les républicains, que l'on nous laisse bientôt tranquilles avec la Défense de l'Ecole : mais nous voulons que dans les prochains congrès, qu'elle tiendra dans les plus jolis coins de notre belle France républicaine, que ce soit en Provence, en Auvergne, aux Pyrénées ou sur le littoral, la Ligue française de l'enseignement ne parle plus de la Défense de l'Ecole, que les députés et les ministres ne lui en disent plus rien sinon pour se féliciter ensemble qu'elle ait enfin bénéficié des mesures protectrices, depuis si longtemps réclamées et depuis si longtemps promises, et pour se réjouir que trente années aient suffi à la Troisième République (sous la première, nos pères se montraient plus pressés) pour se consolider en assurant le respect et l'efficacité de ses lois scolaires.

M. Edouard Petit a voulu surtout voir dans les tendances du congrès d'Aix-les-Bains, une démonstration décentralisatrice (*Le Siècle*, 2 octobre).

Il ne s'agit pas de rompre avec l'organisation de l'Ecole telle que l'a conçue la génération précédente, obligée d'aller au plus pressé, de simplifier, de tout ramener à l'action centrale.

L'empreinte de l'unité nationale, ne cesserait d'être assurée par un programme minimum qui serait obligatoire et enseigné pendant la matinée.

L'après-midi serait consacré aux études et travaux propres à la région, à la « Petite Patrie », et, deux fois par semaine, l'adolescence rurale serait admise à l'école où elle recevrait, le jour, un indispensable complément d'instruction.

Révolution ? Non pas, mais évolution introduisant la variété dans l'unité, et combien féconde en résultats pratiques.

C'est la pensée qui se dégage du Congrès d'Aix-les-Bains. C'est la préparation d'une grande réforme qui fera aimer et rechercher l'Ecole par les indéniables services qu'elle rendra à la classe populaire. C'est la loi même du progrès qui est obligatoire, lui aussi, dans une démocratie, comme l'a démontré M. Monzie, dans le discours de clôture qui fut une belle page de philosophie politique.

Pour M. A. Aulard, le rapport de Léon Robelin résume « le devoir républicain » (*Dépêche de Toulouse*, 4 octobre) :

Il a montré que l'audace des évêques ne connaît plus de bornes...

La campagne pour la R. P. scolaire se poursuit inlassablement. En attendant, les secours en faveur des enfants pauvres qui suivent les écoles privées aident ces écoles à vivre : 20.000 francs à Marseille, 1.500 à Bordeaux, 2.500 à Saint-Etienne, 6.000 à Boulogne-sur-Mer, 1.500 au Puy, 10.000 à Roanne, 1.500 à Grenoble, 2.600 à Chartres, 2.500 à Nîmes, 5.700 à Neuilly-sur-Seine, etc. En Vendée, de tels crédits ont été votés par 94 communes, dont 41 chefs-lieux de canton.

« Oui, s'écrie le secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement, on ne saurait trop le répéter, l'œuvre de l'école laïque est menacée par la propagande multiforme de l'Eglise, bénéficiaire d'indéfendables privilèges dans l'ordre de l'enseignement secondaire et audacieuse organisatrice dans l'ordre primaire d'un écrasant monopole de fait fondé sur le double abus de l'autorité spirituelle et du pouvoir de l'argent ».

Et, au nom de la Ligue, il adjure les pouvoirs publics de répondre à l'offensive de l'Eglise « par la loi d'abord et par l'autorité ».

Ces faits, ces plaintes semblent avoir fait quelque impression sur le gouvernement. En effet, le président de la séance de clôture du congrès, M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine, a reconnu que le péril scolaire, dénoncé par M. Robelin, « n'est pas imaginaire ».

Il est permanent, a-t-il dit, et il est divers. Les gens de parti pris se coalisent avec les indolents.

Conclusion : « Assez parlé. Puisqu'on nous y force, puisqu'il est nécessaire d'en arriver au geste qui libère, ce sera fait, et l'école sera défendue .»

Voilà qui est bien dit, et avec un accent résolu. Mais qu'est-ce que ce « geste qui libère » ? Si M. de Monzie ne veut parler que des projets de loi qu'a élaborés la Commission de l'enseignement, il me permettra de lui dire que c'est un geste qui ne libèrera rien du tout.

Il n'y a qu'un geste libérateur, c'est celui par lequel les républicains, renonçant au prétendu principe de la liberté de l'enseignement, arrêteront l'extension des écoles primaires cléricales, des écoles de guerre civile.

Ce serait, pour la Ligue de l'Enseignement, un beau rôle, si elle prenait l'initiative de proposer, pour parler comme M. de Monzie, le geste qui libère. S'il m'avait été possible d'assister au congrès d'Aix-les-Bains, j'aurais pris la liberté de faire une motion dans ce sens. La Ligue de l'Enseignement s'honorerait en demandant, non pas que l'Université donne, elle seule, tout l'enseignement primaire, mais que l'Etat adopte des mesures, pour que l'Eglise romaine ne puisse conserver ce monopole de l'enseignement privé, qu'elle possède aujourd'hui.

C'est dire que j'aurais proposé, à la Ligue de l'Enseignement, de se rallier à l'amendement Brard, comme à une première mesure préservatrice, ou, si l'on veut, libératrice.

M. Aulard ne manque pas, d'ailleurs d'emprunter à M. Robelin ce couplet relatif à de prétendus propos de Mgr Gieure :

Tout récemment, au congrès diocésain de Salies-de-Béarn, l'évêque de Bayonne a prononcé ces paroles, que M. Robelin reproduit, d'après un journal qui n'a reçu aucun démenti : « Lorsque vous serez en butte aux tracasseries d'un instituteur, ou lorsque ce fonctionnaire enseignera à vos enfants des notions ou des idées, qui choqueront votre foi de chrétien, n'attendez rien du pape, ni de l'évêque, ni de votre curé ; allez trouver ce monsieur et cassez-lui la figure. Je vous recommande ce procédé ; il est le meilleur de tous, et vous verrez que l'instituteur changera aussitôt de conduite ».

Ainsi l'attentat de Couffouleux ne suffit pas à l'évêque de Bayonne. Il provoque, si ses paroles sont exactes, les sectaires catholiques à d'autres assassinats.

M. Aulard est malheureux dans ses emprunts : le *Radical* a parfaitement reçu un démenti de Mgr Gieure. Le voici :

« Monsieur,

« D'après le *Radical*, du 17 septembre dernier, l'évêque de Bayonne, au Congrès de Salies-de-Béarn, aurait prêché dans les termes suivants, contre l'ordre de choses établi :

« Lorsque vous serez en butte aux tracasseries d'un instituteur ou « lorsque ce fonctionnaire enseignera, à vos enfants, des notions ou « des idées, qui choqueront votre foi de chrétien, n'attendez rien du « pape, ni de l'évêque, ni de votre curé : allez trouver ce monsieur « et « cassez-lui la figure », comme l'a fait récemment l'un d'entre « vous. Je vous recommande ce procédé ; il est le meilleur de tous, « et vous verrez que l'instituteur changera aussitôt de conduite. »

« Je donne le démenti le plus formel, aux allégations fantaisistes et mensongères de votre correspondant. Les six cents hommes, qui assistaient au congrès de Salies, peuvent témoigner que mes paroles ont été odieusement travesties.

« Je compte sur votre loyauté, monsieur, pour insérer ma protestation, dans le prochain numéro du *Radical*.

« F.-X. Gieure, *Evêque de Bayonne*. »

M. le comte de Mun constate avec tristesse la « faiblesse de M. Barthou » (*Echo de Paris*, 1er octobre) :

La *Lanterne*, ayant reproduit les passages essentiels du discours prononcé, à Aix-les-Bains, par M. Barthou, constate que « l'apparence de malaise » qui pesait sur l'assemblée, lorsque le président du Conseil prit la parole, fut dissipé lorsqu'il eut déclaré que « la République et l'école laïque sont inséparables » et que « les acclamations fusèrent de toutes parts », lorsqu'il eut annoncé que l'instituteur de Confoulenx « serait prochainement l'objet d'un avancement mérité ». Puis elle ajoute : « Mais, à la vérité, elles firent place à un malaise nouveau, quand M. Barthou essaya de justifier sa lettre aux recteurs, au sujet des manuels scolaires, et *se glorifia d'avoir fait voter la loi militaire* ».

Voilà tout ce que M. Barthou a gagné, à la manifestation, par laquelle il a cru apaiser les colères radicales, en sacrifiant les catholiques. Cela n'est que juste. Le premier châtiment des faiblesses politiques est leur inutilité.

....

Eh bien ! je répète à M. Barthou qu'il se trompe. Il a dit qu'il était « attaché, comme le pays, à une politique de concorde, mais qu'il ne l'entendait pas, hors de l'application des lois fondamentales, qui sont la raison d'être de la République ». Il a raison de croire que le pays veut la concorde. Mais la concorde que veut le pays, ne naîtra pas de la dure application des lois qui commandent, comme hier, à Périgueux, de jeter dans la rue de pauvres religieuses, et d'y traîner sur des civières, celles que la maladie empêche de marcher. Personne, personne en France, hors des attardés de la politique sectaire, ne croira, n'admettra, que ce soit là la raison d'être de la République.

Tout au contraire, M. L. Lafferre est enchanté et accorde son *satisfecit* à M. Barthou (*Siècle*, 4 octobre) :

M. Barthou a beaucoup parlé ces derniers jours, et il a fort bien parlé. Si c'est être égal à soi-même que de revêtir les mêmes pensées d'une forme toujours nouvelle, notre Premier n'a pas son pareil pour la haute tenue de l'éloquence.

Les hommes politiques qui l'entendent et le jugent exigent plus encore : ils veulent trouver, entre toutes ces harangues, prononcées à de si courts intervalles, dans des milieux si divers, cette unité de vues, cette invariable précision, ces déclarations complètes, qui caractérisent les hommes aux fortes convictions et aux desseins obstinés. Les deux discours d'Aix-les-Bains et le discours de Pau, à la présidence du conseil général, rapprochés et comparés, nous laissent-ils cette impression de franchise, qui satisfait l'esprit, et rassure la conscience. Les journaux amis du Gouvernement affirment que ces déclarations sont de nature à dissiper bien des préventions, dans le parti radical.

Le *Progrès* est plus difficile (5 octobre) :

En voulez-vous, des discours ? M. Barthou n'en est point avare. Par deux fois, à Aix-les-Bains, son éloquence enflammée affirma, à défaut d'actes, les intentions laïques du gouvernement. Puis notre Premier quitta les Alpes pour les Pyrénées et, là-bas, dans son pays basque, il servit encore à ses auditeurs un morceau de choix. Mais il semble que le discours de Pau soit à un diapason beaucoup moins élevé que ceux d'Aix-les-Bains. Il y a, entre ces diverses harangues, une appréciable différence de tonalité. Sans doute, M. le Président du Conseil a affirmé, à Pau comme à Aix, la nécessité de défendre avec énergie les lois laïques et sociales de la République. Mais l'orateur fait des réserves : cette énergie doit être assez modérée, pour que les lois soient appliquées « sans agression, non comme des armes de parti, des instruments d'oppression ou de revanche, mais avec l'unique souci de servir les intérêts généraux du pays ».

....

Ah ! qu'en termes galants, ces choses-là sont dites ! Galants ? Peut-être. En tout cas, assez obscurs. Nous sommes loin des déclarations formulées en Savoie :

— Barre à gauche ! disait le discours d'Aix-les-Bains.

— Barre à droite ! répond la harangue de Pau.

Le premier discours avait navré la réaction. M. de Mun, dans l'*Echo de Paris*, s'était répandu en jérémiades. Il avait reproché à M. Barthou de rompre le pacte conclu — du moins à ce que prétend le leader clérical — le jour de l'élection présidentielle, et scellé par le vote de la loi militaire. Le discours de Pau remet les choses au point. On avait menacé un peu les cléricaux, pour la forme ; maintenant, on leur fait risette.

Des Universitaires d'esprit pondéré avouent que les manuels, dont

se plaignent les catholiques, justifient pleinement leurs inquiétudes. Tel est l'avis de M. Louis Madelin (*La République*, 1er octobre) :

Je crois très volontiers que les évêques ont, en dressant, il y a quatre ans, une liste de proscription, où j'ai vu inscrits quelques noms amis, pu mettre, sur le même pied, des manuels dont le ton différait assez sensiblement. J'ai voulu en avoir le cœur net et j'en ai relu quelques-uns.

Je dois avouer qu'ils m'ont blessé presque tous. Je me suis habitué — c'est l'objet de mes efforts, depuis bientôt vingt ans — à me placer à un point de vue objectif, en écrivant l'histoire : des gens qui, soit à droite, soit à gauche, ne partagent point mes opinions, et à qui certaines de mes conclusions ne plaisaient guère, ont bien voulu m'en louer, et cela m'a fait grand plaisir. Dernièrement, l'*Action Française*, en me qualifiant de « républicain bonapartiste » (formule discutable), a paru triompher parce que, dans une série de conférences sur l'ancienne France, j'ai rendu un éclatant hommage à l'admirable politique des Capétiens. J'avoue que lorsque je juge Philippe-Auguste, François Ier et même Louis XIV, j'apporte très facilement à le faire, une liberté d'esprit aussi grande que lorsque j'ai à parler d'Alcibiade ou des Gracques — sauf qu'ayant encore la faiblesse d'être patriote, je ne dissimule pas la reconnaissance que je professe, en qualité de Français, envers ceux des princes qui ont travaillé à former la France et à la grandir. Lorsque j'ai publié, il y a deux ans, un petit volume sur la Révolution, je me suis vu, d'autre part, décerner un brevet d'impartialité par un des maîtres de l'histoire de la Révolution, que certaines de mes conclusions devaient cependant heurter, dans son amour sans réserves pour la Révolution.

Il m'est d'autant plus facile non plus d'écrire, mais de lire sans passion des volumes d'histoire. Ce n'est donc même pas en me mettant dans la peau d'un évêque catholique, mais en restant dans la mienne, que j'ai été froissé par certaines affirmations absolument tendancieuses et formulées, par surcroît, dans un style un peu âpre. Le fameux manuel d'Hervé, dont j'ai fait une étude très attentive il y a dix ans, ne m'a jamais paru beaucoup plus blâmable que d'autres manuels actuellement entre les mains des enfants de l'école. Ces manuels, je n'y ai pas, en tous cas, remarqué cette « politesse respectueuse » qui permet à un homme que la vérité peinait dans des croyances respectables, de ne pas être révolté.

Au fond, les historiens qui travaillent pour l'école primaire, sont si peu convaincus que la neutralité y règne, qu'ils se croient obligés de forcer toujours le trait, de grossir une des faces, d'en atténuer une autre. Je sais tels historiens qui, dans des volumes destinés aux étudiants, se montrent presque impartiaux, et qui, dès qu'il s'agit d'écrire pour l'école primaire, deviennent mensongers, à force de ne montrer qu'un côté, même exact, de tel régime, de tel événement, de tel homme.

. . . .

Au fond — et je suppose que beaucoup d'amis de M. de Monzie sont d'accord avec moi — ce qui manque à beaucoup trop d'auteurs de manuels, comme de maîtres d'école, c'est cette « politesse respectueuse » qui peut s'allier à la recherche et à l'affirmation des vérités historiques. Si, passant du terrain de l'histoire religieuse et politique sur le terrain de l'histoire proprement nationale, le maître semble éprouver de la joie à diminuer tous ceux qui, depuis douze cents ans, rois, ministres, généraux, ont travaillé à la grandeur de la patrie, c'est toute la France qu'il frappe. Et l'on a cité, hélas ! trop de paroles impies, pour que les craintes ne soient pas permises.

Et puisque le nom de Périgueux ramène la pensée vers le récent voyage de M. le Président de la République, personne non plus n'admettra que de telles exécutions en soient le naturel épilogue. M. Poincaré a dit, à Limoges, qu'il avait la mission de sauvegarder l'union nationale. C'est une belle parole. Nous l'avons entendue à Versailles, le soir de l'élection, et c'est pour l'entendre que nous l'avons voulue. Elle a scellé le pacte du 17 janvier. Cela ne peut pas s'oublier, pas plus que le vote de la loi militaire. Mais l'union nationale ne se fera pas sans nous, hors de nous, moins encore contre nous. Elle s'établira par le patriotisme et la liberté, non par la contrainte et la répression.

Dans la correspondance qu'il envoie à plusieurs journaux et où il se montre si informé des dépens de la politique contemporaine, M. Oscar Havard a écrit l'article suivant que nous empruntons à l'*Espérance du peuple*, de Nantes, du 5 octobre :

M. Barthou s'est, tout à coup, souvenu qu'il était candidat à l'Académie française. Après avoir mérité, par ses bassesses, les éloges de la *Lanterne*, après avoir annoncé aux sectaires de la Ligue de l'Enseignement, que le Gouvernement allait prendre « l'offensive » contre l'Église et recourir à « la contrainte » et à « la répression » contre les évêques pour nous obliger, sans doute, à fermer nous-mêmes nos écoles et à dissoudre nos patronages, le président du Conseil a lu dans l'*Echo de Paris*, du 1er octobre, un article où le comte Albert de Mun lui rappelait que sans l'appui de la Droite, la loi militaire n'aurait pas été votée.

Quelques semaines à peine après ce vote, voilà donc comment M. Barthou savait gré à nos amis, d'un si mémorable service !

Au moment où les paroles du comte de Mun tombèrent sous les yeux de M. Barthou, celui-ci venait de savourer les dithyrambes de la *Lanterne*, et les bravos des Buisson et des Dessoye. Que lui importaient donc nos doléances et nos colères !

Oui, c'est vrai, les catholiques comptent d'ordinaire, pour moins que rien, dans le dénombrement des forces nationales. Mais, dans l'espèce, M. Barthou n'est pas un politicien comme un autre. Ce politicien se double d'un arriviste, jaloux de s'asseoir sous la coupole de

l'Institut, entre M. Lavisse et le comte de Mun. Cette ambition jette le président du Conseil, dans un singulier embarras. Il ne lui suffit point de flagorner la clique maçonnique, il faut qu'il fasse des avances aux membres de l'Académie. Quelle tâche compliquée !

Pour désarmer le comte de Mun, le *Temps* a été invité, par le candidat, à tempérer, à édulcorer, à minimiser le discours d'Aix-les-Bains. Vous avez vu l'homélie du *Temps*, le collaborateur de M. Adrien Hébrard, a fait tout ce qu'il a pu pour rassurer le comte de Mun. Aucune allusion de mauvais goût n'évoque les odieux vocables « répression » et « contrainte », que M. Barthou a jetés à la face de nos évêques. Le *Temps* est tout miel. Le comte de Mun se laisserait-il attendrir par ce *Confiteor* intéressé ? Travaillera-t-il pour la candidature de M. Barthou ? Je ne le pense pas. Le machiavélisme du président du Conseil s'est laissé, cette fois, mettre en défaut. Habitué, comme tous ses pareils, à considérer les catholiques comme une quantité négligeable, M. Barthou a eu le tort d'oublier, un moment, qu'au bout du Pont des Arts, l'influence des catholiques n'était pas méprisable. Je considère donc la candidature de M. Barthou comme pas mal aventurée. Il reste au président du Conseil la ressource de se désavouer dans un prochain discours. Mais cette cabriole nouvelle, lui reconciliera-t-il nos amis ? C'est fort aléatoire.

— Les délégués des patronages laïques se sont réunis en congrès les 14, 15 et 16 septembre. Nous empruntons au *Réveil* de Nanterre (20 septembre) le compte rendu de ce congrès :

Parmi les propositions soumises à l'examen du Congrès, nous citerons celle qui a pour objet l'établissement d'une fiche sanitaire pour les enfants. Il faut que la surveillance sanitaire de l'enfance, soit incessamment mise en pratique dans les groupements. On créera un carnet mensuel de correspondance, où seront portées les annotations relatives à la santé morale et physique de l'enfant. Enfin, que cette surveillance, appliquée d'abord à Paris et sa banlieue, puisse rayonner sur toute la France.

Vint ensuite en discussion, un rapport sur « la défense de l'école par l'école et de la République par l'école laïque ».

Cette question fut traitée avec l'ampleur voulue, puis le débat fut clos, et M. Louis Lesouds développa ses conclusions, tendant à l'adoption des vœux, dont voici les principaux :

Que le recrutement des instituteurs publics soit amélioré et leur traitement relevé ;

Que nul instituteur public ne soit nommé, sans avoir passé par une école normale de l'Etat ;

Que les programmes scolaires soient rendus vraiment laïques ;

Que les classes élémentaires des lycées, où commence à se creuser l'abîme entre le peuple et la bourgeoisie, soient supprimées ;

Que l'école soit rendue plus attrayante, par la création d'écoles en plein air ; par l'organisation de promenades scolaires, de colonies sco-

laires, de visites d'établissements industriels, agricoles ou commerciaux, de musées, etc. ; par l'adaptation de projections et surtout du cinématographe à l'enseignement ; par l'embellissement des salles où se réunissent les élèves ; par la création de terrains de jeux et d'expériences, à proximité des écoles ;

Que les programmes primaire, secondaire, professionnel et supérieur se fassent suite logiquement ;

Que l'enseignement à tous les degrés soit gratuit et rendu accessible, à tous ceux qui sont reconnus aptes à le suivre ;

Que l'enseignement postscolaire soit obligatoire, et soit à la fois général et professionnel ;

Que des semaines sociales laïques soient organisées dans tous les centres où ce sera possible ;

Qu'aucune classe ne contienne plus de cinquante élèves ;

Que tous les patronages laïques créent, dans leur sein, une Amicale civique, recrutée parmi les meilleurs pupilles, et destinée à lui donner une direction morale ;

Que tous les salariés, employés ou ouvriers de l'Etat, fassent donner à leurs enfants une éducation laïque ;

Que les municipalités soient invitées à mettre à la disposition des paronages laïques, les locaux municipaux inoccupés.

Ces vœux adoptés, M. Louis Lesouds termine en ces termes :

— Lorsque nous aurons apporté toutes ces améliorations à l'école laïque, et nous entendons par là, tout ce qui se rattache à l'éducation ;

Lorsque les salles en seront plus spacieuses, les murs recouverts de décorations, les cours aérées et plantées d'arbres ;

Lorsqu'un enseignement rationnel et attrayant y sera donné par des éducateurs choisis ;

Lorsqu'on y donnera les notions d'une morale, d'une religion qui, suivant la belle expression de M. Ferdinand Buisson, « ne sera ni la servante, ni l'ennemie d'aucune autre » ;

Ce jour-là, l'école laïque se fera aimer par elle-même ; tous y viendront en toute liberté recevoir l'enseignement de la vérité. Entre tous ceux qui ne sont pas volontairement aveuglés, nous serons bien près d'avoir réalisé la fraternité.

M. Debierre, sénateur du Nord, prit ensuite la parole : il constata que dans les trois enseignements, primaire, secondaire, supérieur, les programmes sont à remanier, et que les lois scolaires ont besoin d'être revues et corrigées.

Le recrutement de nos maîtres, ajouta-t-il, est défectueux et insuffisant au point de vue laïque et au point de vue du traitement ; mais ce que je ne m'explique pas davantage, c'est qu'on exige d'eux la capacité intellectuelle et pédagogique, et qu'on ne la demande nullement aux instituteurs libres.

L'Etat impose aux premiers, pour l'enseignement primaire, le

brevet supérieur ; les seconds, pour la plupart, ne possèdent même pas le brevet élémentaire. Celui du directeur suffit.

Dans l'enseignement secondaire, nos maîtres doivent être licenciés, agrégés, docteurs ; pour les congréganistes, il suffit que le directeur soit pourvu d'un simple diplôme de bachelier. Ses professeurs n'ont besoin, eux, d'aucun parchemin.

Voilà comment est comprise, dans notre pays, la liberté de l'enseignement.

On exige que nos maîtres observent la neutralité la plus stricte ; mais les écoles privées, qui ne sont que des écoles congréganistes déguisées, ne la respectent jamais.

Les évêques, qui les dirigent, et le pape, qui les gouverne, ne le permettraiet pas.

M. Debierre examine ensuite de quelle façon l'école laïque est protégée et défendue.

Il démontre d'abord que l'Eglise trouve mille moyens pour agrandir et soutenir ses écoles. L'argent ne lui fait jamais défaut, et la haute bourgeoisie, oublieuse de la Révolution qui l'a affranchie, est devenue bigote et cagote, et est à son entière dévotion.

Il met ensuite en parallèle l'attitude de l'Etat, qui, prodigue pour bien des choses, ne donne rien, ou presque rien, pour les œuvres vitales d'éducation et d'enseignement.

Le parti républicain lui-même semble sommeiller et s'enlise. Il « digère » à tel point que le congrès de l'Œuvre des patronages laïques est obligé de présenter cette chose paradoxale dans une nation démocratique : la défense de la République par l'école, alors que c'est la République qui devrait défendre l'école.

Le *Rappel* a publié dans son numéro du 3 octobre une intéressante communication d'un instituteur du Morbihan sur la situation des écoles privées et des écoles publiques dans son département. En voici quelques extraits.

Sous la vigoureuse impulsion d'un évêque essentiellement combatif, le clergé morbihannais se propose de dresser, en face de chaque école publique, une école dite libre. Aussi, depuis quelques années, les écoles chrétiennes se multiplient, avec une rapidité étonnante, d'une façon vraiment inquiétante.

Un exemple : rien que dans le canton de Rochefort-en-Terre, 3 écoles catholiques de filles se sont ouvertes, dans le courant de la présente année scolaire : Rochefort (716 habitants, Malansac 2.307 habitants), Saint-Cengard (959 habitants). Une autre ecole de filles a été construite dans le même canton, à Saint-Gravé (988 habitants), il y a deux ou trois ans.

Une école privée de garçons est actuellement en construction, à Pluherlin (1.791 habitants), toujours dans le même canton.

Je livre ces renseignements aux méditations de ceux qui, mal ren-

seignés, prétendent que la concurrence ne sévit que dans les grandes communes. Dans le canton en question, sur 15 écoles, 12 ont une concurrence.

A l'encontre des écoles publiques en concurrence, les écoles confessionnelles sont en progrès marqué. Dès qu'une école privée s'ouvre dans une localité, le vide se fait comme automatiquement, sur un mot d'ordre venu de la cure, dans les écoles de l'Etat. *Nos écoles laïques perdent, en moyenne, 2.000 élèves chaque année.*

La lutte anti-laïque se poursuit avec la même activité sur le terrain postscolaire. Les cours d'adultes, les Associations d'anciens et d'anciennes élèves, les patronages de garçons, les confréries de filles, les sociétés de tir et de musique, les bibliothèques, les jeux de football, les Associations de la jeunesse, de la Sainte-Enfance, des mères chrétiennes, des enfants de Marie, les fêtes et les conférences, etc., attirent les jeunes gens et les jeunes filles, et les maintiennent sous le joug du clergé. Les enfants de l'école laïque y sont attirés le plus possible. On trouve ainsi l'occasion de les détacher de leurs maîtres, d'annihiler leur enseignement.

De ce qui précède, je crois devoir logiquement conclure que depuis la séparation des Eglises et de l'Etat, et à la faveur de la « néfaste politique d'apaisement », la guerre à la laïque est devenue plus acharnée, plus violente que jamais. Pour la combattre, tous les moyens et procédés sont employés. C'est que les écoles dites libres, que les populations, dans leur langage expressif, nomment « écoles forcées », sont devenues l'ultime espoir de l'Eglise romaine. Les curés ne commencent-ils pas à déclarer hautement que, s'il leur fallait, un jour, choisir entre fermer les églises ou renoncer aux écoles, ils n'hésiteraient pas une minute, à sacrifier les premières aux secondes?

Aussi, nous avons pu nous rendre compte avec quel soin jaloux, le clergé assure le recrutement, veille à la prospérité des écoles chrétiennes. On y organise des conférences, des fêtes, des soirées ou des matinées théâtrales. On ne néglige rien, pour les rendre attrayantes et y intéresser toutes les forces de réaction.

En face, nous voyons l'école laïque, réduite à ses propres forces. Personne — ou presque — ne s'intéresse à sa prospérité. Beaucoup de soi-disant républicains, voire même des délégués cantonaux, ne sont-ils pas les premiers, les plus empressés à confier leurs enfants aux frères et aux sœurs sécularisés ? Les instituteurs ont beau se dévouer à leur tâche, prodiguer leur temps et leur argent ; ils ont beau obtenir les plus brillants résultats, aux examens et en classe ; ils ont beau forcer l'estime de leurs adversaires eux-mêmes et jouir de la sympathie des populations, leurs écoles restent vides.

L'instituteur morbihannais continue ses lamentations en racontant l'histoire d'une institutrice laïque abandonnée par ses élèves aussitôt qu'une école libre vint s'ouvrir en face de l'école laïque et il donne ensuite ce qu'il appelle les remèdes à la situation actuelle.

Quelques-uns demandent que l'Etat impose les mêmes diplômes, aux maîtres de l'enseignement privé, qu'aux maîtres de l'enseignement public, et exige, par conséquent, le certificat d'aptitude pédagogique de tous les instituteurs, dirigeant une école. Ce serait un coup d'épée dans l'eau.

D'autres voudraient que l'on interdise l'enseignement aux prêtres. Ce serait déjà mieux. Car, par suite du recrutement difficile des maîtres de l'enseignement libre, un peu partout, des jeunes curés sont placés à la tête des écoles privées, et, avec eux, la lutte devient particulièrement terrible.

La défense de l'école laïque, par les caisses des écoles, les cantines scolaires, et les œuvres postscolaires, serait inopérante. Sur ce terrain, nous ne pourrons jamais lutter avantageusement avec nos adversaires, qui disposent de sommes colossales et d'une organisation de combat admirable.

Le projet Brard est évidemment le meilleur des projets, déposés jusqu'à présent. Il est à souhaiter que tous les républicains le votent.

Mais le monopole seul serait réellement efficace. Les populations rurales l'appellent de leurs vœux, parce qu'il les débarrasserait d'une oppression. On porterait atteinte à la liberté des ennemis du régime ? Est-ce qu'ils se gênent, eux, pour supprimer la liberté des pères de famille partisans de l'école laïque ? Une personne, qui vient de signer la pétition contre le projet Brard, en son nom et au nom d'une dizaine d'autres personnes, absentes ou ne sachant pas écrire, s'exclamait une heure après : « Que je serais donc heureuse si les sœurs pouvaient partir ! Alors, il me serait permis, à moi aussi, qui suis commerçante, de faire instruire mes enfants ! »

Si l'on ne prend pas d'urgence des mesures énergiques de défense de l'école laïque, les instituteurs publics ne seront bientôt plus que les « concierges attristés des bâtiments scolaires vides ». Que nos amis se le disent !

— A citer dans le *Rappel* du 8 octobre ces lettres de M. Robert, inspecteur primaire, et de M. Ferdinand Buisson au sujet du décret du 1er juillet.

M. Ferdinand Buisson, député de Paris, commentant le récent décret sur la question du choix des manuels scolaires, avait conclu qu'en somme, tout au moins en ce qui concerne le droit de réclamation des pères de famille, « il n'y a rien de changé ».

M. Hébert, inspecteur primaire, écrit à M. Ferdinand Buisson, dans le *Manuel Général* :

« Permettez-moi, mon cher maître, de ne pas être de votre avis sur ce point. Comparons, en effet, si vous le voulez bien, les droits respectifs des pères de famille, avant et depuis le décret du 1er juillet.

« Jusqu'alors, les pères de famille n'avaient que le droit de recours au ministre, aux fins d'interdiction. Le ministre statuait, après avis

du Conseil supérieur de l'Instruction publique, ou plus exactement, de la Section permanente.

« Aujourd'hui, sous le nouveau régime, le droit du père de famille est double ; d'abord, il a le droit de réclamation contre un livre figurant au projet de catalogue. Sa réclamation, transmise par l'inspecteur d'académie au recteur, est examinée par celui-ci qui, après renvoi, à la commission départementale, « arrêtera définitivement le catalogue », c'est-à-dire pourra, malgré la commission départementale et, par conséquent, contre le choix des instituteurs, tenir compte de la réclamation du père de famille et lui donner satisfaction, envers et contre tous. »

M. Hébert conclut, en citant l'extrait suivant de la *Semaine religieuse de Saint-Claude* (13 septembre 1913) :

« Une récente circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique, permet aux pères de famille de contrôler les manuels. Nous invitons donc les pères de familles à user de ce droit, qui leur est dorénavant reconnu, et à soumettre à M. l'inspecteur d'académie des réclamations écrites contre les ouvrages qui violent la neutralité, tout particulièrement, contre ceux qui ont été examinés par l'épiscopat. Nous invitons, en même temps, MM. les curés à éclairer leurs paroissiens sur leur devoir et à les aider dans cet exercice de leur droit.»

Voici la réponse de M. Ferdinand Buisson :

« Mon cher inspecteur,

« Il y a deux interprétations possibles de la circulaire, qui présente elle-même le décret comme une simple « mise au point de la réglementation antérieure.

« S'il n'est que cela, la première interprétation s'impose : la mesure nouvelle se borne à préciser et à compléter des détails de procédure ; elle facilite aux pères de famille les moyens de faire entendre leurs observations, aux recteurs de les signaler à la commission ; mais la seule sanction possible reste, comme le veut la loi, un jugement d'interdiction, rendu dans les formes prescrites par la loi. Il n'y a donc, au fond, rien de changé, ce qui vous fait dire que la réforme n'a pas de sens, ou du moins n'a pas grande portée.

« Elle en aurait une capitale, au contraire, si l'on admettait l'autre interprétation, qui permettrait au recteur, puis au ministre, de « statuer » purement et simplement, sur l'inscription ou la non-inscription d'un livre. Alors ce serait, comme je l'ai dit, une violation formelle de la loi.

« Avant d'admettre, comme vous, que c'est cette seconde interprétation que le ministre va défendre, j'attends d'en être sûr. Je ne le croirai que quand je le verrai.

« Inutile de vous dire que je reste absolument fidèle, il ne faut pas dire seulement à la doctrine de Jules Ferry ,il faut dire tout net : à la loi française.

« Cette loi de 1880, réformant celle de 1850, a enlevé au ministre le

droit de dresser lui-même, la liste des livres à introduire dans les écoles ; elle ne lui a même pas laissé le droit de désigner les livres à interdire, qu'après un avis de la section permanente, ou du Conseil supérieur.

« Il n'y a ni circulaire, ni décret qui puisse rendre indirectement au ministre — et encore moins aux recteurs — l'un ou l'autre de ces pouvoirs abolis, pour de hautes raisons, par la législation républicaine.

« F. BUISSON. »

— M. J.-M. Lahy, chef des travaux à l'école des Hautes Etudes, dans un article intitulé *Neutralité scolaire et Vérité scientifique* avoue l'impossibilité de cette neutralité (*Rappel* du 8 septembre) :

Sous des influences toujours renaissantes, le principe de la neutralité scolaire se pose, se défend et s'affirme sans cesse. Arguant de la liberté qu'ils refusent à autrui, nos adversaires demandent — et parfois imposent — l'indifférence doctrinale, en matière d'enseignement. Que l'instituteur se tienne toujours sur une réserve prudente, n'affirme ni ne conclue, lorsque les faits positifs heurtent les définitions du catéchisme, lorsque la vérité se trouve en contradiction avec la foi. Alors seulement, pour les croyants, il remplira son devoir. Indifférence, tiédeur, c'est-à-dire la mort même de tout enseignement, telles sont les qualités que l'on exige du maître, dont jadis la persuasion et l'enthousiasme étaient les armes premières.

Par fanatisme, les croyants s'en viennent à oublier le commandement même de leur Dieu qui *vomit les tièdes :* « Je voudrais que vous fussiez chauds ou que vous fussiez froids. Mais, parce que vous êtes tièdes et sans efficace, je vous vomirai de ma bouche. » Leur illogisme, d'ailleurs, n'a d'égal que celui des libres-penseurs qui tombent dans le piège de la neutralité et, voulant faire respecter la science, ne parviennent qu'à la falsifier, à la démembrer, à la rendre vaine. Qu'est ce qu'une science qui cache les causes et masque les effets, qui dissimule honteusement ses principes, et cherche à entrer en conciliation avec les dogmes erronés ? Ainsi exprimée, elle perd et sa force démonstrative, et sa valeur morale. Elle mérite vraiment les attaques de ceux qui la nient, car elle ne présente, d'elle-même, qu'une caricature, où ses traits distinctifs ne se reconnaissent plus.

Obliger l'instituteur à la présenter ainsi, c'est le condamner à jouer un rôle de dupe ou de menteur, et, parce qu'on la veut tiède, c'est, en vérité, la rendre sans efficacité.

Le raisonnement, que M. Lahy invoque à l'appui de son thème, n'est pas nouveau. Il consiste à mettre en opposition le *dogme scientifique* et le *dogme religieux*. Voici comment M. Lahy conclut son article :

A l'heure actuelle, deux tendances contradictoires mènent la pensée humaine. L'une, pour qui les faits recueillis par l'observation

ne sont pas classés d'après leurs affinités réelles, mais d'après les nécessités d'un système, soi-disant révélé par la parole divine, que nul n'entendit, mais qu'une supercherie inconsciente nous a transmise dans les livres « saints ». D'après cette doctrine, la science doit se plier à l'omnipotence religieuse.

L'autre tendance veut que les faits soient classés d'après leur parenté de nature, et que l'expérience humaine, sans cesse critiquée et renouvelée, affirme la valeur de ce classement.

La neutralité consiste à ne pas faire apparaître la contradiction qui existe entre ces deux tendances. Est-ce possible ? Et les faits ne parlent-ils pas d'eux-mêmes ? Leur systématisation ne dépend pas d'une théorie énoncée avant tout examen ; ce sont eux, au contraire, qui créent la théorie et engendrent les lois.

Or, la théorie que l'Eglise impose ne s'ajuste plus aux faits actuellement connus. C'est une vieille couverture déchirée, rapiécée, qui ne recouvre plus les vérités modernes. N'est-il pas alors du devoir de l'instituteur, de montrer, avec la réserve que l'on doit aux choses surannées, mais respectables, l'ascension de l'esprit humain, depuis ces croyances magiques, jusqu'aux idées générales, fondées sur la réalité des choses ?

Au principe illusoire et infécond de la neutralité, nous devons opposer celui de l'affirmation scientifique, avec toutes ses conséquences. Notre organisation républicaine doit pouvoir s'y adapter, sous peine de se nier elle-même. Quant aux croyances de nos adversaires, à leurs rêves de régime monarchique, s'ils ne s'y conforment pas, c'est qu'ils manquent des qualités essentielles à tout ce qui vit : la plasticité et le don de perfectionnement. Nous n'avons pas à sacrifier, au maintien de ces théories désuètes, la grandeur de notre idéal.

— *Le Temps* (12 septembre) relate en ces termes l'adhésion donnée à la circulaire de M. Barthou sur les manuels scolaires par M. Dessoye :

C'était, il y a quelques jours, M. Doumergue, qui apportait son approbation d'ancien ministre de l'Instruction publique, à la circulaire récente de M. Barthou sur les manuels scolaires. C'est, aujourd'hui, M. Dessoye, président de la Ligue de l'enseignement et rapporteur, devant la Chambre, des projets de loi de défense laïque.

Pour apprécier les mesures prises par le président du Conseil, M. Dessoye ne se laisse pas influencer par la manœuvre à laquelle a recours une partie de la presse réactionnaire.

« Les uns, dit très justement le député de la Marne, ont exulté, comme si tout l'édifice de Jules Ferry était ébranlé, la laïcité compromise. Ceux-là appartiennent à la catégorie de ceux dont l'effort politique consiste à paraître les instigateurs et les bénéficiaires d'un acte gouvernemental, sans beaucoup s'inquiéter de la réalité des choses. »

Tactique « grossière », à laquelle M. Dessoye ne se laisse pas

prendre. Quant aux autres, à ceux qui récriminent maintenant plus encore qu'avant, il sait bien que jamais on ne les contentera. Et il ne s'agit d'ailleurs pas de les contenter.

Ainsi que M. Dessoye l'ajoute, « les livres à mettre aux mains des enfants sont matière délicate, qu'il faut examiner avec grand soin ; leurs auteurs ne doivent rien celer de la vérité scientifique démontrée, sinon ils manqueraient à une élémentaire probité, indispensable en matière d'éducation ; ils ne sauraient davantage adopter un ton qui ne serait pas celui de la modération, ni formuler des jugements qui seraient en désaccord avec le caractère nécessaire de l'école publique, asile de paix et d'harmonie. Ils doivent s'inspirer du principe de la neutralité scolaire, telle que l'ont entendue les fondateurs de l'école laïque ».

M. Dessoye reconnaît que la circulaire respecte ces principes. C'est ce que nous avions nous-mêmes établi. Il est regrettable que, par esprit de parti, quelques hommes politiques s'obstinent à le nier.

— A sa réunion d'automne, le Conseil d'administration de la Fédération des Amicales d'instituteurs a protesté, contre le décret du 1er juillet 1913 sur le choix des manuels scolaires dans les écoles publiques. Après une discussion qui n'a été close qu'à la séance de l'après-midi, les délégués ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour rapporté par le *Matin* (21 septembre) :

La Commission permanente de la Fédération des Amicales, considérant qu'aux termes du décret, les recteurs pourront désormais, sans justifier leurs décisions, rayer d'autorité tout ouvrage scolaire qui ne leur conviendra pas ; que cette disposition nouvelle, en supprimant le régime libéral établi par M. Jules Ferry, le 16 juin et le 7 octobre 1880, remet au pouvoir central un droit de censure que Victor Duruy, au temps de l'Empire, avait lui-même aboli, par l'arrêté du 11 janvier 1865, venant après la note explicative de novembre 1864.

Considérant que la question des manuels scolaires a été la cause essentielle de toute l'action cléricale ;

Regrette que la défense laïque ne se traduise que par un acte gouvernemental qui diminue les droits du personnel enseignant dans le choix des livres scolaires.

Après le vote, le Congrès a décidé qu'un meeting de protestation serait organisé à Paris au moment de la rentrée parlementaire, avec le concours des diverses organisations républicaines et de membres du Parlement.

— Au Congrès annuel des syndicats d'instituteurs de France ont participé soixante délégués.

On se souvient, dit *l'Eclair* (10 septembre), des incidents qui finirent, l'an passé, le Congrès de Chambéry : les déclarations qui y furent faites, les votes qui y eurent lieu, notamment sur la question de l'antimilitarisme, rapportés par la presse, qui était admise à suivre les séances, obligèrent le gouvernement à sévir. La dissolution des syndicats d'instituteurs fut prononcée. Des révocations eurent lieu.

Les instituteurs syndicalistes et leur fédération eussent pu comprendre qu'ils faisaient fausse route, modifier leur orientation et corriger leurs erreurs. Ils eussent ainsi pu se réunir, portes ouvertes, sans craindre le recommencement de leur mésaventure.

Ils ont préféré garder leurs idées anarchistes et tenir à huis-clos leur Congrès. Ils espèrent que, aucun compte rendu n'en étant publié, on ne pourra leur demander compte des délits de lèse-patrie qu'ils pourraient y commettre.

Aucun journaliste n'est admis aux séances, et aucun communiqué ne sera fait sur le Congrès.

— A noter ce commentaire du *Soleil* (11 septembre) sur ce Congrès à huis clos.

Que va-t-il donc s'y passer ? Celui de l'an dernier, à Chambéry, a causé des ennuis aux instituteurs syndiqués, mais surtout au gouvernement. Là, les véritables sentiments des syndiqués s'étaient fait jour. On avait pu voir qu'ils comptaient beaucoup d'Hervé parmi eux. Cette année, le Congrès aura à dire son mot sur la loi du service militaire de trois ans : sujet scabreux pour nos antimilitaristes pédagogiques.

Il serait curieux de savoir si cette décision, de tenir le Congrès à huis clos, est venue spontanément des syndiqués, ou si elle lui a été imposée par le gouvernement. Le Grand-Orient a pu intervenir aussi. Des deux côtés, on a dû craindre que le synode des syndicats d'instituteurs ne vînt compromettre, encore une fois, la défense de l'école laïque. Or, on voit en ce moment que tous les militants du Bloc, tous les suppôts de la secte maçonnique et de la libre-pensée, dans les journaux, font rage autour de la question, que le chef du gouvernement, M. Barthou, a déclaré, lui-même, être la question vitale de la République. Toute la République, en effet, est dans l'école. Quel tort donc ne pourraient pas faire à cette cause sacrée, les incartades du Congrès des instituteurs ! Cette école laïque, que toutes les forces républicaines se liguent pour défendre, est telle qu'il faut la cacher. On n'ose pas la laisser voir comme elle est ; on n'ose pas montrer ses maîtres ; on ne leur permet pas de parler librement, en public !

Quelle honte qu'un Congrès d'instituteurs ne puisse se tenir qu'à huis clos ! C'est la condamnation de l'école laïque elle-même.

Malgré tout, quelque chose percera de ce Congrès occulte. Il y aura des indiscrétions, peut-être même des bravades. On finira par savoir que si le secret a été imposé, à cette réunion d'instituteurs syndica-

listes, c'est pour que le public honnête n'apprît pas directement, à son scandale, qu'il s'y était dit les mêmes choses que l'an dernier, à Chambéry, que les mêmes doctrines antipatriotiques y avaient été professées, et que l'Ecole laïque, que le Gouvernement et le Parlement blocard, se préparent à défendre, est bien aussi, comme on l'a dit, l'école sans patrie, comme elle est l'école sans Dieu.

— *La Picardie* (21 septembre) reproduit la liste des livres interdits soit par l'Index, soit par les évêques collectivement, soit par des Evêques à diverses dates.

A) PAR LA CONGRÉGATION DE L'INDEX

Auteurs, ouvrages et dates

Compayré : *Eléments d'instruction morale et civique ;* 1882.
Steeg : *Instruction morale et civique*, 1882.
Aulard et Debidour : *Histoire de France*, 1897.
M. et Mme Dès : *Education morale et civique*, 1910.

B) PAR LES ÉVÊQUES COLLECTIVEMENT EN 1909

Calvet : *Histoire de France* : Cours préparatoire, élémentaire, moyen, supérieur.

Gauthier et Deschamps : *Histoire de France* par l'image : Cours préparatoire, moyen, supérieur.

Guiot et Mane : *Histoire de France :* Cours préparatoire, élémentaire, moyen, supérieur.

Rogie et Despiques : *Petites lectures sur l'Histoire de la Civilisation française :* Cours élémentaire, moyen, supérieur.

Devinat : *Histoire de France* : Cours élémentaire, moyen.

Brossolette : *Histoire de France :* Cours élémentaire, moyen.

Aulard et Debidour : *Histoire de France :* Cours élémentaire, moyen, supérieur.

Aulard : *Eléments d'Instruction civique* : Cours moyen.

Albert Bayet : *Leçons de Morale. — Morale à l'Ecole.*

Jules Payot : *Cours de Morale. — Morale à l'Ecole.*

Primaire : *Manuel d'Education morale, sociale et civique.*

Primaire : *Manuel de lectures classiques :* Cours moyen.

C) PAR DES ÉVÊQUES A DIVERSES DATES

Charton et Delage : *Morale et Instruction civique*, (Evêque d'Angers, 1909.)

Georges Morizot : *Histoire du Moyen-Age*, (Evêque de Quimper, 1909.)

Gustave Catois : *Résumés de morale*, (Evêque de Laval, 1909.)

Charles Poirson : *Manuel élémentaire de Morale*, (Evêque d'Autun, 1909.)

V. S. Lucienne : *Mes Résumés. Nouveaux Résumés. La préparation de la classe*, (Evèque d'Arras, 1910.)

— *Le Gaulois* (27 septembre) rapporte, en ces termes, les incidents qui ont accompagné la fermeture de l'école de la rue Caulaincourt. (Paris, XVIIIe arrondissement).

Il y a quelques jours, comme nous l'avons dit, une délégation de l'Association des pères de famille du dix-huitième arrondissement se présentait au ministère de l'Intérieur pour demander à M. Klotz de surseoir à la fermeture de l'école des Sœurs de Saint-Vincent de Paul de la rue Caulaincourt, qui rend tant de services dans ce quartier si populeux. Contre toute évidence, M. Delanney, préfet de la Seine, qui assistait à l'entrevue, prétendit qu'il y avait suffisamment de places, dans les écoles laïques du dix-huitième arrondissement, pour recevoir les enfants de l'école des Sœurs, et, en conséquence, le ministre refusa le sursis demandé.

Cette décision causa dans tout le quartier une vive et légitime émotions ; les deux mille pères de famille qui s'étaient associés à la demande de sursis, se montraient particulièrement indignés, de voir que leurs justes protestations n'avaient servi de rien, et qu'ils allaient se voir contraints de donner à leurs enfants une éducation contraire à leurs sentiments religieux.

Par voie d'affiches, ils réclamèrent donc, avec énergie, contre la fermeture de l'école. L'appel se terminait ainsi :

« Et puisque, en définitive, nous sommes dans notre droit, et que nous entendons le poursuivre jusqu'au bout, nous vous convions tous à amener vos enfants, demain vendredi 26 septembre, à huit heures du matin, à l'école des Sœurs, date fixée pour la rentrée normale des classes.

« Nous verrons bien si nos dirigeants oseront employer la force, contre la justice et la liberté. »

Hier matin, donc, dès huit heures, de nombreux enfants, accompagnés par leurs parents, se rendaient à l'école, mais trouvaient la porte fermée. Un petit écriteau vert disait que, « contrairement à ce qui a été annoncé et par ordre de la supérieure, l'école reste fermée. » Navrés, les parents durent donc emmener leurs enfants, cependant qu'un certain nombre d'entre eux étaient reçus par les religieuses, qui ne pouvaient que leur confirmer la nécessité de s'incliner devant la force.

Sur le trottoir, les parents commentaient avec indignation cette atteinte à la liberté de conscience, qui leur interdit de faire donner à leurs enfants l'instruction de leur choix. Mais qu'importe à nos laïcisateurs officiels l'opinion populaire ?

Pour empêcher de pauvres enfants de six à dix ans de se rendre chez « les bonnes Sœurs », la préfecture de police avait cru devoir

organiser un service d'ordre formidable, que dirigeait M. Touny en personne, assisté de M. Xavier Guichard, commissaire divisionnaire. Autour d'eux, de nombreux agents en bourgeois, bien reconnaissables, à leur tournure toute spéciale, faisaient les cent pas, mais n'ont pas eu à intervenir, car aucun incident ne s'est produit, les admirables religieuses de Saint-Vincent de Paul, avec leur bonté tout évangélique, ayant prié, elles-mêmes, les parents de ne pas donner cours à leur légitime indignation.

— Dans l'*Echo de Paris* (29 septembre) M. Paul Parsy produit la statistique que voici des écoles de la Syrie : « Dans cette statistique dit-il, figurent avec les écoles françaises laïques ou congréganistes, celles-ci plus anciennes et plus nombreuses, celles-là plus récentes — les écoles de l'Alliance israélite universelle, ou l'enseignement — malgré le caractère universel de l'institution — se donne en français et, j'ai pu le constater, dans un excellent esprit ? ».

ÉCOLES FRANÇAISES

A) *Congréganistes :*

Les *Jésuites* dirigent avec leur *Université* de Beyrouth, 140 *écoles*, où l'enseignement est dispensé à quelque 12.000 élèves ;

Les *Capucins :* 155 écoles, 6.355 élèves ;

Les *Lazaristes :* 149 écoles, 7.338 élèves ;

Les *Filles de la Charité* donnent l'enseignement à 305 orphelins, 587 orphelines, 509 petits garçons externes, 3.867 filles externes ou pensionnaires. Dans ces chiffres ne sont pas compris, les enfants enseignés, par les jeunes filles de l'Ecole normale des *Sœurs de Charité*, dans les petites écoles de village. Les chiffres donnés ici sont donc très inférieurs à la réalité ;

Les *Frères des écoles chrétiennes*, à Beyrouth, Tripoli, Alexandrette : 2.000 élèves environ ;

Les *Frères Maristes :* 953 élèves ;

Les *Dames de Nazareth :* 10 écoles, dont 1 pensionnat, 1.386 élèves ;

Les *Sœurs de la Sainte Famille :* 7 écoles et pensionnats, 1.400 élèves ;

Les *Sœurs de l'Apparition de Marseille :* 20 écoles et pensionnats, 2.766 élèves.

Au total :

Ecoles congréganistes : 499, plus les écoles des Filles de la Charité, dont le nombre n'a pu être établi ;

Elèves fréquentant ces écoles : *plus de* 36.000.

B) Ecoles de la *Mission laïque :*

A Beyrouth : 1 collège de garçons, 1 école de filles : 200 élèves environ.

La *Mission laïque* n'a pas d'autre établissement en Syrie.

C) Ecoles de l'*Alliance israélite universelle*, 4.000 élèves.

Dans la statistique ci-dessus, sauf pour les écoles de l'*Alliance israélite*, qui sont celles de Syrie et de Palestine, il ne s'agit que des écoles congréganistes ou laïques de Syrie, c'est-à-dire de Beyrouth, Damas, Alep, Tripoli, Antourah, etc., etc.

Ecoles anglaises :

Une centaine avec 7.000 élèves environ (chiffre fort).

Ecoles allemandes :

Diaconesses, à Beyrouth, 170 élèves.

Orphelinat des Diaconesses, 117 élèves.

Ecole des Sœurs de Saint-Charles, 80 élèves.

Il y a de plus des écoles nationales allemandes, pour les colons allemands : 1° dans les colonies de Jaffa, Saron, Caïffa, etc., etc. Ces colonies ne comprennent que 1.700 âmes ; dont le nombre des élèves desdites écoles ne doit pas être considérable ; 2° à Alep, colonie de 500 Allemands.

Ecoles russes (chiffres pour la Syrie et la Palestine) :

105 écoles de garçons ou de filles : 11.500 élèves. Ces écoles sont entretenues par la *Société impériale orthodoxe de Palestine*, avec subvention du gouvernement russe.

Ecoles américaines (vilayet de Beyrouth et Mont-Liban) :

88 écoles, avec 500 élèves.

L'*Université américaine*, 874 élèves.

Totaux *approximatifs :*

300 écoles anglaises, allemandes, russes, américaines, avec 23.000 élèves.

Du côté français : 499 écoles congréganistes, 2 écoles laïques, avec quelque 36.000 élèves, auxquels doivent s'ajouter les 4.000 élèves de l'Alliance israélite.

Si l'on veut bien considérer qu'à Jérusalem, Bethléem, Nazareth, les établissements congréganistes français — Frères des Ecoles chrétiennes, Dominicains, Pères Blancs, Assomptionnistes, Filles de la Charité, Dames de Sion, etc., etc. — atteignent une population scolaire de près de 10.000 élèves, étudiants ou pupilles, c'est 50.000 élèves (chiffre sûrement inférieur à la vérité) qu'atteint la culture française en Syrie-Palestine, quand les Anglais, Allemands, Russes, Américains n'atteignent, tous ensemble, que 23.000 élèves.

Il existe, en outre, en Syrie, des écoles grecques catholiques, où l'enseignement se donne, pour la majeure partie du programme, en français.

Dans les Collèges Maronites de *la Sagesse*, à Beyrouth, de *Saint-Jean-Maroun*, de *Saint-Joseph* de Cornetchéouanne et de *Saint-Louis* de Gazir, l'enseignement se donne en français et en arabe. La population scolaire de ces établissements pourrait donc figurer à la suite de la statistique de nos écoles françaises.

—D'après le *Rappel* (29 septembre) le conseil municipal de Saint-Clément-des-Levées (Maine-et-Loire) ayant voté une subvention à l'école privée de filles, tenue par une ex-congréganiste, pour que les fournitures scolaires y soient distribuées gratuitement à toutes les élèves, les républicains de la commune demandèrent au préfet de Maine-et-Loire de faire respecter la loi du 30 octobre 1886. L'autorité préfectorale a invité le maire de Saint-Clément à lui adresser d'urgence le texte exact de la délibération en cause, tout en lui faisant remarquer que si la municipalité a le droit de venir en aide aux enfants indigents, elle ne peut voter aucune subvention à un établissement d'enseignement privé.

—Dans le dernier bulletin paroissial de Toussaints de Rennes, M. de chanoine A. Girard, le vénéré curé-doyen de cette paroisse, une les plus importantes du diocèse, a publié une remarquable étude — suite de documents plus probants les uns que les autres — sur la franc-maçonnerie et l'école.

L'intérêt de cette étude est capital et dépasse de beaucoup les limites d'une paroisse.

Je veux mettre sous vos yeux un document qui vous fera voir l'action continue de la Franc-Maçonnerie dans l'enseignement : Nul ne pourra en contester la valeur, puisqu'il se compose de citations prises dans les publications officielles de cette secte maudite. Le voici :

« Partout où il y a un enfant, partout où il y a une école, on trouvera la main d'un F∴-M∴, afin que cette célèbre parole devienne une vérité : La Franc-Maçonnerie et l'éducation sont une seule et même chose. » (Paroles du F∴ Francolin, au Convent de 1879).

CE QU'A FAIT LA F∴ M∴

L'école gratuite, obligatoire et laïque, est l'œuvre de la F∴ M∴.

En effet :

Vœux maçonniques : « Le Grand-Orient de France veut l'instruction gratuite, obligatoire et laïque ». — (Bulletin du Gr∴ O∴ de juin 1870).

« Une fois le système de l'instruction gratuite et obligatoire établi, on laïcisera les écoles communales. » — (Vœu des Loges parisiennes, 1877).

Exécution : Les lois des 16 juin 1881, 28 mars 1882 et 30 octobre 1886 rendent l'enseignement *gratuit, obligatoire et laïque*.

CONSÉQUENCES : 1° *le budget scolaire était :*

En 1872 de 33.781.000 francs.

Dès 1882 il montait à 105.826.000 francs.

En 1907 il fut de 250.000.000 francs.

En 1913 il s'élève à 335 millions.

En 1914 il sera de 381 millions.

De 1880 à 1910, l'école laïque a coûté aux contribuables : 6 *milliards 420 millions.*

L'école gratuite nous coûte cher !

La jeunesse est-elle plus instruite ?

Selon l'aveu même de M. Briand : « La proportion des illettrés était de 14 0/0 en 1882, elle est en 1900, de 25 à 30 0/0 ».

C'est ça l'école gratuite et obligatoire... ! Que serait-ce si elle ne l'était pas...

Quant à la fameuse laïcité ou neutralité, on sait ce qu'elle est devenue.

Un plus grand nombre d'ignorants, un accroissement effrayant d'impiété et d'immoralité, la criminalité toujours grandissante parmi la jeunesse : *Voilà les fruits de l'école sans Dieu.*

La suppression des Congrégations est l'œuvre de la F∴ M∴.

En effet :

Vœux maçonniques : « Il y a une catégorie d'individus qu'il faut exclure de l'enseignement... : Ce sont les congrégations ». — (Paroles du F∴ Blatin, 1891).

« Un gouvernement républicain et le Parlement devront refuser toute autorisation aux Congrégations. » — (F∴ F. Paris, 1902).

« Il faut que, d'un coup de balai vigoureux, la République se débarrasse des Congrégations... C'est à cette œuvre que nous nous attacherons, mes frères, avec le concours de tous les maçons du Parlement. » — (Paroles du F∴ Lafferre, 1903).

Exécution : Loi du 1er juillet 1901 astreignant les Congrégations au régime de l'autorisation.

Le gouvernement refuse en bloc les demandes d'autorisation présentées par les Congrégations non autorisées.

La loi du 7 juillet 1904 supprime l'enseignement congréganiste et condamne à disparaître, dans un délai de dix ans, toutes les écoles tenues par les Congrégations, autorisées ou non.

CONSEQUENCES : Augmentation du personnel et construction de nouveaux bâtiments scolaires : *donc charges nouvelles pour le contribuable.*

En outre, de 1902 à 1906, nous avons déboursé 8.270.000 francs pour engraisser les hommes d'affaires, chargés de liquider les biens des congrégations qui devaient nous rapporter un milliard.

La matérialisation de l'enseignement est l'œuvre de la F∴ M∴.

En effet :

Vœux maçonniques : « Une fois la dernière école fermée, on matérialisera l'enseignement ». — (Loges Parisiennes, 1877).

« Il faut commencer par faire disparaître du programme la preuve de l'existence de Dieu. »

« Pour remplacer le catéchisme, le plus grand obstacle aux facultés de l'enfant, la F∴ M∴ réclame un manuel de moralité laïque. »

« Appelons dans nos ateliers le plus d'instituteurs possible. » — (La Chaîne d'Union, 1886).

Exécution : Dès 1880, on commence à bannir du programme l'enseignement religieux.

Peu à peu on supprime ou remplace, dans les nouvelles éditions des livres scolaires, les pensées ou les simples mots pouvant rappeler le surnaturel.

Ce manuel est mis au concours, mais les résultats n'étant pas satisfaisants, on se contente des manuels du F∴ Thulié et de Léonie Rouzade.

Dès 1903, le quart des délégués au Convent était composé d'instituteurs.

L'introduction des doctrines antimilitaristes et socialistes est l'œuvre de la F∴ M∴.

La F∴ M∴ étant *antimilitariste et socialiste* apporte à l'école, devenue sa chose, les doctrines qu'elle professe.

Aussi, dès 1903, l'*Histoire de la France et de l'Europe*, du fameux antipatriote Hervé, était adoptée par les *conférences cantonales de l'Ariège*, et rangée, par le *Bulletin de l'Instruction primaire* des Deux Sèvres, parmi les ouvrages scolaires désignés par les conférences pédagogiques : en 1904, elle était entre les mains des élèves de la Seine.

La *Revue de l'Enseignement primaire*, en 1905, affirma qu'il y avait en France, 80.000 *instituteurs socialistes* et les instructeurs se chargeaient eux-mêmes de prouver cette assertion, en chantant l'*Internationale* lors d'un récent congrès.

CE QUE VEUT FAIRE LA F∴ M∴

La F∴ M∴ veut interdire au PRÊTRE le droit d'enseigner.

En effet :

Vœu maçonnique : « Le droit d'enseigner est interdit en France à tout homme qui fait vœu de chasteté ».

(Proposition du F∴ Carnaud, député, 10 février 1899).

Vœu renouvelé en 1901 et 1902 par les F∴ Buisson, A. Girard et Félicien Paris.

En exécution de ces vœux, le F∴ Massé, député de la Nièvre, vient de déposer, sur le bureau de la Chambre, un projet, dont l'article 10 est ainsi conçu :

« *Les établissements secondaires privés sont ouverts et dirigés par un personnel laïque*, A L'EXCLUSION DES MINISTRES DU CULTE, etc. »

La F∴ M∴ veut interdire au Père de Famille le droit d'enseigner.

Témoin ces paroles imprudentes :

« Le père de famille ne doit jamais oublier qu'il n'agit vis-à-vis de ses propres enfants que comme délégué de la société, et, de même que la société ne lui permet pas d'empoisonner matériellement le corps de ses enfants, cette même société n'a pas le droit de laisser empoisonner la conscience morale de ces mêmes enfants par le père de famille ». (Paroles du F∴ Debierre, Convent de 1902).

Donc vos enfants ne sont pas à vous, mais à l'Etat !

Et encore :

« 1° Qu'une disposition ainsi conçue soit ajoutée au Code civil : Défenses formelles soient faites aux parents, ascendants ou ayants-droits quelconques, de donner ou d'enseigner à leurs enfants, une religion, quelle qu'elle soit, sous peine de déchéance paternelle et de puissance légale.

« 2° Que l'instruction laïque et obligatoire donnée par l'Etat soit seule autorisée, et que les parents qui voudraient instruire les enfants à leur domicile ne puissent le faire qu'avec le concours d'instituteurs ou d'institutrices approuvés et présentés par l'Etat. » — (Loges algériennes, Congrès de 1903).

La F∴ M∴ veut la coéducation des sexes et la *corruption*.

Témoin ce vœu :

« Que tous les enfants des *deux sexes* reçoivent, dans des écoles *mixtes*, la même éducation. »

Déjà, chaque année, sur un point ou l'autre de la France, on signale des tentatives de coéducation. Rappelez-vous les horreurs de Cempuis.

Toutes ces tentatives, d'ailleurs, ne sont que des étapes *vers le but suprême de la F∴ M∴, LA CORRUPTION.*

La preuve en est dans ce document monstrueux :

« *Le meilleur poignard pour frapper l'Eglise, c'est la corruption. A l'œuvre donc et jusqu'à la fin. Popularisons le vice dans les multitudes, qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles en soient saturées... Ne vous lassez jamais de corrompre.* ». — (Circulaire maçonnique, 1838).

Et cet autre :

« *Pour abattre le catholicisme, il faut commencer par supprimer la femme... ; mais puisque nous ne pouvons la supprimer, CORROMPONS-LA.* » — (Haute-Vente italienne).

— *La Picardie* (22 septembre) reproduit une curieuse consultation que M. Clemenceau adresse, pour l'usage des instituteurs, au *Manuel général de l'instruction publique*. On y lit le tableau suivant de la situation du maître et de l'école laïque.

Avec son léger bagage d'humbles livres, où l'art timide des pre-

miers bégaiements se révèle, le maître vient s'offrir à ses élèves. Il apporte les notions élémentaires qui détermineront, plus tard, les moyens de connaître — n'offrant et ne pouvant offrir encore que des vues sur des possibilités de savoir. Tâche ingrate entre toutes — trop propre à rebuter d'obscures intelligences, plus empressées aux révélations qu'au labeur. Avec quel respect religieux s'ouvre le premier livre, où tout un monde de vérités éternelles semble n'attendre que l'écolier pour s'offrir ! Vaine illusion d'ignorant, anéantie au premier choc de la réalité ! Des commencements de commencements, qui mèneront plus tard à d'autres commencements encore avant d'aborder des avenues de savoir, qui s'enfoncent dans l'obscurité de l'univers infini.

Par la vertu d'une magie d'initation, l'écolier s'était cru en passe de connaître. S'il se trouve capable de réfléchir sur lui-même, vaguement il sent déjà qu'il est aux prises avec l'insaisissable, et qu'il ne possédera jamais que des fragments de fragments. Encore n'est-ce qu'une rare élite, qui pourra s'élever jusqu'à cette hauteur de vues. La masse, déconcertée, lasse de questions, pour lesquelles le maître ne peut avoir que d'évasives réponses, s'obstinera dans son besoin d'absolu et attendra d'un autre la lumière de miracle qui, d'ailleurs ne lui manquera pas.

Cependant, le jeune esprit, anxieux de connaître, a bientôt découvert que le temps lui fera défaut, d'abord pour l'œuvre de longue et dure peine, qui se découvre à ses yeux ébahis. Hier, il était au rustique labeur, qui le réclame encore d'une façon si pressante, qu'on le détourne trop souvent de la classe, à des périodes déterminées, si bien que loin de franchir le cap de l'école du soir, il en est à prévoir que le certificat d'études, peut-être, va lui échapper. Que peut faire le maître d'une succession d'efforts morcelés ? Peu de succès aux examens : mauvaises notes de l'inspecteur.

Nous recommandons, dit la *Picardie*, aux amateurs de gaieté, aux collectionneurs de perles, mais surtout aux parents, cette formule abracadabrante, par laquelle M. Clemenceau résume le travail fait à l'école laïque :

Des commencements de commencements, qui mèneront plus tard à d'autres commencements encore avant d'aborder des avenues de savoir qui s'enfoncent dans l'obscurité de l'univers infini.

— Le *Journal des Débats* (24 septembre) relève l'idée émise par M. Buisson de faire passer tous les futurs maîtres par les écoles normales et la commente en termes piquants.

M. Buisson tient beaucoup à son idée, de faire passer tous les futurs maîtres de l'enseignement primaire, tant public que privé, par les écoles normales. Il voit, dans cette camaraderie intellectuelle, un apprentissage de la tolérance, un élargissement des idées pour les

catholiques comme pour les libres-penseurs, dont les uns et les autres ont souvent besoin, et dont ils tireront également profit. Une oreille qui n'entend qu'une cloche ne peut s'habituer à saisir les nuances. Soit. Mais pourquoi M. Buisson s'arrête-t-il en si bon chemin ? S'il est excellent, pour les futurs maîtres des écoles libres, de suivre les cours des professeurs de l'Etat, ne serait-il pas de même excellent pour les futurs maîtres des écoles publiques, d'assister à quelques cours donnés dans la maison d'en face? Suivre « un carême » ou « un avent », leur ouvrirait peut-être aussi des horizons nouveaux. M. Buisson répondra sans doute que ce n'est pas la même chose. En effet, ce n'est pas la même chose, de demander aux autres une concession, ou de la faire soi-même.

Pologne Russe. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 3 septembre 1913 :

On dit que les autorités de l'arrondissement scolaire de Vilna préparent, pour la nouvelle année scolaire, une circulaire, en vertu de laquelle l'enseignement de la religion, pour chaque classe d'élèves à part, n'aura lieu que dans des écoles qui comptent plus de cent cinquante élèves catholiques. Là où le nombre est moindre, on va former des groupes d'élèves comprenant deux ou trois classes ensemble. On peut s'imaginer quels résultats néfastes amènera cet attentat contre l'enseignement religieux de la jeunesse scolaire. (AIR.)

— Nous lisons dans l'*Italia*, de Milan, 22 septembre 1913 :

L'Ukase de 1905 établissait que l'enseignement de la religion, dans les écoles, devait être donné dans la langue parlée par les élèves ; il promettait, en même temps, qu'on enseignerait à ces enfants leur langue maternelle. Les règlements provisoires de 1906 étaient rédigés conformément à cet ukase, et entre autres choses, ils permettaient aux parents de déclarer quelle était la langue de la famille. C'était le seul critérium qui donnât des garanties suffisantes : il vient d'être supprimé par une circulaire émanée des autorités scolaires, qui ont décidé ce qui suit : « Dans les établissements d'instruction primaire, il appartiendra aux administrateurs des écoles, de déterminer la langue à laquelle appartient l'élève ; dans les autres établissements, cette détermination appartiendra au directeur.

Cette circulaire aura les conséquences les plus fâcheuses pour le catholicisme ; la presse libérale russe les signale et montre que les effets s'en font déjà sentir. Par exemple, à Bialystok, les enfants polonais catholiques sont entièrement privés de tout enseignement religieux ; les instances des parents ont été vaines ; le ministre de l'Instruction publique, auquel ils avaient recouru, n'a rien voulu entendre ; partout se sont produits des actes d'arbitraire qui ont ajouté aux rigueurs administratives : à Vilna, par exemple, un directeur d'école a décidé que les élèves de familles aristocratiques doi

vent seuls être regardés comme Polonais. Dans une autre école, c'est la désinence des prénoms qui sert de règle ; dans une troisième école, c'est la fantaisie du directeur qui en décide. En un mot, partout s'accuse le dessein arrêté, de priver les petits Polonais de leur langue et de tout enseignement catholique.

Saxe. — La *Gazette de Liège*, 7 octobre 1913, fournit les renseignements suivants sur la situation scolaire dans ce pays, situation dont nous avons déjà parlé. Là comme partout, la Secte engage la bataille sur ce terrain avec des complicités souvent aussi instructives qu'inattendues :

Le royaume de Saxe est presque exclusivement protestant. Les catholiques n'y sont qu'environ 4 % de la population. Cependant la question scolaire s'y pose avec autant d'âcreté, et presque dans les mêmes termes, que chez les peuples de religion romaine. En Saxe aussi, c'est entre le christianisme et la libre-pensée que la lutte s'engage.

Le régime scolaire de ce pays repose sur la confessionnalité, dont les catholiques bénéficient comme les protestants. Le gouvernement actuel, jouissant de toute la confiance du Souverain — catholique, on le sait — est fermement résolu à s'en tenir à ce principe. Il trouve un solide appui dans la Chambre haute, nettement conservatrice. Malheureusement, le même esprit ne règne pas au Landtag. A la suite des élections de 1909, cette assemblée se trouva composée de 30 conservateurs, 28 nationaux-libéraux, 25 socialistes, 8 progressistes et 1 sauvage.

En ces derniers temps, diverses raisons exigeaient une refonte de la législation scolaire. Le projet présenté par le gouvernement s'inspirait des principes traditionnels. Mais il ne put rallier une majorité au Landtag. Certes, les nationaux-libéraux saxons ne sont pas aussi antichrétiens que leurs coreligionnaires de maints autres pays. Ils se refusèrent toutefois à admettre un enseignement nettement confessionnel et prétendirent dispenser les instituteurs de la promesse solennelle de confessionnalité, à laquelle ils sont astreints aujourd'hui.

Après de longues négociations où se trouvaient en présence, d'une part le gouvernement, la Chambre haute et les conservateurs, de l'autre, la majorité libérale-socialiste du Landtag, le projet de loi dut être retiré en décembre dernier.

Les nationaux-libéraux prétendent, maintenant, faire de la question scolaire l'enjeu de la lutte, lors des élections, en 1915. Cela résulte d'un discours prononcé, le mois dernier, par le député Hettner, chef de leur fraction au Landtag. Le national-libéralisme, assure-t-on, ne se reposera pas tant qu'il n'aura pas obtenu complète victoire. Or, comme une telle victoire n'est possible que par une alliance avec les

socialistes, il faut s'attendre à voir l'idée du bloc anticlérical germer bientôt, dans le royaume saxon. Cependant, en ces derniers mois, les conservateurs n'avaient pas ménagé les avances, pour amener les nationaux-libéraux à une entente sur les grandes questions intéressant l'avenir du pays. Mais, en Saxe aussi, les libéraux semblent poussés vers l'extrême-gauche, par une force incoercible.

Quant au gouvernement, on ne doit pas craindre qu'il fasse le jeu des anticléricaux. A preuve encore, le discours prononcé, ces jours derniers, aux fêtes de l'Ecole normale de Grimma, par le ministre des cultes, ce docteur Beck, auquel les catholiques doivent, notamment, la suppression des injustices dont ils étaient victimes, en matière d'impôts d'églises.

Devant les instituteurs assemblés, le docteur Beck tint un langage aussi énergique que chrétien, et tel que ministre en tient rarement, même dans les pays catholiques. « Ce que les maîtres d'une école normale doivent donner à leurs élèves, déclara-t-il notamment, c'est une forte éducation religieuse et morale, basée sur l'Ecriture sainte et sur le modèle et l'enseignement du grand maître de toute éducation, Jésus-Christ ». Et, après avoir constaté que les données de la science ne sont pas capables d'ébranler la religion, le ministre affirma la nécessité, pour résister à toutes les attaques, d'une foi chrétienne, joyeuse et forte comme le roc.

Esperanto

Italie. — *L'Eclair*, 15 septembre 1913, publie la dépêche suivante :

L'Esperanto au Vatican : On nous écrit de Rome, à la date du 10 septembre :

« Les Esperantistes Catholiques, qui tiennent en ce moment leur 4e Congrès international, à Rome, ont été reçus hier, en audience solennelle, par Sa Sainteté le Pape Pie X. Accompagnés par la musique de la Garde pontificale, ils ont exécuté avec un grand enthousiasme, leur hymne international : « *Ni volas Dio* » (Nous voulons Dieu) et poussé, dans la langue de Zamenhof, de chaleureuses acclamations, à l'adresse du Souverain Pontife. Ce sera, pour l'Esperanto, une date historique. C'est en effet, la première fois que les accents de la langue esperanto ont retenti, dans les murs séculaires du Palais pontifical. »

Suisse. — Nous lisons ce qui suit dans un organe de la Franc-Maçonnerie universelle, sur une Tenue qui a eu lieu pendant le Congrès de Berne, dont nous avons rendu compte dans le numéro du 20 septembre, p. 3323 :

Suisse. — Le 30 août a eu lieu, à Berne, dans le local de la Loge

l'*Espérance*, une réunion de FF∴ des pays et des Grands-Orients les plus divers. La séance a commencé par un *travail*, dans un temple, arrangé spécialement pour la circonstance, et l'on y a employé un rituel en *esperanto*, traduction du rituel de la Maçonnerie suisse, dépendant de l'*Alpina*, et œuvre du Fr∴ Uhlmann. On s'entendait si bien qu'on n'eût pas cru que la réunion était cosmopolite. Néanmoins, il a fallu qu'un des FF∴ expliquât, en allemand, ses idées sur la nécessité d'une langue universelle. C'est la seule note fausse de cette belle réunion. Puis on rédigea des statuts, et on a nommé un bureau. Président : le Fr∴ sénateur Dr Magalhaes Lima, Grand-Maître du Grand-Orient de Portugal, Lisbonne ; 1er Vice-Préisdent : le Fr∴ colonel Pollen, Ex-Grand-Maître provincial dans l'Inde, à Londres ; 2e Vice-Président : le Fr∴ professeur Boucon, d'Annecy ; Secrétaire : le Fr∴ Dr Uhlmann, de Zihlschlacht, Suisse ; Caissier : le Fr∴ Dr Hederich, de Warnemünde. La ligue a pour organe officiel le *Bulletin international maçonnique de Neuchâtel*. Il est bon de noter que l'*Universala Framasona Ligo* succède à la défunte *Esperanto Framasona*, dont l'organisation avait paru un peu trop sommaire.

On sait qu'il y a plusieurs Loges, dont une à Paris, qui travaillent en Esperanto.

Franc-Maçonnerie

Généralités Internationales. — La VIe Manifestation maçonnique de La Haye a eu lieu les 23, 24 et 25 août 1913. Nous empruntons le compte rendu suivant à un important recueil maçonnique :

Cette manifestation est certainement la plus importante de celles qui ont eu lieu jusqu'ici. Elle dépasse les précédentes de La Schlucht, Bâle, Baden-Baden, Paris et Luxembourg. Il y eut 500 participants. La manifestation a débuté le samedi 23 août, à 19 h. ½, par une Tenue rituélique, au Temple du G∴ O∴ des Pays-Bas. Discours du G∴ M∴, le F∴ van Gijn. Allocutions des FF∴ Bernardin, de Nancy ; Bangel, de Francfort ; van Raalte, de Paris ; Quartier-la-Tente, de Suisse ; Georges Martin, de Paris ; H. Kraft, de Dresde ; Emile Pirsch, de Bruxelles.

Le F∴ H. van Gijn parla du développement de l'entente cordiale entre franc-maçons, pour atténuer et faire disparaître les malentendus inévitables dans toute institution humaine. Le F∴ Baugel, de Francfort, insista particulièrement sur le fait que dans le XXe Congrès de la Paix, qui se terminait à La Haye le jour même, il avait été créé une ligue franco-allemande dont les résultats seraient, sans nul doute, importants. Il rappela aussi que la VIIe manifestation, celle de 1914, devait avoir lieu à Francfort, et qu'il y conviait d'avance

tous les Francs-Maçons désireux de voir progresser la fraternité maçonnique.

Le F∴ Georges Martin, de Paris, insista sur la nécessité d'intéresser la femme à l'œuvre de la Maçonnerie, et sur le rôle considérable qu'elle pourrait exercer dans la vie sociale, si elle était plus directement en rapport avec le travail de la vie maçonnique. Le F∴ Kraft, de Dresde, célébra les beautés de la paix, et la nécessité de faire, de tous les Temples maçonniques, des Temples de paix et de concorde universelles.

La Tenue fut suivie d'une soirée musicale, où les sœurs vinrent assez nombreuses.

Dimanche 24, à 10 heures, Manifestation proprement dite, sous la présidence du F∴ Charles Bernardin, de Nancy, président du Comité central. Dans son discours, il retraça les péripéties diverses des cinq précédentes manifestations, les moments heureux et surtout les heures difficiles, les reculs et les progrès de l'entente fraternelle franco-allemande, et l'espoir des initiateurs de ces Manifestations, en un avenir meilleur, où Français et Allemands, réconciliés, construiront ensemble le Temple de la Paix.

Le F∴ Baugel parla sur la nécessité de persévérer, sans découragement, dans la tâche entreprise, en exprimant l'espoir que la VIIe Manifestation, qui aura lieu en 1914, à Francfort, fera faire un pas important à l'œuvre fraternelle que l'on cherche à réaliser.

Les FF∴ Friedmann, de Iena ; Zipernowsky, de Budapest ; Dr Fried, de Vienne (Prix Nobel de la Paix) ; H. Lafontaine, de Bruxelles (président effectif du XXe Congrès de la Paix) ; Reepmaker, de La Haye ; Van Kirk, de Youngstown, Ohio (Amérique du Nord) ; H. Kraft, etc., exposèrent, tour à tour, leurs idées sur les moyens d'activer la propagande fraternelle, et sur la nécessité d'agiter l'opinion publique en faveur d'une situation plus favorable au développement général des peuples, proscrivant les armements à outrance, la haine des races et le chauvinisme national. Tous ces discours seront publiés dans une brochure spéciale.

Le F∴ H. Lafontaine, de Bruxelles, après avoir montré l'état de l'Europe armée, indiqua qu'il est obligatoire, pour les petits peuples, comme la Hollande, la Belgique, la Suisse, le Danemark, la Suède, la Norvège, etc., de s'unir pour protester et défendre leurs droits et leurs libertés. La Paix européenne dépend presque exclusivement d'une entente franco-allemande. Il est du devoir de tous, et de la Franc-Maçonnerie en particulier, d'aider à ce rapprochement. Elle a du reste déjà exercé une heureuse influence. Il est vrai qu'elle a aussi dans son sein une grande œuvre à accomplir, pour provoquer une entente cordiale entre tous les groupements maçonniques ; témoin le fait que, quoique franc-maçon, lui-même n'a pas été reçu dans les Loges anglaises, qu'il désirait visiter. Personne n'ignore que l'œuvre de fraternité maçonnique mondiale laisse beaucoup à désirer. La

Maçonnerie serait pourtant toute désignée pour être la première à s'entendre, à s'unir, à se concerter, en vue de réaliser la concorde et la fraternité. C'est dans sa nature, dans sa mission, de favoriser l'entente cordiale des peuples, puisqu'elle a, pour principe fondamental, la fraternité des hommes, en dehors de ce qui les divise. Il serait donc désirable que ces Manifestations prennent plus de développement. Il faudrait qu'à Francfort, l'an prochain, les Maçons soient, non pas 500, mais 2.000 FF∴ pour proclamer l'urgence d'une entente maçonnique franco-allemande et mondiale. Si la Maçonnerie ne peut pas réaliser ce programme d'entente fraternelle, qui est le sien et qu'elle poursuit, elle n'est pas digne de vivre.

Sur la proposition du F∴ Kraft, de Dresde, l'assemblée a voté la résolution suivante :

« La VIe Manifestation maçonnique internationale de La Haye, en août 1913, à laquelle participent plus de 400 Francs-Maçons des divers pays, déclare que c'est un des plus nobles devoirs et des plus impérieux de la Maçonnerie universelle, d'étudier la grande question de la paix, de propager les résultats de ces études, de combattre de toutes ses forces le chauvinisme, basé sur des intérêts exclusivement matériels, de favoriser des rapports personnels de plus en plus intimes, entre les FF∴ de différentes nations, et surtout entre les FF∴ allemands et les FF∴ français, pour diminuer les malentendus dangereux. Elle demande à la presse maçonnique de vouloir bien soutenir cette tâche, et elle invite les FF∴ à influencer énergiquement, dans le même sens, les autorités maçonniques, dans leur propre pays. Au travail, pour la Paix, base solide du bonheur de l'humanité ! »

Le dimanche 24, à 16 heures, réunion du Bureau international de relations maçonniques. Adoption des comptes de 1912 et des budgets de 1914 et 1915. Lecture du rapport sur l'activité du Bureau en 1911 et 1912.

Le F∴ Heydebrœck demande qu'en 1915 la VIIIe Manifestation ait lieu à Anvers.

Le soir, à 18 h. ½, banquet à l'Hôtel des Deux Villes, 400 couverts environ. Le F∴ Van Raalte porte la santé de la Reine de Hollande, du prince Henri et de la princesse Juliana. Le G∴ M∴ Van Gijn remercie. Le F∴ Dop porte la santé aux SS∴. Une collecte produit 430 francs.

Le lundi 25 août, promenade à Rotterdam et à Dordrecht. Puis dispersion.

La VIe Manifestation, écrit la plume autorisée qui a rédigé le compte rendu auquel nous avons emprunté ces détails, a réussi pleinement ; aucune note discordante ne s'est fait entendre, tout a marché à sou-

hait, et il est à espérer que nous sommes entrés dans une période meilleure, où l'œuvre progressera avec sûreté, si ce n'est avec rapidité.

— Nous avons donné, numéro du 20 juillet 1913, p. 2434, une information d'un maçonnique américain concernant les princes d'Europe qui ne sont pas Francs-Maçons. Nous lisons à ce sujet dans *la Vérité*, de Québec, 6 septembre 1913, sous la signature savante de « Lumen » :

Ne sont pas francs-maçons et *n'appartiennent*, ni de près, ni de loin, à la secte Kabbalo-Maçonnique : L'Empereur François-Joseph d'Autriche et son héritier présomptif ; L'Empereur Nicolas de Russie; Albert Ier, Roi de Belgique ; Le Roi Alphonse XIII d'Espagne ; Le Roi Victor-Emmanuel de l'Italie-Une ; Le Roi détrôné de Portugal Manuel de Bragance ; Le Roi de Saxe ; Le Roi de Bavière ; L'Empereur Guillaume II d'Allemagne ; La Reine des Pays-Bas, Wilhelmine d'Orange.

Quant à S. M. Georges V de Hanovre et d'Angleterre, le doute est encore permis. S. M. a cependant obéi à la tradition de sa maison, en vertu de laquelle tous les princes régnants, sont *Grands Patrons* de la Maçonnerie Impériale. A ce titre de protecteur protégé, S. M. Georges V appartient à cette *Institution* secrète d'Etat établie, au temps des FF∴ Rose-Croix, sous Jacques Ier.

Il y a aussi des doutes, en ce qui concerne le roi Constantin Ier de Grèce, bien que feu son père fut *initié*, le Roi Pierre de Serbie et le Tzar de Bulgarie, Ferdinand de Bourbon.

Il n'est pas probable que le Roi Nicolas du Monténégro, appartienne à la Secte, pas plus que son gendre d'Italie. Quant au Sultan actuel de Turquie, il se pourrait qu'il ait adopté, vis-à-vis de la Secte, la même attitude que S. M. Georges V. On sait que le Sultan est encore une créature de la Maçonnerie, qui actuellement tient le pouvoir, à Constantinople.

Appartiennent notoirement à la Secte, s'affublant d'un masque chrétien (luthérien): Le Roi de Danemark ; Le Roi de Suède ; Le Roi de Norvège. Voilà pour l'Europe.

Quant au Président actuel de la République, dite Française, R. Poincaré, rien ne prouve documentairement, jusqu'ici, qu'il soit *initié*, bien que ce soit probable, en vertu d'une tradition analogue, mais pas aussi longue, que celle des Etats-Unis, où tous les présidents de la République *Etoilée*, ont été, ou sont F∴ M∴, sauf un, dans le passé, Adams, et peut-être encore Woodrow-Wilson.

Tous les présidents de la République actuelle, « fille de la Maçonnerie », ont appartenu à la secte, sauf Mac-Mahon, à commencer par F∴ A. Thiers.

Allemagne. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 25 septembre 1913 :

Le Congrès National des Francs-Maçons allemands a eu lieu à Breslau, le 19 septembre. La plupart des discours ont visé les souvenirs maçonniques de 1813. L'œuvre de la « libération » et celle de la réforme de l'ordre public de ce temps, ont été inspirées, à les en croire, par les idées maçonniques. Parmi les nombreux rapports sur l'action maçonnique, on doit une mention spéciale à celui sur l'œuvre de la Société des convicts laïcs, *Alumnats-verein*. Le prochain Congrès aura lieu à Nuremberg. (AIR.).

— Un Fr∴ Allemand de la Grande-Loge *Archimède* à Altenburg, a bien voulu rédiger pour l'instruction de ses Frères d'Amérique, un exposé de la situation maçonnique en Europe. En voici un passage :

En Allemagne, contrairement à ce qui se fait en France et en Italie, la Maçonnerie s'interdit toute intervention dans la politique ; elle estime que son devoir se réduit au polissage de la pierre brute, à la pratique de la véritable fraternité, et à des actes vraiment humanitaires. Elle est dirigée par les Grandes Lumières de la Bible, de l'équerre et du compas. Quant à nos Fr∴ d'Autriche, leur situation, comme pour nos Fr∴ de France et d'Italie, est aussi différente. Les forces de Rome les ont contraints au combat, et cette lutte, cette Eglise, l'a conduite avec un tel succès, qu'elle est parvenue à détruire les Loges. Il n'est permis aux Fr∴ que d'avoir des sociétés, où réunions humanitaires, où l'on ne fait usage d'aucun rituel. Bon nombre des Maçons d'Autriche appartiennent à des Loges allemandes ou hongroises.

— Nous lisons dans une revue maçonnique allemande des indications sur la prochaine réunion de l'Union des Francs-maçons allemands.

Nous avons dit que l'Union des Vénérables de la Vieille Prusse et de la Prusse Orientale, dépendant de la Grande-Loge *Aux Trois-Globes*, avait tenu, le 23 avril, à Dantzig, une séance, où quelques membres avaient déclaré, que l'*Union des Francs-Maçons allemands* ne se montrait pas assez réservée, dans ses rapports avec le monde profane. Des critiques analogues se font jour, dans un des journaux officiels de la Maçonnerie allemande. L'un d'eux, qui donne des conseils à cette Union, en vue de sa prochaine session de Breslau, se fait l'écho de ces critiques ; on reproche à l'*Union des Francs-Maçons allemands* de trop extérioriser la Maçonnerie. Pour nous autres, profanes, ce reproche revient à dire que l'Union en question commet des imprudences, qu'en faisant de la propagande, elle compromet la Maçonnerie, et qu'en voulant la faire connaître, sous un jour avantageux, elle risque de la montrer telle qu'elle est.

— Un des journaux maçonniques allemands les mieux faits consacre son dernier numéro presque entier à la question de la concentration maçonnique : il faut l'histoire des efforts tentés pour réaliser cette concentration et commencer par en définir fort clairement le but :

La pensée maçonnique, dit l'auteur, qui est une des lumières de la Maçonnerie, est en soi universelle, car la Maçonnerie a toujours été une chose nécessaire, et non une création arbitraire. Lessin l'avait déjà dit. Les tendances, les buts essentiels de la Maçonnerie, de la *Ligue*, ont d'aileurs, par leur sens intellectuel, un caractère d'universalité, et peuvent servir de règle aux Maçons, sur toute la surface du globe. Les Loges, et même les Grandes Loges, n'ont point ce caractère ; elles se distinguent d'après les nationalités, les particularités, et l'on sait même qu'elles se distinguent parfois par les principes (Loges humanitaires et Loges chrétiennes), par les systèmes (Loges johanniques et Loges à hauts grades).

Quand on considère cette unité fondamentale, on s'étonne à bon droit qu'il n'ait pas encore été fait d'efforts sérieux pour grouper même les Grandes Loges, à l'aide d'un principe commun, et en vue de diriger leur action vers un but commun.

Cette concentration fut entreprise, en 1867, par l'Union des Francs-Maçons allemands, qui délibéra sur une proposition de manifeste à envoyer *à toutes les Grandes-Loges du Monde*. Les Fr∴ Seydel, Blüntschli, Findel et Von Trentowsky étaient les auteurs de cette proposition, dont nous avons le texte sous les yeux, et qui concluait ainsi :

« Dans la ferme conviction, chers Frères, que vous vous unirez à « nous pour amener l'unité intérieure et extérieure de la Maçonnerie « et lui donner la vie et la souplesse de l'organisation, et lui assurer « par là un renouveau de prospérité, nous vous soumettons le projet « suivant, qui a été rédigé conformément à l'esprit et au fond des « Anciennes Constitutions de 1723. Nous vous demandons de favo« riser tout ce qui peut aboutir à la création d'un lien international « entre toutes les Loges et les Maçons du Monde. »

Cette proposition fut approuvée par l'Union des Francs-Maçons allemands.

La Loi fondamentale, dont le texte était joint à cette proposition, se divisait en cinq articles : but de la Ligue, moyen, constitution, détails d'organisation intérieure, droits et devoirs des Francs-Maçons. L'objet définitif était la création d'une Union générale de toutes les Grandes-Loges, ou, pour mieux dire, d'une *Grande-Loge universelle*, qui serait le tribunal suprême pour faire observer la loi fondamentale de la Ligue, pour trancher les cas litigieux entre les collectivités reconnues.

Ce rôle d'arbitre serait rempli par un Congrès maçonnique inter-

national, qui se réunira tous les cinq ou tous les sept ans. Cette tentative eut un grand retentissement, mais elle échoua.

Passons sur celles du même genre qui la suivirent, et qui n'aboutirent pas. Elles n'ont d'intérêt que pour les historiens ; arrivons donc à celle du F∴ Gluck. Il proposa à la Loge *Patria*, de Budapest, un projet d'Union des Grandes-Loges. Sur la proposition de la Loge *Patria*, la Grande-Loge de Hongrie convoqua à une conférence les représentants des Grandes-Loges étrangères : et en outre une réunion des Vénérables des Loges hongroises, qui devait avoir lieu en décembre 1910. Le projet élaboré par le F∴ J. Revesi devait y être présenté dans une conférence. Les Fr∴ Hongrois durent attendre jusqu'au Congrès international de Luxembourg, en mai 1912, pour trouver une occasion de propager leur idée par une autre voie que les écrits, circulaires et brochures, et il y fut décidé que la question serait posée de la manière la plus catégorique, au prochain Congrès maçonnique international de Lisbonne.

Mais comme cette date paraissait un peu trop lointaine, il semble que la Maçonnerie ait voulu s'essayer à une organisation d'ensemble par la création de la *Universala Framasona Ligo*, qui a eu lieu le 30 août 1913.

Comme on le donne à entendre assez clairement par cette conclusion, l'*Universala Framasona Ligo*, n'est qu'une création provisoire, destinée à prouver par une expérience en quelque sorte *in anima vili*, la vitalité de l'idée essentielle, la maçonnerie mondiale.

— On nous communique cet extrait d'une revue maçonnique allemande. Le *Souverain des Anciens Francs-maçons d'Allemagne* ayant publié en 1912 l'édition jubilaire de son organe officiel l'*Oriflamme*, nous en profitons pour lui emprunter quelques détails sur cet ordre peu connu.

Le Sanctuaire s'est accru, jusqu'au nombre de 1.000 membres, par l'adhésion de différentes Sociétés. Mais en 1904, se produisit une première sécession, à Berlin. En décembre 1905, les membres de Hambourg passèrent à la Grande-Loge de cette ville. En 1910, nouvelle sécession. Les membres de la Loge dite Eberhard nous quittèrent. D'autre part, le 24 juin 1908, fut formé un Suprême Grand-Conseil général des Rites Unis de la Maçonnerie ancienne et primitive, Grand-Orient pour la France et ses dépendances. Le 1er juin 1912, fut formée une Grande-Loge Nationale de l'Ordre des Templiers orientaux, pour les Pays Slaves, et une autre Grande-Loge pour la Grande-Bretagne et l'Irlande. Le nouvel Ordre doit son existence au Docteur Karl Kellner, mort en 1905. Il tenta de fonder, en 1895, une *Academia Massonica*, qui répandrait la connaissance de tous les grades, et de tous les systèmes. Par la suite, il renonça à cette dénomination,

et proposa celle de Templiers Orientaux. Cette fondation ne s'affermit pas, par ce qu'on avait en vue, la reconstitution de l'Ordre des Illuminés, et que Kellner était opposé à cette idée. Mais, dix ans plus tard, lorsque fut introduit, en Allemagne, le Rite de Memphis et de Misraïm, les doctrines « Rosicruciennes ésotériques de la Fraternité hermétique de la Lumière, furent réservées à un petit nombre d'adeptes ». Les degrés de connaissance de ce cercle intérieur d'initiés furent distribués, parallèlement, aux grades supérieurs du Rite de Memphis et de Misraïm, et ces initiés, formèrent le centre secret de l'Ordre des Templiers Orientaux.

L'ordre est ouvert aux maçons, mais il présuppose la possession des grades johanniques. « Notre Ordre possède la clef, qui ouvre tous les mystères maçonniques et hermétiques ; il est la doctrine de la Magie sexuelle, et cette doctrine explique sans rien laisser d'obscur, toutes les énigmes de la nature, toute la symbolique maçonniques, tous les systèmes religieux ». L'Ordre comprend dix grades : 1° *Portique* et novices (Prüfling, ceux qu'on éprouve) ; 2° *Synode* avec les *Minervales* ; 3° Loges Maçonniques de Saint-Jean, avec les grades intermédiaires d'apprenti, compagnon et maître ; 4° Chapitre Ecossais, avec les Fr∴ Maçons Ecossais (de Saint-André), les grades intermédiaires de maître et de sur-maître ; 5° Rose-Croix, avec les Francs-Maçons Rose-Croix, et les grades intermédiaires de Chevalier Rose-Croix et Prince-Maçon ; 6° Temple Mystique, avec les Rose-Croix-Templiers, et les grades intermédiaires de *Magus* et de *Theoreticus* ; 7° Grand-Conseil, avec les Templiers mystiques, et les grades intermédiaires de *Practicus* et d'*Adeptus* ; 8° Aréopage secret avec les Templiers Orientaux, et les grades intermédiaires de Prince et Illuminé ; 10° Suprême Rex.

— Voici quelques renseignements extraits d'une revue maçonnique allemande relatifs aux exigences des Loges à l'égard des candidats maçons.

Aux Etats-Unis, on se montre d'une grande rigueur, au sujet de l'intégrité corporelle des candidats. Les Loges allemandes ont toujours été plus accommodantes. Ainsi, en 1842, la Loge d'Altenburg admit un muet, et l'on sait (dans le monde maçonnique) que le Roi de Hanovre, Georges V, fut admis le 14 janvier 1857, bien qu'il fût aveugle. Cependant la Grande-Loge de Saxe s'était déclarée, le 9 mars 1854, contre l'admission des aveugles, des sourds et des sourds-muets. La Loge indépendante *Balduin Zur Linde*, de Leipzig, admit, le 12 octobre 1822, un muet, le peintre Bauer, fils du pasteur de Saint-Nicolas. L'auteur d'un ouvrage, relatif à l'histoire d'une Loge, se demande si une infirmité physique doit être un cas d'empêchement, alors que le candidat présente toutes les garanties morales, mais cet auteur n'était pas américain et il écrivait en 1876.

En 1854, dans la Loge ***Ferdinand Zum Felsen*** (Ferd. au Rocher), Orient de Hambourg, le fils du premier surveillant de la Loge, un sourd-muet, fut initié par son père, au moyen d'un rituel modifié pour la circonstance, par son ancien maître, le F∴ Glitza.

— Plusieurs journaux allemands ont publié la circulaire dont voici la traduction :

Poszony, 15 mai 1913.

Chers Frères,

Il est un problème qui occupe déjà depuis longtemps les Loges d'Allemagne, et qui doit être résolu chez nous, d'une manière qui promette une heureuse moisson de résultats : il s'agit de *conquérir la jeunesse aux idées de notre Société*. L'initiative part de la Loge *Treue* (fidèle). Toutes les Loges de la frontière ont été en état de se renseigner sur l'opportunité et les détails d'exécution, de répandre des encouragements, et d'envoyer des délégués au Comité d'action. Il faut actuellement fonder une *Union profane de Jeunesse*, dont la charpente sera formée des lowtons de 18 à 26 ans. Le but de cette société de la Jeunesse sera, en excluant toute tendance de nature politique, nationale et confessionelle, de répandre, parmi ses membres, les principes de la morale et de la culture générale, ainsi que le véritable amour de l'humanité, et en même temps d'entretenir parmi eux la pratique de la sincère amitié, enfin de les déterminer à collaborer énergiquement aux institutions humanitaires. Nous nous proposons de tenter, dans cette voie, d'ennoblir la jeunesse, par la culture de la volonté et du caractère, de lui offrir des avantages précieux pour parcourir la vie, en formant des personnalités harmonieusement développées.

Sur ce point, nous voulons nous adresser d'abord à la jeunesse, et entendre sa voix. Samedi, 31 mai, tous les fils des FF∴ des Loges de la frontière, âgés de 18 à 25 ans, devront se réunir dans le local du Club I. Dorotheengasse, n° 12, au premier étage, à 8 heures et demie du soir, pour assister à une conférence du Vénérable de la Loge la Fidèle (*Treue*), le Dr Arnold Heller, qui traitera le sujet : « *Idéal et Vie* ». Il pourra y avoir une discussion. L'assistance à la conférence n'a point pour conséquence l'obligation ou le droit d'entrer dans l'*Union de la Jeunesse*. Nous adressons à tous les FF∴ la prière urgente de travailler, à assurer la présence du plus grand nombre possible de lowtons et de contribuer ainsi au succès de l'œuvre projetée.

Avec salut fraternel, dans le signe qui est saint pour nous (m∴ br∴ Gr∴ i∴ d∴ u∴ h∴ Z∴ — ce qui se traduit en allemand par : mit brüderlichem Gruss in den uns heiligen Zeichen. Le Comité *Mit brüderlichem Gruss in den uns heiligen Zeichen.* Le Comité commun pour la création d'une Ligue de la jeunesse : Dr Arnold Heller (Treue), président.

Suivent les signatures des autres membres du Comité : Dr Wilh. Blahy (Loge *l'Amitié*) ; Eugène Brühl (Loge *la Fidèle*) ; Dr Tobias Fried (Loge *Socrate*) ; Isidor Glas (Loge *Goethe*) ; Heinrich Glücksmann (Loge *Humanitas*) ; Dr K.-J. Kamilaar (Id) ; Dr Adolf Kapralik (Id) ; Alfred Kirsch (Loge *Cosmos*) ; Siegm-Kornei, ci-devant Kohn (Loge *La Vérité*) ; Dr J. Lederer (Loge *Schiller*) ; Alfred Markbreiter (Loge *Le Pionnier*) ; Siegm. Meller (Loge *la Fidèle*) ; Heinrich Mendl (Id) ; Dr Alex Mintz (Loge *Humanitas*) ; Joh Ev. Prochaska (Loge *la Concorde*) ; Dr Emile Reif (Loge *l'Amitié*) ; Dr Friedrich Reiss (Id) ; Dr Schweinburg jeune (Loge *l'Avenir*) ; Dr Bernhard Singer (Loge *la Fidèle*) ; Topfer (Loge *Gœthe*) ; Fritz Warndorfer (Loge *la Fidèle*) ; Victor Zwilling (Loge *Humanitas*).

— L'Union des Francs-Maçons allemands a tenu les 20 et 21 septembre de cette année sa 51me session annuelle à Breslau. Nous passons sur les détails d'organisation et sur les divertissements offerts aux Fr.·. pour rapporter ce qui a trait à l'action maçonnique présente et future.

Le discours d'ouverture prononcé, le samedi 20 septembre, par le Président de l'Union, Dr Bischoff, avait pour sujet : « Comment la Maçonnerie allemande doit-elle travailler à l'assainissement intérieur de la vie patriotique, et quelle part de collaboration l'Union des Francs-Maçons allemands peut-elle apporter à cette œuvre ? » Le Fr.·. Bischoff, un grand banquier de Leipzig, eût bien dû s'expliquer sur ce point, avec l'ordre et la précision dont les grandes affaires financières donnent l'habitude ; il n'en a rien fait, et son discours ne contient rien que des généralités, dignes d'un primaire.

Le Fr.·. Peschel nous fait connaître en gros le budget des finances de l'Union, Elle a un revenu de 56.301 mks. et ses dépenses s'élèvent à 53.056 mks. Elle a un encaisse de 108.000 mks. Il nous donne aussi le budget intellectuel. Les conférenciers ambulants ont été au nombre de 37 ; ils ont fait 47 conférences, ce qui a augmenté de 2.000 mks environ les dépenses de l'Union. Suivent d'autres menus détails financiers.

L'on décide ensuite que la prochaine réunion annuelle aura lieu à Nuremberg.

Quelques discours d'apparat, de ces morceaux d'éloquence, qu'on appelle, en France, des morceaux d'architecture. La partie la plus instructive de la session, est la discussion, à laquelle ont pris part les spécialistes de la propagande maçonnique, dans le monde profane, les Fr.·. Horneffer, Weiss, Lobitz et Belian. Jusqu'à ce jour, il n'avait été question, que d'attirer la jeunesse académique dans le cercle des idées maçonniques ; il s'agit, actuellement, d'exercer une action sur la jeunesse, qui travaille à des métiers. Serait-ce l'indication d'une propagande, auprès de la classe ouvrière ?

Le lendemain, vers dix heures du matin, a eu lieu la seconde séance, avec un nouveau discours d'apparat, prononcé par le président, Dr Bischoff, et consacré comme le premier, aux services rendus par la Maçonnerie au pays. C'est un discours destiné à franchir l'enceinte de la salle, et à faire admirer et respecter la Maçonnerie. Puis le Fr∴ Schwabe lit son rapport, sur l'œuvre du Bureau de travail.

Selon lui, cette œuvre est énorme. Il y est question des publications qui ont été faites par ce bureau, soit sur son initiative, comme l'Index de la *Bibliographie Maçonnique* du Fr∴ Wolfsteig, soit sur des sujets mis au concours.

Angleterre. — Un journal maçonnique nous donne la nouvelle suivante :

Le Fr∴ F. Davies, revenu tout récemment de l'expédition antarctique, a fait présent à la Loge *Saint-Maurice*, n° 1855, de Plympton (Angleterre), du drapeau qui a flotté au grand mât de la Terra-Nova, pendant trois ans. Le Fr∴ Turner, dans un charmant discours, a remercié le donateur de ce présent, d'un intérêt historique.

— La Maçonnerie a une tendance toute naturelle à s'annexer les hommes de valeur, c'est-à-dire à faire croire qu'ils ont été des siens, et qu'ils lui ont emprunté toute leur science, toute leur vertu, toute leur énergie créatrice. La Maçonnerie anglo-saxonne partage ce travers avec ses sœurs du continent européen, et elle a cru longtemps pouvoir revendiquer comme l'un des siens John Wesley, le fondateur du Méthodisme. C'était une erreur, ainsi qu'on l'a récemment démontré, et le John Wesley qui se fit initier dans une Loge à Downpatrick en Irlande, était un homonyme contemporain. Cette erreur eût été aisée à éviter, car nous lisons dans le *Journal* de Wesley, à la date du 18 juin 1773 :

« J'allai à Ballymena, et je lus une singulière brochure, où l'on prétend révéler les « plus profonds mystères de la Maçonnerie », et que l'on donne comme la traduction d'un ouvrage, paru récemment en français, à Berlin. Je suis porté à croire que cette description est exacte. Mais s'il en est ainsi, je m'étonne qu'on ait laissé vivre l'auteur. Si elle est exacte, quelle surprenante moquerie de l'espèce humaine que la Franc-Maçonnerie ? Et quel est ce secret que tant de gens sont capables de garder ? Et pourquoi le garder ? par crainte, ou par honte de le dire tout haut ?.. »

Le ton sur lequel John Wesley parle de la Maçonnerie, et la demi-crédulité, avec laquelle il accepte la possibilité d'un rituel apocryphe, prouvent qu'il n'était point Maçon, et qu'il n'avait aucune idée de ce qu'est la Maçonnerie, dit une publication maçonne. La brochure dont

il parle, est évidemment l'ouvrage intitulé *Salomon dans toute sa gloire*, ouvrage qui, aux yeux d'un Maçon, a du moins le mérite d'égarer le profane trop curieux. Ce pamphlet parut d'abord à Londres, en 1766, et fut publié bien des fois par la suite, à Londres et à Dublin. Ce n'est guère autre chose que le *Franc-Maçon démasqué*, Londres, 1751, qui, à son tour, descend en droite ligne de *L'Ordre trahi*, paru à Amsterdam, en 1745. Ce dernier, enfin, a quelque parenté avec un ouvrage antérieur, *Masonry further discovered*. (La Maçonnerie mise de nouveau à jour).

N'oublions pas que c'est un Franc-Maçon qui parle, et que ses critiques bibliographiques sont entachées de partialité maç∴.

— Un mouvement en avant se dessine dans la Maçonnerie anglaise, sans toutefois qu'elle s'écarte de ses principes assez conservateurs en religion et en politique. Il s'agit, nous dit un périodique maçonniques, d'agrandir le champ d'action de l'influence et du travail maçonniques, et le mouvement, parti de la Loge *Hampden* n° 2427, a déjà pris un nom, « mouvement progressiste », et une forme déterminée. Le bureau qui le dirige est présidé par le Fr∴ R. D. Cummins. Le Fr∴ Isaac Sherman est trésorier, et le Fr∴ James E. Carver, secrétaire.

Dans une réunion tenue le 16 septembre, au club Hampden, à Londres, et à laquelle étaient invités des représentants des Loges américaines, françaises, allemandes et italiennes de Londres, des déclaration intéressantes ont été faites. Le Fr∴ Moreau, de la Loge *la France*, a expliqué l'état actuel des relations entre la France et l'Angleterre, au point de vue maçonnique, et a dit qu'il croyait le moment de la réconciliation venu, mais que cette réconciliation ne pouvait se faire que si la Grande-Loge d'Angleterre consentait à quelques concessions. Le F∴ Foppoli, ex-vénérable de la Loge *Italia*, a dit qu'en Italie, la Grande-Loge pouvait être considérée comme ayant un caractère politique, mais qu'elle exigeait qu'on déclarât croire au Grand Architecte de l'Univers. Aussi est-elle reconnue de la Grande-Loge anglaise, ce qui aurait été impossible, sans cette profession de foi. C'est ainsi qu'on avait pu voir, à Londres, le Grand Maître et les autres représentants de la Maçonnerie italienne, assis côte à côte avec le Pro-Grand-Maître et beaucoup d'autres dignitaires, ce qui eût été impossible, si le Grand Architecte n'avait pas été admis des deux parts.

— Nous empruntons à un numéro tout récent d'un des meilleurs périodiques maçonniques quelques considérations sur le cosmopolitisme maçonnique, sujet des plus importants, car ce cosmopolitisme explique pourquoi chaque pays est obligé de se défendre non

seulement contre ses propres Maçons, mais encore contre ceux de l'étranger. Après avoir dit quelques mots de la réserve avec laquelle les Fr∴ visiteurs sont accueillis dans les Loges anglaises, l'auteur ajoute.

On a souvent exprimé, très franchement, le désir de voir s'établir une entente entre la Maçonnerie anglaise, et certaines sections du continent et d'ailleurs, particulièrement avec nos proches voisins : aucun véritable Fr∴ ne peut vouloir, que s'éternise la malheureuse rupture, qui dure depuis le dernier quart de siècle, entre les Maçons de France et d'Angleterre. Il a été question de conférences, en des temps récents, et l'on a parlé de concessions mutuelles, qui mettraient fin à la situation fâcheuse, qui dure depuis si longtemps. Mais à quoi bon des conférences, quand il est certain que nous, Fr∴ anglais, nous ne pouvons nous éloigner d'un iota de la position où nous sommes maintenus depuis que notre Fraternité est connue.

La Maçonnerie anglaise est fondée sur la croyance en un Etre Suprême, et elle interdit, formellement, toute intervention dans les affaires religieuses ou politiques. La Maçonnerie française n'exige point une telle profession de foi, et de plus, elle encourage particulièrement l'intervention dans ces deux ordres d'affaires. Comme il est probable qu'aucun des deux partis ne voudra modifier ses idées, et ses principes il est difficile de se figurer comment une réconciliation est possible... Il est certain que la Maçonnerie anglaise refusera de s'adapter à des conditions telles que celles qu'on lui propose, et nous craignons que la Maçonnerie française ne se refuse, de son côté, à revenir en arrière, à reconnaître les principes qu'elle professait, avant que la rupture s'imposât... Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les paroles de notre Pro-Grand-Maître. Pour mieux définir la situation, il a dit, dans la dernière réunion de la Grande-Loge, où ce sujet a été discuté : « Je veux qu'il soit bien compris. « que, s'il se produisait la moindre déviation de notre principe pre- « mier et fondamental, c'est-à-dire la croyance au Grand-Architecte « de l'Univers, la Maçonnerie n'aurait plus aucun sens pour moi. « Rien ne pourrait me causer plus de peine, un plus grand désappoin- « tement. Rien n'ébranlerait plus profondément ma confiance absolue « dans l'Art, et je suis convaincu que ce serait la fin de la Maçonne- « rie anglaise. »

Tel est notre ultimatum, nettement formulé, par la personnalité, en qui toutes nos Loges, sans exception, ont la plus grande confiance Et jusqu'au jour, où les corps français et autres en arriveront à le reconnaître et à adopter nos vues, il ne saurait être question d'une réconciliation, ni même de conférences.

— Un périodique maçonnique anglais, dans un article qui a pour objet de démontrer la nécessité des Loges d'Instruction, nous re-

présente ces sortes de réunions comme des répétitions où les acteurs s'exercent en vue de la représentation publique. Mais citons :

« Nous allons prendre un exemple, dans la sphère la plus élevée de l'art de l'histrion, l'art de la scène. Que serait-il sans les répétitions ? Jamais il n'aurait atteint la hauteur où il s'est élevé, sans une préparation soigneuse, qui met la troupe en état de jouer la pièce devant le public. Et la même chose est vraie pour la Maçonnerie. Si bonnes que soient les aptitudes d'un Frère, et quand même il aurait assisté bien des fois à la cérémonie, il ne peut guère compter d'être à la hauteur de son rôle, sans une répétition effective, et pour cela, il n'y a pas de meilleur moyen que la Loge d'Instruction. Le Fr∴ ordinaire, qui est habitué à se tourner vers la chaire du Vénérable, dans tous les mouvements qui se font dans la Loge est fort surpris d'apprendre que, vus de l'Orient, tous ces mouvements paraissent s'accomplir à rebours. Mais c'est un fait : le plus grand nombre des Fr∴ qui arrivent à la dignité de Vénérable, voient les choses ainsi, et il serait bon qu'une Loge d'Instruction les eût préparés à ce nouvel aspect des choses. »

— Il est très probable que nous n'assisterons jamais en France à une cérémonie comme celle qui a eu lieu tout récemment à Edimbourg. Le centre de l'Eglise de St Cuthbert avait été réservé à un groupe maçonnique, composé principalement de FF∴ des différents districts de la Province du Midlothian, au nombre de 1.600 environ. Le service religieux était dirigé par le Fr∴ Rev. Duncan, qui a fait un sermon sur un texte tiré du 2me livre de Samuel, chap. x, 12, et qui avait pour sujet la défense de la Maçonnerie. En voici quelques passages :

Peut-être n'y a-t-il pas au monde une organisation de laïques plus catholiques, plus compréhensive, que celle dont nous avons la joie de faire partie. Nous maintenons vivants, dans la dignité et l'enthousiasme, les instincts fondamentaux de la nature humaine, la fraternité parmi les hommes et le culte de Dieu. Il est à remarquer que l'Ordre Maçonnique, même dans les siècles les plus lointains, même au Moyen-Age, ne contenait rien qui fût en opposition avec la science actuelle, avec la sociologie moderne, avec les éternelles vérités de notre foi chrétienne. Toutes les critiques des profanes sont fondées sur l'ignorance et l'incompréhension. Il est curieux de voir que la branche de l'Eglise Chrétienne, qui donna le plus d'encouragement à la fraternité des hommes, occupés à la construction des cathédrales médiévales, pendant la période opérative de l'Art, celle qui fit le plus grand usage des symboles, des signes et des mystères, soit précisément, dans notre époque, celle qui fait la plus vive opposition à la Maçonnerie.

Il est bon, toutefois, de rappeler que la Maçonnerie française, qui passait pour hostile à l'Eglise Romaine, en France, était une organisation tout à fait distincte de la Maçonnerie anglaise, une institution analogue à l'Eglise nationale de ce pays, une institution, qui avait son existence propre, et qui n'était point reconnue de la Maçonnerie dans son ensemble, et celle-ci refusait d'assumer la responsabilité de cette Maçonnerie française. Tant s'en faut que l'Ordre soit en contradiction avec les grandes vérités chrétiennes, qu'on peut affirmer qu'il est impossible d'être Maçon, sans être un bon chrétien.

Sur ce point, nous remarquerons que le christianisme anglican est fort peu chrétien, et qu'il laisse à ses fidèles une liberté telle dans les dogmes les plus essentiels, que l'on peut y retrouver toutes les formes de l'hérésie, depuis le rationalisme le plus radical. Le reste de ce sermon a trait aux avantages qui résultent de la Franc-Maçonnerie, esprit de corps, solidarité, sociabilité. L'orateur s'étend assez longuement sur ce dernier point pour nous faire croire que les Loges anglaises sont surtout des Clubs, où le travail rituel, l'action politique et sociale sont des accessoires maintenus par la tradition plutôt que par la nécessité.

— Ainsi que le dit un périodique maçonnique anglais, « la Maçonnerie a été jusqu'à ce jour un géant endormi » ; quand elle se réveillera, elle rétablira sinon l'âge d'or, du moins celui de la paix perpétuelle.

Elle seule, le peut, pour les quatre motifs suivants :

1° Notre Ordre est libre : il ne dépend du gouvernement d'aucun pays, et il peut poursuivre son but sans se soucier des partis politiques ;

2° Notre Ordre couvre le monde entier ; il n'y a pas de pays où il ne possède des Loges ou des Frères ;

3° Notre Ordre est le plus cosmopolite, pour l'œuvre en question ; il compte des personnalités influentes, dans toutes les nationalités, dans tous les partis politiques, dans toutes les professions, dans toutes les associations ;

4° Notre Ordre poursuit les mêmes buts, et met en pratique partout les mêmes idées. La Maçonnerie a le même programme, pour le monde entier, en dépit des menues différences de ses Rites, et de ses intérêts intérieurs. Les emblèmes expriment partout les mêmes idées, le même idéal de vie et d'action.

— Un des Maçons les plus savants et aussi les plus sensés que possède la Maçonnerie anglaise, le F.·. Rev. John George Gibson,

nous représente la Maçonnerie actuelle comme le confluent de ruisseaux dont les sources sont fort distinctes et les eaux très différentes.

Quelle est, dit-il, la source où nous puisons notre conception actuelle de la Maçonnerie ? Nous vient-elle entièrement des Maçons allemands ? ou bien des Culdees ? ou des Druides ? ou bien du Compagnonnage ? ou bien des Maçons opératifs d'Angleterre ? Tenons compte aussi des influences, qui arrivèrent, en Europe, en suivant la côte septentrionale de la Méditerranée, à l'époque où l'Europe Centrale était plongée dans les ténèbres médiévales. Rappelons les enseignements Cabbalistes, ceux des Maures, établis en Espagne, la renaissance du savoir, sous l'influence des Universités espagnoles, qui formèrent un grand nombre de réformateurs anglais... Il peut se faire aussi que la Maçonnerie spéculative n'ait suivi d'autres leçons que celles de l'Université de l'Expérience et les ait combinées avec les résultats de la Maçonnerie opérative. Il peut se faire que la Maçonnerie, telle que nous la connaissons aujourd'hui, soit une résurrection, et non point une restauration. Il peut se faire, pour tout dire, en un mot, que le contenu de la Maçonnerie soit plus important, plus vivant, que sa forme.

— La Maçonnerie anglaise possédait déjà deux grandes Sociétés savantes, la Loge des *Quatuor Coronati* et la Société des recherches maçonniques de Manchester. Cela ne lui suffit pas, et sous l'impulsion du Pro-Grand-Maître de la Grande-Loge anglaise, il s'agit de créer une nouvelle société savante maçonnique.

Voici le plan qu'on a adopté provisoirement :

I. La devise de la Société sera : *Altiora peto.*

II. Le titre proposé est : *The international Masonic Rendez-vous and Polyglot Lodge of Improvement* (Loge internationale maçonnique polyglotte et de rendez-vous).

III. L'histoire maçonnique (anglaise, américaine et continentale), sera le sujet d'une étude spéciale, qui familiarisera les Fr.·. avec les buts originaux de la Maçonnerie et les mettra en état de suivre les exemples du passé, dans tous ce qui est digne d'émulation et d'éviter les erreurs que l'expérience a condamnées.

IV. L'on s'attachera à rechercher, au point de vue pratique, ce qui mérite de l'attention, mais l'on évitera les études qui entraîneraient la Franc-Maçonnerie dans le chaos ésotérique, celles qui ont leur point de départ ou d'arrivée dans des amoncellements de théories spéculatives et des assertions hasardées. Le perfectionnement des vérités et des principes maçonniques sera le motif prédominant de l'Association, et on ne laissera aucune place dans le plan aux travaux qui entretiendront l'erreur et les fausses apparences.

V. Afin d'atteindre le but que poursuit l'Association, il sera nécessaire d'organiser une section de correspondance, ce qui assurera la coopération dans la plus-grande Angleterre, l'Europe et l'Amérique ; cela amènera nécessairement à la création d'un périodique, dans lequel les idéals de la Maçonnerie intellectuelle, en vue de travailler à l'unification internationale, et le progrès de l'entreprise seront présentés dans le grand public.

VI. Il sera peut-être désirable d'organiser des excursions internationales, qui auront pour double but de procurer du plaisir et de l'instruction aux Frères en vacances, ainsi que de travailler à l'œuvre de la Société, par des échanges de communications personnelles.

VII. Le Comité se propose de suivre l'exemple des anciens Maçons, en fait d'honoraires qui seront des plus modérés, ainsi que les frais ; il s'efforcera aussi de procurer aux membres, lors des réunions, les moyens de se distraire en commun et à peu de frais.

Colonies Anglaises (Australie). — Le Comité général de la Grande-Loge de l'Australie méridionale a recommandé qu'on se procurât une Bible nouvelle lors de chaque initiation, Bible qui serait employée le jour de la réception du maçon et de sa promotion à un grade plus élevé, et dont on lui ferait présent, lorsqu'il deviendrait Maître.

Colonies Anglaises : Nouvelle-Galles du Sud. — Suivant l'usage établi, la Grande Loge de la Nouvelle-Galles du Sud a présenté une adresse de bienvenue à Son Excellence Sir Gerard Strickland qui remplace le Fr.·. Lord Chelmsford comme gouverneur. Le départ de ce dernier le met dans la nécessité de donner sa démission de Grand-Maître. La Maçonnerie de ce district est dans une situation prospère. Sa caisse contient 12.384 livres.

Afrique Anglaise. — Le Chief-Justice Willoughby-Osborne a accepté les fonctions de Grand-Maître de District pour le nouveau district maçonnique qui doit être formé, sous la dépendance de la Grande-Loge d'Angleterre, et qui comprendra la Nigeria du Nord et celle du Sud. Il y a des Loges à Calabar, à Zunguru et à Naraguta.

Autriche-Hongrie. — D'après le journal officiel maçonnique, l'*Orient* de Budapest, la Grande-Loge de Hongrie a discuté le 23 mai une proposition de la Loge de Raab *Philanthropia*, tendant à ce que l'enseignement religieux fût supprimé du programme des Ecoles supérieures de commerce, et que ces établissements fussent soumis au ministère du commerce. On a décidé de convoquer les membres du Conseil de l'Enseignement commercial, pour les enga-

ger à présenter la proposition en leur propre nom et à faire de l'agitation en ce sens.

Sur la proposition de la Loge de Budapest de *la Humboldt*, les représentants des Loges de la même ville, *Petefi*, *Progrès* et *Kolyves Kalman*, qui ont créé des institutions de nature analogue (Maisons d'étudiants, Tables d'Etudiants, et Union des Etudiants d'agronomie) ont été invités à délibérer sur la possibilité de fusionner ces divers établissements. La Grande-Loge a promis une subvention de 500 couronnes, si cette fusion se faisait. Le 14 juin, sur la proposition de la Loge *Testveriseg*, de Presbourg, on a discuté sur la fondation d'un prix en faveur d'un ouvrage sur les études littéraires dans la Maçonnerie hongroise. Cette proposition a été renvoyée au Comité littéraire. Enfin, on a autorisé provisoirement l'ouverture des travaux dans deux Loges nouvelles de localités peu importantes.

— Un journal catholique de New-York *le Freeman's Journal* a donné un résumé fort bien fait de l'œuvre accomplie et projetée de la Maçonnerie hongroise. Bien que les éléments de cet article aient été puisés dans l'étude qu'a fait paraître Mr. Karl Huszar, député au parlement de Hongrie dans la *Bonifatius-Korrespondenz*, et publiée depuis dans la *Revue Internationale des sociétés secrètes*, nous reproduisons l'article du *Freeman's Journal*, qui a l'avantage de résumer ce long travail et de présenter un tableau en raccourci des tentatives maçonniques dans une région déjà bien menacée.

Le député hongrois Karl Huszar écrit actuellement dans la *Bonifatius-Korrespondenz*, une série d'articles qui attirent l'attention générale, car ils jettent une lumière extraordinaire sur la campagne entreprise par les Maçons, dans le pays des Magyars. Ces révélations prouvent que les Loges travaillent de toute leur force à la destruction de la monarchie et de l'Eglise chrétienne. Un journal quotidien maçonnique, le *Bilag* (Le Monde), a été fondé, et il est subventionné par le gouvernement.

Les Loges ont formé une société politique, qu'ils appellent un club, et où se réunissent les députés maçons, les écrivains et les journalistes du parti des Monistes ; de là émanent des inspirations comme celles qui se sont récemment manifestées, pour demander la sécularisation des biens de l'Eglise. Les machinations de ces gens-là ont déjà réussi à éloigner le Baron Bartoczy de la section du ministère du Culte, qui a dans ses attributions les écoles secondaires. Le Baron est le protecteur de la Congrégation des Maristes, en Hongrie, et il a souvent prouvé son généreux esprit catholique. Le Club Réformateur a fait tous ses efforts pour obtenir le bannissement des Frères

Maristes des Ecoles, mais la vigilance des députés catholiques a déjoué ses projets. On peut imputer aux Maçons tous les troubles qui surgissent dans ce pays agité. Leur dernière devise, sous la bannière républicaine, est : « A bas le cléricalisme, la féodalité et le militarisme ! » qu'ils appellent les cancers du progrès. Ils prétendent guérir la nation en chassant les Ordres religieux des Ecoles et des Collèges, et les Evêques, les Prélats, des maisons aristocratiques. Ils demandent que l'on interdise aux prêtres, d'être députés, ou d'écrire dans les journaux. La conclusion que M. Huszar tire de la situation actuelle, c'est que la Hongrie est à la veille d'un nouveau Kulturkampf. La lutte commencera sur le terrain scolaire, et elle sera des plus vives, car il y a, en Hongrie seulement, 3.000 écoles interconfessionnelles, contre 12.075 écoles confessionnelles. Parmi ces dernières, 7.000 sont catholiques, 3.000 sont protestantes, 430 appartiennent aux juifs, et les 1.437 autres, aux Grecs orthodoxes.

Les Maçons prétendent faire, de toutes les écoles, des écoles mixtes, dont il n'existe actuellement qu'un millier. Une telle décision détruirait fatalement le caractère religieux de toutes les écoles, et c'est bien ce qu'on voudrait. Déjà, les catholiques organisent la lutte sur ce terrain, et des organisations de pères de familles sont formées dans les localités menacées.

Belgique. — Le vaillant *Patriote*, dans un article, dont voici un abondant extrait (12 septembre) explique pourquoi les Loges redoutent la lumière.

Le 17 août 1840, à 2 heures, s'inaugurait solennellement, à Bruxelles, une nouvelle Loge, dénommée « *Le Travail* ». Le « Très Illus· F∴ Defrenne », dans le « morceau d'architecture », en style profane, dans le discours qu'il débita à cette occasion, recommanda à ses FF∴ d'observer une discrétion absolue, une discrétion rigoureuse, sur tout ce qui se passe en Loge, parce que, disait il, « LA DURÉE DE NOTRE EXISTENCE MAÇONNIQUE DÉPEND DE LA CONSERVATION RIGOUREUSE DE NOS SECRETS ».

Donc, la Maçonnerie cesserait d'exister, si on savait ce qu'elle est et à quoi elle tend.

« C'EST LE SECRET RELIGIEUSEMENT GARDÉ (mots soulignés dans le texte original) QUI REND LA FRANC-MAÇONN∴ REDOUTABLE, disait d'autre part, et plus récemment, le F∴ Hasse, Grand-Maître National, dans la « tenue » du Grand-Orient de Belgique, du 10 février 1908, et il ajoutait : « NOUS DEVONS DONC RENFORCER ENCORE LES MURAILLES QUI PROTÈGENT NOS TRAVAUX ». (Bulletin du G∴ O∴ 5.907, p. 218).

Les murailles continuant, malgré tout, d'avoir des oreilles, les chefs suprêmes des Loges essayèrent mille moyens, les uns amusants, les autres héroïques, pour empêcher « les indiscrétions regrettables ».

Parmi les premiers, rappelons-en un à titre d'échantillon.

Dans la « tenue du 25ᵉ j∴ du 11ᵉ m∴ 5902 (25 janvier 1902) le F∴ Cocq « Sérénissime Grand-Maître National », celui-là même qui déclara à la Chambre, le 4 février dernier, que la Franc-Maçonnerie « n'est pas une société secrète, — dans cette « tenue » donc, le F∴ Cocq suggéra de « réclamer des dommages et intérêts, à ceux qui font usage de documents, DE NATURE CONFIDENTIELLE, dans un but évidemment méchant » (sic).

Cette proposition ne fut pas admise, et pour cause : de pareils procès n'eussent pas manqué, en effet, de tourner à la honte et à la confusion de la Veuve Hiram. Bref, la discussion n'aboutit à rien ; le Bulletin du Grand-Orient s'en est exprimé en ces termes : « Le Sér∴ Gr∴ Maît∴ résume la question, en invitant tous les Maç∴ d'être d'une EXTRÊME PRUDENCE, en ce qui concerne l'emploi qu'ils font des imprimés et brochures qu'ils reçoivent ». (*Ibidem* 5902, p. 218).

Quant aux moyens héroïques, en voici un qui est tout particulièrement édifiant.

Les Loges n'ayant pas réussi à couper court aux « indiscrétions », notamment aux divulgations documentées du « *Patriote* », les « Illustrissimes », truelles du Grand-Orient, se trouvèrent finalement acculées à supprimer leur Bulletin, ou plutôt à le remplacer par deux nouvelles publications, l'une, « la PARTIE OFFICIELLE, comprenant tous les documents d'un CARACTÈRE SECRET », qui ne sera plus servie aux abonnés, mais que « les FF∴ qui voudront y puiser des renseignements, pourront consulter au secrétariat de leur atel∴ » ; l'autre, comprenant les documents quelconques, qui peuvent tomber impunément entre les mains des profanes.

« Le Bulletin ainsi composé, ajoute la décision, pourra tomber SANS DANGER dans le monde extérieur. Les divulgations qui en résulteront ne serviront qu'à faire connaître la Maçonn∴ SOUS SON RÉEL ASPECT et à en augmenter le prestige et la force ». (Voir Bulletin du Gr∴ Or∴ 1908, 2ᵉ fasc., verso de la couverture).

Cette planche est bien essentiellement maçonnique, car c'est un chef-d'œuvre ahurissant d'hypocrisie et de mensonge. Pour faire cesser de « regrettables indiscrétions », le Grand-Orient décide de s'entourer de plus de mystères encore et de plus de ténèbres, et il appelle cela travailler « à faire connaître la Maçonn∴ sous son réel aspect ! »

Et pourquoi « Les Enfants de la Vraie Lumière », redoutent-ils la lumière plus encore que la peste ? Parce qu'ils savent que le pays se détourne avec mépris de ses « politiciens masqués », chaque fois qu'il aperçoit seulement le bout de leur faux-nez.

Voici, à cet égard, deux témoignages maçonniques, et très explicites :

« Le F∴ M∴ déclare qu'à la campagne, lorsque l'on parle au nom

de la Maçonn∴ l'on inspire UNE VÉRITABLE RÉPULSION ». (Bulletin du Gr∴ Or∴ 1892-1893, p. 40).

« Le F∴ I... (Flandre)... estime comme le F∴ M∴ que L'INTERVENTION DE LA MAÇONN∴ COMME CORPS A TOUJOURS ÉTÉ NÉFASTES AUX IDÉES QU'ELLE PRÉCONISAIT ». (*Ibidem*, 1896-1898, p. 59).

Le « *Ralliement* » des FF∴ Janson, Féron et autres porte-truelle, n'avait-il pas mille fois raison, naïf ou impudent correspondant de l'organe profane de la Franc-Maçonnerie gantoise, quand il imprimait, le 25 février 1912 : « IL N'Y A QUE LES CHOSES MALPROPRES ET MALHONNÊTES QUI ONT BESOIN DE L'OMBRE ET DU MYSTÈRE » ?

Canada. — Nous lisons dans *La Vérité*, de Québec, 30 août 1913 :

En Europe, principalement en France, les FF∴ MM∴ se plaignent que les *profanes* envahissent les Loges, se font ouvrir les portes du Temple∴ dans le seul but de gratter l'assiette au beurre, et d'arriver au succès dans leurs affaires plus facilement. La Maçonnerie, en d'autres termes, est devenue un véritable syndicat d'affamés. En Amérique, c'est un peu la même chose. Aux Etats-Unis et au Canada, les Loges sont devenues le refuge des arrivistes et de tous ceux qui escomptent les influences des Loges, pour *percer* plus promptement et plus facilement. On se sert de la Franc-Maçonnerie comme d'un escabeau. Inutile d'ajouter, que parmi ces envahisseurs, on compte surtout des gens nuls, d'aucune valeur.

On a vu ainsi, lors de la découverte de la Loge *L'Emancipation*, que ceux qui la composaient, sauf quelques-uns, étaient des gens sans influence, des non-valeurs, des médiocres, attirés là par l'intérêt, par la badauderie, plutôt que par *principes*. Il est donc évident qu'il y a beaucoup de bois mort, dans la Franc-Maçonnerie, à tel point même qu'en France, les maçons véritables et clairvoyants en sont vivement alarmés.

Cuba. — Nous trouvons dans un périodique maçonnique des Etats-Unis, la pièce suivante relative à un Congrès maçonnique international panaméricain :

Un Congrès... se tiendra sous les auspices de la Grande-Loge de Cuba, dans la ville de La Havane, à la date que fixera le Comité exécutif, lequel se composera de 25 membres, nommés par le Grand-Maître dans ce comité figureront de droit : le Grand-Maître, le Vice-Grand-Maître le Premier et le Second grands Surveillants, les Ex-Grands-Maîtres affiliés, le président de la Commission des relations extérieures, et ceux qui auront pris l'initiative du Congrès.

Le Congrès sera formé des représentants désignés par les Grandes-Loges légalement constituées et reconnues par la majorité des Grandes-Loges d'Amérique, et le nombre des représentants de chaque Loge ne sera supérieur à cinq.

Les sujets qui y seront discutés ne devront pas sortir de la sphère d'action prescrite à la Maçonnerie par les anciennes Limites, dont l'inviolabilité doit être respectée.

On ne devra solliciter le concours pécuniaire d'aucune Grande-Loge considérée comme telle, et les membres de celle-ci ne seront point tenus de contribuer aux frais : on n'acceptera que les dons volontaires.

Le Comité exécutif rédigera le règlement du Congrès.

Espagne. — Le Grand-Orient espagnol a été reconnu par les Puissances maçonniques dont les noms suivent. Cette liste nous fait connaître à peu près toutes ces Puissances :

Grands-Orients : France, Pays-Bas, Grèce, Italie, Lusitanien uni, Ottoman, Argentin, Brésilien, de Rio-Grande-del-Sur, aussi du Brésil. de Belgique, d'Haïti, d'Uruguay, de Paraguay ;

Grandes-Loges : Alpina, Danemark, Ecosse, Hongrie, Irlande, Suède, Norvège, Saxe, Francfort-sur-Mein, Liberia, Vallée de Mexico, Vera-Cruz, Costa-Rica, Egypte, Cuba, Guatemala, San-Salvador, Pérou, Vénézuéla, Chili, Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Tasmanie, Queensland, Nouvelle-Zélande, Roumanie, Equateur, Nicaragua.

Suprêmes-Conseils : France, Belgique, Suisse (Lausanne), Portugal, Grèce, Pays-Bas (La Haye), Serbie, Turquie, Italie, Egypte (Caire), Chili (Santiago), Colon (siégeant à La Havane), Mexique, République Argentine, Pérou (Lima), Juridiction Septentrionale et Juridiction méridionale des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Colombie (Carthagène), Venezuela (Caracas), Amérique Centrale (Guayaquil), Canada (Hamilton, province d'Ontario), République dominicaine (St-Domingue) Grand Duché de Luxembourg ;

Autres corps de la Maçonnerie philosophique : Archichapitre des Hauts Grades des Pays-Bas, Grand-Chapitre Royal-Arch d'Ecosse, Grand-Chapitre Royal-Arch d'Irlande.

Etats-Unis.— La Maçonnerie Italienne est ainsi appréciée par un organe maçonnique des Etats-Unis.

La Grande-Loge de New-York reconnait le Grand-Orient d'Italie, mais la commission des relations extérieures de cette même Grande-Loge dit : « Le Grand-Orient et la Sereine (*lire* : *Sérénissime*) Grande-Loge sont des adversaires actifs de l'Eglise catholique ; toutefois, le premier représente le type commun du Corps maçonnique latin, politique, radical et athée ».

Il est assez étrange que la Grande-Loge de New-York reconnaisse comme maçonnique, un corps qui est « politique, radical et athée ». Comment un Grand Corps peut-il reconnaître une organisation qui est aussi éminemment antimaçonnique ? N'est-ce pas offrir une prime aux Corps illégaux, clandestins, n'est-ce pas pervertir les bases mêmes de la Maçonnerie ?

Un autre périodique maçonnique explique cette contradiction, ou plutôt complique la situation, par le commentaire suivant :

Bien que la Grande-Loge de New-York reconnaisse que le Grand-Orient d'Italie a été régulièrement organisé en 1803, et qu'il a conservé son organisation ininterrompue depuis lors, la Grande-Loge de New-York refuse d'échanger des représentants. Le refus a été confirmé dans l'assemblée, tenue en 1913, par la Grande-Loge, et motivé par ce fait que le Grand-Orient avait établi des Loges à Newark et à Pittsburg, empiétant ainsi sur les juridictions des Etats de New-Jersey et de Pensylvanie. Nous conseillerions à notre contemporain de Kansas-City de lire la lettre du Grand-Maître de New-York au Fr∴Ferrari, Grand-Maître d'Italie.

— En posant la première pierre de l'Institut polytechnique de Baltimore (Maryland), le Fr∴ H. Preston, maire, a prononcé un discours où s'étale, dans toute son ampleur, l'orgueil maçonnique, plus irritant encore de l'autre côté de l'Atlantique :

On peut dire de la Maçonnerie ce que Macaulay a dit d'une grande religion : « Elle continuera à fleurir à l'époque où un voyageur venu de la Nouvelle-Zélande se reposera sur une arche brisée du Pont de Londres et esquissera les ruines de Saint-Paul. »

Que nous habitions ce pays, dont les eaux sont baignées par l'Atlantique, le Pacifique, le Golfe du Mexique, que nous ayons pour séjour le pays au ciel duquel brille la Croix du Sud, au-dessous de la ligne équatoriale, ou que nous vivions sur les rives du Gange, à l'ombre des Pyrénées ou des Alpes, près de la Tamise ou de la Clyde, ou sous la protection de l'Aigle germanique, nous trouvons des Loges de notre Ordre, des Frères avec lesquels nous pouvons communiquer. Partout, nous pouvons entendre son beau Rituel. Il n'y a nulle part un Ordre qui mérite plus d'être étudié, d'être apprécié, que la Fraternité maçonnique, qui est aussi vaste que la terre, et qui est composée des meilleurs citoyens de toute nation ou religion. Cet Ordre était ancien et respecté, avant que les Saxons eussent mis le pied en Grande-Bretagne, avant que ce grand peuple allemand fût sorti des ténèbres du Moyen-Age, alors que l'éloquence grecque fleurissait à Antioche, alors que des idoles étaient adorées dans le temple de la Mecque, bien avant encore, jusqu'aux époques qui se perdent dans les brouillards de la fable. La Maçonnerie a vu le commence-

ment de toutes les institutions humaines qui existent actuellement, et nous ne sommes point certains qu'elle n'est point destinée à les voir toutes finir. Les beautés de son rituel ont, dans tous les siècles, séduit le Hun, le Saxon et le Franc, et sont révérées et pratiquées, en cette génération, comme au siècle de Ptolémée. »

— L'énumération des qualités requises pour être admis au grade de Maître forme le huitième Landmark ou point fixe de la Maçonnerie, d'après l'Encyclopédie Maçonnique de Mackenzie, qui est l'une des lumières de la secte. Et ces qualités sont au nombre de cinq.

1° Le Candidat aux Mystères, doit être un homme de réputation irrépréhensible, croire à l'existence de Dieu, obéir aux préceptes de la Loi morale, n'être ni athée, ni irréligieux libertin (dans le sens qu'on donnait à ce mot : celui de libre-penseur), mais d'un langage modeste, et bien recommandé ; — 2° Qualités physiques : il doit être arrivé à l'âge mûr, bien fait de corps, ayant l'usage de tous ses sens, n'être pas défiguré ou mutilé, avoir les membres entiers, en un mot, être ce qu'un homme doit être ; — 3° Qualités intellectuelles : Avoir une intelligence bien équilibrée, ne pas être jeune au point que l'esprit ne soit pas encore formé, ni assez âgé pour radoter, n'être ni un imbécile, ni un idiot, aimer les sciences et les arts libéraux, et être disposé à faire des progrès continuels dans la poursuite de la sagesse et de la vertu ; — 4° Qualités politiques : Il doit être libre de naissance, jouir sans limite de sa liberté civile et personnelle, être sujet ou citoyen soumis et exact dans l'accomplissement de ce que commandent les lois civiles du pays où il habite, obéissant aux autorités qui sont placées au-dessus de lui et qui lui assurent protection ; — Qualités demestiques : Il doit être ami de la tranquillité, frugal, industrieux, modéré en ses habitudes, pourvoir exa·tement à ses propres besoins, à ceux de sa famille et de ceux qui dépendent de lui, être toujours prêt à soulager autour de lui les pauvres et les malheureux, être bon père, bon mari, bon fils, bon frère, bon voisin.....

Il est bon de dire que la deuxième et la quatrième condition ont été considérablement modifiées. Les Landmarks, si solidement plantés qu'ils soient, participent de l'instabilité des choses humaines ; ainsi on pratique assez souvent dans la Maçonnerie l'initiation à vue, c'est-à-dire qu'on fait passer dans un très court délai, un jour par exemple, les candidats par les trois grades. C'est ce qu'on a fait pour l'ex-Président des Etats-Unis, M. Taft.

Quant au portrait du Maçon qui réunit les cinq conditions et même du Maçon qui est dispensé de remplir la deuxième et la cinquième, c'est évidemment un portrait idéal, car nous n'avons qu'à regarder autour de nous et à lire quelques journaux pour nous

convaincre que le Maçon du type le plus commun n'y répond que vaguement.

— Nous avons mentionné les Loges de Chicago, qui comptent presque toutes de cinq cents à mille membres. Et cela n'a rien d'exceptionnel aux Etats-Unis. Voici les réflexions que cet état de choses inspirait à feu le F∴ Speth, un des membres les plus distingués de la Loge de l'*Ars Quatuor Coronatorum*.

Un fait qui me surprend et qui, selon moi, ne peut être que nuisible au vrai esprit maçonnique, c'est l'énormité de vos Loges. Quel confortable réel peut offrir une Loge de deux cents, trois cents, quatre cents membres ? Comment admettre que tant de FF∴ se connaissent entre eux ? Il doit être fort rare que tous les membres de la même Loge s'asseoient à la même table, quand le travail est terminé. Nos Loges comptent de quarante à cinquante membres, et il y a trois ou quatre initiations par an. Le temps ne manque donc pas pour que les nouveaux membres soient assimilés et forment une partie de l'ensemble. Quand une de nos Loges devient trop nombreuse, elle essaime toujours, et une Loge nouvelle s'établit. L'avancement en grade se fait à l'ancienneté, sauf de rares exceptions, c'est-à-dire que nous élisons notre Vénérable, et bien que notre choix soit libre, il se porte presque toujours sur le premier surveillant. Le Vénérable nomme lui-même ses officiers, et il peut les choisir à son gré, mais il le fait presque toujours en faisant avancer d'un rang chacun des officiers qu'il trouve en place. Grâce au petit nombre de ces loges, tous les FF∴ se connaissent intimement, et chacun d'eux peut compter sur l'avancement que le temps amènera ; nous évitons ainsi les candidatures chauffées par les amis, les intrigues, les divisions, les coteries. Pouvez-vous en dire autant de vos Loges ? Je reconnais toutefois un désavantage de notre plan : l'avancement à l'ancienneté met parfois aux postes élevés des personnalités insuffisantes, mais cela se produit moins souvent qu'on ne le croirait, et la pratique prouve que la moyenne est bonne.

— La première Loge qui ait tenu séance dans le nouveau temple maçonnique de San-Francisco, édifice somptueux qui a coûté plus d'un million de dollars (plus de cinq millions de francs) a été la Loge *Stermann*, composée d'Allemands et travaillant en langue allemande. Toutefois, la collation du grade de Maître, qui faisait partie de la cérémonie d'inauguration, a été faite en anglais par le Grand Maître.

— Quelques périodiques maçonniques des Etats-Unis font une publicité régulière à un certain Crowley, prêtre renégat qui a écrit un livre des plus injurieux contre le Catholicisme. Le *Morning Star*, dans son numéro du 30 août 1913, publie une

biographie très détaillée et très édifiante de ce personnage. Nous nous bornerons à y prendre le passage suivant, qui peut servir de résumé. C'est une attestation signée, datée, en forme irréprochable :

« Moi, J.-J. Flanagan, prêtre catholique du diocèse de Rockford, « atteste solennellement que le 7 octobre 1911, j'ai vu J.-J. Crowley, « et j'ai entendu faire une proposition au R. Rev. Evêque Muldoon. « Cette proposition était la suivante : Moyennant une somme de « 50.000 dollars, lui, J.-J. Crowley, se rangerait du côté du R. Evêque « Muldoon, et s'abstiendrait de publier certains dessins et manuscrits « ayant pour but de diffamer l'Eglise catholique et ses ministres. J'ai « aussi entendu l'Evêque rejeter la proposition de J.-J. Crowley ; j'ai « entendu l'Evêque traiter J.-J. Crowley de maître-chanteur (black-« mailer) et ajouter qu'il ne donnerait pas 5 cents (0.25) de tout le « fatras immonde que J.-J. Crowley pourrait entasser en mille ans. « Signé : J.-J. Flanagan. »

— Un des périodiques maçonniques des Etats-Unis qui ont entrepris de répandre dans le grand public le livre de l'ex-prêtre Crowley fait la déclaration que voici :

Nous observons, sans nulle déviation, une politique de tolérance à l'égard de toutes les religions, et surtout de la religion ou secte (*sic*) catholique. C'est la règle que s'impose la maçonnerie, c'est la doctrine qui préside, dans notre pays, aux relations entre l'Eglise et l'Etat. Mais les prélats et la hiérarchie romaine trouvent à la civilisation moderne un défaut, qui a été bien défini par Eugène Pelletan, en ces termes : Le clergé seul enseigne. Il a seul la parole. Seul, il écrit, il prêche, il enseigne sans contrôle la grammaire, la science, la philosophie, l'histoire. Il met ses mains entre la lumière et l'œil de l'intelligence, et le monde ne voit, ne pense qu'au travers.

— On lit dans un magazine maçonnique :

Une des meilleures choses qu'a faites la Grande-Loge d'Illinois, dans sa dernière tenue, a été d'ordonner au Grand-Maître de rendre un édit pour interdire de fumer pendant n'importe quelle partie du travail. Il a fallu bien du temps pour amener la Fraternité de Chicago à reconnaître les inconvénients de cette pratique et la nécessité d'y mettre fin..... (Suivent des considérations tirées de la dignité qui doit présider aux cérémonies. De même que Fr.·. Paraf-Javal, l'orateur yankee trouve que l'atmosphère de la salle d'auberge est peu propre à engendrer des pensées élevées). Mais, ajouta-t-il, il y aura des Fr.·. qui ne seront pas contents et qui déclareront qu'ils ne retourneront plus à la Loge, s'il est défendu d'y fumer. Néanmoins la Grande-Loge d'Illinois a raison, il faut la soutenir, et les autres Grandes-Loges devraient l'imiter.

— Nous lisons dans un périodique maçonnique :

Bien des âmes anxieuses qui prennent leur Maçonnerie par son côté sérieux et solennel, et qui voudraient la voir devenir un instrument pour l'élimination de tous les maux de la vie, demandent à grands cris un programme. Elles ne trouvent point leur satisfaction dans les méthodes conservatrices, à lente allure, qui impriment à la Fraternité un mouvement d'évolution incessant. Elles réclament de l'action. Ce sont des âmes de croisés, qui voudraient engager le combat à mort avec les forces du mal.

Et le pas du Dindon ? demandera le lecteur. Mais rendons la parole au magazine maçonnique :

Les frères en question seront enchantés d'apprendre qu'une ère nouvelle va s'ouvrir pour la Maçonnerie active, militante, grâce à l'initiative de la Loge *Lexington*, de Lexington (Kentucky), dont nous informe le *Bulletin du Rite Ecossais* de L***.

A la réunion tenue ce soir par la Loge *Lexington* n° 1 des Libres et acceptés Maçons, la plus ancienne des Loges maçonniques à l'ouest des Monts Alleghanys, après avoir constaté avec embarras et regret une tendance décroissante à laisser dans l'oubli le Code éthique promulgué par la Maçonnerie, le Vénérable dit :

Attendu que certaines danses vulgaires, connues sous la dénomination de pas du Dindon et d'autres choses (*affaires*) disgracieuses, inharmonieuses et indiquant une mauvaise éducation, sont du nombre des faits qui prouvent cette coutume et conduite dépravée,

Il est résolu, à l'unanimité, que les membres de la Loge *Lexington* n° 1 se déclarent, par une manifestation officielle, opposés au « pas du Dindon » et à toutes autres danses de même famille, et qu'à tous les bals ou divertissements donnés sous les auspices de ladite Loge, seront rigoureusement interdits.

— Les Maçons des Etats-Unis, en considérant leur grand nombre, conçoivent des idées de grandeur et de puissance qui vont jusqu'à la mégalomanie. Ainsi nous lisons dans un magazine américain généralement moins enthousiaste :

« Les Fr∴ Américains, et même les Loges et Grandes-Loges, semblent entendre un autre air de marche. Nous apprenons que les Grandes-Loges du Colorado et de la Géorgie répondent aux lettres où les Fr∴ de Londres appuient énergiquement les projets maçonniques en vue d'établir la paix perpétuelle parmi les nations chrétiennes. Le Grand-Maître du Manitoba déclare que « les principes de la Maçonnerie ne changent pas, mais que les applications de ces principes aux besoins d'un monde qui change rapidement, doivent changer aussi, si l'Art veut se tenir au niveau de son temps. » Et il ajout

« Si la Maçonnerie veut justifier son existence, elle doit s'imposer quelque but d'une utilité définie, en ce qui concerne ses membres, et l'*Univers* entier. » Donnons la parole au Grand-Maître du Massachussets : « Si nous nous vantons de ce que la Maçonnerie est universelle, nous devons être en mesure de tendre une main secourable à tous les fils des hommes qui cherchent cette liberté par laquelle nous avons été tous affranchis, qui cherchent à tâtons leur route pour passer des ténèbres à la lumière, de l'erreur à la vérité .» Le Grand-Maître du Mississipi a vu apparaître une vision de l'Univers et de toutes les merveilles futures, il a « assisté aux efforts de deux millions d'hommes concentrés sur un objet unique, l'achèvement de ce Temple dont la pierre angulaire fut posée dans l'Eden, il y a des milliers d'années. »

— Selon un magazine maçonnique de Londres, il y a 35 Grandes-Loges de Noirs aux Etats-Unis et une au Canada. Dix de ces Grandes-Loges ont un total de 435 Loges et 47.000 membres. Dans beaucoup d'Etats, surtout celui de New-York, les Loges de Noirs admettent aussi les Blancs, bien que les Loges blanches ferment leurs portes aux Noirs.

Possessions Américaines. (Porto-Rico). — Le Grand-Orient d'Espagne, par une décision prise le 4 août 1913, déclare dissoute la Loge *Gloria y Libertad*, Orient de Comerio (Porto-Rico) qui n'a pu continuer ses travaux « faute de moyens matériels et moraux ». La charte de cette Loge lui est reprise, et ses membres sont autorisés à s'affilier aux autres Loges de l'Ile.

France. — *Le Convent du Grand-Orient.* — Le Convent du Grand-Orient de France, qui se réunit, tous les ans à la veille de l'équinoxe d'automne, s'est ouvert le 15 septembre, dans le grand temple de la rue Cadet. Plus de 400 loges de France et des colonies y étaient représentées, chacune par un délégué. A la première tenue, le F.·. Debierre, président du Conseil de l'Ordre, dirigeait les débats. Après la vérification des pouvoirs et la formation des commissions, on élut les « officiers » du Convent. Furent élus :

Président : le F.·. Corneau, 343 voix.
1er Surveillant : le F.·. Mille, 323 voix.
2e Surveillant : le F.·. Subit, 322 voix.
Orateur : le F.·. Sicard de Plauzolles, 323 voix.
Orateur adjoint : le F.·. Crémieux, 322 voix.
Secrétaire : le F.·. Milon, 323 voix.
Secrétaire adjoint : le F.·. Ariès, 322 voix
Grand expert : le F.·. Rozier, 322 voix.

Après une brève allocution de M. Corneau, qui ouvrit la séance de l'après-midi, M. Vadécard, secrétaire général, donna lecture de son rapport annuel qui faisait allusion à un acte légal fort important accompli par le conseil de l'ordre, le 3 janvier dernier. C'est à cette date, en effet, que le conseil, décidant de se conformer à la loi sur les associations, effectua la déclaration de la « Société du Grand-Orient » au ministère de l'intérieur. Cette déclaration, décision toute nouvelle de la part d'une puissance maçonnique, avait l'avantage de permettre à la maçonnerie française de posséder et de jouir de tous les droits des sociétés légales, tandis qu'auparavant elle ne pouvait agir que par l'intermédiaire d'une « société immobilière ».

Cet acte avait soulevé de vives protestations, et certains délégués le qualifiaient de « Corps d'Etat du Conseil de l'Ordre ». On sait, en effet, que, l'an dernier, le Conseil de l'Ordre avait obtenu un vote du Convent l'autorisant à faire la déclaration d'existence légale, vote obtenu par surprise « en séance secrète » et sans que les délégués eussent reçu de leurs Loges mandat de se prononcer pour ou contre. Un certain nombre de Loges — particulièrement dans la région du midi, 70 loges environ sur 400, — froissées du procédé du Conseil de l'Ordre, ont créé autour d'elles une agitation qui a fortement effrayé les dirigeants du G.·.-O.·.. Ce sont les Loges de Bordeaux qui ont été les plus ardentes dans la campagne contre l'omnipotence du Conseil. Sous une forme polie, mais sévère, elles accusent celui-ci « de méconnaître l'esprit et la lettre de la Constitution maçonnique, qui lui fait une obligation de ne soumettre au Convent aucune proposition qui n'ait été, par avance, soumise à l'étude des Loges ». Les mêmes Loges déclarent également « que rien ne pouvait justifier cette initiative, et qu'une mesure préventive ne s'explique pas, car le régime politique sous lequel nous vivons, et qui est l'œuvre de la Franc-Maçonnerie, est une garantie suffisante pour le présent et pour l'avenir ».

Cette protestation est signée des FF.·. :

Baudry (Léopold-Léonce-Noël), tailliste, 84, cours d'Alsace-Lorraine, à Bordeaux, 18e et Vénérable de la Loge.·. *Les Francs Chevaliers de Saint-André et la Solidarité réunies.*

Bergé (Bertrand), commissionnaire au Mont-de-Piété de Bordeaux, 18, rue Emile-Fourcaud, 30e et Vénérable de la Loge.·. *Les Chevaliers de la Fraternité.*

Bouzon (Rodolphe), négociant, 56, rue du Loup, à Bordeaux, 30e et Vénérable de la Loge.·. *L'Etoire du Progrès.*

Charles (Dominique-Auguste), employé de l'Administration pénitentiaire, 18, rue Duplantier, à Bordeaux, 3e et Vénérable de la Loge.·. *La Vérité.*

Eissen (Édouard), docteur en médecine, 13, rue Pelleport, à Bordeaux, ancien membre du Conseil de l'Ordre, 31e et Vénérable de la Loge∴ *La Concorde*.

Lassalle (Jean-Baptiste), chef comptable d'industrie, 4, rue de Marengo, à Bordeaux 18e et Vénérable de la Loge∴ *Sincérité et Egalité réunies*.

Lasserre (Jean-Gilbert-André), docteur en médecine, 51, rue Porte-Dijeaux, à Bordeaux, 33e et Très Sage du Chapitre∴ *L'Epérance Bordelaise*.

Luzzi (Antoine-Anatole-Louis), avocat à la Cour d'Appel de Bordeaux, 179, rue Saint-Geniès, 3e et Vénérable de la Loge∴ *Les Amis Réunis*.

Meunier (Lucien-Victor), publiciste, 49, rue Adrien-Baysselance, à Bordeaux, 30e et Vénérable de la Loge∴ Anglaise, et membre du Conseil de l'Ordre.

Nouzarède (Jean), dit Adrien, commis principal des Ponts et Chaussées, 1, rue de Lyon, à Bordeaux, 31e et Président du Conseil∴ *La Candeur*.

Parrain (Julien), négociant, 45, rue Arnaud-Miquen, à Bordeaux, 31e et Très Sage du Chapitre∴ *Française d'Aquitaine et Candeur réunies*.

Pène-Castel (Pierre-Dominique-Léonce), publiciste, 14, rue d'Isly, à Bordeaux, (décédé), 30e et Vénérable de la Loge∴ *La Candeur*.

Pérenguey (Jean), docteur en médecine, 244, cours d'Espagne, à Bordeaux, 33e et Vénérable de la Loge∴ *Les Françaises et les Neuf Sœurs réunies*.

On s'attendait donc à une violente levée de boucliersau Convent.

Les protestataires, lit-on, dans un excellent résumé de la question, publié par la *Croix* (16 septembre), les protestataires vont affirmer de nouveau, que la décision, de l'assemblée générale de 1912, n'est pas légale, qu'elle est en contradiction, avec la constitution et le règlement général de l'Ordre, qu'elle ne pouvait être rendue exécutoire qu'après l'assentiment préalable des Loges intéressées, et qu'elle présente, d'ailleurs, les plus graves inconvénients pour la sécurité et pour l'avenir de la franc-maçonnerie. A quoi le Conseil de l'Ordre et ses partisans objecteront que la franc-maçonnerie a tout avantage, à faire reconnaître, par les pouvoirs publics, son existence légale, qu'elle trouvera, dans le régime nouveau, tous les profits juridiques des associations admises à recevoir des legs, à posséder civilement, à ester en justice, et qu'enfin, la déclaration n'oblige pas, nécessairement, le Grand-Orient de France, à livrer les secrets de la franc-maçonnerie, non plus que les noms des Vénérables des Loges, ni des trente mille maçons environ, inscrits sur les registres de la Fédération. Seul, le Conseil de l'Ordre, considéré comme Conseil d'administration, a

décliné, dans la déclaration, les noms de ses membres, formalité qui sera renouvelée, lors de chaque élection partielle.

En un pareil désaccord l'orage ne pouvait être évité.

La Franc-Maçonnerie lit-on, dans le *Journal des Débats* (15 septembre), est longtemps, et obstinément, restée une société secrète ; ses dirigeants ont fini par éprouver quelque embarras, à l'entendre accuser d'être illégale. Quelque embarras et peut-être aussi quelque inquiétude, car elle n'avait pu, jusqu'ici, bénéficier que de la complaisance des gouvernements ; mais cela durerait-il toujours ? L'idée d'être une Association légale, régie par les prescriptions d'une loi, et peut-être soumise à un contrôle, effare, visiblement, les vieux maçons accoutumés au mystère des Loges. Va-t-on vraiment y substituer le grand jour ? Les profanes connaîtront-ils les secrets des « ateliers » ? Ce modernisme, en tout cas, ne dit rien qui vaille aux fidèles « enfants de la veuve ». Et l'on a beau leur répéter que la déclaration n'oblige pas nécessairement le Grand-Orient, à livrer les secrets de la Franc-Maçonnerie, non plus que les noms des Vénérables, ni des trente mille maçons inscrits sur les registres de la Fédération, cela ne suffira peut-être pas, à des gens qui ne se sentent rassurés, que dans « la lumière du troisième appartement », laquelle ne se voit pas du dehors

A la première séance, c'est le Fr.·. Labroux qui ouvrit la discussion en attaquant le Conseil de l'Ordre. Le F.·. Cohen expliqua la déclaration et défendit le Conseil.

Le F.·. Bon voyait dans la déclaration la volonté de supprimer la Société Immobilière du G.·. O.·. et de rendre propriétaire du capital de la Société la Fédération des Loges. Ce serait un véritable danger, car dans une affaire comme celle des fiches, par exemple, celle-ci pourrait être poursuivie en dommages-intérêts et serait ainsi exposée à perdre tout son avoir.

Le F.·. Balliman expose ensuite le contenu d'une brochure dont il est l'auteur et qui traite la question au point de vue des avantages de la déclaration. Le F.·. Balliman avouait que si le Conseil a fait la déclaration, c'est parce que le G.·. O.·. courait un grand danger. Voici comme il le démontrait. Avant la déclaration, l'actif social appartenait aux sociétaires. Si un F.·. exclu ou démissionnaire avait voulu faire un procès au G.·. O.·. pour remise de la part de l'actif lui revenant, il aurait été en droit de le faire. Après la déclaration, au contraire, il n'y a plus rien à craindre : l'actif devient la propriété de l'association et non des sociétaires.

Un autre orateur, sous couleur de critiquer l'acte du Conseil, en fit une apologie déguisée. Il rappela, comme par précaution oratoire, qu'il avait voté contre la déclaration l'an dernier, mais la

majorité de l'assemblée s'étant prononcée, et cette assemblée étant souveraine, il s'inclinait, en franc-maçon discipliné, devant la décision du Convent. La loi maçonnique n'a pas été violée, puisque pas un iota n'y a été modifié, et que c'est cette loi même, dans son texte intégral, qui a été déposée à la préfecture avec la déclaration incriminée.

Une brève et spirituelle intervention de M. Marcel Sembat, dit ici le compte rendu de l'*Aurore* (17 septembre), intervention au nom du Conseil de l'Ordre, a remis les choses au point. On se trouve devant un fait accompli. Le Conseil de l'Ordre a exécuté une décision de l'assemblée souveraine. Alors, à quoi rime l'interpellation ? Et en quelques phrases heureuses, l'orateur a fait un éloquent appel à l'union, à la concorde, à cette discipline librement consentie, qui a toujours fait la force de la Franc-Maçonnerie, et qui lui suffira pour vaincre toutes les réactions.

Un membre de l'assemblée qui fut un des conseillers juridiques de l'Ordre, a ensuite très clairement exposé les avantages de la déclaration d'existence légale.

Enfin, une demi-douzaine d'ordres du jour, ayant été déposés sur le bureau, M. Debierre, président du Conseil de l'Ordre, a prononcé un dernier discours, pour déclarer que les mandataires du Convent de 1912, de l'assemblée souveraine, n'acceptent que l'ordre du jour de confiance. Celui-ci a été voté à une très grande majorité, presque à l'unanimité.

Dans la même tenue, le président M. Debierre et M. Groussier, membre du Conseil de l'Ordre, ont demandé à l'assemblée l'autorisation nécessaire pour pouvoir éventuellement acquérir un terrain afin d'y édifier le nouvel hôtel projeté du Grand-Orient de France. Cette question a amené à la tribune diverses interventions. Bref, il a été résolu que le Grand-Orient, ayant maintenant le droit d'acquérir, vendrait les terrains de la rue Cadet pour aller s'installer, plus loin du centre de Paris, dans des locaux plus modernes.

Avant de lever la séance, on vota par acclamation un vœu en faveur des soldats condamnés à la suite des manifestations relatives à la loi de trois ans.

Pendant la matinée, les commissions avaient fonctionné. Voilà la liste des questions traitées :

1° *Etude de la morale laïque et scientifique ;*

2° *Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie, au point de vue industriel, commercial, agricole et technique ;*

3° *Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions, comme suite à l'étude du collectivisme ;*

4° *De l'organisation pratique du travail dans les Loges, les Congrès régionaux et les Convents.*

La journée du 18 a été la plus chargée. La matinée a été consacrée à l'élection de onze membres du Conseil de l'Ordre en remplacement du tiers sortant, et à l'expédition des questions administratives; l'après-midi, à la discussion de la Revision de la Constitution, et la soirée à une représentation de *Torquemada,* mis en scène par M. Camille de Sainte-Croix et interprété, sous sa direction, par le Théâtre Shakespeare.

Les onze membres sortants, non rééligibles, d'après la Constitution maçonnique, sont les FF.·. :

Bachelet (Alexandre-Edouard), conseiller général de la Seine, 18e et ancien Vénérable de la Loge ∴ *L'Etoile Polaire.*

Bédarride (Armand), avocat, 80, rue de Paradis, à Marseille, 31e et membre de la Loge ∴ *La Réunion des Amis Choisis.*

Bernardin (Charles-Nicolas), juge de paix à Pont-à-Mousson, 33e et Vénérable de la Loge ∴ *Saint-Jean de Jérusalem.*

Court (Jean-Félicien), publiciste, 28, rue Arnaud-Bernard, à Toulouse, Très Sage du Chap ∴ *L'Encyclopédique.*

Debierre (Marie-Charles), docteur en médecine, sénateur du Nord, 3, rue Casimir-Delavigne, à Paris, et 1, place Cormontaigne, à Lille, 33e, Vénérable de la Loge ∴ et Très Sage du Chap. ∴ *La Lumière du Nord.*

Gariel (Jules-François), directeur du *Petit Méridional de Montpellier* (décédé en 1913).

Peyron (François), propriétaire viticulteur à Saint-Gilles-du-Gard, 18e et ancien Vénérable de la Loge ∴ *L'Echo du Grand-Orient* (de Nîmes).

Sembat (Marcel), député de la Seine, à Paris, 11, rue Cauchois, et 9, rue Damrémont, 3e et membre de la Loge ∴ *La Raison.*

Sincholle (Bertrand), ingénieur, architecte voyer à Clichy, 7, rue de Villeneuve, 33e et Vénérable de la Loge ∴ *Les Rénovateurs.*

Van Raale (Seigfried-Alphonse), avocat-conseil, 5, place de la Bourse, 33e et Vénérable d'honneur de la Loge ∴ *La Fraternité des Peuples.*

Tous élus en 1910 pour trois ans, sauf le F.·. Vaganay élu en 1911 pour deux ans, et le F.·. Van Raalte, élu en 1912 pour un an.

Comme on peut le penser, l'élection de leurs remplaçants n'a pas été sans provoquer des compétitions et des luttes ardentes. Une campagne a ainsi été menée contre les socialistes qui effraient de plus en plus les radicaux maîtres encore du G.·.-O.·.. Cette campagne n'a pas réussi, mais elle a eu pour résultat de mettre en

queue de la liste des élus les FF.·. Sicard de Plauzolles, Mille, Brunet et Lahy. Ce dernier avec 297 voix, tandis que le premier de la liste, le F.·. Dupré, obtenait 411 voix.

Voici la liste des élus, dans l'ordre des voix obtenues :

Dupré (Léon-Félix), publiciste, correspondant du *Petit Méridional*, 23, rue Corderie, à Béziers.

18e ; ancien Vénérable de la Loge ∴ *L'Action Sociale*, de Béziers, et Vénérable de la Loge ∴ *L'Avenir Social*, de Saint-Pons ; Très Sage du Chapitre ∴ *La Réunion des Amis Choisis*.

Subit (Joseph-Jérôme), agrégé de l'Université, professeur honoraire au lycée d'Ampère, 2, place Morand, à Lyon.

3e et Vénérable de la Loge ∴ *L'Asile du Sage*.

Vincent (Auguste), ancien directeur d'école primaire supérieure d'Aubenas, conseiller général et sénateur de l'Ardèche.

18e et Vénérable de la Loge *L'Espérance des Amis Réunis*.

Darboux, professeur à Marseille.

Dutilloy (Louis-Charles-Alexandre), receveur des hospices d'Amiens, 131, rue de Beauvais, à Amiens.

18e et Vénérable de la Loge ∴ *Picardie*.

Ariès (Auguste), professeur, 6, faubourg Bonnefoy, à Toulouse.

30e et Vénérable de la Loge ∴ *L'Encyclopédique*.

Corneau (Georges), directeur du *Petit Ardennais*, à Charleville (Ardennes), et à Paris, 108, avenue de Wagram.

33e et Vénérable de la Loge ∴ *La Fraternité* de Charleville.

Sicard de Plauzolles (comte), docteur en médecine, professeur au collège libre des sciences sociales, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, 6, rue Logelbach, à Paris (17e).

Membre de la Loge ∴ *L'Emancipation*.

Mille (Arthur-Henri), pharmacien, député de l'Allier ; à Paris, 42, rue Condorcet.

3e et ancien Vénérable de la Loge ∴ *L'Internationale*.

Brunet (Frédéric-Antoine), conseiller municipal de Paris, candidat éventuel au siège de député du F∴ docteur Meslier, 17, rue Jean-Leclaire, à Paris.

3e ; Vénérable d'honneur à la Loge ∴ *Les Travailleurs Socialistes de France*, et membre de la Loge ∴ *L'Etoile Polaire*.

Lahy (Jean-Maurice), chef de travaux à l'Ecole des Hautes Etudes, 12, rue Linné, à Paris.

30e et Vénérable de la Loge ∴ *Athéna*.

L'élection du président du Conseil de l'Ordre a été plutôt laborieuse. Au premier tour, le F.·. Bouley était désigné à la presque unanimité, mais il se récusa. Le F.·. Groussier, sollicité à son tour,

déclara qu'il ne voulait pas, lui socialiste militant, exposer le Président du conseil de l'ordre dans la bataille électorale de 1914.

Enfin, le F.·. Corneau accepta, mais en exprimant l'espoir que, habitant la province et ne pouvant assister à toutes les réunions, il serait fortement secondé par ses deux vice-présidents, les FF.·. Mollard et Groussier.

Les fonctions de secrétaires furent confiées aux FF.·. Lebey et Courcenet, et celles de garde des sceaux au F.·. Tinières.

Cédons ici la parole au *Temps* (19 septembre), qui a minutieusement raconté le reste de la séance du 18.

L'assemblée générale du Grand-Orient a été saisie, hier après-midi, d'un vœu contre la loi de trois ans, préparé la veille au soir, au cours d'une réunion spéciale des délégués des Loges de la région parisienne, convoqués à l'effet de désigner leurs candidats au Conseil de l'Ordre

Ce vœu a été adopté sans débat, et il a été décidé de le communiquer à la presse. En voici le texte, tel qu'il a été arrêté, après les explications de MM. Lapierre, André Lebey, Sicard de Plauzoles, et le président rapporteur de la commission des études politiques et sociales :

« Le Convent du Grand-Orient de France,

« Affirmant à nouveau les principes de fraternité humaine, et de paix universelle de la Franc-Maçonnerie,

« Flétrit les excitations chauvines, d'où qu'elles viennent ;

« Et regrettant, qu'au lieu d'exiger l'organisation de l'armée nationale, le gouvernement ait jugé plus simple de faire voter l'augmentation de la durée du service militaire,

« Exprime le vœu, qu'en attendant un allégement de l'impôt du sang, qui pèse surtout sur le peuple, les charges financières de la loi de trois ans, soient uniquement supportées par la richesse acquise. »

Après quoi, le Convent a abordé la question de la morale laïque et scientifique, vieille question qui fait, depuis quelque deux ou trois ans, l'objet de ses préoccupations, et qui doit aboutir à proclamer, certain jour, la morale officielle de la Franc-Maçonnerie, en opposition à la morale confessionnelle ou religieuse.

M. Lahy, professeur à l'Ecole des hautes études sociales, et rapporteur de la commission, voudrait que la Franc-Maçonnerie abordât l'étude de la morale, non pas sur les bases dogmatiques et traditionnelles d'autrefois, mais conformément aux méthodes et aux formules de la science moderne. C'est dans ce but que, d'accord avec la commission, et non sans avoir tenu compte, dans une certaine mesure des rapports adressés au Convent par une dizaine de Loges, il préconise l'envoi d'un questionnaire, à tous les ateliers de la Fédération, questionnaire qui sera pour ces Loges plutôt un guide, un plan d'études, destiné à orienter une vaste enquête, auprès de l'opinion maçonnique militante.

Il s'agit surtout, dans la pensée de l'orateur, de se dégager des influences confessionnelles de l'éducation d'hier, de l'école primaire et surtout de l'enseignement supérieur didactique, trop imprégné de kantisme et d'apriorisme. La vie moderne a évolué. La morale aussi. Il faut donc dégager des faits nouveaux, scientifiques, sociologiques et autres, par le moyen d'une investigation méthodique, le nouvel idéal d'aujourd'hui. Les notions scientifiques d'autrefois étaient nulles, ou incomplètes, à côté de celles d'aujourd'hui. D'où la nécessité de déterminer l'orientation morale de l'humanité moderne, d'après l'évolution des sciences.

Le Convent précédent s'est préoccupé de la morale individuelle. Celui-ci se préoccupera de la morale familiale, — à laquelle se rattache, par un certain côté, tout le problème de l'éducation. Un autre convent déterminera les principes de la morale sociale.

Mais le rapporteur veut limiter pour l'instant l'étude de la morale familiale au problème de la fondation du foyer, conjugal ou libre, l'union libre elle-même étant, dans l'état actuel de nos mœurs, un fait dont l'étude ne saurait être négligée. Il signale cependant un écueil à éviter, celui sur lequel les jésuites ont appesanti leur curiosité malsaine et sur lequel aussi ils ont décrété trop souvent de scabreuses doctrines : il s'agit des faits de la vie intime, etc... L'orateur recommande plutôt l'étude et la méditation des œuvres d'art d'autrefois et d'aujourd'hui, qui sont précieuses quant à l'enseignement qu'on en peu tirer, et il cite à cet égard, en les commentant brièvement, les thèses développées dans leurs ouvrages par Tolstoï, Wells, Paul Renard, Paul Adam, etc.

En d'autres termes, on posera aux Loges des questions portant, par exemple, sur les préliminaires de la recherche et de l'union des conjoints, sur le but du mariage, sur les moyens employés : relations mondaines, fréquentation des bals de société, annonces, agences, etc., etc. sur la sincérité ou l'hypocrisie des conjoints avant le mariage, sur la confession mutuelle de leur passé, sur le choix de l'un et de l'autre, sur leur condition sociale, leurs divergences d'opinions religieuses, politiques, artistiques ou littéraires, sur leur culture intellectuelle respective, sur leurs conflits sentimentaux, sur l'influence qu'ils peuvent exercer l'un sur l'autre, sur la dot et le régime dotal de l'union conjugale, sur les causes de rupture avant ou après le mariage, sur les tares physiologiques ou morales des époux, et d'autre part sur l'union libre envisagée sous les divers aspects évoqués à propos de l'union régulière, etc...

Cette enquête terminée, la franc-maçonnerie possédant les résultats de cette vaste investigation, pourra en dégager, en y adaptant la méthode scientifique, les enseignements de la morale, les règles de la conduite humaine selon les principes de la science et l'idéal de la société moderne.

Un autre orateur, M. Dumontet, ne croit pas à l'efficacité réelle de la méthode préconisée par M. Lahy. Elle ne donnera pas de résul-

tats, selon lui. Que veut la franc-maçonnerie ? Systématiser, unifier les règles de morale. Juger des idéals au nom de la science, de plusieurs sciences, c'est favoriser la pensée confuse. La science ne peut intervenir qu'après que la morale elle-même aura indiqué ses fins. Etant donné, par exemple, telle fin, la science ou le savant peut dire : ne faites pas ceci, faites cela. Mais la science ne fixe pas les règles de la morale. Ce qu'il faut, c'est aboutir. Aboutissons à une morale laïque, simple, unitaire, voilà ce qu'on attend de la franc-maçonnerie.

M. Gauthier, un des membres de la commission, ne croit pas non plus aux résultats de la méthode proposée par M. Lahy. Cependant, la commission a été unanime à y souscrire, mais sans espoir sérieux de la voir aboutir. Tout le problème est là : substituer une morale affirmative à la morale négative. Si, par exemple, les investigations selon la formule scientifique nous apportent ce fait que l'alcoolisme fait chaque jour des ravages croissants, dirons-nous : alcoolisons-nous ? Faut-il d'autre part se borner à ne pas faire le mal ? Vaut-il mieux s'appliquer à faire le bien ? La vérité, c'est que la morale n'est pas inséparable de l'éducation. L'humanité obéit à de grands courants moraux. Mais la morale n'est pas une science, c'est un art, et c'est tout l'art maçonnique.

La Franc-Maçonnerie a déjà montré que l'abandon de l'idéal divin n'est pour rien dans le développement de l'alcoolisme et de la criminalité. Mais il s'agit de montrer aussi que la morale maçonnique se suffit à elle-même. Le problème a été mal défini. Les francs-maçons ont une morale, tout entière contenue dans leurs symboles. Et ces symboles leur enseignent toute la morale nécessaire à la vie, à la conduite des hommes dans la société, dans l'humanité. C'est cette morale qu'il faut répandre dans le monde profane...

Enfin, M. Marcel Sembat s'excuse auprès de l'assemblée de ce que la maladie l'ait empêché, depuis le Convent dernier, de rédiger la circulaire aux loges dont l'avait chargé le conseil de l'ordre, à propos de la morale individuelle.

A la vérité, d'ailleurs, rien n'est plus difficile que d'aborder pareille tâche en négligeant les théories jusqu'alors admises. C'est surtout difficile pour des Français. Mais pourquoi tant se presser d'aboutir ? On attend de nous quoi ? Un catéchisme ? C'est bien quelque chose comme cela ! Ramenons plutôt l'attention des loges sur des questions dignes d'elles, sur les discussions philosophiques, d'idéal moral, etc.

La méthode préconisée par M. Lahy, recommandant l'étude et la méditation des œuvres d'art, amène l'orateur à évoquer l'enquête du *Temps* auprès de « l'élite intellectuelle de ce pays, les parlementaires » (Rires), pour savoir quels sont les trois livres préférés qu'ils emportent pendant leurs vacances. — Mon encyclopédie répond l'un. — Mon vieux Montaigne, dit l'autre. — Marc-Aurèle, affirme un troisième. Combien il serait plus simple d'avouer qu'on emporte rien du

tout, et qu'on profite des vacances pour se reposer de son mieux ! Bluff et pose, que tout cela. Et l'ironie de tel caricaturiste est bien plus savoureuse, quand il montre dans une chambre d'hôtel, M. le député arrangeant sa cravate devant la glace, tandis que madame son épouse, sortant de sa valise, un bouquin intitulé : *Ohé ! l'amour !* lui demande scandalisée : C'est ça, ton vieux Marc-Aurèle ? » (Hilarité)

La vérité est que pour la majorité d'entre nous les soucis de la carrière interrompent à un moment donné notre vie intellectuelle. Toujours apprendre, toujours étudier, quelle belle règle de vie morale. Mais il arrive fatalement que nous devons nous arrêter en chemin, parce que nous avons, hélas ! d'autres préoccupations. Et c'est peut-être là aussi un des maux dont souffre la République elle-même, et à coup sûr la franc-maçonnerie. La réaction n'avance que dans la mesure où nous reculons...

Tous les problèmes de la maçonnerie et de la libre pensée se ramènent d'ailleurs à un seul : le problème de l'enthousiasme. Notre enthousiasme est en baisse. Celui de la réaction monte. Pourquoi ? Naguère, il y a environ un demi-siècle notre enthousiasme était puissant dans la mesure où nous avions la curiosité des idées nouvelles. La science, le darwinisme nous les apportèrent. L'origine des espèces, la descendance de l'homme nous furent expliquées. Mais l'enthousiasme des uns, c'est l'épouvante des autres. Rappelez-vous ces lamentations d'un évêque devant les révélations du darwinisme. L'homme descendant du singe, quelle horreur ! « J'aimerais mieux descendre du singe que d'un évêque ! », lui répondit un de ceux que les idées nouvelles enthousiasmaient.

Depuis, ces idées scientifiques se sont tassées. Mais il semble que nous en soyons restés à l'enthousiasme d'il y a quarante ans. Il ne nous échauffe plus. Mettons-nous en contact avec les plus récentes découvertes de l'esprit humain. Elles valent bien de nouveaux enthousiasmes. Obligeons-nous nous-mêmes à nous instruire, à penser non plus comme on pouvait penser il y a cinquante ou cent ans, mais comme on doit penser aujourd'hui selon l'évolution de la science. Ne nous contentons pas de la formule anticléricale de Voltaire, inspirons-nous plutôt de celle qu'adopterait un homme comme Voltaire, s'il vivait de nos jours. Reprenons l'habitude du travail intellectuel. C'est là l'œuvre excellente que la maçonnerie seule peut réaliser dans ses loges, où les intellectuels faciliteront aux autres la connaissance des conquêtes les plus récentes, des progrès les plus précieux de l'esprit humain.

Pour le salut de la France et de la République, c'est sur la franc-maçonnerie qu'il faut compter, parce qu'elle seule sait former des milieux où l'on s'aime et où l'on s'aide mutuellement à se perfectionner — tels ces premiers groupements chrétiens, dont Loisy a pu dire : « Le christianisme, c'est un mystère qui a réussi. »

L'orateur demande à l'assemblée d'autoriser le conseil de l'ordre à mettre au point le questionnaire préparé par M. Lahy, avant de l'envoyer à l'études des Loges du Grand-Orient. L'avenir de la République est lié à la capacité de travail intellectuel de la maçonnerie. Et si, par ailleurs, à propos de la loi de trois ans, on demande aux patriotes de payer de leur poche, au Grand-Orient, on demande aux maçons de payer de leur travail...

Après une intervention d'un autre membre du conseil de l'ordre, M. Tinière, l'assemblée vote les conclusions de la commission, adopte le questionnaire de M. Lahy, qui sera mis au point par le conseil de l'ordre, et lève la séance à dix heures.

A la séance du 20, l'Assemblée générale du Grand-Orient procéda à l'élection et à l'installation des nouveaux membres de sa Chambre de Cassation et de sa Commission d'assistance maçonnique. La cérémonie se termina par la triple batterie d'usage.

Reprenons le compte rendu du *Temps* (20 septembre) :

L'assemblée avait abordé le matin la discussion de la revision de la Constitution de 1875, dont le Convent de 1911 avait été saisi sur l'initiative de M. Lucien Victor-Meunier. Les loges consultées, le Convent de 1912 dut constater que la grande majorité d'entre elles s'étaient prononcées pour le maintien des deux Assemblées législatives et de la présidence de la République. On décida cependant que la question « resterait sous le maillet », c'est-à-dire à l'étude, et les loges, à nouveau consultées, se sont encore, cette fois, prononcées en majorité pour le *statu quo* — celles qui ont répondu à cette consultation, car il n'y a eu que 123 réponses sur 400 Loges. La commission des études politiques et sociales, dont le rapporteur est M. Jacques Cohen, partisan du *statu quo*, est elle-même divisée sur le principe de la revision de la Constitution, qui compte dans son sein sept adversaires contre cinq partisans.

M. Jacques Cohen rappelle, selon l'expression connue, que l'Assemblée de Versailles n'a peut-être pas fait, en 1875, un mariage d'amour avec la République. Mais, elle a fait sans doute un mariage de raison, et ce sont souvent ces mariages-là qui font les meilleurs ménages. On peut critiquer la Constitution de 1875, mais, à l'usage, elle ne donne guère lieu de se plaindre de son fonctionnement. Les excès de pouvoir du président de la République sont-ils à craindre ?

M. Jourde, ancien député de Bordeaux, observe que tous les républicains sont plus ou moins revisionnistes. Mais comment provoquer la revision de la Constitution de 1875, qui prévoit elle-même une procédure de revision qui, en fait, semble impraticable ? C'est le moyen qu'il faut chercher.

M. Lucien Victor-Meunier reprend sa démonstration en faveur de

la réforme déjà poursuivie par les républicains de la fin du second Empire dans leur programme de 1869 : pas de Sénat, pas de présidence de la République. Une centaine de loges, dit-il, se sont prononcées affirmativement dans ce sens. Et sur le terrain des principes, l'orateur ne croit pas que tous ne soient pas d'accord, pour reviser cette Constitution animée d'un véritable esprit de réaction.

L'orateur expose que le président de la République possède le droit de *veto*, ce droit que les républicains de 1879 avaient cependant aboli avec la royauté, et qui est un droit de dictature. Il évoque l'espoir que la réaction cléricale et militariste met aujourd'hui dans la présidence actuelle de la République, et il parle du voyage que vient de terminer le chef de l'Etat. M. Raymond Poincaré a parcouru la France « comme un souverain visitant ses Etats, entouré de son auguste famille dont la Constitution de 1875, elle-même, n'avait pas prévu la formation ».

M. Marcel Sembat, évoquant les dernières paroles de M. Lucien Victor-Meunier, s'écrie : « Mourir est bien, mais vivre et faire vivre la République vaut mieux encore, d'autant que la mort des Baudin et des Delescluze n'a pas sauvé les libertés démocratiques, République ou Commune. »

La vérité est que les libertés conquises par nos prédécesseurs sont aujourd'hui en péril. Mais l'appel à l'opinion fait par le rapporteur de la commission, M. Cohen, répond précisément aux préoccupations, aux angoisses de M. Lucien Victor-Meunier. Et l'on a raison de dire qu'il ne faut pas attendre du Sénat son propre suicide, ni du président de la République son abdication.

Nous poursuivions autrefois ces revendications. Aujourd'hui, l'opinion s'en désintéresse. Pourquoi ? Nous sommes descendus si bas que nous les rayons de nos préoccupations. Nous ne voulons plus voir le mal dont nous souffrons. Nous n'en parlons plus.... Ce n'est pas un remède. Hier, je vous montrais la racine morale de notre détresse. Je vous en montre aujourd'hui la racine politique. Si nous sommes dans le coma, est-ce une raison pour ne pas essayer de guérir nos maux ?

Je veux vous signaler encore un autre problème : celui de la direction. Nous n'aurons réalisé la démocratie que le jour où nous aurons réalisé ce problème-là. Quelle est la solution monarchique ? Le roi, le patron ! Quelle est la solution démocratique ? La suppression du roi, du patron ! Mais une direction demeure cependant indispensable, une autorité morale est toujours nécessaire. Comment s'y prendre pour commander à plusieurs, à une collectivité ? Comment amener une démocratie à professer pour une direction morale le même respect que, dans une monarchie, le peuple professait pour l'autorité imposée par la force ? Voilà le problème.

M. Bédarride intervient à son tour dans le sens exprimé par M. Marcel Sembat.

On se plaint du parlementarisme. On le critique âprement, amèrement. Cela ne veut pas dire qu'on se désaffectionne de la République. Notre système de cabinet a de graves dangers. Peut-on être ministre en même temps que député et sénateur ? Aucune République n'a un système de cabinet analogue au nôtre, ni les Républiques hispano-américaines — qui fonctionnent d'ailleurs très mal, — ni les Etats-Unis, ni la Confédération helvétique. Notre régime républicain vient d'Angleterre, avec le monarque comme clef de voûte, avec le principe de la responsabilité ministérielle. En France, la Constitution de 1875 nous a donné le même mécanisme sans roi. Nous n'en sommes pas moins une monarchie constitutionelle, avec un roi électif et temporaire, dénommé président de République. Il y aurait donc lieu d'examiner si le système de cabinet ne doit pas être remplacé par un conseil exécutif.

Et par voie d'amendement, l'orateur propose cette question à l'étude des loges.

M. Sébastien Faure intervient alors, pour poser la question de la revision de la Constitution « en termes clairs, simples, mais catégoriques ».

La revision de la Constitution ? Il n'y a que deux moyens : la revision par en haut, la revision par en bas. Entre ceci et cela, pas de moyen terme. L'attendez-vous d'en haut ? N'y comptez pas ! Vous ne vous faites pas cette illusion de croire que le Sénat se suicide lui-même, ni que l'hôte de l'Elysée s'en aille de son propre mouvement en vous tirant sa révérence. Reste la revision par en bas... C'est l'action directe. Entendons-nous : l'action directe ne veut pas nécessairement dire violence ou révolution. C'est l'action qui s'exerce par le peuple sur les pouvoirs publics, sans intermédiaire. C'est la grève générale pacifique, c'est quelquefois l'insurrection. Jusqu'où ira la maçonnerie ? Il faut le savoir, il faut le prévoir. Ou alors, ne parlons pas de revision.

M. Jacques Cohen, au nom de la commission des études politiques et sociales, dépose un ordre du jour contenant le questionnaire à adresser au sujet de la revision de la Constitution. Il embrasse toutes les solutions qui ont été évoquées : création de conseils techniques à consulter pour l'élaboration des lois, de commissions interparlementaires pour rendre le labeur législatif plus rapide et plus fructueux, suppression ou nouveau mode d'élection du Sénat, extension des pouvoirs des conseils généraux et décentralisation, représentation des compétences, système de cabinet et moyens d'assurer la continuité des directions gouvernementales et diplomatiques, etc... Cet ordre du jour est adopté à une très grande majorité.

La fin de la séance a été consacrée à un long rapport, très documenté, sur la question de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel.

Ce rapport, œuvre de F.·. Grandigneaux, artiste statuaire, fut continué à la séance du 21.

Les incidents de cette séance du 21 ayant été très bien résumés par la *Libre Parole* (24 septembre), nous empruntons son compte rendu :

Les deux questions traitées pendant cette journée, et dont on donnera à la presse des communiqués corrigés et tronqués, comme on l'a fait les jours précédents, dit-elle, sont relatives : la première à l'apprentissage et à l'enseignement professionnel ; la seconde au collectivisme.

Nous n'imiterons pas la discrétion des FF.·. journalistes présents au Convent.

Disons d'abord un mot d'un passe-temps des bons FF.·.: les listes truquées.

Lundi, nous avons prévenu nos lecteurs de l'existence de ces listes destinées dans l'esprit de leurs auteurs à prendre au piège le F.·. qui se rendrait coupable d'une divulgation. Ces listes avaient été remises au secrétariat du G.·.-O.·. mercredi dernier pour être distribuées jeudi matin. Puis, sur la demande d'un membre du Conseil de l'Ordre, la distribution a été ajournée jusqu'après la constitution du bureau (jeudi après-midi).

A cette réunion, il fut décidé qu' « aucune » liste ne serait distribuée,et que celles qui étaient truquées seraient détruites. Ainsi dit ainsi fut fait vendredi matin. Donc ces listes, sauf celles en notre possession, n'existent plus.

Beaucoup de FF.·. ont protesté contre la décision du Conseil de l'Ordre. Déjà l'an dernier les listes n'avaient été distribuées qu'aux FF.·. MM.·. de toute sécurité — les Vénérables par exemple. Mais la liste officielle paraîtra, comme les années précédentes, au compte rendu de l'assemblée générale, qui est envoyé aux Loges. Nous aurons la patience d'attendre jusque là, car notre devise est : Travail, Ténacité, qui se trouve, comme par hasard, être le mot de semestre du Convent.

Passons brièvement sur la reprise de la lecture du rapport Grandigneaux.

La question de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel, lisons-nous encore dans la *Libre Parole*, est extrêmement complexe. Elle a nécessité de la part du rapporteur, on le comprend, de longs, de très longs développements. Et, comme la politique et l'anticléricalisme ne trouvent pas leur place en l'occurence — une fois n'est pas coutume — les FF.·. se sont fortement ennuyés pendant l'audition de ce rapport qu'ils ont trouvé — et ils l'ont laissé voir — monotone et fastidieux.

Heureusement la discussion s'ouvre avant que le mécontentement ne se traduise trop bruyamment. Le F.·. Morel, conseiller munici-

pal, critique assez sévèrement le fontionnement des écoles professionnelles de la Ville de Paris, dans lesquelles, dit-il, chaque apprenti coûte environ de 4 à 6.000 francs par an aux contribuables. Le F.·. Brunet (Frédéric) s'étend longuement sur la nécessité de l'enseignement professionnel. Il voudrait, entre autres choses, une classification officielle des apprentis, le F.·. Sébastien Faure, toujours modeste, cite l'exemple de la Ruche, dont il est le fondateur et le directeur. Il en profite pour exalter son système d'éducation ou plutôt de co-éducateur, et demande qu'on le généralise, le système actuel de l'école laïque ne lui donnant pas du tout satisfaction — que lui faut-il donc ? — ce ne sont plus les classes, ce sont de véritables troupeaux qu'on établit. Les instituteurs et les institutrices sont découragés. Ils vont à leurs classes comme le fonctionnaire va à son bureau, sans autre objectif que de s'y fatiguer le moins possible et d'en partir aussitôt le signal donné. Si les classes sont trop chargées, les programmes d'études le sont encore davantage. A la Ruche, dit-il, les 41 élèves (20 garçons et 21 filles) ont pour eux un espace de 25 hectares. Ce qu'il faut aux enfants, c'est plus d'air, moins de surmenage et pas de cloison entre les sexes.

Après ces diverses interventions, l'assistance s'est un peu réveillée. Le Convent adopte les conclusions du rapport dont voici le résumé d'après le *Temps* du 21 septembre :

M. Grandigneaux voudrait voir prolonger la scolarité ; organiser dans les dernières années de scolarité, la préparation technique de l'enfant à l'exercice de la profession qu'il doit adopter ; adjoindre aux professeurs le concours technique de spécialistes, capables d'enseigner leur art professionnel ; créer de véritables ateliers d'apprentissage ou écoles de métiers, non pour former des cadres ni une élite, — il y a des écoles spéciales pour cela — mais pour exercer l'armée des travailleurs de demain à la compétence intégrale de leur métier ; réglementer, contrôler et surveiller l'apprentissage, avec des sanctions sévères ; créer des commissions régionales techniques pour assurer ce contrôle et décréter les sanctions nécessaires ; créer dans chaque région des caisses spéciales alimentées par des dons, des legs et aussi des amendes infligées aux industriels récalcitrants, pour encourager les apprentis, aider les familles pauvres, payer les professeurs bénévoles et fournir au besoin des prix et des récompenses, des bourses de voyage, des bourses d'entretien, etc. ; limiter le nombre des apprentis proportionnellement au chiffre des ouvriers dans chaque catégorie; déterminer les clauses, les conditions, les règles des contrats de louage dans toutes les professions, afin de sauvegarder les intérêts des apprentis ; développer dans les mêmes conditions les industries d'art qui semblent subir en France, à l'heure actuelle, une véritable crise, etc.

Mais voici venir le rapporteur de la commission des études sociales, M. Oscar Bloch. Il expose le résultat de l'enquête, faite auprès

des Loges de la Fédération, sur le problème du collectivisme. Il s'agissait de savoir si les grandes entreprises, fondées sur la puissance du capital, sont en train de faire disparaître la petite exploitation, si la concentration des capitaux et de la propriété se poursuit au détriment des petits. Et c'est tout le problème de la production économique actuelle, de la formation, de la transformation, et du morcellement de la propriété, qui s'évoque, dans la vaste enquête, réalisée jusqu'à ce jour, par un grand nombre de Loges.

Au point de vue agricole, y a-t-il concentration ou morcellement de la propriété ? On n'est pas d'accord. Et les mêmes divergences qui s'observent entre les économistes, se retrouvent, dans les indications ou dans les conclusions des Loges, qui se sont passionnées pour cette étude.

Dans l'industrie, dans le commerce, autre son de cloche. Ici, la concentration des capitaux est indéniable, quoique le nombre des petites patentes demeure toujours très grand et atteste que le petit commerce oppose à la concurrence des grands magasins, par exemple, plus de faculté de résistance qu'on ne pouvait s'y attendre. Donc sauf dans l'agriculture, dans tous les autres domaines, la concentration des capitaux semble prédominer et donner raison à la thèse, ou plutôt à l'hypothèse collective. Mais en pareille matière, il ne faut pas juger *a priori*, ni d'une manière absolue.

L'orateur cite de nombreux exemples, à l'appui de ces observations générales, en dégage la synthèse, sinon l'enseignement, mais se garde bien de conclure, dit-il, car son rôle se borne à amorcer le débat, le problème du collectivisme devant demeurer à l'étude des Loges.

Le discours de clôture du Convent a été prononcé par le docteur Sicard de Plauzoles, qui a constaté avec douleur « qu'un vent de réaction souffle à travers le pays ».

La Maçonnerie doit enseigner ses doctrines, apaiser les conflits, défendre le droit, la justice, l'arbitrage, la paix, entre les hommes et entre les peuples. La France doit porter, à son maximum, sa puissance défensive. Dans l'état actuel de ses relations extérieures, c'est la condition de sa sécurité. Elle restera ainsi à l'avant-garde du progrès, sentinelle du droit, de la fraternité des peuples, de la paix universelle.

C'est dire que nous sommes patriotes, mais patriotes réfléchis, ennemis de la politique haineuse, de tous les chauvinismes, de ces réactions nationalistes, qui entraînent les peuples aux pires désastres et, par la renaissance militaire, préparent le retour de la dictature, empire ou monarchie.

Non, nous ne voulons pas un roi ! La France ne peut vivre que par la République. Et renier l'œuvre de la Révolution, par crainte de l'étranger, ce serait la pire des humiliations. La France ne doit pas

éteindre le flambeau du génie révolutionnaire, par lequel elle a illuminé le monde.

Nous avons besoin de la paix et de la République, pour continuer notre œuvre d'évolution et de progrès. Combattons les ennemis de la Maçonnerie et de la République. Opposons la raison et la science à toutes les orthodoxies. Défendons les libertés, et notamment la liberté des opinions, même celle des idées nouvelles, qui nous étonnent et nous heurtent. C'est le principe de la tolérance maçonnique. Et par ailleurs, préparons l'avènement de la justice sociale, de la paix universelle, en servant la France, la République et l'humanité.

Le soir, un banquet a réuni les membres du Convent dans la salle des fêtes du Grand-Orient.

Et ceci fait, pour employer la formule symbolique, dit le *Temps* (22 septembre), les Frères se sont retirés en paix, sous le serment du silence.

— *Convent de la Grande Loge de France* (*rite écossais*). — **A peine le Grand-Orient de France avait-il fini de tenir ses assises que la Grande-Loge de France (rite écossais) ouvrait les siennes, le 24 septembre, sous la présidence de son Grand-Maître, M. Alexandre Mesureur, directeur de l'Assistance publique, mais cette fois ses membres ne se réunissaient pas au temple de la rue Rochechouart, mais dans un nouveau local dont la Grande-Loge vient de faire l'acquisition au numéro 8 de la rue de Puteaux.**

Cet immeuble, observe le *Temps* (24 septembre), n'est autre qu'un ancien couvent, appartenant autrefois, à la Congrégation des religieux de Saint-Antoine-de-Padoue, qui comporte, outre un corps important de bâtiments, une chapelle désaffectée et, au-dessous, une superbe crypte.

Après le vote de la loi relative à la dissolution des Congrégations, cet établissement resta longtemps sans preneur. Le trop fameux Duez, qui en était le liquidateur, le fit vendre à la barre du tribunal. Il fut acheté au prix de 350.000 francs (il avait coûté 1.400.000 francs à la Congrégation de Saint-Antoine-de-Padoue), par un industriel parisien, M. Bernheim, autrefois fabricant de tricots et de jerseys, aujourd'hui bijoutier, qui le revendit, six ans plus tard, pour le prix de 400.000 francs, à la Grande-Loge de France.

M. Bernheim n'avait pu trouver acquéreur, en ce qui concerne les bâtiments qui constituent l'ancien couvent. Mais il avait réussi à louer la chapelle, au prix de 128.000 francs par an, à un cinématographe, qui fonctionne encore à l'heure actuelle. Le bail conclu avec le directeur de cette entreprise, comporte encore une durée de trois ans. Cette période expirée, la Grande-Loge de France rentrera en possession de la chapelle et aussi de la crypte, où se tiendront les cérémonies rituéliques.

Cent trente-huit loges de France, des colonies et d'Egypte, à en croire le *Temps;* cent-seize loges, si l'on prend le chiffre du *Rappel* (26 septembre) ; étaient représentées au Convent de la rue de Puteaux, qui a siégé consécutivement du 24 au 27 septembre. Selon la tradition, le président devant être choisi cette année parmi les délégués de province, c'est le Vénérable de la loge *la Fidélité*, de Lille, le F.·. Welhoff, qui a été désigné pour présider le convent de 1913. L'organisation du bureau occupa la première journée. Le 25, après que chaque député eut promis de garder le silence sur les travaux du Convent, on entama la discussion des rapports.

Il ressort, dit le *Rappel* (26 septembre), que les Loges françaises du rite écossais sont en pleine prospérité et ont fait cette année d'excellente besogne.

Ces Loges, ajoute le *Moniteur du Puy-de-Dôme* (26 septembre), ont augmenté d'une façon notable, au cours de cette année.

Le programme du Convent comprenait les questions suivantes : la vie chère, le statut des fonctionnaires, la lutte contre l'alcoolisme et le rapprochement franco-allemand, outre divers sujets d'ordre maçonnique.

Voici en quels termes l'*Action Française* du 25 septembre résume la séance de la veille.

A la deuxième séance de l'assemblée de la Grande Loge de France, les FF.·. du rite écossais ont abordé la question des rapports de la France et du Vatican. Les assistants entendirent plusieurs orateurs, dont un ex-Assomptionniste — encore tonsuré — qui, tous, s'efforcèrent de démontrer que l'Eglise et l'Etat laïque ne pouvaient vivre en paix. Après lui, le citoyen Hubbard signala le danger de l'attitude du gouvernement au pouvoir qui tend, suivant lui, à un rapprochement avec Rome. L'orateur s'en prit particulièrement au président Poincaré, jouant au consul, et préparant les voies à « la réaction victorieuse et maîtresse à Paris. »

Après avoir reproché au régime de ne plus reconnaître à la Maçonnerie l'importance qu'on lui reconnaissait naguère, le F.·. Hubbard signala le danger à ses frères, menacés d'ici peu de mourir de faim, s'ils ne réagissaient. Comme remède, l'alliance avec la C. G. T. et les antimilitaristes, « avec tout ce qui n'est pas à droite », y compris même les anarchistes.

La séance se termina par une déclaration d'un nommé Barthe, affirmant que la patrie « n'étant qu'un mot vide de sens », l'armée permanente devait être supprimée.

Bref, au cours des travaux du Convent, diverses résolutions des plus importantes ont été prises. Voici les principales, d'après le *Radical* du 30 septembre :

Le Convent de la Grande-Loge de France affirme son désir de contribuer de tout son effort à l'établissement de relations de paix et de fraternité entre les peuples.

Ayant la claire perception de ce double fait, que la politique européenne est dominée par la nature des rapports que la France et l'Allemagne entretiennent et que ces rapports, troublés et indéfinis, ont suscité à maintes reprises des alarmes, mis en péril la paix de l'Europe, déterminé des mesures militaires ruineuses et un état d'esprit général d'inquiétude, de défiance et d'hostilité, le Convent déplore avec force que les deux pays n'aient fait ou n'aient pu faire les gestes nécessaires pour rendre leurs rapports clairs, loyaux et cordiaux.

Il voit, aujourd'hui comme hier, dans les deux nations, deux foyers vigoureux de la civilisation latino-germanique, où s'élaborent des formes plus hautes et plus justes d'organisation sociale.

Il a la conviction que la responsabilité en incombe aux éléments chauvins des deux pays, aux publications de haine et de corruption que le chauvinisme suscite et répand.

Il unit dans la même pieuse reconnaissance l'œuvre historique de la France et de l'Allemagne accomplie pour réaliser la liberté civique et la liberté de conscience.

La Grande Loge de France fera, par l'effort individuel de ses membres et l'effort collectif de son organisation, tout ce qui est pratiquement possible pour seconder l'action des hommes ou des groupements qui, des deux côtés de la frontière, se sont donné pour tâche de se mieux connaître et de rapprocher leurs concitoyens.

Elle encouragera et fortifiera dans son propre sein cette propagande et en répandra les résultats.

Elle combattra toutes les formes d'un chauvinisme de réaction à l'intérieur, de haine et de provocation à l'extérieur.

Le Convent invite le conseil fédéral à maintenir à l'ordre du jour des travaux de la Grande-Loge de France l'étude des moyens les plus favorables à hâter un rapprochement entre les deux peuples et à le rendre définitif.

Il en décide l'inscription, aux fins de vérifier les résultats obtenus, en tête de l'ordre du jour du Convent de 1914.

Le Convent de la Grande-Loge de France, affirmant à nouveau les principes de fraternité humaine et de paix universelle de la Franc-Maçonnerie, flétrit les excitations chauvines, d'où qu'elles viennent.

Et, regrettant qu'au lieu d'exiger l'organisation de l'armée nationale, le gouvernement ait jugé plus simple de faire voter l'augmentation de la durée du service militaire, exprime le vœu qu'en attendant un allégement de l'impôt du sang, qui pèse surtout sur le peuple, les charges financières de la loi de trois ans soient uniquement supportées par la richesse acquise.

Le Convent de la Grande-Loge de France (rite écossais) proteste

contre la circulaire du ministre de la Marine, en date du 9 avril 1913, qui autorise les bâtiments de guerre à procéder à la cérémonie du vendredi saint sur les rades étrangères ; invite tous les francs-maçons, membres du Parlement, à intervenir pour faire rapporter ladite circulaire, contraire à l'esprit de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le Convent de la Grande-Loge de France, considérant :

Que les lois, règlements et circulaires, en usage depuis 1886, concernant le choix de livres scolaires, donnaient pleine satisfaction aux républicains ;

Proteste contre l'arrêté du 1er juillet 1913, qui lui apparaît comme une concession faite aux partis de réaction, comme une capitulation devant les menaces des évêques soulevés contre la loi.

Règle générale, le Convent de la Grande-Loge est demeuré plus mystérieux que le Convent du Grand-Orient, « parce qu'on y fait moins de politique théorique, dit le *Temps*, du 14 septembre, et qu'on y observe, vu le petit nombre de délégués, plus de discrétion. Mais à cela près... »

— Comme on l'a vu dans le compte rendu du Convent de l'année dernière et de cette année, les Francs-Maçons poursuivent la recherche d'une morale. Jusqu'ici, tous leurs travaux ont surtout abouti à enseigner les moyens de soustraire à la justice les coupables appartenant à la Secte, et, en cas d'impossibilité absolue, à les faire passer pour malades ou pour fous.

C'est encore ce qu'on est en train de faire à propos de l'arrestation de M. Jean Delpech, membre éminent de la Fédération républicaine des étudiants, fils de l'ancien sénateur qui fut président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France.

Soupçonné plusieurs fois de vols importants dans les laboratoires de la Sorbonne, des instructions furent ouvertes contre lui ; elles se terminèrent régulièrement par des non-lieu. Bien mieux, le *Matin* (9 octobre 1913) raconte l'histoire suivante, entre plusieurs autres, non moins édifiantes pour la morale maçonnique.

Peu après, un étudiant en sciences fut trouvé en possession d'un appareil photographique que, grâce au numéro, M. Velain reconnut comme étant un des quatre appareils mystérieusement disparus de son laboratoire. L'étudiant interrogé, déclara que cet appareil lui avait été vendu par Jean Delpech.

Le doyen de la faculté, M. Appell, et le vice-recteur, M. Liard, nous déclarait hier un professeur de la Sorbonne, furent mis aussitôt au courant de cet incident et des accusations formulées contre Jean Delpech, par M. Ve-

lain et plusieurs étudiants. Mais afin de ne pas éclabousser le père, on décida de ne pas porter plainte contre le fils.

L'ex-Grand-Maître du G.·. O.·. n'est pas un de ces Romains farouches qui, en pareil cas, n'hésitent pas à livrer le coupable ; non. Il songe d'abord à sauver son criminel lowton, quitte à laisser soupçonner ou accuser des innocents. Puis, aujourd'hui, malgré tout ce qu'il sait, il déclare au rédacteur du *Matin* :

« Je ne puis croire à l'indignité de mon fils. Pour moi, c'est un malade, voilà tout ».

Depuis 1911, que ces faits durent, il n'appert pas que l'ancien sénateur de l'Ariège se soit riuné en frais de médecins pour soigner son fils, soi-disant malade. Il ne manque cependant pas de docteurs dans les Loges du G.·. O.·. qui auraient pu entreprendre cette cure de kleptomanie, et le T.·. Ill.·. F.·. Mesureur; Grand-Maître de la G.·.L.·. de Fr.·. et directeur de l'Assistance publique, se serait certainement fait un plaisir, si son collègue du G.·. O.·. le lui avait demandé, d'hospitaliser le malade dans un des nombreux asiles placés sous sa direction.

La morale maçonnique ne l'entend pas ainsi, paraît-il. Elle a préféré faire condamner à des dommages et intérêts et à l'amende notre vaillant confrère de l'*Action Française*, M. Maurice Pujo, qui avait signalé la conduite de M. Jean Delpech. Toute la maçonnerie est là, prise sur le fait.

Nous n'aimons pas à accabler un malheureux et nous savons que les fautes sont personnelles ; s'il ne s'était agi que d'une simple défaillance de jeune homme, nous n'aurions pas relevé le fait. Mais la révoltante protection accordée à un criminel, l'attitude qu'aujourd'hui encore observent ceux qui devraient être les premiers à le condamner, la campagne que nous voyons poindre pour l'innocenter, la protection dont il est encore couvert par la Franc-Maçonnerie, nous obligent à sortir d'une réserve qui ne serait plus un acte de charité chrétienne, mais une coupable complicité et une trahison vis-à-vis de ceux qui, comme nous, livrent le bon combat contre la Secte et ont été victimes des indulgentes complicités auxquelles sont dues en grande partie, la continuation et la répétition des vols commis par M. Jean Delpech, le fils de l'ancien président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de France, élevé selon la morale de la Franc-Maçonnerie que les Loges ont tant de mal à codifier.

— Les comptes-rendus des journaux, lors du convent de 1913, ont passé sous silence quelques décisions de cette assemblée. En voici deux relevées par la *Croix* du 20 septembre :

Le Convent a voté sans débat deux ordres du jour de protestation, l'un contre les atrocités commises pendant la guerre des Balkans, l'autre, contre la mesure que vient de prendre M. Baudin, ministre de la Marine, rétablissant la cérémonie du Vendredi-Saint, à bord des bâtiments de la flotte en rade étrangère.

— Sous le titre : *Les Erreurs du Temps*, M. Bidegain relève, dans la *Liberté* du Sud-Ouest (25 septembre 1913), la façon dont est présentée dans la feuille de M. Hébrard la biographie du nouveau Président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de France.

Sous le titre : *Chez les Francs-Maçons*, le « Temps » publie, dans son numéro du 23 septembre, un article où on lit ces phrases extraordinaires :

« Le nouveau président du Conseil de l'Ordre est un de nos confrères, excellent républicain et très honorablement connu, M. Georges Corneau, directeur du « Petit Ardennais ». Son nom seul exclut la vraisemblance des fantasmagories évoquées par les ennemis des Francs-Maçons. Ce n'est certainement pas sous sa direction que la Franc-Maçonnerie recommencerait la déplorable affaire des fiches. D'ailleurs, l'impartialité nous recommande de reconnaître que l'affaire des fiches fut engagée par des subalternes de la Franc-Maçonnerie secondant les vues du général André et de son entourage. Les principaux Francs-Maçons, quand ils connurent l'affaire, désavouèrent cette initiative ».

Le « Temps » est bien mal informé.

On ne saurait laisser passer d'aussi grosses contre-vérités, d'ailleurs inutiles, car rien ne peut prévaloir contre les faits et les documents.

Le F.·. Corneau a été désigné par tous les journaux, en 1904, comme auteur de fiches, et son nom figure, à ce titre, dans le volume de Paul Fesch : *Dossiers Maçonniques. La Franc-Maçonnerie contre l'armée*, aux pages 227 et 232.

L'organisation des fiches fut l'œuvre de la Franc-Maçonnerie française tout entière qui, non seulement ne la désavoua pas, mais s'en glorifia et se solidarisa étroitement avec les délateurs.

Pour le prouver, il suffit de citer le passage suivant du discours prononcé au Convent de septembre 1905, par le F.·. Lafferre, président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de France :

« Ce qu'on nous reproche, ce n'est pas d'avoir fait le dénombrement de nos amis et de nos adversaires ; on nous reproche, à nous, Association républicaine, d'avoir eu des relations avec le gouvernement de la République ; ce qu'on nous reproche, au fond, ce que regrettent nos adversaires, c'est ce que ce ne soit plus le père du Lac et la Congrégation qui aient régné en maîtres dans les bureaux du ministre de la guerre et qu'il se soit trouvé un ministre de la guerre républicain et un gouvernement républicain pour reconnaître qu'ils pouvaient sans danger et sans reproche, ou plutôt avec avantage, s'appuyer sur l'élite de gauche et s'adresser aux Comités républicains, aux Loges maçonniques, aux représentants de la Maçonnerie au Parlement,

pour savoir d'eux quels étaient les officiers républicains et quels étaient ceux dont la Maçonnerie devait se défier. Voilà le grand crime que nous avons commis, voilà le seul reproche que nous avons encouru. Eh bien! ce reproche, nous nous en glorifions, nous nous en honorons; nous n'avons accompli que notre devoir et nous avons usé de notre droit. (*Vifs applaudissements.*) (Compte rendu du Convent du G.·. O.·. de France de 1905, page 23).

Ce discours, prononcé près d'un an après nos révélations de 1904, fut approuvé par le Convent, à l'unanimité, moins trois voix.

— On signale les conclusions du rapport de la Commission des finances et du projet de budget du Grand-Orient qui se solde par un excédent d'une cinquantaine de milliers de francs, la fixation des impôts de capitation, de propagande et de solidarité, ainsi que de la taxe pour la reconstruction de l'immeuble du Grand-Orient, taxe qui a déjà produit depuis sa première application un fonds d'environ 200.000 francs.

— Dans une polémique avec M. Albert Monniot, M. J. M. Lahy s'exprime en ces termes au sujet du secret maçonnique (*Rappel* du 24 septembre):

La notion de « secret » attachée à une organisation définie, n'appartient pas de façon exclusive à la Franc-Maçonnerie. Elle est aussi ancienne que l'humanité. On trouve dans toutes les sociétés primitives des formes d'association ayant pour rôle de poursuivre des buts supérieurs à ceux de la société totale d'où elles sont sorties. Ce sont les sociétés secrètes, chargées de grouper les forces les meilleures et de les discipliner par le moyen de l'initiation. L'antiquité nous a fourni aussi des types de sociétés secrètes où les doctrines philosophiques prenaient naissance et préparaient — comme en Grèce, dans les mystères d'Eleusis — l'avènement du rationalisme. En Perse, puis à Rome, le culte de Mithra, qui comportait une initiation et des doctrines secrètes, ne fut pas sans influencer les sectes de Judée d'où sortit le christianisme, à tel point que Tertullien vit dans la religion mithriasique, une ruse de Satan pour copier, sous une forme païenne, la pensée de Jésus.

Quant au christianisme primitif, personne n'ignore qu'il revêtit, pour échapper à la persécution et à la ruine, les apparences d'une société secrète, et qu'il ne délaissa ce caractère mystérieux qu'après s'être imposé dans l'empire romain transformé comme la religion d'Etat, désormais souveraine et dominatrice. Dès lors, ayant fixé ses dogmes et perdu, avec le secret, les possibilités de se perfectionner, il se désintéressa du progrès et de tout avenir philosophique.

La Franc-Maçonnerie — pas plus qu'elle ne vise à la domination universelle — ne cherche à se délester du mystère. — Elle ne croit pas que ses idées doivent jamais se pétrifier en un dogme à l'usage des foules; elle continue de poursuivre son labeur intellectuel, sans lui assigner de fin; elle n'apporte

que des résultats partiels, toujours revisés et toujours agrandis ; elle n'a pas de raisons d'abandonner ses principes de travail ordonné, silencieux, et d'en faire la proie des sectaires.

La *Libre Parole* du 26 septembre, a publié à propos de l'organisation judiciaire maçonnique un article intéressant :

Nous avons fait allusion, écrit-elle, dans notre compte rendu du Convent à l'article 275 du Règlement général du G.·. O.·.. Cet article est relatif aux délits commis par les FF.·. MM.·..

Pour réprimer ces délits, le G.·. O.·. a prévu dans sa Constitution (art. 35 à 44), l'organisation d'un pouvoir judiciaire dont le fonctionnement rappelle assez celui de l'organisation judiciaire française.

Ce pouvoir judiciaire est exercé : *En premier ressort* par les Loges, au moyen de jurys paternels, composés de membres choisis dans leur sein.

En dernier ressort par des Chambres d'appel, composées de délégués des Loges.

Le tout, indépendamment du pouvoir disciplinaire qui appartient aux ateliers et qui est exercé par eux, conformément au Règlement général des Loges et au Règlement particulier de chacune d'elles.

Les décisions des *Jurys d'ateliers* et des *Chambres d'appel* sont susceptibles de pourvoi en cassation, pourvoi qui est suspensif, à un tribunal appelé Chambre de Cassation.

Lorsqu'il y a vice de forme, fausse application ou violation de la loi, la Chambre de Cassation casse la décision qui lui est déférée et renvoie l'affaire, pour être jugée au fond, devant une autre Chambre d'appel ou un autre Jury d'atelier.

La Chambre de Cassation se compose de quinze membres élus par le Convent, au scrutin secret et pour trois ans, renouvelables par tiers et rééligibles. Leur élection a lieu après celle des membres du Conseil de l'Ordre et suivant les mêmes formes. Les fonctions de juge de la *Chambre de Cassation* sont incompatibles avec celles de délégué judiciaire aux *Chambres d'appel* ou de membre du Conseil de l'Ordre.

La *Chambre de Cassation* se réunit à Paris quand les circonstances l'exigent et sur la convocation de son président. Cependant, une réunion est obligatoire chaque année, à l'époque du Convent — en septembre. C'est à cette réunion, qui a lieu après le renouvellement du tiers de ses membres, qu'elle procède à l'élection des membres de son bureau.

Pour les réunions de jugement, le nombre des membres convoqués est de sept seulement, tirés au sort en séance du Conseil de l'Ordre, et en présence du président de la Chambre de Cassation ou de son remplaçant.

Les juges de la *Chambre de Cassation* ont une rosette verte, avec liseré orange orné d'une frange d'argent sur le pendant de laquelle sont brodés les mots : *Chambre de Cassation*. Nous donnons plus loin la liste des FF.·. qui auront, pendant l'année judiciaire 1913-1914, l'honneur (?) de se parer de ce glorieux insigne.

Les juges sortants et rééligibles au dernier Convent : les FF.·. Duphand, Guillout, Marteau et Siman ont été réélus. Le F.·. Pène-Castel, de l'Or.·. de Bordeaux, décédé le 6 décembre 1912, et qui était également sortant, a été remplacé par le F.·. Jaïs.

Par suite, la Chambre de Cassation se trouve composée des FF.·. :

Begnicourt (Florimond), commandant de cavalerie en retraite, anc en commandant du bureau de recrutement de Saint-Quentin, négociant en liquides et spiritueux, à Paris, 16, rue du Loing (14e), précédemment 83, rue de la Tombe-Issoire, et à Saint-Quentin, 6, rue Saint-Thomas, 21, rue des Patriotes et 10, rue Pierre-Ramus.

32e *et membre de la Loge.·. La Libre-Pensée, or.·. de Paris, Très Sage, en* 1903, *du Chapitre.·. Justice-Vérité, or.·. de Saint-Quentin, membre de la Chambre de cassation depuis* 1900.

Fichard notoire. Fut le héros d'une anecdote qu'il est toujours bon de rappeler, car elle classe le personnage. Elle a été racontée à l'époque par le journal de Saint-Quentin.

Un client de M. Begnicourt, à la suite de certains bruits, lui dit un jour :

— J'en apprends de belles sur votre compte. Il paraît que vous êtes dreyfusard et Franc-Maçon ! Complet alors ?

Notre homme, qui voyait une commande s'éloigner, eut une inspiration de génie :

— Je comprends ! On me l'a déjà fait, mais ça n'empêche pas l'avoine de pousser. Il ne s'agit pas de moi. On a confondu Begnicourt avec Bugnicourt. Oh ! celui-là, je vous l'abandonne... !

N'est-ce pas que voilà bien le Franc-Maçon nature ?

Briois (Nicolas-Onésime), professeur au lycée, à Rouen, 14 bis, rue Louis-Malliot, précédemment 11, route de Neufchatel.

3e. *Vénérable de la Loge.·. La Vérité, or.·. de Rouen depuis* 1901 *; membre de la Chambre de cassation depuis* 1911.

S'est prononcé à diverses reprises en faveur du droit pour les FF.·. MM.·. de se montrer aux exercices du culte si bon leur semble.

Christ (Joseph), représentant de commerce, à Cannes, 5, place des Iles et 27, rue des Vallergues (maison Corniche).

30e *et ancien Vénérable de la Loge.·. La Solidarité Maçonnique, or.·. de Cannes ; membre de la Chambre de cassation depuis* 1911.

Dumangin (Théophile), sous-ingénieur municipal de la Ville de Paris, en retraite, à Paris, 94, rue de la Mare (20e).

33e. *Vénérable d'honneur et titulaire du maillet de la Loge.·. L'Union de Belleville, or.·. de Paris ; membre de la Chambre de cassation depuis* 1911.

Duphand (Auguste), avoué à Neufchâteau, rue Saint-Jean (Vosges).

30e. *Vénérable de la Loge.·. La Fraternité Vosgienne, or.·. d'Epinal, de* 1906 *à* 1910 *; Président du Conseil.·. de la Vallée de Nancy en* 1909 *et* 1910 *; Très Sage du Chapitre.·. La Vallée de Nancy en* 1907 *; membre de la Chambre de cassation depuis* 1907.

Dyvrande (Ernest), docteur en droit, ancien procureur de la République à Dieppe. A Paris, 14, rue Littré (6e).

33e, *Président depuis* 1906, *du Conseil.·. de la Vallée de Rouen ; membre du Grand Collège des Rites ; membre de la Chambre de cassation depuis* 1896 (*Président depuis* 1912).

Echard (Louis), capitaine en retraite, conseiller général de l'Yonne, à Saint-Martin-sur-Ouanne (Yonne).

18e, *Vénérable depuis* 1907, *de la Loge.·. Le Réveil de l'Yonne, or.·. d'Auxerre ; membre de la Chambre de cassation depuis* 1911.

Guillout (Fernand), avocat à la Cour, à Sèvres, 43, rue Brancas (Seine-et-Oise), et à Paris, 3, rue Greneta (3e), précédemment 7, rue Martignac (7e).

18e, *Membre de la Loge.·. La Fédération Universelle (ancien trésorier) ; membre de la Chambre de cassation depuis* 1910. (*Secrétaire depuis* 1911).

Jais, à Paris, 109, boulevard Haussmann (18e).

Membre de la Loge.·. L'Action et de la Loge.·. Les Etudiants, or.·. de Paris.

Elu au dernier Convent, en remplacement du F.·. Pène-Castel, de l'Or.·. de Bordeaux.

Marteau (James-Henri-Dominique), employé à la banque Rothschild, délégué cantonal, à Paris, 46, rue Custine (18e), précédemment 83, rue Myrha.

33e, *Vénérable d'honneur de la Loge.·. L'Etoile Polaire, or.·. de Paris ; Vénérable d'honneur* ad vitam *et titulaire du maillet de la Loge.·. La Concorde, or.·. de Colombes ; membre de la Chambre de cassation depuis* 1895 (*Secrétaire de* 1898 *à* 1901 — *vice-président de* 1902 *à* 1910.)

Doit ses grades plus à son dévouement maçonnique qu'à son intelligence. Porte bien son nom !

Millet (Melchior-François), conseiller municipal, adjoint au maire, à Lyon, 10, rue Dumenge.

3e, *Vénérable depuis* 1911, *de la Loge.·. Bienfaisance et Amitié, or.·. de Lyon ; membre de la Chambre de cassation depuis* 1912.

Picoury (Henri-Louis), contremaître ferblantier à la Société industrielle des compteurs à gaz, à Lyon, 40, rue Franklin.

3e, *Vénérable en* 1910 *et* 1911 *de la Loge.·. Simplicité-Constance, or.·. de Lyon ; membre de la Chambre de cassation depuis* 1912.

Roret (Charles-Elie-Louis), homme de lettres, juge de paix, au Parc-Saint-Maur (Seine), 3, avenue de la République, précédemment 38 *bis*, avenue de Condé.

3e *et Vénérable d'honneur de la Loge.·. Les Etudiants, or.·. de Paris ; membre de la Chambre de cassation depuis* 1903. (*Secrétaire de* 1905 *à* 1911 — *vice-président depuis* 1912.)

Siman (Bertrand-Jean-Marie), professeur au lycée et à l'école primaire supérieure Monteil, conseiller municipal, à Rodez, 6, boulevard Gambetta.

31e, *Vénérable de la Loge.·. La Parfaite Union, or.·. de Rodez, de* 1905 *à*

1910 ; *Secrétaire de cette Loge en* 1913 ; *Très Sage du Chapitre.·. L'Union Lozérienne, or.·. de Mende, en* 1913, *membre de la Chambre de cassation depuis* 1907 (*Secrétaire-adjoint depuis* 1911).

A été désigné au Convent qui vient de finir pour être, au Convent de 1914, rapporteur de la question du rapprochement franco-allemand. Inutile de demander à quel point de vue le F.·. Siman se placera. Les manifestations de Rodez contre la loi de trois ans nous le font penser. Il ne voudra pas devenir le F.·. Siman armé !

TURMEL (Victor-Jules), ancien piqueur municipal, employé à la Préfecture de la Seine, à Paris, 16, rue Saint-Ferdinand (17e).

18e, *Vénérable de la Loge.·. La France Maçonnique ; membre de la Chambre de cassation depuis* 1912.

En outre des quinze membres actifs ci-dessus, la Chambre de cassation compte deux membres d'honneur, dits officiers d'honneur. Ce sont les FF.·.:

LEMAIRE (Edouard), inspecteur des greffes des tribunaux mixtes à Alexandrie.

33e, *Officier d'honneur depuis* 1898.

STOUT (Robert), avocat à Dunedin (Nouvelle-Zélande).

Officier d'honneur depuis 1898.

— Le *Rappel* du 16 septembre a publié une étude sur *La Franc-Maçonnerie et son action sociale*, de laquelle nous extrayons les paragraphes suivants :

Partagée en deux obédiences conservant entre elles des rapports cordiaux, et dont la plus importante par son rôle passé et présent, son activité, le nombre de ses membres est le Grand-Orient, la Franc-Maçonnerie se présente, à l'observateur, comme une association qui réunit dans un effort commun des groupes locaux appelés Loges, jouissant chacune de son autonomie, mais se référant pour l'administration générale à une commission de 33 membres élus : le Conseil de l'Ordre.

Les membres de chaque Loge se recrutent par cooptation volontaire, sous les seules conditions d'être libres et de bonnes mœurs, et de payer un droit d'entrée et une cotisation peu élevée. Nulle contrainte philosophique, nul dogme — tant religieux que politique ou social — n'est imposé à ceux qui ont adhéré à l'ordre ; chacun apporte dans les discussions en commun et dans la conduite de sa vie les principes qui lui sont personnels et qu'il modifie dans la seule mesure où ils s'écartent de la vérité qu'une connaissance plus étendue et des faits plus nombreux lui présentent. Une telle liberté de pensée ne se rencontre à ce degré dans aucune autre association, et il est presque déconcertant de voir qu'il en résulte une action collective aussi coordonnée et puissante.

L'explication de ce fait nous est donnée aussitôt que l'on étudie l'organisation intérieure de la Franc-Maçonnerie. Les coutumes maçonniques, en effet, depuis les gestes convenus les plus simples jusqu'à l'action synergique du groupe la plus complexe, sont réglées avec tant d'ordre et de précision

qu'elles forment comme une armature qui, tout en assurant la continuité de l'œuvre, ne gêne en rien la pensée de ses adhérents et leur action à l'extérieur.

Cet ordre interne est assuré d'abord par la pratique et le respect des *rites* traditionnels. Or, tandis que les rites religieux sont conçus par les croyants, comme renfermant un pouvoir *sui generis*, c'est-à-dire étant capables de modifier par leur seul accomplissement l'ordre naturel des choses, les rites de la Société maçonnique n'ont, dans la pensée de ses membres, d'autre efficacité que d'assurer à l'action collective, au travail en commun, l'ordre et la perfection. Sans doute, ce ne sont pas des gestes et des mots quelconques. Ils résultent d'une sélection faite parmi tous les gestes, les attitudes et les paroles humaines ; ils ont un sens, mais rien de surnaturel n'y est inclus. Empruntés à ces signes que les constructeurs de cathédrales du moyen âge tenaient déjà peut-être des sociétés initiatiques de l'antiquité, ils expriment de façon imprécise, mais tout émotionnelle, les sentiments de fraternité, d'union générale, les aspirations morales de tous vers le progrès indéfini et tissent ainsi les liens matériels de la communion idéale de tous les membres.

La connaissance des rites et du mode de recrutement explique encore, pour les non-initiés, un des côtés les plus curieux de l'institution maçonnique : l'existence et l'action unifiée d'un groupe qui n'impose à ses adhérents ni croyance formelle, ni mode d'action déterminée, qui ne reconnaît pas de dogmes et n'obéit à la direction ni d'un individu, ni d'un groupe.

. . . .

Chaque franc-maçon retourne à la vie profane, sinon transformé, du moins mieux averti, plus personnel. Ainsi, il apparaît, à l'opposé de ce que l'on a trop souvent reproché aux « initiés », que le franc-maçon, libre de ses opinions, mais toujours mieux en présence des vérités dernières, est plus libre penseur que ceux qui adhèrent avec une foi absolue aux groupes philosophiques ou politiques les plus avancés.

Cette notion purement objective de la Franc-Maçonnerie explique bien des faits restés obscurs de son action sociale, entre autres le rôle prééminent qu'elle a tenu dans la formation de la Révolution française et des mouvements révolutionnaires qui suivirent.

Un grand mouvement populaire est toujours la tendance vers sa réalisation d'un idéal intellectuel. L'effort est d'autant plus efficace que l'idéal a germé dans des esprits appartenant aux milieux les plus divers et qu'il s'est exprimé sous une forme précise, admise par tous. En 1789, les rêves de fraternité universelle, de liberté, et d'égalité s'élaborèrent au sein des loges, où les plus humbles roturiers nommaient « frères » les grands seigneurs, et vivaient temporairement avec eux dans un milieu d'égalité réelle. Les ornements maçonniques, le baudrier et l'épée, jusqu'alors insignes de la classe noble, prenaient une nouvelle valeur symbolique et perdaient leur attribution sociale, en étant portés dans la loge par les gens du Tiers-Etat. D'ailleurs la preuve de cette efficacité de la vie maçonnique nous est fournie par ce fait historique désormais bien établi : *les nobles qui, dans la nuit du 4 août*,

firent, dans un élan spontané, l'abandon de leurs privilèges, étaient tous affiliés à des loges.

On a vivement reproché à la Franc-Maçonnerie de conserver le secret de ses travaux. Or, si l'on veut se souvenir des buts éminents qu'elle poursuit, on conviendra que le secret est le caractère essentiel dont elle ne saurait se départir sans se nier elle-même. Son rôle social est d'élaborer, avec le concours des esprits les plus divers, les idées nouvelles, les principes d'action dont la société a besoin pour se maintenir en perpétuel progrès. Or, l'élaboration des idées ne peut se faire que dans le calme et loin des agitations factices qui meuvent les hommes. Les efforts, les tâtonnements, le travail de recherche ne doivent pas plus être livrés aux critiques d'ennemis intéressés que les expériences de laboratoire portées à la connaissance des ignorants. Il suffit que l'idée nouvelle et la découverte scientifique soient livrées à tous dans leur forme parfaite. La vérité morale que l'atelier maçonnique a créée à l'abri des non-initiés filtre d'elle-même dans sa société profane où elle s'agrège aux notions anciennes et aide ainsi, sans heurt, au progrès des idées.

A reproduire, ce joli article de Capus publié par le *Gaulois* et que nous retrouvons dans *le Bourbonnais*, de Moulins (24 septembre). Capus se raille avec un humour charmant de la Franc-Maçonnerie. Il se souvient qu'autrefois, dans son enfance, dans le Midi, le franc-maçon venait immédiatement après le loup-garou dans l'art d'épouvanter les enfants :

« ...La Franc-Maçonnerie travaillait alors dans ses souterrains aux fondations de la République radicale. Elle avait créé un dogme et une espèce d'orthodoxie de la Libre-Pensée, sans apercevoir l'énorme contradiction qui subsistait entre tous ces termes. Bizarre tentative, en effet, que d'enfermer la pensée sous prétexte de la rendre libre, dans des cadres déterminés à l'avance et rigoureux : laïcité, socialisme, athéisme...

« L'influence de la Franc-Maçonnerie, à notre époque, suit à peu près le développement, puis la ruine de cette erreur. Aussi, cette influence qui n'a pas cessé d'être sensible sur l'appareil électoral, sur la nomination des fonctionnaires, sur quelques détails de la vie communale, est-elle aujourd'hui absolument nulle sur les esprits; et les récentes séances du Convent se sont déroulées sans que le public tournât seulement la tête. Aucun enthousiasme chez les assistants, aucun dénigrement chez les spectateurs. La Franc-Maçonnerie est même sortie de la zône du ridicule, qui est encore une forme d'existence. Elle a l'air d'appartenir à une autre période géologique que la nôtre : elle est beaucoup plus démodée que la scolastique ».

Le spirituel dessin de Forain, qui a pour titre : « Il pleut sur le Temple », semble fait pour illustrer l'article de Capus.

On voit un homme couché qui paraît agonisant. Le docteur lui tâte le pouls, et sa ménagère ébouriffée donne ce renseignement :

— Ça lui a pris l'autre soir, en apprenant que le Vendredi-Saint était rétabli dans la marine !

Conférences dans les Loges de la Région Parisienne.

I. Grand-Orient

20 juillet. — *Les Admirateurs de l'Univers* : fête solsticiale à Ville-d'Avray.

21 juillet. — *La Réforme* : La Déclaration du Grand-Orient. — *La Chaîne d'Union* : augmentation de salaire au F.·. de Bluze de Saint-Arroman. Initiation des profanes : J.-J.-B. Blanc, facteur des Postes ; L. Jeannet, contrôleur principal au Métropolitain ; F.-A. Bénard, marchand de vins ; Samuel Kagarlitzky, fabricant de casquettes. — *France et Colonies* : Comment est gouvernée la Guadeloupe. — *Les Travailleurs socialistes de France* : L'organisation de l'instruction dans la démocratie. Modifications au Règlement général. — *Les Etudiants* : Initiations, affiliations — *Ernest-Renan* : Initiations des profanes : La Torre et Soccodato. — *Arts et Métiers* : Affiliation du F.·. Page, de l'*Aurore sociale*, or.·. de Troyes. Initiations des profanes : Dareau, ingénieur ; Boury, dessinateur.

22 juillet. — *L'Avenir* : L'éducation dans la démocratie. — *Thélème* : Les incidents militaires, les responsabilités. — *Les Travailleurs* : Initiation du profane Buret, comptable. Questions renvoyées à l'étude des Loges. Causerie contradictoire sur la loi de trois ans. — *Conscience et Volonté* : Questions renvoyées à l'étude des Loges.

24 juillet. — *L'Homme libre* : Initiation du profane J. Demornex et du profane A. C. — *Etienne Marcel* : Rapport des FF.·. délégués auprès du F.·. Pelletier au sujet de sa démission. — *La Justice* : Examen de la situation politique actuelle, par le T.·. Ill.·. F.·. Debierre, sénateur, Président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. D.·. F.·.. — *Etoile Polaire* : Initiations des profanes Ed. Acheray, ingénieur, et L. Roulland, employé.

25 juillet.— Réunion mensuelle des Vénérables, Grand-Orient et Grande Loge de France. — *Unité maçonnique* : Les grands magasins, par le F.·. Oscar Bloch, avocat. — *La Philosophie positive* : Initiation du profane Berry. Le Collectivisme et la Situation économique. — *Paix et Travail* : Installation de la L.·. *Les Admirateurs de Saint-Just* sous son nouveau titre, sous la présidence du F.·. Tinière, garde des sceaux du Grand-Orient de France. — *Les Forgerons de l'Avenir* : Souvenir de voyage en République Argentine. — *Les Amis philanthropes et discrets réunis*, or.·. de Versailles : L'officier dans l'Armée nationale, Revision de la Constitution. Rapport sur le prof. Loury, négociant à Chaville. — *Les Précurseurs*, or.·. de Clichy : La question de l'Electricité à Clichy, par les conseillers municipaux membres de l'Atelier. M. le Maire de Clichy ayant demandé à être entendu par les

Francs-Maçons de la commune, la tenue solennelle sera convertie en tenue blanche pendant le temps nécessaire à son audition.

27 JUILLET. — *Les Amis solidaires*, or.·. de Meaux (Seine-et-Marne) : Rapport sur la revision de la Constitution. — *Liberté par le Travail*, or.·. de Mantes : affiliation du F.·. Péan, de la L.·. *L'Emancipation*, or.·. de Paris. Initiation des prof.·. Marcel Bureau et Omer Marin. L'Idéal et la Morale d'un Maçon. Le Rapprochement franco-allemand. Tenue de Comp.·., audition du F.·. Mignier, initiation.

Excursion à « LA RUCHE » de Rambouillet, œuvre de solidarité et d'éducation fondée et dirigée par le F.·. Sébastien Faure. Tickets de voyage avec réduction de 50 % pour les FF.·.. La plupart des L.·. de la région parisienne et de province ont, par une allocation proportionnelle aux ressources de leur Trésor, témoigné à « *La Ruche* » l'intérêt passionné avec lequel elles suivent son développement incessant. La « *Ruche* » élève une quarantaine d'enfants des deux sexes. C'est une œuvre type d'éducation rationnelle et intégrale.

28 JUILLET. — *L'Emancipation* : Le Rapprochement franco-allemand. Conf. par le F.·. Sicard de Plauzolles. —*L'Indépendance* : Initiation des prof. Nehut et Commergnat. Les Républicains en face de l'Impôt militaire. Influence de l'art religieux sur l'art profane. — *Les Travailleurs socialistes de France* : Remplacement des officiers de la L.·. démissionnaires.

29 JUILLET. — *Droit et Justice* : L'Enseignement et l'Education dans l'Agriculture. Question de l'enseignement professionnel. — *La Fraternité des Peuples* : Démission du F.·. Paulhiac. Les méfaits de l'enseignement supérieur.

30 JUILLET. — *Les Rénovateurs* : Questions renvoyées à l'étude des Loges.

5 AOUT. — *La France socialiste* : Démissions des FF.·. Gras et Palmgren. Dîner fraternel.

10 AOUT. — *Jean-Jacques Rousseau*, or.·. de Montmorency : Initiation du prof. H. Morel à Enghien. Rapp. sur le prof. E. Penon, artiste musicien.

24 SEPTEMBRE. — *Marcelin Berthelot* : L'apprentissage. Affiliation du F.·. Henri Devicque.

26 SEPTEMBRE. — *Paix et Travail* : Questions diverses.

27 SEPTEMBRE. — *Le Niveau social*, or.·. de Saint-Mandé : Jean-Baptiste et Jésus-Christ, deux têtes sous le même bonnet, par le F.·. Massé, juge de paix.

Le *Rappel*, 6 octobre 1913, publie la note suivante :

Au Grand-Orient. — Notre collaborateur J.-M. Lahy, chef des travaux à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, commencera un cours de sociologie et de philosophie scientifique au Grand-Orient de France, 16, rue Cadet, le jeudi 9 octobre, à 20 heures 30. Le cours se continuera tous les jeudis à la même heure.

Trois questions seront traitées successivement : 1° L'origine sociale des sentiments individuels : la vengeance et la haine ; — 2° L'organisation sociale ; les classes d'âges. Etude psycho-sociologique de la vieillesse. — 3° La propriété : *a*) Idées actuelles sur la propriété ; *b*) Origine et Evolution ; *c*) Transformations probables du droit de propriété.

Conférences d'auditeurs. — Ces travaux auxquels les auditeurs peuvent, s'ils le désirent, prendre part, porteront sur les questions sociales actuelles, et particulièrement sur la situation et le rôle de la femme dans la société contemporaine.

Le cours et les conférences sont publics et gratuits.

Bull.·. des Ordres du jour des Chap.·. de la V.·. de Paris.

Paris, ce 10 juin 1913.

T.·. C.·. F.·. Chev.·.,

Nous avons la faveur de vous convoquer à la Tenue du Chap.·. dont l'ordre du jour est ci-après, à 9 *heures très précises du soir*, en l'hôtel du G.·. O.·. de France, 16, rue Cadet.

Nous,V.·. S.·. P.·. L.·. N.·. E.·. S.·. M.·. Q.·. V.·. S.·. C.·..

Les officiers du Chap.·. l'Avenir

Le T.·. S.·. Hélouis, 31e ;

Le 1er G.·. G.·., Auger, 31e ; le 2e G.·. G.·., Leroy-Bernard, 30e ; le Chev.·. d'Eloq.·., Castel, 30e ; Le Très.·., Gaches, 31e ; Le Chanc.·. L. Trousson, 18e.

Ten.·.suppl.·.du lundi 16 juin 1913,ordre du jour:1.Reprise des Trav.·. à 8 h. 3/4 précises — 2. Lect.·. du Ball.·. et de la Corresp.·. — 3. Examen des demandes d'élévat.·. au 18e degré des FF.·. Baufine, inspecteur d'assurances, 25, boulevard Garibaldi (L.·. *L'Amitié*). Billard, représentant des forges d'Audincourt, 19, avenue du Bel-Air (L.·. *Ernest-Renan*). Monier, banquier, 189, boulevard Poissonnière (L.·. *Avant-Garde Maç.·.*). Pigeaud, costumes pour théâtre, 8, rue Germain-Pilon (L.·. *Avant-Garde Maç.·.*). Init.·. s'il y a lieu. — 4. Communication du mot annuel. — 5. Circul.·. des Casq.·. et du Sac aux Prop.·.. — 6. Agape. — 7. Suspension des Trav.·..

II. Grande Loge

21 juillet. — *Travail et Vrais Amis réunis* : Du Rapprochement franco-allemand, par le T.·. C.·. F.·. Oswald Wirth, vén.·. d'hon.·. de l'At.·.. — *La Nouvelle Jérusalem*. Compte rendu du Congrès des Loges parisiennes. Deuxième tour de scrutin au prof.·. Schneeberg, négociant, propriétaire à Noisy-le-Grand (S.-et-O.). — *Esperanto* : Trokareco de la Vivrimedoj, parolado de F.·. Camescasse. Pri Alkoolismo, parolado de F.·. Avé.

22 juillet. — *La Montagne* : Affiliation et Initiations. — *La Fédération Maçonnique* : Le Rapprochement franco-allemand, discussion contradictoire.

24 JUILLET. — *Alsace-Lorraine* : Rapport sur le prof. Comino, propriétaire à Chaville ; audition des prof. Prieur et Vigneron. Présentation du lowton Xiradaky. Initiation rituélique. — *La Fidélité*, tenue blanche, sous la présidence du F.·. Guinaudeau, Grand-Maître adj.·. de la G.·. L.·. D.·. F.·., L'alcoolisme, tempérance et rénovation sociale, conférence par le Dr Legrain, médecin en chef des Hospices d'aliénés de la Seine, membre de l'Ordre International des Bons Templiers.

25 JUILLET. — *Plus-Ultra*, L.·. Hispano-Americana y Portuguesa : Affiliation du F.·. Castaner de la L.·. *Catalana-Balear*, or.·. de Barcelone ; travaux en langue espagnole. — *La Justice* : Rapprochement franco-allemand.

29 JUILLET. — *L'Espérance fraternelle* : Le Statut des fonctionnaires. — 331-*Qui ?... Vérité !*, or.·. d'Ivry : Initiation des prof. Guillemard, Barricand, Lachize.

22 SEPTEMBRE. — *Italia*, L.·. travaillant en langue italienne : L'Anniversaire du 20 Septembre et les prochaines élections politiques en Italie.

23 SEPTEMBRE. — *Le Portique* : La Psychologie des Rapports franco-allemands, par le F.·. N. Klugmann. *Parcere personis, dicere de vitiis.* Martial. X. 33.

25 SEPTEMBRE. — Tenue solennelle collective des Loges d'Adoption *La Nouvelle Jérusalem* et *Le Libre examen* : Réception des délégués du Sup.·. Cons.·. de France, du Cons.·. Féd.·. de la G.·. L.·. D.·. F.·. et du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de F.·.. Allocution par la S.·. Pagès, G.·. M.·. de la L.·. *La Nouvelle Jérusalem*. Compte rendu moral des travaux de l'année par la S.·. d'Eloquence. Conférence : Propos de Franche-Maçonne, par la S.·. Monin, 2e Insp.·. de la L.·. *La Nouvelle Jérusalem*. Cette Tenue, dit la Pl.·. de convocation, a surtout pour but de faire connaître la Maç.·. d'adoption à tous les FF.·. députés aux Convents.

27 SEPTEMBRE. — *Le Réveil Maçonnique*, or.·. de Boulogne (Seine) : Impressions maçonniques de vacances.

III. MARIAGES MAÇONNIQUES

Le Vén.·. et les off.·. de la L.·. *Les Trinitaires* invitent les FF.·. MM.·. à assister au mariage purement civil de Mlle Louise Leroy, pupille des *Trinitaires*, avec M. Ernest Hue, mairie de Vincennes.

— L.·. *Les Vrais Amis réunis*, or.·. de Carcassonne, et L.·. *Fédération Universelle*, or.·. de Paris : mariage purement civil du F.·. Fournet avec Mlle Claire Gueydan, mairie d'Aulnay-sous-Bois (S.-et-O.).

— L.·. *Union sociale* : mariage civil de Mlle Brutiau, fille du F.·. Brutiau, mairie du 20e arrondissement.

— L.·. *L'Union de Belleville* : mariage civil de la Lowtone Adèle Boulay avec M. Léon Burlet, mairie de Pantin.

— L.·. *Le Héros de l'Humanité*, or.·. de Paris : mariage purement civil

de M. Jules Raveau avec la Lowtone Ernestine Jubert, fille du F.·. A. Jubert, dép.·. et rapp.·. de la Commission de contrôle des finances de la G.·. L.·. D.·. F.·., mairie du 15e arrondissement. Concours du Comité des Fêtes civiles de l'arrondissement.

— L.·. *La Chaine d'Union* : mariage purement civil du F.·. Maurice Rigaud avec Mlle Alice Festmann, mairie du 18e arrondissement.

— L.·. *Bienfaisance et Progrès* : mariage civil du F.·. Chagniat, mairie du 10e arrondissement.

— L.·. *L'Evolution économique* : mariage purement civil du F.·. Houdoin avec Mlle Antoinette Chautron, mairie du 13e arrondissement.

IV. Maçonnerie mixte

Le *Rappel*, 5 octobre 1913, publie le compte rendu suivant :

Les Loges Mixtes de France et des Colonies « Le Droit Humain », réunies en Congrès les 25, 26 et 27 septembre 1913, dans leur Temple Maçonnique, 51, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, ont émis les vœux suivants :

1o Que la circulaire du ministre de l'Instruction publique accordant aux pères de famille le droit de vérification sur les livres employés dans l'enseignement public soit rapportée.

2o Que la circulaire du ministre de la Marine, du mois d'août dernier, rétablissant la célébration par les navires de guerre français, en rades étrangères, de la cérémonie du Vendredi-Saint, soit rapportée.

3o Que des démarches soient faites auprès du Parlement pour que le projet Dussaussoy-Buisson, en faveur de l'extension du suffrage universel aux femmes, soit voté par la Chambre des députés dans la prochaine session.

Les Filiales de la Franc-Maçonnerie

— *Union Fraternelle de la Métallurgie et des Industries qui s'y rattachent.* Siège: Brasserie Gruber, 15 bis, boulevard Saint-Denis. Assemblée plénière, 26 septembre. : Discussion sur la Fédération des Unions.

— *Union Fraternelle des Employés et Représentants du Commerce et de l'Industrie.* Siège: Brasserie Gruber, 15 bis, boulevard Saint-Denis. Assemblée générale, 30 juillet : Adhésion à la Fédération. Apéritif fraternel tous les lundis.

— *Union Fraternelle du Bâtiment.* Siège: Brasserie Gruber, 15 bis, boulevard Saint-Denis, ouverte aux architectes, ingénieurs, commis, entrepreneurs, ouvriers, fournisseurs, représentants, employés sans exception. Tous les mardis, apéritif fraternel.

— *Union Fraternelle du IIIe arrondissement.* Réunion mensuelle, 28 juillet. Salons Bonvalot, 31, boulevard du Temple.

— *Œuvre Maçonnique des Invalides du Travail.* Caisse de secours aux FF.·.-MM.·. Pensionnaires des Hospices, fondée le 25 mai 1905. Assem-

blée générale au Temple Maç.·. de la L.·. *Les Zélés Philanthropes*, 181, rue de Javel, dimanche 20 juillet. Présidence de M. Paul Strauss, sénateur, président de l'œuvre, du F.·. Tinière, membre du Conseil de l'Ordre et d'un délégué de la Grande Loge de France. Un déjeuner fraternel sera offert aux vieux FF.·. à l'issue de l'assemblée générale; prix 3 fr. 50.

Jeunesses Républicaines

A l'occasion de son 5e Congrès national, qui s'ouvrira à Reims le 31 octobre, l'Union des Jeunesses Républicaines de France vient de lancer l'appel suivant :

Est-il besoin de signaler longuement l'importance qui s'attache à cette nouvelle manifestation de l'esprit et des tendances des jeunes républicains ? Les circonstances présentes sont telles que jamais Congrès de l'Union des Jeunesses Républicaines de France n'aura revêtu plus de gravité et ouvert ses délibérations au milieu d'une atmosphère plus lourdement chargée d'inquiétudes et de pressentiments trop justifiés.

A l'extérieur, la situation, au cours de l'année qui vient de s'écouler, a été troublée au point que jamais la question de la Défense nationale ne s'est posée pour la France avec plus de pressante acuité. Nous l'avons inscrite à l'ordre du jour de nos travaux, et nous en discuterons froidement, sans passion et sans autre pensée directrice que notre volonté de ne pas séparer dans nos affections la République et la Patrie.

A l'intérieur, nul problème ne paraît solliciter plus attentif examen des vrais démocrates que celui des rapports entre le capital et le travail.

Enfin, soucieux d'asseoir notre opinion et de prendre parti sur la troublante question des Droits de la Femme, nous avons inscrit le Féminisme à notre ordre du jour.

Jeunes républicains, venez nombreux au Congrès.

Au lendemain du Congrès des Jeunesses Laïques, que nous avons suivi avec un empressement fraternel et une réelle sympathie, au milieu des vicissitudes que traverse le pays républicain, en face des sourdes menées des adversaires du régime, il faut que notre Congrès ait un grand retentissement.

On lit dans le *Rappel* du 9 octobre :

La J. R. de Boulogne-Billancourt réunissait, samedi dernier, à son siège social, café de l'Hôtel-de-Ville, ses membres actifs et honoraires en un punch familial, en l'honneur des jeunes sociétaires appelés sous les drapeaux.

A la table d'honneur, l'on remarquait M. Louis Dumont, ancien député de la Drôme, délégué à la propagande du Comité Exécutif du parti radical et radical-socialiste ; M. Bernard, conseiller municipal, vice-président du groupe radical et radical-socialiste de Boulogne-Billancourt.

Dans une allocution bien sentie, M. Fels, président de la J. R., a exhorté les jeunes conscrits à continuer au régiment les préceptes de laïcité qu'ils ont reçus au sein de leur groupement et à ce qu'ils reviennent grossir les rangs des bons républicains.

M. Bernard, au nom des partis républicains de gauche, a tenu à apporter à la J. R. toute leur sympathie, avec l'espoir que nos conscrits sauront combattre l'ennemi du dedans avec autant de fermeté qu'ils mettraient, le cas échéant, à combattre l'ennemi du dehors.

M. Louis Dumont a terminé la série des discours ; les applaudissements qui ont salué sa péroraison, plus que toute affirmation, l'auront assuré que ses conseils ont été compris par tous.

Courage et persévérance, mes jeunes camarades, et, avec votre dévouement, nous accomplirons de bonne besogne.

Cette fête de famille laissera à chacun, avec un enseignement utile, le plus agréable souvenir.

Ligue des Droits de l'Homme

Section d'Asnières : Réunion générale, mardi 9 septembre, à neuf heures très précises du soir, 103, boulevard National, Clichy. Ordre du jour : 1. Appel nominal et adhésions; 2. Lecture du procès-verbal ; 3. le Congrès des Jeunesses laïques; 4. Questions diverses. Nota : La carte de membre actif sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Universités Populaires

4 septembre. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Ce soir, à 9 heures, Dicksonn : les Trucs spirites dévoilés (avec expérience et démonstration).

5 septembre. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine* : Ce soir, à 9 heures, les surhommes et l'amour à propos des *Affranchies*, de Marie Lenéru. Conférence contradictoire entre Francis Delaisi, Paul Lombard, docteur Gagey, docteur Piouffle et L. Valès, sous la présidence de M. A. Kownacki.

11 septembre. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, 157 : Ce soir, à 9 heures, M. Jean Appleton, « L'Histoire vraie du Courrier de Lyon ».

12 septembre. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Ce soir, à 9 heures, M. G. Benoît-Lévy : Patrons et ouvriers aux Etats-Unis.

14 septembre. — *Fédération des U. P.*, 28, rue Serpente : Dimanche, 14 septembre, visite à l'Exposition des emballages, du froid et des industries annexes. Rendez-vous à 9 h. 3/4, Grand Palais, avenue Alexandre III (côté gauche), heure exacte. A onze heures, visite du Concours des petits fabricants, Grand Palais, avenue Alexandre III (côté droit). Se munir de sa carte.

16 septembre. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Ce soir, à 9 heures, Francis Delaisi, de la *Bataille Syndicaliste* : le Fait du jour.

20 septembre. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Ce soir, à 9 heures, M. Maussa : la Chanson des rues (avec auditions de chanteurs des rues).

21 septembre. — *L'Université Populaire du faubourg Saint-Antoine*, nº 157, donne, ce soir, à 9 heures, une représentation organisée par le théâtre Shakespeare : *Isabella*, pièce en trois actes, de Camille de Sainte-Croix.

22 SEPTEMBRE. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, 157 : Camille Bouglé : Les Chansonniers Saint-Simoniens.

30 SEPTEMBRE. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : L'assemblée des adhérents aura lieu vendredi 3 octobre.

3 OCTOBRE. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, 157 : Ce soir, à 9 heures, M. le docteur Piouffle : Quelques réflexions à propos d'une mort récente par l'éther. — *La Semaille*, 21, rue Boyer. Assemblée générale.

4 OCTOBRE. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : M. Jacques Copeau : Un essai de rénovation théâtrale, avec auditions de Mme Albane, MM. Dullin, Roger Karl et d'autres artistes du Vieux-Colombier.

5 OCTOBRE. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Soirée organisée par la violoniste Hélène Morhange. — *Fédération des U. P.*, 28, rue Serpente — Aujourd'hui, dimanche, Musée des Arts Décoratifs, Pavillon de Marsan 107, rue de Rivoli : Exposition rétrospective de l'art des jardins en France, au XVIe et XVIIIe siècles. Conférence de M. H. Mercier. Rendez-vous à 9 h. 3/4.

6 OCTOBRE. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : M. Marcel Géraud : l'Impossible neutralité de l'école laïque.

7 OCTOBRE. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, 157 : M. Ernest Hecht : Constantinople (avec projections).

8 OCTOBRE. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : M. Micouleau : le Sentiment de la raison. — *Soirées Ouvrières de Montreuil*, 15, rue Arsène-Chéreau : Réouverture le 15 octobre. Conférences, fêtes familiales, bibliothèque publique.

9 OCTOBRE. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : M. Claude Garry, de la Comédie-Française : Le Théâtre et la façon d'interpréter le texte. — *Fédération des U. P.*, 28, rue Serpente. — Dimanche, 12 octobre, réunion des délégués au siège social, à 10 heures du matin.

10 OCTOBRE : *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : M. Alexandre Mary : Particularités de la génération chez les plantes et les animaux inférieurs. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat : Cours de la mode pratique : bibliothèque, lecture sur place, prêt à domicile. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Mlle Camille Lévy : Venise, impressions de voyage, avec projections.

HOLLANDE. — On lit dans la *Gazette de Liège* du 1er octobre les indications suivantes sur la situation du cabinet hollandais :

Soyons juste envers l'adversaire, et reconnaissons que l'opinion de quelques-uns, d'après laquelle le cabinet Cort van der Linden serait un cabinet maçonnique, est exagérée. La vérité est que ce cabinet est issu d'élections qui ont été faites sous les auspices de la Franc-Maçonnerie et que sa venue au pouvoir a été saluée avec grande joie par les Ateliers : il est possible que, parmi les ministres actuels, un ou deux fassent partie des Loges ; personne ne pourrait le dire avec certitude, en dehors du cercle restreint des adeptes, car, en Hollande, la Maçonnerie sait assez bien garder le secret. Résumons

en disant que le cabinet actuel, tout en n'étant pas un cabinet maçonnique, est du moins un groupe de gérants de la Franc-Maçonnerie.

ITALIE. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 19 septembre 1913 :

A propos du 20 Septembre, le Grand-Orient Italien publie un morceau de haute littérature sectaire. Un point à noter, c'est une attaque furieuse contre le nouveau parti nationaliste italien, anticlérical, mais antimaçon. — AIR.

— Dépêche de l'Agence *Roma*, 20 septembre 1913 :

Aujourd'hui, à la commémoration du 20 Septembre, à la Porta Pia, Ernest Nathan, juif anglo-italien, Grand-Maître Franc-Maçon, et par conséquent maire de Rome, a prononcé un discours bassement agressif contre les catholiques, insultant à tort et à travers tout notre monde, depuis les cardinaux, jusqu'aux gymnastes catholiques. Cette éloquence de guinguette maçonnique, devenue officielle, donne encore une fois la mesure du niveau intellectuel et moral des gros bonnets de la Secte. — AIR.

— L'anniversaire du 22 septembre a donné lieu à Rome à diverses manifestations, dont les journaux quotidiens ont donné le détail ; aussi nous bornerons-nous à reproduire le discours du maire, le Fr.·. Ernesto Nathan, signalé par la dépêche de l'Agence *Roma* :

Citoyens,

De cette brèche, je vous adresse pour la sixième fois la parole au nom de l'Administration populaire, pour rappeler cette date si heureuse.

Interprète d'une assemblée chargée d'une lourde responsabilité, permettez-moi de rappeler les résultats laissés dans nos annales et dans celles de la Nation par six années d'une laborieuse gestion des affaires de la ville.

Une organisation systématique des finances communales, une série de travaux municipaux, dont l'initiative est due au laborieux Giovanni Monte Martini, qu'une mort subite a enlevé, aura pour résultat de réaliser la communication entre Rome et la Mer ; le concours d'au moins vingt-neuf Etats, le monde civilisé réuni en une rivalité artistique et fraternelle, marquent par un sillon indélébile le chemin parcouru par la cité dans la voie du progrès ; de même les édifices d'instruction indiquent la voie sur laquelle le sentiment du devoir, s'inspirant de la vérité morale, guidera les générations futures, en harmonisant la foi religieuse avec la raison civile.

A ce sentiment du devoir qui faisait battre leur cœur pour la patrie, obéirent les preux qui partirent d'ici pour s'unir à leurs valeureux compagnons de l'armée de terre et de mer, et qui, avec une abnégation admirable, s'assujettirent à toutes les fatigues, à tous les dangers, à tous les périls, à tous les sacrifices, même celui de la vie, pour rendre à l'Italie le mandat de civilisation humaine que lui avaient contesté l'empire musulman, la jalousie, l'envie et la ruse européennes. Aujourd'hui, le drapeau tricolore se dresse triomphant parmi les drapeaux des peuples divers, grâce au dévouement de

ces preux, à la prévoyance d'un sage commandement, d'une solide organisation. Que de Rome parte le salut d'honneur aux défenseurs de la patrie, à l'armée et à la marine, aux chefs et aux plus humbles soldats, le salut d'honneur à la mémoire de ceux qui sont glorieusement tombés, qui se sont sacrifiés à l'avenir national ; qu'il parte de cette brèche d'où l'Italie unie s'est élancée sur la route brillante ouverte par eux.

Le pays placé, au dehors, dans l'assemblée des peuples, au poste que lui assigna une sublime tradition, se retrempe au dedans, dans le nom de la liberté, dans le nom du devoir civique ; il appelle aux urnes tous les citoyens, afin que la représentation nationale tire son origine indistinctement de tous ceux qui concourent dans l'honnêteté de leur conscience, à la vie commune.

Mouvement ascendant en dehors des frontières, mouvement ascendant entre les Alpes et la mer, ce n'est pas là une faible consolation pour celui qui, au déclin de la vie, embrasse dans un regard des yeux de l'esprit, les aspirations si désirées de l'avenir ; image bien propre à exciter les jeunes gens animés de la pensée patriotique, à se faire les créateurs de l'avenir.

L'Italianisme s'affirmant dignement dans le monde, par l'intelligence, l'œuvre, la valeur, n'est plus de ces choses qu'on étouffe, qu'on opprime ; il passe à travers les embûches et les actes vains des ennemis.

Néanmoins, à l'heure présente, la réaction politique, sourde à toutes les manifestations de la volonté nationale, et se couvrant du manteau de la religion, dans l'illusoire espérance de reconquérir son prestige perdu, en se glissant parmi les masses populaires appelées aux urnes, redouble d'activité. Elle caresse et menace, elle offre les récompenses et les peines célestes dans le but d'exploiter les désirs de l'ignorance et de la superstition engendrées et perpétuées par elle.

Mais il ne lui est point donné, comme à vous, de percevoir clairement la différence entre la Rome d'avant la Brèche et celle d'aujourd'hui, entre Pie IX qui bénit l'Italie en fuyant d'ici pour invoquer la force étrangère, et Victor-Emmanuel II, qui jette dans la balance sa couronne et sa vie, les exposant ainsi ; entre Giuseppe Petroni, illustre galérien qui passa dix-huit ans sur les galères pour avoir tenté de réunir Rome à l'Italie, et les visibles escadrons de gymnastes qui parcourent impunément les rues pour affirmer en langues diverses leur volonté d'y ramener le Pape ; entre Garibaldi et Mazzini, apôtres dans la pensée et dans l'action, de l'Italie du peuple, et les *porporati* du passé, aujourd'hui apôtres d'une Italie pour toujours disparue !

Elle (la réaction) ne comprend pas que les plus grands efforts, si bien masqués qu'ils soient, se résolvent dans l'impuissance devant la conscience patriotique et civique de la nation ; et que les nuages qui obscurcissaient la Cité Eternelle se sont dissipés, laissant voir à tous les regards attentifs la lumière de l'avenir.

A la tête de la nation, et pour en guider les pas, pour en diriger les destinées, est un homme digne de servir de modèle, dont la vie se résume dans le devoir de patriote, de chef de famille ; c'est donc à lui, à Victor-Emmanuel III, qu'en ce jour mémorable, j'ai envoyé de Rome, capitale de l'Italie, votre salut dévoué et affectueux dans les termes suivants :

« En ce mémorable anniversaire, consacré à l'unification de la patrie, à la renaissance de la Ville, au nom d'une troisième civilisation, alors que le peuple italien se prépare à nommer ses représentants, Votre Majesté reçoit le salut de la Nation qui parcourt sa route de progrès ; à vous, chef sage et aimé, de la part du suffrage populaire, j'offre le salut dévoué et respectueux ».

Il m'a répondu :

« Je vous remercie de votre courtois télégramme que je viens de recevoir, et qui m'a fait grand plaisir, au retour de cette date historique.

Par la vertu du peuple et par la valeur des armes, la Libye est aujourd'hui italienne et l'Italie, libre dans sa vie, après avoir appelé à la vie politique la totalité de ses fils, prépare son avenir avec une confiance pleine d'ardeur.

Je forme des vœux pour que les bienfaits de la paix fécondent notre travail commun, et par ces vœux, je rends à la capitale son salut.

Vittorio Emanuele ».

Et M. le Maire de Rome reprend :

« Si le suffrage universel nomme vos représentants nationaux et locaux, si les urnes indiquent la direction des sentiments, de l'intelligence et des aspirations populaires, la volonté ainsi manifestée doit être un nouveau pas en avant.

« Que jamais, surtout ici à Rome, cœur et interprète de la troisième Italie, on n'entende une voix prêcher le retour en arrière, et encourager de criminelles organisations, qui, par des moyens perfides, et au nom de la religion, ou sans le savoir, au nom d'un matérialisme niveleur, poussent à la plus fâcheuse politique, celle qui consiste à rejeter l'Italie sous la domination de l'absolutisme dogmatique, ou de l'égoïsme brutal, reniant ainsi toute foi patriotique. Du haut de cette brèche, une telle réaction ne peut se concevoir. La seule idée qui puisse venir à l'esprit, c'est celle qui exprime le sentiment civique, le cri unanime : *Vive l'Italie ! Vive la liberté ! Vive le Progrès !* »

— La Ligue franco-italienne a célébré le 20 septembre à midi, au restaurant italien de la rue Favart, dans un banquet présidé par le sénateur Beauvisage, l'anniversaire de l'entrée des troupes italiennes à Rome le 20 septembre 1870. Voici les parties essentielles du texte de la convocation :

Le comité de la Ligue Franco-Italienne, que préside M. Ch. Beauquier, et dont M. Raqueni est le secrétaire, a jugé qu'il convenait, dans les circonstances présentes, d'affirmer à nouveau les liens d'amitié qui doivent unir la France et l'Italie. Il demande au cercle Berthelot et aux cercles civiques de s'associer à une manifestation qui aura lieu samedi prochain, 20 septembre, anniversaire de la chute du pouvoir temporel du Pape et de l'entrée de l'armée italienne à Rome.

A l'issue du banquet, la dépêche suivante a été envoyée à M. Nathan, maire de Rome :

Le comité de la Ligue Franco-Italienne, célébrant la grande journée historique du 20 septembre, adresse un cordial et fraternel salut à la capitale intangible de l'Italie, à la Ville-Eternelle, berceau de la civilisation latine.

— Le Suprême Conseil Universel du Rite philosophique italien et des Rites Unis de Memphis et de Misraïm a envoyé aux Puissances maçonniques, à la date du 24 juin dernier, une circulaire en anglais, italien et français, analysée par une revue récente.

Cette circulaire informe les puissances maçonniques que le Souverain Sanctuaire Egyptien du Rite Maçonnique de Memphis et Misraïm, qui siège à Chicago, et qui a pour Souverain Grand-Maître le Fr.·. W.-S. Campbell, directeur du *Masonic World*, s'est placé sous son obédience. Ce corps date du 15 novembre 1881. La même circulaire nous apprend qu'il a choisi pour Grand-Maître pour la Suisse le Dr Emile Schaub, de Bâle, qu'il a nommé des Souverains, des Délégués, des Grands Représentants dont il ne donne pas les noms, pour Cuba, Porto-Rico, l'Egypte et l'Algérie, et qu'il a été reconnu par le Grand Conseil des Rites Ecossais qui siège à Glasgow. Cette circulaire est signée d'abord : *Il Gran Maestro Generale* dell' Ordine Sovrano.·. Gr.·. Comm.·. ; puis viennent les signatures : Imp.·. Gr.·. Ierophante : Eduardo Frosini, 33.·. 90.·. 97.·. VII.·. — G.·. Stella di Sirio.

La circulaire se termine par une longue liste de corporations inconnues, mais avec de hauts grades, avec lesquelles le Grand Conseil est en rapports amicaux.

L'Allemagne ne figure dans cette liste que pour le Suprême Conseil du Rite Ecossais à Berlin et à Ludwigshafen, le Souverain Sanctuaire du Rite de Memphis et de Misraïm (Berlin), et l'Ordre des Templiers orientaux.

— Un magazine des Etats-Unis reproduit une conférence, ou tout au moins des passages d'une conférence faite par le Fr.·. Ernesto Nathan, sans indiquer la date, la localité, la circonstance ni la source ; mais l'authenticité ne fait aucun doute : tout le monde reconnaîtra le genre d'éloquence propre à ce personnage, sonore parce que vide.

« C'est une lutte gigantesque, mais une lutte digne d'une association qui croit à la vérité et à la bonté, qui désire que la vérité et la bonté s'étendent à tous ; lutte en outre qui ne lui inspire aucune crainte, bien que les forces soient inégales. Nous ne saurions offrir à nos adversaires aucun avantage soit sur le choix du terrain, soit sur l'opportunité de l'attaque. Cela doit suffire pour vous aider à comprendre pourquoi la Maçonnerie garde son secret en ceci plus qu'en toute autre chose. Après tout, ce secret est limité aux personnes, et particulièrement à celles qui agissent. Nos adversaires nous sont partiellement connus, mais ils s'arrangent pour nous échapper en prenant mille formes. Qui sait s'il n'y en a pas ici même, parmi nous, et

qui seraient heureux de pouvoir trouver dans quelqu'une de mes paroles une raison de nous attaquer. Certains d'entre nous, soit par nature, soit par le fait de certaines conditions, sont à l'épreuve des balles, mais ont-ils le droit d'exposer d'autres, qui sont bien moins protégés ou défendus, aux pièges qui leur sont dressés. Nous aspirons à l'abolition du secret, qui nous est fort pénible, mais à la condition de la réciprocité. Tant que la société de Jésus et les autres congrégations de même marque pourront conduire leurs intrigues dans les ténèbres, nous n'admettrons pas la nécessité de publier nos listes, ou annuaires, dont ils tireraient grand profit, en nous causant un grand dommage. »

— On écrit de Rome au journal l'*Italia*, de Milan, à la date du 10 septembre (*Italia* du 11 septembre) :

Un ordre du jour voté, il y a deux jours par la Commission exécutive du Conseil de direction du groupe nationaliste romain a déterminé l'attitude des nationalistes en face des atteintes à la liberté commises par le Gouvernement. Voici comment l'*Idea Nazionale* définit l'action des nationalistes :

Le patriotisme anticlérical a cherché en ces derniers jours, à l'occasion de la venue à Rome des gymnastes catholiques, à regagner par un effort suprême le terrain perdu par le véritable patriotisme sur le terrain légitime, celui de la guerre. L'occasion ne pouvait être plus propice. N'était-il pas venu à Rome des milliers de jeunes gens de tous les pays et parmi eux une douzaine de gymnastes autrichiens, porteurs de leur bannière, comme les autres sociétés ? Le prétexte était trouvé : la mauvaise foi démo-maçonnique pouvait l'opposer au bloc libéral.

Le vrai patriotisme a sa fin en soi ; le patriotisme anticlérical au contraire, subordonne et asservit l'idée de patrie à d'autres idées ; il exploite les sentiments patriotiques d'autrui pour ses fins de parti ; il n'a cure de l'idée de patrie, il la renie même quand elle ne peut servir d'instrument à des vengeances, à des persécutions sectaires. Le patriotisme anticlérical est inerte, quand il est question d'intérêts véritablement italiens.

— Nous lisons ce qui suit dans les *Cahiers Romains*, 28 septembre 1913 :

Voici une nouvelle que nous pouvons garantir. On connaît le « Schisme » arrivé au sein de la Franc-Maçonnerie italienne, entre l'obédience Ballori-Ferrari de rite symbolique et l'obédience Fera de rite écossais. Cette scission déterminée par des questions personnelles et locales, n'est pas moins un épisode de la lutte acharnée entre le rite symbolique (Franc-Maçonnerie à centres latins) et le rite écossais (f∴m∴à centres anglo-saxons). Le Congrès international maçonnique de Washington reconnaissant « l'obédience » Fera et refusant de reconnaître celle du Grand-Orient de Rome avait précisé la largeur du conflit. La poussée nationaliste anti-maçonnique, éclatée en Italie à propos des affaires de Libye, depuis les intrigues jeunes-turques auprès du ministre Luzzatti, jusqu'à la démission Fara, visait le Grand-Orient, et

l' « obédience » Fara était la première à souffler dans le feu. Mais tout à coup, il n'y a que quelques mois, ordre a été donné de cesser, coûte que coûte, le schisme, et de se réunir comme auparavant. En peu de jours, l'ordre a été exécuté, et les frères siamois ont été soudés de nouveau par quelques coups d'une aiguille invisible. AIR.

MEXIQUE. — Un magazine maçonnique des Etats-Unis publie dans son numéro de septembre un long article des plus tendancieux qui a pour but de prouver que le catholicisme est le fléau du Mexique. C'est au catholicisme, plutôt au clergé catholique qu'on doit imputer la guerre civile qui désole ce pays. Nous apprenons aussi quelques faits curieux.

Un grand nombre des évêques et des archevêques de ce pays refusent de bénir les terres des *haciendados* (propriétaires de grandes fermes), à moins que ceux-ci ne se résignent à leur payer dix pour cent de leurs revenus, et la plupart des catholiques mexicains croient que, sans cette dîme, les récoltes seraient fortement compromises.

L'ancien ambassadeur du Mexique à Washington, Don Francisco Leon de la Barra, est actuellement candidat à la Présidence de la République. Il fait agir à Washington toute l'influence catholique dont il dispose pour obtenir des Etats-Unis la reconnaissance officielle.

Les catholiques savaient que, tant que Francisco Madero serait au pouvoir, ils ne domineraient pas. Ils ont aidé, de leurs manœuvres et de leur argent, à l'assassinat de Madero et de Félix Diaz ; ils ont eu recours à des procédés que réprouvent tous les honnêtes gens. Les principes du gouvernement de Madero étaient fondés sur les idées maçonniques. Lui et son gouvernement croyaient à la Fraternité humaine. Ils voulaient relever la moralité des masses. Le Président Madero, qui était, ainsi que le Vice-Président Pino Suarez, un Maçon du plus haut grade, croyait aux principes de la Maçonnerie, et qui plus est, il les mettait en pratique.

L'auteur de l'article nous apprend qu'il reçut du Grand-Maître de la Maçonnerie du Mexique, le Fr∴ Rojas et d'autres Maçons éminents de ce pays un télégramme l'invitant à prier le gouvernement américain d'intervenir pour sauver la vie de Madero et de Suarez. Voici en quels termes il raconte cette tentative :

« Le Grand-Maître Rojas avait été élu Vice-Président du Congrès Mexicain en septembre 1912. Francisco Madero et Pino Suarez étant Maçons, il se crut obligé de faire tout son possible pour sauver leur vie. Il envoya un télégramme à son Fr∴ en Maçonnerie, le Président Taft, et au Lieutenant Grand Commandeur du Suprême Conseil pour la Juridiction méridionale des Etats-Unis, le Fr∴ G. Moore ».

Nous savons, au sujet du Président Taft, qu'il avait été fait Maçon à vue, *at sight*, c'est-à-dire qu'on lui avait conféré d'office et coup sur coup les trois grades. Ce n'était peut-être pas un Maçon bien fervent. Il ne jugea pas à propos de compromettre son auto-

rité ou de lancer son pays dans une aventure, car sa réponse, que nous avons sous les yeux, est un simple accusé de réception, d'une froideur diplomatique. Il se borna à faire des représentations fort anodines à Huerta et à Diaz, qui répondirent aussi par un accusé de réception. Pendant qu'on échangeait ces vaines paperasses, Madero et Suarez étaient fusillés.

Le Grand-Maître de la Maçonnerie mexicaine comprit bien que l'inertie était la consigne donnée par le gouvernement de Washington ; il fit néanmoins une nouvelle tentative auprès de l'ambassadeur de ce gouvernement à Mexico, mais elle n'eut pas plus de succès que les précédentes ; elle ne servit qu'à donner au périodique américain une occasion d'accuser l'ambassadeur des Etats-Unis de pactiser avec le parti catholique ou de se laisser duper par lui. La vérité, telle qu'elle ressort du récit même du journal maçonnique, c'est que les Maçons des Etats-Unis ont tenté de faire intervenir le gouvernement de Washington dans les affaires intérieures du Mexique, de diriger cette intervention contre les catholiques mexicains, et qu'ils n'ont pas encore réussi.

— Il y a, au Mexique, un Rite National Mexicain, qui, paraît-il, est des plus irréguliers. Il a attiré récemment sur lui les foudres de l'orthodoxie en publiant une planche par laquelle il invite tous les Maçons de tous les Rites réguliers, irréguliers et affiliés, tous les Maçons de bonne volonté, tous les corps maçonniques existants, à une assemblée générale, où l'on traitera des intérêts de la patrie en danger. Et la convocation ajoute :

Nous voulons montrer que nous sommes Mexicains avant d'être Maçons, que la Maçonnerie n'est étrangère à aucun des grands conflits qui entraînent un péril quelconque pour notre nationalité.

La convocation ci-dessus est signée de MM. Manuel M. Ramires, Urbano L. Balmaceda, et Ignacio A. de la Pena.

Un périodique maçonnique s'insurge contre cette prétention de grouper toute la Maçonnerie mexicaine en vue de défendre la nationalité du pays, qui, dit-il, n'est nullement menacée. Il n'y a, pour s'en convaincre qu'à lire les déclarations du Congrès des Etats-Unis.

Panama. — Vers l'année 1880, d'après un bulletin maçonnique, il y avait à l'Orient de la ville de Panama les Loges le *Travail* et l'*Estrella del Pacifico*, et à l'Orient de Colon, la *Fidélité ;* elles durent leur origine aux ingénieurs français. Plus tard, le pays étant en proie à la guerre civile, les Loges disparurent l'une après l'autre. Après la Sécession du 3 novembre 1903, une Loge fut reconstituée et prit le nom de *Rosa de America*. Elle fut inaugurée en 1907, et reçut sa charte du

Grand-Orient du Venezuela. Un an plus tard se créa la Loge *Acacia n° 50,* dépendant du Suprême Conseil de la Nouvelle-Grenade (aujourd'hui Colombie). Cette Loge abattit ses colonnes en 1911 et fut remplacée par la Loge *Cosmopolita*. Depuis 1911, le mouvement maçonnique reprit avec une grande activité dans l'Isthme, et l'on vit naître les Loges *Pro Mundi beneficio*, *Orion*, *Aurora del Isthmo* et *Restauracion ;* au début de 1913 est née la Loge *José B. Alvizua*, toutes sous la dépendance du Grand-Orient du Venezuela. Elles travaillent selon le Rite Ecossais Ancien et Accepté, et on s'occupe actuellement de les réunir sous une Grande-Loge, qui serait la Grande-Loge Souveraine de Panama.

— Le 19 août 1913, les membres du Temple d'Osman, qui fait partie de l'*Ordre du Sanctuaire Mystique*, sont partis sous la conduite de l'Illustre Potentat J. Harry Lewis, de Saint-Paul (Minnesota), pour établir un Sanctuaire dans la région du Canal. La cérémonie a eu lieu le 1er septembre dans un local voisin de l'écluse de Miraflorès.

POLOGNE. — On lit dans la *Croix* du 21 septembre :

La Franc-Maçonnerie est très peu répandue en Pologne. Elle n'y possède que quelques rares initiés. On lui reproche non seulement ses doctrines antichrétiennes, mais l'influence qu'elle donne aux Juifs et aux Allemands. Un pays où les habitants sont si patriotes est un mauvais terrain pour l'humanitarisme vague de la secte. Il a paru, l'an dernier, un petit livre sur la Franc-Maçonnerie en Pologne, dans lequel l'auteur s'efforçait de combattre ce qu'il appelle les préjugés des Polonais à l'égard de cette association. Mais il a obtenu peu de succès.

Le *Germania*, le grand journal catholique de Berlin, vient de publier un curieux document que la presse s'est empressée de reproduire et qui n'est pas de nature à rendre la secte sympathique aux Polonais. C'est une communication officielle du Grand-Maître de la Loge « *Amitié* », de Berlin, à une Loge de l'Allemagne orientale. M. Wagner exhorte ses frères à soutenir une Société en détresse, et la raison qu'il donne pour empêcher cet Atelier de tomber en sommeil, c'est qu'il s'agit de lutter contre l'ultramontisme et le polonisme.

Ce document montre bien clairement, une fois de plus, que les Loges maçonniques, en Allemagne, sont tout à fait opposées aux Polonais. Elles sont des agents de germanisation et de déchristianisation.

ROUMANIE. — Un magazine allemand nous fournit quelques données sur l'expansion maçonnique en Roumanie :

Il existait à Bukarest au moins deux Loges allemandes, la *Brüderlichkeit* (Fraternité), dépendant de la Grande Loge au *Soleil*, et la *Sapientia* dépendant de la Grande Loge Royal-York.

Il s'est formé en mars 1912, à Bukarest une Loge, l'*Unirea*, dépendant du Grand-Orient de France. Le même corps en a fondé deux autres dans la même ville cette année, et elles ont été consacrées le 21 juin. La première, ***Progresul***, travaille en langue roumaine ; la seconde, qui a un nom français, ***le Travail***, se sert de la langue allemande. Le Grand-Orient de France ayant déjà depuis 1865 une Loge à Braila et à Galatz, il a donc cinq Loges roumaines dans son obédience.

Ailleurs nous trouvons les renseignements complémentaires suivants :

Les deux Loges allemandes « *Zur Brüderlichkeit* » (à la Fraternité) et *Sapientia*, de Bukarest, ont inauguré leur travail le 24 juin de cette année, c'est-à-dire le jour qui marque le 25e anniversaire du couronnement de l'empereur Guillaume II. Elles ont voté 1.000 Lei (1.000 francs) au comité de secours en faveur des Fr.·. qui prennent part aux opérations militaires.

Suisse. — Le Fr.·. Quartier-la-Tente s'est dévoué à la tâche impossible de constituer l'unité maçonnique. Nous apprenons de temps à autre qu'il a fait un nouvel effort et que son rocher de Sisyphe est presque au haut de la pente. Voici donc de ses dernières nouvelles :

Sous le titre de *Paroles de bon sens*, il s'adresse à ses FF.·. dans le *Bulletin du Bureau international des Relations maçonniques* :

Si la Maçonnerie est unie, fraternelle et animée de l'esprit de sacrifice, s'il est vrai que sa chaîne enserre le monde, elle accomplira ses tâches honorables à la lumière la plus belle. En effet :

1° Elle est libre. Notre Ordre n'a de relations avec aucun gouvernement de quelque pays que ce soit. Elle peut donc poursuivre son but sans se soucier des partis politiques.

2° Notre Ordre est répandu partout. Il n'y a pas au monde de pays où il n'y ait pas de Loge, ou tout au moins de Frères.

3° Notre Ordre est pareillement cosmopolite, et il doit l'être pour la tâche qu'il s'est assignée, car il compte parmi ses membres des personnes influentes de toutes les nationalités, de tous les partis politiques, de toutes les conditions, de toutes les confessions.

4° Notre Ordre professe, partout où il existe, les mêmes idées et poursuit les mêmes buts. La Maçonnerie a le même but, malgré les différences rituelles ou les intérêts intérieurs. Sa Symbolique a partout, dans toutes les langues, les mêmes idéals dans la vie humaine. Partout, la devise maçonnique est « Fraternité, justice et vérité ».

Et le Fr.·. Quartier-la-Tente ajoute, non sans mélancolie :

Voilà neuf ans que nous ne cessons de répéter tout cela, que nous écrivons à tous les groupements maçonniques pour les exhorter au rapprochement, qui permettra d'entreprendre de grandes choses, d'accomplir des

progrès... Redisons-le une centième fois encore : La Maçonnerie serait une force pour le bien, et le jour où ses initiés s'entendront et se comprendront, une œuvre morale de la plus grande valeur pourrait être accomplie dans le monde.

— Le tableau de travail des Loges suisses pour la première quinzaine de septembre ne contient que des promenades, des réunions de société et autres distractions de saison. Les Loges suisses sont en plein repos.

TASMANIE. — *La beauté de la Maçonnerie, sa vie et son but*, tel est le sujet d'une conférence faite par le Fr∴ Hermann Ritz, Ancien-Grand-Orateur de la Grande-Loge de Tasmanie. Une revue d'Europe veut bien nous en donner une traduction allemande. Nous ferons quelques courts emprunts à cette longue pièce d'éloquence.

Et d'abord, sur le secret maçonnique : « Les profonds mystères ne peuvent être communiqués à celui qui n'y est point apte, parce qu'ils se gardent eux-mêmes. Ainsi que l'a dit notre Fr∴ Goethe : « Le Grand Mystère du monde est le mystère à découvert ». Tout homme vit en sa présence perpétuelle, mais ceux-là seuls le voient, l'entendent, qui ont des yeux pour voir, des oreilles pour entendre. Et même ceux-là ne peuvent le communiquer : ils ne peuvent qu'éveiller chez autrui le sentiment de l'existence du mystère, le désir de le connaître.

« Le Secret de la Maçonnerie, c'est la conscience de la sagesse, de l'amour, de la puissance de Dieu dans le monde, non point une conscience qui a pour base des mots, ou le témoignage suspect de nos sens corporels, mais la certitude de la méthode, qui permet de devenir collaborateur conscient de Dieu, au lieu de rester l'instrument aveugle de sa volonté ».

Après avoir disserté sur les diverses manières de devenir le *collaborateur conscient* de Dieu, notre homme nous parle des causes qui empêchent le progrès maçonnique individuel et des remèdes à opposer à ces maux. Il faut se donner une éducation à soi-même, et pour cela acquérir une connaissance approfondie du Rituel, se rendre capable d'en exécuter les différentes parties. Le Rituel est un auxiliaire très important pour le progrès du Maçon.

Il n'est pas moins important de bien connaître l'histoire de la Maçonnerie, et sa situation présente dans le monde.

Il faut aussi accorder une attention spéciale au symbolisme de l'Art Royal, car, grâce à cette étude, il rassemble autour de lui l'Univers entier, et se fait servir par lui ; il apprend de lui à fixer dans sa mémoire les grandes vérités que, comme Maçon, il n'a fait que connaître.

Il doit éviter de faire servir les leçons ou doctrines de la Maçonnerie aux intérêts de son commerce, ou à des profits pécuniaires.

Histoire de la Franc-Maçonnerie

EQUATEUR. — Nous lisons dans un journal maçonnique américain :

La Maçonnerie fut introduite dans la République de l'Equateur, en 1857 par le Grand-Orient du Pérou, qui organisa une Loge symbolique et un Chapitre du 18e grade à Guayaquil, mais l'opposition du clergé empêcha la Maçonnerie de s'étendre ; au bout de deux ans, Loge et Chapitre fermèrent leurs portes et rendirent leurs chartes. Mais depuis, l'Art a été rétabli dans ce pays, et il y a à Guayaquil deux Loges, dépendant de la Grande Loge du Pérou.

ETATS-UNIS. — Nous empruntons les renseignements fantaisistes qu'on va lire à un périodique maçonnique américain :

On s'est livré à de longues recherches sur le mot « Freemason ». Si c'était un mot venu de la lointaine antiquité, l'Egypte nous en aurait donné la clef ; si c'est un mot simplement moderne, il y a de bien étranges coïncidences. Les anciens Egyptiens regardaient le soleil comme un de leurs dieux principaux, et l'adoraient sous le nom de *Phree*, qui signifie : Dieu est Lumière ». *Mai* signifie aimer, et *son* signifie frère. Dans une conférence sur le « Temple » que reproduit l'*Indian Masonic Review*, l'orateur, le Compagnon P. Muncherji, ex-I, sous la Constitution Ecossaise, réunit ces trois syllabes en un mot, celui de *Phremaison*, ou Freemason, qui signifie « Frère, ami de la lumière ». Ainsi expliqué, il convient parfaitement aux membres de l'Art, qui viennent sur le seuil de nos temples chercher la lumière .

FRANCE. — Jean-Pierre Brissot, né à Chartres le 14 janvier 1754, était encore enfant quand la Maçonnerie commença à se répandre en France. Nous trouvons à ce sujet les détails suivants dans un magazine maçonnique anglais :

La plus réservée et la plus cosmopolite des Loges maçonniques du monde se trouvait à Paris, et ce corps reçut sa charte avant la guerre de l'Indépendance américaine. C'est là que Brissot fut reçu Maître Maçon en « due, ancienne et ample forme ». Nous n'insisterons pas sur le personnel de la Loge des *Neuf Sœurs* ; nous nous bornerons à dire qu'on y trouvait quatorze ecclésiastiques, dont neuf appartenaient à l'Ordre des Jésuites. A cette Loge appartinrent aussi Benjamin Franklin, Paul Jones, et elle reçut la visite de Francs-Maçons américains, tels que Thomas Jefferson, Henry Lawrence, Arthur Lee, James Monroe.

L'article continue par des détails sur la carrière politique de Brissot, détails qui se trouvent partout. L'auteur termine par cette phrase :

Il est du grand nombre des Maçons qui périrent par les mains du bourreau.

Il semble plus juste de dire que la Secte fit massacrer plus de profanes qu'elle ne sacrifia des siens.

— Nous lisons dans un journal officiel de la Maçonnerie que Gambetta était Franc-Maçon, et qu'il avait été initié dans une Loge de Marseille.

— Nous lisons dans un organe officiel de la Secte :

« Rousseau appartenait à la Maçonnerie, et cette circonstance ne contribua pas peu à causer préjudice aux Maçons qui étaient découverts dans les pays que Clément XII soumit à l'autorité de l'Inquisition, lorsqu'on pouvait prouver qu'ils étaient en rapport avec Rousseau ».

Juifs

Généralités Internationales. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 17 septembre 1913 :

Chez Israël, le mirage de la Palestine, terre promise, patrie pleurée et désirée avec toute la fougue de la nostalgie exaltée, commence à s'évanouir sous le souffle froid de la réalité. Le dernier Congrès des Sionistes à Vienne a été la dernière tentative des Sionistes pour raviver les espérances juives sous ce rapport. Voyant que le mouvement sioniste a déjà vécu, et que le mouvement territorialiste a fait lui aussi banqueroute, les leaders juifs ont soulevé la question du programme « du jour le jour » pour appuyer le nationalisme juif dans chaque lieu et dans chaque place. Ce mouvement a acquis tout de suite le plus d'adhérents, car c'est le programme traditionnel juif. AIR.

— *Il Risveglio*, 15 septembre 1913, publie sous la signature Dr Véritas l'article suivant, sur les divisions qui existent entre les Juifs orthodoxes et les Juifs novateurs :

Ainsi qu'on le sait, les divergences entre les fils d'Israël sur le terrain religieux continuent à s'accentuer. Pendant que les novateurs suppriment un à un les rites et les dogmes de la foi judaïque, et commencent à s'engager dans les doctrines du rationalisme, du matérialisme, de l'athéisme, les orthodoxes s'attachent de plus en plus fermement aux traditions religieuses de leurs pères. On ne doit pas s'attendre à une fusion entre les deux camps, car ils sont séparés par une distance trop grande.

Ainsi, selon une brochure du Rabbin Rajka, les novateurs commettraient les transgressions suivantes, assez graves pour atteindre les doctrines fondamentales de la religion juive :

1° Ils ébranlent la doctrine sainte de Moïse, la Thora ; — 2° Ils nient la révélation donnée par Dieu sur le mont Sinaï ; — 3° Ils ne croient pas aux peines et aux récompenses données par Dieu ; — 4° Ils n'admettent pas la résurrection des morts ; — 5° Ils profanent le Sabbat et les autres fêtes hébraïques ; 6° Ils ne font pas usage du *tefilin* ; — 7° Ils ne font aucun cas de

la circoncision rituelle ; — 8° Ils n'observent pas dans les familles les lois matrimoniales hébraïques ; — 9° Ils raillent et méprisent les orthodoxes ; ils les représentent aux gouvernements et à l'opinion publique comme des ennemis de toute culture ; — 10° Ils ont emprunté à la religion chrétienne la confirmation et le serment ; — 11° Ils ne maintiennent pas les serments rituels ; — 12° Au lieu de véritables rabbins, ils forment des professeurs de séminaire, qui se soucient peu du véritable esprit juif et de la vie religieuse juive ; ils ne font rien pour les fortifier, et ils ne sont capables que de faire des discours fleuris aux mariages et aux enterrements.

Ainsi qu'on le voit, l'union entre novateurs et orthodoxes ne pourrait se faire que si les novateurs revenaient aux anciennes traditions religieuses du judaïsme ; voici comment notre rabbin formule ces conditions.

1° Abolir les séminaires de rabbins ;

2° Accorder une retraite à tous les rabbins et chantres, actuellement en fonctions, et les remplacer par des orthodoxes ;

3° Supprimer les orgues et les chœurs de femmes;

4° Modifier la forme extérieure et la disposition intérieure des temples conformément aux règles du *Schulchan Arukh*.

5° Célébrer les mariages seulement hors des temples ;

6° Ne citer la Thora qu'en langue hébraïque ;

7° Interdire aux rabbins et aux chantres le port d'aucun ornement pendant les cérémonies ;

8° Interdire qu'il se fasse de nouveau des confirmations dans le temple ;

9° Abolir les statuts établis par le Congrès.

10° Approuver un statut qui prescrive que toute l'institution confessionnelle soit organisée selon les règles du *Schulchan Arukh*.

11° Etablir dans les règlements des communautés confessionnelles que le président, le directeur, et tout membre quel qu'il soit, de la communauté, soit déchu de son poste honorifique, dès qu'il aura fait quelque proposition contraire au *Schulchan Arukh*.

Les novateurs ne veulent rien entendre, les orthodoxes ne veulent rien céder ; il n'y a donc à attendre de ces débats qu'une scission.

Allemagne. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 13 septembre :

Pendant l'assemblée des pangermanistes, à Berlin, le délégué Klaas a demandé avec instance des mesures sévères afin de défendre aux Juifs de Galicie l'émigration en Allemagne. AIR.

Autriche-Hongrie. — Le correspondant de l'Agence *Roma* écrit de Budapest, 20-22 septembre 1912 :

Il n'y a pas à douter qu'un mot d'ordre ait été donné à la secte-synagogue de tracasser judiciairement les journaux qui attirent l'attention du public sur le danger juif. Le mot d'ordre a dû partir du centre juif austro-hongrois. *Le Risveglio*, de Fiume, a été traduit par les juifs devant le tribunal ; le *Glos Narodu*, de Cracovie, a été saisi à la demande du ghetto ; le *Labaro*, de Milan,

est poursuivi par les Juifs à cause de l'affaire Redl, ce qui montre que le coup part de chez nous. Pourquoi? c'est le secret de la Synagogue.

Le vaillant bi-mensuel, *Il Risveglio*, de Fiume, a mérité une haine spéciale de la Secte à cause de ses révélations sur la Franc-Maçonnerie italienne, magyare et judéo-slave. Quand il a touché au crime rituel des Juifs, les confrères de Beilis lui sont tombés dessus. La Cour d'assises de Budapest a été saisie de plainte officielle accusant le *Risveglio* d'avoir atrocement calomnié les pauvres israélites, en publiant une vieille liste des meurtres rituels commis par eux depuis l'an de grâce 425 jusqu'à nos jours. Il faut être vraiment homme du Talmud pour concevoir seulement l'idée d'un pareil procès. Cette liste-là court le monde depuis des années, et personne n'avait osé entrevoir jusqu'ici la matière d'un procès en diffamation contre... l'histoire.

Comme on l'a montré à la Cour d'assises, la liste a été puisée par le *Risveglio* dans le livre « Nella tribudi Ginda » de l'israélite converti Roccadadria, directeur du *Mulo*, livre paru, il y a plusieurs années, en Italie. Cette liste avait été publiée, sauf bien entendu les crimes récents, pour la première fois en langue roumaine, en 1805, par le rabbin Theophytus converti au catholicisme. En 1854, la liste fut traduite en grec moderne, et publiée à Naples par le littérateur Jean de Giorgio. En 1886, elle fut publiée en italien par l'éditeur italien Giacchetti, à Prato, sous le titre : « Le sang chrétien dans les rites hébraïques de la synagogue moderne ». L'étude historique de l'ancien rabbin Theophytus fut traduite, peu à peu, dans presque toutes les langues européennes et jamais il n'y eut de procès. C'est après ces précédents que le procureur royal de Fiume, sur la demande, dit-on, du rabbin local, a engagé le procès contre le journal catholique. L'acquittement a été complet, et la saisie arbitraire déclarée nulle. A remarquer qu'il y avait des Juifs dans le jury. Cette issue d'un procès absurde est vivement commentée par la presse d'ici. Les catholiques se réjouissent de ce succès et se félicitent avec le brave *Risveglio* et son rédacteur, l'abbé Torcoletti, qui soutient vaillamment la lutte contre la secte judéo-maçonnique. AIR.

— *Il Risveglio*, 15 septembre 1913, publie quelques données fort typiques sur l'envahissement de la Hongrie par les Juifs, que nous lui empruntons intégralement :

« En Hongrie, l'élément judaïque ne cesse de s'accroître dans les écoles moyennes et dans les Universités. Ainsi, dernièrement, à Budapest, dans l'Ecole royale supérieure du Ve district, il y avait 217 élèves catholiques, 551 élèves juifs ; au gymnase catholique supérieur de l'Etat, 196 catholiques et 419 Juifs ; à l'école royale supérieure du VIe district, 173 catholiques et 393 Juifs ; au gymnase civil de filles du IVe district, 265 catholiques et 376 juives ; au gymnase *luthérien*, 176 luthériens, 63 catholiques et 342 Juifs. Dans le gymnase de filles l'Orsz., 95 catholiques et 143 juives ; à l'école supérieure de filles de l'Etat et à l'école supérieure de filles qui en dépend, 212 catholiques et 349 juives ; à l'école civique supérieure de filles du IVe district, 265 catholiques et 376 juives. Au gymnase supérieur de l'Etat, dans le VIIe district, 239 catholiques et 669 juifs. Ces chiffres permettent de prévoir ce que sera la Hongrie dans peu d'années.

— Dépêche de l'*Agence Roma*, 23 septembre 1913 :

Après le Congrès sioniste de Vienne, les publicistes juifs se sont réunis pour fonder une *Union internationale des publicistes et littérateurs juifs*. Pendant la réunion, un des membres orgnisateurs sauta à la figure du représentant du journal *Frajnd*, de Varsovie, et, pour montrer devant tout le monde sa haute culture, le souffleta plusieurs fois. La mêlée devint alors générale. AIR.

On ne nous dit pas si cette bataille contribua à fonder l'union internationale ?

Canada. — Sous le titre « Le défenseur de Dreyfus », nous lisons dans la vaillante *Vérité*, de Québec, 13 septembre 1913 :

M. Fernand Labori, bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris, a visité le Canada où il a été fêté. M. Labori est un avocat français de talent, et nous n'aurions rien à dire des discours et des banquets qui marquèrent son passage chez nous, si l'on n'avait pas profité de l'occasion pour saluer en lui le défenseur de Dreyfus et proclamer le *noble courage* qu'il déploya au cours de cette triste et honteuse affaire judiciaire. Il fallait laisser à la Juiverie et à la Maçonnerie le soin de saluer en Maître Labori le sauveur de l'ex-traître de l'île du Diable, dont la secte judéo-maçonnique a fait un martyr des préjugés populaires.

Etats-Unis. — Dépêches de l'Agence *Roma* :

Une assemblée juive a eu lieu à New-York, pour voter des mesures contre le boycottage des Juifs en Pologne russe. Ils considèrent ce boycottage comme beaucoup plus grave pour les Juifs que tous les « pogroms » de Kischinieff, de Bialostok, etc. Les Juifs New-Yorkais invitent leurs coreligionnaires d'Europe à s'unir à eux pour une action commune contre la Pologne qui ne veut pas se laisser saigner à blanc. AIR, 22 septembre 1913.

— Les Etats-Unis, cette terre promise d'Israël, où les Juifs ont envahi le commerce, l'industrie, les universités et l'armée, où ils ont réussi à imposer un président de leur choix, Woodrow Wilson, où ils sont parvenus à faire interdire l'étude du *Marchand de Venise* de Shakespeare, dans les écoles, et sa représentation dans les théâtres, ce pays se réveille et commence à réagir. Le corps des officiers proteste tout haut contre l'admission des Juifs dans l'armée. Certains clubs ne les reçoivent plus, et l'on parle d'édicter des lois contre eux. AIR.

C'est toujours la même chose. Partout où le juif est admis, il abuse tellement de la liberté qu'on lui accorde qu'une réaction devient indispensable. Il en a été ainsi à travers les âges et il en sera de même jusqu'à la conversion finale d'Israël. En attendant, les Juifs font retentir les journaux à leur dévotion de cris contre les prétendues persécutions qu'ils ont souffertes et dont ils se préten-

dent encore victimes là où on ne leur permet pas de brimer les autres.

France. — A propos du crime rituel de Kief, que l'on juge en ce moment en Russie, le grand rabbin de France a communiqué aux journaux la note suivante :

« Paris, 10 octobre. — Au moment où s'ouvre en Russie un procès de prétendu meurtre rituel, qui reproduit l'accusation portée déjà par les païens contre les premiers chrétiens et dont des milliers de Juifs ont été victimes au moyen âge, nous avons le devoir de protester de la façon la plus énergique contre une légende jugée sans aucun fondement par les sommités des différentes Eglises, par les savants et les hommes les plus considérables de tous les pays.

« Nous n'estimons pas de la dignité du judaïsme de le défendre contre une accusation que démentent les prescriptions les plus formelles de notre religion, nos traditions, nos sentiments et toute l'Histoire ; mais nous devons dénoncer devant le monde civilisé et stigmatiser cette tentative de ressusciter une calomnie mille fois confondue, qui est une insulte grossière à la vérité et contraire à une religion qui, la première, a proclamé l'inviolabilité de la personnalité humaine, et doté le monde du précepte saint de l'amour du prochain.

« Pour le rabbinat français : Le grand rabbin de France, A. LEVY.

Sans vouloir entrer dans les détails, il faudrait seulement savoir, pour que l'argument du rabbinat français puisse porter, quel est, pour un juif, le prochain ?

Palestine. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 27 septembre 1913 :

Les Arabes de la Palestine, ayant su les détails du congrès sioniste de Vienne, se montrent très préoccupés. Dans la presse arabe, on ne parle que de cet événement, car les Arabes jugent le mouvement sioniste comme très dangereux pour eux. Pour mieux éclaircir le danger, on a résolu de convoquer un congrès arabe antisioniste. — AIR.

Pologne Russe. — Dépêches de l'Agence *Roma* :

Le directeur de l'arrondissement scolaire de Vilna a recommandé aux directeurs de gymnases privés d'éloigner tous les instituteurs et les institutrices juifs enseignant l'histoire, la géographie et la langue russe. Ils devront être remplacés par des orthodoxes russes. — AIR, 11 septembre 1913.

— Deux assemblées de la jeunesse juive ont eu lieu à Otwock, près de Varsovie, pour s'occuper de la question des néophytes. Le mot d'ordre a été : A bas l'indifférence ! gare aux néophytes. Il a été décidé d'organiser une propagande énergique contre les néophytes! — AIR, 13 septembre 1913.

— Le gouverneur de Vilna vient de faire annoncer à Mgr Michalkiewicz.

administrateur apostolique du diocèse, que la néophyte Jeanne Novigrodzka de Slonim qui, en 1906, s'est fait baptiser et est devenue catholique, apostasie et revient au judaïsme. C'est un de ces cas des fausses conversions de juifs et de juives qui se font baptiser pour arriver à un mariage, à un emploi, etc. L'orthodoxie et le protestantisme en regorgent. Dieu merci, chez les catholiques les cas sont beaucoup plus rares ; mais ils méritent toujours la plus grande attention. — AIR, 19 septembre 1913.

— Le procureur général de Cracovie a fait saisir deux numéros du journal polonais *Glos Narodu*, qui se publie dans cette ville, à cause d'articles qui traitent la question du péril juif. Il est à remarquer que c'est un mot d'ordre international, donné par le tout-puissant Israël d'intimider la presse antijuive par des procès, afin de faire le silence sur le danger juif dans le monde entier. — AIR, 20 septembre 1913.

— *La Croix*, 21-22 septembre 1913, publie l'intéressante lettre ci-dessous de son correspondant particulier en Pologne.

Les Juifs polonais ont suivi avec beaucoup d'intérêt les séances du Congrès sioniste. Plusieurs milliers d'entre eux s'étaient rendus à Vienne pour participer aux travaux de cette réunion. Tous les journaux polonais, sans distinction d'opinion, ont consacré quelques articles à cette grave question.

La Pologne est, en effet, une des régions du monde où les israélites sont le plus nombreux par rapport à l'ensemble de la population, et l'attitude politique des juifs est en ce moment un grave problème pour ce pays. Jusqu'ici c'était le parti des assimilateurs qui était le plus nombreux. Mais depuis quelque temps, le parti sioniste ou nationaliste gagne du terrain. Déjà en Pologne russe, il a été la cause principale d'une réaction antisémite. En Pologne autrichienne, il commence à donner des inquiétudes à ceux qui se préoccupent de l'avenir du polonisme. Parmi les juifs eux-mêmes, les anciens, attachés à leurs traditions, redoutent l'arrivée de ces nouveaux venus qui ne tiennent aucun compte des prescriptions des rabbins orthodoxes et menacent de troubler la paix par leurs rêves étranges.

Une des raisons qui rendent antisémites un certain nombre de Polonais, c'est que les juifs, qui portent tous des noms allemands, subissent trop fortement l'influence germanique. On rencontre cependant des exceptions. Je me souviens, en particulier, d'une conversation que j'avais avec quelques juifs. Nous discutions paisiblement lorsque, brusquement, un de mes interlocuteurs me dit : « Je ne suis pas Allemand. Je vous parle allemand parce qu'on m'a dit que vous parlez plus facilement allemand que polonais. Mais, à la maison nous parlons tous polonais. » L'accent était si sincère que j'en fus frappé. Depuis, j'ai rencontré beaucoup de ces gens « Polonais de confession mosaïque » comme ils aiment à se nommer. Mais il me semble qu'ils deviennent moins nombreux. Beaucoup m'ont paru être assez indifférents au patriotisme. D'autres vont plus loin, et desSionistes prétendent n'être ni Allemands ni Polonais, mais Juifs.

Parmi ces derniers, tous ne vont pas jusqu'à souhaiter la formation d'un

Etat juif. La Palestine est bien loin, et la restauration du royaume d'Israël paraît bien problématique. Ils se trouvent bien en Pologne et veulent y rester. Mais ils prétendent être traités comme une nationalité distincte. Ils réclament des écoles juives plus nombreuses, et même une curie (classe d'électeurs) nationale qui leur assurerait un certain nombre de députés à la Diète. Leur sionisme se transforme et devient une espèce de nationalisme très accentué.

C'est là ce que beaucoup de patriotes polonais ne peuvent admettre. L'Autriche est un pays très favorable à toutes les revendications de ce genre. Le dernier siècle a vu se développer un mouvement nationaliste très vif chez certains peuples, en particulier chez les Tchèques et les Slovènes. Lorsque le docteur Herzl, il y a dix-huit ans, publia sa fameuse brochure sur l'Etat juif, il trouva un terrain admirablement préparé pour ses doctrines. Mais il y a assez de nationalités en Autriche, entre lesquelles les israélites peuvent choisir, sans réclamer la nationalité juive. Le développement du Sionisme risque d'entraîner un mouvement antisémite. Les Juifs seront considérés comme des étrangers. On les boycottera. Et, comme les commerçants israélites, très nombreux, ne peuvent se passer de la clientèle polonaise, ils auront beaucoup à souffrir. Et alors, il ne sera plus vrai de dire, comme on le dit depuis le xve siècle, que la Pologne est le paradis des Juifs.

Russie. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

M. Smolianinoff, directeur de l'arrondissement scolaire d'Odessa, a adressé au Ministère de l'Instruction publique un projet de réforme pour l'enseignement. Il propose, comme le demandent un grand nombre de pétitions, d'accorder aux Juifs le droit d'ouvrir des gymnases spéciaux et de leur interdire, en même temps, l'entrée des autres écoles d'Etat. Ce serait, à son avis, un excellent moyen de préserver la jeunesse scolaire contre l'influence démoralisante de l'élément juif. AIR, 3 septembre 1913.

— Au ministère de la Justice, en Russie, on prépare tous les documents concernant la question du meurtre rituel juif pour les envoyer à Kieff, afin de permettre aux juges d'étudier la question pour le procès contre le juif Beilis, accusé du meurtre du jeune Uchinsky. Ces documents contiennent, entre autres, les traductions de certains passages du Talmud. AIR, 22 septembre 1913.

Suisse. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

L'*Ami d'Israël* donne une statistique des Juifs en Suisse. Il y aurait, selon lui, 19.123 Israélites et 25 communautés juives. 14 d'entre elles sont destinées à la défense de la religion judaïque. Les étudiants juifs de Genève, Lausanne, Berne, Bâle et Zurich ont fondé des sociétés corporatives. Le sionisme est représenté par neuf organisations locales. AIR.

L'Agence *Roma*, 2 septembre 1913, publie l'information suivante :

Le 30 août, les Juifs de Suisse ont fêté solennellement le cinquantenaire

du jour où ils furent reconnus citoyens de la Suisse avec complète égalité de droits. Ils sont admis à toutes les charges publiques, et même dans l'armée il y a de nombreux officiers juifs. Des cérémonies d'actions de grâce ont été célébrées dans toutes les synagogues, et des discours prononcés, où l'on a évoqué les noms des chrétiens qui ont collaboré à cette œuvre d'émancipation. AIR.

— Nous empruntons à *la Tribuna*, de Rome, de Rome, 19 septembre 1913, les détails suivants sur l'histoire des Juifs en Suisse :

On les trouve dans ce pays dès le XIIe siècle, d'abord à Genève. Au XVIe siècle, ils sont déjà répandus dans toute la Suisse, et ils y sont, comme partout, l'objet des défiances et des haines populaires. Il y a des massacres à Vevey, à Chillon, des expulsions partielles, etc.

Les Juifs venus au XVIIe siècle, paraissent avoir émigré d'Allemagne, à l'occasion de la Guerre de Trente ans. Ils sont chassés de partout, excepté des localités d'Endingen et de Lengnau, dont sont sortis les ancêtres des Juifs actuels de la Suisse. Ces deux villes sont situées dans le canton d'Argovie [1].

En mai 1798, le Grand Conseil décida d'accorder aux Juifs les *Droits de l'Homme* ; le 1er juin de la même année, il décida d'abolir les taxes et les tributs qui étaient imposés aux Juifs à raison de leur qualité de Juifs ; ces taxes étaient contraires aux Droits de l'Homme. Mais le Grand Conseil ne put se mettre d'accord sur la question des droits civils et politiques.

En 1804, on décida de s'en remettre sur ce point au vote des Cantons, et presque tous se déclarèrent opposés à cette mesure ; il en résulta que la situation civile et politique des Juifs fut fort différente dans les diverses parties de la Suisse. Ils étaient *libres* dans les cantons français et italiens ; ils étaient soumis à des restrictions légères dans les cantons de Zurich, de Saint-Gall et de Lucerne ; ils étaient au contraire l'objet de grandes rigueurs légales dans les cantons des Grisons, de Schaffouse, de Thurgovie, de Schwyz, de Zug et de Bâle.

Mais il y avait aussi en Suisse beaucoup de Juifs sujets des pays amis de la Confédération, et ces pays exerçaient en leur faveur le droit de protection. Ainsi, en 1851, le Sénat des Etats-Unis refusa de voter le traité de commerce entre les Etats-Unis et la Suisse, à cause des restrictions auxquelles étaient soumis les Juifs américains en Suisse. Les négociations durèrent cinq ans et finirent par établir l'égalité des droits. La Hollande se montra plus énergique encore : en 1862, elle rompit un traité de commerce pour le même motif [2].

Le 3 mars 1862, Zurich accorda aux Juifs l'égalité des droits civils et politiques ; le 15 mai de la même année, ce fut le tour du canton d'Argovie, mais la mesure ne devint générale que le 28 août 1863. Cette même année 1863 et la précédente, le gouvernement français, profitant des négociations pour

1. Pays d'où sont, dit-on, originaires les Reinach, dont nous avons l'honneur de posséder en France trois spécimens, Théodore, Salomon et Joseph.
2. Cette influence juive, si puissante, est curieuse à souligner.

un traité de commerce, avait fortement pesé sur le Conseil fédéral pour obtenir l'émancipation des Juifs. M. Dubo déclara au Bundesrat, qu'il s'agissait d'une question de principe, de l'opposition entre l'esprit médiéval et l'esprit moderne. L'émancipation des Juifs, toutefois, n'était pas entière. Ce fut seulement en 1874 qu'elle s'étendit à la liberté du culte.

Libéralisme

Généralités internationales. — Nous lisons dans les *Cahiers Romains*, 21 septembre 1913, Carnet de la Presse :

Quelques journaux se sont occupés de la relation sur le Congrès catholique allemand de Metz parue dans la *Civilta Cattolica* du 6 courant. Cette relation était rédigée pour louer la « paix de Metz » et par conséquent, elle partait en guerre contre les catholiques intégraux. Car, pour les gladbachistes, la paix c'est le garrotage des intégraux. Oubliant d'être « romains » là où ils devraient l'être, les démo-libéraux interconfessionnalistes, etc., se souviennent seulement de ces Romains, dont le Caractacus de Tacite disait qu'ils se vantaient de faire la paix quand ils faisaient le désert : *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant* ».

Nous devons constater avec regret que de grandes revues des RR. PP. Jésuites, telles les *Etudes*, les *Stimen aus Maria Laach*, la *Civil'a Cattolica*, le *Przeglad Powszechny*, adhérant plus ou moins ouvertement à la direction de München-Gladbach, aident celle-ci à faire la paix de Caractacus. AIR.

M. l'abbé E. Barbier écrit à ce sujet dans *La Critique du Libéralisme*, 1er octobre 1913, p. 907, sous le titre *La Civiltà* et les catholiques intégraux :

La *Civiltà*, oui, la *Civiltà*, fondée par la Compagnie de Jésus sous l'inspiration de Pie IX pour être un rempart des directions du Saint-Siège et qui a noblement, brillamment, rempli ce rôle en mainte occasion, la Civiltà se livrant aujourd'hui à une attaque déclarée, gratuite, injurieuse, contre les catholiques dits « intégraux », voilà un fait singulièrement symptomatique et, disons-le, parce que cette protestation est nécessaire, une attitude singulièrement déplacée de la part d'un tel organe.

La célèbre revue avait déjà causé, en plus d'une circonstance, quelque mécompte aux adversaires du libéralisme dans ces dernières années....

Un certain nombre d'hommes, de journaux ou de revues, se sont dévoués à soutenir, à défendre, dans leur intégralité, les directions du Saint-Siège. Ils s'appellent noblement, et les opposants les nomment avec ironie « catholiques intégraux »... Et ce sont ces défenseurs du Saint-Siège que la *Civiltà*, le plus ancien et le plus illustre représentant du catholicisme intégral, se plaît à dénoncer aujourd'hui « in globo » comme causes des divisions et fauteurs de trouble !

De son côté, M. Henri Merlier écrit dans la *Vigie*, 25 septembre 1913, sous le titre « Les *Etudes* et la Semaine sociale de Versailles ».

Pendant que de l'autre côté des Alpes, la *Civiltà cattolica*, par une injuste généralisation, s'en prenait aux catholiques romains intégraux, plus près de nous, de ce côté-ci, les *Etudes* couvraient d'éloges sans réserve, les orateurs de la *Semaine sociale* de Versailles. Faut-il ne voir là qu'une fâcheuse coïncidence ? Ou bien la double et logique manifestation d'un esprit plus fâcheux qu'on dit s'être glissé depuis plusieurs années dans une importante fraction de la Compagnie de Jésus et qui, s'il continuait à s'affirmer avec cette activité, ne serait pas sans ébranler peut-être la vieille réputation d'intransigeance de ceux qu'on appelait jadis avec tant de raison les *grenadiers du Pape ?*

Nous ignorons quelle réponse il convient de faire à cette question. Mais le fait est là, dans sa brutalité. Les *Etudes* n'ont rien trouvé à répondre aux discours de Versailles ! Elles n'y ont rien vu, rien, rien, qui fût de nature à inquiéter, car nous ne pouvons évidemment considérer comme une *réserve* de fond, digne d'être retenue, le reproche — unique d'ailleurs — adressé par les *Etudes* au P. Sertillanges d'avoir, au cours de sa première leçon, employé « des termes trop généraux ».

Tout était-il donc parfait ? N'a-t-il été vraiment exposé, à la dernière *Semaine sociale*, qu'une doctrine sans mélange et que nous puissions tous faire nôtre sans scrupule ?

Hélas ! s'il ne fallait qu'une preuve que des paroles à tout le moins contestables y furent prononcées, la brochure dans laquelle Mgr Gibier vient de réunir ses trois leçons sur « les Responsabilités du Clergé français » nous la fournirait. Ouvrez, en effet, cette brochure, mon Révérend Père, et cherchez-y ces déclarations que vous aviez pu lire comme nous, à ce moment-là, dans les comptes rendus publiés par les journaux : « Ce que je vais dire est une énormité, je le dirai quand même. Si mes paroles pèchent au point de vue théologique, les trois évêques qui sont à cette tribune me reprendront : la propagande de la bonne presse pour le prêtre qui a charge d'âmes est une obligation aussi importante, aussi grave, aussi nécessaire que de lire le bréviaire, d'enseigner l'Evangile et d'administrer les sacrements ». Ces affirmations, vous ne les trouverez plus dans la brochure de Mgr Gibier. L'Evêque de Versailles — et ce n'est pas manquer de respect à Sa Grandeur que de le constater — a jugé qu'il était plus sage de ne pas les y maintenir.

Cette suppression — sans parler de certaines retouches — ne constitue pas aux yeux du P. Henri du Passage une preuve suffisante ?...

Mais *la Semaine sociale* de Versailles a eu beau avoir un excellent article du P. Henri du Passage. Nous ne pouvons oublier que l'*américanisme* en avait eu un moins bon jadis du P. Hippolyte Martin. Nous sommes presque tentés de regretter ce temps-là. Ah ! qui donc nous rendra les fermes et intransigeantes *Etudes* d'autrefois !

Hélas, l'esprit de la Compagnie de Jésus, au moins en certain pays, semble avoir subi de grandes et bien peu avantageuses modifications depuis l'époque à laquelle M. Henri Merlier fait si heureusement allusion. Que de choses ces vieux et savants Pères auraient péniblement souffertes! Toutefois, il n'y a pas lieu de désespérer, et

la note suivante parue dans la *Vigie*, 2 octobre 1913, semble indiquer que bien des choses vont peut-être rentrer dans le droit chemin. Cela commence par l'Italie. Espérons que la France ne sera pas oubliée, et que nous verrons enfin cesser certains scandales, appuyés sur de non moins déplorables protections, au grand détriment des âmes droites et simples. La vaillante *Vigie* écrit :

C'est avec chagrin que nous avions dû relever, depuis quelque temps, les écarts de plume de l'excellente revue romaine, la *Civiltà cattolica*. Une nouvelle nous arrive, qui fait heureusement espérer la fin de cruels malentendus. Le R. P. Chiaudano vient d'être nommé directeur de cet organe vénérable, en remplacement du R. P. Brandi, souffrant depuis quelques mois...

Jadis provincial à Turin, le R. P. Chiaudano était hier encore directeur du séminaire des Pères Jésuites à Chieri et Chieri est l'une des résidences de l'illustre Compagnie restée le plus manifestement fidèle à l'esprit de saint Ignace et à de glorieuses traditions...

Nul doute, par conséquent, que le R. P. Chiaudano, dont l'intransigeante fermeté est aussi notoire que la haute culture et la prudence, ne donne à toute la presse catholique romaine l'exemple de vaillance, d'intégralisme et de haute tenue, dont ses écrits nous ont proposé la leçon.

Le *Corriere della Sera* fait remarquer, au sujet de cette nomination : « C'est le Pape qui a choisi le P. Chiaudano pour directeur de la *Civiltà cattolica*. En effet, bien que le général des Jésuites nomme à toutes les autres charges de la Compagnie, le Souverain Pontife s'est toujours réservé le choix du directeur et des autres rédacteurs de la *Civiltà cattolica*, ce qui met en relief l'importance de cette revue qui fut toujours un des organes les plus autorisés du Vatican ».

Aussi, est-ce de tout cœur que nous joignons nos félicitations et nos vœux à ceux de l'élite de la catholicité. La *Civiltà cattolica* revivra les beaux jours de Pie IX ; ses collaborateurs, le P. Casoli, le P. Rosa, le P. Brunelli, le P. Leanza, etc., recueilleront tout l'héritage des premiers fondateurs ; le P. Biederlack portera ailleurs ses fantaisies ou mieux encore appliquera son talent à de plus opportunes besognes. Ce n'est plus là qu'on parlera avec dédain des catholiques « cosidetti integrali ». Il faudrait avant d'y parvenir, déchirer un à un les chapitres d'*Il giornalismo cattolico*.

France. — Le correspondant parisien de l'Agence *Roma*, après avoir parlé de l'attitude de l'administration des Postes et Télégraphes, à propos des mentions inscrites sur les correspondances et contenant des notes injurieuses pour le catholicisme, et après avoir relevé certains commentaires de la presse gouvernementale sur la circulaire du ministre de la Marine autorisant, à l'étranger, les cérémonies du Vendredi-Saint, écrit, à la date du 18 septembre, feuille du 20 septembre 1913 :

Cependant, ces expériences renouvelées n'arriveront, pas plus que la circulaire Barthou et les récentes expulsions, à faire revenir nos politiciens li-

béraux de leur appétit d'enthousiasme et de servitude. Encore une fois, c'est leur mentalité, à ces lamentables parlementaires, dont M. de Gailhard-Bancel entreprend en vain la défense. Et nous voyons avec stupeur l'un des plus éloquents et des plus illustres, M. de Mun, dont l'accent sonne de plus en plus faux, s'appliquer dans *l'Echo de Paris* à expliquer à ces persécuteurs comment ils pourraient s'y prendre, malgré leurs récentes protestations, pour tirer quelque chose du Vatican sans être le moins du monde tenus aux justes réparations : « Le rétablissement de l'ambassade au Vatican est une chose, dit-il, et l'affaire du Concordat en est une autre. Laissez donc l'Eglise réclamer contre la Séparation, mais vous avez besoin de Rome, à cause du Maroc, de notre Protectorat dans le Levant, etc... Causez du moins avec le Pape de nos affaires ».

Si bien que, si la malveillance astucieuse du Gouvernement se décidait par hasard à cette pure manœuvre, — en s'excusant près de *l'Homme libre* et du public sur l'exemple du Tzar ou du Sultan —, sans doute, on verrait plus haut que jamais ces paladins s'applaudir « nationalement » de cette « victoire » au nom de la France très chrétienne... AIR.

M. de Mun écrit dans l'*Echo de Paris*, 19 septembre 1913, ce qui explique bien des choses :

Mon ralliement est blindé, ayant subi, sans avarie, l'épreuve de son ministère (ministère Clémenceau), et je continue à le pratiquer, en bon et fidèle catholique, usant ainsi d'une liberté civique, dont le Pape, bien loin d'en interdire l'exercice, encourage tous les fidèles à se servir, ralliés ou non, pour conquérir justement la liberté religieuse que leur refuse l'ancien président du Conseil.

Quand on a été mêlé aux luttes politiques et religieuses d'il y a trente ans, c'est toujours avec une profonde tristesse qu'on enregistre de pareilles déclarations sous une telle plume.

Libre-Pensée

Allemagne. — Nous empruntons à l'excellente *Gazette de Liège*, octobre 1913, les lignes suivantes qui nous éclairent sur la valeur morale des recrues de la Libre-Pensée, transfuges de l'Eglise catholique :

Parmi les plus fougueux anticléricaux d'Allemagne, figure l'ex-jésuite, comte Paul Hoensbroech. Depuis son apostasie, ce misérable n'a cessé d'insulter et de calomnier l'Eglise où il a grandi, l'ordre religieux où s'est passée sa jeunesse. Pendant ces vingt ans, les Jésuites ne répondirent pas un mot à ses impudentes attaques. Mais ils viennent de briser enfin ce long silence. L'un d'eux, le P. von Nostitz-Rieneck a publié, ces jours derniers, un volume intitulé : « Le comte Hoensbroech. Sa fuite de l'Eglise et de l'Ordre. Ce qu'il quitta et ce qu'il perdit ».

L'auteur a fait de son triste héros une analyse psychologique très serrée.

Ce qui apparaît surtout dans l'âme de Hoensbroech, c'est la vanité, la versatilité et la fausseté. Ces vices sont chez lui, si manifestes, qu'ils doivent le discréditer auprès de tout homme de bonne foi, quelle que soit sa croyance.

Coup sur coup, en juillet et en septembre 1892, paraissaient sous la signature du P. Hoensbroech, un article et un livre bourrés d'attaques contre le protestantisme libéral, et où la foi catholique en la divinité du Christ était vigoureusement défendue. Or, quelques mois plus tard, l'auteur quittait la Compagnie de Jésus, et, en 1893, il publiait un écrit intitulé « Ma sortie de l'Ordre des Jésuites » et prétendait avoir depuis longtemps perdu la foi. Ainsi, de son propre aveu, c'était contrairement à ses convictions qu'il soutenait ses thèses de l'année précédente. Quelle estime mérite donc un personnage capable d'une telle tartuferie ?

Non moins caractéristiques que la mentalité de l'apostat sont ses variations de jugement sur la congrégation à laquelle il appartint. Dans son livre de 1893, immédiatement après sa rupture, il écrit : « L'Ordre des Jésuites est une institution admirable et grandiose, un organisme d'une unité, d'une vigueur et d'une complexité étonnantes. Ses objectifs sont les plus vastes et, étant conformes aux directions du christianisme, les plus nobles et les plus élevés, dignes d'enthousiasme et d'éloge. Cela, je ne l'ai jamais méconnu et je ne le méconnaîtrai jamais ».

Les années passèrent. En 1909, Hoensbroech publie son autobiographie : « Jésuite pendant 14 ans ». Et on y lit cette phrase odieuse : « L'esprit de l'Ordre des Jésuites est l'esprit de domination, l'esprit de mensonge et de tromperie, d'égoïsme illimité, l'esprit de cupidité visant les biens de l'homme et plus encore sa liberté et son indépendance, l'esprit de l'irréligion et de l'antichristianisme ».

Comment expliquer cette volte-face dans les appréciations de l'ex-Jésuite ? C'est ce que se demande le P. von Nostit Rieneck. Les études historiques de Hoensbroech l'y auraient-elles conduit ? Mais il n'y a chez lui nulle trace de sérieuses et impartiales recherches. Ses derniers jugements sur les Jésuites ne s'expliquent que par ce ferment de haine qui se développe chez tous les apostats et les mène peu à peu au délire de l'anticatholicisme. Hoensbroech en est arrivé à écrire : « Je serais un misérable sot, si je ne haïssais pas l'Ordre des Jésuites ». Les membres de la célèbre Compagnie sont en droit de trouver que la haine d'un tel renégat honore ceux qui en sont l'objet. ALB. DESSART.

ESPAGNE. — Nous empruntons ce qui suit à un périodique maçonnique officiel :

La Ligue Espagnole pour la défense des Droits de l'Homme. Association importante qui a pour but de veiller dans notre pays au respect des droits inhérents à la personnalité humaine, a distribué à profusion la circulaire suivante :

Mon cher monsieur, — Lorsqu'a été posée, en avril dernier, la question relative à l'enseignement du Catéchisme dans les Ecoles, il s'est formé à Madrid une Commission dans laquelle étaient représentés tous les dissi-

dents de la religion officielle de l'Etat, tels que les Evangéliques, les Israélites, les Anticléricaux, les Libres-Penseurs, etc., ainsi que des délégués des Maçons, et de tous les partis politiques qui ont inscrit dans leur programme la liberté de conscience. Cette commission a provoqué à Madrid et dans les provinces la tenue d'un grand nombre de réunions publiques, de soirées, de conférences, de manifestations dans lesquelles s'est révélée, en forme légale et avec une force imposante, l'opinion libérale de toute l'Espagne.

Afin d'empêcher que les énergies suscitées et déployées dans cette campagne, qui eut un caractère purement occasionnel, se stérilisent faute d'application, la Commission s'est demandé quelle serait la forme la plus propre à cristalliser (*sic*) ces instruments d'action, afin qu'ils travaillent d'une manière continue à faire respecter non seulement la liberté de conscience, mais encore ces droits de la personne humaine qui sont regardés comme inviolables dans tout le monde civilisé.

A cette fin, s'est formé le projet de constituer en Espagne une Association de caractère national, qui prendra pour titre *Ligue Espagnole pour la défense des Droits de l'Homme*, et qui tiendra son nom et son organisation, des Associations analogues qui existent à l'étranger, Associations avec lesquelles elle devra entretenir des relations continuelles et directes.

Les partis politiques, les sectes religieuses et autres Associations humaines se proposent des fins multiples et complexes qui occupent parfois la vie entière de leurs adeptes, ou tout au moins exigent leur collaboration à de nombreux problèmes de l'évolution sociale (politique, économique, éducatrice, etc.). Au contraire, la *Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme* bornera ses efforts à poursuivre un but déterminé, qui intéresse également les hommes de religions diverses, les individus, les groupes de tous genres, car elle a précisément pour but la défense des droits individuels inhérents à la personnalité humaine, qui, quoiqu'étant antérieurs à toute législation, à toute convention sociale, n'en sont pas moins, par antonomase, déclarés inaliénables, déclarés supérieurs à toute législation, droits qui se fondent historiquement sur les principes de justice communs à tous les peuples civilisés.

La *Ligue* se propose uniquement la défense du droit et ne vise en aucune manière à la conquête du pouvoir, et en cela elle se distingue entièrement de tout parti politique. La *Ligue* est donc une association en dehors de tous les partis, et placée entre tous et au-dessus d'eux tous. A son œuvre peuvent concourir tous ceux qui tendent au but concret d'affirmer et d'étendre lesdroits de l'homme, sans renoncer à leurs liensd'école, de religion, de drapeau politique.

Pour la même cause, la *Ligue* a un caractère international, car les droits de l'homme, dont elle assume la défense,sont précisément considérés comme faisant partie du droit de toutes les nations européennes et de leurs colonies émancipées. De plus, la *Ligue* tend à *européaniser* notre Espagne, en l'incorporant à la vie moderne de l'Europe, ce mot étant entendu non point dans le sens géographique, mais dans le sens de culture et de civilisation. Pour marquer cette interprétation, elle a adopté la même dénomination que portent les Ligues analogues de France, de Belgique, et autres nations,

et on travaillera activement à resserrer nos relations avec les Associations similaires établies.

Les fins de la présente *Ligue* peuvent être résumées ainsi. Son objet est :

1° *Défendre les libertés publiques*, et surtout *la liberté de conscience* ; 2° aider à la conquête des droits qui, étant le patrimoine commun de tous les peuples de l'Europe civilisée, n'ont cependant pas été inscrits dans notre législation ; 3° se consacrer à la défense permanente de tous les droits inscrits dans nos Codes ; 4° apporter son aide à tous ceux de ses affiliés auxquels leurs idées attireront des persécutions et des mauvais traitements ; il sera formé pour cela un Corps de juristes (*Cuerpo de Letrados*) qui les défendront devant les tribunaux, et engageront en leur nom les procès nécessaires.

La cotisation est fixée à cinq pesetas par an. Les fonds de la Société seront employés, partie à la propagande des idées qui sont ses principes fondamentaux,par le moyen de meetings, conférences, soirées, publication de tracts, de journaux, de livres, de brochures, etc., partie aux frais nécessités par les procès qu'il faudra engager contre les violateurs des libertés publiques et des droits individuels.

Pour faciliter l'entrée dans cette *Ligue* des personnes qui sont déjà en communauté d'idées avec elle, et qui pourraient être retenues par des motifs d'économie, on admettra les adhésions collectives des sociétés qui le demanderont.

L'organisation sera étendue graduellement aux provinces, et, lorsque l'occasion favorable se présentera et que les travaux seront avancés, on convoquera à Madrid une Assemblée générale de la *Ligue*, assemblée qui sera tenue par la suite, périodiquement, dans les divers chefs-lieux des provinces, afin de réveiller dans toute la nation l'esprit libéral, progressif et moderne,d'entretenir et d'activer les courants d'opinion qui se forment de tous côtés en Espagne. Notre pays ne doit pas continuer à rester une exception parmi les peuples civilisés.

Si vous adhérez aux projets exposés dans la présente circulaire, nous vous prions de signer le bulletin qui y est joint et de l'envoyer au *Cercle Fedéral, Calle del Horno de la Mata*, 7, et, en même temps, nous vous engageons à faire la propagande la plus active et la plus efficace en faveur de la *Ligue Espagnole pour la Défense des Droits de l'Homme*. Nous vous enverrons le Règlement dans le plus bref délai.

Dans l'espoir que votre amour de la liberté et du progrès vous portera à nous accorder votre concours, nous sommes, etc..

Voici quelques-unes des signatures qui accompagnent cette circulaire datée de juillet 1913 :

Victor Gallego, Jorge Fliedner, Miguel Morayta, Luis Simarro, Segismundo Pey Ordeix, Rodrigo Soriano ; Eduardo Barriobero ; Alejandro Lerroux ; Antonio Lopez del Villar.

Ces signatures occupent toute une colonne du périodique que

nous avons sous les yeux ; et, sans doute, on y retrouverait tous les noms connus de la Maçonnerie et de la Libre-pensée espagnoles.

FRANCE. — *La Lanterne*, 12 septembre 1913, publie la note suivante signée de M. Edgard Lynch, *secrétaire général de la Fédération de Libre Pensée de Seine-et-Oise :*

J'ai dit déjà dans *La Lanterne* [1] combien il nous a paru regrettable que la question relative au projet « Brard » ait été exclue du Congrès de La Rochelle, alors que les Cercles civiques ont fait à son sujet une campagne des plus louables.

Si nous proclamons à tous les vents que nous sommes résolus à défendre l'école laïque, il faut cependant abandonner nos promesses, toutes platoniques, pour entrer enfin dans la réalité de l'action.

Dans ces conditions, il semble tout naturel d'examiner les projets qui sont déposés, depuis si longtemps hélas ! afin de prendre parti dans cette campagne dans laquelle nous devons compter plus sur notre action que sur celle des pouvoirs publics dont nous avons pu apprécier toute l'inertie.

Ou le projet Brard est bon, et, dans ce cas, il est de notre devoir de le soutenir devant l'opinion publique, ou bien il est mauvais, et, dans ce cas, notre silence est coupable. Enfin, il se peut que quelques modifications soient nécessaires, et, dans ce cas, c'est encore nous qui devons les signaler.

Agir autrement, mais ce serait persévérer dans une inactivité qui a failli nous être fatale.

C'est dans cet esprit que j'ai également annoncé que la Fédération de Seine-et-Oise, qui ne recule devant l'examen d'aucune idée, se prononcerait dans son assemblée du 21 septembre sur le projet Brard.

Or, mardi dernier, le groupe de Versailles a cru bon de donner, lui aussi, sa manière de voir à ce sujet ; il en a fait l'objet d'un « ordre du jour » dont voici le texte, et qui sera soutenu par le bureau fédéral auprès des délégués de Seine-et-Oise.

« Le groupe de Versailles, considérant :

Que les menaces lancées par le clergé catholique contre les manuels et l'enseignement donné dans les écoles laïques constituent un grave danger pour le régime républicain, danger d'ailleurs dénoncé dans la presse par Anatole France ;

Que les républicains en général et les libres-penseurs en particulier, ont le devoir de s'opposer énergiquement aux menées cléricales et de rechercher les moyens propres à faire échec aux ennemis de la démocratie sociale ;

Que les républicains sont divisés sur le principe du « monopole de l'enseignement », mais que le projet Brard offre un moyen terme, qui peut donner satisfaction à tous ceux qui sont d'avis de défendre avant tout les enfants de nos campagnes contre l'emprise et la pression abusives des curés et des châtelains ;

Exprime le regret que le projet Brard n'ait pas été mis en discussion au

1. Voir *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 20 septembre 1913, p. 3457.

Congrès de La Rochelle et invite tous les groupes et fédérations de France à le soutenir devant l'opinion publique, ainsi qu'auprès des élus républicains.

Ai-je besoin de dire que, depuis très longtemps déjà, la Fédération s'est montrée favorable au projet Brard, et que ce texte aussitôt agréé, le bureau fédéral en saisira « l'Union fédérative », qui sera mise en demeure de se prononcer à son tour, ce qui semble autrement urgent, avant la rentrée des Chambres, que la création des « deux grandes commissions permanentes », dont le fonctionnement sera excellent... surtout si on ne leur demande rien, et dont la composition — *bis repetita placent* — leur permettrait aisément de n'en faire qu'une seule ?

M. Ed. Lynch revient sur le même sujet dans le numéro du 17 septembre :

Que nos amis y prennent garde ! Parce que le projet Brard n'avait pas l'heur de lui plaire, Ferdinand Buisson, de sa propre autorité, en a écarté la discussion de l'ordre du jour du Congrès. Demain, par le même procédé, l'Union devra également écarter de son programme tout ce qui n'aura pas reçu la « haute approbation » du président d'honneur de l'Association des Libres-Penseurs de France.

Ainsi, quittant avec joie l'Eglise romaine, nous retombons aussitôt dans la « Chapelle » de l'anticléricalisme sectaire, parce que trop doctrinal !

Nous qui avons signalé l'erreur des groupements qui, comme l'Association, laissent pénétrer dans leur sein des gens qui n'offrent pas plus de garanties aux libres-penseurs que les adhérents aux comités politiques, et parmi lesquels se glissent aisément des gens tout à la dévotion de l'adversaire.

Nous voyons aujourd'hui les représentants de ce groupe négliger de leur propre aveu les désirs de la pluralité des instituteurs et institutrices, tous acquis au projet Brard et qui doivent pourtant avoir quelque compétence en la matière et dans la manière dont ils peuvent être le mieux défendus contre les attaques des cléricaux.

Et quelle objection nous apporte-t-on ? Infiltration du monopole de l'enseignement... soit atteinte à la liberté !

Il faut être logique et poser la question à froid, sans excès de sentimentalité. Que veulent nos adversaires ? Nous le savons parfaitement : le retour au *monopole de l'enseignement religieux !*

Monopole contre monopole, vous nous permettrez de préférer le monopole de l'Etat laïque !

Et puis, ne vous en déplaise, il y a assez longtemps que nous nous faisons berner et battre avec notre programme quelque peu *usagé* de défense laïque ! Imitons donc nos adversaires, puisqu'ils s'en trouvent bien ; quittons dès maintenant la défensive et inscrivons à notre programme ces mots, qui de plus en plus s'imposent :

La libre-pensée française pratiquera désormais l'*offensive laïque*.

Edgard LYNCH,

Secrétaire général de la Fédération de Libre-Pensée de Seine-et-Oise.

— Nous lisons dans *le Rappel*, 7 octobre 1913 :

Hier matin, conformément à la tradition nouvellement instituée, une délégation de l'*Association Emile Zola* s'est rendue aux « Catacombes » du Grand Palais pour déposer une palme devant la statue du maître enseveli à six pieds sous terre. Sur le ruban nouant la palme, cette inscription : *A Zola, ses fidèles.*

Paul Brulat prononça devant la statue quelques mots émus. Puis les délégués s'en allèrent rejoindre les pèlerins de Médan.

Le train de 1 h. 26 de Paris emportait plus de cent pèlerins à Villennes, et des voitures nombreuses transportèrent à Médan amis et invités que Mme Emile Zola reçut, entourée des enfants du maître.

La maison de campagne et le parc de la famille Zola, transformés en pouponnière et remise à l'Assistance publique, étaient trop petits pour recevoir la foule des admirateurs de l'auteur de *J'accuse.*

On remarquait parmi les nombreux assistants à cette manifestation : MM. Beauvisage, sénateur, délégué et président de la Ligue d'action et de défense laïques ; Besnard, secrétaire général de la Mission laïque ; Edmond Daube, délégué de la Libre Pensée ; Rosenstock, des Jeunesses républicaines ; Berthomieux et Barthe, des Jeunesses laïques , Lamoureux, président de la Fédération des étudiants républicains ; citoyenne Piem, des Féminités laïques. Parmi les personnalités reconnues: général Percin, Alfred Bruneau, Duret, Frantz-Jourdain, Fabius de Champville, Fasquelle, etc.

Dans le parc où s'élève aujourd'hui la statue de Zola, de nombreux et enthousiastes discours furent prononcés. *Paul Brulat*, l'ami de la famille, excuse MM. Leblond, retenu à Nevers, à l'inauguration de la statue de Renard; Havet, Loyson, surmené et tenu au repos en province, et enfin M. Caillaux, qui a vivement regretté de ne pouvoir assister à la cérémonie, mais a tenu à écrire à l'assistance toute sa sympathie.

Les autres discours ont été prononcés par M. Ernest-Charles, le critique littéraire; M. Meister, au nom d'un groupe d'universitaires; Barthe, des Jeunesses laïques.

— *Le Rappel*, 7 octobre 1913, publie le compte rendu suivant :

Tout dernièrement s'est tenu, au Teil, le Congrès annuel de la Libre-Pensée ardéchoise, sous les auspices du Comité de la Fédération et de la société locale.

Des délégations venues de tous les points de l'Ardèche ont été reçues à la gare par la commission d'organisation. A neuf heures, les délégués se sont réunis en Congrès dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, agréablement décorée et mise gracieusement à la disposition des congressistes, par M. le maire du Teil, à qui nous adressons nos plus vives félicitations.

Le camarade Chabal, de Privas, est nommé président de séance. Le secrétaire général expose la situation morale de la Fédération, résume son œuvre et les résultats obtenus. Son rapport est approuvé, ainsi que les comptes de gestion du trésorier fédéral.

La discussion des vœux, aussi importants que nombreux, se fait avec méthode. Les conclusions soumises par leurs rapporteurs sont adoptées. L'étude des nouveaux statuts fédéraux occupe longuement les congressistes. La séance est levée à midi.

Les Libres-Penseurs se rendent à l'hôtel Bouvier, où un succulent repas est servi. Au champagne, le nouveau président de la Fédération, M. Henri Marfoure, du Pouzin, remercie tous les délégués présents de l'honneur qu'ils lui font en le mettant à la tête de la Libre-Pensée de l'Ardèche, et il les assure de tout son dévouement pour donner à l'organisation départementale l'essor et les résultats que nous en attendons. Après lui, le sympathique M. Brun, secrétaire général de la Libre-Pensée de la Drôme, prend la parole et adresse aux Libres-Penseurs ardéchois, un cordial et fraternel salut. Des camarades drômois s'élèvent contre la politique actuelle, dont l'orientation inquiète avec juste raison tous ceux qu'anime un esprit résolument laïc et démocratique.

La série des toasts est close par quelques paroles du citoyen Clausse, du Rhône, et enfin par le camarade Martin, de Vals, qu'on trouve toujours, malgré ses 80 ans passés, alerte, gai et sans cesse sur la brèche pour la Libre-Pensée.

A trois heures, les congressistes se rendent à la mairie pour entendre le conférencier, le citoyen Clausse, qui définit, en un langage clair et prenant, la Libre-Pensée et le Libre-Penseur. Il est fort applaudi.

A cinq heures, les délégués venus des régions éloignées se dirigent en hâte vers la gare, emportant de cette journée le salutaire réconfort d'une action toujours plus suivie et plus fructueuse et devant placer notre Ardèche au premier rang des départements où les idées de liberté, de justice et de vérité seront justement soutenues et défendues.

— Le huitième Congrès des sociétés de Libre-Pensée de la Haute-Marne se tiendra à Langres, le 5 octobre prochain, sous la présidence de M. Beauquier, député du Doubs.

Le Congrès, qui aura lieu de neuf heures et demie à midi, salle des adjudications de l'Hôtel de Ville, sera suivi d'un banquet.

Le prix de la cotisation est fixé à 4 francs ; les dames sont admises.

A la suite de ce banquet, une grande conférence publique sur Diderot sera faite au théâtre, par les citoyens F. de Pressensé et Gustave Hubbard.

— Nous lisons dans le *Rappel*, 1er octobre 1913 :

Union Fédérale de la Libre-Pensée Française et des Colonies. — C'est le titre qui a été donné à la nouvelle Union constituée au Congrès de La Rochelle [1].

Lors de la constitution du bureau, notre ami Edmond Bazire a été élu secrétaire général. Adresse : 9, rue des Capucins, Rouen.

1. Voir les statuts, *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 20 septembre 1913, p. 3346.

Trésorier : E. Marielle, à Sarcus (Oise).

Secrétaire à la propagande : A. Tellier, avocat, Lille. Adjoint : E. Noël, Limoges.

Secrétaire d'administration : P. Dobelle, 98, boulevard de l'Hôpital, Paris.

— *Congrès de l'Eure.* — La Fédération des Libres-Penseurs de l'Eure se réunira en Congrès départemental le dimanche 19 octobre, à Evreux. Notre collaborateur et ami, le docteur Félix Wagner, est le président de cette Fédération.

— Nous lisons dans la *Stampa*, de Turin, 21 septembre 1913 :

Dans les pays latins qui ne possèdent pas encore de *Settlements* (colonies) se manifestent bien des indices d'un monarchisme d'inspiration laïque et non-confessionnelle, à en croire ce que dit un article paru dans le *Cœnobium*. Parmi les cénacles organisés, grâce à l'initiative de cénobites laïques, on peut citer l'Abbaye de Pontigny, acquise par le professeur Paul Desjardins, qui, après avoir créé à Paris les *Entretiens Libres*, a songé à les compléter par une œuvre matérielle. Ces *Entretiens Libres* consistent en décades, allant de la fin de juillet à la fin de septembre, pendant lesquelles des hôtes, logés à des conditions fort modiques, trouvent à l'Abbaye un repos fécond pour l'esprit. Pendant ces Entretiens, on étudie des questions importantes, comme on en jugera par un programme récent : *Le sentiment de la justice, l'Art et la vie d'autrefois, la Vie religieuse, Poésie contemporaine, la Vie ouvrière d'aujourd'hui, les Droits de la nationalité, Défense nationale et impérialisme, Education, Ecole inférieure et Ecole de haute culture, La Grande espérance* (Messianisme, règne de Dieu, aspirations sociales modernes, et réformateurs révolutionnaires).

Ainsi qu'on l'a dit, il y a des *cenobia* laïcs et non-confessionnels en Angleterre ; ils servent de lieu de réunion à des philosophes et à des théosophes de tendance bouddhiste. Un couvent de cette sorte, mais plus original encore, est celui d'Ascona, où vivent à demi-nus, astreints au régime végétarien, les *hommes de la Nature*, tel est le nom qu'ils se donnent. Les *naturistes* d'Ascona sont un objet de curiosité et de divertissement pour les gamins du pays.

— Le *Rappel*, 2 octobre 1913, publie la note ci-dessous :

Paris, 1er octobre. — Le bureau de l'Association des Libres-Penseurs de France est réuni pour désigner ses délégués au Congrès de Lisbonne.

Cette Association compte parmi ses adhérents, outre une centaine de députés ou sénateurs, un grand nombre de notabilités appartenant aux Sciences, aux Lettres et aux Arts. L'Université, le Barreau, l'Armée républicaine y sont largement représentés ; beaucoup de ses membres font partie de l'Enseignement.

Fondée il y a douze ans par Ferdinand Buisson et Marcellin Berthelot, elle mène le bon combat et a obtenu d'excellents résultats. L'Association

des Libres-Penseurs de France combat des idées et non des hommes ; elle s'attaque à tous les dogmatismes, à toutes les intolérances, mais sans se prêter jamais ni à un dogmatisme nouveau, ni à une nouvelle intolérance.

La loi de Séparation ayant eu pour but d'ouvrir le champ libre aux efforts rivaux de l'Eglise et des Libres-Penseurs,il n'y a pas lieu de s'indigner des créations religieuses nouvelles, patronages, sociétés de gymnastique, « semaines sociales », cercles paroissiaux d'ouvriers, associations de Pères de famille, syndicats « verts », mais nécessité de détruire les effets désastreux de ces institutions. L'A. L. P. s'y emploie de son mieux.

L'Association des Libres-Penseurs de France qui, par son grand nombre d'adhérents, par sa valeur intellectuelle et morale est le plus important groupe d'Europe, se devait d'envoyer des délégués à Lisbonne.

Sa délégation apportera à la jeune République Portugaise son salut fraternel et aux assises de la Libre-Pensée Mondiale une collaboration sincère pour la recherche de la Vérité.

Cette délégation est ainsi composée : Ch. Beauquier, député du Doubs ; Marcel Sembat, député de Paris ; L. Gandon, publiciste, secrétaire général de l'Association ; Robert Louis, secrétaire général du « Foyer Rationaliste », Gustave Hubbard, avocat, ancien député.

— La *Lanterne*, 10 septembre 1913, public l'article suivant :

Nous nous félicitons très particulièrement de nous trouver d'accord, à propos de cette question : « Quel doit être principalement l'objet de la Libre-Pensée et de la lutte anticléricale », avec M. Eugène Hins, secrétaire général de la Fédération internationale de la Libre-Pensée (dont le siège est à Bruxelles).

M. Hins vient de publier le rapport qui sera lu au Congrès de Lisbonne, sur l'œuvre accomplie par les associations anticléricales des divers pays d'Europe et d'Amérique, depuis le Congrès de Munich (1912).

Il constate d'abord que, si nous cherchons à déterminer sur quel point précis a porté l'effort de l'Eglise, au cours de la dernière année, nous pouvons bien dire que c'est l'éducation de l'enfance, — l'Ecole. Et cela est notamment vrai pour la France.

« Devant le progrès des lumières, dit M. Hins, les Eglises ont acquis la conviction que si elles ne parviennent pas à enténébrer les cerveaux dès le jeune âge, c'en est fait de leur domination ».

Les campagnes contre l'école ont donc été partout très vives et menées méthodiquement, selon un mot d'ordre parti de Rome. Le secrétaire général se demande si la défense a toujours été à la hauteur de l'attaque. Il incline à penser que non. En ce qui concerne la France, il signale « un recul formidable dans la lutte anticléricale ». Et, observant de loin, avec une impartialité sympathique, il ne doit pas se tromper. Nous savons, hélas ! qu'il ne se trompe pas.

En dehors des causes politiques qui sont propres à notre pays, comment M. Hins explique-t-il la défaillance quasiment générale de la défense scolaire et, d'ailleurs, de toute l'action contre l'Eglise ?

Par un manque de méthode.

Lors du Congrès de la Libre-Pensée à La Rochelle (15-17 août 1913), où l'on s'occupa beaucoup de pacifisme, selon le vœu de M. Ferdinand Buisson, et si peu des projets de loi sur la laïcité, — si peu du projet Brard, sournoisement désavoué, — nous osions indiquer que c'était une bien maladroite tactique de faire du pacifisme, — alors qu'il y a des Ligues pacifistes, — ou du socialisme, — alors qu'il y a le Parlement socialiste, — et d'amoindrir, ou même de négliger complètement, le tête-à-tête, le corps-à-corps avec l'Eglise, — l'anticléricalisme. Tel est aussi l'avis de la Fédération internationale.

Précisément, M. Eugène Hins écrit dans son rapport officiel (que ce soit une utile leçon) ceci :

En France, on peut voir quelle est l'erreur de ceux qui, sous prétexte que la Libre-Pensée comprend tout, éparpillent leurs efforts sur toute espèce de sujets, qui n'ont que des rapports éloignés avec la lutte contre l'Eglise et les religions, laquelle constitue la raison d'être de nos groupements.

Devant les dangers qui menacent l'école en France, c'est à sa défense qu'avant tout auraient dû se porter toutes les énergies.

Le Congrès qui vient de se tenir à La Rochelle s'est occupé de la question de l'enseignement, mais il ne nous paraît pas avoir suffisamment accentué le rôle que doit jouer ici la Libre-Pensée, alors qu'il s'est borné à noter une résolution où il est question « d'agir avec énergie et persévérance sur la presse et sur le Parlement ».

Faisons, d'ailleurs, connaître à M. Hins que les Cercles civiques de Libre-Pensée ont organisé au moins cinquante conférences, dans lesquelles des conférenciers, tels que MM. Augagneur, Brard, Painlevé, de Kerguézec, députés, le sénateur Beauvisage, Albert Bayet, Victor Charbonnel, les instituteurs Lallement, Rousseau, et vingt autres, tous orateurs membres des Cercles civiques, ont exposé et soutenu le projet Brard ; que des manifestes ont été publiés dans la presse, et même portés à la tribune de la Chambre ; que des tracts ont été répandus par les 155 cercles adhérents, des affiches apposées en réponse au pétionnement des évêques. Bref, on a fait quelque chose. Point assez, sans doute, en regard de l'activité intense et persistante des cléricaux.

Aussi M. Hins a grandement raison, avec son autorité personnelle et au nom de la Fédération, de rappeler à nos vaillants amis de France leur tâche, leur immédiat devoir.

On jugera ainsi que nos quelques observations déjà faites ici n'étaient point vaines.

« A disperser nos efforts, dit M. Hins, nous risquerions de n'aboutir à rien ». Ce fut toujours notre pensée, et nous l'avons franchement dite.

ITALIE. — Nous lisons dans *Il Messagero*, 22 septembre 1913 :

Le 15 septembre a eu lieu à Milan, dans l'Arène, une réunion publique organisée par l'association de la « Libre-Pensée » milanaise, pour célébrer

l'anniversaire du 20 septembre. L'autorité avait pris des mesures sévères en vue d'empêcher les désordres. De nombreux orateurs ont pris la parole. L'avocat Giulio Bruzzesi a ouvert la séance au nom de la Libre-Pensée Milanaise, en déclarant que le 20 septembre ne constitue pas une fête monarchique et ne doit pas même être regardé comme une fête seulement patriotique. Ce jour résume, dit-il, une grande idée destinée à devenir le patrimoine de l'humanité. La réunion s'est séparée après de nombreux discours inspirés par le même esprit ; des incidents divers se sont produits alors et ont nécessité l'intervention de la police. Des cris en sens contraire ont accueilli cette intervention.

PORTUGAL. — Le Congrès de la Libre-Pensée à Lisbonne, qui, d'après les déclarations de M. Magalhaes Lima, est la réponse des Libres-Penseurs aux Congrès Eucharistiques de Madrid et de Vienne, tient ses séances pendant que nous écrivons ces lignes, nous en rendrons compte plus en détail dans le numéro du 20 novembre prochain. Voici cependant les premiers renseignements qui nous sont parvenus. Nous les donnons tels quels en attendant les journaux portugais.

Avant l'ouverture du Congrès, *O Seculo*, de Lisbonne, 8 septembre 1913, a publié l'interview ci-dessous du secrétaire de la commission fédérale de la Libre-Pensée au Portugal, M. Auguste Vieira, qui contient des détails circonstanciés sur les travaux du Congrès :

« Ce Congrès, a-t-il dit, est le 18e des Congrès internationaux, et le premier qui ait lieu à Lisbonne. Notre capitale a déjà vu deux congrès nationaux de Libre-Pensée, savoir en 1908 et 1910. Nous pouvons compter sur la présence des Libres-Penseurs distingués de tous les pays d'Europe et de quelques Etats américains. Un des sujets, qui seront traités, sera celui de l'éducation rationaliste. Puis on parlera de la question sociale, qui sera posée en ces termes : « La Libre-Pensée a-t-elle pour but d'affranchir les hommes de toutes les idées préconçues et de les mettre tous au même niveau, et en même temps d'harmoniser ces principes avec la question économique ? » Nous aurons des mémoires du Dr Ladislau Picarra et de Mme Maria Clara Correia Alvès sur le féminisme ; ils établiront les droits à l'égalité entre l'homme et la femme. « Au sujet du nombre de congressistes, le secrétaire interviewé a répondu : « Nous avons un bon nombre d'adhésions individuelles, mais aussi beaucoup d'adhésions collectives, des représentants de Fédérations internationales de la Libre-Pensée, de Sociétés rationalistes, de Loges maçonniques, d'Universités publiques, d'Universités populaires, de communautés religieuses libres (?), de Sociétés positivistes, de Sociétés d'étudiants anticléricaux, de Comités libéraux, républicains, socialistes. Nous avons déjà parmi les adhérents inscrits, 12 délégués suisses, 8 belges, deux anglais. Pour le Portugal seul, nous comptons 80 adhésions. Nous croyons pouvoir compter sur plus de 400 congressistes.

Quant aux personnalités en vue que l'on attend, le Secrétaire mentionne Wilhelm Ostwald, le grand moniste, Rodrigo Soriano, Fernando Lozano, le professeur-docteur Morayta, le docteur Odon de Buen, le docteur Otto Karmin, « gloire de l'Université de Genève »; pour la Roumanie, le docteur Constantin Thiron, « illustration de l'Université de Jassy », Guillaume De Greefe, Belge, le docteur Theodor Bartosek, de Bohême; Arnfred Olesen, Norvégien ; il y aura des délégués du Luxembourg et du Transvaal, et nous avons aussi sur notre liste Miss Bradlaugh, fille du député qui s'est vu tant de fois interdire l'entrée de la Chambre. Les Congressistes devaient d'abord se réunir à Paris et se rendre par mer à Lisbonne, mais il a paru préférable de les laisser libres à cet égard. M. le Dr Magalhaes Lima sera chargé de leur souhaiter la bienvenue au nom du Conseil municipal de la ville. Les séances auront lieu dans la salle de la Société de géographie ou au Théâtre de San Carlos, suivant le nombre des congressistes.

Le Radical, 1er octobre 1913, publie de son côté quelques déclarations intéressantes, M. Magalhaes Lima a dit :

Lisbonne, la République portugaise tout entière, ont tenu à honneur de montrer qu'elles ne séparaient pas de la civilisation l'affranchissement de la pensée. C'est dans cet esprit de libre examen et de propagandisme fécond que le Congrès de Lisbonne proclamera la nécessité de la défense laïque, pour un peuple épris de liberté. Et la République portugaise, à qui la Rome papale ne pardonne point sa politique nettement laïque, verra le Congrès de Lisbonne célébrer l'avènement de l'école laïque, de l'assistance laïque, de la sécularisation de tous les services publics. Enfin, vous savez que je dois, le 6 octobre, rendre un hommage ému à votre grand Diderot, à l'occasion de son bicentenaire. Cela nous donnera, une fois de plus, l'occasion d'affirmer la parenté intellectuelle de tous les peuples, en présence du penseur, de l'homme d'action, de l'encyclopédiste à qui l'humanité d'aujourd'hui, de demain peut-être, doit, plus qu'elle ne le croit encore, son affranchissement politique et intellectuel.

M. Eugène Hins, secrétaire général de la Fédération internationale de la Libre-Pensée, rédacteur en chef de la *Pensée*, à Bruxelles, s'est exprimé ainsi :

Peut-être, rapporterons-nous du Portugal, en outre des travaux accomplis au Congrès, le souvenir d'un enseignement et d'un exemple. On a pu voir, en effet, au Portugal, combien l'Eglise s'affaiblit aussitôt que lui est retiré le bras séculier. C'est ce qui se vérifierait en Belgique, si une fois nos cléricaux ne disposaient plus de toutes les ressources que le pouvoir leur met en mains. Que nos amis du Portugal soient fermement résolus à persévérer dans cette voie, c'est ce que montrent déjà les questions proposées au Congrès, touchant la loi portugaise de séparation et la question scolaire. C'est par l'école, en effet, que s'affranchit le peuple, à condition, bien entendu, que l'instruction n'y soit pas un outil d'asservissement entre les mains des

réactions cléricales. Aussi, ne saurait-on prêter trop d'importance à ce sujet proposé aux discussions du Congrès : *Quel est le mode de réaliser une éducation rationaliste, seule compatible avec la Libre-Pensée ?* C'est que le Congrès actuel est plus qu'un Congrès de Libre-Pensée, c'est une sorte de consultation internationale réclamée par la jeune République de ses amis de toutes les parties du monde. Vous pouvez affirmer que c'est de tout cœur que nous prendrons part à ce travail, à cet honneur.

De M. Edmond Bazire, secrétaire de l'Union nationale des Libres-Penseurs de France :

Les Libres-Penseurs de France doivent se faire tout particulièrement un devoir d'apporter leur concours au Congrès de Lisbonne, et de rendre ainsi hommage à la République portugaise, qui s'est courageusement empressée, dès son avènement, de laïciser toutes ses institutions. J'espère que la France sera représentée par un grand nombre de congressistes, en un temps où les clergés de tous les pays, particulièrement ceux de France et de Belgique, redoublent d'audace et de violence.

Voici enfin les déclarations de M. Gandon, secrétaire général de l'association des Libres-Penseurs de France :

J'espère en un succès semblable à celui du Congrès de Paris en 1905. Il était indispensable que l'Association des Libres-Penseurs de France fût représentée, à titre personnel, à Lisbonne.

Avec E. Hins, je déplore la pauvreté du Congrès de La Rochelle. Il est vrai que les organisations à la base fédérative étaient à peu près seules représentées, et que ces sociétés sont loin d'être la totalité de la Libre-Pensée française.

La Lanterne, 6 octobre 1913, donne le compte rendu ci-dessous de son correspondant particulier :

Lisbonne, 3 octobre. — Le Congrès international de la Libre-Pensée, que l'on aurait peut-être affecté d'ignorer, ailleurs, est ici un événement, — et un événement qui intéresse la nation entière.

Il semble que les républicains portugais veuillent voir dans la présence de nombreux délégués des divers pays du monde, un hommage à leur œuvre incomparable de libération des consciences et de laïcisation nationale.

La coïncidence du Congrès avec les fêtes républicaines du 5 octobre, pour la célébration de l'anniversaire de la fondation de la République, ajoute à cette impression.

Toute la ville est en fête. Déjà beaucoup de délégués sont arrivés. On les acclame dans la gare de Lisboa-Rocio et dans les rues.

Citons, d'abord, les membres du bureau de la Fédération internationale de la Libre-Pensée, M. Lorand, député à la Chambre belge, vice-président ; M. Hins, secrétaire général ; MM. Ersteens, Vertongen, Robyn.

Pour la France, on nous signale la présence de MM. Noël, de Limoges

Robert Louis, de l'Association des Libres-Penseurs ; Victor Charbonnel, Arthur Prat et Mme Prat, Herluison, Mazoyé, Ritz, Jean Barès, Tissier, représentant le cercle Berthelot et les cercles civiques ; Ancel, de Niort, Siman, de Rodez.

M. Auguste Vieira, le très aimable organisateur de la grande manifestation anticléricale de Lisbonne, et M. Magalhaes Lima font, avec une cordialité sans pareille, les honneurs de la jeune capitale républicaine.

Lisbonne, 4 octobre. — M. Lorand, au milieu d'un groupe d'amis, raconte comment s'est terminée en Espagne, dans un véritable esprit de réparation, et à la satisfaction de tous, l'affaire Ferrer. Il rend hommage à la mémoire de Canalejas et à tous ceux qui ont aidé une solution juste.

M. Guillaume de Greef, l'éminent recteur de l'Université nouvelle de Bruxelles, est maintenant, en remplacement du regretté Hector Denis, président de la Fédération internationale de la Libre-Pensée.

M. Lorand explique à nos amis portugais, organisateurs du Congrès, que son illustre ami, qui porte le poids de 73 ans, et dont l'état de santé demande des précautions, ne pourra assister au Congrès. Il sera remplacé par M. Legrand lui-même, à la présidence.

Lisbonne, 4 octobre. — M. Affonso Costa, président du Conseil des ministres de la République portugaise, qui est membre d'honneur du cercle Berthelot, de Paris, depuis sa fondation, et à qui les membres du cercle offrirent un banquet, lors de son passage à Paris, avant son élévation à la présidence, recevra en audience particulière les délégués des cercles civiques de France.

Lisbonne, 4 octobre. — M. Lorand, vice-président de la Fédération internationale de la Libre-Pensée, au nom de M. Guillaume de Greef, président, a lu le discours d'ouverture.

Dans ce discours sur l'internationalisation de la Pensée, M. de Greef célèbre d'abord la République portugaise. Puis il glorifie le rôle de la Pensée libre, de la science, dans le rapprochement des peuples.

Il rend hommage à notre ami M. Magalhaes Lima, le promoteur de l'élan admirable qui aboutit au Congrès de Lisbonne :

Depuis longtemps déjà, dit-il, nous avons appris à aimer et à admirer les précurseurs et les fondateurs de votre démocratie maintenant triomphante. Dès ses débuts, j'ai suivi l'infatigable propagande philosophique, politique et sociale de celui qui est le président de vos sociétés de Libre-Pensée, du glorieux auteur de la « Fédération Ibérique » et de tant d'autres travaux qui ont fait que son nom est devenu le symbole de la démocratie sociale de votre pays, dans toutes les parties du monde ; honneur à ce noble et vaillant caractère qui ne subit jamais aucune défaillance, qui conserva toujours pur son idéal, et en même temps le vôtre et le nôtre, honneur à Magalhaes Lima !

Je n'ai guère le culte des grands hommes, mais à de certains moments de l'histoire, les aspirations latentes, les besoins et les désirs de l'humanité s'incarnent et trouvent leurs organes, leur expression chez quelques individualités. Magalhaes Lima a été, ou, pour mieux dire, il est de ceux-ci. Il appar-

tient à l'histoire comme penseur, et son action a concouru à faire l'histoire telle qu'elle s'est réalisée et dans la direction où elle continue à se dérouler. Il a pu faire cela parce que sa pensée était une pensée intégrale, et parce que chez lui, l'action ne fut jamais inférieure à la pensée.

La partie la plus intéressante de cette magnifique leçon est celle où M. de Greef expose ses idées sur la morale laïque.

On dit : sans religion, pas de morale ; l'enseignement de la morale doit avoir une base religieuse ! Mais la structure de notre société n'est plus religieuse, et nous savons que la morale religieuse n'est qu'une forme historique de la morale ; c'est un vieux code plus du tout en rapport avec la réalité actuelle. La morale est une règle de conduite communément acceptée par la Société, en vertu d'une contrainte ou librement ; elle est vécue avant d'être formulée en doctrine. La morale religieuse n'est plus vécue qu'en apparence ; elle n'est devenue, pour ses derniers adhérents, qu'un mensonge conventionnel, imposé hypocritement par les classes privilégiées aux faibles et aux ignorants.

La morale a toujours été sociale ; inégalitaire, hiérarchique, despotique dans les sociétés où les divisions en castes et en classes sont profondes, mais de plus en plus scientifique et positive dans les sociétés à tendances égalitaires et démocratiques. C'est seulement entre égaux que le mensonge n'a pas cours.

La morale scientifique ou positive poursuit à la fois l'utilité générale et le bonheur du plus grand nombre possible, mais son caractère essentiel est qu'elle s'intègre à un certain moment dans la conscience individuelle et collective, elle devient organique et par cela seul, sans aucune contrainte supérieure ni extérieure, elle s'impose à la société ; elle la dirige par la seule force de son utilité pratique, de sa vérité scientifique et de sa beauté esthétique. Alors, elle n'est pas absolue ni absolutiste, elle n'en reste pas moins impérative et d'une façon d'autant plus efficace qu'elle n'est plus un simple impératif de la raison abstraite ou d'une loi révélée, mais la règle de conduite d'une société devenue consciente et maîtresse de sa propre organisation.

Cette morale est bien positive ; elle suffit à régler nos rapports sociaux avec une justice progressive. La justice, qui est le concept moral le plus élevé, suppose le savoir et le prévoir ; elle est une adaptation aux conditions présentes et futures. N'est pas juste qui veut, mais qui sait et qui peut.

La justice sociale peut précisément être réalisée de mieux en mieux dans les sociétés actuelles les plus évoluées, que leur infinie division du travail rapproche de plus en plus de l'équivalence de toutes les fonctions et professions sociales. La morale positive s'affirme dès maintenant par le sentiment croissant qui en résulte, de la solidarité sociale ; nous comprenons de plus en plus que tous les vivants sont solidaires les uns des autres pour le bien et pour le mal ; nous comprenons même que cette solidarité existe entre nous et les générations passées et les générations futures. L'égoïsme est en contradiction manifeste avec nos rapports sociaux réels ; la morale religieuse n'a précisément que des préoccupations égoïstes de salut individuel ; elle a pu dominer à la faveur de certaines conjonctures historiques, mais le ter-

rain actuel ne lui convient plus ; c'est une plante stérilisée qui n'a plus que les apparences de la vie.

La religion n'inspire plus de son souffle ni les sciences de la nature physique, ni la biologie, ni la physiopsychologie, ni l'économie politique, ni la famille, ni l'art, ni la morale, ni le droit, ni la politique ; ce souffle s'est éteint depuis que s'est perdue la croyance primitive au double sur laquelle les religions s'étaient développées. Les sociétés sont conçues maintenant comme des superorganismes dont le fonctionnement dépend de leur organisation même.

La séparation de l'Etat moderne d'avec la religion est déjà accomplie en fait ; il ne manque encore au fait accompli que sa reconnaissance juridique, elle-même déjà proclamée dans les pays surtout républicains, comme le Portugal, la France, la Suisse, les principaux Etats d'Amérique, etc.

Quelle est la signification de cette séparation de plus en plus universelle ? Est-ce, comme le croyait encore A. Comte, que le spirituel et le temporel sont deux choses qui, dans une organisation normale, doivent être séparées ? A mon sens, c'est tout le contraire : la séparation du spirituel et du temporel est la conséquence de la Libre-Pensée : celle-ci implique la liberté de la conscience individuelle ; la libre critique, le libre examen. Mais ceci n'est que l'aspect individualiste de la question. La grande importance sociale de la séparation du spirituel et du temporel et spécialement des Eglises et de l'Etat consiste tout d'abord en ce que cette séparation représente un affaiblissement de l'absolutisme qui était antérieurement à la fois politique et religieux comme actuellement encore en Turquie et en Russie. Ensuite, sa signification plus profonde encore, est que cette séparation n'est pas seulement négative, elle indique que l'Etat s'est lui-même transformé. Devenu lui-même international, ses *pouvoirs* d'autrefois sont de mieux en mieux conçus comme des *fonctions* au service de l'ensemble de la société dont les institutions dites publiques sont simplement les organes.

La séparation du spirituel et du temporel signifie donc en réalité la transformation totale de l'Etat : elle signifie que l'Etat, étant constitué sur d'autres bases a, dès à présent, et à raison de cela même, une mentalité différente : il n'y a pas de séparation mais un esprit nouveau qui se dégage naturellement et nécessairement d'un nouvel organisme, plus vaste et plus compliqué. L'Etat national est devenu international. Une société mondiale se développe et la pensée de cette dernière ne peut plus être que scientifique et positive ainsi que je l'ai exposé. Ainsi se reconstitue la synthèse sociale. La psychologie collective n'est pas plus séparable de la structure sociale que l'âme du corps. Ainsi se confirme à mon sens la conception mystique du monde anorganique, organique et social, conception philosophique dont le triomphe coïncidera avec l'organisation de plus en plus effective de l'universelle société des sociétés humaines.

Vive donc la Libre-Pensée internationale et vive aussi la République portugaise qui, par une heureuse coïncidence, célèbre le troisième anniversaire de son existence ; nous les unissons l'une à l'autre dans nos vœux et dans nos espérances !

De l'*Humanité*, 10 octobre 1913 :

Lisbonne, 6 octobre. — (*De notre correspondant particulier.*) — Bien que le Congrès ne doive commencer que le dimanche matin, dès le vendredi soir, les congressistes arrivent en grand nombre dans la coquette et pittoresque capitale du Portugal. La « reine du Tage » déploie ses constructions sur sept collines dont la différence d'altitude varie de 74 à 130 mètres ; c'est là un spectacle grandiose et inoubliable. Tous les congressistes se hâtent vers la permanence, où rendez-vous est pris pour la réception que la municipalité républicaine de Lisbonne offre aux congressistes.

Cette réception fut magnifique et empreinte d'une cordialité vraiment touchante. Le discours de bienvenue, prononcé par le maire, fut très applaudi. Le vétéran de la Libre-Pensée belge, le citoyen Hins, y répondit au nom de tous les congressistes étrangers. Il s'acquitta de cette mission avec le tact et la finesse d'esprit qui le caractérisent, et termina, aux acclamations de tous, en souhaitant au Portugal républicain d'aujourd'hui de n'avoir plus jamais à s'occuper de la secte maudite des Jésuites, dont l'énergie du marquis de Pombal avait débarrassé le Portugal, il y a plus d'un siècle.

Dès neuf heures du matin, les congressistes se pressent dans la grande et belle salle que la Société de géographie de Lisbonne a mise à la disposition des organisateurs.

Reconnus dans l'assemblée : MM. Magalhaes Lima, sénateur portugais ; Hoffmann, ancien député socialiste (Allemagne) ; Bartosek, député de Bohême ; Lorand, député belge ; Hins, secrétaire de la Fédération internationale ; Robyn, L. Vertongen et Mme Vertongen, délégués belges ; docteur Otto Karmin, de Genève ; Victor Jacob, de Strasbourg ; James Morton, délégué d'Amérique ; docteur Rodrigo Soriano (Espagne) ; Vasquez Gomez (Espagne) ; Edmond Bazire, secrétaire de l'Union fédérative française et des colonies et Emile Noël, directeur du ***Libre-Penseur de France***, délégués tous deux de la Fédération nationale ; Victor Charbonnel, des cercles civiques ; Mmes Butcher-Bradlaugh (Angleterre) ; Clara Correia Alves, Ida Altmann, l'une des plus dévouées militantes de l'Allemagne, etc., etc.

Le citoyen Magalhaes Lima ouvre la séance. Il rend hommage à la mémoire du grand savant belge, Antonin-Hector Denis, récemment décédé, et fait procéder à la nomination du bureau, qui est ainsi constitué : Hins, président ; Mmes Butcher Bradlaugh, Ida Altmann, secrétaires ; J. Vieira, Vertongen, le capitaine Julio Thomas Rodrigues de Sà, professeur de mathématiques et sciences naturelles. Cet officier siège en uniforme.

La lecture de la correspondance permet de constater que presque toutes les Fédérations nationales de Libre-Pensée de tous les pays, même les plus éloignés, comme l'Autriche, la Roumanie, le Brésil, la Chine sont représentés dans ces assises mondiales de la Libre-Pensée.

Le président, le citoyen Hins, répond aux paroles élogieuses du citoyen Magalhaes Lima. Puis, il examine l'action de la Libre-Pensée qui, selon lui, a pour unique objet de faire face aux Eglises, qui sont le ciment qui unit toutes les réactions.

Donc, la Libre-Pensée ne doit pas seulement être une société d'études

philosophiques, mais encore et surtout un organisme puissant d'action anticléricale. Elle doit limiter son champ d'action et ne point se prononcer en matière sociale comme le demande la Libre-Pensée française. Tous les Libres Penseurs doivent conserver leurs forces pour l'action anticléricale et religieuse.

Mme Butcher-Bradlaugh apporte le salut de son père. Elle trace un tableau de l'activité de la Libre-Pensée anglaise, qui pénètre davantage tous les jours les couches sociales et augmente le nombre des citoyens vraiment dignes de ce nom qui ne veulent plus s'abaisser aux mômeries de la religion.

Le président prie les délégués des nations représentées d'exposer la situation de la Libre-Pensée dans leur pays.

L'Humanité, 11 octobre 1913 :

Lisbonne, 7 octobre. — (*De notre correspondant particulier*). — Le président, ayant prié les délégués des nations représentées officiellement d'exposer la situation de la Libre-Pensée dans leur pays respectif, la parole est donnée au citoyen Edmond Bazire, secrétaire de l'Union fédérale de la Libre-Pensée française et des colonies.

Le citoyen E. Bazire, faisant allusion au reproche que le citoyen Hins venait d'adresser à la Libre-Pensée française, coupable à ses yeux de diviser ses forces, de les user à des actions n'ayant pas un rapport immédiat avec le but précis de la Libre-Pensée, déclare être bien embarrassé pour faire l'exposé des travaux qui sont d'ores et déjà contestés. Aussi, préfère-t-il n'en point causer et examiner brièvement si l'erreur de tactique que l'on reproche à la France est justifiée.

Est-ce que vraiment la Libre-Pensée organisée, la Libre-Pensée militante, n'est pas, tout à la fois, une école philosophique, employant dans ses recherches de la vérité, la méthode du libre examen s'exerçant sans limites dans tous les champs de l'activité humaine, et aussi une réunion d'hommes à la pensée libre, associés dans le but de réaliser leurs revendications morales ? Alors, n'est-il pas certain que les Libres-Penseurs, lorsqu'ils étudient un problème social quelconque, comme celui du « Droit à la vie », par exemple, ont le devoir de formuler leur opinion, et sans qu'on soit en droit pour cela de leur reprocher d'user d'un droit qui ne leur appartient pas. N'aperçoit-on pas que soutenir cette thèse, c'est nier le principe même de la liberté de penser et abaisser tout à la fois la Libre-Pensée organisée au rang d'une société politique quelconque qui érigerait son statut en un dogme inviolable ? Non, affirme Bazire, la Libre-Pensée ne peut s'interdire de diriger des investigations sur un seul des points que soulève l'acuité de la lutte actuelle pour la vie.

Mais, ce qu'on peut lui conseiller de faire, c'est de se garder, lorsqu'elle étudie une question économique ou politique, de décider, qu'en tant qu'organisation anticléricale et antireligieuse, elle poursuivra la réalisation des résolutions prises par ses propres moyens. C'est à ce moment-là qu'elle dévierait de son but et diviserait inutilement ses efforts. Les travaux dans ces sortes de questions ne doivent être que de l'ordre indicatif. C'est à ceux de

ses membres qui appartiennent à des organisations politiques et économiques d'exposer, de propager au sein de ces organisations les vérités que la Libre-Pensée pense avoir trouvées.

Le citoyen Bazire conclut en établissant que ce n'est pas son action morale en faveur du pacifisme ou des réformes sociales qui peut diminuer ses forces, mais plutôt la multiplication de sociétés de Libre-Pensée et de sociétés laïques diverses, qui tendent à un même but, divisent leurs efforts au lieu de les réunir en un vaste faisceau. Ainsi seulement pourrait se réaliser le vœu de tous les Libres-Penseurs sincères, comme le citoyen Hins, qui désirent que la Libre-Pensée soit un puissant moyen d'action contre toutes les Eglises, qu'ils considèrent à juste titre comme le ciment qui relie et fortifie toutes les réactions.

Le citoyen Charbonnel vient, à son tour, expliquer pourquoi des Libres-Penseurs français ont cru devoir s'occuper de concert avec des groupements politiques des questions sociales. C'est que depuis déjà longtemps la bourgeoisie, dans son action politique, a complètement négligé de s'occuper des intérêts de la classe ouvrière. Aussi celle-ci s'est-elle détachée de la propagande anticléricale et de la Libre-Pensée et s'est abandonnée à une indifférence dont nous ressentons aujourd'hui les tristes effets. Pendant ce temps, la bourgeoisie réactionnaire et cléricale exécutait un savant enveloppement des masses ouvrières,en multipliant ses œuvres post-scolaires, ses patronages, ses syndicats, ses colonies de vacances, etc. L'orateur conclut en affirmant que,pour bien combattre l'Eglise dans son œuvre néfaste, il faut la suivre, l'imiter, en la combattant sur tous les terrains où elle se place ,qu'ils soient de nature philosophique, politique ou sociale. Il appuie donc la motion d'union et d'action de la Libre-Pensée française formulée par le citoyen Bazire.

C'est au tour du président de la ligue anticléricale espagnole qui expose les merveilleux résultats obtenus en Espagne par la création de l'Association du registre civil.

Le citoyen Hoffmann déclare que l'important n'est pas que l'on chasse aujourd'hui les Jésuites, mais que l'on s'occupe immédiatement de préparer, d'éduquer les classes de la jeunesse à une vie plus élevée, plus consciente des choses de la vie, initiant les enfants dès leur jeune âge aux principes de la Libre-Pensée.

Puis, c'est le docteur Otto Karmin, *privat docent* de la Faculté de Genève qui vient exposer,en un rapport,très complet, le travail de la Fédération suisse, de la situation de la Libre-Pensée dans ce pays dont les vingt-deux cantons ont une vie et une tradition si différentes.

La Lanterne, 9 octobre 1913 :

On nous écrit de Lisbonne :

La première séance du Congrès a eu lieu immédiatement après la séance d'inauguration, dans laquelle M. Lorand avait lu le beau discours de M. Guillaume de Greef, président de la Fédération internationale.

C'est encore au bruit des fêtes du dehors que, dans la splendide salle de

la Société de géographie, chacun des délégués des différentes nations, après avoir salué la République portugaise, et célébré ses triomphes, a rendu compte au Congrès du mouvement de la Libre-Pensée dans son pays propre.

Mme Ida Altmann, d'Allemagne, lit en français une lettre du grand Ernest Hæckel, qui rappelle l'accident dont il fut victime dans sa bibliothèque, il y a deux ans, et s'excuse sur son grand âge de ne pouvoir venir à Lisbonne. Il exprime le vœu que la conception révolutionniste du monde, qu'il a pu établir scientifiquement, ne demeure pas une idéologie pure, mais entre dans la réalité par une sociologie bienfaisante.

Pour cela, il faudra qu'une éducation rationaliste mette la science à la portée des masses populaires.

Cette communication est acclamée.

A ce moment, M. Libre, de Lausanne, demande que des télégrammes d'admiration et de sympathie soient adressés à MM. Ernest Hæckel et au professeur Ostwald, dont une communication très importante doit être lue à une prochaine séance.

Par des acclamations enthousiastes, il en est ainsi décidé.

M. Hoffmann, ancien député au Reichstag, membre de la Diète prussienne, dit qu'en Allemagne une question occupe l'opinion publique, celle de la loi contre les Jésuites. Mais les Jésuites sont déjà rentrés partout : il est donc sans importance que le reste du Kulturkampf soit aboli. Il va même plus loin. L'action législative lui paraît secondaire. Ce que doit faire la Libre-Pensée, c'est de l'éducation populaire, de la propagande dans les masses prolétariennes. Le peuple instruit se passera de religion.

M. Hoffmann regrette de ne pouvoir insister sur ce point de vue. Il le ferait volontiers. Mais il regrette que la seule langue française soit la langue du Congrès. Il ne peut donc parler aussi longtemps qu'il l'aurait voulu.

Un discours particulièrement intéressant fut celui du délégué des Monistes de Francfort. Il montra qu'en Allemagne 85 % du budget sont consacrés aux dépenses militaires, et 15 % seulement aux autres dépenses. C'est la folie des armements, à laquelle les forces de réaction n'opposent aucune résistance. Le Portugal a fait une œuvre admirable d'émancipation, que n'osent pas faire les citoyens de plus grands pays. En Allemagne, l'Eglise est partout, dans l'Etat et à l'école. Elle défend les conditions sociales actuelles, qui sont une ruine pour les peuples.

Sans doute, les dogmes meurent. Mais, les dogmes morts, il faut encore faire disparaître la survivance des routines, qui sont le grand soutien de la conservation sociale.

En Suisse, la Libre-Pensée se trouve en face des catholiques et des protestants. Son œuvre est donc difficile. C'est ce que fait remarquer M. Otto Karmin, qui passe pourtant en revue les développements admirables de la propagande dans son pays. Au catholicisme, comme au protestantisme, la Libre-Pensée oppose la conception rationaliste.

Il montre le drapeau symbolique de la Fédération : une pensée brodée sur les couleurs nationales.

M. Morton, au nom des Etats-Unis ; le docteur Bartoseck, au nom de la Bohême ; M. Lucien Vertongen, au nom de la Belgique ; M. Lorand, au nom de l'Italie et de la Roumanie, prennent ensuite la parole.

Ce dernier orateur rentre des pays balkaniques, où il a fait un voyage. Il fait un éloquent exposé de l'intervention des questions religieuses dans les conflits orientaux. Là, la Libre-Pensée devra porter son action.

Dans un très intéressant rapport et dans une très éloquente causerie pour le commenter, M. Eugène Hins s'est élevé contre la tendance de certaines associations à s'occuper de toutes sortes de questions économiques et sociales, en négligeant la lutte contre l'Eglise. Il a demandé que la tâche de la Libre-Pensée soit déterminée avec précision, pour un but pratique.

M. Magalhaes Lima a remercié les délégués et, dans une déclaration enflammée, il a dit que le pays qui avait fait, en trois ans, l'expulsion des Jésuites, la loi contre les congrégations, la loi du divorce, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, était tout désigné pour recevoir le Congrès.

« Ce pays, a-t-il ajouté, est le premier qui reçoive officiellement un Congrès de Libre-Pensée. Le monde entier s'en souviendra ».

Ces paroles furent saluées par des acclamations sans fin.

Lisbonne, 8 octobre. — Le président de la République portugaise a reçu aujourd'hui, dans l'ancien palais royal de Cascaes, les délégués des diverses nations au Congrès international de la Libre-Pensée.

Plus de trois cents délégués ont été présentés par le sénateur Magalhaes Lima au président de la République, qui a vivement félicité les congressistes pour la noble mission qu'ils ont entreprise pour la diffusion de la vérité scientifique contre les dogmes et les tyrannies des consciences.

De longues acclamations ont salué le discours du président.

La Lanterne 11 octobre 1913 :

(*Par lettre de notre correspondant particulier*).

Lisbonne, 8 octobre. — La séance du lundi matin a été consacrée à une discussion qui intéressait spécialement les Portugais, puisqu'il s'agissait de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat au Portugal et de son application.

Au bureau : M. E. Hins, président ; Mme Bradlaugh (Angleterre); M. Vertongen (Belgique), Mme Ida Altmann (Allemagne), Augusto Vieira (Portugal), Karmin (Suisse).

Le président lit d'abord quelques télégrammes et lettres sur plus de cent cinquante qui sont parvenus à la commission du Congrès. On applaudit celui des Jeunesses laïques de France.

Puis les débats sont engagés. Il semble que les Portugais se partagent entre partisans de l'application rigoureuse de la loi de Séparation, par l'emploi même des moyens de répression, et quelques républicains modérés ou d'esprit libertaire, qui soutiennent que l'Etat doit ou accorder plus de liberté au clergé, ou ne pas s'occuper de la réglementation du culte et ignorer l'Eglise.

Les congressistes étrangers assistent à la discussion en simples spectateurs. Mais peu à peu, quelques-uns font paraître leur impatience. Et un incident ne manque pas de surgir.

C'est la langue française qui est adoptée pour le Congrès, et c'est en français que les Portugais discutent leur propre législation.

Les Allemands — surtout ceux qui viennent de Prusse — M. Pens, député au Reichstag, et M. Hoffmann, membre de la Diète prussienne, protestent avec violence contre l'emploi exclusif du français. Ils exigent que tous les discours soient traduits, car ils ne se serviront que de la langue allemande. Il en est ainsi décidé.

M. Pens avait mis, du reste, quelque ironie à faire cette demande, en montrant qu'il pouvait parler le français. Mais, fût-on un homme d'idées avancées, on est toujours un Germain !

La séance a fini péniblement à la suite de l'accord établi. Il y aura donc un Congrès allemand et un Congrès français chez les Portugais. Cela trouble un peu les pacifistes.

Lisbonne, 9 octobre. — La séance du matin a été tout entière occupée par la discussion sur la laïcité scolaire et l'éducation rationaliste.

Au bureau : MM. Georges Lorand, député à la Chambre belge ; Magalhaes Lima, E. Hins, Hoffmann, membre de la Diète de Prusse, Harnack, délégué allemand.

De nouveau, les représentants de l'Allemagne réclament l'emploi de la langue allemande, comme de la langue française. On traduira pour eux chaque discours.

Mme Correia Alvès (Portugal), fait un exposé très intéressant et très précis des revendications féminines en fait d'éducation. Au nom des femmes portugaises, elle demande « la vie du foyer comme principale fonction de la femme pour la régénération de la race et le perfectionnement de la société », et « son éducation pratique, en gardant toujours sa délicatesse féminine et son affectibilité ».

M. Ladislau Picarra, sénateur de la République portugaise, veut que l'école s'occupe du développement physique, intellectuel et moral de l'enfant. le médecin, l'instituteur et l'éducateur doivent avoir leur fonction à l'école: La religion doit être ignorée. Le travail manuel y sera peu à peu organisé.

Par un discours bref, précis, M. E. Hins montre ensuite comment, de plus en plus, l'éducation de l'enfant, dans la société actuelle, passe de la famille à l'école. Il soutient que l'école privée est nécessaire comme correctif à l'école publique, à l'école officielle, où se maintiennent encore les œillères. Il n'est donc pas pour le monopole de l'Etat. Et cela se comprend à merveille pour la Belgique.

Or, que devient l'école dans ces conditions ? Elle est chargée d'assurer le développement à la fois physique, intellectuel et moral de l'enfant. C'est une cantine, c'est un lieu d'enseignement, où la neutralité doit être respectée. Sera-ce aussi un lieu d'éducation morale ?

— Non, dit M. Hins, car l'école neutre ne peut donner qu'une moyenn

de science et d'opinion. Donc, à côté de l'école publique, les associations rationalistes doivent organiser des cours de morale, une sorte « d'écoles du dimanche », comme font les protestants de certains pays.

M. Hins conclut par une motion qui admet les écoles privées, rejette le monopole, demande la neutralité dans l'enseignement public, mais avec un complément d'éducation morale dans des cours rationalistes.

M. Noël (France) intervient utilement, en indiquant la fonction éducative du maître laïc, même à l'école.

Il émet le vœu que les capacités pédagogiques et éducatives de l'instituteur soient exigées par l'Etat de tous ceux qui prétendent enseigner à l'école publique ou à l'école privée, et que l'éducation soit contrôlée, par l'Etat, comme l'instruction.

La Lanterne, **12** octobre 1913 :

(*Par lettre de notre correspondant particulier*).

Lisbonne, 9 octobre. — L'avant-dernière séance a été complètement bouleversée par un incident regrettable. Les délégués allemands, députés socialistes au Reichstag, n'assistaient pas à la séance. Ils faisaient une conférence à la Fédération ouvrière. Plus de traduction nécessaire, et un peu moins de discipline.

Dès lors, on a parlé dans toutes les langues, avec une telle abondance, que M. Karmin, qui présidait, dut proposer la limitation de la durée des discours à un quart d'heure.

Mme Belen Sarraga, conférencière espagnole, protesta avec violence et voulut prendre la parole sur l'heure, sans se soumettre au règlement. Il y eut aussitôt un brouhaha, et la séance fut suspendue.

Après une intervention de M. Lorand, le calme fut rétabli. Mme Belen Sarraga fit un éloquent exposé du mouvement général de la Libre-Pensée dans le monde, et surtout dans l'Amérique du Sud, où elle a mené une vive campagne anticléricale.

M. Ricardo Rosa y Alberty, au nom des deux mille instituteurs syndiqués du Portugal, présenta des conclusions très intéressantes sur l'éducation laïque et la neutralité. Il demanda, pour le maître laïc, le droit de faire la critique historique des religions.

M. Robyn parla ensuite de la Libre-Pensée et de la question sociale, troisième question du programme.

M. Noël voulut faire adopter, de nouveau la motion de M. Ferdinand Buisson, au Congrès de Rome.

Dans un excellent discours, M. E. Hins s'y opposa.

« Sans doute, dit-il, nous avons à cœur, à mesure que nous enlevons à la démocratie les espérances du ciel, de tourner ses espoirs vers la terre. La question sociale se pose donc pour les Libres-Penseurs.

Mais comment diriger à cet égard notre activité ? Il ne faut pas disséminer les efforts des Libres-Penseurs en les mêlant à l'action économique

proprement dite. Les Associations de Libre-Pensée doivent s'occuper exclusivement de Libre-Pensée, de propagande anticléricale et laïque ».

M. Noël (France) combat en termes véhéments cette conception qu'il juge étroite. Les Libres-Penseurs sont des démocrates, souvent des ouvriers, et à ce titre, ils ont pour tâche d'aider à l'émancipation économique, autant qu'à l'émancipation intellectuelle.

Finalement, on vote contre la reprise de la motion Buisson, du Congrès de Rome. Et le Congrès, par un retour sur ses décisions antérieures, se prononce pour la résolution suivante, présentée par E. Hins :

« Le Congrès émet l'avis que si les Libres-Penseurs ne peuvent demeurer étrangers à aucune question concernant le progrès et le bonheur de l'humanité, les Associations de Libre-Pensée, sans se désintéresser des études théoriques, doivent consacrer leurs efforts à la propagande et à la réalisation du programme rationaliste ».

Individuellement donc, les Libres-Penseurs s'attacheront à aider l'évolution sociale, mais les Associations de Libre-Pensée, comme telles, sont ramenées à leur tâche véritable.

Lisbonne, 10 octobre. — La séance de clôture fut, comme à l'ordinaire, celle où se fit la meilleure besogne. M. Morayta, de Madrid, la présida.

Tout d'abord, on fixa la cotisation des sociétés adhérentes, dans les divers pays, à la Fédération internationale. Ces sociétés devront verser au bureau permanent cinq centimes par membre.

Le prochain Congrès aura lieu en 1915. Le lieu désigné est Prague. En raison de la célébration du centenaire de Jean Huss, à cette date, et en cette ville, tous les délégués ont été unanimes pour accepter Prague.

Mais les Allemands voulurent, dès maintenant, faire désigner Hambourg pour le Congrès suivant de 1917.

A son tour, M. Vertongen proposa Buenos-Ayres. Les Scandinaves demandent que la Fédération internationale apporte son appui aux Libres-Penseurs de leur pays en tenant le Congrès de 1917 à Bergen. Le délégué des Etats-Unis parle pour Chicago. Enfin, M. Karmin, pour 1917, obtient un vœu de principe en faveur de Lausanne.

Le docteur Bartoseck, de Prague, remercie au nom de ses compatriotes. La Libre-Pensée mondiale célébrera Jean Huss, le premier des révoltés contre l'Eglise romaine. La Bohême tient à son indépendance intellectuelle, si elle ne peut avoir l'indépendance politique. C'est l'héritage des ancêtres, sacré par le don de leur vie et par leur sang.

Des félicitations ensuite sont votées à l'Université libre, ou Université populaire de Lisbonne.

Un témoignage de sympathie, par acclamation, est envoyé au docteur Queralto, le grand chirurgien espagnol, qui a protesté contre les médecins cléricaux tortionnaires.

M. Morayta et M. Salmeron (Espagne), soutiennent une proposition motivée, ayant pour but de faire établir à une même date, pour toutes les na-

tions, une fête de la Raison. M. Victor Charbonnel appuie cette proposition. Le principe de la fête est adopté. Les détails du programme seront ultérieurement fixés. Sur un complément de cette proposition, concernant la commémoration des grands hommes, et que M. Barès (France) avait présenté avec l'appui de MM. Herluison et Mazoyé (France), on décide de s'en remettre au bureau international, qui étudiera la question.

Puis M. Hins commence la série des discours de clôture. Il remercie les Portugais de leur incomparable hospitalité plus qu'écossaise. S'il y a eu quelques vivacités et quelques incidents, tout est oublié dans le succès du Congrès. Que les adversaires en prennent prétexte pour dénigrer, tant mieux: les attaques ne peuvent qu'honorer les anticléricaux.

Avec une émotion profonde, M. Lorand rend un juste hommage à Hins, à M. Vieira, le secrétaire de la Libre-Pensée portugaise, et enfin à M. Magalhaes Lima. Toute la salle est debout pour acclamer.

M. Magalhaes Lima remercie et dit combien de telles journées ont soulevé d'enthousiasme les républicains portugais. Il dit son amical merci, particulièrement à MM. Hins, Victor Charbonnel, Hoffmann, Bartoseck, Karmin, qui lui donnèrent le concours le plus dévoué et le plus actif dans la préparation du magnifique Congrès de Lisbonne, pour tous inoubliable.

On se sépare aux cris de : « Vive Magalhaes, vive la République portugaise ».

Nous empruntons au *Rappel*, 9 octobre 1913 le texte du discours prononcé par Magalhaes Lima, à l'Hôtel de Ville de Lisbonne, à l'occasion de la réception des membres du Congrès :

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Vous venez d'entendre les nobles paroles du président de la municipalité, M. le colonel Correia Barreto, qui fut deux fois ministre de la guerre après la proclamation de la République. Il a été l'interprète fidèle du sentiment qui domine tous les républicains. Et, par républicains, je veux dire de tous les Portugais, car, chez nous, république et patrie sont synonymes. Elles se confondent et se complètent dans une même synthèse libérale, progressiste et émancipatrice. Vous venez de constater par vous-mêmes que tout ce que je vous ai dit est l'expression de la vérité : que le petit Portugal, petit par son territoire, mais grand par sa République, que le Portugal, par ses paysages d'une couleur si riche, par ses horizons limpides et infinis, par son ciel bleu, par son Tage lent et majestueux, qui nous rappelle toute notre histoire, car c'est sur la mer que notre race s'est éduquée, que le Portugal est non seulement un pays admirable et édénique par sa nature, mais qu'il est aussi moralement beau. Le calme et la tranquillité les plus absolus règnent partout, et rien, absolument rien, ne pourra ébranler la République, ni les calomnies des adversaires, ni les nouvelles tendancieuses, ni les ambitions personnelles, ni les envies, ni les chocs des partis. La République est solide et inébranlable ; elle y est pour toujours, car elle est enracinée dans la conscience nationale ; elle est vraiment l'expression de la volonté populaire.

Et comment voulez-vous qu'elle ne le soit pas ? Regardez ce grand peuple qui vous célèbre comme les souverains de la pensée moderne, ce peuple héroïque, enthousiaste et ardent, qui est par lui-même la garantie de la République. Un régime qui a un peuple pareil pour le servir et pour le défendre, n'a rien à craindre pour l'avenir.

Nous avons eu deux épopées : celle du XVe siècle, qui fut la plus grande épopée du monde, et celle du XXe siècle, qui a complété la première, interrompue par quatre siècles de despotisme royal et jésuitique. Eh bien ! Mesdames et Messieurs, nous sommes fiers de notre œuvre, qui est digne de notre solidarité.

Au nom des Libres-Penseurs portugais, soyez remerciés pour votre visite ; soyez les bienvenus sur cette terre hospitalière, où des milliers de bras se tendent vers vous, où nos cœurs se chauffent au contact des vôtres, où notre âme attendrie s'élève par le seul fait de votre présence.

Messagers de paix, d'amour et de concorde, de fraternité et de solidarité humaines, Espagnols, Français, Belges, Suisses, Allemands, Anglais, amis, camarades, mes frères, vous tous qui représentez la souveraineté de la pensée, la seule, la véritable souveraineté, soyez les bienvenus !

Le même journal, 10 octobre, publie cette dépêche :

Lisbonne, 8 octobre. — Trois députés socialistes allemands, MM. Harndt, Hoffmann et Pens, sont arrivés pour prendre part au Congrès de la Libre-Pensée. Ils ont assisté à la réunion plénière au cours de laquelle les socialistes lisbonnais ont prononcé des discours. La réunion s'est terminée par le chant de l'*Internationale* par toute l'assistance.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — *O Paiz*, (Rio-de-Janeiro), 28 août donne la nouvelle ci-dessous :

Une Association de la Libre-Pensée organise une grande manifestation à Buenos-Ayres en l'honneur du Père Pacifico Otero, qui a quitté l'habit monastique, pour se consoler de l'injustice avec laquelle le traitent les catholiques, en le mettant à la porte de chez eux.

Il est clair qu'on ne saurait agir avec plus d'injustice et de cruauté, et que si jamais un ex-moine mérite le nom de martyr de la Libre-Pensée, c'est bien le Fr∴ Otero.

Malthusianisme

GÉNÉRALITES INTERNATIONALES. — La *Gazette de Liège*, 2 octobre 1913, publie l'article suivant sous le titre « La Baisse de la Natalité » :

Dans presque tous les pays d'Europe, comme aussi dans l'Amérique du Nord et en Australie, le taux de la natalité n'a cessé de diminuer depuis ces derniers 15 ans, et nous devons bien avouer que, sous ce rapport, notre pays,

qui occupe si souvent dans les tableaux comparatifs une place d'honneur, n'obtient pas du tout une place honorable.

Voici, d'ailleurs, la table comparative, indiquant pour le pays la régression du taux de natalité pour les années 1900-1910 ; depuis lors, la situation n'a fait qu'empirer. De 1900 à 1910, la natalité a baissé : en France de 6 %, en Angleterre de 8 %, en Belgique de 14 %, en Prusse de 16 %, en Saxe de 22 %

Il n'y a que trois pays d'Europe, qui peuvent se vanter, non seulement d'avoir maintenu le taux de la natalité, mais même de l'avoir vu s'augmenter légèrement, ce sont la Roumanie, l'Irlande et le Portugal.

La grande majorité des hommes d'Etat et des sociologues déplorent cet état de choses et le dénoncent comme un péril national. Seuls, les socialistes, qui, par leur propagande incessante en faveur de pratiques néo-malthusiennes, ont largement coopéré partout à faire fléchir le taux de la natalité, ne déplorent rien, et ne voient aucun danger dans cette baisse de la natalité. Cela n'a rien d'étonnant ; approuvant hautement l'une des causes principales la limitation voulue du nombre des enfants, ils ne peuvent qu'en subir aussi les conséquences.

Mais voici qui est plus fort ; un professeur de Leipzig, M. Rohleder, dans une brochure, qui a fait sensation en Allemagne : « *Der Geburtenruckgang — Eine Kulturtrage* », essaye non seulement d'innocenter les nations à natalité toujours baissante ; il va jusqu'à leur décerner, du fait même de cette baisse de la natalité, un brevet de civilisation supérieure. Ceci dépasse vraiment les bornes.

Selon ce professeur, les causes du phénomène sont : le féminisme moderne, le travail de la femme dans l'industrie, l'exode des campagnards vers les grandes villes. L'auteur glisse légèrement sur la propagation des doctrines néo-malthusiennes. Ces causes étant posées, voici comment raisonne l'écrivain allemand :

De nos jours, le peuple commence à réfléchir ; plus il s'instruit et plus augmente sa soif d'aise et de bien-être ; l'individu, aussi bien que la famille, se crée de nouveaux besoins; il veut le mieux-être matériellement et intellectuellement. Or, plus il vient d'enfants, plus ce mieux-être est rendu difficile. Dès lors, le système de la limitation voulue du nombre des enfants s'impose, et le pays qui la pratique prouve par là-même qu'il a atteint un haut degré de civilisation.

Le suave philosophe va encore plus loin et ose lancer cette proposition : Plus le taux de la natalité baisse dans un pays, plus son taux de civilisation augmente.

Mais — lui a-t-on demandé — alors que diriez-vous du pays, où le taux de natalité continuerait à baisser encore, toujours ?

M. Rohleder, voyant par cette seule objection, que son système ne tient pas, se réfugie dans une échappatoire ; il est obligé de reconnaître qu'il faut admettre un « minimum de natalité », mais il n'a garde de fixer ce minimum, et pour cause : vouloir fixer cette limite serait une utopie.

Pour étayer sa très mauvaise thèse, le professeur recourt à de fort mauvais arguments.

Il va d'abord chercher une preuve dans le règne animal, et il prétend que les espèces inférieures seules se reproduisent en grand nombre : une reproduction limitée est donc le signe d'une supériorité.

Bien entendu, l'auteur affirme, mais ne prouve pas ; il ignore sans doute, que le singe, qui est précisément regardé comme l'un des animaux supérieurs, est fort prolifique.

Le deuxième argument est tiré de l'expérience. Les familles nombreuses sont un signe de régression ; parmi les enfants des familles nombreuses, on rencontre la plus grande proportion de tarés, de faibles, d'idiots, de criminels, d'alcooliques, de tuberculeux, etc. Le Professeur n'oublie encore qu'une chose, c'est de prouver son assertion. Dès lors, elle n'a scientifiquement aucune valeur.

Mais le Dr Friedling, lui, a étudié le cas de 100 enfants appartenant à des familles nombreuses et de 100 autres, appartenant à des familles n'ayant qu'un ou deux enfants; et il a trouvé que, de ces derniers, 13 seulement étaient normaux, tandis que parmi les premiers, il s'en trouvait 63. Le professeur de Leipzig se refuse aussi à admettre que le sentiment religieux influence, en quelque mesure que ce soit, le taux de la natalité. Aussi, si l'Italie, l'Espagne, l'Irlande, etc., ont gardé un taux de natalité favorable, ce n'est pas du tout, d'après lui, parce que ces pays sont restés foncièrement religieux ; c'est simplement — *dixit* Rohleder — parce que ces pays n'ont pas encore atteint le degré de culture de l'Allemagne. Le professeur devrait pourtant savoir qu'un de ses collègues, le Prof. Mombert, dont il ne peut contester le témoignage, a calculé que, pour les années 1875-1900, le taux de la natalité était de 5 enfants en moyenne pour une famille catholique ; de 4 enfants en moyenne pour une famille protestante ; de 3,7 enfants en moyenne pour une famille juive et seulement de 3,4 enfants en moyenne pour toutes les autres familles.

Non, Monsieur le Professeur, en attendant que vous nous apportiez un travail un peu plus scientifique, et des preuves un peu plus apodictiques, nous tenons votre thèse pour inacceptable; la nôtre, la chrétienne, repose, elle, sur la parole de Dieu lui-même ; *crescite et multiplicamini*, croissez et multipliez-vous. Elle a pour elle l'expérience des siècles. Nous croyons que la parole divine ne peut-être vaine et que, par conséquent, si Dieu a dit à l'homme de croître et de se multiplier, il saura toujours bénir et récompenser les individus et les nations qui respectent l'ordre par lui établi. J. L.

Allemagne. — Le *Temps*, 16 septembre 1913, publie la dépêche suivante de son correspondant de Berlin :

Dans le *Vorwærts*, le théoricien socialiste Kautsky examine le projet de la grève des mères, préconisée par Rosa Luxembourg. M. Kautsky discute gravement cette tactique nouvelle du prolétariat, et conclut dans un sens défavorable.

« La grève des mères ne ferait sentir ses conséquences que dans une trentaine d'années. Son effet serait, peut-être, désastreux pour le prolétariat allemand. Le gouvernement enrôlerait dans ses armées des soldats coloniaux; les industriels feraient venir des *coolies* d'Extrême-Orient pour leurs usines. Pour le moment, nous n'avons aucune raison de nous inquiéter de la diminution croissante des naissances en Allemagne. Pourtant nous en avons moins encore de chercher à l'accélérer par notre propagande. Nous devons, au contraire, combattre une telle propagande. Ce serait dépenser nos forces en vue d'un résultat qui peut nous être très nuisible. »

Voici du reste, au sujet de la natalité en Allemagne, les derniers chiffres de l'Office impérial de statistique (par 1.000 habitants) :

Années	Naissances	Morts	Excédent des naissances
—	—	—	—
1906............	34.1	19.2	14.9
1907............	33.2	19.0	14.2
1908............	33.0	19.0	14.0
1909............	32.0	18.1	13.9
1910............	30.7	17.1	13.6
1911............	29.5	18.2	11.3

Malgré cette diminution, l'excédent des naissances sur les décès fut encore, en **1911**, de 740.000 environ.

France. — *Génération Consciente*, organe du néo-malthusianisme, signale, dans son numéro du 1er octobre 1913,

la publication d'un article néo-malthusien en ido, du camarade Papillon, dans *Kombato*, bulletin de l'Union des idistes d'avant-garde.

Nous trouvons, dans le même numéro, la liste suivante des rédacteurs de *Génération Consciente :*

Alfred Naquet, Sébastien Faure, Fernand Kolney, Eugène Lericolais Manuel Devaldès, G. Hardy, Albert Lantoine, Nelly Roussel, Dr Meslier, Albert Willm, Dr Mascaux, Eugène Humbert, Louis Grandidier, Valentin Grandjean, Marie Huot, Jeanne Marquès, Léon-Louis, Jean Marestan, Léon de Bercy, Dr Klotz-Forest, G. Cesbron, J.-T. Blanchard, Jacques Maupas, A.-F. Mac, Léon Marinont, A. Dumont, P.-G. Marquet, René Morley, Victor Méric, etc.

Combien sont Juifs et Francs-Maçons parmi ces apôtres de la doctrine néo-malthusienne !

Italie. — Nous lisons dans *Génération Consciente*, 1er octobre 1913 :

Le néo-malthusisme se développe en Italie. Depuis quelque temps, toute

une littérature néo-malthusienne s'est manifestée là-bas. Ce fut d'abord la brochure *L'Arte di non fare figli*, qui fut poursuivie et acquittée. Ce sont les œuvres des militants français de notre cause, traduites et répandues partout. Puis les écrits des propagandistes locaux vinrent garnir la bibliothèque de nos amis de là-bas. Voici qu'on annonce la parution (*sic*) prochaine d'un livre de notre camarade Luigi Fabbri théorique et historique qui certainement aura le succès de ses prédécesseurs. Félicitons nos amis de la Ligue néo-malthusienne d'Italie de leur activité. Ils ont senti le besoin pour leur pays d'une propagande constante : ils la font.

On retrouve encore là le travail souterrain, néfaste de la Franc-Maçonnerie judeo-kabbaliste qui empoisonne tous les pays de race latine et anglo-saxonne.

PRUSSE. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 3 septembre 1913 :

Les statistiques enregistrent pour le premier trimestre 1913 un abaissement considérable du nombre des naissances. La propagande pour la limitation du nombre des enfants dans les familles fait des progrès. AIR.

Pacifisme

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES.— *L'Echo de Paris*, 29 septembre 1913, publie la note ci-dessous :

Des pacifistes toujours aveugles, quelques professeurs d'Université qui ne se compromettent pas beaucoup ; quelques Français et quelques Allemands,dont les noms n'apprendront rien à personne, se sont réunis à Gand en un Congrès que ses organisateurs intitulent pompeusement : « Pour mieux se connaître ». Les congressistes ont l'ambition, en effet, de rapprocher intellectuellement Français et Allemands... Les congressistes étaient au nombre de vingt-sept. C'est peu. On avait annoncé pourtant l'adhésion de M. Henriot ; le sénateur-maire de Lyon n'est pas venu.

Du discours du président, M. John Grand-Carteret, nous ne retiendrons que cette effarante déclaration : « Il faut que nos hommes d'Etat aient le courage de dire tout haut qu'ils renoncent à une guerre de revanche pour reprendre l'Alsace-Lorraine et qu'ils acceptent, sans arrière-pensée, le traité de Francfort... » Lors de la fameuse conférence de Berne, la presse allemande tenait le même langage : « Avant de tenter un rapprochement, il faut que les Français reconnaissent définitivement le traité de Francfort ».

Sur cette question de l'Alsace-Lorraine, les congressistes n'ont pu se mettre d'accord. Qu'ils se rapprochent donc eux-mêmes avant d'essayer de rapprocher Français et Allemands !

FRANCE. — Nous avons relevé dans le *Journal officiel* du 3 octobre, aux « Déclarations de sociétés » :

6 septembre 1913. *Institut Franco-Allemand de la Réconciliation.* Objet : Préparer la paix et la concorde entre la France et l'Allemagne.

Siège social : 114, rue des Entrepreneurs, Paris.

Présidente : Mlle Henriette MEYER, Paris.

Président : M. Ernst HAECKEL, Iéna.

Espérons que cela finira par un mariage à la Synagogue.

Presse

ETATS-UNIS. — Voici, d'après un périodique maçonnique, la liste des corps maçonniques qui ont un journal mensuel :

Oriental Consistory, Chicago, journal de même nom ; La Loge *Evans,* nº 524 à Evanstone (Illinois) : *Bulletin* ; le *Club Maçonnique* de Lexington (Kentucky) : *Acacia* ; la Loge *Zion* nº 1 à Détroit (Michigan) : *Zion News;* la Loge *Detroit* nº 2, même ville : *Trestleboard* ; la Loge *Ashlar* nº 91, même ville : *Ashlar* ; la Loge *Palestine* nº 357, même ville : *Palestine Bulletin* ; la Loge *Friendship* nº 415, même ville : *Friendship Bulletin* ; la Loge *City of Straits* nº 452, même ville: *Pen,* les *Corps Ecossais,* à Duluth (Minnesota) *Duluth Masonic Calendar* ; la Loge *Hudson River* nº 607, à Newsburgh (Etat de New-York) : *Hudson River Trestle Board* ; la Loge *Acanthus* nº 719, à Brooklyn (New-York) : *Acanthus leaf* ; les Corps Ecossais de New-York : *Brotherhood* ; la Loge *Sanford L. Collins* nº 396, à Toledo (Ohio) : *Monthly Bulletin* ; la Loge *What Cheer* nº 21 à Providence (Etat de Rhode-Island : *What Cheer Trestle Board* ; les Corps Ecossais de Nashville (Tennessee) : *Scottish Rite News* ; la Loge de Perfection, à El Paso (Texas), *A. and A. S. Rite Bulletin.*

Protestantisme

ALLEMAGNE. — Dépêches de l'Agence *Roma*, sur le Protestantisme dans l'Empire allemand :

Les deux tiers des théologiens enseignants dans les Universités sont libéraux. Ils veulent supprimer toute croyance positive, afin de gagner, disent-ils, en vérité et en sincérité dans les sentiments religieux. L'autorité ecclésiastique ne possède aucun remède efficace contre le mal qui ronge l'Eglise. Elle se débat au milieu de ces difficultés en essayant de sauver, par des concessions de plus en plus grandes, les apparences d'une communauté qui, au fond, n'existe plus. AIR, 12 septembre 1913.

— A propos de la conférence générale évangélique qui a eu lieu à Nürnberg et des divisions entre libéraux et orthodoxes, la *Kirchenzeitung* cite une intéressante opinion du Dr juif Arthur Sachsj, professeur à l'Université de Breslau : « Toute religion libérale porte en soi le germe de mort. Une religion sans dogmes, sans prêtres et sans cérémonies religieuses est une uto-

pie absolument incapable de servir à l'homme de soutien dans cette vie, ni de donner l'espérance en la vie future. Dès le moment où la religion se fait « libérale », elle s'abaisse au rang d'une simple philosophie. Nul système philosophique n'a jusqu'ici jamais réussi à satisfaire le penchant métaphysique de l'humanité, et on peut prophétiser avec sûreté que ceci ne réussira non plus jamais dans l'avenir, car toute philosophie est toujours un produit du cerveau humain, tandis qu'une religion est une révélation divine, féconde en grâces. L'instabilité de la pure philosophie a été reconnue par tous les grands esprits de tous temps ». On ne saurait contredire à la vérité et à la justice de ce jugement, qui explique pourquoi toutes les tentatives d'améliorer l'état de choses dans le protestantisme demeurent et demeureront vaines : le libéralisme, qui est la base de la religion protestante, même chez les protestants orthodoxes, porte en lui le germe de mort de cette religion. AIR, 13 septembre 1913.

Pour faire pendant au Congrès catholique de Metz, l'*Evangelische Bund* est en train d'organiser une assemblée générale à Gőrlitz. Dans une réunion préparatoire à Kottbus, M. Bräunlich, tout en exhortant ses confrères à la lutte contre le grand « danger catholique » a déclaré ouvertement que le but de l'assemblée est de montrer que les protestants sont « une puissance avec laquelle il faut compter dans le combat ». En attendant le grand jour de l'assemblée, la librairie de l'Union Evangélique de Gőrlitz a exposé dans ses vitrines une quantité de brochures aux titres bien suggestifs. En voici quelques-uns : *Pourquoi apostasions-nous ? Confessions des prêtres qui s'étaient délivrés de Rome,* (*Romfrei gewordene Priester*). *L'Allemagne et Rome. L'Héritage des prêtres. Un avertissement. Un appendice à l'histoire de la nouvelle catholisation de l'Allemagne. Les prédications sur Los von Rom. Les luttes du Los von Rom en Bohême. Su Los von Rom à l'Evangile en Belgique. L'Etat de l'Eglise allemande évangélique. Le mouvement évangélique en France,* etc., etc., AIR, 23 septembre 1913.

Le Rappel, 30 septembre, publie au sujet de cette assemblée générale :

Goerlitz, 28 septembre. — La réunion générale de la Ligue protestante a décidé de faire une manifestation au sujet de la loi contre les Jésuites. Elle déclare voir dans ce fait que le Congrès catholique de Metz a réclamé une entière liberté d'action pour les Jésuites en Allemagne, une nouvelle déclaration de guerre confessionnelle plus âpre encore. Elle s'attend avec confiance à ce que le Conseil fédéral, soucieux de maintenir la paix religieuse et intérieure, ne consente ni à l'abrogation totale, ni à une abrogation partielle de la loi contre les Jésuites.

— A Dessau, capitale du Duché d'Anhalt, vient d'avoir lieu le Congrès des curés protestants d'Allemagne. On a voté, entre autres, une résolution contre la profanation du dimanche, non seulement par le travail, mais aussi par des fêtes et divertissements qui empêchent la plupart des hommes d'as-

sister aux services religieux. D'ailleurs, on a pu constater qu'il est presque impossible d'espérer le concours des autorités pour combattre ces profanations du dimanche, — d'origine juive et maçonnique ,— dont les catholiques se plaignent eux aussi, un peu partout. Le mal est bien grave, car il a aussi entamé certains milieux catholiques emballés dans les divagations sportives, etc. AIR, 29 septembre 1913.

ANGLETERRE. — Le 30 septembre a eu lieu à Londres l'ouverture du Congrès ecclésiastique. L'Evêque de Winchester a inauguré ce Congrès par un sermon qui avait pour sujet : « Le Royaume de Dieu dans le monde d'aujourd'hui », c'est le sujet même dont il sera question dans les délibérations. Voici quelques passages intéressants de cette allocution, empruntés au compte rendu publié par le *Morning Post*, 1er octobre 1913 :

L'Eglise est, une grande organisation puissante pour le bien ; elle garde et accroît le trésor de la sagesse et de la foi des siècles passés, elle n'a rien à craindre, elle a tout à espérer de l'avenir, car en aucun temps futur les hommes et les femmes ne cesseront d'avoir besoin de conseils spirituels, de guides, et de la force qui vient des exercices religieux accomplis en commun. Pour notre part, nous désirons voir l'Eglise exercer une influence plus grande dans la vie nationale, et surtout nous désirerions que la religion eût une plus large part dans l'éducation. Les mœurs plus douces et les grâces de la civilisation chrétienne sont un héritage accumulé que de téméraires réformateurs ont voulu anéantir, mais qui existe encore dans nos écoles nos églises et nos cathédrales. L'antique idéal catholique d'éducation comme culture des sens par les arts sacrés et profanes court le danger de périr sous les attaques de l'utilitarisme, des idées séculières, radicales qui se font jour dans l'éducation. Et l'Eglise, qui poursuit cet idéal catholique dans la vie et dans l'éducation, ne devrait pas être entravée dans sa mission par les liens temporels. Les relations actuelles entre l'Eglise et l'Etat sont loin d'être satisfaisantes. Aujourd'hui, nous voyons l'Eglise attaquée dans ses possessions, sa discipline et son organisation par un gouvernement où les forces du sécularisme et de l'incroyance ont une large place. Les possessions de l'Eglise sont certainement moins en sécurité que celles des sectes non conformistes et dissidentes. Il faudrait que l'Eglise, sans rompre les liens entre elle et l'Etat, jouît d'une plus grande indépendance en ces matières.

D'autres discours ont été prononcés sur divers sujets religieux et théologiques. L'évêque de Londres a parlé sur la doctrine de l'invocation des saints, sur l'œuvre du royaume du Christ.

Un incident remarquable s'est produit au cours d'une des séances qui avait lieu dans la vaste salle du Colosseum. Une députation du Conseil de l'Eglise Evangélique libre de Southampton, composée des représentants de trente-cinq congrégations, a présenté une adresse, qui a été lue par le Révérend T. Holmes. Elle n'avait point pour objet, comme on pourrait le supposer, de faire entendre des doléances sur la part léonine que s'est faite l'E-

glise anglicane, dans la direction religieuse de l'Angleterre et dans la distribution des biens de ce monde, mais au contraire, pour rendre un hommage reconnaissant aux services rendus par les évêques, le clergé, les érudits, les professeurs et les hommes d'Etat de l'Eglise établie.

On ne peut ouvrir un journal maçonnique anglais sans y trouver l'indication des relations intimes entre le clergé anglican et la Maçonnerie. Les Provinces maçonniques, entre lesquelles est partagée l'Angleterre, ont presque toutes pour chapelain l'Evêque de la Province ecclésiastique, ou le doyen du Chapitre, ou quelque autre haut personnage du clergé ; beaucoup de cérémonies maçonniques sont commencées dans la Loge et se terminent à l'Eglise paroissiale. Un jour ou l'autre, l'Anglicanisme recueillera les fruits amers de cette alliance.

Bavière. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 29 septembre 1913 :

A Bayreuth, ces jours-ci, a eu lieu le synode général des protestants de la Bavière. On avait présenté une motion sollicitant de la part du gouvernement suprême de l'Eglise une sentence déclarant que les novateurs qui nient la résurrection du Fils de Dieu crucifié, sa divinité et la Très-Sainte Trinité soient destitués de leurs charges de « serviteurs de la parole de Dieu ». Le synode a reconnu le grand danger de ces erreurs, pour l'existence même de l'Eglise,. Il est d'avis que le gouvernement de l'Eglise doit s'occuper de ces cas particuliers, et que les fidèles doivent soutenir leurs pasteurs qui restent dans la vérité. Il espère que les ministres auront une intelligence plus profonde des Ecritures. Et c'est tout. Pas un mot de mesures de rigueur à prendre contre les modernistes.

Le virus de la négation du surnaturel peut donc continuer à se répandre. On n'a même plus le courage de pourvoir à la conservation de la pureté de l'enseignement. Au fond, c'est logique au point de vue du libre examen, la maladie mortelle du protestantisme que nos modernismes tâchent d'inoculer dans l'Eglise catholique. AIR.

Danemark. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 10 septembre 1913 :

L'Eglise officielle danoise est rongée jusqu'à la base par les courants modernisants libéraux qui y pénètrent de l'Allemagne. Il y a deux ans, dans une conférence publique aux étudiants de l'Université à Copenhague, le pasteur Arboe Rasmussen a nié la Divinité du Christ, sa naissance surnaturelle et sa Résurrection. Le ministre des cultes déclara que M. Arboe Rasmussen se tenait « sur la base de l'Eglise officielle », puisque, après tout, il reconnaît le Christ comme « Maître de l'Eglise ». Les pasteurs orthodoxes effrayés ont organisé une union pour empêcher la marche du libéralisme. Il y a quelque temps, M. Arboe Rasmussen a posé sa candidature pour la paroisse vacante de Vaalse sur Falster. L'évêque Ostenfeld, primat de Danemark, et tous les autres évêques danois ont menacé de donner leur démis-

sion plutôt que d'accepter cette nomination. Le ministre des cultes actuel est un ex-pasteur, libéral notoire ; il est probable qu'il va prendre parti contre les évêques. AIR.

FRANCE. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 1er septembre 1913 :

Les protestants français mènent une campagne énergique en faveur du désarmement. Récemment, le synode méthodiste évangélique réuni à Andesse s'est prononcé pour ce mouvement. Il a adressé une lettre aux méthodistes allemands pour les engager à adhérer à cette propagande. Cette lettre signée par le Pasteur Prunier, président du synode, contient la phrase suivante: « Cette union nous paraît particulièrement facile entre les membres de l'Eglise méthodiste qui ne s'est jamais laissé arrêter ni enfermer par les frontières politiques ou géographiques ». AIR.

SAXE. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 18 septembre 1913 :

A l'exposition internationale d'architecture de Leipzig, on a installé un café-restaurant dans un pavillon ayant la forme d'une église. Le service est fait par des garçons vêtus en moines et un orchestre vêtu de même joue les airs les plus éhontés. Les murs sont couverts d'images cyniques. Sur les réclamations de la presse catholique. la direction de l'exposition a ordonné l'enlèvement de la peinture la plus scandaleuse, représentant un moine à genoux devant une femme nue. La presse protestante s'est élevée contre cette mesure. Le *Leipziger Tageblatt* a publié un article où il se moque de la presse catholique et engage la Direction de l'exposition à tenir ferme, car « tout Leipzig protestant » est de son côté. L'auteur de l'article dit qu'il ne se serait jamais attendu à une telle condescendance pour le catholicisme dans Leipzig protestante, et il exprime l'espoir que le tableau enlevé va bientôt être remis en place. AIR.

Religion

ALLEMAGNE. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 13 septembre 1913 :

Le Congrès des Vieux-Catholiques s'est ouvert le 10 à Cologne. Les évêques vieux-catholiques suivants y assistaient : Moog, de Bonne ; Dr Herzog, de Berne ; Goul, d'Utrecht ; Spit, de Deventer ; Prins, de Haarlem ; Hodour d'Amérique ; les évêques de l'Eglise mariavite de Pologne : Kowalski, Prochniewski et Golembuowski. L'évêque primat anglican de Canterbury était représenté par l'évêque Perrin de Willesdon, de Londres. L'évêque Tuttle, de Saint-Louis, primat de l'Eglise épiscopale de l'Amérique du Nord était représenté par l'évêque William Lawence, de Massachussetts. L'Eglise orthodoxe de Russie était représentée par MM. Lodygenskii, de Saint-Pétersbourg ; Paschitsch, de Dresde et le professeur Kvensky de Kazan. Le curé de Czech représentait l'Autriche. La présence de ces nombreux représentants des autres Eglises s'explique par le projet de fonder une union de toutes les Eglises qui se sont « délivrées » de Rome. AIR.

Angleterre. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 19 septembre 1913

Le journal protestant *Daily Mail* a envoyé deux correspondants spéciaux à Lourdes pour observer les guérisons miraculeuses. L'un était journaliste, l'autre médecin « de la plus grande autorité », affirme le *Daily Mail*. Les deux correspondants viennent de publier leurs observations. Le médecin constate d'abord qu'à Lourdes, on ne trouve pas le type du malade hystérique qui, selon les sceptiques, fournissait la totalité des guérisons. Ensuite, il constate que les guérisons des paralysés, des aveugles, des cancéreux, etc., se vérifient en des cas absolument désespérés. Il admet le surnaturel même là où le bureau des constatations médicales ne croit pas avoir assez de données pour affirmer le miracle. AIR.

Nous ferons simplement observer que le bureau des constations médicales de Lourdes, pas plus qu'aucun médecin, n'a qualité pour se prononcer sur le question du miracle, qui appartient tout entière au jugement de l'Eglise. Les médecins déclarent simplement que dans l'état actuel de la science, la guérison obtenue ne peut être expliquée par des moyens naturels, et l'Eglise seule décide s'il y a eu, oui ou non, intervention surnaturelle[1].

Belgique. — Nous avons tenu les lecteurs de la *Revue* au courant des discussions qui ont eu lieu au sujet de l'action des Loges maçonniques au Congo et de la lutte de la Franc-Maçonnerie contre les missionnaires. Voici un nouveau document à ajouter à ceux que nous avons déjà publiés. Nous l'empruntons à la *Gazette de Liège*, 23 septembre 1913 :

Le *Peuple* a dû insérer du R. P. Vanden Besselaer, S. J., qui avait été l'objet des attaques haineuses du Fr∴ Vandervelde, tant à la tribune de la Chambre que dans les colonnes du *Peuple*, un droit de réponse où il est dit :

1. Les accusations portées contre moi au Congo et que vous avez reprises à votre actif sont fausses ;

2. Il n'y a jamais eu d'aveu de ma part et, quant au magistrat qui affirme le contraire, je le mets au défi de produire une preuve quelconque à l'appui de son affirmation ;

3. Ce n'est pas à mon profit que les magistrats du Congo ont arrêté les poursuites entamées contre moi, mais cette manœuvre a eu uniquement pour but d'empêcher de poursuivre et de faire condamner les anticléricaux dont les calomnies avaient provoqué l'instruction ouverte à ma charge ;

4. Je n'ai pas donné suite à mon intention de poursuivre M. Vandervelde devant les tribunaux civils ou correctionnels, parce que les avocats que j'ai consultés estimaient que les articles publiés par lui n'offraient peut-être pas

1. Voir à ce sujet notamment : Dr. Boissarie, *L'Œuvre de Lourdes*, p. vi et viii, Lettre de S. G. Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes.

une matière suffisante à répression, et qu'il ne m'était pas possible d'invoquer ce qu'il avait dit à la Chambre, sous le couvert de l'immunité parlementaire.

5. Une fois de plus, je demande à M. Vandervelde de soumettre à un jury d'honneur l'appréciation des faits qu'il m'a reprochés et la question de savoir s'il était justifié à les invoquer à la Chambre comme il l'a fait, sans avoir en sa possession aucun document vraiment sérieux et définitif. J'ai déjà offert à M. Vandervelde d'accepter ce contrôle de ses actes. Il a eu bien soin de refuser. Cela seul le juge.

Je vous prie, etc.

P. VAN DEN BESSELAER,
Missionnaire de la Mission de Mill-Hill.

Etats-Unis. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 18 septembre 1913 :

Des journaux ont publié hier une dépêche relatant le crime d'un prêtre catholique, originaire de Bavière, attaché comme vicaire à une église de New-York. Cet homme, nommé Hans Schmidt, qui, jusqu'à ce jour, se donnait comme prêtre, a avoué à l'aumônier de la prison qu'il n'a jamais été ordonné prêtre. Il a même été condamné à la prison à Munich, sur la demande de l'évêque de Mayence pour usurpation illégale de fonctions sacerdotales. De même, les autorités ecclésiastiques de Trenton, aux Etats-Unis, l'expulsèrent lorsqu'elles s'aperçurent qu'il n'était pas réellement prêtre. AIR.

— Nous lisons dans un périodique américain, en date du 30 août 1913, sous ce titre : *Défendez vos écoles publiques*, l'article suivant :

Des nouvelles qui ont paru dans la presse quotidienne nous informent que pendant le Congrès de la Fédération Américaine des Sociétés catholiques qui a eu lieu récemment à Milwaukee (Wisconsin), la majorité s'est prononcée en faveur du système qui consiste à demander à l'Etat des subventions pour les écoles d'un caractère confessionnel.

Si des personnalités considérables de l'Eglise Catholique Romaine sont assez audacieuses pour soutenir en public que des écoles créées par et pour les membres de cette secte religieuse ont des titres à réclamer leur part dans l'emploi d'impôts élevés sur tout le peuple, il n'est que temps pour les hommes qui croient à la démocratie et aux écoles libres de se mettre sur leurs gardes. L'école publique libre est le boulevard de la liberté américaine, et déclarer qu'une école privée, quelle qu'elle soit, est une chose désirable, c'est s'exprimer en antiaméricain.

Il faut user de vigilance pour empêcher ces avocats des écoles privées, subventionnées par le public, de s'emparer des organes moteurs de l'administration publique, et d'abolir entièrement l'école publique libre, objet de leur haine, si l'on en croit leur langage. Les Maçons épris de liberté ne doivent pas hésiter à déclarer qu'ils sont prêts à combattre énergiquement toute tentative ayant pour but de détruire le système américain de l'école publique.

Ce qui donne une saveur toute spéciale à cette protestation, c'est que les administrations publiques, aux Etats-Unis, ne se font aucun scrupule de subventionner des œuvres protestantes, pour peu que ces œuvres cachent leur but de propagande sous un déguisement d'utilité publique.

FRANCE— Dépêche de l'Agence *Roma,* 1er septembre 1913 :

L'association amicale des anciens prêtres catholiques, fondée il y aura bientôt un an, compte quatre-vingtsmembres. Son président est M. Paul Vessié. Le comité a adressé un appel à tous les prêtres défroqués. L'association aura son Congrès annuel le 28 courant. AIR.

— Nous donnons d'après l'*Eclair,* 16 septembre 1913, le texte de la circulaire du ministre de la Marine concernant les cérémonies du Vendredi-saint :

Paris, le 9 août 1913.

Circulaire relative à la célébration, par les navires de guerre, de la cérémonie du Vendredi Saint sur les rades étrangères.

Jusqu'en 1896, les bâtiments de la marine nationale présents sur les rades françaises ou étrangères participaient à la fête religieuse du Vendredi Saint par le cérémonial suivant : pavillon en berne, apiquage des vergues, coups de canon tirés de demi-heure en demi-heure. Une circulaire du 20 mars 1896, tout en laissant la liberté complète aux commandants des bâtiments mouillés sur des rades étrangères d'accomplir le cérémonial habituel, spécifiait que, sur les côtes de France, l'autorisation devait en être demandée au ministre.

Quelques années plus tard, toute participation à la fête dont il s'agit fut interdite.

Mon attention a été appelée sur les inconvénients auxquels cette abstention peut donner lieu, notamment lorsque des bâtiments français se trouvent sur une rade étrangère, le jour du Vendredi Saint,en même temps que des navires d'autres puissances qui célèbrent cette fête religieuse par un cérémonial extérieur.

Après entente avec le ministre des Affaires étrangères, j'ai décidé de rétablir la latitude laissée par la circulaire précitée du 20 mars 1896 pour la participation à la cérémonie du Vendredi Saint *sur les rades étrangères.*

Les dispositions à prendre à cet effet feront l'objet d'un accord préalable entre les commandants et nos agents diplomatiques auxquels le ministre des Affaires étrangères adresse de son côté des ordres en conséquence.

Le Ministre de la Marine,
PIERRE BAUDIN.

Voici les principaux passages de l'interview qu'a publiée M. Marcel Hutin dans l'*Echo de Paris*, 24 septembre 1913.

En présence du tapage soulevé par les journaux du bloc, M. Baudin a cru devoir expliquer sa décision.

Saint-Raphaël, 23 septembre.

La circulaire incriminée vise le fait suivant : elle autorise les commandants de nos bâtiments, lorsqu'ils se trouvent dans le Levant, le jour du Vendredi Saint, à participer, après entente avec nos consuls, au cérémonial en usage dans toutes les marines. Ce cérémonial consiste en ceci que le pavillon de chaque navire est mis en berne. C'est du moins la pratique ordinaire. Mais la règle inscrite dans le règlement du service à bord dit que, dans tous les cas, le commandant supérieur se conforme autant que possible pour ces cérémonies aux usages reçus dans le pays où il se trouve (article 467 du règlement de mai 1910 reproduisant les dispositions adoptées par toutes les marines, l'anglaise, l'allemande et même la japonaise).

Voilà le règlement qu'il s'agit d'appliquer. Il se prête donc à des interprétations diverses. Mais ce ne sont là que des nuances et, en fait, nos bâtiments n'ont pas cessé, sous tous les gouvernements, qu'il s'agisse du ministère Floquet (mon ami Lockroy avait déjà précisé son application en ce qui concernait le Vendredi Saint), du ministère Combes, du ministère Clémenceau et de tous les autres, de participer aux fêtes carillonnées du catholicisme dans les stations du Levant et même au Canada. Et c'est très bien, et il ne se trouvera, je pense, aucun esprit assez obtus pour reprocher à l'ambassadeur de France d'aller en grande cérémonie assister à la messe solennelle qui a lieu une fois l'an à Constantinople. Tous nos consuls dans les ports du Levant observent ce rite.

Il y a donc là un usage de haute convenance, qui ne s'inspire pas, que je sache, d'un sentiment de soumission à l'égard de l'Eglise, mais qui est une manifestation du droit et du devoir de protection que la France pratique à l'égard des populations catholiques de l'Orient. Tout le monde sait cela, et les républicains n'ont jamais discuté sur le détail des formes de cet hommage rendu à des populations qui ne sont d'aucun parti, qui ne peuvent être d'aucun, qui ne sont ni radicales, ni socialistes, ni réformistes, et qui ne peuvent donner à leurs sentiments communs, quand elles veulent les manifester d'une façon éclatante, qu'une forme religieuse cultuelle.

Il ne faut pas s'étonner si elles associent leurs affinités françaises aux cérémonies catholiques, et ce sera toujours un moyen, pour toutes les puissances qui ont des intérêts dans ces régions, de s'y accréditer et d'y implanter leur influence que de participer à ces fêtes religieuses. Nos commandants regardent cela comme le B A BA de leur rôle, quand ils conduisent nos croiseurs ou nos cuirassés dans les eaux de Smyrne, de Beyrouth et autres régions.

Ils se gardent bien, du reste, de réserver aux seules cérémonies catholiques les honneurs de notre pavillon, les saluts de nos canons ; ils tirent des salves pour les fêtes musulmanes, et, d'une façon générale, ils ne font rien pour se distinguer par une faute de goût, d'attitude ou de convenance, des bâtiments allemands, italiens, japonais, russes qui garnissent les rades et qui représentent, en face du monde oriental, l'universalité des pays civilisés.

Il y a mieux : une sorte de solidarité gouverne toutes les marines dans ces questions de protocole et de cérémonies ; quand un croiseur allemand pavoise en célébration de la fête de Guillaume II, nos navires arborent le grand pavois et nos pièces font les saluts d'usage.

Je n'ai pas besoin de vous dire tout le soin que les gouvernements étrangers apportent dans cette représentation maritime de leur valeur militaire et de leurs intérêts économiques. Les Allemands y excellent. Vous savez quelles prévenances l'empereur a dépensées pour séduire les catholiques de Palestine. Les Italiens ne sont pas moins insinuants, et ce n'est pas pour les beaux yeux du pape qu'ils se dépensent en subventions aux œuvres catholiques et en moyens de propagande où apparaît constamment le sentiment religieux. Et voilà notre pays, qui a tout fait pour ses colonies chrétiennes, qui doit s'enorgueillir d'une histoire orientale si riche de sacrifices et de succès, et qui compromettrait sa situation dans le Levant, en obéissant à de misérables préjugés, à un fanatisme plus humiliant que celui des populations les plus attardées, auxquelles la France s'efforce d'enseigner la tolérance et la liberté ! Vous ne vous étonnerez donc pas de ce que j'ai fait.

J'ai lu très attentivement tous les rapports de nos commandants au cours des derniers mois, alors que nous avions jusqu'à six bâtiments dans les divers ports du bassin oriental de la Méditerranée. Nos officiers ont tiré le meilleur profit du contact plus étroit où les événements les obligeaient d'être avec les populations. Il ressort nettement de ces témoignages que l'influence française est à peu près partout en très grand progrès, et c'est cette conviction qui m'a inspiré le projet d'envoyer dans le Levant, dès cette année, la première escadre de l'armée navale. Il y a bien des années que nous n'avons pas pu y faire une démonstration importante. Le moment est propice pour un effort nouveau. Voilà donc un ensemble de mesures propres à fortifier notre influence dans tous ces pays, et celle qui concerne la tradition du Vendredi Saint est du nombre. Loin de moi la pensée de lui donner une importance capitale, mais elle a sa valeur, puisque les commandants de nos bateaux et nos agents diplomatiques étaient unanimes à la réclamer.

Quoi de plus naturel que de donner suite à leurs vœux ?

On essaie maintenant de soulever un grand tapage autour de cette « circulaire ». Ces instructions, j'en suis le seul responsable, car mon collègue Stéphen Pichon n'est intervenu que pour confirmer les avis de ses agents et les appuyer de son autorité. Quelques-uns de mes bons amis politiques exercent leur verve et leur critique sur un acte où ils veulent apercevoir le signe d'une politique de réaction. Par ce temps radieux et sur cette côte enchantée, j'incline à regarder d'un œil souriant et amusé le grand effort d'imagination auquel ils se livrent pour enfler cet incident minuscule. Quant à la pointe personnelle que je reconnais dans certaines attaques, je n'en ai cure, je préfère m'exposer à cette acrimonie. Rien ne me répugnerait davantage que de voir notre marine, lors de ses rencontres avec les marines étrangères, se distinguer par une abstention inconvenante ou par un de ces gestes qui révèlent une légère infirmité de caractère, que pour parler net, j'appellerai le « muflisme » !

Quand il se trouve que, parmi mes relations, et notamment parmi mes camarades libres-penseurs, un père de famille m'invite au mariage carillonné et fastueux de sa fille, je ne me demande pas s'il est d'accord, en cette affaire, avec les principes qu'il propage et qu'au besoin il défendrait l'épée à la main. Mais je me borne modestement à revêtir ma redingote, à mettre des gants propres et des bottines vernies. Je me présente à l'église ou au temple, je me découvre en entrant dans un édifice catholique, et je garde mon chapeau au seuil de la synagogue.

Je veux, tant que je serai là, que la marine française soit, au regard de toutes les confessions qui se rencontrent en Orient, une marine purement française. La République n'y perdra rien !

La *Ligue des Droits de l'Homme* n'a pas hésité un instant à se ranger dans ce que M. Baudin, après beaucoup d'autres, appelle le « muflisme ». Cela n'a rien donné de bien surprenant pour qui connait la mentalité spéciale de ceux qui dirigent cette triste et dangereuse association. Voici la protestation communiquée aux journaux. Nous en empruntons le texte au *Rappel*, 13 octobre 1913:

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme,

« Considérant qu'il est de l'essence de son mandat de défendre la légalité même ou plutôt surtout contre les atteintes qu'y porte le gouvernement;

« Considérant que la loi dite de Séparation des Eglises et de l'Etat proclame solennellement que la République ne reconnaît aucun culte ni aucune Eglise;

« Considérant qu'il n'est pas de mode plus efficace de reconnaître une Eglise que de mettre à son service les forces publiques de la nation;

« Regrette qu'une circulaire de M. le ministre de la Marine Baudin, non insérée au *Journal Officiel*, ait, au mépris de la loi, rétabli pour les bâtiments de la République, dans les mers du Levant et de l'Extrême-Orient, l'obligation de s'associer, par des manifestations solennelles et par des services commandés, aux cérémonies d'un culte particulier,

« Et demande que l'abrogation de cette circulaire clandestine rétablisse le plus tôt possible le respect de la loi. »

Si nous pouvions supposer que le Comité de la *Ligue des Droits de l'Homme* est de bonne foi, lorsqu'il donne pour base à sa protestation la légalité. nous lui ferions remarquer qu'il falsifie le texte de la loi du 9 décembre 1905. Le mot « Eglise » ne se trouve ni dans l'article premier ni dans l'article 2, et ce dernier reconnaît même que l'Etat peut inscrire au budget certaines dépenses relatives aux services d'aumônerie. Voici les textes :

Titre premier. Principes : *Article premier.* — La République assure la liberté de conscience. Elle garantit l'exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2. — La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de

la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

On voit que le texte de la loi ne justifie en rien la protestation et ne comporte pas l'extension que le comité de la *Ligue des Droits de l'Homme* a cru devoir lui donner pour la circonstance.

Ce n'est pas que nous attachions à la circulaire de M. Baudin une grande importance et que nous la considérions comme un commencement de satisfaction donnée aux justes réclamations des catholiques. Il faudrait autre chose pour que nous puissions croire aux bonnes dispositions du Gouvernement à notre égard. Mais il est bon cependant de montrer ce que valent, en réalité, toutes les arguties des sectaires de la Franc-Maçonnerie et de la Libre-Pensée.

— Nous lisons dans les *Cahiers Romains*, 21 septembre 1913 :

M. Clémenceau, dans *l'Homme Libre*, écrit une phrase pour une fois sensée: « A vrai dire, ce n'est pas la question de République ou de Monarchie qui nous divise vraiment... C'est dans la doctrine et dans la politique de l'Eglise Romaine que se cache le point vif de nos dissentiments ».

Il a bien raison de dire que le « point vif » est dans la lutte entre l'Eglise et la Contre-Eglise ; d'une façon ou de l'autre, tout doit finir par s'orienter sur cette direction, d'un côté ou de l'autre de la barricade. AIR.

— Dans le discours qu'il a prononcé à Aix-les-Bains, au banquet offert par le Conseil de la Ligue de l'Enseignement, M. Barthou, chef du Cabinet a fait la déclaration suivante au sujet de l'attitude du Gouvernement français vis-à-vis de Rome :

On a dit, messieurs, que des négociations avaient été engagées d'une manière officieuse et d'une manière occulte, en présence desquelles, le moment venu, se trouveraient le parti républicain et le pays.

Messieurs, je ne sais quels incidents l'on a imaginés, et je sais moins encore, ou je veux moins savoir encore, quels sont les incidents que l'on a dénaturés ; ce que j'apporte ce soir devant vous, c'est ma parole d'honnête homme et de ministre républicain, et je dis: « Ni sous le ministère présidé par l'honorable M. Poincaré, ni sous le gouvernement dirigé par M. Briand, ni sous le cabinet dont j'ai la lourde charge et les graves responsabilités, il n'a été à aucun moment, d'aucune façon, sous quelque forme que ce soit, ni d'une manière directe, ni d'une manière indirecte, engagé de négociations quelconques qui prépareraient la destruction de la loi de 1905, et le rétablissement des relations entre l'Eglise et l'Etat. (*Longs applaudissements.*)

Voilà, messieurs, des déclarations formelles, précises, catégoriques. Elles ne comportent pas de réticences ou d'équivoques, et si, parmi les républi-

cains, il en est un qui considère que le gouvernement n'a pas fait son devoir, s'il en est un qui croit de bonne foi, qui peut établir devant les Chambres et le pays que le gouvernement se prête d'une manière quelconque à ces négociations officieuses ou occultes, que celui-là monte à la tribune du Sénat ou de la Chambre, qu'il s'explique avec le Sénat, qu'il s'explique avec la Chambre, qu'il s'explique avec le gouvernement devant la majorité républicaine et devant le pays. J'attends ce débat, je l'attends avec confiance et, de même que ce soir, j'engage ma parole d'honnête homme, et je l'engagerai, défiant tout démenti, devant la Chambre ou devant le Sénat.

Que M. Barthou le veuille ou non, la question est posée devant le pays et devant l'étranger, il faudra bien lui donner un jour ou l'autre une solution.., et puis, il ne faut pas prendre au tragique les déclarations ministérielles, chacun sait ce que parler veut dire. On n'a pas encore oublié l'affaire Arton et les pigeons de Venise !

Italie. — Il n'y a qu'à parcourir la liste que publie *Il Secolo* de Milan, 12 septembre 1913, pour être édifié sur le caractère de la manifestation annuelle, dite « fête nationale » du 20 septembre. On y trouve la fine fleur de l'Anarchie et de la Libre-Pensée italienne. La voici :

Faisceau des Etudiants anticléricaux, Société démocratique lombarde, Section milanaise du parti réformiste, Cercle *Ausonia*, Cercle *Galilée*, Cercles des *Frères Bronzetti*, la Pensée, *Arnaud de Brescia*, Cercle républicain *Carlo Cattaneo*, Fédération nationale de l'*Italia irredenta*, Groupe Avant-Gardiste Universitaire de Pavie, Chambre Fédérale des Employés, Cercle républicain *Antonio Fratti*, Groupe de la Jeunesse républicaine, Cercle républicain *Dario Papa*, Section milanaise du parti républicain italien, Faisceau libertaire milanais, Association des Electeurs démocrates du Premier Collège, Patronage laïc *A. Sciesa*, Ligue nationale des Libres-Penseurs de la République Argentine.

Iles Philippines. — La Loge la *Solidaridad* qui appartient à la Fédération du Grand-Orient Espagnol, orient de Manille, a adressé à un périodique maçonnique officiel la communication suivante, (probablement dans les deux derniers mois).

« Il y a un mois et demi, les périodiques des Etats-Unis et la presse locale américaine ont inséré les déclarations du cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, qui disait en somme que nous autres, Philippins, ne sommes encore que des enfants qui n'ont pas droit à l'indépendance politique. Ces déclarations ont été accueillies défavorablement par l'opinion philippine, même par les catholiques romains. On les trouve en contradiction avec les doctrines du Christ, libérateur et émancipateur des hommes, et le cardinal, en faisant de telles déclarations, a donné à entendre qu'il était partisan de l'impérialisme dominateur qui opprime les peuples et les races, au grand préjudice de l'humanité. Ainsi qu'on le voit, le prélat descend du terrain

spirituel pour s'engouffrer dans le terrain politique ; il se targue de sa haute position de Prince de l'Eglise Romaine, il exerce par ses paroles et ses prédications une pression extraordinaire sur les catholiques ; il lèse les intérêts et la dignité de 8 millions d'habitants de cet archipel.

Et presque en même temps que ces déclarations offensantes, les Jésuites, afin de montrer le cas qu'ils font d'un peuple qui obéit aveuglément, ont organisé un pèlerinage ouvrier à la Vierge miraculeuse d'Antipolo (la Lourdes des Philippines) dans le but d'affirmer, une fois de plus, leur pouvoir sur les masses populaires, et d'obtenir indirectement au moyen de cette manifestation du fanatisme religieux, l'approbation contenue dans les déclarations ci-dessus du cardinal Gibbons. Les impérialistes américains et les Jésuites eux-mêmes exploiteront cette manifestation pour prouver que les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ont raison de croire que nous, Philippins, nous renonçons à l'indépendance de notre pays.

Les Jésuites ont exercé une pression sur les patrons des usines, sur les commerçants, sur les industriels, afin que ceux-ci agissent sur les ouvriers, et les décident à prendre part au pèlerinage.

Telle est l'origine de notre campagne contre le cléricalisme impérialiste, et spécialement contre le jésuitisme ; notre œuvre a été couronnée du plus grand succès ; nous en confions l'exécution à un Comité. Tels sont les travaux que nous avons entrepris pour nous conformer aux lois maçonniques et profanes.

Les Maçons de Manille ayant traduit, tant bien que mal en style philippin, leur aversion contre le cardinal Gibbons et les jésuites, le périodique maçonnique leur décerne un témoignage de satisfaction en ces termes :

« La brochure jointe à la lettre ci-dessus rapporte en détail les travaux accomplis par le comité pour s'opposer à l'audacieuse campagne jésuitique, et il résulte de cette lecture que les Maçons Philippins ont découvert avec grande satisfaction que, dans l'avenir, ils peuvent compter sur des forces latentes en dedans et en dehors de l'Institution maçonnique dans cet archipel, forces qui, bien employées, serviront au développement de la Maçonnerie et à la victoire sur nos éternels ennemis, les cléricaux. Gloire à la respectable Loge la *Solidaridad*, qui travaille avec tant d'enthousiasme au progrès de l'Humanité dans cette vallée ».

Encore une preuve que la Maçonnerie mondiale est tout d'abord la Contre-Eglise.

Portugal. — Les *Acta Apostolicæ sedis*, n° 15, 27 septembre 1913, contiennent une lettre du Saint-Père à Mgr Mendes Bello, Patriarche de Lisbonne, sur la persécution sectaire contre l'Eglise en Portugal datée du 1er mars 1913. AIR, 30 septembre 1913.

Uruguay. — Dépêche de l'Agence *Roma*, du 9 septembre 1913.

La Chambre vient d'approuver, en première lecture, la loi sur le divorce, qui va bientôt faire d'énormes ravages dans le pays en détruisant les liens sacrés du mariage. AIR.

Révolution

PORTUGAL. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 29 septembre 1913 :

La persistance des complots syndicalistes contre le gouvernement maçonnico-bourgeois fait un digne pendant à la persistance de la Secte maçonnico-bourgeoise à attribuer ces complots aux « cléricaux » et autres « réactionnaires ». Le mensonge maçonnique se promène ces jours-ci à travers les différents *Messagero* du Bloc international. Mais en même temps, la presse est bien obligée de relever les dépositions des auteurs arrêtés du dernier complot, qui avouent carrément sa nature syndicaliste et révolutionnaire. En effet, tous ces complots ne sont que des éclats de révolutionnaires affamés contre des sectaires repus. En attendant, le gouvernement-secte de Lisbonne tâche d'égarer l'opinion publique en annonçant qu'il a dénoncé à son bon ami Romanones des complots formidables tramés par les monarchistes portugais à la frontière espagnole. AIR.

Sectes

ALLEMAGNE. — Nous lisons dans la *Bonifacius-Korrespondenz* de Prague, n° 18, 15 septembre 1913 :

Le Monisme, dont on connaît les bonnes relations avec la Maçonnerie, cherche à s'organiser. Son propagateur, le professeur Ostwald, se propose de fonder des colonies monistes qui succéderaient aux monastères monistes si pompeusement annoncés et qui ont si piteusement échoué. Le journal officiel de cette secte, *La Voie droite*, section de la Libre-Pensée, se désole de cet insuccès, et semble présenter les colonies en question comme un pis-aller. « Il est malheureux, dit son rédacteur en chef, que l'organisation du monastère n'ait pas abouti et qu'on y ait substitué à la dernière heure une colonie dans laquelle, à la place des anciens vœux monastiques d'obéissance, de chasteté, et de pauvreté, on mettra en pratique les principes monistes d'organisation, d'énergie, de personnalité libre. L'habit monastique allait si bien à M. Ostwald et à son entourage ! On ne saurait regretter trop vivement que cette mascarade ait pris fin !

On trouve dans *le Tat* (l'Action), journal du Fr.·. Horneffer, l'un des chefs de la Libre-Pensée munichoise, l'appréciation suivante sur les prédications monistes dominicales du professeur Ostwald: « Les Unions monistes, avec leur tendance, avant tout naturaliste et éthico-sociale, ne satisfont personne. On ignore dans ce milieu ce que c'est que la religion : qu'on lise seulement les discours superficiels que prononce Ostwald dans ses « Prédications monistes du dimanche », au sujet de la religion ».

On ne saurait nier les relations du professeur Ostwald avec la Maçonnerie, car nous lisons dans l'Annuaire de l'Union de Weimar pour 1912 : « Ligue Maçonnique *Au Soleil Levant*. Siège : Nuremberg, Grand-Maître délégué : le professeur Wilhelm Ostwald, à Grossbothen (Saxe) ».

Angleterre. — A propos du décès d'un Franc-Maçon de quelque notoriété, le F.·. J.-O. Brandrith, Grand-Diacre provincial, nous apprenons que le défunt était membre honoraire de l'*Ordre indépendant des Réchabites*. C'est là un ordre maçonnique peu connu.

Colonies anglaises. — *Afrique anglaise du Sud*. — Nous lisons dans le *South Africa*, de Londres, 13 septembre 1913 :

Cinq condamnés indigènes ont comparu devant la Cour criminelle de Kimberley, dans sa dernière session, sous l'accusation d'assassinat d'un de leurs compagnons de détention, nommé Jacob MKaba, à la Station de convicts de Dutoitspan. Le ministère public a prouvé que Jacob avait résolu de quitter la société *Ninivite* dont il était le chef, et qu'il avait fait partager son projet à d'autres membres. Il fut soupçonné d'avoir fait des révélations au Surintendant de la Station ; les associés le condamnèrent à mort, et il fut poignardé.

Les *Ninivites* sont une société secrète, composée de condamnés indigènes. Les dépositions recueillies ont prouvé qu'ils ont un roi, un général, des juges, des médecins et d'autres fonctions ; qu'ils ont un tribunal secret, qu'ils condamnent à mort leurs compagnons de prison, et rendent des arrêts en règle pour l'exécution des sentences.

Le juge, M. Lange, a dit que la société des *Ninivites* s'est formée d'abord dans la prison de Prétoria et qu'elle a des représentants dans tout le pays. Un témoin indigène a déclaré que presque tous les convicts de Johannesburg sont des *Ninivites*. Le défunt avait été leur chef ; ceux qui étaient chargés des exécutions étaient punis en cas d'échec. Quatre des accusés ont été condamnés à mort.

Etats-Unis. — Nous trouvons dans le numéro 18 de la *Fortnightly Review*, 15 septembre 1913, p. 533, dirigée par M. Arthur Preuss, la singulière information qui suit :

D'après le *News-Press*, journal qui paraît à Poughkeepsie (Etat de New-York) les *Chevaliers de Colomb*, par un vote régulier du Conseil Florentin, ont offert le privilège de l'Institut de Colomb aux *Odd Fellows* pour la réunion de leur Grande Loge. A Denver (Colorado), vers la même date, le Conseil de Denver, n° 539 a adressé au comité d'organisation du Conclave des *Chevaliers Templiers* une invitation officielle qui a été publiée textuellement dans les journaux locaux, et dont nous allons reproduire un ou deux passages caractéristiques :

« En qualité de Comité désigné par le Conseil local des *Chevaliers de Colomb* pour cet objet, nous avons le plaisir de mettre à votre disposition nos salles de Clubs et nos chambres de Loges pour l'usage qu'il plaira à votre Comité de leur donner pendant la semaine prochaine... Le présent Comité est autorisé à coopérer avec vous de toutes les manières pendant la semaine du conclave, dans le but de rendre cette invitation aussi utile que possible

pour votre réception et celle de vos hôtes. Vous nous trouverez à votre disposition à tout moment, et nous espérons que vous n'hésiterez pas à profiter de l'hospitalité que nous pourrons vous offrir en cette circonstance. Nous aurons un personnel compétent pour vous aider à distraire vos invités de la façon la plus opportune que votre comité jugera bon d'adopter d'après la disposition des locaux ».

Les *Odd-Fellows* sont une Société secrète nominativement interdite par l'Eglise. Les *Chevaliers Templiers* sont des Francs-Maçons des hauts grades. Il n'est pas nécessaire de redire ici l'attitude de l'Eglise à l'égard de la Franc-Maçonnerie. Les *Chevaliers de Colomb* se glorifient d'être de loyaux catholiques. Comment vont-ils justifier l'initiative prise par certains de leurs Conseils qui fraternisent et même « coopèrent » dans une certaine mesure avec les ennemis déclarés de l'Eglise ?

La Vérité, de Québec, 20 septembre 1913, après avoir reproduit cette information, ajoute :

Comment expliquer que les *Knights of Columbus* en ces deux circonstances aient fraternisé aussi étroitement avec les membres de sociétés défendues et justement dans un temps où ces sectaires se réunissent en Convention, c'est-à-dire pour étudier les moyens d'action à prendre pour promouvoir leurs intérêts qui sont contraires à ceux de l'Eglise. Voilà des faits scandaleux. Pouvons-nous espérer au moins que le Conseil exécutif des *K. of C.* va censurer les coupables ? Malheureusement non. Car ce ne sont pas là des précédents et c'est même aux Etats-Unis une certaine coutume de « fraterniser » ainsi officiellement. Pourtant, ce n'est pas là l'attitude que Pie X recommande aux catholiques.

— _The Morning Star_, Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1913, publie la nouvelle suivante :

Les *Chevaliers de Colomb* ont déterminé la police de New-York à faire des recherches en vue de découvrir l'origine et les agents de propagation de formules qui seraient censées donner le texte d'un serment prêté par les prêtres séculiers, les Jésuites et les Chevaliers de Colomb. Ces formules ont été distribuées aux passants dans deux endroits de la ville de New-York où la circulation est très active. Toutes les autorités catholiques ont déclaré que ces formules sont apocryphes. Le P. W. Smith, président du Comité des intérêts catholiques pour la section New-Yorkaise des Chevaliers de Colomb, a déclaré aujourd'hui, 7 septembre, qu'il insisterait auprès des Chevaliers de Colomb pour qu'ils s'efforcent de découvrir l'identité des individus qui distribuent ces papiers, dont voici le sens :

« Je renie et désavoue toute obéissance due à un roi, à un prince ou à un « Etat protestant, ou à un de leurs fonctionnaires, quel qu'il soit. Je déclare « en outre que la doctrine de l'Eglise d'Angleterre, des Calvinistes huguenots « et des autres protestants est condamnable, et que ceux qui n'y renoncent « point, sont sujets à la damnation ».

— Il y a dans la Franc-Maçonnerie américaine — est-ce dans celle-là? — des groupes spéciaux, qu'on pourrait appeler « sociétés ultra-maçonniques », et qui se recrutent exclusivement parmi les membres des Loges. Tel est, par exemple, l'Ancien Ordre des *Sciots*, qui compte environ 600 membres faisant déjà partie des Loges bleues, et dont une des Loges, la *Pyramide* de San-Francisco, n° 1, a tenu une de ses réunions régulières, en septembre, dans le Hall de la Commanderie de Golden Gate, à San-Francisco. Le périodique auquel nous empruntons ce renseignement nous apprend que l'Ordre des *Sciots* est à la Loge bleue ce que les membres du *Sanctuaire oriental* sont pour les grades les plus élevés en Maçonnerie. Il nous apprend aussi que l'Ordre des Chevaliers de la Vraie Croix de Constantin est un des plus secrets et des plus fermés de la Maçonnerie.

Faut-il chercher dans ces ordres très fermés dont les membres sont triés sur le volet parmi les adeptes des Loges, les centres d'où partent une direction supérieure générale et certains mots d'ordres? La question est intéressante, très intéressante même, mais elle est loin d'être résolue, non seulement pour les profanes, mais aussi pour la masse des Francs-Maçons. C'est du reste cette ignorance de la plupart des FF.·. qui rend la solution si difficile. En tout cas, aucun point n'est plus important pour l'anti-maçonnerie.

— Le grand conseil impérial de l'Ordre militaire et ecclésiastique de la Croix-Rouge de Constantin et les Ordres qui en dépendent, ont tenu leur 41e réunion générale annuelle du 9 au 10 mai, à Dallas (Texas) et ont nommé comme Grand Souverain le F.·. J. Byor, de Kansas-City.

— Nous lisons dans un organe maçonnique allemand :

La Grande Loge Souveraine de l'Ordre des Odd-Fellos dans sa réunion de l'année dernière, à Winnipeg, avait rejeté la proposition de la Grande Loge du Sud-Dakota en faveur de la paix universelle, mais en même temps avait exprimé sa sympathie pour les efforts en faveur de la liberté religieuse. Elle a décidé en même temps que désormais elle prendrait le nom de Grande Loge Souveraine des Odd-Fellows indépendants du Monde; elle a adopté un nouveau cérémonial funèbre et a établi à Manille une Loge qui est la première de cet ordre fondée aux Philippines. Actuellement, cet Ordre compte 12 Grandes Loges, plus de 10.000 Loges, et un million et demi d'affiliés.

— *The Morning Star*, de la Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1913, publie la nouvelle suivante :

« A raison du mauvais temps de lundi dernier, la Cour de Blanche de Castille, des *Filles d'Isabelle*, n'a point tenu sa réunion, qui est renvoyée au 4e lundi de ce mois, 22 septembre, et qui aura lieu au Hall des *Chevaliers de Colomb*. Une initiation aura lieu en novembre. Toutes les personnes qui désirent faire partie de cette organisation splendide, devront s'adresser à l'historien (la sociétaire qui remplit les fonctions d'archiviste), Miss Louise Thilborger, 7726, Jeannette Street. Les formules de demande, une fois remplies devront être renvoyées à la Grande Régente, Miss Annie F. Kennedy ».

Le même journal mentionne aussi les *Filles de Sainte Marguerite*, mais sans indiquer si cette société a la même organisation que celle des *Filles d'Isabelle*.

— *The Catholic Tribune* de Dubuque (Iowa), 28 août 1913, publie ces curieux renseignements :

Nous connaissions déjà un certain nombre de Sociétés qui se sont affublées de noms de quadrupèdes. Les oiseaux ont eu leur tour. Nous apprenons de bonne source, que les *Chouettes* se proposent de s'unir aux *Loriots*, ou plutôt de recevoir parmi elles les *Loriots* qui s'en étaient séparés, il y a cinq ans. Ce grave incident eut lieu à Knoxville, dans le Tennessee, à raison des mauvais procédés employés par les *Chouettes* à l'égard des *Loriots*. Les *Chouettes* ont leur centre à South-Bend, dans l'Etat d'Indiana.

— Nous trouvons dans l'*Evening Sun*, de New-York, 19 août 1913 les renseignements ci-dessous :

Des démarches se poursuivent actuellement en vue d'arriver à la fusion de deux Grandes Sociétés demi-secrètes, *le Congrès National Fraternel* et *les Fraternités associées d'Amérique*. En vue de cette opération, 300 délégués des deux organisations se sont réunies à Chicago le 19 août 1913. Elles comptent près de 6 millions d'adhérents, et leurs capitaux d'assurances s'élèvent à plus de 8 millions de dollars (soit plus de 40 millions de francs). Parmi les Ordres qui font partie de ces Unions, on mentionne les « *Modern Woodmen* » (les Bûcherons modernes) et les *Woodmen of the World* (Bûcherons du monde).

France. — La *Croix*, 25 septembre, publie ces curieux renseignements qu'elle accompagne de très justes réflexions :

Les Compagnons du devoir « de la boulangerie » qui, tout au moins à Saint-Maurice (Seine), ont bien l'air d'être une secte affiliée à la Franc-Maçonnerie, faisaient enterrer civilement un des leurs.

Au cortège, qui comprenait la famille et une délégation de convalescents, s'étaient adjoints des individus portant les insignes les plus baroques et tenant une canne enrubannée. Une fois le cercueil descendu dans la fosse, ces mêmes individus se livrent, en présence de tous les assistants, à une série de rites cabbalistiques, coudoyant l'inconvenance. L'un d'eux se jette sur la

bière, se fait recouvrir dn drap mortuaire et se met à converser avec le défunt ; puis, il remonte et fait part à ses compagnons de ce qu'il a soi-disant entendu. Tous alors font des gestes avec leur canne et poussent des cris conventionnels. Puis ils s'embrassent sur la bouche. Alors, deux Compagnons prennent chacun un verre, se versent du vin, le boivent, puis jettent avec son contenu la bouteille, ainsi que les verres sur le cercueil. Enfin, cette singulière cérémonie se termine par le défilé des Compagnons devant la tombe, chacun disant un mot d'adieu au défunt.

Qu'en penser ? Sinon qu'il est honteux que pareilles cérémonies se passent publiquement en pays civilisé, alors surtout, qu'on supprime celles qui relèvent notre idéal !

— Le document ci-dessous émane du *Rappel*, 27 septembre 1913:

Mon cher confrère. Dans un de vos derniers numéros, vous parliez du sixième centenaire du Dante, et vous indiquiez que l'archevêque de Ravenne estimait que l'orthodoxie du Dante était hors de doute. Vous ajoutiez que l'Eglise, qui a accaparé Jeanne d'Arc, se préparait à glorifier le Dante, ennemi de la papauté.

Permettez-moi de vous donner quelques détails que vous ne connaissez peut-être pas sur le Dante. D'après des recherches approfondies, le Dante aurait été pasteur de l'Eglise albigeoise à Florence et affilié à l'ordre du Temple [1].

Voici d'ailleurs ce que dit à ce sujet Aroux (*La Comédie* de Dante, suivie de la *Clef du langage symbolique des fidèles d'amour*, Paris, 1857, 2 volumes, très rares) :

« Dans *La Comédie* de Dante s'accomplit cette mystérieuse fusion de trois éléments d'une énergie vivace, également hostiles à l'Eglise romaine, à savoir : la Massénie albigeoise, les débris du Temple et le parti impérialiste ou gibelin : triple opposition qui, transformée désormais, ne constituera plus qu'un seul corps sous le nom de Franc-Maçonnerie et ne cessera de porter tantôt dans l'ombre, tantôt au plein jour, les coups les plus redoutables au catholicisme ».

J'ai pensé que ces renseignements pourraient être utilisés par vous et éclaireraient la grande figure de Dante.

Veuillez agréer, mon cher confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hécadollé-Pégeon.

— M. Gustave Gautherot a publié dans l'*Univers*, 9 septembre 1913, un très intéressant article sur « Les Sociétés secrètes vers 1830 » qui a peut-être le défaut d'être un peu superficiel et de manquer de références sur les sources où l'auteur a puisé sa documentation. Quoi qu'il en soit, voici cette étude :

1. L'auteur ne donne pas l'indication des sources où il a puisé ce renseignement.

L'histoire de la Révolution ne sera complète que lorsqu'on l'aura étudiée au XIXe siècle, comme à la fin du XVIIIe ; car les puissances qui ont renversé l'ancienne monarchie et établi la Terreur n'ont point été désarmées par Napoléon. Les régimes « constitutionnels » et « démocratiques » qui se sont succédé depuis cent ans furent essentiellement favorables à leur action ; et l'avenir, mieux informé, s'étonnera que les historiens aient à ce point méconnu les réalités politiques pour s'en tenir à de trompeuses apparences.

Au cours de recherches poursuivies dans un château de province sur un illustre maréchal de France victime, depuis trop longtemps, de la « conspiration du silence » ou des calomnies qu'elle favorise, je viens de trouver certains témoignages qui éclairent singulièrement les « dessous » des événements de 1830. J'en verse ici, d'ores et déjà, les éléments essentiels au dossier historique des sociétés secrètes.

Il existait alors une association dont le but était de « révolutionner le monde ». Elle avait pour devise : « La Fin justifie les moyens ».

Formé depuis la Restauration, et se donnant comme le vengeur et le successeur de la *Montagne* de 1793, ce groupement était d'abord demeuré inaperçu. Ses adeptes n'osaient d'ailleurs s'en avouer membres et faisaient peu de prosélytes ; mais ils n'en travaillaient pas moins à la destruction de l'ordre social, et cela d'autant mieux qu'ils agissaient sous le couvert d'une autre société plus ostensible, plus connue, soumise au fond à leur influence, et parée de la fameuse devise : *Aide-toi, le Ciel t'aidera.* — Nous connaissons aujourd'hui ce perfide système de dédoublement !

La seconde de ces sociétés avait même pour chefs quelques-uns de ceux de la première, et ces chefs habiles donnaient le change sur leurs véritables intentions : il fallait bien tromper l'opinion pour la gagner et transformer en destructeurs les simples mécontents.

La liberté de la presse, — qu'ils avaient pervertie, — et l'aveugle faiblesse du gouvernement permirent aux conspirateurs de faire la Révolution de 1830, Révolution dont les conséquences furent aussi néfastes, à la guillotine près, que celles de la « Grande Révolution ».

Les vainqueurs triomphèrent bruyamment et affichèrent leurs doctrines d'anarchie. Il s'ensuivit une sorte de dislocation. A Paris, vingt sociétés différentes, se disant toutes l'expression des « sentiments » et des « besoins » du pays, entrèrent en rivalité. Mais la Société *Aide-Toi*, la « société mère », était la plus nombreuse. Ses chefs s'étaient emparés du pouvoir et, après une crise passagère, elle s'était reconstituée. Sans fusionner avec la société *Qui veut la Fin...*, elle s'en rapprocha davantage, cultiva sa « popularité », et força bientôt le gouvernement à lui donner des gages : les ministres de Louis-Philippe facilitèrent sa propagande et peut-être même la payèrent !

Naturellement, les dindons d'une pareille farce devaient en être les victimes à brève échéance. Ne pouvant obtenir tout ce qu'ils exigeaient, les sociétaires rompirent en visière avec le gouvernement. Le renvoi de personnages comme Lafayette et Odilon Barrot parut annoncer leur échec. Mais ils s'en servirent pour échauffer leurs partisans et déclarer une guerre acharnée, cette fois plus ouverte, à tous les gouvernements monarchiques. Leur caisse se remplissait des souscriptions ouvertes en faveur des blessés des

« Glorieuses Journées », en faveur aussi des réfugiés piémontais, des « frères » espagnols et italiens.

Les ramifications de la Société couvraient désormais l'Europe entière. Entée sur le carbonarisme, elle en était devenue la tête et c'est d'elle que les *Ventes* recevaient leurs mots d'ordre. Les insurrections belge, espagnole, polonaise, irlandaise même, étaient annoncées à Paris, plusieurs mois à l'avance, dans l'ordre précis des événements, souvent avec la date précise du jour, où elles commenceraient.

En ce qui concerne l'insurrection italienne, voici un fait caractéristique. Lors des Journées de Juillet, plusieurs chefs des *Ventes* d'Italie arrivèrent à Genève pour savoir si le moment était venu d'exécuter le « plan général ». Ils reçurent l'ordre de se rendre à Lyon où les attendaient deux envoyés de la Société de Paris : ces derniers leur apprirent qu'on s'occupait maintenant de la Pologne et que pour l'Italie, il fallait attendre la fin de janvier. Les carbonari affirmant que tout était prêt chez eux et qu'il valait mieux commencer tout de suite, on leur répondit par des « ordres » négatifs. Ils envoyèrent alors à Paris deux délégués que l'on parvint à convaincre : ils différeraient le mouvement jusqu'aux premiers jours de février 1831. — Cela se passait quinze jours avant l'insurrection de Pologne et toutes les prévisions du Pouvoir occulte se réalisèrent à la lettre.

Les agents d'exécution prononçaient des serments allant jusqu'à l'assassinat : la liberté, l' « Affranchissement général des Peuples du joug des Rois » autorisaient tous les moyens. L'empereur Nicolas, les rois de Prusse et d'Espagne, le roi Charles-Albert, étaient sommés, sous peine de mort, d'octroyer à leurs Etats des « constitutions » qui permettraient d'annihiler sans violence leur autorité. Le duc de Bordeaux, le duc de Modène, Metternich, le Pape et plusieurs cardinaux étaient englobés dans cette proscription... Dix-huit affiliés étaient partis pour la Russie, dont six jeunes médecins qui se disaient appelés par le choléra...

L' « Humanité » et les « Droits de l'Homme » suffisaient parfois à séduire des jeunes gens appartenant à d'excellentes familles. L'un d'eux, officier démissionnaire en 1830 et resté sans emploi, fut pressé par l'un de ses amis d'entrer dans la Société. On le conduisit, les yeux bandés, dans une voiture qui, après trois heures de trajet, s'arrêta dans une cour. Le nouveau venu monta et descendit plusieurs escaliers ; on lui ôta son bandeau, et il se trouva dans une salle tendue de noir, éclairée par des lampes, ornée de sentences en lettres rouges, de poignards, d'un coffre plein d'or, de cartes géographiques où les villes étaient désignées par de nouveaux noms ; Paris s'appelait *Centre de la Liberté*. On causait dans des salles voisines où il n'eut point la permission d'entrer. On lui offrit le grade de colonel et une somme de trois cent mille francs s'il voulait s'affilier et exécuter un important coup de main. Il refusa et fut reconduit comme il était venu. Huit jours plus tard, on redoubla d'instances auprès de lui : sur son nouveau refus, il reçut plusieurs lettres anonymes qui le pressaient de quitter Paris dans la quinzaine, et il dut se réfugier en Angleterre...

Tout cela ressemble à des « histoires de brigands » ; et pourtant nous en

possédons d'incontestables preuves. C'est qu'en réalité, l'histoire vraie de la Révolution présente une trame de brigandages autrement dangereux, autrement criminels que ceux qui mènent d'ordinaire leurs auteurs à l'échafaud. Gustave GAUTHEROT.

RUSSIE. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 18 septembre 1913 :

Le Saint-Synode, en séance plénière présidé par le métropolite Vladimir, vient d'établir entre autres mesures à l'égard de l'affaire du Mont-Athos... Les coupables vont être dorénavant appelés « onomidolatres » (du nom de Jésus)... Confier aux missionnaires la tâche de catéchiser les coupables et de prendre les mesures nécessaires pour les faire retourner au bercail, et surtout faire bien expliquer la doctrine orthodoxe sur le nom de Jésus... Les supérieurs des monastères auront les registres des « onomidolatres » et il leur sera défendu de les admettre au cloître. AIR.

SUISSE. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 23 septembre 1913 :

Genève, 20 septembre. — On connaît la campagne de l'athéisme moniste en Allemagne pour se faire reconnaître officiellement comme une « religion ». Cette propagande, comme toutes celles de la Secte est internationale.

En Suisse, les professeurs Auguste Forel, de Locle (Neuchâtel) et Hoffmann, de Fribourg-en-Brisgau, déclarent que cette doctrine est basée sur l'expérience scientifique et historique.

La base de cette union est l'athéisme et le matérialisme le plus complet, sans même avoir recours aux Monades de Ostwald et Hæckel. Le bien pour le bien sans aucune récompense, telle est la devise.

Ces messieurs organisent des groupes de cinq personnes dans chaque endroit ; ces cinq apôtres suffisent à propager leur « croyance ». Ils publient une revue *Fur Kultur und Ethik*, très difficile à se procurer quoique publiée « pour toutes les personnes qui veulent une religion sans Dieu ».

Le professeur Auguste Forel, le chef de la nouvelle religion, est depuis longtemps connu comme végétarien et naturiste à la Jean-Jacques. Il a fait des travaux assez connus sur les fourmis. C'est un homme intelligent de bourgeoisie calviniste qui joue au stoïcien. En Autriche et en Hongrie, la *Fur Kultur und Ethik* a des adpetes, surtout dans certains milieux cultivés à la façon moderne. AIR.

Socialisme et Anarchie

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — Sous le titre : « Les pièges de la Secte, le piège magique Liberté, l'Internationale et ses dépendances », nous lisons dans les *Cahiers Romains*, 7 septembre 1913 :

L'Internationale.—Au nom de la *Liberté* et de *l'Egalité*, la secte a tendu ses filets dans les milieux ouvriers depuis une soixantaine d'années. La pêche a été abondante : c'est l'*Internationale*, la plus répandue de ces asso-

ciations dont Claudio Jannet écrivait : « Au-dessous d'elles (des Loges maçonniques) sont d'innombrables sociétés populaires, cercles, associations de tout nom, qui sont des formes simplifiées de la Maçonnerie ». Elles sont fondées spécialement pour « les classes de la population que la Maçonnerie ne voudrait pas admettre dans ses Loges ».

L'Internationale est l'immense coalition ouvrière fondée par Karl Marx, Fribourg, Engels et quelques autres. Son premier noyau portait vers 1850, le nom de *parti communiste*. Elle fut surtout le fruit des enseignements propagés de toutes manières par les doctrines de la secte maçonnique. Ces loups couverts de peaux de brebis voulaient, disaient-ils alors comme aujourd'hui « améliorer le sort des travailleurs ». Ils leur prêchaient *La Liberté*, c'est-à-dire l'indépendance. Ils leur prônaient *l'Egalité*, c'est-à-dire soufflaient le feu de la guerre sociale. Au fond, ils flattaient les prolétaires pour les gagner, pour les discipliner et les mettre à leur insu dans les griffes de la puissance maçonnique. Ils promettaient au peuple la souveraineté au nom de la Révolution, pour le réduire plus sûrement en servitude.

Depuis un demi-siècle, l'Internationale a été modifiée dans son organisation, mais non dans sa doctrine ni dans son esprit. Inspirée par la secte, elle est profondément antichrétienne et antisociale. Beaucoup d'ouvriers chrétiens viennent de bonne foi grossir ses rangs : combien sont victimes de la séduction.

L'abbé Winterer, dans son *Socialisme contemporain*, a raconté l'histoire de l'Internationale, de ses premiers congrès, de ses premières transformations. Mais, pour la connaître à fond, il faut lire le chapitre 16e du second livre de Deschamps *Les Sociétés secrètes et la Société*. L'auteur prouve que l'Internationale est une création de la secte maçonnique. D'après les comptes rendus officiels des Congrès de Liége (1865), de Bruxelles (1866), de Genève (septembre 1866), de Lausanne (1867), il faut voir à l'œuvre les bourgeois francs-maçons chargés de souder la masse des prolétaires à la secte antichrétienne. Fribourg, un des fondateurs, avoue que « des étrangers au monde du travail... furent dès la première heure, adhérents à l'Internationale ». C'étaient des étudiants, des professeurs, des médecins, des hommes de lettres.., c'étaient des Maçons. Au Convent maçonnique du 15 juin 1867, le F.·. Garrisson avait osé dire : « Est-ce que les jeunes gens du Congrès de Liége n'ont pas été reçus Maçons ? Si, certainement, nous leur avons tendu la main, et nous leur avons dit : travaillez avec nous ! »

Le mois suivant, le *Monde Maçonnique* insérait les déclarations du F.·. Garrisson. Deschamps dit à ce propos : « C'était la reconnaissance officielle d'un fait indéniable ». Ecrivant seize années après les Congrès de Liége et de Bruxelles, le même auteur ajoute : « Les membres du Congrès de Liége sont aujourd'hui à la tête de l'Internationale, de la Franc-Maçonnerie et de l'Administration Gambettiste en France ».

Voici quelques échos de leurs déclamations. Au Congrès de Liége, M. Fontaine parle ainsi : « Nous, révolutionnaires et socialistes, nous voulons le développement physique, moral et intellectuel du genre humain. Notez que je dis physique d'abord, intellectuel après. Nous voulons dans l'ordre moral,

par l'anéantissement de tout préjugés de religion et d'Eglise, arriver à la négation de Dieu et au libre examen ».

M. Régnard, de Paris, se déclara matérialiste. M. Lafargue insulte le catholicisme. Il ajoute : « Maintenant que nous sommes redressés, que nous sommes debout, oui, nous possédons la justice, la foi (humaine) sans craindre âme qui vive au ciel, sur la terre, sous la terre ! » Dans la dernière séance du même Congrès, tenu à Bruxelles, M. Lafargue s'écrie : « *Guerre à Dieu ! Haine à Dieu ! Le progrès est là ! Il faut crever le ciel comme une voûte de papier !* »

Passons au Congrès de Bruxelles (1866) : « La Révolution, s'écrie un orateur, c'est le triomphe du travail sur le capital, de l'ouvrier sur le patron, de l'homme sur Dieu... Citoyens, pas d'étroites frontières ! Il faut que la fraternité embrasse le monde...La France n'est rien ! Nous sommes des hommes ! Eh bien ! jurons haine à la bourgeoisie, au capital !... Unissons-nous, groupons-nous autour du drapeau rouge... Soyons nettement révolutionnaires, ou bien retournons à Rome, et baisons la mule du Pape ! »

A tous ces Congrès de l'Internationale, la note dominante est celle de l'anticléricalisme et du socialisme à la fois. Les orateurs sont toujours applaudis. Les ouvriers se font entendre, eux aussi ; Pellerin et César de Pæpe s'expriment dans les mêmes termes : « Je suis ouvrier, s'écrie Pellerin, et c'est au nom des ouvriers que je demande la parole. On a parlé de guillotine. Nous ne voulons que renverser les obstacles. Six mille têtes font obstacle. Qu'elles tombent ! Oui ».

C'est le Congrès de Genève (septembre 1866) qui organise officiellement l'association internationale des travailleurs, publie son pacte fondamental, arrête son programme.

Le *Dieu nature*, en l'homme déifié, selon la doctrine et les rituels des Loges, est solennellement affirmé dans un mémoire présenté au Congrès et signé par tous les délégués français. On y trouve cette déclaration : « Par le travail, l'homme dompte la nature, acquiert des connaissances nouvelles et s'élève jusqu'à la *déification de lui-même*, s'il est permis d'employer ici une semblable expression, car la Divinité n'est et n'a jamais pu être *que l'idéal de perfection vers lequel tend invinciblement l'Humanité*, par le développement complet de ses facultés ».

Ainsi, le travail fait de l'homme un Dieu ! Dieu moderne, c'est l'ouvrier, grâce à la doctrine révolutionnaire poussée à ses dernières conséquences. Il n'a plus qu'à secouer le joug de toute autorité. Ni Dieu, ni maître !

Cependant, la Maçonnerie qui lui a infusé et approprié son venin, n'entend pas lâcher sa proie. Cette coalition ouvrière prête à la révolte et avide de pillages doit se laisser discipliner et conduire par elle... De là les conflits.

On voit de nos jours, en France et en Italie, des syndicalistes irrités de cette tyrannie des Loges qu'ils ont percée à jour : ils font des efforts pour s'y soustraire. Ceux-là feront bande à part, mais le gros de l'armée des prolétaires ne les suivra pas. La Secte a trop de puissance, la pieuvre a trop de tentacules pour que, dans son ensemble, la coalition ouvrière échappe à sa domination.

Une Internationale « chrétienne ». Deschamps raconte que le moine Fessler, adepte secret de la Maçonnerie », dut quitter l'Autriche après la mort de Joseph II ; il alla en Prusse, où il apostasia ouvertement la foi catholique et *organisa le système de Maçonnerie chrétienne* qui a servi d'instrument à la politique prussienne pour établir sa domination en Allemagne. Plus tard encore, il passa en Russie où on lui confia la direction des écoles ecclésiastiques, et où il propagea l'athéisme (1) ».

Voici maintenant l'Internationale dans son organisation actuelle au xxe siècle. De vastes groupements professionnels régionaux, nationaux, internationaux unissent les travailleurs autour du drapeau rouge ou noir : leur mot de ralliement est toujours comme au temps de Karl Marx : *Prolétaires de tous les pays*, unissez-vous ! Ils s'appellent confédérations du travail, Chambres du travail, Chambres syndicales, Syndicats, rouges aux multiples dénominations). Ces groupements visibles sont pénétrés à leur insu par d'autres groupements invisibles. Ceux-ci, par leurs agents mystérieux, conservent, propagent et activent le feu de la révolution sociale ; ils transmettent les ordres. Une presse populaire socialiste, rédigée par des sectaires, contribue puissamment à faire l'opinion.

Il y a cependant des régions industrielles, où les travailleurs élevés dans la foi catholique, ont échappé aux tentacules de la pieuvre. Pour défendre leur foi, et en même temps leurs intérêts professionnels, ils se sont unis, eux aussi, en groupements corporatifs. Ce fut le cas, spécialement en Allemagne. Ces associations pouvaient opposer une digue aux envahissements de la Secte, à sa domination sur le monde des travailleurs, mais à *la condition d'être catholiques*. Qu'ont fait les habiles de la Franc-Maçonnerie ? Ils ont dressé le plan d'une *Internationale chrétienne*, comme Fessler avait projeté et réalisé, une *Maçonnerie chrétienne*. Les organisations existaient : il suffisait d'y pénétrer par des *influences individuelles soigneusement couvertes* de leur infuser peu à peu l'esprit de l'Internationale rouge, et d'en prendre la direction effective, tout en paraissant la laisser à d'autres — les dupes, en pareils cas ne manquent jamais. — On conserverait, au moins provisoirement l'étiquette chrétienne, — et *voilà les syndicats chrétiens, dont les chefs prétendent exercer une dictature sur les travailleurs catholiques de toutes les nations !...*

Ici, nous n'avons pas à discuter la bonne foi personnelle de nombreux « chrétiens » que personne ne met en doute, ni à redire ici ce que sont en général les syndicats dits « chrétiens ». Raymond Bayard l'a magistralement exposé dans sa brochure : « *La Verita sulla controversia tra i cattolici tedeschi intorno ai sindacati cristiani* ». Nos lecteurs le savent. Nous voulons seulement montrer ceci : les *syndicats chrétiens* ne sont par la force même des choses, qu'un prolongement de l'Internationale rouge. C'est une adaptation habile de celle-ci aux populations ouvrières qui ont encore la foi tenace. On ne pourra les laïciser que peu à peu ; on les jettera d'abord

1. Deschamps, ouvrage cité, II, p. 110· Pachtler Stille, *Le Krieg der Freimaurerei*, p. 19-25 et *Der Goetze der Humanitat*, p. 384 et suiv.

dans le moule du syndicalisme chrétien, en leur disant : voilà des syndicats *chrétiens*, vous serez libre de pratiquer vos devoirs religieux ; le blasphème est interdit ; nul ne vous molestera votre foi catholique. Le travailleur se fait inscrire, et le tour est joué, nous le répétons, par la force même des choses. En effet, voilà l'ouvrier pris dans l'engrenage d'un syndicat qui, *en tant* que tel, se déclare *pleinement indépendant de la Loi divine.* Il se dit « purement économique ». La morale de l'Evangile ne le regarde pas. La justice n'a pas à intervenir dans son action professionnelle. Le syndicat, *en tant* que tel, s'est érigé en souverain législateur de conscience; son autorité ne connaît d'autres limites que celles de son intérêt.

Voilà bien l'esprit de la Révolution foncièrement *satanique*, comme dit Joseph de Maistre. Parlant de la « déclaration des droits de l'homme » où l'autorité du peuple souverain est substitué à l'autorité de Dieu, M. Auguste Nicolas dit fort justement : « Dans cette nouvelle Genève, ce n'était pas l'esprit de Dieu qui était porté sur les eaux, mais cet esprit d'athéisme distillé à l'alambic de l'enfer, qui est en ce moment, écrivait Burke en 1790, en si furieuse ébullition en France ». C'est bien le même esprit qui, moins expansif et plus hypocrite souffle l'indépendance et fraiye la route à la démagogie dans les *syndicats chrétiens.* C'était agir comme si Dieu ne comptait plus (ajoute le même auteur), et qu'on n'eût même pas besoin de lui dire : *Ote-toi de là que je m'y mette*, tant en effet, on avait balayé jusqu'à la place, tant on avait fait e désert. Jamais l'homme ne monta si haut d'orgueil (1) ».

En 1789, sous l'influence de la Secte, l'*Etat* se déclare contre Dieu, et *se fait Dieu* en s'attribuant la souveraineté de Dieu. Endoctriné par la même Secte, le *syndicalisme actuel se fait Dieu*, en usurpant la Souveraineté de Dieu. En 1789, l'Etat déclare un souverain, c'est le peuple. De nos jours, le syndicat entend bien incarner le peuple, c'est-à-dire les travailleurs. Nous avons entendu les délégués français du Congrès de Genève dire dans leur Déclaration : « Par le travail, l'homme dompte la nature, acquiert des consances nouvelles et s'élève *jusqu'à la déification de lui-même*, s'il est permis d'employer une semblable expression, car la Divinité n'est et n'a jamais pu être que l'idéal de perfection vers lequel tend invinciblement l'humanité par le développement complet de ses facultés ».

Rappelons aussi ces paroles de Lafargue au Congrès de Bruxelles : « *La Révolution, c'est le triomphe de l'homme sur Dieu*... Unissons-nous... autour du drapeau rouge... C'est le triomphe du travail sur le capital, de l'ouvrier sur le patron... Soyons nettement révolutionnaires ou bien retournons à Rome, et baisons la mule du Pape ! » L'heure n'est pas venue de dire ces dernières paroles à certains syndiqués chrétiens. Il suffit de leur prôner l'indépendance du *syndicat en tant que tel*, son triomphe sur Dieu même, et de leur refuser une mentalité digne de l'*Internationale* maçonnique. On les entendra dire ceci : « Dans les *questions économiques, le Pape et les évêques n'ont aucune autorité sur nous ; nous sommes notre autorité à nous-mêmes* ».

Ainsi parlait dans une assemblée de mineurs, à laquelle assistaient huit

1. *L'Etat contre Dieu*, 15-16.

cents syndiqués chrétiens, un délégué de ces derniers. Pas une voix parmi les huit cents ne protesta. Cette voix était l'écho autorisé du syndicalisme chrétien, centre de la nouvelle Internationale, qui est le prolongement conscient ou inconscient de l'autre. AIR.

ALLEMAGNE. — Dépêche de l'Agence *Roma*, 20 septembre 1913 :

Des commentaires très vifs courent à propos de l'héritage laissé par le chef socialiste Bebel, presque un million de Marks. Bebel était un très pauvre ouvrier avant de se sacrifier à... l'idéal socialiste. AIR.

— D'après le *Fürther Tageblatt* (journal de Furth), la Loge *Rat und Tat* (conseil et action) organise pour cette saison une série de conférences sur les tendances sociales et contemporaines. La première conférence a lieu le 2 septembre dans le local des Loges à Nuremberg, et le premier orateur inscrit est un spécialiste de ce genre d'études, le F.·. Adolf Damaschke de Berlin, qui s'est fait connaître par ses projets de réforme agraire.

CANADA. — Le R. Père Plantier, S. J. de l'Action sociale de Reims, donne en ce moment une série de conférences au Canada sur le Catholicisme et le Socialisme. *Le Devoir*, de Montréal, 29 septembre 1913, publie le compte rendu de la première de ces conférences.

FRANCE. — Sous le titre : « Hypocrisie Maçonnique », M. E. Janvion, du *Syndicat des Travailleurs municipaux*, écrit dans le *Fonctionnaire Libre*, septembre 1913 :

Osez donc dire que la Franc-Maçonnerie n'est pas une Association de progrès, vont s'écrier nos « camarades » maçons. Le Convent ne vient-il pas de voter un ordre du jour contre la loi de trois ans, publié par toute la presse ? Tout beau, messieurs, nous savons que votre Confrérie secrète, si discrète, ne néglige aucune indiscrétion — même par la voie de la presse — lorsqu'il s'agit de piper le populo, et nous avons appris, en effet, que votre Secte « d'avant-garde » avait voté contre la loi de trois ans. Et nous savons aussi que ce vote est d'ordre global, collectif, anonyme, et qu'il n'engage à rien, absolument à rien les Individualités qui, elles, *personnellement*, peuvent faire blanc lorsque la collectivité a dit noir.

La Franc-Maçonnerie a donc voté contre la loi de 3 ans, entendu. Et voyons un peu — oh ! ce ne sera pas long — comment les Francs-Maçons agissent par leur vote. Le Ministère qui préside aux destinées de la France est lui, le promoteur, le procréateur de la loi de 3 ans. Comment est-il com-

posé ? — Il a dans son sein *six* maçons, rien que six, qui sont les FF.·. Etienne (guerre !) Baudin (marine !) Klotz, Massé, Pichon, Besnard.

Comment, diront de naïfs profanes, il y a six ministres maçons dans un ministère troisanniste et la F.·. M.·. a voté contre la loi de 3 ans ? — Comme vous le voyez ! Mais alors ces six « renégats » vont être chassés du Temple ! — Vous voulez rire ; que faites-vous donc de la... tolérance, si en honneur sous les colonnes. C'est cette tolérance, véritable perle d'Orient, qui leur permet à tous à la fois de voter blanc et, individuellement, de faire noir. Mieux encore, un des promoteurs du projet de loi est le F.·. Reinach. Plus encore, le rapporteur de cette loi de 3 ans est tout simplement, et comme par hasard, le F.·. Paté. Ne vous frappez pas et suivez-moi encore un peu.

Au lendemain du Congrès de Chambéry, lorsque les instituteurs furent traqués, les deux Obédiences de la F.·. M.·. (Grand Orient et Rite Ecossais) élevèrent, chacune, par la voix de la presse, un ordre du jour de protestation « contre l'arbitraire gouvernemental « signé *le Conseil de l'Ordre*. Mais, au même moment, chose bizarre, le T.·. Ill.·. F.·. Laferre, en personne, dans le journal l'*Action*, demandait impérieusement à ce qu'on réduisit les instituteurs à l'obéissance. « Vous êtes fonctionnaires, avant d'être citoyens, leur disait-il, et le gouvernement a le devoir de frapper les rebelles ».

Et du côté du Rite Ecossais, le Conseil de l'Ordre avait comme Grand-Maître, le T.·. Ill.·. F.·. Mesureur, directeur de l'Assistance Publique. Allez donc demander au F.·. Mesureur, s'il ne constituerait pas « un arbitraire gouvernemental » à lui tout seul, si ses employés se mettaient ou s'étaient mis dans le cas des instituteurs.

Voilà comment il appert aux esprits non totalement dépourvus du sens d'analyse que l'hypocrisie maçonnique est insondable.

— Nous avons donné dans le numéro du 20 septembre, p. 3504 et suivantes, les articles publiés par *Le Libertaire* sous le titre « Anarchisme et Franc-Maçonnerie ». Dans son numéro du 6 septembre, ce journal publie les *errata* suivants :

ERRATA

« Dans l'article « Anarchisme et Franc-Maçonnerie » paru dans le numéro 44 (30 août) :

1° Lire : F.·. Edouard VII au lieu de Père (*Revue, p.* 3509, *ligne* 10).

2° Nous disons que cette devise pare les murs des prisons et des bastilles que dirigent encore vos FF.·. et non nos FF.·. (*Revue, p.* 3511, *ligne* 30).

3° Lire à la place de cette phrase qui rend mal notre pensée : « Et l'on peut dire que s'il n'était pas Maçon, il n'y aurait peut-être pas deux révolutionnaires dans les Loges ». (*Revue, p.* 3511, *ligne* 17).

Celle-ci : « Sans la présence intéressée de S. Faure dans les Loges, il n'y aurait peut-être pas deux révolutionnaires qui auraient osé se faire recevoir maçons.·. ».

Voici maintenant les nouveaux arguments apportés de part et d'autre dans la discussion (*Libertaire* du 6 septembre 1913 :

Le camarade José Landès s'attache à démontrer que le Franc-Maçon reste libre au sein des Loges et conclut, de là, que l'anarchiste peut être conséquent, avec lui-même, en étant F.·. M.·.. Je ne sais à quel point joue l'autorité des divers dignitaires, vénérables ou autres commandeurs, mait cette hiérarchie politico-religieuse me semble suspecte. Toutefois, ne connaissant la Franc-Maçonnerie qu'en profane, j'admets que d'autres raisons peuvent être assez puissantes pour faire supporter cet embrigadement à des individualistes avides de s'instruire.

Mais la question primordiale est celle-ci : La F.·. M.·. est-elle ou n'est-elle pas une organisation conservatrice, et, si elle l'est, des anarchistes sont-ils logiques en y collaborant ? Est-ce que, dans ce cas, même si ces camarades ont su conserver leur personnalité, ils ne sont pas responsables dans une certaine mesure des gestes faits par le milieu auquel ils ont apporté librement leur appui ?

Ceci peut s'apparenter aux questions antimilitariste, antiparlementaire ou antiétatiste. Devons-nous renforcer des organisations n'ayant d'autre but que de maintenir, soit par la force, soit par des réformes, cet ordre bourgeois que nous voulons detruire ?

Or, la F.·. M.·., de l'aveu même de notre ami, est d'essence bourgeoise, et tous ceux qui auront suivi les soubresauts politiques de ces dernières années, reconnaîtront la large part prise par la F.·. M.·.. Mais, en aucune circonstance, celle-ci ou plutôt ceux qui sont regardés comme en synthétisant la conception, ne se sont départis du rôle de soutiens de l'ordre établi. Il suffit,d'ailleurs, de consulter les ouvrages de Chirac, de Numa Gilly, même de Drumont, qui, maniaque antisémite, n'a pas laissé que de dire certaines vérités et de dégager les conclusions des remarquables études de Merrheim ou de Delaisi sur le mouvement économique ou financier. La plupart, en effet, de ces grands industriels ou armateurs sont maçons.

En ce qui concerne la lutte antireligieuse, la Maçonnerie a fourni un effort sérieux et l'on doit reconnaître que son attitude envers les religions est toute d'attaque. Et pourtant, nous voyons les plus farouches anticléricaux faire risette au clergé dans leur vie privée à l'imitation de Jaurès, Myrens ou feu Berteaux. A ce sujet, la nouvelle brochure de l'Idée Libre, *La Faillite de la Politique*, de Hureau, contient des faits précis.

Le grand reproche que je fais aux anarchistes francs-maçons pour reprendre une phrase de Landès, est de collaborer avec des bourgeois, en ce sens que, par leur présence au dedans, leur influence au dehors, ils se font les défenseurs d'une machine de guerre conservatrice, ou réformiste, si vous voulez. Mais le P. S. U. l'est aussi, le *Sillon* de même, et je ne crois pas que sous le

fallacieux prétexte que les milieux sillonistes ou protestants sont disposés à accueillir les anarchistes, ceux-ci devraient, par réciproque, admettre des sillonistes ou des quakers.

Mais, si je crois difficile à un anarchiste de conserver son intégrité morale dans de pareils milieux, je protesterais vivement s'il était exclu sans que des actes soient venus démontrer qu'il n'avait de l'anarchiste que l'épithète.

Chacun est seul juge de son action individuelle ainsi que des milieux où il lui plaît l'exercer. Cependant, un groupement doit avoir une ligne de conduite collective et je m'étonne que le récent Congrès, qui a jugé bon d'excommunier en bloc tous les individualistes et de proclamer sa sympathie pour les syndicats, quoiqu'il ne ferme pas la porte de l'organisation aux antisyndicalistes, je m'étonne, dis-je, qu'il n'ait pas défini son attitude future vis-à-vis de la Franc-Maçonnerie.

Méfiez-vous, camarades, ce *statu quo* peut favoriser la plus dangereuse des déviations. E. CHAZALET.

Le F.·. José Landès répond dans *le Libertaire*, 13 septembre 1913:

Mon article sur la Franc-Maçonnerie m'a valu l'excommunication de la part des camarades antimaçons du groupe de Pantin-Pré-Saint-Gervais ; ils n'y ont pas été par quatre chemins et pour me lancer leur « bulle », ils n'ont point eu recours aux tribunaux comme dans le monde maçonnique.

Avec eux, aussitôt pris, aussitôt pendu.

J'avais proposé une discussion sur la question, pour l'étudier sans haine et sans passion ; je vois que les antimaçons veulent la faire dégénérer en polémique acerbe et y apporter le parti pris et le sectarisme qui se sont toujours manifestés chez une petite coterie créatrice du « péril maçonnique ». Dans ces conditions, je ne poursuivrai pas un débat inutile. Le groupe de Pantin-Pré-Saint-Gervais pourra, si cela lui plaît, envoyer article sur article au *Libertaire*, qui pourra les insérer *in-extenso*, suivant la demande des auteurs ; quant à moi, rien, absolument rien ne me fera sortir du silence que je me suis promis de garder envers eux.

Cet article est donc le dernier sur la question.

Le ou les auteurs de la réponse parlent des tribunaux maçonniques comme un aveugle parlerait de couleur ; ils auraient dû au moins faire connaître en quoi ils consistaient, qu'elles étaient les pénalités infligées par eux. Car qui dit tribunal, dit coercition ; voudraient-ils citer les peines prononcées, et celles subies par les rares individus qui ont encouru leurs jugements. Parmi ceux qui sont sortis de la F.·. M.·. à grand renfort de tam-tam et dans un but de réclame, aucun n'a payé d'une minute de sa liberté la trahison qu'il avait commise. Léo Taxil, le joyeux fumiste qui inventa Miss Diana Vaughan et publia nombre de bouquins où soi-disant était dévoilé tout ce qui se passe dans les Loges, Taxil vécut de nombreuses années après sa sortie de la Maçonnerie et put, par la suite, mystifier ses nouveaux amis. Bidegain

qui livra des textes *tronqués et dénaturés* — lui aussi — est encore vivant.

La justice maçonnique ! Lisez donc l'article que Malato écrivait à ce sujet dans le *Libertaire* du 20 novembre 1904, et si vous voulez qu'on croie à votre sincérité et à votre bonne foi, n'écrivez donc point ainsi que vous l'avez fait. « José Landès excelle à s'abriter derrière des tiers, il a déjà cité Sébastien Faure ; maintenant, il cite Malato qui a, *paraît-il*, écrit cette phrase qui n'est qu'une phrase (en 1904) : « Le Maçon est libre dans sa Loge libre ».

Comment : *qui a, paraît-il !* Oh ! le charmant, le savoureux euphémisme. Laubardemont n'eut pas trouvé mieux ; que ne sommes-nous au XVIIe siècle ? *Paraît-il.* Non mais, ne vous gênez pas, dites donc que la phrase n'a pas été écrite et que je l'ai inventée pour les besoins de la cause. Et ceci que vous ajoutez ne prouvera-t-il pas tout votre sectarisme : « Cette phrase, qui n'est qu'une phrase (en 1904) ». Eh bien ! je vous mets au défi de prouver que cette phrase, séparée de son contexte, n'est pas conforme à l'esprit de l'article entier. Alors que le passage de la brochure du F.·. Félix Portal, *L'Avenir de la Franc-Maçonnerie*, que vous avez inséré dans votre rapport, dénature l'ouvrage, par conséquent l'idée de l'auteur.

Vous croyez m'apprendre que Malato avait démissionné de la F.·. M.·. en 1908 ; je vous remercie de vos renseignements, votre peine était inutile.

Vous dites que j'excelle à m'abriter derrière des tiers. Diable, voilà une terrible accusation, que contredit votre dernière phrase « les anarchistes, par la plume de José Landès, etc., etc. », voyons, est-ce José Landès où les tiers qui sont en jeu ? Eclairez votre lanterne, s'il vous plaît.

J'ai eu en effet l'audace de citer Sébastien Faure et Malato, et non de m'abriter derrière eux ; mais, permettez-moi de vous faire humblement remarquer que je n'ai fait que vous imiter, avec cette légère, très légère *différence* que mes citations ne font pas dire à leurs auteurs le contraire de ce qu'ils ont dit.

N'avez-vous pas cité, anticitateurs ,— que d'anti, grands dieux ! — le F.·. Félix Portal dans *L'Avenir de la Franc-Maçonnerie*, p.12, édition 1903 — 1903! et vous me reprochez d'avoir remonté à 1904 — puis Bakounine — c'est encore plus vieux — Herzig, Bertoni, Pauper, Max Clair, Granvallet et, ô horreur, des articles de la Constitution du Grand-Orient !

J'avais cru après cela avoir le droit d'agir de même. Vous me le retirez. Tant pis pour moi! Ma santé et ma bonne humeur ne seront point altérées pour cela.

Continuons et passons à mon *aveu* (?) Quels merveilleux exégètes vous auriez faits avec la facilité que vous avez d'interpréter les textes... à votre avantage.

Vous dites que je suis le premier qui déclare que dans une Loge on ne peut faire de propagande anarchiste. Que de fois, pourtant, il a été déclaré par des Maçons que la F.·. M.·. ne faisait dans son sein aucune propagande politique. A cela, vous me répondrez que la propagande anarchiste est antipolitique ; c'est certain, mais telle que vous la concevez, elle est une des

formes masquées de la politique, car vous ne combattez la politique que lorsqu'elle revêt une forme qui ne vous plaît pas, en prêtant la main aux manœuvres de Drumont, l'homme de « la France aux Français ».

Etudier les questions sociales sous toutes leurs formes, faire de la sociologie, discuter les grands problèmes qui, chaque jour, se posent à nos yeux, ce n'est point là que je sache faire de la politique radicale-socialiste, ce serait plutôt faire travail anarchiste.

Dans la F.·. M.·., dites-vous, ce sont les bourgeois qui vont faire l'éducation des anarchistes. Que ceci vous semble drôle et comme on voit bien que vous possédez la science infuse. Je regrette de ne pas être né avec de si précieux dons, mais j'ai beaucoup à apprendre et plus j'acquiers de connaissance, plus je découvre qu'il me reste encore beaucoup de choses à savoir ; c'est pourquoi, sans m'occuper de ce que l'on pourra dire, j'irai entendre un médecin traiter une question de médecine, un historien d'histoire, un géologue de géologie, un anthropologiste d'anthropologie, sans m'occuper des idées politiques ou religieuses de celui qui traite la question et me permettre de lui poser des questions sur des points qui me paraissent obscurs. Malgré vos principes anticléricaux, si un jour vous étiez mordus par un chien enragé, je ne pense pas que vous refuseriez d'être soignés par la méthode que Pasteur découvrit, sous le fallacieux prétexte que celui-ci était croyant et même pratiquant.

Plus loin, *vous voulez voir* une contradiction quand, après avoir dit qu'il était *presque* impossible de faire du prosélytisme dans la Maçonnerie, j'ajoute : « Mais on peut y exposer ses idées en toute liberté ».

Vous allez un peu vite en besogne et prenez vos désirs pour des réalités. Vous qui lisez le *Bulletin Maçonnique*, vous n'ignorez pas que toutes les questions sociales sont discutées au sein de la F.·. M.·. et que chacun y apporte ses vues sur le sujet selon ses conceptions philosophiques et politiques ; un anarchiste pourra en toute liberté (tant pis si le mot vous choque) présenter sa manière de voir, et souvent ce sera la sienne qui sera admise, parce qu'elle est logique. Dans le cas où elle est rejetée, son auteur n'ayant peut-être pas développé avantageusement les arguments en faveur de sa thèse, croyez-vous qu'il ne restera rien des paroles prononcées par cet anarchiste.

Ce n'est pas de la propagande, comme vous l'entendez, c'est pourquoi je ne me suis pas servi de ce mot, mais ce n'est pas de si mauvais travail.

Vous parlez de sentimentalisme, prouvez donc que les idées anarchistes n'en contiennent pas. Le sentimentalisme est la pierre angulaire de notre idéal, et sans lui nous ne serions que des brutes.

Nos réunions valent mieux que celles de certains groupes où la seule éducation consiste à couper des cheveux en quatre où à discuter sur l'utilité d'un geste ou l'inutilité d'un autre.

Quant aux désirs de parader, je ne comprends pas bien.

Car enfin, pourquoi les Francs-Maçons s'enfermeraient-ils dans les Loges pour cela, alors que tant d'occasions s'offrent à eux de le faire en public ?

Le « reproche » de parader, nous pourrions le retourner avec succès au rapporteur du groupe de Pantin-Pré-Saint-Gervais qui s'est fâché tout rouge et a *engueulé* les camarades congressistes qui refusaient d'entendre son rapport.

Plus loin, il est dit que *l'on* exigera des anarchistes francs-maçons de défendre la République, et *on* les obligera à *faire préférence de gouvernement.* Encore un point que je ne comprends pas.

Je suis libre dans la M.·. Je puis démissionner si çà me plaît, tout comme Malato, et malgré tout, *on* exigera. *On*, qui *On ?* Le Grand-Orient ? Mais, puisque vous êtes si bien ou si mal documentés, à votre choix, relisez donc la Constitution, et vous verrez que « la Franc-Maçonnerie ouvre toutes grandes les portes de ses temples à *toutes les opinions* et à toutes les conceptions philosophiques, morales ou sociales, et estime que toute classification des francs-maçons en catégorie d'*opinions* ou de doctrines, est contraire aux principes. »

Maintenant, à Ferrer « d'écoper ». Ah ! s'il avait eu la chance d'être gracié, vous auriez dit : « Bah ! ce n'est pas étonnant, il était Franc-Maçon, il n'y avait aucun danger pour lui de faire de la propagande ». Seulement, Ferrer a été fusillé et comme cela a détruit les petits effets de théâtre que vous escomptiez, vous vous rabattez sur le pape et sur la Franc-Maçonnerie italienne, faisant une « salade » du tout.

La grève des postiers, permettez-moi de vous donner un petit document que vous ignorez peut-être et qui vaut bien le vôtre et même mieux :

« Vers trois heures, le comité central *reçoit de la Loge Victor-Hugo* l'ordre du jour suivant :

La Loge Victor-Hugo, vivement émue des injustices et des procédés inqualifiables de M. Simyan à l'égard des agents des P. T. T., adresse à l'Association générale l'expression de toute sa sympathie et lui envoie 50 *francs, montant d'une collecte faite dans sa réunion du* 16 *mars* . (*Le Matin*, 19 mars 1909.)

Vous voulez mon opinion sur l'affaire Bintz ? La voici. L'attitude d'un membre de votre groupe fut loin d'être correcte quand il voulut faire tenir à un syndicaliste franc-maçon des propos qu'il n'avait pas tenus. Dans cette affaire, il y eut deux sortes de défenseurs antimaçons de Bintz : ceux qui croyaient de bonne foi (il y en a) que Bintz était victime de la F.·. M.·. et ceux qui ne cherchaient dans cette affaire qu'un moyen tapageur de lâcher leur fiel et de se faire une réclame sur le dos de Bintz.

Vous parlez de la devise de la Franc-Maçonnerie qui pare les murs des prisons. Je suis d'accord avec vous, mais je vous ferai observer que les trois mots ne sont qu'une devise que nous cherchons à faire devenir réalité. Ne faudra-t-il plus parler de liberté tant que ce mot sera sur le fronton des prisons ?

Vous mêlez Sébastien Faure à la discussion. Seriez-vous jaloux de son œuvre ? Faites ce qu'il a fait, faites mieux si vous pouvez et je suis sûr que Faure n'en sera point jaloux et qu'au contraire, il applaudira à vos succès

et secondera vos efforts. Cela sera une œuvre plus utile que de tronquer des textes.

Ceux qui me connaissent, la plupart des camarades du groupe de Pantin-Pré-Saint-Gervais sont dans ce cas, et c'est pourquoi leur mauvaise foi est flagrante, savent que je suis un ouvrier manuel. Où je travaille, il ne saurait être question d'emploi avantageux ou de sinécure. Par conséquent, ma qualité de F.·. M.·. ne peut me rapporter aucun avantage matériel et pécunier comme l'insinuent les auteurs de l'article.

Enfin, comme le mot *tolérance* choque mes contradicteurs, je tiens à les rassurer, je ne l'emploierai plus à leur endroit. Ils ne peuvent le comprendre.

Pour terminer, l'auteur de l'article dit que les anarchistes ne peuvent rentrer dans la F.·. M.·. que pour des intérêts inavouables. Je vous avoue cet « intérêt inavouable ». Je n'ai jamais été soldat, et, malgré cela, je désire avoir la médaille militaire. Je pense l'avoir de cette façon.

José LANDÈS.

Le Libertaire, 20 septembre 1913, nous apporte une nouvelle réplique des adversaires de la Franc-Maçonnerie.

Alors, c'est nous les casuistes, les ergoteurs. O Landès, homme de tolérance ?

Que les lecteurs reprennent donc notre précédent article (numéro 44) et le confrontent avec votre réponse entortillée et fuyante.

Ah ! nous savons combien les frères anarchistes sont embarrassés pour trouver une seule raison écrite — et le voilà fuyant, éperdu, devant nos salves d'arguments ; (que les lecteurs jugent !). Il déclare qu'il n'en veut plus de la discussion. Il n'ira pas jusqu'à trois. Allons, encore un bon mouvement ; pas deux sans trois, F.·. Landès.

Mais suivons de bout en bout.

Nous avions dit : « Vous avez de la tolérance ; entendu, mais si le Maçon ne se soumet pas au rituel et aux commandements de la Contre-Eglise, il tombera sous le coup des tribunaux maçonniques ».

Des tribunaux maçonniques ? ricane Landès, où avez-vous vu ça ? En quoi consistent-ils ? Où sont leurs pénalités ?

Voilà ! voilà ! Landès. Nous n'avançons jamais rien que nous ne prouvions. Ainsi, tenez. Dans le premier *Rapport administratif et statistique du Conseil de l'Ordre* qui nous tombe sous la main, nous lisons au paragraphe *Justice maçonnique*, ceci :

« *Il a été prononcé cette année :*

« 1° 17 *exclusions de la F.·. M.·. par jugements de Loges devenus définitifs, etc. ;*

« 2° 3 *exclusions de la F.·. M.·. par arrêts de chambres d'appel, etc. ;*

« 3° 4 *suspensions par jugements de Loges devenus définitifs et dix par arrêts de chambres d'appel, etc. ;*

« *Et la Chambre de cassation* (sic) *a eu à examiner* 5 *affaires dans ses séances du samedi* 16 *septembre* 1910 *et* 4 *affaires dans sa séance du lundi* 5 *avril* 1909, etc. »

L'anarchiste se paie donc, en entrant dans les Loges, un petit supplément de tribunaux. C'est ce que nous avions écrit. Oh ! le peinard n'en meurt pas, mais il en est frappé, s'il n'est pas respectueux (comme Landès) du rituel (grotesque) s'il n'est pas soumis au règlement (bourgeois), ou obéissant en bon apprenti ou compagnon au vénérable, au maître, au kadosch, à tous les « curés à l'envers » de cette confrérie. Et vive l'anarchie, compagnon Landès!

Continuons ! Après une longue demi-colonne de hors-d'œuvre, sentant qu'il ne peut esquiver une question gênante sur laquelle nous avions appuyé à dessein, il y arrive, geignant, épuisé par un tas de chemins de traverse.

Rappelons-nous qu'en engageant la discussion, le F.·. Landès avait fait cet aveu : « Je ne crois pas qu'il se trouve un seul anarchiste qui ait demandé à être initié pour faire de la propagande anarchiste, la F.·. M.·. étant surtout composée de bourgeois ».

Et de quels bourgeois ! ajouterons-nous. Depuis le F.·. Hennion, préfet de police, jusqu'au F.·. général Gérard, aujourd'hui commandant de la place de Paris, en récompenses de ses massacres d'Ambiki (Madagascar, interpellation Vigné d'Octon, 1898) et ex-commandant des fusillades de Narbonne !

Alors, qu'allez-vous faire dans les Loges ? demandâmes-nous à Landès. —Nous allons y jouir de la tolérance, nous répondit-il, y discuter avec calme (calme *fraternel* avec des bourgeois), y défendre nos idées en toute liberté. Mais, dans quel but, ripostons-nous, puisque vous reconnaissez la propatiande impossible dans ce milieu hostile ? Allons, expliquez-vous, si vos mogfs ne sont pas inavouables.

Hélas ! nous engageons vivement les lecteurs du *Libertaire* à lire, relire et méditer l'explication inouïe de Landès.

Comme il ne peut pas répondre — évidemment ! — il bavarde à côté, parle de Léo Taxil, Diana Vaughan, de Bidegain, de l'inévitable insinuation côté Drumont ; il nous sert une demi-colonne sur la brochure du F.·. Félix Portal qui n'a pas été mis en cause ici et dont nous n'avions pas dit un mot (diversions que nous ne suivrons pas) et enfin, après une colonne d'ergotages, déclare qu'il va enfin s'expliquer : « Passons à mon aveu, soupire-t-il.

Et l'anarchiste Landès finit par nous déclarer qu'il a ceint le tablier pour faire *son éducation !* Et de suite, il s'étonne que nous nous étonnions que des bourgeois — et quels bourgeois ! — puissent faire l'éducation d'anarchistes.

Eh bien ! la chose est maintenant entendue. La F.·. M.·., *organisation bourgeoise*, nous éduque nos anarchistes nouveau genre, et voilà pourquoi,

donnant donnant, elle leur fait l'aumône de la fameuse tolérance et... de bien d'autres choses aussi.

Ceci posé, le F.·. Landès, trop naïf sans doute, ne comprend pas que, dans les Loges, on exigera des anarchistes F.·. M.·.. qu'ils défendent la République, et on les obligera ainsi à faire *préférence de gouvernement*. Et il nous renvoie à la célèbre Constitution qui déclare que « la F.·. M.·. ouvre toutes grandes les portes de ses temples à *toutes les opinions...* » Toutes les opinions !

Eh bien ! la Constitution ment, elle ment comme sa formule hypocrite : « Liberté, Egalité, Fraternité ». Et notre contradicteur sait fort bien qu'un profane qui avouerait à l'enquête ou à l'initiation qu'il est clérical, réactionnaire ou royaliste, sera carrément balancé, vomi, excommunié.

La F.·. M.·., tout le monde le sait, est bouclier du régime triomphant. Ses travaux de mastication (banquets) sont terminés par les cris de : « Vive la République ! » Et quelle République, vous l'avez dit, la République des bourgeois.

La F.·. M.·. — ceci est un axiome — n'admet que l'opinion républicaine et ses filiales : socialistes ou *anarchistes de gouvernement*.

Et revoilà Ferrer ! Landès avait dit : « La F.·. M.·. a défendu Ferrer ». Et nous avons répondu : « Le Pape aussi ; serait-ce une raison pour que nous rentrions dans les zouaves pontificaux ? » Notre aimable contradicteur appelle cette comparaison une salade. Le lecteur jugera.

Au sujet de la grève des P. T. T., nous avions jeté cette affirmation :

Quant à votre affirmation extravagante donnant à penser que la grève des postiers n'a été ni enrayée, ni déclanchée par la F.·. M.·., les faits vous opposent le démenti le plus formel. Les documents ont été publiés (juin 1908) *dans la G. S. Ils sont signés des FF.·. Subra, Berthelot, Pinettes, etc., etc., surpris en combinaisons avec le F.·. Symian, ministre des Postes, et des FF.·. Joyeux et Serres, directeurs des postes.*

A cette grave allégation, documentée, déjà publiée par toute la presse de l'époque, le F.·. Landès se contente de citer l'ordre du jour d'une Loge en faveur des postiers. Les lecteurs pèseront la pauvreté de cette réplique.

. Au sujet de Bintz, la reculade est aussi lamentable, il juge la réponse sur le cas Bintz en donnant son avis, sur quoi ? Sur l'état d'âme supposé, des défenseurs de Bintz.

Eh bien ! nous affirmons que l'abandon inqualifiable de Bintz par les journalistes qui l'avaient d'abord encouragé et défendu, est dû aux manœuvres maçonniques de FF.·. syndicalistes (ne serait-ce que le F.·. Pantin, permanent du bâtiment de Vernon, dont on parle enfin après coup) qui ont voulu sauver d'une campagne de presse leur F.·., commandant Rognoni, dès que sa qualité fut connue et occultement divulguée au syndicalisme maçonnique par le F.·. général Peigné, ami personnel de Rognoni, et Grand-Maître du Rite Ecossais.

Une des preuves en est fournie par Tissier, délégué du comité de D. S.

auprès de Bintz. Obligé de s'expliquer au sujet du lâchage de Bintz, après une défense chauffée à blanc, Tissier dut déclarer (*G. S.*, avril 1912) : « Il est certain que dans l'affaire Bintz, les passions politiques et religieuses jouèrent un rôle, *rejetant Bintz au second plan*. Personnellement, ajoute Tissier, je suis convaincu que la faute en incombe aux camarades bien intentionnés qui commencèrent la campagne ».

Ainsi, un journaliste de la *B. S.* attaque Rognoni non comme commandant chaouclé, mais surtout comme F.·. M.·., — maladresse que nous déplorons. Puis, brusquement, sur un mot d'ordre, silence, plus un mot, rien, pendant six mois. Le sabre maçon s'était levé au premier plan, et le syndicalisme maçonnisé — hélas ! — n'avait plus qu'à se coucher « au second plan » comme le dit si élégamment Tissier. Voilà l'aveu !

Voilà la besogne dont vous êtes complices, F.·. Landès. Comme celle qui a conduit *inconsciemment* le prolétariat « conscient » applaudir au *meeting des cinq généraux* francs-maçons, ex-fusilleurs de la Commune et qui ont pu s'en vanter (voir le compte rendu de la *B. S.* du 26 juin 1913) à la barbe des fils et petits-fils des fusillés de la Commune. Quelle honte !

Et le dénuement d'arguments est tel chez nos anarchistes maçons que Landès, heureux de s'esquiver, finit avec une pirouette sur laquelle il accroche une médaille militaire. On ne fréquente pas impunément les gens décorés...

Des précisions cependant pour finir. Nous avions déclaré ceci : « La F.·. « M.·. est avant tout une association politique au pouvoir ; elle est repré« sentée dans chaque ministère, par plus de la moitié des ministres et le mi« nistère actuel en compte six et vous osez vous dire encore révolutionnai« res et antipoliticiens ? répondez ». Pas de réponse.

Et nous avions dit : « Sous la République maçonnique au pouvoir, la F.·. M.·. n'est qu'une souricière syndicaliste, une contre-police et une contre-Eglise, et vous osez vous dire antireligieux et antiétatistes ? Et c'est dans ce milieu de promiscuité gouvernementale et policière que vous allez faire votre éducation » Toujours pas de réponse.

Vous nous aviez dit que cette confrérie était une association de progrès, qu'elle s'était élevée contre l'augmentation militaire et nous vous avions répondu : « Quel toupet ! Le ministère qui vient de faire voter la loi de trois ans, compte comme FF.·. Etienne (Guerre), Baudin (Marine), Klotz, Massé, Pichon, Besnard et le rapporteur de la loi de trois ans est, comme par hasard, encore un frère, le F.·. Paté. De qui vous moquez-vous donc ? » Devant cette réponse écrasante, le F.·. Landès se tait... par tolérance pour nous, sans doute, et ainsi de suite.

Voilà bien les bons élèves de cette association qui a pu s'exclamer au convent de 1890 par la bouche du F.·. Maurice Faure : « Il faut que dans dix ans, la M.·. ait emporté le morceau et que personne ne puisse plus bouger en dehors de nous » (Bulletin du Grand-Orient, année 1890, page 500).

Et puisque vous êtes fatigué, F.·. Landès, ou bien incapable de vous

défendre, passez donc la plume à un de vos amis maçons. Peut-être sera-t-il plus éloquent que vous ? Allons, passez-lui la plume. Chiche !

Pour le groupe de Pantin-Aubervilliers: **Vassal**, **Bouffechoux**, **Champroux**, **Alfred**.

Pour le groupe de Pantin-Pré-Saint-Gervais : **Maintzert**, **Blondeau**, **Paquet**, **Lemaire**, **Barie**.

A. **Martigue.**

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers.

Réunion en un Collège et Société de quelques personnes exercées aux sciences divines et naturelles. Où sont en outre invités ceux qui s'adonnent aux arts et les gens de beaucoup d'expérience, où sont proposées des lois nécessaires, et toute l'affaire dont il s'agit soumise au jugement des savants versés dans les sciences divines et naturelles. Par Justinien TREULOW, Secrétaire de la Société projetée.]

KLOSS, nº 2625, sous le format in-8º

724. Dissert. histor. de Ordine Militum Templi. (Auct. Ægidii STRAUCHII, resp. BAUDISIO). — Vitebergiæ, 1669 ; in-4º.

[Dissertation historique sur l'Ordre des Templiers. Par Baudisius, répondant à Gilles Strauch.]

KLOSS, nº 2210.

Voici le titre complet de cet ouvrage, d'après l'exemplaire que nous avons sous les yeux. (A remarquer que le titre de Peeters est incompréhensible au point de vue de l'auteur). I. N. S. T. A. *De Ordine Militum Templi Disputatio historica, quam sub præsidio Viri Maxime Reverendi, Amplissimi, Excellentissimique Dn. Ægidii Strauchii, S. S. Theol. D. Facult. Theol. Assessoris, et Histor. PP. longe celebratissimi, Domini, Præceptoris et Patroni sui æterna honoris observantia* μέχρι τάφου *prosequendi, Litteratorum publicæ ventilationi exhibet M. Andreas* BAUDISIUS, *Lignicio-Silesius, ad diem* 17 *april. anno* 1669, *in auditorio majori.* Wittebergæ, Typis Michaelis Wendt. (Dissertation historique sur l'Ordre des Chevaliers du Temple (thèse), soutenue sous la présidence de M. Egidius Strauch, Docteur en théologie, etc., Professeur d'histoire... par M. Andreas Baudisius, de Liegnitz en Silésie, dans la grande salle d'audience, le 17 avril 1669). 7 ff. non numérotés. On voit par là que Strauch et Baudisius sont deux personnages distincts, d'ailleurs restés parfaitement inconnus.

C'est une histoire fort bien faite, dans sa brièveté, de l'ordre des Templiers. A partir du § 9, il parle de la décadence de l'Ordre ; il rappelle les doléances de saint Bernard à ce sujet, mais il se refuse à reproduire toutes les accusations portées contre eux par la voix populaire, accusations qu'il juge indignes de foi. Cependant, il rapporte en détail les quatorze chefs d'accusation qui furent énoncés, et donne le texte de la sentence portée contre les Templiers au Concile de Vienne. Le § 13 est une courte discussion où l'auteur, en s'appuyant de diverses citations, cherche à prouver que la sentence n'était pas régulière, et que les faits reprochés aux Templiers n'étaient point établis par des preuves juridiques. Ce tout petit ouvrage mérite une place honorable dans la bibliographie des Templiers.

726. Histoire de Hugues de Pagan, fondateur et Grand-Maître des Templiers, par Blaise Franç., comte DE PAGAN. — Paris, 1669 ; in-12.

KLOSS, nº 2209.

Voici une courte notice sur cet auteur.

BLAISE FRANÇOIS, COMTE DE PAGAN, appartenait à une famille patricienne de Naples qui s'était établie en 1552 dans le Comtat-Venaissin. Il naquit le 3 mars 1604 à Avignon [1] ; attiré à la cour par le connétable de Luynes, son parent, il embrassa

1. MORERI (V, 655) le fait naître en Provence ; GORGOUX (XXI, 113) au château du Pont-de-Sorgues, près Marseille ; ANDRÉ (III, 473) à Remies, près de Marseille.

de bonne heure la profession des armes, et perdit l'œil gauche au siège de Montauban ; au Col de Suse, ayant gagné le sommet d'une montagne qui dominait la place, et aboutissait à l'intérieur, il s'y laissa glisser en criant à ses compagnons : « Voici le chemin de la gloire » ! Cette action téméraire jeta le désordre parmi les ennemis. Louis XIII, auquel ce trait de bravoure plut beaucoup, et qui le racontait souvent, le choisit en 1633 pour tracer le plan du siège de Nancy, et le désigna, en 1642, pour servir en Portugal avec le grade de maréchal de camp ; ce fut alors qu'il perdit complètement la vue. De retour à Paris, il s'adonna à l'étude des mathématiques, qu'il aimait passionnément, ainsi que la géographie et l'histoire. Sa maison était le rendez-vous des savants. Son plus beau titre de gloire, est d'avoir été le maître de l'illustre Vauban. On a de lui : *Traité des Fortifications* ; Paris, 1645, in-f°, réimprimé en 1689 par Hébert, et traduit en hollandais, 1738, in-8° ; le meilleur traité qu'on eût jusqu'alors sur cette matière ; — *Théorèmes géométriques* ; Paris, 1651, 1654, in-8°, que Hébert a réunis au traité précédent ; — *Relation de la Rivière des Amazones, extraite de différents auteurs* ; Paris, 1657, in-8° ; — *Théorie des Planètes* ; Paris, 1657, in-4° ; — *Tables astronomiques* ; Paris, 1658, 1687, in-4°, avec des méthodes pour trouver la longitude en mer et sur terre ; — *L'Astrologie naturelle* ; Paris, 1659, in-12 ; — *L'Homme héroïque, ou le Prince parfait sous le nom du Roi* ; Paris, 1663, in-12 ; — *Œuvres posthumes*, Paris, 1669, in-12. Blaise de Pagan mourut à Paris le 18 novembre 1665.

(Hœfer, XXXIX, col. 35, qui renvoie à Ch. Perrault, *Les hommes illustres*. — *Dictionnaire Encyclopédique*, art. *Fortifications*. — Lalande, *Bibliographie astronomique* — Barjavel, *Biographie du Vaucluse* ; Feller, IX, 555 ; Michaud, XXXI, 603).

Le livre de Ch. Perrault indiqué dans ce passage a pour titre : *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle.*

Moreri (T. V de l'Ed. de Bâle, p. 656) nous donne des détails plus nombreux encore sur cet auteur. D'après ces anecdotes, Blaise de Pagan était un véritable héros, qui eût fait bonne figure parmi les mousquetaires d'un roman célèbre. La perte de la vue lui ayant interdit la carrière militaire, où il avait fait un si brillant début, il revint à l'étude des mathématiques et des fortifications et publia plusieurs ouvrages d'un certain mérite. En 1655, il fit imprimer une paraphrase en français de la *Relation espagnole de la Rivière des Amazones*, par le P. Christophe de Rennes, Jésuite. On assure que, tout aveugle qu'il était, il traça lui-même la carte de ce fleuve et des pays adjacents, qui se trouve à la tête de cet ouvrage. En 1657, il donna sa *Théorie des planètes*, ouvrage qui l'a fait distinguer parmi les astronomes. Il fit imprimer, en 1658, ses *Tables astronomiques*. Mais, dit Moreri, comme il est difficile que les grands hommes n'aient pas quelque faiblesse, la sienne fut d'avoir été prévenu en faveur de l'astrologie judiciaire, et, quoiqu'il ait été le plus retenu de ceux qui ont écrit sur cette matière, ce qu'il en a écrit ne saurait être mis au nombre des choses qui doivent lui faire de l'honneur. Pendant sa dernière maladie, Louis XV le fit visiter par son premier médecin ; il mourut le 18 novembre 1665. La branche de sa famille qui passa de Naples en France en 1552, s'éteignit en sa personne.

Ces deux notices biographiques ne font aucune mention du livre de Bl. de Pagan sur Hugues de Pagan. Mais Blaise de Pagan étant mort en 1665, et cet ouvrage ayant paru en 1669, il fait peut-être partie de ses *Œuvres posthumes*, publiées cette même année 1669, in-12.

Le *Dictionnaire de la Noblesse française* (article Pagan), nous dit que la famille de Pagan n'avait aucun lien de parenté avec celle de Hugues de Pagan ; d'ailleurs, le vrai nom de cette dernière était de Paganis.

Le nouveau Moreri (T. VIII, p. 13) ajoute ce détail : « Toutes ses œuvres ont été recueillies et imprimées en 1669, in-12. On y voit l'histoire d'Hugues Pagan, ou Paganis, fondateur et grand-maître de l'Ordre des Templiers.

726. Les Œuvres du Cosmopolite (Michel SENDIVOGIUS). Divisez en trois tomes, etc. — Paris, d'Houry, 1669 ; in-12.

KLOSS, n° 2626.

Sur l'auteur, M. Sendivogius (et non Sendivo iius, comme écrit Peeters), voir la notice des nos 189, 478, 567.

D'après Kloss, cet ouvrage serait aussi cont au dans la *Bibliotheca chemica* de MANGET, 1702, t. II, p. 493-596, et dans les diverses éditions de l'*Etoile flamboyante*, 2e partie, n° 1895.

Comme nous l'avons fait remarquer au n° 189, le *Cosmopolite* n'est pas Michel Sendivogius, mais Alexandre Sethon. Leurs deux noms sont, au reste, inséparablement unis, bien que, dans la Vie de Sendivogius par son avocat, qui ne fit que rédiger le récit de Bodowsky, le maître-d'hôtel de cet alchimiste, il ne soit pas question du vrai Cosmopolite. LENGLET DU FRESNOY (I, 358) fait à ce sujet la réflexion suivante : « Cette omission vient sans doute de la vanité de Sendivogius, qui n'aura point découvert à son domestique la source de ses premières richesses, et qui se sera attribué ce qu'il devait aux travaux d'un autre. Le monde est rempli de ces sortes de plagiaires ».

Alexandre SETHON, dont le nom latinisé prend diverses formes toujours reconnaissables, est né vraisemblablement en Ecosse, bien que quelques auteurs le regardent comme anglais. C'est lui le vrai COSMOPOLITE, et il fut toujours renommé pour être un très grand alchimiste. « Cet auteur, dit LENGLET DU FRESNOY (III, 141), passe avec raison pour un des plus grands artistes que nous ayons dans la Science Hermétique ». Sa biographie ne commence, pour ainsi dire, que deux ans avant sa mort, en 1602. A cette date, il quitte l'Ecosse et rend visite en Hollande au marin Hanssen, qu'il avait sauvé d'un naufrage. On le trouve ensuite en Allemagne, en Suisse ; de Bâle, il passe à Strasbourg, puis à Francfort-sur-Mein, à Cologne, dans la vallée de Katmenbach, à Hambourg, à Munich, où il se maria, et enfin à Dresde, attiré par l'électeur de Saxe, Christian II, qui, ne pouvant obtenir son secret, lui fit subir en vain toutes les tortures. C'est alors que Michel Sendivogius lui offrit de le délivrer sur la promesse de lui apprendre à faire de l'or. Sendivogius enivra les gardiens du Cosmopolite, au nombre de quarante, s'il faut en croire Lenglet du Fresnoy (I, 326), et, délivrant ce pauvre prisonnier, le conduisit à Cracovie, où il mourut peu après, en 1604, des suites des mauvais traitements de Christian II. M. DESNOYERS, dans une lettre à la Reine de Pologne sur le COSMOPOLITE (LENGLET DU FRESNOY, I, 334-349), prétend que Sethon, « étant catholique, se résolut de souffrir toutes sortes de tortures, plutôt que de donner à un hérétique le moyen de faire la guerre à l'Eglise, et pour cela pria Dieu de lui donner assez de force pour conserver cette résolution ». Toujours est-il qu'il ne livra son secret ni à l'Electeur de Saxe, ni à Sendivogius, son sauveur.

En avait-il un ? L'auteur de l'article consacré à Alexandre Sethon dans le *Grand Dictionnaire de Larousse* (XIV, 634) s'étend longuement sur les expériences de cet alchimiste au cours de ses voyages, expériences faites devant des témoins qu'il nomme. Il cite à l'appui le *De minerali medicina* de DEENHEIM (Strasbourg, 1610) ; l'*Epistola ad Doctorem Schobinger* de Jacob SWINGER (*Ephémérides* d'Emmanuel Koning, de Bâle) ; la *Bibliotheca Chemica* de MANGET ; l'*Histoire de la Chimie* de SCHMIEDER ; l'ouvrage de Théobald de HOGHELANDE : *Historiæ aliquot transmutationis metallorum*, contenant une lettre de Coch adressée à l'auteur pour lui raconter les merveilleuses opérations du Cosmopolite ; enfin l'*Alchimie et les Alchimistes* de Louis FIGUIER. Notre biographe du XIXe siècle conclut en ces termes : « Nous n'avons pas besoin de dire ici que toutes ces prétendues expériences n'étaient que d'habiles jongleries, mais nous ferons remarquer que les artifices, les tours d'adresse de Sethon devaient être bien

habiles, bien adroitement dissimulés, pour qu'il ait réussi à surprendre la bonne foi de tant de savants respectables ».

Toute négation est facile, mais ordinairement, elle n'explique rien. Comment ces « savants respectables » se sont-ils laissé tromper, et où Sethon prenait-il des lingots d'or pour fournir à toutes ses expériences ? Car il est dit qu'il les laissait aux témoins de ses magiques transmutations. Peut-être est-il possible d'essayer une autre explication ?

Voici le récit de Wolfgang DRENHEIM (*lib. cit.*) : « En 1602, lorsque, au milieu de l'été, je revenais de Rome en Allemagne, je me trouvai à côté d'un homme singulièrement spirituel, petit de taille, mais assez gros, d'un visage coloré, d'un tempérament sanguin, avec une barbe brune taillée à la mode de France. Il était vêtu d'un habit de satin noir, et avait pour toute suite un domestique que l'on pouvait distinguer entre tous par ses cheveux rouges et sa barbe de même couleur. Cet homme s'appelait Alexander Sethonius... A Bâle, nous nous rendîmes avec Jacob Swinger chez un ouvrier des mines d'or avec plusieurs plaques de plomb que Swinger avait emportées de sa maison, un creuset que nous prîmes chez un orfèvre, et du soufre ordinaire que nous achetâmes en chemin. Sethon ne toucha à rien. Il fit faire du feu, ordonna de mettre le plomb et le soufre dans le creuset, de placer le couvercle et d'agiter la masse avec des baguettes. Pendant ce temps, il causait avec nous. Au bout d'un quart d'heure, il nous dit : « Jetez ce petit papier dans le plomb fondu, mais bien au milieu, et tâchez que rien ne tombe dans le feu... » Dans ce papier était une poudre jaune assez lourde, d'une couleur qui paraissait jaune citron. Du reste, il fallait avoir de bons yeux pour la distinguer. Quoique aussi incrédules que saint Thomas lui-même, nous fîmes tout ce qui nous était commandé. Après que la masse eût été chauffée environ un quart d'heure encore et continuellement agitée avec des baguettes de fer, l'orfèvre reçut l'ordre d'éteindre le creuset en répandant de l'eau dessus. Mais il n'y avait plus le moindre vestige de plomb. Nous trouvâmes de l'or le plus pur, et qui, d'après l'opinion de l'orfèvre, surpassait même en qualité le bel or de la Hongrie et de l'Arabie. Il pesait tout autant que le plomb dont il avait pris la place. Nous restâmes stupéfaits d'étonnement ; c'était à peine si nous osions en croire nos yeux ».

Nous remarquons que le lingot n'avait pas changé de poids: c'est toujours le plomb avec sa même densité ; seulement, la poudre jaune dont il s'était imprégné dans la fusion lui a donné l'aspect de l'or le plus pur. L'invention du Cosmopolite nous semble tout entière dans ce simple changement accidentel et non dans un changement de substance. Si les alchimistes avaient trouvé la pierre philosophale, le secret eût été trop précieux pour se perdre ; et s'il eût suffi d'une poudre mélangée à du plomb, la Chimie actuelle l'aurait vite retrouvé. Il s'agit donc bien d'une poudre colorante, d'autant que la substitution d'un vrai lingot d'or aux plaques de plomb suppose une préparation et une habileté qui ne ressortent pas de notre récit.

Sethon, avons-nous dit, fut délivré par Michel SENDIVOGIUS [1] (SENDIVOG ou SENDIVOGE), né en Moravie, l'an 1566 et mort à Olmutz, en 1646. La relation de Budowsky porte 1636 (LENGLET DU FRESNOY, I, 367 ; Cf. p. 348, une note dans laquelle HARPRECHT fait mourir Sendivogius en 1651). Son véritable nom aurait été SENSOPHAX.

1. Pour SENDIVOGIUS : Cf. KAYSER, *Vollständiges Bücher-Lexikon*, Leipzig, 1835, T. V, p. 227 ; J. C. POGGENDORFF, *Biographisch-Litterarisches Handwærterbuch zur Geschichte der exacten Wissenschaften*, Leipzig, 1863, T. II, col. 903 ; Arthur WAITE, *Lives of the Alchemystical Philosophers*, p. 175 et seq., Londres, 1888.

Pour SETHON : les mêmes auteurs. WAITE (*l. c.*, p. 173) complète le titre du livre de Théobald de Hoghelande que nous avons cité plus haut : *Historiæ aliquot Transmutationis Metallicæ pro defensione Alchemiæ contra Hostium Rabrein*, Coloniæ, 1604.

D'après WAITE (*l.c.*), il est faux que Sendivogius ait été mandé par Rodolphe II, ni envoyé par cet empereur en Orient, où un patriarche lui aurait révélé le Grand Œuvre. Cela paraît assez probable; mais Waite nous semble trop sceptique, quand il prétend que Sendivogius n'avait aucune connaissance en matière d'alchimie avant de rencontrer Sethon. Il ne se fût pas si promptement épris de cette science au point de délivrer le Cosmopolite de sa prison à prix d'argent, et non sans danger. Ce service, avons-nous dit, ne fut pas récompensé par la révélation du secret de Sethon. Nous avons lu dans un auteur que nous ne saurions désigner aujourd'hui précisément, que Sethon gardait le secret alchimique, devenu depuis le secret maçonnique, et qu'il était, comme Fludd et tant d'autres, l'un des colporteurs cosmopolites, sous le couvert de la recherche de la pierre philosophale, des idées révolutionnaires qui devaient libérer les hommes du joug de l'autorité religieuse et civile. Rien ne le prouve: mais il est étrange qu'un savant se laisse martyriser pour garder le secret d'une opération chimique, et qu'après en avoir refusé l'aveu à son tyran, il agisse de même à l'égard de son sauveur. Toujours est-il que Sendivogius hérita seulement de la poudre magique de Sethon, et que, s'étant marié avec sa veuve, toujours par intérêt scientifique, il en reçut pour dot les douze traités du Cosmopolite sur la pierre des Philosophes.

Les biographes de Sendivogius prétendent qu'il se présenta à Rodolphe II et qu'en présence de personnes notables, il fit, avec la poudre de Sethon, des transmutations de métaux en or. L'empereur en eût été si satisfait qu'il aurait nommé Sendivogius son conseiller d'État. Une tablette de marbre aurait été placée dans la chambre où l'opération avait eu lieu, avec l'inscription suivante :

Faciat hoc quispiam alius
Quod fecit Sendivogius Polonus.

(Qu'un autre, quel qu'il soit, fasse ce qu'a fait le Polonais Sendivogius) ; et, pour comble de gloire, le poète de la cour, Mardochee de Delle, aurait composé une pièce de vers sur l'événement.

Sendivogius publia à Prague le traité composé par Sethon sous le nom de *Cosmopolita*, et il eut l'audace de se l'attribuer, en indiquant son nom en anagramme sur la page de titre : *Divi Leschi genus amo*. Quelque temps après, il publia un traité sur le soufre, traité qui doit être de lui. La devise de la page de titre: *Angelus doce mihi jus*, est un autre anagramme de son propre nom. Il y avait des contradictions entre les assertions contenues dans ce traité et les douze traités qui forment l'œuvre de Sethon. Sendivogius s'en aperçut et les fit disparaître dans l'édition suivante.

Son emprisonnement par un seigneur morave, la trahison d'un certain comte Mullenfels, sa captivité d'un an qui s'en suivit et la perte de ses biens et de sa poudre magique, l'intervention de l'empereur Rodolphe près du duc de Wurtemberg, la pendaison de Mullenfels et la restitution des biens de Sendivogius, mais non pas de la poudre de Sethon sont exposés en détail dans Lenglet du Fresnoy et dans Larousse. Il paraît assez vraisemblable que cet alchimiste mourut dans un état voisin de la misère.

Ces auteurs traitent aussi longuement de la bibliographie Sethon-Sendivog. Les *Douze traités de la Pierre des Philosophes*, ou le *Traité de la Nature*, ou encore : *La nouvelle Lumière*, sont de Sethon, le vrai et seul Cosmopolite, bien que Sendivogius en ait parfois usurpé le titre. La critique de cet ouvrage est bien présentée dans la *Lettre* de DESNOYERS dont nous avons parlé plus haut. On trouvera les diverses éditions dans LENGLET DU FRESNOY (III, *Cosmopolite* et *Sendivogius*); dans CAILLET, *Manuel des Sciences psychiques et occultes* (aux mêmes noms), et dans ROSENTHAL (*Sendivogius*). A cet ouvrage s'ajoutent les *Lettres chymiques*, au nombre de cinquante-cinq.

La notice si curieuse de Waite se termine par une bibliographie succincte de l'œuvre de Sethon et de Sendivogius. Les douze traités connus sous le titre collectif

Nouvelle Lumière de l'Alchimie furent composés, dit-il, pour combattre les effets des recettes fausses et absurdes fabriquées par des imposteurs. L'auteur des douze Traités déclare s'appuyer sur des expériences matérielles. « Bien des gens de haute ou de basse condition, écrit-il, ont, à ma connaissance, en ces dernières années, vu Diane sans voile. L'opération d'extraire l'âme de l'or ou de l'argent, est une pure fantaisie, à quelque voie que recoure l'alchimie vulgaire. Au contraire, celui qui, par une voie philosophique, sans fraude ni supercherie spécieuse, fait cela, sera en état de teindre réellement le métal le plus vil, avec ou sans profit, avec la couleur de l'or ou de l'argent (en se conformant aux épreuves requises), il voit les portes de la nature s'ouvrir devant lui, pour l'inviter à rechercher des secrets nouveaux et plus élevés, et il les obtiendra avec la bénédiction de Dieu ». (Cela ressemble bien à des communications ésotériques).

La *Nouvelle Lumière de l'Alchimie* insiste sur l'existence d'un germe primitif en toute chose, et sur cette idée, que la nature serait tout entière sortie d'un germe unique, en une fois. L'auteur y traite de la génération des métaux, de la manière d'obtenir leurs états différents, d'extraire leur germe, et de la façon d'opérer pour fabriquer la pierre ou la teinture.

L'hypothèse de l'ésotérisme du Cosmopolite semble insinuée par cette réflexion de Waite

« C'est ainsi, dit-il, que,dans les écrits des alchimistes, nous entrevoyons, nous entendons sans cesse mentionner des hauteurs qui dépassent les régions de la transmutation, des domaines de perfection que les adeptes n'ont point explorés (du moins, ils ne peuvent en donner la preuve),mais qu'ils ont entrevus comme une Terre promise pour le jour où ils posséderaient une théorie compréhensive du développement organique et inorganique ».

Les *Douze traités* sont reproduits dans le *Theatrum Chemicum* (t. IV, p. 420-447), avec épilogue et l'*Enigme des philosophes ;* en voici les titres :

I. De Natura, quidnam ea sit, et quales ejus debeant esse scrutatores.

II. De operatione naturæ in nostro proposito et spermate.

III. De vera prima Metallorum materia.

IV. Quomodo Metalla in terræ visceribus generantur ?

V. De generatione Lapidum omnis generis.

VI. De secunda materia, et putrefactione rerum.

VII. De virtute secundæ materiæ.

VIII. De arte et quomodo per artem operatur natura in semine.

IX. De commixtione Metallorum, vel de eliciendo semine Metallico.

X. De generatione supernaturali filii solis.

XI. De praxi, et confectione lapidis seu tincturæ per artem.

XII. De lapide, et ejus virtute.

Epilogus seu Conclusio — Horum duo decim Tractatuum.

Ejusdem auctoris ad Filios veritatis *Ænigma Philosophorum*.

Sequitur *parabola* seu *Ænigma Philosophorum*, coronidis et superadditamenti loco adjunctum.

Le *Traité du soufre* est de Sendivogius, de même que l'*Enigme des philosophes*.

Le *Sel des philosophes*, manuscrit de Sendivogius, resté entre les mains de sa fille, ne fut jamais imprimé. Le traité publié sous ce titre en 1651 est de NUISEMENT, et celui de 1658 est de HARPRECHT.

Terminons par la notice suivante sur Sendivogius qui se lit dans JœCHER (*Gelehrten-Lexikon*, Leipzig, 1751 ; t. IV, col. 500) :

« Baron en Pologne, ou, selon d'autres, en Moravie, fut conseiller auprès de trois empereurs, puis se rendit célèbre comme philosophe et alchimiste ; il a écrit douze traités sur la pierre philosophale, qui furent publiés en 1681, à Strasbourg, par un certain Hisaias sub Cruce, sous le titre *Chymisches Kleinod deutsch herausgegeben; ænigma philosophorum ad filios veritatis : dialogum* (sic) *Mercurii, Alchimistæ et Naturæ ; Cosmopolitæ novum lumen chemicum in XII tractatus divisum*, (Bijou chimique, édité en allemand; énigme des philosophes aux fils de la Vérité ; dialogue de Mercure, de l'Alchimiste et de la Nature ; Nouvelle lumière chimique du Cosmopolite, en XII Traités. Cet ouvrage fut publié de nouveau en 1682, augmenté d'un traité, par un anonyme, sous ce titre : *Novum lumen* ou XI *Chymischen Tafeln* und Beyschritten, et d'un commentaire d'un certain Orthelius, avec des Conclusions (*Schluss-Reden*), Leipzig, in-8°. La vie de Sendivogius a été écrite par Poliarchus Mécignus, en latin, voir aussi sa vie écrite en allemand par Joh. Langen, Hambourg 1683, in-12, et les ouvrages intitulés *Das Fegfeuer der Chymisten* (le Purgatoire des Chimistes), *Tractatus de Sulphure* (Traité sur le Soufre) ; *Lucerna salis Philosophorum* (Lanterne du sel des Philosophes).

727. PIGNORII (Laur.) Mensa Isiaca, qua Sacrorum apud Ægyptios simulacra explicantur.— Ejusd. Magnae Deum matr. Idææ initia.

Tomasini J. P., Cecropii votum. — Ejusdem de vita, bibliotheca et museo L. Pignorii dissert. — Amstel. 1669, in-4°, 11 gravures dans le texte.

(PIGNORIUS (L.). La table isiaque, où sont expliquées les images des cérémonies sacrées chez les Egyptiens. — Avec les mystères de la grande mère des dieux, Idæa par le même.

TOMASINUS (J. P.). Le vœu de Cécrops. — Avec une dissertation du même auteur sur la vie de L. Pignorus, ainsi que sur sa bibliographie et son musée.]

Voir ci-dessus, n° 190.

Laurent PIGNORIA naquit à Padoue, fit ses humanités et sa philosophie au collège des Jésuites de cette ville, puis il suivit les cours de droit civil et canonique. L'évêque de cette ville, Marco Cornaro le prit pour secrétaire et le fit entrer dans les ordres. Il accompagna ce prélat à Rome, en 1605; et employa les deux années de son séjour à l'étude des antiquités dans les bibliothèques et dans les musées. A son retour à Padoue, il fut nommé curé de Saint-Laurent. Ses ouvrages étendirent sa réputation et lui valurent l'offre d'une chaire de belles-lettres à l'Université de Pise ; ce fut Galilée lui-même qui lui transmit cette offre, mais Pignoria n'accepta pas. En 1630, le cardinal F. Barberini lui fit assigner un canonicat de la cathédrale de Pise ; Pignoria n'en profita pas longtemps ; il mourut à Padoue le 13 juin 1631. PIGNORIA était un des membres les plus distingués de l'Académie des *Ricovrati* et il était en relation avec les hommes les plus savants de son siècle. Il possédait une collection précieuse d'objets d'art, d'antiquités, et de manuscrits grecs, qui a été décrite par TOMASINI à la suite de son *Eloge* de Pignoria. On a de lui des *Notes* sur les *Emblèmes* d'ALCIAT, sur la *Jérusalem délivrée* du TASSE, sur les *Images des Dieux*, de VINCENT CARTARI, sur l'*Histoire* d'Albert MUSSATO, et sur divers opuscules dont NICERON donne la liste (*Mém.*, T. XXI). Mais il faut mentionner avec quelque détail d'autres ouvrages plus importants : 1° *Vetustissimæ tabulæ æneæ hieroglyphicis, hoc est sacris Ægyptiorum litteris cœlatæ accurata explicatio*, etc. Venise, 1605, in-4°. Cette curieuse dissertation a été réimprimée sous ce titre : « *Characteres ægyptii, hoc est, sacrorum quibus Ægyptii utuntur simulacrorum delineatio et explicatio*, Francfort, 1608, in-4°. Cette éditi ornée d'estam.

pes gravées par Théodore De Bry, est recherchée des amateurs. Ce sont là les titres primitifs de l'ouvrage, qui prit dans une troisième édition le titre nouveau et définitif qui suit : *Mensa Isiaca, qua sacrorum apud Ægyptios ratio et simulacra subjectis tabulis æneis simul exhibentur et explicantur*, Amsterdam, 1669, in-4°.

(Le titre complet de la 1re édition, d'après un exemplaire que nous avons sous les yeux est : *Vetustissimæ Tabulæ Æneæ Sacris Ægyptiorum simulachris cælatæ accurata explicatio, in qua antiquissimarum superstitionum Origines, Progressiones, Ritus ad Barbaram, Græcam, Romanamque Historiam illustratam enarrantur, et multa Scriptorum veterum loca qua explanantur, qua emendantur: Auctore* LAURENTIO PIGNORIO *Patavino ; Accessit ab eodem Auctarium, in quo ex antiquis Sigillis, Gemmisque Selectiora quædam ejus generis, et veterum Hæreticorum amuleta exhibentur*, Venetiis, apud Anto. Rampazettum, 1605, sumptibus Jacob. Franco cum Privilegio, in-4° carré, dédicace au cardinal Baronius, 2 ff. index, 5 ff. approbation ecclésiastique, et 42 pp. pour la *Mensa*, 2 ff. pour l'*Auctarium*, et 5 ff. de planches.)

Le précieux monument qui fait l'objet de cette description et qui est connu sous le nom de *Table Isiaque*, avait déjà été publié par Eneo Vico. C'est une table de bronze de cinq pieds de long sur trois de large, dont le fond est recouvert d'un émail ou vernis noir sur lequel on a tracé des figures, dont les contours sont marqués par des filets d'argent incrustés. Cette table fut achetée en 1525, après le sac de Rome, par un serrurier qui la revendit au cardinal Bembo ; de son cabinet, elle passa dans celui du duc de Mantoue, d'où elle disparut en 1630, quand cette ville fut prise par les troupes impériales. On ignora pendant plus d'un siècle ce qu'elle était devenue ; elle fut enfin retrouvée dans le cabinet du roi de Sardaigne, à Turin, sans qu'on sût comment elle y était arrivée (Cf. CAYLUS, *Recueil des Antiquités*, T.VII, p. 44). La conquête du Piémont l'amena à Paris : on la vit pendant plusieurs années au Cabinet des antiques. Mais elle a été rendue en 1815 au roi de Sardaigne.

La *Table Isiaque* a été l'objet de l'examen des plus célèbres antiquaires. Après Vico et Pignoria, elle a été expliquée d'une façon plus ou moins vraisemblable par les PP. Kircher et Montfaucon; mais l'explication la plus probable est celle de Pignoria, qu y voit la représentation des cérémonies d'un sacrifice, d'après le rite égyptien

2° Pignoria a aussi écrit : « *Magna Deum Matris Idææ et Attidis initia ex vetustis monumentis nuper Tornaci Nerviorum erutis* ; Paris, 1623, in-4°. C'est la description d'anciens monuments découverts dans les environs de Tournay, qui a été réimprimée avec des additions, Venise, 1624, in-4° ; insérée dans l'édition de 1669 de la *Mensa*, et dans le t. VII du *Thesaurus Antiquitatum*.

3° *De Servis et eorum apud Veteres ministeriis commentarius*. L'auteur avait adressé cet ouvrage à Marc Velser, qui le fit imprimer à Augsbourg, en 1613, in-4°. Il a été réimprimé à Padoue en 1656, in-4°, et à Amsterdam, 1674, in-12 ; quoique un peu diffuse, c'est une monographie fort bien faite

4° *Le Origini di Padova*, ibid., 1625, in-4° avec fig., inséré dans le T. VI du *Thesaurus Antiquitatum Italiæ*. Cet ouvrage est érudit, avec une saine critique. Pignoria ayant prouvé que Julius Paulus, célèbre jurisconsulte, était né à Rome, et non a Padoue, ses raisons furent combattues par le P. Ange Portenari, religieux augustin; cette querelle suscita d'autres écrits sans importance.

5° *L'Antenore, ovvero dichiarazione e illustrazione del Sepolcro di questo fondatore di Padova*. (L'Anténor, ou explication et description du tombeau de ce fondateur de Padoue) *Ibid.* 1625, in-4° avec fig. L'auteur y combat la tradition qui rapporte la fondation de la ville à ce héros troyen et lui attribue un tombeau trouvé dans cette ville, et datant du Moyen Age.

6° *Miscellanea Elogiorum, ad clamationum, adlocutionum, conclamationum, epitahiorum, et inscriptionum*. Ibid., 1626, in-4°.

7° *La Vita di Santa Giustina, vergine e protomartire padovana*, ibid., 1626, in-4°.

8° *Symbolorum epistolicorum liber, in quo nonnulla ex antiquitatis juris civilis et historiæ penu depromuntur et illustrantur*, etc. *ibid.*, 1628 ou 1620, in-8°. (Le terme de Symbole, dont Pignoria se sert ici, n'a rien de commun avec la symbolique : il signifie simplement un travail présenté à une société savante,en quelque sorte pour payer son écot, (*symbolum*) dans cette réunion).

9° *Antiquissimæ picturæ quæ Romæ visitur, de ritu nuptiarum, typus explicatus*, ibid., 1630, in-4°, et dans le Tome Ier du *Thesaurus Antiquitatum Italiæ*. C'est la description d'un fragment de peinture murale connu depuis sous le nom de *Noces Aldobrandines*.

10° *Strenæ variæ novantiquæ*, in-4°.

On trouve plusieurs lettres de PIGNORIA dans la *Raccolta di Lettere inedite*, Venise, 1744.

Voir, sur PIGNORIA, son éloge par TOMASINI dans le t. II des *Elogia Illustrium Virorum*, et dans l'édition de 1669 de la *Mensa Isiaca*. (*Mém.* de NICERON et *Dict.* de CHAUFFEPIÉ. — MICHAUD, XXXIII, 318.

De l'avis des archéologues les plus compétents, la *Table Isiaque* n'a aucune valeur pour la connaissance de la religion égyptienne. Ce monument est l'œuvre d'un artiste, et c'est en vain que, pendant trois siècles, les archéologues italiens se sont efforcés d'en donner une interprétation tant soit peu vraisemblable. Ce qui parait confirmer cette manière de voir, c'est que, dans aucun des grands ouvrages sur l'archéologie, il n'est tenu compte des objets représentés sur la *Table Isiaque*. Elle n'est point mentionnée dans le grand *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, publié à partir de 1877, sous la direction de MM. Ch. DAREMBERG et SAGLIO ; ni dans l'*Ausführliches Lexikon der Griechischen und Rœmischen Mythologie*, qui a paru depuis 1884 à Leipzig, sous la direction de M. W.-H. ROSCHER. L'auteur du court article sur la *Table Isiaque* qui se trouve dans la *Grande Encyclopédie du XIXe siècle*, M. Paul MONCEAUX, nous la donne comme un pastiche fabriqué au temps de l'Empereur Adrien, un dilettante couronné, qui se plaisait à encourager toutes sortes de fantaisies artistiques et archéologiques, et qui fit de sa villa de Tibur une sorte de musée.

Peeters Baertsoen mentionne, à la suite de l'ouvrage de Pignoria, un petit traité par J.-P. Tomasini, et une biographie de Pignoria par le même auteur. Nous trouvons dans MICHAUD (XLI, 651), une notice sur ce personnage.

Jacques Philippe TOMASINI naquit à Padoue en 1597. Les lettres furent en quelque sorte la cause de son élévation aux dignités ecclésiastiques. Il eut le courage de s'opposer au mauvais goût de son temps et d'opposer sans cesse Pétrarque à Marini. Ce fut le principal motif qui le décida à publier, en 1650, son livre : *Petrarca redivivus, Laura comite*, Padoue, in-4°, avec fig., où il a rassemblé tout ce qu'il avait pu trouver, de son auteur favori. Il présenta cet ouvrage à Urbain VIII, qui le récompensa par l'évêché de Citta-Nuova. Déjà, il avait publié en 1630 les *Eloges des hommes illustres de Padoue* (en latin), 1 vol. in-4°, qui furent réimprimés en 1634, en 2 vol. Cet ouvrage est estimé. REINESIUS prétend que le véritable auteur en est un Danois nommé *Jean* RHODE, qui avait vécu longtemps à Padoue et s'était adonné aux sciences. Reinesius ajoute que Tomasini se le serait attribué afin de se frayer la voie au cardinalat ; et il semble insinuer que Tomasini aurait donné un canonicat à Jean Rhode. Mais qui ne sent l'invraisemblance de cette histoire ? C'est cet ouvrage qui contient la vie ou Eloge de Pignoria. Nous avons encore de Tomasini 1° Une bonne édition des *Epîtres de Cassandre fidèle*, avec sa vie ; 2° les *Annales des Chanoines de Saint-Georges-in-Alga* congrégation de prêtres réguliers, dont il avait été membre. Cet ouvrage est en latin comme le précédent et les suivants ; 3° *Agri Patavini Inscriptiones*, 1696, in-4°, ouvrage augmenté par Jacques Salomoni ; 4° *Historia Gymnasii Patavini*, 1654, in-4°

5° *Tractatus de Tesseris hospitalitatis*, Udine, 1647, in-4° avec fig. ; 6° *Vita Marci Antonini Peregrini*, Padoue, 1636, in-4°. On trouvera des détails sur sa vie et ses ouvrages dans l'*Historia Gymnasii Patavini* de PAPADOPOLI, t. II, p. 134, dans les *Mémoires* de NICÉRON et dans la *Biblioteca* de Ginelli.

Cf. MORERI, V, 859, qui fait Pignoria chanoine de Trévise, ainsi que FELLER, X, 115 ; CREVENNA, III, 140, n° 6623 ; GOIGOUX, XXII, 91 ; HŒFER, XL, col. 223.

728. Biblia sacra. Amstelodami, apud J. J. S. Schipper, 1669 ; in-12, 959 pages.

[La Sainte Bible en latin.]

729. Malleus maleficarum, maleficas et earum hæresim framea conterens, ex variis auctoribus compilatus. — Lugduni, 1669 ; 4 parties en 1 vol. in-4°.

[Le Marteau des Sorcières écrasant les sorcières et leur hérésie, comme une massue. Extrait de différents auteurs.]

Ce livre est de Jacques SPRENGER, sur lequel on trouvera une notice au n° 14 ci-dessus, à propos de l'édition de Cologne, 1520.

Nous faisons remarquer immédiatement que l'édition de Lyon de 1669, comme on le verra plus bas, se compose de 4 volumes, dont nous donnerons le détail. Quant au *Malleus maleficarum*, il n'a jamais été divisé qu'en trois parties.

Voici quelques détails complémentaires sur les deux auteurs de ce livre célèbre.

Henri KRÆMER, dit *Institoris*, sans doute à cause de la profession de son père, vendeur aux enchères (*Institor*), n'est guère connu que par ses fonctions. On rencontre pour la première fois son nom dans le dernier quart du quinzième siècle, et il est déjà pourvu des fonctions d'inquisiteur. Ce fut en cette qualité qu'il publia contre un aventurier, qui se disait archevêque de Krajna (Krainensis) son premier ouvrage. Ce personnage, sous le nom d'André, archevêque de Krajna, cardinal de Saint-Sixte, avait tenté de convoquer à Bâle un concile, et de citer par avance devant ce concile le pape Sixte IV. Kræmer publia à cette occasion un opuscule intitulé : « *Epistola contra quemdam. Concilistam Archiepiscopum Craijnensem et adversus citationem et libellum infamiæ quem contra Sixtum IV edidit*, dont la Bibliothèque royale de Munich possède un manuscrit. Mais sa tâche principale fut d'être associé à Jacob Sprenger pour la recherche des hérétiques et des sorciers des deux sexes. Pour répondre aux objections soulevées maintes fois contre leur compétence juridique, tous deux se rendirent à Rome, où ils obtinrent du pape Innocent VIII la Bulle *Summis desiderantes*, datée de l'année de leur voyage, 1484. Vraisemblablement, la première édition du *Malleus Maleficarum* date de cette même année. (MORERI, IV, 729) nous indique que la bulle d'Innocent VIII établissait Institor et Sprenger inquisiteurs généraux dans les cinq provinces ecclésiastiques de Mayence, Cologne, Trèves, Saltzbourg et Brême. Il ajoute que le *Malleus* parut la même année, 1484, à Lyon).

Voir à ce sujet HAIN, *Répert. bibliogr*, n° 9238 et suiv. Il mentionne neuf éditions parues de 1484 à 1496. Les premières sont sans date. — GRÆSSE : *Lehrbuch der allgemeine Literatur-Geschichte* (Manuel de l'histoire générale de la littérature.) T. II. Sect. II, p. 401, et *Id. Trésor des Livres rares*, T. II, p. 425. — SOLDAN-HEPPE : *Geschichte der Hexenprocesse* (Histoire des procès de Sorcellerie.) T. I, p. 276. — ROSKOFF, *Geschichte des Teufels* (Histoire du Diable), T. II, p. 227; qui donne une analyse détaillée de cet ouvrage

Kræmer et Sprenger sont donnés comme auteurs de cet ouvrage, mais Sprenger paraît avoir eu la plus grande part à sa composition. Les deux dominicains se mirent à l'œuvre d'après les principes exposés dans leur œuvre commune, et qui dépassent de beaucoup la portée de la Bulle. Sprenger déploya son activité surtout dans les pays rhénans, et Kræmer dans la haute Allemagne. On trouverait certainement des indications nombreuses dans les archives diocésaines de cette région, mais elles n'ont pas été explorées à ce point de vue. Au contraire, pour la haute Allemagne, nous avons une étude très documentée de Ludwig Rapp, intitulée : *Die Hexenprocesse und ihre Gegner in Tirol* (Les procès de sorcellerie et leurs adversaires dans le Tyrol), parue en 1874 à Innsbruck. Kræmer arriva dans le diocèse de Brixen au commencement de l'année 1485. Il fut d'abord accueilli avec empressement par l'archevêque Sigismond, mais quand les recherches eurent commencé, le 14 octobre 1485, l'archevêque fut si mécontent de leur marche que, dès le mois de novembre 1486, il écrivit à Kræmer qu'il pouvait quitter le pays et rentrer dans son couvent. On doit relever, au point de vue biographique, ce passage d'une lettre de l'archevêque à un curé d'Innsbruck : « Je trouve dans la Bulle du Pape que Kræmer a été inquisiteur sous plusieurs papes antérieurs ; il me paraît tout à fait tombé en enfance, par suite de son grand âge, et sa faiblesse d'esprit se montre ouvertement dans sa pratique ». En effet, d'après Quétif et Echard (*Scriptores Ordinis Præd.* T. I, p. 896), il fut donné pour collègue à Gerhard Von Elten, qui vivait encore en 1480.

Les inquisiteurs ne se laissèrent pas décourager ; le 6 novembre 1486, ils obtinrent de l'Empereur d'Allemagne, Maximilien, nouvellement élu, une lettre de protection, et, en mai 1487, une approbation de la Faculté de théologie de Cologne pour leur ouvrage

En 1495, ils étaient séparés ; (mais, d'après Moreri (*l. c.*), Kræmer, lecteur de l'Eglise de Saltzbourg en 1495, conservait encore son titre d'inquisiteur en 1499).

Ce fut l'an 1495 que le Dominicain Kræmer fut envoyé à Venise par ses supérieurs pour y discuter sur une question de théologie controversée. Il fit à ce sujet plusieurs sermons, et écrivit sur la même question, tant à cette époque que plus tard, quelques traités de théologie. Ils furent imprimés avec plusieurs séries de sermons, à Nuremberg, en 1496 ; quelques-uns avaient toutefois paru séparément (Cf. Hain, *Répert. Bibliogr.* n° 9232 et suiv.). La collection a pour titre : « *Tractatus Varii cum sermonibus plurimis contra quattuor errores novissime exortos adversus divinissimum Eucharistiæ sacramentum* ». Dans cet ouvrage, Kræmer se nomme *Lector Ecclesiæ Salzburgensis et hæreticæ pravitatis inquisitor* [1]. Ensuite, à la prière d'un noble Vénitien, il fit imprimer à Venise un autre ouvrage : « *Tractatus adversus errores D. Antonii Roselli Patavini de plenaria potestate Pontificis Romani*. Son dernier ouvrage imprimé fut le suivant : « *Sanctæ Romanæ Ecclesiæ fidei defensionis clypeus Waldensium seu Pickardorum hæreses certas Germaniæ Bohemiæque nationes inficientes* [2]. Il exerçait sans doute ses fonctions en Moravie et en Bohême.

1. Cf. Rosenthal (p. 124, n. 1683). Cet ouvrage est sorti des presses de Ant. Koberger ; il contient le : *De sanguine miraculoso invento in diœcesi Patav.*

2. Brunet (*III, col. 442*) complète le titre et les renseignements sur cet ouvrage comme il suit :

« *Sancte* Romane ecclesie fidei defensionis clippeum adversus waldensium seu pickardorum heresim certas Germanie Bohemieque nationes in odium cleri ac enervationem ecclesiastice potestatis virulenta contagione sparsim inficientes per Fr. Henricum Institoris heretice pravitatis inquisitorem ordinis predicatorum : in formam sermonum redactum. — *In Olomucz marchionatu Moravie per magistrum Conradum Baumgarthen impressum... Anno salutis nostre* M. CCCCC I, XX *die Aprilis*, in-fol. à 2 col. [1823].

Réimprimé à Olmutz en 1502, XX *die Marcii*, in-fol. Dans les deux éditions, le titre porte les

Consulter, au sujet de Kræmer, Quétif et Echard : *Scriptores Ord. Præd.* T. Ir p. 896, les ouvrages cités de Soldan (surtout pp. 267, 283) Græsse, Roskoff, Rapp — Fabricius, *Bibliotheca med. et inf. Lat.*, édition de Padoue, 1754, T. III, p. 222. — sur ses prédications : Cruel, *Geschichte der deutschen Predigt im Mittelalter* (Histoire de la prédication allemande au Moyen Age).

D'après l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, Leipzig, 1883, T. 17, p. 29.

Nous puiserons a la même source des détails sur le collègue de Kræmer, Jac. Sprenger.

On ignore la date et le lieu de sa naissance, ainsi que l'histoire de la première partie de sa vie. Il apparaît pour la première fois dans les décisions données à Rome pour le Couvent des Dominicains de Cologne : *ad legendum pro forma et gradu per Jacobum Sprenger.* Il était prieur du couvent et professeur de théologie à la Faculté de cette ville. Il vivait encore en 1494, d'après le *Catalogue* de Trithème. Le Pape Sixte IV l'établit, avec Gerhard d'Elten, comme inquisiteur en Allemagne, et il se montra digne de cet honneur dans la poursuite de la sorcellerie. Ensuite, il eut pour collègue H. Kræmer, dit *Institoris*, dont nous avons rapporté la biographie. Leur œuvre commune fut approuvée par devant le notaire Arnold Kolich, par huit docteurs en théologie, Lambert de Monte, Jacob de Stralen, André d'Ochsenfurt, Thomas d'Ecosse, Ulrich Kridwiss, Conrad de Campis, Cornelis van Breda, et Théodore von Bummel. Ce livre finit par acquérir une autorité presque légale, ce qui explique ses nombreuses éditions ou réimpressions.

Sprenger avait écrit auparavant, avec Gerhard van Elten un livre sur la condamnation des paradoxes de Johann Ruchrath d'Oberwesel (Johannes de Wesalia), qui aurait été imprimé à Mayence, d'après Hain (*Repert. bibliogr.*), nº 9433.

Voir sur ce personnage :

Trithème, *Catalogus Scriptorum*, T. I, p. 177 ; Quétif et Echard, *Scriptores Ord. Prædic.* T. I, p. 880 ; Hartzheim, *Biblioth. Colon.*, p. 154 ; Wachter, *Beitræge zur deutschen Geschichte* (Contributions à l'histoire d'Allemagne), p. 281.

(*Allgem. Deutsche Biogr.* T. XXXV, p. 303).

Nous trouvons dans Græsse, *Trésor des livres rares et précieux*, T. V, p. 425, les indications suivantes sur les ouvrages du premier des auteurs du *Malleus Maleficarum* : (les particularités orthographiques en usage à cette époque sont conservées).

Henricus Institoris. — *Tractatus varii cum sermonibus plurimis contra quattuor errores novissime exortos adversus divinissimum eucarestie sacramentum* ; Norinbergæ. Anth. Koberger, 1495, XXVI Januarii, in-4º, 134 ff. à 2 col.

— *Tractatus novus de miraculoso eucaristie sacramento quod apparet in forma pueri aut carnis vel sanguinis in hostia consecrata* ; s. l. n. d. (August. Vindel., 1493) in-4º, 28 ff.

— *Epistola contra quemdam conciliistam archiepiscopum videlicet Crajnensem et adversus citationem libellus infamie ipsius quem contra Sanctissimum Dominum nostrum Sixtum Papam quartum modernum summum Pontificem edictit.* S. l. n. d., in-4º

insignes du pape Alexandre VI et de Stanislas, cardinal archevêque d'Olmutz, et au verso la fig. de saint Wenceslas, grav. sur bois. Cette seconde édition, 24 fr. Bearzi.

Il avait deja paru à Olmutz, en 1500, un traité contre les Vaudois, qui est la plus ancienne production connue des presses de cette ville. Voici le titre qu'en donne Panzer, II, p. 242.

Tractatus contra heresim waldensium Augustini de Olomvoz ad Joannem Aygrum Physicum secretarium. — *Impressum in regali civitate Olomucensi per me Conradum Bomgathen* (sic). *Anno domini M. quingentesimo, XXIX die mensis ctobris*, in-4.

de 7 ff. Cette lettre est datée par l'indication suivante : *Datum* in Schlettstadt, die X mensis Augusti 1482. Il y une réimpression : Romæ, St. Planck, in-4°, 8 ff.

— *Opusculum in errores Monarchie et de Potestate Pape et Imperatoris et an apud Papam sit potestas utriusque juris.* A la fin, on lit : Impressa Venetiis arte et ingenio Jacobi de Leucho, expensis tamen Dm. Petri Liechtenstein, 1499, die vero Julii 27. In-f°.

Voici la première édition du Malleus Institoris : *Malleus Maleficarum*, s. l. n. d. (Argentorati, Jh. Pryss) in-f°, 29 ff. de 2 col.

Des autres réimpressions, les plus anciennes sont:

S. l. n. d., in-f° de 102 ff. à 2 col.

Id. in-4° de 120 ff. à 2 col.

Id. in-8° de 203 ff. à 31 lignes.

Cologne, Jean Kœlhoff, 1494, in-f°.

Nuremberg, Anth. Koberger, 1494, in-4° (6 ff. non chiffrés et 137 chiffrés)

Ibid. 1496, in-4° (6 ff. non chiffrés et 153 chiffrés).

Cologne, 1511, Henri de Nussia.

Nuremberg, 1519, Fr. Peypus, in-4°.

Paris, 1519 (d'après l'abbé Sepher, *Catal.* n° 3213).

Cologne, 1520, Joan. Gymnicus.

Venise, 1574.

Francfort-sur-Mein, 1580. Nic. Bassæus.

Ibid., 1582, 2 vol. in-8°, avec divers traités sur le même sujet.

Ibid., 1588, Lazare Zetner, 2 vol. in-8°.

Ibid., 1598.

Ibid., 1600, petit in-8°.

Lyon, 1604, P. Landrey.

Francfort-sur-Mein, 1660.

Lyon, 1666.

Ibid., 1669, 4 vol. in-4° ; c'est l'édition la plus complète [1].

L'Edition de Lyon, parue en 1666, et réimprimée, en 4 vol. in-4° (1669) contient, non seulement le *Malleus Maleficarum*, mais encore beaucoup d'autres ouvrages sur le même sujet. GRÆSSE (*Bibliotheca Magica*, p. 32) nous en donne les titres que voici :

1. BRUNET, n'a pas connu toutes ces éditions : voici ce que nous lisons (III, *col.* 443) : L'inquisiteur H. Institor ou Institoris et son confrère Jacq. Springer sont les premiers rédacteurs d'une compilation fort connue sous le titre de *Malleus maleficarum*, souvent réimprimée et avec des additions successives. L'ouvrage qui, dans sa première édition, de Cologne 1507, et dans plusieurs autres impr. a Nuremberg, à Paris et a Lyon, au commencement du XVIe siècle, ne formait qu'un mince volume in-8° ou in-4°, est devenu beaucoup plus considérable dans l'édit. de Francfort, 1582, en 2 vol in-8°, et surtout dans celle de Lyon, Cl. Bourgeot, 1669, 3 tom en 2 vol. in-4°, la plus complète de toutes.

Ajoutons les notes bibliographiques de ROSENTHAL (p. 306, n. 4067-4073) :

Malleus maleficarum. [Ed. Institor (Kraemer), Henr., o. Praed. prof. Salzbourg et Jac. Sprenger eiusd. ord.] s. l., typ. nom. et ao. [Argentor., J. Pryss, ca. 1487]. Car. goth. 2 cols. 48 ll. 129 ffnc. In-fol.

Hain-Copinger 9238. Proctor 526. Première édition de cet ouvrage fameux, écrit par les moines dominicains Jac. Springer et Institor, qui servait de code dans les procès sorciers.

— Idem opus. S. l., typ. nom. et ao. (Spiræ, Peter Drach, ca. 1487). Car. goth. 2 cols. 55 ll. 102 ffnc. In-fol.

Hain-Copinger 9239, Proter 2383. Incunable tres rare dont on n'a pas encore pu indiquer l'imprimeur sûrement. Proctor indique comme tel Peter Drach de Speier et Copinger Joh. Prüss de Strasbourg. No copy in the Bodleian Libray.

— Idem opus. Nuremb., A. Koberger, 1494, XVII. die Marcij. Car. goth. 2 cols. 45-46. ll. et 157 ff. In-4°.

V. I. Sprengeri, Fr. Jac. et Henrici Institoris, inquisitorum hæreticæ pravitatis : *Malleus Maleficarum.*

Nider, Fr. Joannis, Theologiæ professoris : *Formicarius de Maleficis et earum præstigiis ac deceptionibus.*

T. II. Basin Bernardi, Cæsaraugustensis : *De artibus magicis ac magorum maleficiis.*

Molitoris, Ulrici : *Tractatus de Pythonicis mulieribus.*

Gersonii, Joannis : *Tractatus de probatione spirituum.*

Murneri Thom. (profess. Friburg.), ord. Minorum : *Tractatus de Pythonico contractu.* (paru séparément en 1499).

Spina, Bartholomæi de, ord. Prædic : *Quæstio de Strigibus.*

Ejusd. In Ponzinibium de Lamiis apologia.

Ananiæ, Joan. Laurent. Theologi, Tabernatis : *De Natura Dæmonum Libri V* (déjà paru à Venise, chez les Alde, 1581, in-8°, et *ibid.*, 1589).

Bernardus Fr., Comensis, Ord. Præd : *de Strigibus*, cum notis Fr. Pegniæ Ambrosii de Vignate Laudensis : *Quæstio de Lamiis seu strigibus et earum delictis, cum commentario Francisci Pegniæ.*

Gersonii Joann : *Tractatus de erroribus circa artem magicam et articulis reprobatis.*

Leonis, Joan. Franc. Hipporhegiensis Episcopi Thelesini : *Libellus de Sortilegiis.*

Simancas, Jac., Pacensis Episcopus : *De Lamiis.*

Castro, Alphonsus a —, Zamorensis, Ord. Min. *De impia Sortilegarum, Maleficarum et Lamiarum hæresi earumque punitione.*

Grillandi Pauli, Castillonæi : *Tractatus de Sortilegiis earumque pœnis.*

T. III. Mengi Hieronymi, ord. Minor. *Flagellum Dæmonum, exorcismos ad Spiritus malignos expellendos complectens.*

— — *Ejusdem* : *Fustis Dæmonum.*

Stampa, Petr. Antonius, Clavensis : *De fuga Satanæ.*

Mamoris (alias Madoni), Lemovicensis : *Flagellum Maleficorum.*

Gorichen, Henricus de — : *De superstitiosis quibusdam casibus.*

T. IV. *Ars exorcistica*, tribus partibus.

D'après Rosenthal (p. 665, n° 8718), le *Malleus Maleficarum, ex variis auctoribus concinnatus et in 3 tomos distinctus*, se trouve dans le tome III de l'édition de 1604 (Lyon, P. Landrey) : Voici le détail des traités contenus dans ce 3e volume :

« Sprengeri et Institoris *malleus maleficarum.* Nideri *formicarium de maleficis* Basin, *de artibus magicis.* Mengi *Flagellum dæmonum.* Murneri *de Pythonico contractu.* Gersonis *de probatione spirituum.* Mengi *Fustis dæmonum.* (C'est le 3e tome de tout l'ouvrage).

Cf. Feller, VI, 449 ; Goigoux, XIV, 210 ; Caillet, III, 24-26 et 549.

Nous trouvons dans le *Dictionnaire Encyclopédique de la Théologie catholique*, par les docteurs Wetzer et Welte, trad. de l'Abbé I. Goschler (Paris, chez Gaume frères, 1864), au T. XII, p. 302, une courte et substantielle analyse du *Malleus Maleficarum*, que nous compléterons au moyen de l'index de l'édition de la bibliothèque de la Revue.

Hain 9245. Proctor 2090. Hase 156. Sur le titre : « Monasterij B. M. V. Campiliorum 1675 », écrit par main.

— Idem opus. Col. Henricus de Nussia, 1511. Avec 1 grav. 1. b. In-12.

Panzer VI, p. 371 n° 219.

— Idem opus. Nurembergæ, Fr. Peypus, 1519.152 ff. et Index. In-4.

— Idem opus. Tom. II. Francof. 1582.

— Idem opus. Tom. II. Francof. 1600.4 ff. 704 pp. 12 ff.

« Le *Marteau des Sorcières* (Malleus Maleficarum) renferme, après plusieurs pièces servant d'introduction et d'approbation, comme la Bulle d'Innocent VIII, un diplôme de l'Empereur Maximilien Ier, un mémoire approbatif de la Faculté de théologie de Cologne, une exposition détaillée des procédés de sorcières. Le livre se divise en trois parties. La première traite, en 18 questions, de la sorcellerie en général, des effets du diable opérant par les sorcières, des différentes manières dont elles nuisent aux hommes, surtout par l'intermédiaire des sages-femmes. Puis, il démontre que la sorcellerie est contraire au gouvernement providentiel de ce monde, et que les femmes sont particulièrement disposées à ces criminelles pratiques. La seconde partie du livre expose, en 16 chapitres, comment on peut se préserver de la puissance de la sorcellerie ; il traite des différentes espèces de magie ; comment on peut en guérir quand on en a été atteint. Ce sujet est traité en 8 chapitres. Les remèdes sont le jeûne, la prière, la réception des sacrements, le signe de la croix, les exorcismes, etc. La troisième partie renferme, à proprement parler, la procédure. La punition de ce crime est revendiquée par la juridiction ecclésiastique, à titre d'hérésie. L'auteur expose, en 35 questions, la manière dont la procédure doit être introduite et poursuivie, le jugement prononcé. Le juge peut procéder à une enquête sans plainte préalable ; il suffit de deux ou trois témoins, si le juge les interroge avec prudence. Pour trouver la vérité, la torture paraît au rédacteur du *Malleus* un puissant moyen qu'on peut employer de différentes manières pour arracher un aveu ; du reste, ce n'était pas un moyen nouveau, c'était la continuation de l'ancienne question. Il faut autant que possible empêcher tout recours à un tribunal supérieur. Il résulte de tout le mode d'instruction criminelle recommandé par l'auteur que la culpabilité des accusés était toujours supposée, et que la procédure avait pour but non de découvrir l'innocence, mais d'établir la culpabilité des accusés ».

L'analyse qui précède est fort propre à nous donner une idée de l'esprit du livre. Mais recourons au livre lui-même. Voici son titre complet, d'après l'exemplaire que nous avons entre les mains :

« *Malleus Maleficarum In tres divisus partes, in quibus concurrentia ad Maleficia, Maleficiorum effectus, Remedia adversus Maleficia, et modus denique procedendi, ac puniendi Maleficos abunde continetur, præcipuè autem omnibus Inquisitoribus et divini Verbi concionatoribus utilis, ac necessarius. Auctore Jacobo* SPRENGERO *Ordinis Prædicatorum, olim Inquisitore. His nunc primùm adjecimus, M. Bernhardi* BASIN *opusculum de artibus magicis, ac Magorum maleficiis.* Item : *D. Ulrici* MOLITORIS *Constantiensis, de Lamiis et Pythonicis mulieribus Dialogum.* Item : *D. Joannis de* GERSON, *olim Cancellarii Parisiensis, de Probatione Spirituum libellum.* Item : *D. Thomæ* MURNER, *Ordinis Minorum, Libellum, de Pythonico contractu.*

« Omnia summo studio illustrata, et a multis mendis recens vindicata, cum Indice Quæstionum et Rerum memorabilium copioso.

Francofurti ad Mœnum, apud Nicolaum Bassæum. M. D. LXXX.

1 vol. in-12 de 5 ff. de l'imprimeur, puis l'*approbation* des docteurs de Cologne, l'*Apologie* de l'auteur, la Bulle d'Innocent VIII et la liste des auteurs cités. Le texte du *Malleus* forme 632 pages. Les divers traités qui y ont été ajoutés par l'éditeur vont de la page 633 à la page 737. Le reste de l'ouvrage est formé d'un index des sujets traités et d'une table des questions. Index et table se rapportent exclusivement à l'ouvrage de Sprenger, bien que la pagination des opuscules ajoutés continue celle du *Malleus*. A propos de l'un des derniers, l'opuscule de GERSON : *De discretione spirituum*, rappelons qu'il existe un ouvrage du cardinal BONA, qui traite du même sujet et porte le même titre.

La partie la plus importante du *Malleus*, et qui a donné lieu aux critiques les plus violentes, est naturellement celle qui a trait à la procédure, c'est-à-dire la troisième partie. En rapportant, comme spécimens de cette jurisprudence quelques-unes des

questions traitées dans cette troisième partie, nous devons rappeler que toutes ont leur parallèle exact dans la jurisprudence et la pratique des luthériens, des calvinistes, des anglicans, pendant les siècles qui suivirent celui de Sprenger.

Question 1 : Quel est le juge compétent à l'égard des sorcières ?

Questions 2-6 : Sur les témoins, les conditions qu'ils doivent présenter, la manière de les interroger, etc.

Questions 7-8 : Sur l'arrestation, et sur la détention des sorcières.

Questions 9-14 : Sur les débats oraux.

Questions 15, 16, 17 : Sur la torture et sur une pratique en usage, une sorte d'ordalie ou jugement de Dieu.

Questions 18 : Précautions que le juge doit observer tant en prononçant un arrêt incidentel, que pour le jugement définitif.

Questions 19, 20, 21 : Des circonstances où l'accusée doit être déclarée simplement suspecte, ou frappée d'infamie.

Questions 22-26 : Des degrés dans la qualification de suspecte.

Questions 27-32 : Des peines à prononcer à l'égard des coupables qui avouent, qui sont relapses, qui se repentent, qui restent impénitentes, des coupables coutumaces, etc.

Questions 33 : Sur la valeur des dénonciations faites avant sa mort par une sorcière condamnée et exécutée.

Question 34 : Sur la sentence à prononcer quand il s'agit de sorcières sages-femmes, ou de sorciers sagittaires. (Cette question est une de celles où il est question de sorciers ; presque toujours il s'agit de sorcières, et c'est surtout elles que l'auteur a en vue, comme son titre même l'indique : *Malleus Maleficarum*.

Nous avons déjà dit plus haut (nº 14) que le P. Frédéric Von Spee, S. J. écrivit contre les excès de la procédure établie par les PP. Sprenger et Kræmer. Né à Hayerwerth, le 24 24 février 1591, le P. Spee enseigna la philosophie et la théologie à Cologne et se consacra ensuite aux missions. Il mourut à Trèves, le 7 août 1635, à 44 ans. (Cf. Hurter, III, col. 900 ; Carayon, p. 532, nº 2609).

Voici dans le P. De Backer la notice bibliographique sur l'ouvrage en question du P. Spee (II, 577) :

Cautio criminalis seu de Processibus contra Sagas, liber ad Magistratus Germaniæ hoc tempore necessarius, tum autem Consiliariis et Confessariis Principum, Inquisitoribus, Judicibus, Advocatis, Confessariis reorum, Concionatoribus lectu utilissimus, auctore incerto Theologo Romano. Rinthelii. typis exscripsit Petrus Lucius, MDCXXXI, in-8º, pp. 398. — Secunda editio. Francofurti, 1632. Sumptibus Joannis Gronæi, in-8º.

Lectori salutem ! De secunda hac editione !

Cum prima editio hujus libri, quam præhabita approbatione Facultatis Juridicæ Rinthelensis, protulerat superioribus nundinis Petrus Lucius Typographus Academicus ibidem ; plurima excitaverit ingenia... exemplaria omnia editionis primæ sic subito intra paucos menses distracta sunt,... curavi meis sumptibus recudi, usus exemplari manuscripto quod Marpurgo mihi communicaverat vir amicissimus ». (Signé) Joannes Gronæus Sustrius J. C. Sans date. — Cautio criminalis. Coloniæ Agrippinæ, 1632, in-8º.

Cautio criminalis, seu de processibus contra Sagas Liber, Magistratibus Germaniæ hoc tempore summè necessarius, Præprimis Consiliariis et Confessariis Principum, Inquisitoribus, Judicibus, Advocatis, Confessoribus Reorum, Concionatoribus, aliisque lectu utilissimus. Solisbaci, sumpt. Martini Endteri, Bibl. Anno M. DC. XCV,